Digitized by Google

Digitized by Google

XVIII. 4. 10.

P.

P. — 1. E. 23

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOUIS XIII.

A AMSTERDAM chez PIERRE BRUNEL.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME PREMIER

Contenant les choses les plus remarquables arrivees en France & en Europe durant la Minorité de ce Prince.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

Troisiéme Edition revuë & corrigée.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, sur le Dam, à la Bible d'or. M. DCCI.

Digitized by Google

Digitized by Google

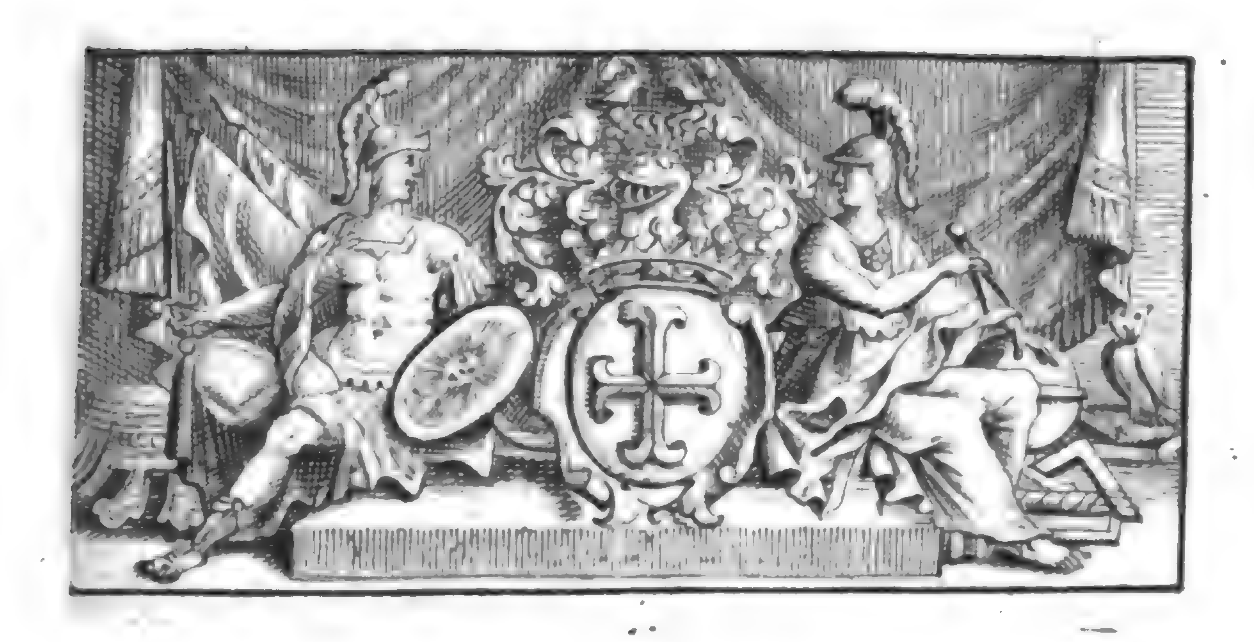

A
MYLORD VICOMTE
DE
WOODSTOCK.

YLORD,

Dans le temps que je commençois de travailler au Livre que je vous présente, MYLORD COMTE DE PORTLAND, *vôtre illustre Pere me fit l'hon-*

neur de m'envoier auprés de vous, pour vous entretenir de l'Histoire. Je fus bien-aise alors, que la Providence Divine me destinant à cet emploi, elle m'eût engagé à écrire des choses, dont la connoissance vous est absolument nécessaire, si vous voulez profiter comme il faut, des grandes instructions qu'un Pere qui vous aime tendrement, vous donnera un jour, sur les évenemens extraordinaires, que l'Europe voit avec étonnement depuis trente ans.

Il en connoit les motifs & les ressorts les plus cachez; il a toûjours été le dépositaire des secrets du grand Prince qui y a eu plus de part qu'aucun autre; il l'a servi dans ses belles & perilleuses entreprises avec autant de zele que de courage. C'est d'un Pere si consommé dans les affaires du cabinet & de la guerre, que vous apprendrez, MYLORD, *les intrigues des ne-*

négociations importantes qui se sont faites de son temps, les interêts présens des Souverains, le détail des batailles, des siéges, des marches d'Armée, où il avoit les emplois les plus considerables. En vous faisant le recit de ses propres actions, il vous enseignera comment une personne de vôtre rang peut aimer également & la Patrie & le Prince qui l'honore de sa confidence; quelles mesures il faut prendre pour bien servir l'un, sans manquer à la fidelité inviolable que vous devez à l'autre, enfin, ce qu'un Pair d'Angleterre est obligé de faire, pour être utile au Roi dans le Parlement, & pour mériter en même temps l'estime & l'aprobation d'un peuple extrémement jaloux de ses droits & de ses priviléges.

D'autres que MYLORD COMTE DE PORTLAND, *pourroient peut-être vous donner*

de bons avis ſur toutes ces choſes. Mais il y en a une que vôtre incomparable Pere eſt lui ſeul capable de vous aprendre. C'eſt, MYLORD, *la modération dans une grande fortune. Il vous en a donné depuis peu un exemple bien rare. Sa magnanimité en cette rencontre, eſt quelque choſe de ſi extraordinaire, qu'à peine trouverez-vous rien de ſemblable dans l'Hiſtoire ancienne & moderne, que vous avez deſſein de parcourir. Ne le perdez jamais de vuë, cet exemple domeſtique. Il doit imprimer cette importante verité dans vôtre eſprit, qu'en donnant des bornes à vôtre ambition, quoique juſte & raiſonnable, vous acquerrerez une gloire plus ſolide, qu'en parvenant à de plus grandes dignitez.*

Je vous l'ai dit, MYLORD: *l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. vous ſera d'un grand ſecours pour l'intelligence des révolutions arrivées depuis quelque*

temps

Digitized by Google

temps en Europe. Vous y verrez comment les affaires de l'Empire prirent une nouvelle face par le Paix de Munſter. Vous y trouverez les cauſes & les commencemens de la décadence de la Monarchie d'Eſpagne, auparavant redoutable à tous ſes voiſins. Vous y lirez les premiers progrés de la France, qui devient ſupérieure par l'habileté d'un Cardinal, dont la fine & violente politique rend ſon Maître puiſſant au dedans, en humiliant les Princes, & les grands Seigneurs; & formidable au dehors, en s'alliant à propos avec la Couronne de Suéde & avec les Provinces-Unies. La bonne correſpondance que le grand Frederic-Henri Prince d'Orange, & ce Miniſtre intelligent liérent enſemble, ſervit beaucoup au Cardinal pour venir à bout de ſes vaſtes projets.

Les Suédois n'étoient encore connus que par leurs guerres con-

tre le Dannemark, la Pologne, la Moscovie, & par quelques évenemens extraordinaires que la Religion, ou les interêts du Roi & des sujets, avoient causez en Suéde. Dans la suite de cet Ouvrage, un nouveau Guerrier sortira du Nord avec un petit nombre de Troupes, pour délivrer l'Allemagne presqu'entiérement assujettie par l'ambition & par les armes de Ferdinand II. Gustave Adolphe Roi de Suéde fera trembler l'Empereur pour ses païs héréditaires. La rapidité de ses victoires & de ses conquêtes poussées jusqu'au Rhin, donnera de l'ombrage aux Princes qui l'ont apellé à leur secours, & aux Souverains qui ont recherché son alliance.

Ce qui doit vous toucher davantage, **MYLORD**, *c'est la lecture des efforts courageux de vôtre chere & illustre Patrie, pour maintenir sa liberté, dez que la tréve de douze ans est ex-*

expirée. Les Espagnols se flatoient de profiter des divisions élevées en Hollande & dans quelques autres Provinces, depuis la conclusion de la tréve: Mais la valeur & la sage conduite de Maurice & de Fréderic-Henri Princes d'Orange, renversent des esperances qui ne paroissoient pas trop mal fondées. Que vous serez content de trouver les siéges formez par ces deux grands Maîtres dans l'art de prendre les places, les victoires remportées par deux fameux Généraux, sous lesquels on venoit de toutes parts aprendre le métier de la guerre; enfin ce courage comparable à celui des anciens Romains, que les Provinces-Unies témoignent, jusques à ce que le Roi d'Espagne ait renoncé à toutes ses prétensions sur elles, & qu'il les ait reconnuës dans un Traité solennel pour une République libre.

Je croi que vous n'aurez pas oublié ce que MYLORD *vôtre Pe-*

e, vous aprit en un de ces agréables & utiles entretiens, qu'il avoit avec vous l'été dernier, dans les allées de l'aimable ſolitude qu'il s'eſt faite auprés de la Haïe. Il vous racontoit un jour cette prédiction du Prince Fréderic-Henri peu de temps avant ſa mort, Que ſes enfans ſeroient un jour dans la néceſſité de ſe déclarer contre la France, de même qu'il avoit été contraint de s'oppoſer aux deſſeins ambitieux de la Maiſon d'Autriche. *Les choſes ſont arrivées comme ce politique judicieux & penétrant l'avoit prédit. La Maiſon d'Orange a l'honneur d'avoir porté les premiers coups qui ont ébranlé la puiſſance de l'Eſpagne. Et par une révolution ſurprenante, le ſeul & précieux rejetton, qui nous reſte d'une branche fertile en Heros, ſe peut vanter aujourd'hui, d'avoir ſoutenu par ſa valeur, cette même Monarchie menacée d'une ruïne prochaine. L'auroit-il jamais penſé, ce fier & ſanguinaire Philippe II.*

que

que la poſterité de celui qu'il a fait lâchement aſſaſſiner après une proſcription indigne & ridicule, ſeroit un jour le plus ferme apui de ſa Couronne chancelante? L'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. vous découvrira, MYLORD, *les raiſons que le Prince Frederic-Henri avoit de prédire la gloire reſervée à un* GRAND ROI *heritier de ſon ſang & de ſes vertus, qui vous donne déja des marques ſignalées de diſtinction & de faveur.*

Ce ſeroit peu que vous apriſſiez dans l'Hiſtoire les interêts des Souverains, le détail des batailles & des ſiéges, les intrigues des Traitez & des Négociations, les bonnes ou les mauvaiſes qualitez des Acteurs differens. Elle doit ſervir principalement, à vous confirmer dans les bons ſentimens de Religion, de vertu, & de probité, que MYLORD *vôtre Pere a eu ſoin de vous inſpirer. Ils m'ont charmé dez les premiers jours que j'ai eu l'honneur d'être auprés de vous. Je*

benis Dieu de tout mon cœur de ce qu'ils paroissent si purs & si bien gravez dans vôtre ame, que nous avons tout sujet d'esperer que l'air contagieux & penetrant de la Cour & du monde, ne sera pas capable de les corrompre, ni de les effacer, & que vous ne vous écarterez point du chemin que la pieté, la prudence, & la valeur de MYLORD COMTE DE PORTLAND, *vous ont tracé. Fasse le Ciel qui vous destine à joüir des plus grands avantages qu'un pere puisse laisser à son fils, que vous en usiez d'une maniére digne de la pureté de la sainte Religion que nous professons. Ce sont les vœux les plus ardens de celui qui sera toute sa vie avec un profond respect & avec un attachement inviolable,*

MYLORD,

Vôtre trés-humble & trés-obéïssant Serviteur,

MICHEL LE VASSOR.

Digitized by

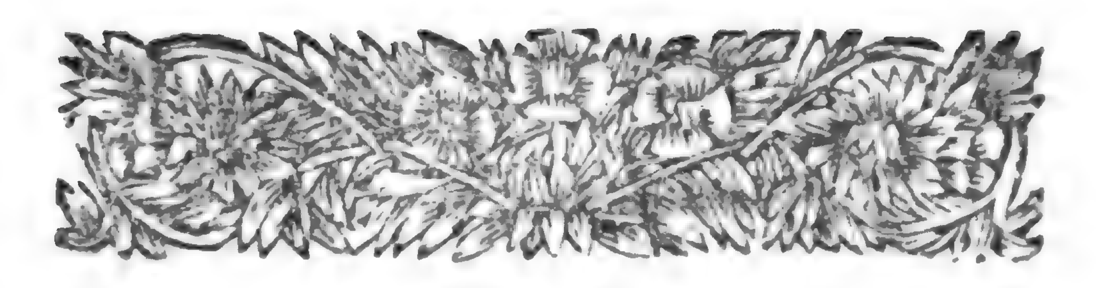

PREFACE.

Uisque tous ceux qui ont écrit l'Histoire avant nous, disoit un Auteur habile & judicieux, *ont eu soin de montrer l'utilité de la connoissance des choses passées, il est desormais inutile d'exciter la curiosité du Lecteur par une semblable Préface.* Tout le monde sait que la lecture de l'Histoire, est le moien le plus propre à former l'esprit & le cœur, quand on s'y applique avec reflexion & avec discernement. Les personnes destinées aux prémiers emplois de l'Etat, y aprenent à bien gouverner ceux que la Providence Divine leur a soumis, & les particuliers y trouvent de fréquentes instructions pour la conduite de leur vie. Lire les Anciens & les Modernes, & ne remplir sa tête que d'un amas confus de faits différens, c'est la chose du monde la moins nécessaire, & la plus capable de gâter l'esprit. Mais parcourir l'Histoire, afin d'apprendre à connoître l'homme, à reflechir sur le dereglement & sur l'injustice de ses passions, & à discerner la vertu solide & réelle, de celle qui ne consiste que dans

dans la fauſſe opinion des hommes; c'eſt l'étude la plus propre à ſe former pour le monde & pour les affaires.

Cependant quelqu'utile que ſoit la lecture de l'Hiſtoire, peu de gens en profitent. Il en eſt ſouvent de ceux qui s'y adonnent, comme des perſonnes qui voiagent, ou qui vivent à la Cour & dans le grand Monde. Un homme qui ſait faire bon uſage de ſon eſprit & de ſa raiſon, ſe perfectionne beaucoup dans les païs étrangers, par la fréquentation des Courtiſans & de ceux qui ont part aux affaires. Mais il arrive ordinairement que les Voiageurs ne cherchent qu'à ſe divertir dans les villes où ils vont. Un jeune homme revient d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, auſſi ignorant qu'il y étoit allé. Et ſouvent mêmes, au lieu de ſe corriger des défauts ordinaires à ſa nation, il y ajoûte encore ceux des endroits, où il a ſejourné. La plûpart des gens qui entrent à la Cour & dans le grand Monde, ne penſent auſſi qu'à ſe diſſiper, & à paſſer agréablement quelques heures de temps. Bien loin d'être attentif à la maniére, dont l'amour propre & les paſſions joüent ſur la Scéne; de ſe demander à ſoi-même la raiſon des allûres différentes des perſonnes qu'on voit, & de remarquer utilement leurs bonnes, ou leurs mauvaiſes qualitez, on ne s'occupe qu'à leur plaire, & à ſe lier à elles par quelque raiſon d'interêt, ou de plaiſir. Le plus grand nombre de ceux qui liſent

ſent

ſent l'Hiſtoire, en uſent à-peu-prés de même. On veut tuër le temps & ſe deſennuier. Il ſuffit qu'un livre ſoit agréable & divertiſſant. On ne ſe met nullement en peine de profiter des exemples de vertu qui s'y rencontrent, ni de reflechir ſur les fautes de ceux dont il eſt parlé. Cela vient de ce qu'on n'a pas aſſez de ſoin de faire connoître l'homme aux jeunes gens, ni de leur inſpirer de bons principes de Morale, avant que de leur donner l'Hiſtoire à lire, de les envoier dans les païs étrangers, & de les mettre dans le grand Monde. Si les Précepteurs, ou les Gouverneurs qui ſont chargez de leur éducation, les avoient accoutumez à méditer ſur ce que l'incomparable Auteur *de la Recherche de la Verité* a remarqué des erreurs & des illuſions des Sens, de l'Imagination, & des Paſſions; ſur les maximes de Mr. de la Rochefoucault, & ſur quelques autres bons livres de Morale qu'on a publiez en nos jours, je ne doute point que les eſprits bien préparez par cette lecture précedente, ne tiraſſent un fruit merveilleux des voiages, de l'uſage du monde, & de l'Hiſtoire ancienne & moderne.

Peut-être auſſi que le petit nombre des bons Auteurs qui ont ecrit dans ce ſiécle & avant nous, eſt une autre cauſe du peu de progrés que font ceux qui parcourent tout indifféremment, ſans choix & ſans réflexion. Herodote que les Anciens nomment le *Pere de l'Hiſtoire*, eſt un Ecrivain

Cicero Lib. I. *de Legibus.* vain poli & agréable à lire. On y peut aprendre le bel *Jonique*. Il sera, si vous le voulez, un bon modéle pour l'élégance & pour la netteté du stile : mais que peut-on aprendre de solide dans un Auteur rempli de fables & de faussetez, qui pense uniquement à plaire, & nullement à instruire ? On dit que l'Histoire de Cyrus est un Roman fait à plaisir par Xénophon. Je ne sai si le fonds de l'Ouvrage n'est pas plus exactement vrai que ce qu'Herodote nous debite de la naissance, des conquêtes, & de la mort de Cyrus. L'un est du moins plus vraisemblable que l'autre. Quoi qu'il en soit, un homme de bon sens préferera toûjours la lecture de Xénophon à celle d'Herodote. Si le premier n'a pas voulu donner une Histoire exacte de la vie de Cyrus, il trace du moins *l'idée d'un bon & juste Gouvernement*. Cela suffit pour estimer davantage les huit livres de la *Cyropedie* de Xenophon, que les neuf de l'Histoire d'Herodote, quoi qu'on leur ait donné le nom des *Neuf Muses*. Celle-ci peut me divertir, il est vrai : mais l'autre m'instruit. J'y trouve mille maximes, mille réflexions capables d'ouvrir l'esprit & de regler le cœur. Thucydide connût fort bien le défaut d'Hérodote. Quelque grande que fût la réputation de celui qui avoit commencé d'écrire l'Histoire parmi les Grecs, *j'aime mieux*, disoit-il, au raport de Lucien, *deplaire en disant la verité, que plaire en contant des fables. Si je suis moins*

Traité de la maniére d'écrire l'Histoire.

agréa-

agréable au Lecteur, je lui ſerai plus utile. Je ne veux pas lui faire du mal, en m'accommodant à ſon mauvais goût.

Cet admirable Auteur que Salluſte, Tite-Live, & tous les bons maîtres, ont pris pour modéle, s'apperçût encore, qu'un parfait Hiſtorien ne doit pas ſeulement raporter les faits avec la derniere ſincerité, mais qu'il doit s'appliquer particuliérement à l'inſtruction du Lecteur. Et c'eſt ce qu'il fait dans ſes Harangues avec un art, dont Ciceron étoit charmé. *Il y a*, diſoit-il, *preſqu'autant de ſentences que de paroles.* Cette maniére d'inſtruire par les Harangues convenoit fort bien dans l'Hiſtoire de la République d'Athenes, ou de Rome. Les Generaux d'Armée, & les premiers Magiſtrats y parloient dans le Sénat, & dans l'aſſemblée du peuple, des plus grandes affaires de l'Etat. Ces ſortes de Diſcours ne pourroient trouver maintenant leur place, que dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ou dans celle de la République de Veniſe. Au défaut des Harangues, les Auteurs modernes doivent, à l'imitation de Tacite, tâcher d'inſtruire dans le Corps de l'Hiſtoire. De ſon temps on faiſoit encore quelques Harangues dans le Sénat. Mais outre que les Succeſſeurs d'Auguſte n'y propoſoient pas les choſes les plus importantes, leur tyrannie ne permettoit pas que les Sénateurs opinaſſent librement. On n'y parloit guéres que pour flater le Prince. Et c'eſt-pour-

Cicero Lib. II. *de Oratore.*

pourquoi Tacite prit une route différente de Salluſte & de Tite-Live. Au lieu d'inſtruire par les Harangues, il le fait par ſes reflexions ſur les évenemens qu'il raconte, ou bien en donnant le portrait des principaux Acteurs qu'il produit ſur la Scéne.

Je me ſuis demandé quelquesfois à moi-même, pourquoi les Hiſtoriens ont été ſi rares dans tous les ſiécles. Polybe en cite pluſieurs qui avoient écrit les mêmes choſes que lui, & il n'en trouve pas un, dont il ſoit content. On en peut donner pluſieurs raiſons. Certains cherchent à flater ceux dont ils atendent quelque récompenſe. D'autres veulent ſeulement divertir le Lecteur, faire des livres de grand & de prompt débit, acquerir la réputation d'écrire avec beaucoup de politeſſe & de facilité. Il y en a qui font des Hiſtoires *de commande*, s'il m'eſt permis de parler de la ſorte. Telle devoit être celle que Ciceron vouloit avoir de ſon Conſulat, dont l'Auteur ne fit pas ſcrupule de loüer ſon Héros *un peu plus que la verité ne le permettoit*. Les Princes, les grands Seigneurs gagent des gens d'eſprit pour écrire la vie de leurs Ancêtres. Nous en connoiſſons même qui font travailler ſous leurs yeux à leur propre Hiſtoire. Quelle ſincerité, quelle éxactitude, quelle inſtruction devons-nous attendre de ces Auteurs, qui nous donneront des portraits hideux ou flatez de ceux qu'ils repreſentent bons ou méchans, ſelon que leur interêt, leurs paſſions, leur envie

Cicero *ad famil.* Lib. V. Epiſt. 12.

vie

Digitized by Google

vie de plaire à leur Patron, ou bien au Lecteur, les y engagênt? Outre ces raisons, j'en trouve encore une pourquoi les bonnes Histoires ont été, & seront toûjours extrêmement rares. C'est que cette sorte d'Ouvrage semble demander un trop grand nombre d'excellentes qualitez dans celui qui l'entreprend.

Ciceron soutient qu'un bon Historien doit être un excellent Orateur. Et combien de choses, bon Dieu! n'exige-t-il pas lui-même pour former un Orateur acompli? Quintilien veut que le stile de l'Histoire soit plus relevé que celui de la Tribune & du Barreau, & qu'il aproche du Poëtique. Quel soin, quelle application ne faudroit-il pas aporter pour atraper ce milieu d'un stile encore plus sublime que celui des Orateurs, sans donner dans le dithyrambique des Poëtes? Quelqu'habiles connoisseurs qu'aient été ces deux grands hommes, je ne sai si leur jugement est une régle bien sûre en cette rencontre. Il me semble que Lucien a parlé plus juste du stile Historique. Cet Auteur veut qu'il soit *clair, intelligible, & naturel, sans être bas, & que les figures, qui sont comme l'assaisonnement du discours, ne soient ni trop sublimes, ni trop recherchées*. Il permet à la verité qu'on enfle son stile en certaines occasions, pourvû qu'on en retranche tout ce qui approche de *l'enthousiasme & de la fureur poëtique*. *L'excés & le mensonge*, ajoûte Lucien, *sont les deux plus grands vices de l'Histoire. Si l'Ecrivain veut s'élever, que ce soit par*

Lib II. *De Oratore.*

Lib. X. *Institut. Cap. 1.*

Traité de la maniére d'écrire l'Histoire.

Digitized by Google

ce qu'il represente, plutôt que par les paroles. Il vaut mieux dire des choses extraordinaires d'une maniére simple & commune, que d'affoiblir sa pensée en voulant donner un trop grand effort à son imagination. Je veux aussi que les periodes ne soient ni trop longues, ni trop étudiées, & que le discours ne soit ni trop nombreux, ni trop negligé; que les pensées aient plus de solidité que de brillant; qu'elles approchent plus du raisonnement d'un Politique sage, que des jeux d'esprit d'un Déclamateur. Enfin, les sentences ne doivent être ni trop frequentes, ni trop détachées. Il faut qu'elles se trouvent comme enchassées dans le Corps de l'Ouvrage. Lucien en demande beaucoup moins que Ciceron & Quintilien. Mais qu'il est difficile encore de parvenir à cette juste mediocrité dont il se contente! Thucydide & Tacite ont voulu se distinguer par une éloquence mâle, qui prétend dire beaucoup de choses en peu de mots. Mais ils se sont rendus obscurs, & souvent inintelligibles. Tite-Live au contraire s'embarrasse dans ses périodes mesurées. En cherchant à donner du nombre & de l'harmonie à son discours, il fait perdre de vuë ce qui devoit se presenter d'abord à l'esprit de son Lecteur.

Liv. XII. Polybe voudroit qu'un Historien fût un grand homme d'Etat. *On ne sera jamais capable d'écrire bien une Histoire*, dit-il, *on ne laissera point de faire des fautes, jusques à ce qu'on ait acquis une prudence consommée par un long usage, & par une grande expérience dans les affaires du monde.* C'est-pourquoi cet Auteur qui étoit lui-même excellent hom-

me

me de guerre, & habile politique tout ensemble, souhaitoit que ceux qui avoient eu part au Gouvernement & aux Négociations importantes, & qui savent les raisons & les motifs des entreprises, *s'apliquassent de telle sorte à donner l'Histoire de leur temps, qu'ils ne quitassent jamais une occupation si utile & si nécessaire au public.* Le souhait de Polybe étoit bon dans une République. Les gens de bien & de lettres y étant assez ordinairement emploiez au manîment des affaires, ils pouvoient raconter avec art & avec sincerité celles auxquelles ils avoient eu part, & decouvrir à la posterité les motifs veritables des entreprises, & les interêts differens de ceux qui y étoient entrez. C'est par là que les Histoires de Thucydide & de Polybe mêmes sont si recommendables. Leur probité se fait assez sentir dans leurs Ouvrages. Le premier vivoit au temps de la guerre du Peloponése qu'il a décrite : il eut de l'emploi, & il fut fort consideré dans la République d'Athénes, dont il connoissoit parfaitement la politique & le gouvernement. L'autre avoit été *le spectateur de la plupart des choses* qu'il raconte; *il avoit aidé à l'execution de quelques-unes*; enfin, *il conduisit certaines entreprises qu'il avoit conseillées.* Ce que Polybe n'avoit pas vû lui-même, il le raporte *sur le récit que les témoins oculaires lui en avoient fait.* Polybe. L. III. & V.

Il seroit inutile de souhaiter maintenant que les Ministres d'Etat écrivissent l'Histoire de leur temps. Uniquement occupez de l'avancement de leur fortune, ces Mes-

Messieurs croient avoir à faire quelque chose de plus utile pour eux & pour l'établissement de leur Maison. Ils se garderont bien de nous donner un récit éxact & fidéle des intrigues du cabinet & de la Cour, de nous découvrir les motifs véritables des guerres, des alliances, & des autres entreprises. Iront-ils aprendre eux-mêmes au public leurs fourberies & leur propre scéleratesse? Parleront-ils sincérement des passions honteuses & criminelles du Prince auquel ils sont redevables de leur élevation & de leurs emplois? Nous diront-ils la maniere dont ils ont eu soin de les flater, ou de les irriter, tantôt pour perdre un concurrent qui avoit plus de mérite qu'eux, tantôt pour avancer leurs indignes creatures? Des hommes d'Etat & des Négociateurs écrivent quelquefois des Mémoires: mais il s'en faut toûjours défier. Sans craindre de faire un jugement teméraire, je dirai qu'il en est de ces Auteurs de qualité, comme de certaines personnes qui avoient publié l'Histoire de leurs propres actions du temps de Ciceron. Cet homme le plus vain qui fut jamais, mouroit d'envie de voir celle de son Consulat de la façon de quelque Ecrivain illustre & habile. Chagrin de ce qu'on ne lui acordoit pas ce qu'il demandoit avec empressement, il étoit tenté de faire comme les autres, & d'écrire lui-même les merveilles de ce Consulat, dont il avoit déja tant étourdi le monde dans ses Oraisons, dans ses Livres, &

Ad familiares. Lib. V. Epist. 12.

dans

dans ses Lettres. Une seule chose le retenoit. *C'est*, dit-il fort ingenument, *qu'il y a deux grands inconvéniens à vouloir être l'Historien de ses propres actions. Il faut se loüer avec trop de modestie, & dissimuler ses fautes pour sauver son honneur.* Voilà justement ce qui arrive aux faiseurs de Mémoires. Si la bienséance les oblige à ne dire pas trop de bien d'eux-mêmes, l'amour propre les porte à céler, ou du moins à pallier ce qu'ils ont fait de mal.

Puis qu'un Historien doit être homme d'Etat, il faudra par la même raison, qu'il soit habile dans le métier de la guerre. Comment décrira-t-il sans cela un Campement, un Siége, une Bataille? S'il m'est permis de dire librément ma pensée, ce détail ne paroît pas fort nécessaire dans une Histoire generale. Il convient mieux à une Rélation particuliére, ou bien aux Mémoires d'un homme qui veut donner des instructions aux gens de sa profession. J'ai ouï dire à un illustre Prélat, & qui a un beau naturel pour écrire l'Histoire, aussi bien que pour la Chaire, & pour la Théologie, que feu Mr. de Schomberg Maréchal de France, & depuis Duc en Angleterre, lui avoit conseillé de n'entrer jamais dans un trop grand détail de ce qui regarde la guerre. *Il n'y a*, disoit cet excellent General, *que les plus habiles gens du métier qui en puissent bien parler.* Il est même presqu'impossible de savoir exactement toutes les circonstances d'une action. Le General donne ses ordres, & il

Mr. Burnet Evêque de Salisbury.

ignore ensuite une grande partie de ce qui se passe. Les Officiers subalternes peuvent tout au plus rendre compte de ce qu'ils ont fait eux-mêmes. On croiroit que les Memoires que César a laissez à la posterité doivent être de la derniére exactitude. Cependant il y avoit des gens de son temps qui ne s'y fioient pas trop. *César, disoient-ils, a cru trop legérement ce qu'on lui raportoit des actions des autres; & il n'est pas fidele dans ce qu'il raconte des siennes propres; soit que sa mémoire l'ait trompé, soit qu'il n'ait pas voulu dire sincérement la verité.* Puisqu'il est si difficile de connoître au vrai les circonstances d'une bataille, où tout est de part & d'autre dans une assez grande confusion, est-il raisonnable d'exiger qu'un Historien nous en fasse le détail? Il peut parler plus juste d'une marche, d'un campement, d'un siége. Mais de quelle utilité cela est-il dans le fonds? Peu de gens y prénent interêt, si vous en exceptez ceux du métier. L'Histoire s'occupe plus à former un honnête homme, qu'à instruire un soldat, un Officier. Ces raisons m'ont persuadé que je pouvois entreprendre d'écrire un Regne mêlé d'un fort grand nombre de siéges, de batailles, quoique j'aye trés-peu de connoissance de l'Art militaire.

Suetonius in Julio Cæsare. Cap. 56.

Je n'ai pas plus d'expérience dans les affaires d'Etat, ni dans les intrigues de Cour: cela est vrai. Mais aussi ne donne-je pas le récit de ce qui s'est passé de mon temps. Je choisis avec le plus de soin & de dis-

discernement qu'il m'est possible, ce qui se trouve dans les Auteurs differens qui ont écrit quelque chose de ce qui est arrivé du temps de Louïs XIII. Quelques gens s'imaginent qu'on ne peut faire une bonne Histoire, à moins qu'on n'ait des Mémoires secrets & curieux. C'est par là que certains Auteurs s'efforcent de donner du relief & de la réputation à leurs Livres. Varillas surprit d'abord le monde en publiant qu'il composoit ses Histoires sur des extraits des manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France, & des Mémoires conservez dans les cabinets des premieres Maisons du Roiaume. Mais quand on a voulu examiner avec un peu de soin ce que cet Ecrivain avance hardiment, on a découvert que ses Livres ne sont que des Romans écrits avec un peu de facilité. Et quand on l'a pressé de nommer ses garans, il n'a pû citer que des Ecrivains décriez, des manuscrits si brouillez qu'on ne peut plus les demêler d'avec les autres, des Mémoires si secrets que les personnes qui les conservent, ne veulent pas être nommées. Pour moi, je ne dissimule point que je n'ai pas eu jusques à present de ces Mémoires rares & curieux. A l'exemple de Tite-Live & de Tacite, qui composérent leurs Histoires sur les Ouvrages de ceux qui avoient écrit avant eux, j'ai recueilli avec soin ce que j'ai trouvé de meilleur dans le païs où je suis, & j'en ai fait une Histoire suivie du Regne de Louïs XIII. de la maniére la plus utile & la plus nstructive qu'il m'a été possible.

J'ai pris pour modéle ce qui nous reste des Annales de Tacite, non dans le stile, ni dans cet air mystérieux qu'il affecte dans tout ce qu'il dit ; mais pour le dessein & pour le plan de l'Ouvrage. Il est évident que Tacite y a eu principalement en vuë de montrer par quels moiens & par quels degrez, la tyrannie s'étoit entiérement établie à Rome depuis la mort d'Auguste. Et mon but principal, c'est de representer la maniére dont aprés la mort d'Henri IV. on a travaillé à ruïner le peu de liberté qui restoit en France ; à oprimer le Clergé, la Noblesse, & le peuple ; enfin, à jetter les fondemens de cette puissance énorme qui a fait peur en nos jours à toute l'Europe. On me reprochera peut-être que si je n'ai pris ni la force, ni le stile sentencieux de Tacite, j'ai du moins imité sa malignité. Quelques-uns l'accusent de donner un mauvais tour à toutes les actions de ceux dont il parle, & de ne trouver presque nulle part ni vertu, ni probité. Mais outre que le nombre des gens de bien a toûjours été fort petit, quand on est obligé d'amener sur la scéne des ambitieux qui sacrifient tout à leur élevation & à leur puissance, des Courtisans lâches & flateurs qui ne font aucun scrupule de trahir leur Religion & leur Patrie, peut-on donner à ces Acteurs le rolle d'un honnête homme? Tout ce qu'on doit éxiger de l'Historien, c'est que les hommes étant rarement tout-à-fait corrompus & méchans, il ne dissimule pas ce qu'un scelérat peut avoir fait de bon & de loüable.

Quand

Quand un Auteur est obligé de dire du mal de quelqu'un, remarque judicieusement Polybe, *il ne doit pas avoir égard à ce qui peut plaire aux ennemis de celui dont il parle. On doit se faire une loi inviolable de suivre toujours les regles de la verité & de la bienseance. Ceux qui ne consultent que leur haine & leur colére, sont imprudens & téméraires dans leurs récits & dans leurs jugemens.* Polybe avoit raison de blamer un Historien Grec qui n'avoit pas eu l'équité de reconnoître ce qu'il y avoit de bon dans Agatocle Tyran de Syracuse. *Si cet homme*, dit Polybe, *dont le premier emploi fut de servir un Potier, a sû se faire Roi dans la Sicile, donner de fort grandes affaires à la puissante Republique de Carthage, mourir paisible possesseur du Roiaume qu'il avoit acquis, on ne peut nier qu'Agatocle n'eût de rares qualitez. Sans cela auroit-il fait tant de choses extraordinaires? Les Historiens doivent donc lui rendre justice, en disant avec la même sincerité ce qu'il y avoit de bon & de mauvais en lui.* C'est la regle que je me propose au regard du Cardinal de Richelieu & de quelques autres. Quoique je pense de ce premier Ministre tout autrement que ses flateurs: car enfin je ne puis regarder qu'avec horreur un Prélat qui sacrifie à son ambition la liberté de sa Patrie, & le repos de toute l'Europe: bien loin de donner dans les emportemens de Saint Germain & des Partisans de Marie de Médicis, je décrirai avec plaisir ce qu'il y avoit de bon & d'estimable dans ce grand Politique. Polybe. L. XII.

Il y a une chose en quoi j'aurois voulu de tout

tout mon cœur imiter Tite-Live & Tacite; c'est la brieveté. Le premier n'emploie que dix livres à raconter ce qui s'est passé de plus remarquable dans la République de Rome durant plusieurs siecles, & l'autre avoit mis dans un volume assez petit les Regnes de Tibére, de Caligula, de Claude, & de Néron. Mais il ne m'a pas semblé possible d'être aussi court. La raison en saute aux yeux. La Religion des Romains ne causoit aucunes disputes; elle ne produisoit point de séparation en Sectes différentes; leur Theologie n'avoit aucune liaison avec les affaires politiques. Il n'en est pas de même du Christianisme: on y trouve de grandes contestations: il a toûjours été partagé en diverses Communions. Les Princes entrent dans les querelles des Theologiens; ils y prenent parti. Depuis que les Papes ont établi leur Monarchie en Occident, la Cour de Rome se mêle de tout. Les Souverains ont de grands & de fréquens démêlez avec elle. De maniére que les affaires de la Religion, les controverses Theologiques, les interêts & les prétensions des Papes, des Evêques, & du Clergé, les cabales des Moines, & plusieurs autres choses qui regardent l'Eglise, grossissent considérablement une Histoire. Les bons Peres Jesuïtes, on les trouve par tout depuis la naissance de la Societé. Le recit de leurs intrigues, de leurs entreprises, de leurs affaires avec les uns, ou avec les autres, peut occuper raisonnablement un Historien.

Ajou-

Digitized by Google

Ajoutez à ceci que du temps des Romains, les choses étoient dans une tout autre situation qu'à present. Il n'y avoit point tant de négociations avec les peuples voisins, ni de si grandes intrigues dans le Sénat, parmi le peuple & à la Cour même des Empereurs. Les Romains faisoient la guerre pour étendre leur domination : ils avoient un petit nombre d'alliez qu'on protegeoit contre les Puissances qui donnoient de la jalousie. Toutes les intrigues aboutissoient à gagner le peuple par des largesses, & par des promesses de lui procurer la distribution de quelques terres, ou de lui faire obtenir plus de part au Gouvernement. Le temps des plus grandes intrigues dans la République de Rome, c'a été sans contestation, celui des deux Triumvirats. Nous n'en avons pas une Histoire bien éxacte : mais il est facile de juger, que tout se passoit entre quelques personnes, qui avoient l'adresse de se faire donner le commandement des Armées dans les Provinces éloignées. Les autres se lioient aux plus puissans par des interêts d'ambition, ou d'avarice. Ce que Tacite nomme le grand *secret de la domination* des Empereurs, consistoit à être maître des Légions. Celui qui trouvoit de l'argent, ou qui avoit assez de crédit pour les faire soulever, étoit bien-tôt proclamé Empereur. Aprés cela, il n'étoit plus question que de se battre contre l'ancien possesseur de l'Empire, ou bien contre un competiteur. Le victorieux devenoit le Souverain légi-

time, & le vaincu ne manquoit pas d'être déclaré usurpateur. Dans un Gouvernement absolu & tyrannique, tout se fait par la volonté du Prince. Le Favori, la Maîtresse ont leur autorité. Quand ils sont une fois bien établis, le fer, le poison, les fausses accusations, la violence, sont les seuls moiens qu'on emploie pour se défaire de ses énnemis & pour se maintenir. Voilà comme tout se passoit sous les Successeurs d'Auguste.

L'Histoire d'un Etat tel que je viens de représenter la République & l'Empire de Rome, ne doit pas être extrémement ample. Maintenant les affaires de tous les Princes Chrétiens ont tant de rélation les unes aux autres; ils font tant de ligues & d'alliances ensemble, ceux-ci pour s'agrandir, & ceux-là pour se garantir de l'ambition de leurs voisins, qu'il est impossible d'écrire l'Histoire d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Angleterre, sans parler en même temps de ce qui se passe dans toute l'Europe. Si deux petits Princes ont quelque chose à demêler, l'un implore la protection de la Maison d'Autriche, & l'autre se jette entre les bras de la France. Si les deux Couronnes entrent en guerre, ceux-ci se déclarent pour l'Espagne, & ceux-là pour la France, dans la vuë de profiter de la conjoncture. Les Puissances les moins interessées sont enfin obligées de prendre parti, ou du moins d'armer, dans la necessité de tenir la balance égale, & d'empêcher que le vainqueur ne

ne s'éleve trop sur les debris du vaincu. Les intrigues de chaque Cour, les interêts & les mouvemens des Princes & des grands Seigneurs dans un Etat, où le pouvoir arbitraire & absolu n'est pas encore bien établi, ne peuvent pas non plus se raconter si succinctement. Les illustres Historiens qui écriront le Regne present en France, seront obligez autant que je le puis conjecturer, de s'étendre plus à proportion sur les affaires de la Minorité de Louïs XIV. que sur ce qui est arrivé depuis la paix des Pyrenées. Les intrigues & les mouvemens du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, & de quelques Dames à la Cour, dans les Parlemens, & dans les Provinces rempliront plus de place que les évenemens qui ont suivi la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne. Dez que Louïs XIV. est venu au but que Richelieu & Mazarin s'étoient proposé, & auquel ils lui ont ouvert le chemin, tout se fait, tout se distribuë par le moien d'un ou de deux Ministres, d'une Maîtresse, ou d'une certaine Dame. Quelle qualité on devroit lui donner, le temps nous l'aprendra peut-être. Les Princes, les grands Seigneurs, les Parlemens, tout est dans le respect & dans le silence. Les guerres, les alliances, les grandes affaires se resolvent avec les Ministres, la Maîtresse, ou la Dame. On ne s'avance, on n'obtient de l'emploi & des dignitez que par l'un de ces trois canaux. Nous ne voions pas mêmes de négociation épineuse & difficile au dehors. Tout se fait à force d'argent, ou par me-

menaces. *Le Roi le veut :* c'est la reponse dont les Ministres de Sa Majesté ont souvent payé ceux des Souverains étrangers, aussi bien que les sujets de leur Maître.

Il n'en est pas tout-à-fait de même sous le Regne de son Pere. Marie de Médicis souffroit impatiemment la trop grande autorité d'un Favori, ou d'un Ministre. Le Frere du Roi n'est pas toûjours d'une humeur également endurante. Si le premier Prince du sang est foible, un cadet de sa Maison n'aime pas à ramper devant le Cardinal. De riches & de puissans Seigneurs témoignérent de la vigueur & du courage en quelques occasions. Les Réformez ne se laissent pas abattre sans resistance : on les menage encore aprés leur avoir enlevé les villes de sûreté. La Monarchie d'Espagne n'étoit plus à la verité si formidable au dehors : mais l'Empereur Ferdinand II. devient si puissant en Allemagne, qu'on aprehende qu'il ne la subjugue entiérement. Il fallut prendre de grandes liaisons avec le Roi de Suéde, avec les Provinces-Unies, avec tous les Princes Protestans, & même avec celui de Transylvanie qui fit assez de peine à la Maison d'Autriche. L'affaire de Mantouë causa des mouvemens extraordinaires au delà des Alpes. On fut dans la necessité d'aider le Duc de Nevers à se maintenir dans une succession qu'on ne pouvoit pas lui contester légitimement. La France négocia, elle s'unit avec les Souverains d'Italie allarmez des nouveaux projets de la Maison d'Au-

d'Autriche. Enfin, les révolutions arrivées en Portugal & en Catalogne donnérent occasion à des intrigues & à des négociations du côté de l'Espagne. De maniére que vous ne pouvez pas écrire l'Histoire du Regne de Louïs XIII. sans entrer dans le détail de ce qui est arrivé dans toute l'Europe. Voilà pourquoi j'ai crû devoir reprendre un peu plus haut en certains endroits de cette premiere Partie, les affaires des païs étrangers. Gustave Adolphe, par exemple, doit faire une si grande figure dans cet Ouvrage, qu'il étoit presqu'indispensable de representer comment ce Héros est parvenu à la Couronne de Suede au préjudice de Sigismond Roi de Pologne, fils de l'aîné du Pere de Gustave. On ne peut pas non plus entendre bien les affaires de l'Empire sous Ferdinand II. à moins qu'on n'ait quelque connoissance de ce qui s'est passé à la fin de la vie de Rodolphe & sous le Regne de Mathias.

Je n'ai pas assez bonne opinion de moi-même pour me flater que mon stile soit tel que Lucien le demande pour une Histoire. Quelques-uns de mes amis m'ont dit que ce commencement d'un assez long ouvrage pourroit se faire lire. Cela me suffit. On doit penser principalement à être utile au public en lui découvrant la verité, ou du moins ce qu'il y a de plus vraisemblable. Car enfin, dans l'Histoire il faut souvent s'en tenir à la vraisemblance. On sait certainement les faits principaux: mais les raisons, les motifs, les circonstances

 d'une

d'une action ou d'une entreprise, il y a toûjours là quelqu'incertitude : il faut se contenter de ce qui est plus probable. Je me picque seulement de ces choses les plus essentielles à un Historien, *de n'oser pas avancer ce qu'il sait être faux, de dire librement ce qu'il croit véritable, & de n'avoir aucune prévention pour ceux dont il parle*. Lucien dit fort judicieusement sur ce sujet, qu'il ne faut pas imiter le Peintre qui inventa l'art du profil pour cacher le défaut du visage d'un Prince qui n'avoit qu'un œil. *L'Histor.en doit representer les personnes tout entiéres. Que l'amour de la Patrie ne l'empéche point de raporter les pertes qu'elle a faites, ni les fautes qu'elle a commises. Il en est d'un Historien comme d'un Acteur. L'un & l'autre ne sont pas responsables des malheurs qu'ils representent. Le premier est obligé de préferer la verité à son interêt & à ses passions. C'est la seule Divinité à laquelle il doit sacrifier. Qu'il ne perds jamais de vuë le jugement de la posterité, s'il aime mieux passer pour Historien que pour flateur.*

Lib. II. *de Oratore.*

Traité de la maniére d'écrire l'Histoire.

On dit qu'Alexandre souhaitoit de ressusciter pour un temps aprés sa mort. Il auroit été bien-aise d'aprendre ce qu'on penseroit alors d'un Prince qui avoit fait tant de bruit dans le monde. *Je ne m'étonne pas*, disoit-il, *qu'on me loüe maintenant. Les uns me craignent : les autres veulent gagner mes bonnes graces.* Si les Princes jugeoient aussi raisonnablement que ce Conquérant, auquel ils aiment tant de se voir comparez, ils ne se metroient en peine ni de gager des Ecri-

vains.

vains, ni de se faire élever des arcs de triomphe & des statuës, ni d'assembler des Gens de lettres pour donner le dessein des médailles qu'on frape à leur honneur, ni pour composer les magnifiques inscriptions qu'on doit graver sur le marbre & sur le bronze au pied d'éstal des statuës, au haut des arcs de triomphe, au dessus des portes d'une capitale & des places conquises. Contens de bien gouverner leur peuple & de le rendre heureux, ils lui laisseroient le soin d'immortaliser le nom de son bienfaicteur aprés sa mort. Que vous serviront ces Histoires *de commande*, ces monumens que vôtre vanité, ou la flaterie de quelques ames interessées ont fait dresser? Un Historien *qui ne donnera rien à la crainte ni à l'espérance, à l'amitié ni à la haine, qui ne sera d'aucun païs ni d'aucun parti, qui appellera les choses par leur nom sans se soucier de plaire, ni d'offenser*: un Auteur, dis-je, tel que Lucien le demande, fera voir d'un trait de plume le ridicule de vôtre orgueil & la bassesse de vos adulateurs.

Polybe qu'on peut apeller le maître & le modéle des bons Historiens, avoit donné les mêmes préceptes avant Ciceron & Lucien. *Un particulier*, dit-il, *doit aimer ses amis & sa Patrie, il peut temoigner de l'affection à ceux qui leur font du bien, & de la haine à leurs ennemis. Mais dez qu'on est revêtu du personnage d'Historien, il faut oublier tout cela. Vous étes alors obligé de dire souvent du bien de vos ennemis, & de leur donner de grandes loüanges quand leurs actions les méri-*

tent. Vous devez encore blamer vos plus proches parens & les couvrir de honte, s'ils ont commis des fautes inexcusables. Otez la verité à l'Histoire, elle ressemble à un animal qui a perdu les yeux. Ce qui lui reste est entierement inutile. Qu'on ne fasse donc pas difficulté de reprendre ses amis & de loüer ses ennemis. Qu'on ne craigne pas non plus de condamner en certaines rencontres les personnes dont communément on exalte le mérite. Ceux qui sont au timon des affaires, ne reüssissent pas toûjours, & ils ne font pas non plus des fautes continuelles. Un bon Auteur doit juger des choses par elles-mêmes, sans avoir égard aux personnes, & en parler comme le sujet le demande. Pour moi, je crains si peu le reproche qu'on fait ordinairement aux François, d'estimer trop leur nation, que je ne sai si je ne dois point me justifier ici auprés de mes compatriotes, sur ce qu'ils trouveront dans la suite de cet Ouvrage, que je ne parle pas fort avantageusement de la France, ni de son Gouvernement. Ils ne me feroient pas justice, s'ils alloient s'imaginer que j'ai du chagrin contre ma Patrie, & que c'est peut-être ce qui m'a porté à la quitter.

Je suis François, & je m'en fais honneur: mais je ne suis pas si follement entête de ma nation, que je la croie fort supérieure aux autres. On trouve par tout de l'esprit, du merite, & de la vertu. S'il y a plus de vivacité, ou plus de politesse en certains païs, ces avantages ne sont pas si considérables, qu'il

faille tant s'en prévaloir. Les peuples qu'il plait à certaines gens de regarder comme grossiers, ont communément plus de bon sens, de solidité, de droiture, que ceux qui se picquent de bon goût, de finesse, & de bel esprit. L'un est sans contestation infiniment plus estimable que l'autre. Je chéris encore ma Patrie, & j'en fais avec plaisir un aveu public : mais je l'aime de la maniére qu'un honnête homme la doit aimer. Vouloir du bien à ses compatriotes, prier Dieu qu'il ne leur manque rien de ce qui peut contribuer à les rendre parfaitement heureux dans ce monde & dans l'autre, c'est à mon avis, avoir un amour sincére & véritable pour sa Patrie. Or je puis protester que je suis, graces à Dieu, dans cette disposition. Saint Paul souhaitoit autrefois que tous ses Auditeurs *devinssent tels qu'il* étoit, *excepté les liens* qu'il portoit alors. Je fais les mêmes vœux pour les François. Fasse le Ciel qu'ils deviennent tous comme moi, à la nécessité prés d'abandonner leur Patrie pour suivre les lumiéres de leur conscience. Que si je suis encore attaché à la France par les égards & par les sentimens qu'un homme raisonnable doit avoir pour la Société civile, dans laquelle Dieu l'a fait naitre ; cela n'empêche pas que je ne me croie uni aux autres nations par les liens de la Religion & de l'humanité. La France peut être heureuse & florissante sans inquiéter ses voisins, sans usurper injustement le bien d'autrui.

Par-

Parce que je ſuis d'une nation, dois-je ſouhaiter qu'elle devienne la Maîtreſſe de toute l'Europe ? Dois-je aprouver l'ambition demeſurée du Prince qui la gouverne? Dois-je loüer mes compatriotes de ce qu'ils travaillent eux-mêmes à forger les fers dont ils ſont accablez? Le droit naturel veut que je contribuë autant qu'il m'eſt poſſible au bonheur & au repos de ma Patrie, & que je la defende mêmes quand elle eſt injuſtement ataquée. Mais je ſuis obligé par les mêmes loix de la nature, d'empécher, ſi je le puis, que mes compatriotes ne ſe perdent eux-mêmes, & qu'ils ne faſſent du mal aux autres. Bien loin qu'il me ſoit permis d'aprouver leur honteuſe ſervitude & leurs entrepriſes criminelles, la raiſon & la Religion exigent de moi que je les condamne, & que je m'y oppoſe ſelon mon pouvoir.

Par un renverſement étrange de language & de raiſon, un homme eſt en France *bien intentionné pour l'Etat*, quand il témoigne je ne ſai quel zéle ridicule pour la puiſſance du Roi. Eſt-ce donc que le Roi eſt lui ſeul tout *l'Etat*? Ces deux choſes ſont fort differentes. *L'Etat*, ſignifie un certain nombre de gens aſſociez qui vivent ſous les mêmes loix. *Le Roi*, c'eſt la perſonne chargée de les maintenir, & de veiller à ce que le peuple ſoit heureux, autant que la condition de chacun le permet. En quoi conſiſte, je vous prie, le bonheur d'une nation? En ce qu'elle n'eſt obligée que d'obéir

aux

aux loix confirmées par un long uſage, ou établies de la maniére dont le peuple eſt convenu dans ſa premiere confederation, ou bien dans les aſſemblées qu'il a tenuës depuis: en ce que chaque particulier peut joüir ſeurement & tranquillement de ſon bien, & du fruit de ſon induſtrie, ſans que perſonne ait le pouvoir de le lui enlever par force: en ce que les impoſts pour les dépenſes publiques ſont tellement reglez, que chacun n'en paie qu'autant qu'il le peut faire, ſans en être trop incommodé. Aimer *l'Etat*, ou la Patrie, c'eſt lui ſouhaiter tous ces avantages avec tant d'ardeur, qu'on voudroit donner ſa vie pour les lui procurer, quand ils lui manquent, ou pour les lui conſerver quand elle a le bonheur de les poſſeder. En ce ſens *il eſt doux & honnête de mourir pour la Patrie*. Aimer ce qu'on appelle en France, *la Puiſſance & la Gloire du Roi*, ce ſeroit travailler à l'établiſſement de la Tyrannie. Depuis que les principes de la déteſtable politique de Machiavel ſe ſont introduits en Europe, un Prince ſe croit puiſſant & glorieux, quand il a trouvé le moien de ſe rendre ſeurement le maître abſolu de la vie & des biens de ſon peuple, & de s'agrandir impunément aux dépens de ſes voiſins. Si ce n'eſt pas là une véritable tyrannie, tous les hommes du monde ſe ſont trompez. Qu'entendent-ils par le mot de *tyrannie*? le gouvernement de ceux qui ne ſe propoſent que leur propre utilité.

Pourquoi le diſſimulerois-je. L'amour

que

que j'ai pour ma Patrie, me donne une extrême aversion pour cette politique ennemie du genre humain. Je ne puis estimer ceux qui en suivent les maximes, quelque belles qualitez qu'ils aient d'ailleurs, & quelque eminent que soit le rang qu'ils tiennent dans le monde. Que des gens nez pour l'esclavage me traitent, s'ils veulent, d'*Auteur seditieux*, c'est ainsi qu'on parle maintenant de ceux qui aiment encore la liberté, dans un païs où elle est entiérement éteinte, je ne m'en mets pas en peine. Un Savant condamnoit l'Histoire de l'illustre Mr. de Thou, parce qu'*elle est écrite*, disoit-il, *avec une liberté qui ne convient pas au siécle*. Je n'ai pas la présomption de me comparer à ce grand homme. Il étoit infiniment au dessus de moi par sa naissance, par son rang, & encore plus par la sublimité de son genie, & par l'étenduë de ses belles connoissances. L'amour de la verité est la seule chose en quoi je croi pouvoir l'imiter; j'oserai mêmes le dire, en quoi je tâche de le surpasser. Son caractere, ses emplois, ses rélations à la Cour, l'ont obligé à garder certains menagemens don je me croi légitimement dispensé. Si sa *liberté* n'a pas paru convenable à son temps, la mienne le semblera encore moins à celui-ci. On dira tout ce qu'on voudra. Je suivrai l'exemple de Mr. de Thou : il méprisa un lâche censeur. Nous ne sommes pas moins libres que les hommes des siécles précedens : pourquoi ne dirons-nous pas la verité aussi bien qu'eux?
Il

Il ne me reste plus qu'à rendre raison de ce que je n'ai pas atendu à publier cette Histoire jusques à ce qu'elle fût entiérement composée. Un gros livre éfraie la plûpart des gens. Le Regne de Louïs XIII. a certaines Epoques remarquables ; la Majorité du Roi, l'éloignement de la Reine mere, le Ministere du Cardinal de Richelieu, la prise de la Rochelle, la guerre étrangere. Le Lecteur peut se reposer à chacune de ces Epoques, où il y a un changement assez considérable dans les affaires. Voilà pourquoi j'ai divisé cet Ouvrage en plusieurs parties : peut-être qu'on ne sera pas faché de ne les avoir que les unes aprés les autres. Le jugemeut du public sur la premiere pourra me redresser & me servir pour les suivantes. Ceux qui voudront bien me faire la grace de me communiquer quelques Mémoires, les adresseront, s'il leur plaît, au Libraire. On leur promet qu'on les recevra avec toute la reconnoissance, & qu'on en usera avec toute la discretion qu'ils peuvent atendre ; soit qu'ils desirent qu'on leur en fasse honneur, soit qu'ils ne veuillent pas être connus. Je les prierai seulement de trouver bon qu'on examine tout, & qu'on ne s'engage point à loüer ce qui n'est pas loüable, ni à blamer ce qui n'est aucunement blamable.

SOM-

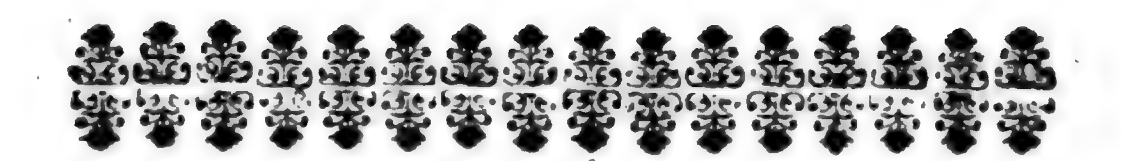

SOMMAIRE DES CINQ LIVRES contenus dans ce Volume.

SOMMAIRE DU I. LIVRE.

PLan de cet ouvrage. Etat de l'Europe & de la France à la fin du Regne d'Henri IV. Henri IV. se prepare à la guerre. Fuite du Prince de Condé. Henri IV. se dispose à marcher à la tête de son Armée. Il est assassiné le 14. Mai 1610. La Reine travaille à se faire declarer Regente durant la minorité de Louis XIII. son fils. Louis XIII. tient son Lit de Justice la premiere fois. Intrigues & cabales à la Cour au commencement de la Regence de Marie de Medicis. Procez & éxecution de Ravaillac. Condamnation du livre & de la doctrine de Mariana Jesuite. Obseques d'Henri IV. Bonnes & mauvaises qualitez d'Henri IV. On resout dans le Conseil de la Regente de secourir Juliers. Edits revoquez pour le soulagement du peuple. Declaration en faveur des Protestans. Retour du Prince de Condé. Arrivée du Prince de Condé à Paris.

Deux

Deux puissans partis à la Cour. Le Prince de Condé est à la tête de l'un, le Comte de Soissons Chef de l'autre. Le Maréchal de Bouillon entreprend de reünir les deux partis. La Reine traverse la reünion des Princes & des grands Seigneurs. Elevation de Conchini nouveau Marquis d'Ancre. Vuës du Roi d'Espagne en renoüant la negociation du double mariage. Brouilleries de l'Empereur Rodolphe avec l'Archiduc Mathias son frere. Traité de paix entre les deux freres. Mathias est élu & couronné Roi d'Hongrie. Mecontentement des Protestans d'Autriche apaisé. Brouilleries sur la Religion en Boheme. Pacification des troubles en Boheme. Diete de Prague en 1610. L'Empereur donne à l'Electeur de Saxe les pays de Cleves & de Juliers. Siége & prise de Juliers par Maurice Prince d'Orange. Assemblée de Cologne pour ajuster les affaires de Cleves & de Juliers. Reflexions sur le serment du Sacre. Le serment que Jacques I. Roi d'Angleterre éxigeoit de ses sujets Papistes, cause une dispute sur l'independance des Souverains en ce qui regarde le temporel. Paul V. defend aux Anglois de sa communion de prêter le serment. Le Roi Jacques fait imprimer une Apologie du serment sans y mettre son nom. Il se declare l'Auteur de l'Apologie. Il l'adresse à tous les Princes & à tous les Etats de la Chrétienté. Coeffeteau écrit contre l'Apologie du Roi Jaques. Le Cardinal Bellarmin adresse à l'Empereur & aux Rois de la communion du Pape, la Reponse à l'Apologie du Roi d'Angleterre. Arrêt du Parlement de Paris contre le

Traité

Traité de Bellarmin sur l'autorité du Pape. Edit du Roi d'Espagne contre l'XI. volume des Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius. Brouilleries du Marquis d'Ancre avec le Comte de Soissons & le Duc d'Epernon. On les reconcilie. Parti formé à la Cour contre le Duc de Sulli.

SOMMAIRE DU II. LIVRE.

QUerelle entre Bellegarde & Conchini. Le Comte de Soissons se brouille avec le Cardinal de Joieuse & avec le Duc d'Epernon. Demêlé du Comte de Soissons avec le Prince de Conti son frere. On accommode les deux Princes. Autre grand différend du Comte de Soissons avec le Duc de Guise. Accommodement du Duc de Guise avec le Comte de Soissons. Disgrace du Duc de Sulli. Le premier President de Harlai se demet de sa charge. Cabale pour empêcher que M. de Thou ne lui succede. La d'Escouman accuse la Marquise de Verneuil & le Duc d'Epernon d'avoir eu part au meurtre d'Henri IV. L'accusatrice est condamnée. Reflexions sur le jugement rendu contr'elle. Etat de la Maison d'Autriche en Allemagne. Desseins ambitieux de Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passau, sur le Roiaume de Boheme. Les troupes de Leopold s'avancent en Boheme. Mathias Roi de Hongrie marche au secours de la Boheme. Il est couronné Roi de Boheme. Cabale à la Cour de France contre le Duc d'Epernon. Le Cardinal de Joieu-

Digitized by

Joieuse & le Duc d'Epernon prenent la resolution de se retirer de la Cour. Le Marquis d'Ancre pense à marier son fils avec un Princesse de Soissons. Le Comte de Soissons accepte la proposition. Generosité du Duc d'Epernon. Instruction donnée au Cardinal de Joyeuse allant à Rome. La Regente se justifie auprés de Paul V. sur ce qu'elle a fait en faveur des Protestans. Plaintes de la Cour de France contre le Duc de Savoie. Embaras du Duc de Savoie aprés la mort d'Henri IV. Les autres Princes d'Italie ne paroissent gueres moins embarrassez que le Duc de Savoie. Conduite prudente du Senat de Venise. Mauvais desseins de la Cour d'Espagne contre le Duc de Savoie. Diverses négociations pour obliger le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie à desarmer en Italie. Le Roi d'Espagne demande prealablement que le Duc de Savoie lui fasse satisfaction. La France desarme en Dauphiné. Elle entre en quelque jalousie de ce que les Espagnols demeurent armez en Italie. Voiage de Philibert Prince de Savoie en Espagne. Formule de la satisfaction que le Prince de Savoie fit pour son pere au Roi d'Espagne. Accommodement du Duc de Savoie avec l'Espagne. Velasco Connêtable de Castille & Gouverneur de Milan reçoit ordre de desarmer. Diferens projets du Duc de Savoie. Le Duc de Savoie prend la resolution d'ataquer Geneve & le païs de Vaux. Le Conseil de France resout de proteger Geneve & le païs de Vaux. On oblige enfin le Duc de Savoie à desarmer. Assemblée politique des Protestans de France. Preparation des Protestans pour tenir une assemblée generale. Le Maréchal

réchal de Bouillon se laisse gagner par la Cour. L'assemblée des Réformez est transferée de Chatelleraut à Saumur. Reconciliation du Maréchal de Bouillon & du Duc de Sulli. Les Protestans renouvellent leur serment d'union. Affaire du Duc de Sulli proposée dans l'Assemblée de Saumur. Remontrance du Duc de Sulli à l'Assemblée. Entretien du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan sur l'affaire du Duc de Sulli. L'Assemblée se declare pour le Duc de Sulli. La Cour entreprend de separer au plûtôt l'Assemblée de Saumur. Division dans l'Assemblée de Saumur. Sagesse de du Plessis-Mornai en cette occasion. Conclusion de l'Assemblée de Saumur. Livre de du Plessis-Mornai contre la Papauté. Le livre de du Plessis-Mornai est censuré par la Faculté de Paris. Reflexions sur cette censure. Troubles d'Aix-la-Chapelle. La Regente de France s'entremet pour la pacification des troubles d'Aix-la-Chapelle. Assemblée de quelques Princes Protestans d'Allemagne pour les affaires de Cleves & de Juliers. Les Princes de la Ligue Protestante s'assemblent à Rottembourg en Baviere. Mort de l'Electeur de Saxe. Diete Electorale à Neuremberg. Demandes des Electeurs à l'Empereur. Reponse de l'Empereur. Mort de la Reine d'Espagne. Mort du Duc & de la Duchesse de Mayenne. La Duchesse de Lorraine & le Cardinal de Gonzague viennent à la Cour de France. Le Comte de Soissons mécontent prend de nouvelles liaisons avec le Prince de Condé. La Faculté de Paris censure trois panegiriques d'Ignace de Loiola. Re-

flexions sur les miracles qu'on attribuë à Saint Ignace & sur le caractere qu'on lui donne. Brouilleries à Troies en Champagne sur l'établissement des Jesuites dans la Ville. Procez de l'Université de Paris contre les Jesuites sur l'ouverture de leur College. Dispute sur les questions de la Grace & de la Predestin tion. Commencement de l'Arminianisme en Hollande. Vorstius est élu pour succeder à Arminius. Jaques I. Roi d'Angleterre s'oppose à l'élection de Vorstius. Apologie du Roi d'Angleterre sur sa conduite dans l'affaire de Vorstius. Revolutions arrivées en Suede aprés la mort de Gustave Ericson. Jean Roi de Suede tache de changer la Religion établie par son pere. Sigismond Prince de Suéde est élu Roi de Pologne. Il succede au Roiaume de Suede. Brouilleries entre le Roi Sigismond & Charles Duc de Sudermanie. Les Etats de Suéde donnent la Regence du Roiaume en l'absence du Roi Sigismond au Duc de Sudermanie. Le Duc de Sudermanie & le Senat de Suéde se divisent entr'eux. Le Roi Sigismond entreprend inutilement de reduire par la force le Duc de Sudermanie. Les Etats de Suéde deposent le Roi Sigismond. Charles Duc de Sudermanie est élu Roi de Suéde. Le Roi de Suede envoie un cartel de defi au Roi de Dannemark. Mort de Charles Roi de Suéde.

SOMMAIRE DU III. LIVRE.

ETat de la France depuis la Regence de Marie de Medicis. Negociation du double mariage entre la France & l'Espagne. Le double mariage est conclu entre les deux Rois. Intrigues à la Cour de France lors que le Traité du double mariage y fut connu. Le double mariage passe enfin au Conseil de France. Le Nonce du Pape se plaint de l'Arrêt du Parlement sur le procez de l'Université de Paris contre les Jesuites. Invectives du Nonce contre l'Avocat General Servin. Démarches du Nonce auprés du Parlement pour obtenir une modification de l'Arrêt. Modification de l'Arrêt du Parlement. Intrigues du Nonce dans le Clergé. Embaras des Jesuites entre la Cour de Rome & le Parlement de Paris. Un livre du Docteur Richer Sindic de la Faculté de Paris y fait grand bruit. Le Cardinal du Perron & les Evêques de la Province de Sens assemblez condamnent le livre de Richer. On ôte à Richer le Sindicat de la Faculté de Paris. Divertissemens publics pour le double mariage. Nouvelles brouilleries à la Cour de France. Le Duc de Mayenne est envoié en Espagne pour demander l'Infante de la part du Roi. Mathias Roi de Hongrie & de Boheme est éleu Empereur aprés la mort de Rodolphe II. Antoine Memmi est éleu Doge de Venise apres la mort de Leonard Donato. Ambassade du Maréchal de Bouil-

Bouillon en Angleterre. Mécontentement du Maréchal de Lesdiguieres. Marie de Medicis abaisse le parti des Ducs de Guise & d'Epernon. Le Comte de Soissons entreprend de ruiner les Ministres & s'engage de faire un outrage sanglant au Chancelier de Silleri. Le Marquis de Cœuvres detourne le Comte de Soissons de cette entreprise. Fourberies du Marquis d'Ancre. On suborne des gens pour l'acuser de Magie. Affaires du Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli. Reconciliation des Seigneurs Protestans François. Protestation du Sinode National de Privas au nom de toutes les Eglises Reformées de France contre une nouvelle Declaration du Roi. Entrée du Duc de Pastrane à Paris. Signature des articles du mariage entre le Prince d'Espagne & la fille ainée de France. Entrée du Duc de Mayenne à Madrid. Signature des articles de mariage entre le Roi Louïs XIII. & l'Infante d'Espagne. Conspiration contre le Duc de Parme. On parle de marier Christine seconde fille de France avec Henri Prince de Galles. Mort d'Henri Prince de Galles. Fortune de Robert Carr en Angleterre. Mort du Comte de Soissons. Nouvelle face de la Cour de France. Condamnation d'un livre du Jesuite Becan. Arrêt du Parlement de Paris contre un livre de Scioppius. Paix entre les Couronnes de Suede & de Danemark. Revolutions en Moscovie. Faux Demetrius en Pologne. Demetrius entre en Moscovie, & s'y fait couronner. Demetrius & un grand nombre de Polonois sont massacrez à Moscou. Susky est fait Czar de Moscovie, & il se demet ensuite. La-

dislas Prince Pologne est proclamé Czar de Moscovie. Les Polonois sont chassez de Moscovie: & Michel Federovits est éleu Czar.

SOMMAIRE DU IV. LIVRE.

LE Baron de Luz est tué par le Chevalier de Guise. Colere de la Regente contre les Guises. Le Duc de Guise veut se lier avec le Prince de Condé. Le Prince de Condé devient suspect à la Regente. Emportement & humeur interessée du Duc de Guise. Beaux sentimens du Duc d'Epernon. La Regente se racommode avec les Ducs de Guise & d'Epernon. Les anciens Ministres sont rapellez. Confusion & embaras du Prince de Condé. Le jeune Baron de Luz est encore tué par le Chevalier de Guise. Mort de François Duc de Mantouë. Nouveaux desseins du Duc de Savoie en cette occasion. Artifices du Duc de Savoie. Le Gouverneur de Milan demande la Duchesse veuve de Mantouë, & sa fille. La Regente de France s'opose aux desseins du Duc de Savoie. Conduite du Pape dans l'affaire de Mantouë. La Republique de Venise apuie le Cardinal de Mantouë. Ferdinand Cardinal de Gonzague prend la qualité de Duc de Mantouë. Nouveaux efforts du Duc de Savoie pour tirer de Mantouë la Princesse Marie sa petite fille. Projets ambitieux du Duc de Savoie. Le Duc de Savoie envahit le Mon-

Monferrat. Cette entreprise cause de grands mouvemens en Italie. Manifestes du Duc de Savoie & du Cardinal Duc de Mantouë. Artifices & bravades du Duc de Savoie. Ses intrigues à la Cour de France sont découvertes. Extreme embaras du Marquis d'Ancre qui se trouve intrigué avec le Duc de Savoie. Les Ministres se racommodent avec le Marquis d'Ancre. On resout à la Cour de France d'envoier un puissant secours à la Maison de Mantouë. On detourne la Regente d'envoier si promptement du secours au Cardinal Duc. Le Roi d'Espagne se declare contre le Duc de Savoie. L'Empereur fait signifier au Duc de Savoie qu'il ait à se desister de son entreprise sur le Monferrat. Le Gouverneur de Milan contraint le Duc de Savoie à se soumettre à la volonté du Roi d'Espagne. Differend entre le Duc de Nevers & le Gouverneur de Milan. Mariage de l'Electeur Palatin avec la fille du Roi d'Angleterre. On parle du mariage de Charles Prince de Galles avec Christine de France. L'Empereur Mathias se rend à Ratisbonne pour la Diete. Les Catholiques & les Protestans se plaignent reciproquement les uns des autres. Mauvais succez de la Diete de Ratisbonne. Fortune de Bethlem Gabor Prince de Transilvanie. Division entre les Maisons de Brandebourg & de Neubourg sur le Gouvernement des Etats de Cleves & de Juliers. Le Prince Wolfgang de Neubourg épouse la sœur du Duc de Baviere, & change de Religion. Difficultez pour rendre stable la paix faite entre les

Ducs de Savoie & de Mantouë. Le Gouverneur de Milan presse le Duc de Savoie de desarmer. Pretexte du Duc de Savoie pour se dispenser de desarmer. Le Gouverneur de Milan demande la Princesse de Mantouë de la part du Roi d'Espagne. Vuës du Roi d'Espagne dans cette demande. La Republique de Venise traverse les desseins du Roi d'Espagne. Embaras de Marie de Medicis sur l'affaire de Mantouë. On propose dans le Conseil de France de faire marcher des troupes en Italie. La Regente envoie le Marquis de Cœuvres en Italie pour negocier un accommodement entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Ambition demesurée de Conchini fait Maréchal de France, & de la Galigaï sa femme. Continuation des disputes sur les questions de la Grace & de la Predestination dans les Provinces-Unies. Nouvelle contestation en Hollande sur la maniére de choisir les Pasteurs. La division augmente dans les Provinces-Unies. Conference de Delft entre les Remontrans & les Contre-Remontrans. Jaques Roi d'Angleterre est moins prevenü contre les Arminiens. Sibrand Ministre de Frise publie un Libelle injurieux aux Etats de Hollande. Grotius est chargé d'y répondre. Edit des Etats de Hollande pour assoupir le diférend sur les questions de la Predestination & de la Grace.

SOM-

SOMMAIRE DU V. LIVRE.

Nouveau parti formé à la Cour de France par le Maréchal de Bouillon. Artifices du Duc de Savoie pour exciter une guerre civile en France. Avis differens dans le Conseil de France sur la maniere de dissiper le parti du Prince de Condé. Lettre circulaire de la Regente sur la retraite du Prince de Condé, & des Seigneurs de son parti. Le Duc de Nevers se saisit de la Citadelle de Mezieres en Champagne. Le Prince de Condé écrit à la Regente une lettre en forme de Manifeste. Foiblesse du Parlement de Paris en cette occasion. Reflexions sur la réponse que le Cardinal du Perron fit au Prince de Condé. Réponse de Marie de Medicis au Prince de Condé. Marie de Medicis fait lever six mille Suisses. Bassompierre est fait Colonel General des Suisses à la place du Duc de Rohan. Conduite des Reformez de France dans l'affaire du Prince de Condé. Sagesse de du Plessis. Le Prince de Condé sollicite les Reformez. Sage réponse de du Plessis-Mornai à la Regente & au Prince de Condé. Le Duc de Rohan semble écouter les propositions du Prince de Condé. Evasion du Duc de Vendôme : il se retire en Bretagne. Mort du Connétable de Montmorenci. Le Duc de Savoie évite la rencontre du Marquis de Cœuvres Ambassa-

baſſadeur de France en Italie. Jalouſie des Souverains d'Italie ſur la correſpondance entre les deux Couronnes, en ce qui concerne les affaires d'Italie. Les Eſpagnols traverſent ſecretement les négociations du Marquis de Cœuvres. Le Cardinal Duc de Mantouë accepte les conditions propoſées par le Marquis de Cœuvres. Le Duc de Savoie fait ſemblant de les accepter pareillement. On leve des troupes à Turin. Négociation du Duc de Ventadour & des autres Commiſſaires du Roi avec le Prince de Condé & ceux de ſon parti. Le Prince ſe retire de Soiſſons, & va en Champagne. Diviſion dans le Conſeil de la Regente, ſur les demandes que le Prince de Condé & les Mecontens font pour leurs interêts particuliers. Intrigues du Maréchal d'Ancre pour détourner la Regente de faire la guerre au Prince de Condé. Raiſonnement du Nonce du Pape ſur la reſolution priſe de faire la paix avec le Prince de Condé. Examen de la Reflexion politique d'un Auteur Venitien ſur le Traité fait avec le Prince de Condé. Traité conclu à Sainte-Meneboud entre la Regente & le Prince de Condé. Arrêt du Parlement de Paris contre un livre de Suarez Jeſuite. Paul V. ſe plaint des procedures du Parlement contre le livre de Suarez. Entretien du Pape & de l'Ambaſſadeur de France ſur l'Arrêt du Parlement. Menagemens de la Cour de France pour contenter le Pape. Les Jeſuites ſe remuent pour faire bruler l'Arrêt du Parlement de Paris. Déclaration du Roi dans ſon Con-

ſeil

ſeil ſur l'Arrêt du Parlement. Le Pape ne veut pas ſe contenter de la Déclaration du Roi. Le Roi eſt enfin obligé de ſuſpendre l'execution de l'Arrêt du Parlement. Diviſions à la Cour de France. Le Duc de Vendôme refuſe d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud. Habileté & prudence de du Pleſſis-Mornai. Marie de Medicis envoie le Marquis de Cœuvres au Duc de Vendôme pour le porter à un acommodement. Nouvelle inquiétude du Prince de Condé. Entrevuë du Prince de Condé & du Duc de Rohan. Le Prince de Condé penſe à ſe rendre maître de Poitiers. Grand tumulte à Poitiers. On ferme les portes de la ville de Poitiers au Prince de Condé. Le Roi & la Reine ſe mettent en chemin pour aller en Poitou & en Bretagne. Embaras du Prince de Condé. Il ſe retire à Chateauroux en Berri. Remontrances de du Pleſſis-Mornai à la Regente, Le Roi & la Reine mere vont à Poitiers. La Reine va faire tenir les Etats de Bretagne à Nantes. Mort du Prince de Conti. Nouvelles diviſions entre les Princes de Brandebourg & de Neubourg ſur l'adminiſtration des Etats de Cleves & de Juliers. La ville d'Aix-la-Chapelle eſt miſe au Ban de l'Empire. Le Marquis Spinola reduit la ville d'Aix-la-Chapelle, & ſe ſaiſit de pluſieurs places dans les Etats de Cleves & de Juliers. Maurice Prince d'Orange prend pluſieurs villes dans le même pays. Conference de Santheim ſur les affaires de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. Le Duc de Savoie ſe brouille

brouille plus que jamais avec l'Espagne. Il tâche de mettre les Venitiens de son côté. Le Marquis de Rambouillet est nommé Ambassadeur extraordinaire de France en Italie. Guerre ouverte entre l'Espagne & la Savoie. Ecrits reciproques de la part du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie. Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de France travaillent à un accommodement entre l'Espagne & la Savoie. Le Duc de Savoie accepte les conditions proposées, & l'Espagne les refuse. Le Roi d'Espagne n'est pas content de la conduite du Gouverneur de Milan. Majorité de Loüis XIII. Premier acte de la majorité du Roi. Le Roi tient son Lit de Justice au Parlement de Paris. Education donnée au Roi Loüis XIII.

HIS-

Digitized by Google

P. 1.
LOUIS. XIII.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE PREMIER.

E regne dont j'écris l'Histoire est plein de grans évenemens. On y verra des guerres civiles & étrangeres, des batailles sanglantes, des villes attaquées & défenduës avec beaucoup d'adresse & de courage, les Protestans opprimez en France & soutenus en Hongrie, en Allemagne & dans les Provinces-Unies, la Noblesse, le Clergé, les Parlemens, & le peuple reduits à l'esclavage. Un Roi incapable de se demêler

1610. Plan de cet Ouvrage.

Digitized by Google

1610. des grandes affaires qu'on a ſoin de lui ſuſciter, laiſſe tout faire à ſes Favoris & à ſes Miniſtres. Egalement prévenu contre ſa mere, ſa femme, & ſon frere, il maltraite l'une, & oblige les autres à former des ligues au dedans & au dehors, & à ſe jetter enfin entre les bras des anciens ennemis de la France. Les Princes & les grans Seigneurs mécontens, tantôt de la mauvaiſe adminiſtration d'une Régente, tantôt de la trop grande autorité d'un Favori, ou d'un Miniſtre, ſe ſoulevent ſous le pretexte ſpécieux du bien public. Les Proteſtans pouſſez à l'extremité par les fréquentes infractions de l'Edit le plus inviolable qui fut jamais, prenent enfin les armes pour defendre la liberté de leur conſcience, & pour conſerver les ſuretez qu'on leur avoit ſi juſtement accordées ſous le regne precedent.

Les entrepriſes de la Maiſon d'Autriche ſur les Princes d'Italie, les contraignent de recourir à la protection de la France & de ſe lier avec elle. Ces Souverains jaloux de leur repos & de leur liberté, ne ſont pas fachez que le Duc de Savoie laiſſe enfin au Roi de France, une place qui lui donne le moien d'entrer facilement en Italie, quand il ſera néceſſaire de la ſecourir. Un Conquérant ſorti des extrémitez du Nord pour défendre ceux de ſa Religion en Allemagne, renverſe les projets ambitieux de la Cour de Vienne & de celle de Madrid,

drid. L'Empereur tremble pour ſes païs hereditaires, & la France ſe lie ſi à propos avec le Roi de Suede, qu'elle enleve enfin à la Maiſon d'Autriche une partie de ſon ancien patrimoine. Le ſuccés des armes Eſpagnoles en Picardie, jette l'épouvante juſques dans Paris. Le Roi de France ſort de ſa capitale pour repouſſer l'ennemi, & il ne peut retenir ſes larmes en voiant le feu preſqu'aux portes de ſes propres palais. Les revolutions arrivées au delà des Pirénées changent la face des affaires. La Catalogne ſe donne à Louïs XIII: le Portugal chaſſe les Caſtillans, & met le Duc de Bragance ſur le thrône de ſes ancêtres. Philippe IV. effraié ſort de Madrid pour raſſurer ſes Etats d'Aragon & pour reduire les Catalans. Mais il a le deplaiſir de ne s'être avancé, que pour aprendre plûtôt que la France lui a enlevé la ville de Perpignan & le Comté de Rouſſillon. 1610.

Dans ces évenemens extraordinaires on trouvera de grans exemples de vice & de vertu, la perfidie richement recompenſée, les premieres dignitez obtenuës par les crimes les plus infames, quelques-unes données au mérite, de grands établiſſemens refuſez ou mépriſez par des motifs de religion & de probité. Quelques Seigneurs rachétent indignement leurs biens ou leur vie, en ſe faiſant les eſclaves d'un Cardinal ambitieux & vindicatif. D'autres menacez d'être ſacrifiez à ſes paſſions & à ſes interêts, conſervent une

1610. nôble fierté, demeurent fidéles à leurs amis, & souffrent même la mort avec un courage héroïque.

Ce morceau de l'Histoire moderne de France que j'ai dessein d'éclaircir, est si curieux & si diversifié, qu'il tente d'abord un homme qui veut emploier son temps à écrire quelque chose d'agreable & d'instructif. Cependant l'entreprise m'a souvent fait peur, & peut-être qu'elle est au dessus de mes forces. Si je louë les principaux Acteurs qui paroissent sur la scéne, je m'expose à passer pour un flateur; si j'en parle trop librement, on m'accusera de malignité. Les éloges dégoutent le Lecteur & l'irritent. Il aime mieux qu'on lui découvre les vices & les passions secretes des hommes. Cet air de liberté lui plaît & le divertit. Mais en flatant un peu trop le penchant naturel que nous avons à entendre blamer les autres, ne dira-t-on pas aussi que je fais une satire & non pas une Histoire?

Je tacherai d'éviter les deux extremitez, autant qu'il me sera possible. Il n'y a rien qui m'engage à louër, ou à blamer injustement des gens presque tous morts avant que je fusse au monde. Quelle raison particuliere aurois-je de les aimer, ou de les haïr? La diversité des sentimens sur la Religion & sur le Gouvernement, ne m'empéchera point de rendre justice au mérite, ni de louër ce qui sera véritablement loüable. Je suis, graces à Dieu, en un païs, où l'on jouit de ce bonheur

heur si rare dans le monde. Chacun y peut dire sans contrainte ce qu'il pense raisonnablement. Si je ne puis pas être utile à ma patrie, j'ai du moins la liberté de déplorer ses malheurs. 1610.

Etat de l'Europe & de la France à la fin du regne d'Henri IV.

Avant que d'entrer en matiere, je dois dire quelque chose d'Henry IV. & de la fin de sa vie. Il est bon de connoître la situation des affaires de l'Europe & de la France, quand celle-ci perdit un des plus grans Rois qu'elle eut jamais. Il emploia les premieres années de son regne à réduire par la force des armes, ou à gagner par la négociation, les villes & les grans Seigneurs qui sous prétexte de la Religion, avoient formé une puissante ligue contre lui, & à faire la guerre à Philippe II. Roi d'Espagne. Ce Monarque ambitieux avoit soutenu la ligue par de puissans secours d'hommes & d'argent, dans le dessein de mettre sur le trône de France un Prince de sa Maison, ou de demembrer du moins une Monarchie, dont la puissance étoit un obstacle invincible aux vastes projets qu'il méditoit. Mais se trouvant à la fin accablé de maladies, & voiant ses Etats entiérement épuisez par les sommes immenses qu'il avoit dépensées, & par le grand nombre de soldats & de vaisseaux qu'il perdit dans ses guerres contre les Provinces-Unies des Païs-bas, contre l'Angleterre, & contre la France, Philippe, dis-je, aprés tant d'hommes & de tresors inutilement consumez, fut bien aise de faire la paix avec

1610. Henri à des conditions que le mauvais état de la France autant épuisée que l'Espagne, ne permettoit pas à Henri d'esperer.

Elizabeth Reine d'Angleterre & les Etats des Provinces-Unies, se plaignirent vivement de ce que le Roi abandonnoit ses bons & fideles alliez, en se pressant de conclure son traité avec Philippe. *C'est perdre*, disoit-on encore, *l'occasion favorable de profiter de la décadence prochaine & presqu'inévitable de l'Espagnol.* Henri s'excusa le mieux qu'il put, sur l'impuissance où étoit son Roiaume de soutenir plus long-temps la guerre étrangere, aprés avoir essuié les rigueurs d'une guerre civile qui duroit depuis plusieurs années, & qui n'étoit pas encore bien éteinte. La raison étoit spécieuse. Mais le Roi n'avoit-il pas aussi quelqu'impatience de se donner tranquillement au plaisir, & de jouïr à son aise de la belle succession qu'il avoit recueillie aprés tant de perils & de travaux?

Il faut avouër qu'Henri avoit sujet de se défier de ses forces pour l'avenir. Le Duc de Mercœur cantonné en Bretagne n'auroit pas fait sa paix, s'il n'eût cru celle d'Espagne entiérement resoluë. D'ailleurs les Protestans de France qui avoient servi un Roi élevé parmi eux, avec tant de courage & de perseverance, prenoient de l'ombrage & de la jalousie. Son changement de religion, & les faveurs dont il achetoit la réconciliation des Seigneurs autrefois liguez contre lui, avoient

voient commencé de les allarmer, & ses nouveaux engagemens avec la Cour de Rome, leur cruelle & implacable ennemie, auroit achevé de les refroidir. Henri rassura prudemment ses meilleurs sujets par l'Edit de Nantes qui fut concerté avec beaucoup d'application & de maturité. Heureux! si les successeurs de ce bon Prince les eussent laissé joüir de ce qu'il leur avoit justement accordé. 1610.

Dés que la paix fut établie au dedans & au dehors, Henri voulut gagner le cœur de tous ses sujets, en publiant qu'il alloit travailler incessamment à les faire vivre dans le repos & dans l'abondance. On établit des manufactures; on ôta certains impôts. Peut-être que les grandes dettes qu'il avoit contractées, & l'engagement de la plus grande partie de son domaine ne lui permirent pas d'en ôter d'autres fort onéreux, & lui firent écouter ceux qui lui donnoient des avis pour attirer beaucoup d'argent dans ses coffres. Mais il eut du moins l'adresse de prevenir & d'étouffer même les murmures en faisant croire aux François accoutumez depuis assez long-temps à la patience, que sa plus grande passion étoit celle de les rendre heureux. Le Roi se flatoit encore d'arrêter l'humeur inquiéte de quelques Seigneurs, & peut-être de les ruïner insensiblement, en les engageant par son exemple à faire d'excessives dépenses, en bâtimens, au jeu, & en d'autres plaisirs plus criminels. Il

1610. y trouvoit doublement ſon compte. C'étoit là ſon penchant naturel, quoi qu'il fût aſſez ménager. Et ceux qui auroient pû cauſer des brouïlleries dans l'Etat, épuiſez d'argent & de crédit, n'auroient plus eû d'autre reſſource que celle des bienfaits du Prince.

La choſe ne reüſſit pas tout-à-fait comme il l'avoit projetté. Si le Connetable de Montmorenci, les Ducs de Montpenſier & d'Epernon, les Maréchaux de Bouillon & de Biron, ne prirent pas les armes pour faire éclater leur reſſentiment; les uns de ce qu'ils n'étoient pas aſſez bien recompenſez à leur gré, & les autres de ce qu'ils avoient moins de part aux conſeils ſecrets du Roi que certains Miniſtres confidens, ces Seigneurs lui donnérent du moins de fort grandes inquiétudes. La juſte punition de Biron le plus imprudent, le plus fougueux de tous les mécontens, & les ſoumiſſions du Maréchal de Bouillon, firent avorter une conſpiration que Charles Emmanuel Duc de Savoie avoit tramée dans ſon voiage à Paris, & que Philippe III. nouveau Roi d'Eſpagne promettoit d'appuier. Celle de la Marquiſe de Verneuil maîtreſſe du Roi qui lui avoit donné follement une promeſſe de mariage, avant qu'il eût épouſé Marie de Médicis, auroit pû avoir des ſuites facheuſes. Mais elle fut diſſipée par la condamnation d'Entragues pere de la Marquiſe, & par la priſon du Comte d'Auvergne ſon

frere

frere utérin & fils naturel de Charles IX. 1610.

Le Roi se plaignoit de ce que la Cour d'Espagne promettoit du secours à tous les esprits factieux de l'Etat. Il éclata sur tout aprés qu'on eût découvert l'intrigue de l'Ambassadeur d'Espagne avec un Gentilhomme de Provence, qui avoit entrepris de livrer la ville de Marseille à Philippe III. Deux Puissances rivales ont toûjours de quoi récriminer quand l'une croit convaincre l'autre de quelque infraction secrete aux traitez. L'Ambassadeur reprocha sans façon au Roi les secours donnez aux Provinces-Unies depuis la paix de Vervins, & les efforts faits pour soulever les Morisques en Espagne. En certaines rencontres Henri n'étoit pas beaucoup plus droit, ni plus sincére que Philippe. Les Princes se piquent rarement d'une si belle vertu. Depuis que le Roi de France eut rétabli ses affaires & amassé quelques millions par les soins du Duc de Sulli Surintendant de ses finances, il pensa tout de bon à humilier l'orgueil de la Maison d'Autriche. C'étoit le langage de ce temps-là. On se ligue maintenant pour s'opposer aux desseins ambitieux de la France.

En attendant un prétexte spécieux de faire la guerre à l'Espagne, Henri renouvelle ses anciennes alliances au dehors, & il negocie avec plusieurs Souverains pour les mettre dans ses interêts. Par le traité de mariage entre l'Infante Isa-

1610. belle avec l'Archiduc Albert, Philippe II. avoit donné à sa bonne fille sous certaines conditions, la souveraineté des Provinces dont l'Espagne se trouvoit alors en possession dans les Païs-bas. Catherine sœur d'Isabelle n'avoit apporté à Charles Emmanuel Duc de Savoie son époux qu'une somme d'argent assez modique. Un partage si inégal ne contentoit point l'ambition d'un Prince, qui se donna toûjours beaucoup de mouvement, afin de s'agrandir, & qui ne put jamais en venir à bout. Charles s'imaginoit qu'on auroit bien dû lui ceder le Duché de Milan. Henri tâche de profiter du mécontentement du Duc. On lui propose de l'aider à la conquête d'un païs qui étoit si fort à sa bienséance, & de donner à son fils en mariage la fille aînée du Roi. A ces conditions Charles fait volontiers une ligue offensive & défensive avec la France.

Quelques gens pretendent que toutes les Puissances de l'Europe y étoient entrées, ou du moins qu'elles devoient y entrer dans le dessein de réduire la Maison d'Autriche à l'Espagne, & à ses païs héréditaires en Allemagne. Mais le projet qu'on attribuë à Henri sur ce chapitre, est étrangement chimérique. S'il est vrai que ce Roi l'ait jamais conçu, & qu'il ne se soit point proposé d'autre fin dans une si vaste entreprise, que la gloire d'avoir mis les affaires de la Chrétienté dans un juste équilibre, Henri étoit sans men-

mentir le plus grand gaſcon de ſon Roiaume. N'eſt-il point plus probable, que voiant la conjoncture du temps aſſez favorable pour ſe venger du mal que l'Eſpagne lui avoit fait, il prit la reſolution d'en profiter? 1610.

Tout le monde s'apercevoit déja de la decadence de cette Monarchie. Philippe III. Prince d'un eſprit beaucoup inférieur à celui de ſon pere, l'avoit trouvée dans un ſi mauvais état, que ne pouvant plus fournir à l'Archiduc Albert de quoi ſoutenir la guerre contre les Provinces-Unies, il fut contraint de conſentir à une tréve honteuſe avec les Etats Generaux, qu'il reconnut enfin pour des Provinces libres ſur leſquelles ni lui, ni les Archiducs n'avoient rien à prétendre. Ce n'eſt pas que l'Eſpagne n'eût encore de bons Genéraux d'armée, de braves Officiers, & des gens formez dans le cabinet de Philippe II. Mais le Duc de Lerme premier Miniſtre, n'avoit ni le génie, ni l'habileté néceſſaires pour acquérir au dehors de la réputation à ſon maître, & pour gouverner, comme il faut, une Monarchie à qui ſa propre grandeur fut toûjours à charge.

La Maiſon d'Autriche étoit encore plus foible en Allemagne. L'Empereur Rodolphe n'avoit pas de grans vices; mais les vertus qui donnent du relief à un Prince, lui manquoient. Renfermé dans ſa ville de Prague, il s'occupoit de toute autre choſe que de la politique.

Digitized by Google

1610. S'il eût trouvé de bons Miniſtres, il ne les auroit pas empêchez de bien faire. Mais il apporta ſi peu de ſoin à les choiſir & à veiller ſur eux, qu'il ne ſavoit pas même s'il étoit bien, ou mal ſervi. Rodolphe ne vivoit pas en fort bonne intelligence avec ſes freres. L'Archiduc Matthias le contraignit à lui ceder le Roiaume de Hongrie, & à lui aſſurer la ſucceſſion à la Couronne de Bohéme. Incapables l'un & l'autre de maintenir en paix des ſujets de religion différente, ils furent obligez de recevoir les conditions que le parti le plus fort leur impoſoit.

L'Angleterre eſt tellement ſituée, qu'elle doit craindre également que l'Eſpagne & la France ne deviennent trop puiſſantes. Jacques I. avoit ſuccedé à la Reine Eliſabeth, Princeſſe dont les Anglois chériſſent encore la mémoire à cauſe de ſon grand courage, de ſa rare prudence, & de l'amour ſincere qu'elle eut toûjours pour ſon peuple. Les deux Couronnes témoignerent à l'envi beaucoup d'empreſſement pour s'allier avec le nouveau Roi. On croyoit que devenu plus puiſſant que ſes predeceſſeurs, par la reünion de l'Ecoſſe avec l'Angleterre, il ſeroit encore plus capable de tenir la balance égale, ou de la faire pancher de quel côté il voudroit. Mais Jacques toûjours incertain & timide, gouverné par ſa femme, ou par ſes favoris, fit bientôt voir au monde, qu'il étoit plus propre à manier la plume que l'épée, à écri-

à écrire ſur une queſtion de Droit & de Theologie, qu'à regner avec éclat & à ſe rendre formidable à ſes voiſins. Il fit un traité d'alliance avec Henri. Les deux Rois s'engageoient à ſecourir les Provinces-Unies, & à ſe defendre réciproquement en cas que l'un ou l'autre fût attaqué par l'Eſpagnol. La Cour de Madrid irritée de ce que le Roi de la Grande Bretagne prenoit des liaiſons contraires à ſes interêts, put bien favoriſer ſous main les mécontens; & les Papiſtes d'Angletterre formérent peu de temps aprés l'horrible attentat qu'on appelle la *conjuration des poudres*. Depuis ce temps-là Jacques eut toûjours peur des Eſpagnols. Et ils profitérent ſi adroitement de la diſpoſition de ſon eſprit & de l'avarice de ſes favoris & de ſes Miniſtres, que bien loin de s'oppoſer aux entrepriſes de la Maiſon d'Autriche, il ſouffrit patiemment qu'elle depouillât l'Electeur Palatin qui avoit épouſé une Fille d'Angleterre. 1610.

Henri IV. ſe prépare à la guerre.

Telle étoit la ſituation de l'Europe, lors qu'Henri trouva un pretexte plauſible de lever des troupes & de les faire avancer juſques ſur la frontiére en Champagne. Jean Guillaume Duc de Cleves, de Berg, & de Juliers mort ſans enfans, laiſſoit une ſucceſſion fort litigieuſe. Ses quatre ſœurs, ou leurs enfans, avoient chacun des pretenſions differentes. Quelques conſtitutions Imperiales contraires les unes aux autres rendoient l'affaire encore

1610. plus embrouillée. Celles-ci vouloient que les païs contestez fussent des fiefs masculins, & celles-là supposoient les filles capables d'y succéder. Entre tous les Princes pretendans, le droit de Jean Sigismond Electeur de Brandebourg, & celui de Philippe Louïs Palatin de Neubourg, étoit le plus plausible. Le premier avoit épousé la fille de la sœur aînée du dernier Duc, & l'autre étoit mari de la seconde sœur, qui soutenoit que la succession lui étoit dévoluë au prejudice des enfans de son aînée morte avant le Duc Jean Guillaume. Ces deux Princes se mirent chacun en possession d'une partie des Etats qu'ils prétendoient leur appartenir entiérement. Mais il étoit à craindre qu'un tiers plus puissant qu'eux, ne se rendît maître des meilleures places, pendant qu'ils se feroient la guerre pour se chasser l'un l'autre. Le Landgrave de Hesse leur ami commun les fit donc consentir à un traité provisionnel. Ils y promettoient de terminer leur différent à l'amiable & par arbitres, & de joindre leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient d'usurper les païs de Cléves & de Juliers. En attendant, ils devoient les gouverner en commun & par indivis: le tout sans préjudice du droit de l'Empereur, & de celui des autres Princes pretendans. Les Etats du païs assemblez à Dusseldorp reçûrent la transaction à la priére du Roi de France qui se déclaroit déja pour les deux Princes.

Ils étoient Protestans l'un & l'autre, &

& les Provinces-Unies les appuioient encore autant qu'elles pouvoient. Cela donnoit de l'ombrage aux Archiducs des Païs-bas, dont les Etats confinoient d'un côté à ceux de Juliers. Quelque Prince de leur Maison en Allemagne eût été bien aise aussi, de profiter de la succession litigieuse. Le prétexte de la Religion ne leur a jamais manqué au besoin; & il venoit là le mieux du monde. On gagne donc le Gouverneur de la ville de Juliers, & Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg & de Passau, passe secretement dans la place. Il apportoit avec lui une commission de l'Empereur qui pretendoit être le Juge naturel & souverain d'un différent mû sur des fiefs de l'Empire; & il donnoit cependant à son cousin Leopold l'administration des Etats contestez. 1610.

Le sequestre parut tendre à une usurpation. En ajoutant les Duchez de Cléves & de Juliers à ses autres païs hereditaires, la Maison d'Autriche pouvoit opprimer beaucoup plus facilement la liberté Germanique. Les Païs-bas contigus donnoient moien au Roi d'Espagne de faire passer ses meilleures troupes au secours de ses parens. L'entreprise devoit donc allarmer également tous les Princes d'Allemagne. Mais la jalousie que causoit la diversité de Religion, fit craindre au Duc de Baviere, aux Electeurs de Maience & de Tréves & à quelques autres que le parti Protestant ne devint trop puissant, si

les

1610. les Etats litigieux venoient à écheoir à un Souverain de la même Religion. Voilà donc les Catholiques assemblez à Wirtsbourg qui forment une ligue dont le Duc de Baviére se fait le chef, & qui deputent à Rome & à Madrid pour demander du secours au Pape Paul V. & à Philippe Roi d'Espagne.

D'un autre côté les Protestans viennent en grand nombre à Hall en Suabe. L'Electeur & les Princes de Saxe ne s'y trouverent pas. Ceux de la branche de Weymar & de Koburg avoient leurs prétensions particuliéres sur les Duchez de Cléves & de Juliers, & ils espéroient que la Maison d'Autriche aimeroit mieux appuier leur droit, que celui des autres Protestans plus jaloux de son agrandissement. L'Electeur de Saxe se contenta d'envoier à Hall conjointement avec le Roi de Dannemark pour exhorter les prétendans à remettre leurs interêts entre les mains de l'Empereur. Les resolutions prises dans l'assemblée furent fort secretes. Le Prince d'Anhalt que ceux de Brandebourg & de Neubourg avoient prié d'aller negocier à la Cour de France, revint à Hall accompagné de Boissise Ambassadeur du Roi. Celui-ci déclara hautement que son maître les assisteroit de toutes ses forces, & qu'il marcheroit lui-même à la tête d'une puissante armée pour s'opposer aux desseins de la Maison d'Autriche. Les Provinces-Unies promettoient pareillement de joindre leurs trou-

troupes à celles d'Henri. Le voisinage des 1610.
païs contestez ne leur permettoit pas de souffrir qu'ils tombassent entre les mains d'un parent, ou d'un bon ami de l'Espagnol.

Le chagrin mortel que le Roi de France avoit de ce que les Archiducs des Païs-bas & le Roi d'Espagne recevoient à bras ouverts le Prince de Condé, qui s'étoit retiré secretement à Bruxelles avec la Princesse son épouse, & de ce qu'ils lui promettoient toute sorte de secours contre l'injustice qu'Henri lui faisoit: cet accident, dis-je, arrivé dans le même temps que l'affaire de Cleves & de Juliers, l'animoit encore plus à la guerre que le noble desir de secourir ses alliez. Resolu de se venger avec éclat de tous les deplaisirs que Philippe II. & son fils, lui avoient faits, & de ravoir à quelque prix que ce fût la Princesse de Condé, Henri envoioit encore des troupes du côté des Alpes. Lesdiguiéres qui d'une naissance & d'une fortune médiocre, s'étoit élevé par degrez durant les guerres civiles en Dauphiné & en Provence, & qui avoit reçû depuis peu le bâton de Maréchal de France, devoit conduire au Duc de Savoie les troupes destinées contre l'Italie, & attaquer le Milanois conjointement avec lui. Tous ces préparatifs furent couverts premierement du pretexte ordinaire du bien public, du repos de l'Europe, de la justice à maintenir des alliez dans la possession d'un bien qui leur appartenoit legitimement. Mais une passion

basse

Digitized by Google

1610. basse & criminelle les fit augmenter encore & hâter avec une extrême diligence. Henri, disoit-on, craignoit avec raison, que ses anciens ennemis abusant de la facilité & du dépit du premier Prince du sang, n'excitassent son ambition en lui mettant dans l'esprit de contester la validité du mariage que le Roi avoit contracté avec Marie de Medicis, aprés un divorce qu'on avoit fondé sur des raisons assez frivoles, & l'état des enfans qu'il avoit eus de cette seconde femme. Mais, à dire le vrai, l'absence de son *Bel-Ange*, c'est ainsi qu'il appelloit la Princesse de Condé, lui tenoit au cœur plus que toute autre chose.

Memoires de Bassompierre.

Dez qu'Henriette Charlotte de Montmorenci parut dans le monde, le bon Roi en devint amoureux à la folie. Le Connêtable son pere la vouloit marier avec Bassompierre Gentilhomme Lorrain qui étoit entré fort agreablement à la Cour de France, & qu'on voioit déja fort avant dans les bonnes graces du Roi. Mais Henri rompit l'affaire fort avancée. Bassompierre lui paroissoit trop propre à se faire aimer de sa femme. Le Prince de Condé devoit être un mari moins incommode à un amant. En lui donnant de quoi se bien divertir à la chasse, on se flatoit de trouver le temps & le moien de tromper un époux moins clairvoiant & moins jaloux que l'autre ne l'auroit été. En un mot Henri qui n'avoit jamais pû se contenter de sa femme,

Digitized by Google

me, vouloit que celle de ſon plus proche parent fût, dit-il naïvement à Baſſompierre, *la conſolation & l'entretien de ſa vielleſſe dans laquelle il alloit deſormais entrer.* 1610.

Fuite du Prince de Condé.

Le Prince s'apperçut bientôt aprés ſon mariage que le Roi aimoit éperdument celle qu'il lui avoit fait épouſer. La paſſion d'Henri éclatoit tous les jours de plus en plus. Il ne pouvoit pas même obſerver les régles de la bien-ſeance. Le nouvel époux ne garde pas plus de ménagemens de ſon côté, il ſe plaint, il s'emporte, il perd le reſpect. Pour le rendre plus complaiſant, plus traitable, on lui retranche ſes penſions. Quelqu'inſtance qu'il faſſe pour toucher l'argent qui lui avoit été promis en mariage, on le lui refuſe abſolument. Ces duretez ne firent qu'irriter davantage un jeune homme que les mécontens & les ennemis ſecrets du Roi picquoient inceſſamment d'honneur, & dont ils augmentoient la jalouſie, en lui repreſentant que le Roi n'étoit plus maître de ſa paſſion, & qu'il pouroit bien ſe porter à quelque violence. De maniere que le Prince de Condé ſe determine enfin à prendre ſa femme avec lui, & à ſe retirer dans les Païs-bas.

La nouvelle de cette évaſion fut un coup de foudre au vieillard amoureux. Il appelle incontinent ſes Miniſtres les plus confidens pour concerter avec eux les meſures qu'il devoit prendre dans une conjoncture ſi délicate. Le Chancelier de Sille-

1610. Silleri dit avec beaucoup de gravité qu'il falloit faire *de bonnes & fortes déclarations* contre le Prince de Condé & contre tous ceux qui se joindroient à lui. Mais les procedures du Parlement étoient-elles un reméde assez prompt, assez efficace pour le desespoir d'une amant qui se croyoit le plus malheureux homme du monde, dez qu'il étoit éloigné de l'objet de son amour? Villeroi Secretaire d'Etat fut d'avis que le Roi écrivît à ses Ambassadeurs dans les Cours étrangeres, & qu'il leur ordonnât de presser les Princes de ne point recevoir chez eux Condé, qui s'étoit retiré sans la permission du Roi, & de le renvoier incessamment en France. Le conseil de Villeroi ne fut pas écouté. Il auroit fallu entrer en negociation avec le Prince dans les Etats duquel Condé se refugioit. Cette longueur n'accommodoit pas non plus l'inquiétude & l'impatience d'Henri.

Quand on demanda au Duc de Sulli quel étoit son sentiment, *Je prevoiois cet accident*, dit-il au Roi. *Si vôtre Majesté avoit suivi l'avis que je luy donnai il y a quelques jours, de mettre Mr. le Prince à la Bastille, je l'y aurois bien gardé. Cela est vrai*, répondit le Roi; *mais que faut-il faire maintenant? Rien*, repliqua Sulli, aprés avoir révé quelque temps auprés d'une fenêtre. *Un sujet fugitif, tout le monde l'abandonne bien-tôt, quand le Souverain paroît ne se mettre pas en peine de le perdre. Si vous témoignez le moindre empressement pour*

pour avoir Mr. le Prince, vos ennemis prendront plaisir à vous chagriner, en le recevant bien, & en lui donnant du secours. 1610.
C'étoit-là sans doute le meilleur parti: mais Henri étoit trop amoureux pour le prendre.

Le conseil du President Jeannin lui plut davantage. Il proposoit de faire suivre le Prince en diligence par un Capitaine des gardes avec ordre de le ramener, en cas qu'on pût l'atteindre: sinon, d'envoier promtement à Bruxelles, où le Prince ne manqueroit pas de se réfugier, de le demander aux Archiducs, & de les menacer de la guerre, s'ils refusoient de le rendre. *Albert & Isabelle*, ajoutoit Jeannin, *n'ont aucune liaison avec Mr. le Prince; & le Roi d'Espagne n'aura pas eu le temps de leur écrire de le garder chez eux. Quelle apparence y a-t-il que des gens foibles & timides vueillent s'attirer pour si peu de chose, toutes les forces de vôtre Majesté sur les bras?*

Jeannin auroit bien deviné, sans le fameux Ambroise Spinola qui se trouva pour lors auprés des Archiducs. Intimidez par les menaces d'un Roi guerrier, & qui faisoit de grans préparatifs, Albert & Isabelle auroient eu de la complaisance pour Henri. Mais Spinola leur representa vivement, qu'ils ne pouvoient honnêtement refuser une retraite & leur protection à un Prince persecuté, qui ne demandoit qu'à mettre son honneur & sa personne à couvert des insultes qu'il

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE PARMA

Digitized by Google

1610. qu'il n'apprehendoit pas sans raison : que du moins leurs Altesses ne devoient donner aucune réponse positive, sans avoir premierement consulté le Roi Catholique sur une affaire de cette importance. On répondit donc de concert avec la Cour de Madrid à ceux qui vinrent de la part d'Henri, que l'honneur & les droits inviolables de l'hospitalité, ne permettoient pas aux Archiducs de remettre le Prince malgré lui entre les mains du Roi. Mais que leurs Altesses prendroient garde qu'il ne fist rien chez eux contre le respect & l'obéïssance qu'il devoit à son Souverain.

Un refus si honnête ne fit qu'enflammer davantage la colére du Roi, & le rendre plus opiniâtre à demander le Prince & la Princesse de Condé. Il envoioit tous les jours des ordres pour faire de nouvelles instances aux Archiducs. Pendant qu'il armoit puissamment dans son Roiaume, les François qui étoient à Bruxelles prirent des mesures pour enlever la Princesse qui donnoit à penser qu'elle n'en seroit pas trop fâchée. Le peuple courut aux armes pour s'opposer à la violence. Condé resolut ensuite de se retirer à Milan, & l'Infante prit la Princesse dans son propre palais. Les Archiducs avoient promis de ne la rendre point sans le consentement du Prince.

Le Connetable de Montmorenci sollicité par le Roi, leur demandoit encore

sa

ſa fille; & les plus proches parens de la Princeſſe écrivirent à la Cour de Bruxelles, auſſi bien que lui. On allegua même que toute la famille vouloit faire caſſer le mariage. Le Roi eut recours au Pape: il le preſſa d'interpoſer ſon autorité, afin que la Princeſſe miſe en liberté, en pût demander la diſſolution. Elle n'aimoit pas ſon mari, & la bigoterie de l'Infante qui la veilloit de fort prés, étoit ſi contraire à l'humeur d'une jeune perſonne accoutumée aux plaiſirs de la Cour de France, qu'elle ne paroiſſoit pas fort éloignée du divorce que ſes parens lui propoſoient du moins en apparence. Mais toutes ces ſubtilitez ne ſervirent de rien. Inflexibles ſur la parole donnée au Prince, les Archiducs répondirent toûjours aux inſtances & aux menaces qu'on leur faiſoit, qu'ils ne rendroient la Princeſſe que du conſentement de ſon époux qui la leur avoit confiée. Voilà des ſentimens bien genereux. L'envie d'exciter quelque brouillerie en France pour traverſer les vaſtes projets d'Henri, ne les inſpiroit-elle pas du moins autant que l'amour de la droiture & de la juſtice? 1610.

Henri IV. ſe diſpoſe à marcher à la tête de ſon armée.

Les grans préparatifs qui ſe faiſoient en France & ailleurs, tenoient tout le monde en ſuſpens. On ne doutoit point que le Roi n'eût un plus grand deſſein, que celui de chaſſer l'Archiduc Leopold des Etats de Cléves & de Juliers. Cependant la Maiſon d'Autriche paroiſſoit aſſez

tran-

1610. tranquille. On ne s'appercevoit pas qu'elle pensât à se defendre contre un armement qui la menaçoit ouvertement : soit qu'elle attendît le coup qui changea bien-tôt la face des affaires ; soit que le Roi d'Espagne indolent & paresseux, se laissât persuader par un Ministre malhabile, que l'ardeur d'Henri se ralentiroit, dez que les François auroient jetté leur premier feu sur les païs de Cléves & de Juliers, & sur quelques places d'Italie. Le Roi avoit trente mille hommes d'infanterie & six mille chevaux en Champagne, soixante piéces d'artillerie, de l'argent & des munitions en abondance. Douze mille hommes de pied & deux mille chevaux attendoient en Dauphiné les ordres du Maréchal de Lesdiguiéres pour aller joindre l'armée du Duc de Savoie. Les Venitiens promettoient de se déclarer à condition qu'ils auroient la partie du Milanois qui est le plus à leur bienseance.

Henri brûloit d'impatience de marcher à la tête de sa belle armée. Tantôt il essaioit les armes qu'il devoit porter en un jour de bataille ; tantôt il se faisoit un plaisir de voir le brave Prince Maurice d'Orange lui amener les meilleures troupes des Provinces-Unies. Picqué des avantages qu'Alexandre Duc de Parme avoit eus sur lui, aux siéges de Paris & de Rouën, il espéroit d'avoir sa revanche contre le Marquis Spinola, dont la réputation commençoit d'égaler celle de

l'autre

l'autre. C'étoit le ſeul Genéral que la Maiſon d'Autriche pût oppoſer au Roi. 1610.

Les meſures étoient priſes pour le gouvernement de l'Etat pendant ſon abſence. La Reine devoit être Regente, & le Duc d'Epernon chef de ſon Conſeil. Il eſt ſurprenant qu'Henri voulût confier ſa femme & ſes enfans à un Seigneur qu'il n'avoit jamais aimé, & dont la fidelité lui fut ſouvent ſuſpecte. Mais aprés tout, il ne pouvoit gueres faire un meilleur choix. De trois Princes du ſang, le premier étoit chez les ennemis, Conti paſſoit pour un imbécille, & le Comte de Soiſſons faiſoit le mécontent. Se fier à quelqu'un de la Maiſon de Guiſe, les vielles inimitiez & l'étroite liaiſon qu'elle avoit toûjours avec l'Eſpagnol, ne le permettoient pas. Epernon avoit de l'eſprit, du courage, de l'honneur, & mêmes de la vanité. Une ſi grande diſtinction l'engageoit à s'efforcer de répondre à la bonne opinion que le Roi témoignoit avoir de ſa prudence & de ſa fidelité.

Henri IV. eſt aſſaſſiné le 14. Mai. 1610.

Henri s'étoit rendu aux importunitez de la Reine qui ſouhaitoit ardemment d'être couronnée dans les formes. Il s'imaginoit que cette complaiſance feroit oublier à cette Princeſſe jalouſe les chagrins que les maîtreſſes du Roi, & ſur tout la Marquiſe de Vernueil, lui avoient ſouvent donnez. La cerémonie du Sacre de la Reine ſe fit à S. Denis avec beaucoup de magnificence. Tout étoit diſpoſé pour l'entrée ſolennelle que la Reine de-

1610. voit faire ensuite dans la capitale du Roiaume, lorsque la veille du jour destiné à ce spectacle, Henri allant dans son carosse à l'Arsenal, pour conferer avec le Duc de Sulli Surintendant des finances & Grand-Maître de l'Artillerie, fut frappé de deux ou trois coups de couteau, dont l'un lui trancha l'artére du poumon. Il en tomba mort sur le Duc d'Epernon qui étoit à côté de lui, & auquel il parloit à l'oreille quand il reçut le premier coup.

François Ravaillac natif d'Angouléme commit cet exécrable parricide le quatorziéme jour de Mai de l'an 1610. Dans le trouble & la confusion que causent pareils accidens, il auroit pû se sauver en cachant son couteau. Mais persuadé qu'il avoit fait une action digne de récompense, il le tenoit encore à la main quand il fut arrêté. Un Gentilhomme ordinaire du Roi & quelques valets de pied vouloient le percer de mille coups sur le champ. Mais le Duc d'Epernon se souvenant de la faute qu'on avoit faite en tuant de la sorte le Moine meurtrier d'Henri III, défendit sur peine de la vie de toucher à celui-ci. On s'assura donc de sa personne, & il fut conduit à l'hôtel de Retz. Par une négligence qui parut suspecte & affectée, au lieu de jetter promptement ce misérable dans un cachot, chacun eut la liberté de lui parler durant les deux jours qu'il demeura dans l'hôtel de Retz. Si les premiéres personnes de l'Etat croioient avoir des affaires plus ressantes que cel-

le

HENRY. IV. LE. GRAND.

Digitized by Google

le de penser à la vengeance de la mort du Roi, qui empéchoit les Magistrats subalternes de faire leur devoir pour découvrir les auteurs d'un si noir attentat? 1610.

La veuve d'Henri essuia ses larmes, dez que le Chancelier & Villeroi lui eurent fait sentir que tous les momens étoient précieux, & qu'elle devoit travailler incessamment à profiter de l'absence de deux Princes du sang, & de la foiblesse de l'autre, pour se faire déclarer Regente durant la minorité de son fils. Le nouveau Roi Louïs XIII. de ce nom, avoit tantôt neuf ans accomplis, étant né le 27. Septembre en 1601. Les Ducs de Guise & d'Epernon parurent les plus propres à exécuter le projet. L'ambition demesurée de l'un & de l'autre, leur faisoit croire également qu'en rendant ce signalé service à une Princesse étrangére & peu habile dans l'art de regner, ils se rendroient maîtres du Gouvernement. Les voilà donc tous deux qui marchent dans Paris à la tête de plusieurs gens armez pour empécher le tumulte que la mort imprévuë du Roi pouvoit causer. Guise va droit à la Maison de ville, Epernon y arrive peu de temps aprés, & tous deux exhortent Le Jai Prévôt des Marchands, les Echevins, & les bourgeois assemblez, à demeurer fidéles au fils de celui dont ils regrettoient la perte, & à prendre au plûtôt toutes les precautions nécessaires pour prévenir le desordre & la confusion.

La Reine travaille à se faire déclarer Régente durant la minorité de Louïs XIII. son fils.

1610. Le Duc de Sulli ſortit de l'Arſenal dez qu'il apprit la mort de ſon bon maître. Il prenoit le chemin du Louvre pour faire comme les autres gens de qualité, qui couroient à l'envi offrir leurs ſervices & jurer fidelité au nouveau Roi & à la Reine ſa mere. Surpris de rencontrer Baſſompierre à la tête d'un aſſez grand nombre de Cavaliers, il s'aviſa de les exhorter à faire ſerment de fidelité à Louis. *Eh Monſieur!* repartit Baſſompierre d'un ton fier & dédaigneux, *nous ſommes ici pour l'exiger des autres, nous n'avons pas beſoin que vous prêchiez ſur ce chapitre.* Je ne ſai ſi cette réponſe ne fit point ſoupçonner au Duc que ces gens alloient ſe ſaiſir de l'Arſenal & de la Baſtille, & que ſes ennemis penſoient à l'en chaſſer au plûtôt. Quoi qu'il en ſoit, Sulli retourne ſur ſes pas, s'enferme dans la Baſtille, fait enlever tout le pain qui ſe trouve aux hales & chez les boulangers, écrit au Duc de Rohan ſon beau-fils, Colonel Genéral des Suiſſes de s'approcher de Paris avec ſix mille hommes de cette nation, qu'il commandoit en Champagne; en un mot il ſemble ſe préparer à ſoutenir un ſiége, en cas qu'on entrepréne de le dépoſſeder malgré lui. Démarche imprudente & ſujette aux interprétations les plus ſiniſtres, ſur tout en un temps de ſoupçon & de défiance!

Mémoires de Baſſompierre.

Pendant que Sulli ſe cantonne à la Baſtille, les autres penſoient à leurs affaires en

en travaillant pour la Reine. Le Duc d'Epernon avoit placé le Regiment des gardes Françoises sur le Pont-neuf & dans les rues qui environnent le couvent des Augustins. Le Parlement y tenoit ses seances, parce que le Palais devoit servir aux fêtes qu'on avoit préparées pour le couronnement de la Reine., Dez que les Chambres s'y furent renduës par les soins du President Séguier avec qui le Duc avoit premiérement conferé, il entra brusquement dans la salle en tenant son épée hors du baudrier. *Elle est encore dans le foureau*, dit-il en la montrant d'un air gascon & menaçant : *si la Reine n'est pas déclarée Régente, avant que la Cour se sépare, il faudra bien l'en tirer; & je prevois qu'il y aura du sang repandu. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, demandent du temps pour déliberer. Leur prudence n'est pas de saison. Ce que je vous propose peut se faire aujourd'hui sans peril; il ne se fera pas demain sans carnage.* Le Duc ajoûta quelque chose pour adoucir un debut si violent. Les Gens du Parlement se regardoient les uns les autres. Etonnez de la nouveauté qu'on leur proposoit de mettre l'administration de l'Etat entre les mains de la Reine, sans la participation des Princes du sang & des Officiers de la Couronne, les Magistrats demeurérent assez long-tems dans un morne silence. Le premier Président de Harlai le rompit enfin, & dit en peu de mots que la Cour savoit bon gré au Duc d'Epernon du zéle qu'il témoignoit pour le bien public

1610. Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

Digitized by Google

1610. & qu'elle l'exhortoit à conserver des sentimens si dignes de son rang & de sa vertu.

Cette réponse courte & genérale fit rentrer Epernon en lui-même. Bien loin de persuader aux gens que les soldats rangez autour du couvent, fussent, comme il venoit de le dire, une précaution prise pour laisser la liberté des suffrages, le Duc donnoit à penser qu'il prétendoit extorquer un Arrêt à quelque prix que ce fût. Il sortit donc de la salle, comme pour permettre aux Chambres d'opiner sans contrainte. *J'ai proposé*, dit-il encore en se retirant, *le meilleur parti qu'on puisse prendre. Il n'y a plus desormais de temps à perdre.* La Guêle Procureur Genéral qui avoit ses espérances comme les autres, donna ses conclusions en faveur de la Reine; & le Parlement effraié la déclara Régente durant le bas âge du Roi son fils.

A l'issuë de l'assemblée, les plus sages déplorérent encore plus qu'auparavant, le malheur de la patrie, qui perdoit un Roi, dont la conservation lui étoit si nécessaire. *Nous voici encore une fois*, dirent les uns, *à la discrétion d'une Italienne. Et que peut-on attendre de bon d'une Régente prodigue, impérieuse & sans experience? Il faudra dependre de la Galigaï, & de Conchini son mari, confidens de la Reine, & vendus au Conseil d'Espagne. Que leur avarice & leur ambition vont causer de brouilleries à la Cour & dans le Roiaume! Si le Roi*, ajoutoient les autres, *avoit suivi l'avis*

Digitized by Google

vis qu'on lui donnoit, de chasser cette canaille qui a toûjours irrité la jalousie & les chagrins de la Reine, peut-être que nous ne pleurerions pas aujourd'hui la mort d'un si bon Prince. On sait assez que Conchini & sa femme ont menacé la personne du Roi, s'il entreprenoit de les punir de leur malice. Des gens de cette trempe ne sont-ils pas capables de suborner un assassin? 1610.

Le jour suivant tout se trouva fort tranquille à Paris. Guise ménagea si bien l'esprit du Duc de Sulli, qu'il l'amena au Louvre pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine. Villeroi les avoit disposez à le recevoir agréablement. Celui-ci insinuoit sans cesse à la nouvelle Régente, que les anciens Ministres de son époux, aiant une connoissance plus certaine des affaires du dedans & du dehors, il n'étoit pas à propos de faire aucun changement dans le Conseil. Le Secretaire d'Etat craignoit que la disgrace du Surintendant ne fût d'une dangereuse consequence pour les autres. C'étoit un exemple dont on auroit pû se servir contre Villeroi même. Sulli fit un discours fort étudié à la Reine. Persuadé qu'elle avoit toûjours été contraire à la guerre contre l'Espagne, & qu'elle avoit dessein de s'unir étroitement avec ceux que son époux vouloit abaisser, le Duc assura Sa Majesté qu'il avoit taché de détourner le feu Roi de ses grans desseins. Le Duc de Vendôme se trouvant là fort à propos, Sulli le prit à témoin de ce qu'il

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Digitized by Google

1610. avoit dit là-dessus au pere en présence de son fils. Lâche courtisan qui sacrifioit déja la reputation de son bienfaicteur à sa fortune chancelante!

Les Provinces suivirent l'exemple de la capitale. Catholiques & Protestans, tous se soumirent également à la régence de Marie. Les armées ne furent pas moins calmes. A la sollicitation de son beaupére, le Duc de Rohan avoit fait avancer les Suisses d'une journée vers Paris; mais Sulli content de la bonne reception de la Reine, l'aiant contremandé promptement, il retourna sur ses pas. Gonzague Duc de Nevers qui commandoit l'armée en Champagne, fit préter serment à tous les Officiers, & le Maréchal de Lesdiguiéres tint celle du Dauphiné dans le devoir. Les nouvelles qu'on recevoit de tous côtez que le jeune Roi étoit monté au Parlement dez le lendemain de la mort d'Henri, & que la régence de sa veuve y avoit été solemnellement confirmée, ne servirent pas peu à établir la tranquillité dans les Provinces les plus éloignées.

Louis XIII. tient son Lit de Justice pour la premiére fois.

Le Connetable, les Pairs du Roiaume, les Officiers de la Couronne s'étoient rendus au Parlement. Le Roi y vint suivi de la Reine sa mere, du Prince de Conti, & du Comte d'Enghien fils de Soissons qui s'étoit retiré dans une de ses terres, mécontent de ce qu'on avoit refusé à son épouse je ne sai quelle marque de distinction au couronnement de la Rei-

Digitized by Google

Digitized by Google

Reine. Aprés que chacun eut pris sa place, Marie commença un petit discours qu'elle avoit medité. Mais à peine eut-elle dit trois ou quatre mots, que l'abondance de ses larmes l'empécha de continuer. Si la douleur ou la joie les faisoit verser, ce fut une équivoque, chacun l'interpretoit à son gré. Reprenant la parole aprés quelques soupirs affectez, ou sinceres, *Je vous ai amené le Roi mon fils*, dit la Reine, *pour vous prier tous d'en avoir soin, comme vous y êtes obligez. Je vous en conjure par la memoire de son pere, par l'amour que vous devez avoir pour vous-mêmes, par le zéle que vous temoignez pour le bien de vôtre patrie. Je lui aprendrai à suivre vos avis dans la conduite de l'Etat. C'est à vous de lui en donner toûjours de bons & de salutaires.* La Reine décendit dans le parquet, feignant de vouloir se retirer pour laisser la liberté d'opiner encore sur la Régence. Les Princes, les Seigneurs, & les Magistrats convaincus qu'il y avoit là plus de cerémonie que de realité, la priérent de reprendre sa place. Habile déja dans l'art de dissimuler, Marie se fit presser assez long-temps. Les instances qu'elle demandoit, parurent faire violence à sa modestie & à sa douleur.

1610. Mercure François 1610.

Le jeune Louis ne récita pas mal le discours qu'on lui avoit preparé. On n'avoit pas manqué d'y inserer que le nouveau Roi vouloit suivre *les bons conseils* de son Parlement. C'est un langage que l'an-

cien-

1610. cienne coûtume fait tenir au commencement d'une minorité, on ne s'en souvient plus dez que l'autorité est une fois bien établie. Anne d'Autriche & son fils ont dit la même chose. Cependant nous avons vû de nos propres yeux sous le regne present, & nous le verrons encore dans celui dont je fais l'Histoire, que Louïs XIII. & son successeur, n'ont que trop écouté les indignes flateurs qui leur ont inspiré d'aneantir l'autorité d'une Compagnie dont *la conservation* de la France *dépend*, & qui fut établie *pour servir de frein à l'autorité absoluë du Roi.* On parloit ainsi du temps de Louïs XIII. Et c'est un discours séditieux sous le regne de Louïs XIV.

Seyssel Hist. de Louïs XII. & dans son Livre de la Monarchie de France, 1. part. chap. VIII. & X.

Aprés que le Chancelier eut representé que le feu Roi avoit témoigné plus d'une fois son intention, que conformément à quelques exemples precédens, la Reine son épouse eût l'administration des affaires, en cas qu'il mourût avant que son fils fût majeur; aprés la harangue du Chancelier, dis-je, le premier President prit la parole: Il exhorta le jeune Prince à se rendre digne d'être appellé *le pere du peuple*, comme le bon Roi Louïs XII, *sous le dais duquel il étoit assis*, & à suivre les instructions & les exemples que S. Louïs a laissez à sa posterité. Servin Avocat Genéral fit de même, & conclut à ce que l'Arrêt donné le jour precédent pour la régence de la Reine fût confirmé par le Roi seant en son Lit de Justice, en-

Digitized by

envoïé aux autres Parlemens, & publié dans tout le Roiaume. Les harangues de ces deux celebres Magiſtrats ſeroient encore dignes de leur gravité & de leur réputation, s'ils y avoient donné des loüanges moins exceſſives à une Princeſſe qui ne mérita jamais les plus médiocres. 1610.

Le nouvel Arrêt étant donné, le Roi ſortit au bruit des acclamations du peuple, qui admire toûjours ce qui lui frappe les ſens. Tout le monde ſouhaitoit une longue proſperité au fils du grand Henri, en lui demandant la punition des complices de la mort de ſon pere. Heureux! ſi les vœux de ſes ſujets euſſent pû lui obtenir les qualitez de l'eſprit & du cœur, dont il avoit beſoin pour marcher ſur les traces des bons Rois qui l'ont precedé en fort petit nombre. Mais il n'avoit pas un aſſez beau naturel pour acquerir les unes, & ſa mere ne vouloit pas qu'un bon Gouverneur le formât du moins pour les autres.

Intrigues & caballes à la Cour au commencement de la régence de Marie de Médicis.

Le Comte de Soiſſons fut extrémement ſurpris de trouver tout fait en ſon abſence. Il étoit accouru à Paris accompagné de trois cens cavaliers. Pour appaiſer ſon mécontentement qui éclatoit, on lui donna le Gouvernement de Normandie. La Régente récompenſa enſuite ceux qui l'avoient bien ſervie. Les penſions des Princes de la Maiſon de Loraine étoient modiques ſous le regne précedent. Sulli qui cherchoit l'appui des plus grans enne-

1610. ennemis de sa Religion, les fit monter jusqu'à cent mille livres. Le Duc de Guise obtint deux cens mille écus pour paier ses dettes, & la Reine lui promit de le favoriser dans le dessein qu'il avoit d'épouser l'héritiére de Joieuse veuve du Duc de Montpensier dont elle n'avoit qu'une fille. Epernon possedoit de si grans biens & de si belles charges, qu'il sembloit être au dessus de toutes les gratifications de la Cour. Il fut recompensé selon son humeur. On lui fit beaucoup d'honneur. On lui donna des marques d'une distinction particuliére. La Reine le logea dans le Louvre. *Je ne croi pas, disoit-elle, y pouvoir être en seureté sans lui.* Les Secretaires d'Etat lui communiquoient toutes les dépéches. En un mot, il paroissoit sur le point de se rendre aussi puissant, aussi formidable que sous le regne du foible Henri III.

Vie du Duc d'Epernon. L. IV.

Le Comte de Soissons rechercha son amitié avec empressement. Bien des raisons l'engageoient à faire les premiéres avances. Il vouloit se fortifier contre le Prince de Condé qu'on invitoit à revenir prendre son rang à la Cour. La Princesse de Montpensier étoit fille d'une niéce du Duc d'Epernon; le Comte pensoit à faire passer dans sa famille les biens de cette riche Maison, en mariant son fils à l'héritiére. La chose ne se pouvoit pas conclure sans le consentement de l'oncle. Enfin, Soissons haïssoit mortellement Sulli. Il esperoit qu'Epernon irrité

Digitized by Google

irrité pareillement contre ce Ministre, qui avoit rendu à l'un & à l'autre de fort mauvais offices auprés du feu Roi, se joindroit volontiers à lui pour se défaire de leur ennemi commun. Le Duc ne refusa pas l'amitié d'un Prince du sang: mais il ne s'engagea pas à le servir dans tous ses projets. Le Comte ne se rebute point: Il propose à son nouvel ami de faire poignarder le Duc de Sulli dans le Louvre. Lacheté indigne je ne dis pas d'un Prince, mais du dernier homme du monde! Elle fit horreur à un Seigneur qui se picquoit de vertu & de probité. Epernon répondit plus civilement qu'il put, que son emploi ne lui permettoit pas de souffrir une pareille violence dans la maison même du Roi. Le Comte trouva ce refus fort mauvais. Cependant l'envie qu'il avoit de s'élever au dessus du Prince de Condé qui occupoit un rang que Soissons croioit lui appartenir véritablement, lui fit dissimuler son chagrin. Epernon devoit-il aprés cela se soucier de l'amitié d'un homme qui lui découvroit un si mechant cœur? Quelque distingué que soit un Prince par sa naissance & par son credit, il ne mérite que de la haine & du mépris, quand il est capable d'un crime si noir. 1610.

Les jalousies éclaterent, les intrigues redoublérent quand il fut question de former le Conseil de la Régente. Les Princes du sang prétendoient avec justice y avoir place par le droit de leur naissance. Memoires de la Régence de Marie de Médicis.

Le

1610. Le Connetable de Montmorenci & le Cardinal de Joieuse ne croioient pas qu'on pût les en exclure. Ceux de la Maison de Guise assurez des bonnes intentions de la Reine, pensoient à se relever. Trop foibles pour se flatter desormais d'obtenir la superiorité qu'ils avoient eue sur celle de Bourbon, les Guises ne desespérérent pas de s'égaler du moins aux Princes du sang. Mais ils trouvoient chez eux-mêmes un grand obstacle à leur dessein d'entrer au Conseil. On ne pouvoit pas y appeller deux Seigneurs de la même Maison. Le Duc de Guise en étoit l'aîné. Mais l'age & l'expérience du Duc de Maïenne son oncle, devoient le faire preferer. Henri dangereusement malade quelques années auparavant, voulut former un Conseil. Il y nomma ce Seigneur qui s'étoit réconcilié avec lui de fort bonne foi, & qui donna depuis au Roi des marques d'une fidélité inviolable. C'étoit un grand préjugé en sa faveur. Le Duc de Nevers demandoit aussi d'être admis, & il disputoit la préseance aux Guises. Nouveaux embaras de tous côtez.

L'émulation étoit si grande entre le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon, qu'il n'étoit pas possible que l'un pût être du Conseil au préjudice de l'autre. Celui-ci étoit considerable pas sa charge de Colonel Genéral de l'infanterie, & par de riches établissemens. La Reine n'auroit osé mécontenter un homme fier & puis-

&puissant qui venoit de la servir de fort bonne grace Bouillon avoit le cœur grand, l'esprit étendu & penetrant, des alliances étroites, & une continuelle intelligence avec les Princes étrangers. La Souveraineté de Sedan le faisoit considérer au dedans & au dehors; personne n'avoit plus de credit que lui parmi les Protestans de France. Le feu Roi le craignoit. Il arrêtoit ce naturel inquiet & ambitieux; mais il ne vouloit pas le pousser à l'extrémité. De maniére que dans une minorité, le Maréchal étoit capable de faire beaucoup de bien, s'il suivoit les lumiéres de son esprit, ou beaucoup de mal s'il s'abandonnoit trop à ses passions. Il y avoit encore d'autres Seigneurs d'une naissance à pretendre d'entrer au Conseil. Mais ils se trouvoient dans un âge, où les gens de qualité ont plus de penchant au plaisir, que d'empressement à se mêler des affaires d'Etat. Tels étoient le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France, tous deux fils naturels d'Henri, le Duc de Longueville & le Comte de S. Paul cadet de la même Maison. 1610.

. Le Chançelier de Silleri, le Duc de Sulli, Villeroi, & le Président Jeannin voioient toutes ces concurrences avec plaisir. Elles leur laissoient l'entiere direction des affaires sous le nom de la Reine. Ces Ministres furent les premiers à lui inspirer de ne mécontenter personne, avant que le premier Prince du sang fût de

1610. de retour, & d'admettre au Conſeil tous les grans Seigneurs qui demandoient d'y avoir place. Plus on y recevoit de gens, moins les particuliers y avoient de credit & d'autorité. Cependant les Miniſtres prenoient chacun leur temps pour entretenir la Régente. Ils avoient ſoin de préparer les affaires qu'on devoit propoſer pour donner en apparence quelque occupation à l'Aſſemblée; ces Meſſieurs prevoioient qu'elle degenéreroit bien-tôt en cohuë, que les uns s'en dégouteroient d'eux-mêmes, & qu'on pourroit éloigner les autres ſous prétexte de les renvoier à l'exercice de leurs Charges, ou dans leurs Gouvernemens.

Procés & execution de Ravaillac.

Pendant que ces intrigues occupoient les Courtiſans, le Parlement travailloit au procés de Ravaillac. Le premier Préſident aſſiſté d'un autre & de deux Conſeillers l'interrogea pluſieurs fois. Tout ce qu'on peut tirer des interrogatoires qui nous reſtent, c'eſt que Ravaillac étoit un viſionaire, qui s'imaginant ſur certaines choſes qu'il avoit entendu dire, que le Roi alloit faire la guerre au Pape, & qu'il ne ſe mettoit pas en peine de convertir les Huguenots, prit la reſolution de tuer un Prince qu'il regardoit comme un injuſte tyran. Ce que Ravaillac avoit appris des ſermons où les exécrables prédicateurs de la Ligue juſtifioient Jacques Clément, le confirmoit dans cette penſée, que chaque particulier peut ôter la vie à un Prince ennemi du Saint Pere. *Faire la guerre contre*

Mercure François. 1610.

le

le Pape, dit Ravaillac à ses Juges, *c'est la faire contre Dieu, d'autant que le Pape est Dieu, & que Dieu est le Pape*. Cela fait pitié. Mais les Princes qui par je ne sai quelle politique se soumettent à la domination du Pape, & font dépendre leur vie de ces imaginations bouruës, ne sont-ils point encore plus dignes de pitié que leurs assassins séduits par les emissaires de la Cour de Rome? Depuis l'attentat de Jean Châtel, Henri eut toûjours peur du couteau de la Ligue. L'envie de s'en garentir ne servit pas peu à lui faire rappeler des gens qui avoient trouvé le secret de se rendre formidables aux Souverains. Il combloit encore les Jesuïtes de nouvelles faveurs. Mais n'eût-il pas mieux fait pour la sureté de sa vie, & pour le bien de son Roiaume, s'il eût écouté les sages remontrances du premier Président de Harlai? 1610.

Fort ignorant d'ailleurs, Ravaillac savoit si bien soutenir le dogme de la Societé des Jesuïtes & de la Sorbonne *ligueuse*, qu'il étoit aisé de juger que certaines gens avoient pris grand soin de l'en instruire. Mais, soit qu'il voulût faire plaisir à un Religieux, qui l'appellant *son ami*, lui avoit recommandé fort expréssement à l'hôtel de Retz, dit-on, de ne point accuser *des gens de bien*; soit qn'il eût conçu de lui-même un si horrible dessein; le criminel dit constamment jusqu'à la fin de sa vie, qu'aucun François, ni étranger, ne l'avoit poussé, en quelque maniére que ce fût, à tuer un Prince, qui ne lui

1610. lui avoit jamais fait de mal, & dont la mort quoi qu'impunie, ne pouvoit pas lui faire du bien. Il fut condamné au supplice que les loix de France ordonnent contre de semblables parricides, & l'Arrêt fut exécuté le 27. Mai.

Condamnation du livre & de la doctrine de Mariana Jesuite.

Les démarches que le Parlement fit le jour même de l'execution de Ravaillac, prouvent que cette Compagnie reconnut fort bien que les écrits & les sermons de quelques Docteurs de Sorbonne engagez dans la Ligue, & corrompus par les livres que les Jesuïtes publioient pour renouveller la pernicieuse doctrine que la Faculté de Paris avoit censurée l'an 1413, & dont le Concile de Constance confirma la condamnation, l'Arrêt, dis-je que le Parlement donna le jour-même du supplice de Ravaillac, fit voir que les Juges étoient persuadez que ces livres & ces prédications avoient mis les couteau dans le sein d'Henri & de son predécesseur. Le Parlement ordonna donc que la Faculté de Paris s'assembleroit au premier jour pour confirmer de nouveau son ancienne censure autorisée par le Concile de Constance contre ceux qui enseignent, qu'*un vassal, ou un sujet, peut & doit même en conscience tuer un Tyran quel qu'il soit, & l'attaquer par toutes sortes de voies; & que cette action n'est point contraire au serment de fidelité que les vassaux & les sujets font à leur Souverain.* Les Docteurs obéïrent à l'ordre qu'on leur avoit signifié. Le Parlement donna le 10. Juin un autre

Digitized by Google

tre Arrêt pour condamner le livre *De Rege & Regis Institutione*, de Mariana Jesuïte, à être brulé par la main du Boureau, comme contenant, dit l'Arrêt, *plusieurs blaspémes exécrables contre le feu Roi Henri III. & contre les personnes & Etats des Rois & Princes souverains.* 1610.

Les Jesuïtes ont toûjours eu leurs partisans & leurs adversaires. Ceux-là voulurent les disculper: ceux-ci s'élevérent contre la Societé avec beaucoup de zéle & de vehémence. L'Abbé Dubois prêchoit à S. Eustache de Paris, il entreprit dans un de ses sermons de réfuter les dogmes de Mariana. Par une figure de Rhétorique assez vive il y adressa la parole aux bons Peres, & les exhorta fortement à prendre soin desormais, que dans les livres publiez au nom de la Compagnie, & avec l'approbation de ses Supérieurs, les Ecrivains n'y missent rien qui pût offenser la France; *A moins que les Jesuites ne voulussent s'exposer à des dangers que toute leur prudence fortifiée de l'autorité de leurs confidens, ne pourroit éviter.* Le sermon fit impression sur l'esprit des auditeurs, ils sortirent fort indignez contre la Societé, le peuple parut extraordinairement animé.

Mercure François. 1610. & 1611.

Elle se plaignit à la Reine du sermon de l'Abbé. L'affaire fut renvoiée à l'Evéque de Paris. Dubois protesta devant le Prélat qu'il ne vouloit point de mal à la Societé. *L'amour de la verité*, disoit-il, *la douleur que me cause la mort du Roi, la juste*

Digitized by Google

1610. *juste crainte que tout bon Chrétien doit avoir des funestes effets que la doctrine de Mariana peut produire encore: des sentimens si raisonnables m'ont fait parler de la sorte.* L'Evêque de Paris n'eut rien à reliquer. Il se contenta d'exhorter le predicateur à vivre bien *avec tous les serviteurs de Dieu, & particuliérement avec les Jesuïtes.* Mais il eût été plus à propos de persuader efficacement aux bons Peres de pardonner à l'Abbé l'injure qu'ils croioient avoir reçuë. Je ne sai comment Dubois eut l'imprudence d'aller à Rome l'année suivante. On ne manqua pas d'y trouver un prétexte pour l'enfermer dans une étroite prison.

La patience du P. Coton Confesseur du feu Roi, n'étoit pas à l'épreuve d'un déchainement presque genéral contre ses confréres. Il resolut d'écrire pour justifier la Societé sur ce qu'on lui imputoit, à l'occasion du livre de Mariana. Ses amis sages & clairvoians conseilloient à Coton de ne rien dire, de peur de se méprendre dans une matiére si délicate à manier. On fut surpris qu'un homme qui connoissoit le monde, & qui ne manquoit pas de prudence, n'eût pas suivi un si bon avis. Il publia une longue lettre adressée à la Reine, pour persuader aux gens que Mariana est un particulier desavoüé par la Compagnie, laquelle a des sentimens fort droits sur l'autorité des Souverains & sur l'obéïssance qui leur est duë. La chose arriva comme les amis des Je-

Jesuïtes l'avoient predit. On fit courir incontinent plusieurs écrits contre la lettre de Coton. Elle étoit, disoit-on, pleine d'équivoques & d'artifices grossiers. On lui insultoit sur un prétendu desaveu qui paroissoit forcé & donné à la necessité du temps. *Il vient un peu tard*, disoit-on malignement aux bons Peres; *mais il ne sera peut-être pas inutile aux enfans de celui qu'une pareille doctrine a mis au tombeau.* 1610.

Certes, les moiens de défense du P. Coton étoient foibles, & mal concertez. Ce qu'il disoit des plaintes de sa Congrégation Provinciale tenuë à Paris quelques anneés auparavant, & de la réponse du Genéral Aquaviva, donnoit de l'avantage aux accusateurs de la Compagnie. Les Jesuites François aiant demandé à leur premier Supérieur d'arrêter la licence, & de supprimer les livres de quelques Auteurs qui écrivoient au préjudice de la France, voici ce que le R. Pere leur répondit. *Nous avons approuvé le jugement & le soin de vôtre Congregation. Et nous avons été grandement attristez qu'on ne se soit apperçû de cela qu'apres l'impression de tels livres. Nous avons ordonné qu'on les corrigeât, & nous aurons soin desormais qu'il n'arrive quelque chose de semblable.* Cela est bien froid & bien équivoque pour une opinion qui permet d'attenter à la vie des Rois & des Souverains. On voit là quelques ménagemens de la prudence des enfans du siecle, mais on n'y trouve pas le desaveu formel d'un dogme exécrable,

1610. dont les défenſeurs méritent une punition exemplaire.

Il faudroit être bien ſimple pour croire que les Supérieurs de la Societé ne ſe ſont apperçus de ce que Mariana & ſes ſemblables ont écrit, qu'aprés la publication de leurs Ouvragess. Ne ſait-on pas quels ſont les ſtatuts de la Compagnie pour l'impreſſion des livres ? C'eſt fort inutilement que Coton cite quelques Auteurs Jeſuïtes d'un ſentiment contraire à celui de Mariana. Que parmi tant d'habiles gens, il ne s'en trouvât pas un qui ſoutint que l'homicide eſt abſolument défendu dans la loi de Dieu ; ce ſeroit une choſe fort extraordinaire. Mais il ſuffit que la Compagnie ait permis l'impreſſion du livre de Mariana & des autres, afin qu'on puiſſe raiſonnablement lui imputer de les approuver, ou du moins de ne les pas condamner comme mauvais. Ces Ecrivains y paſſent pour des Auteurs graves. Or dans les principes de la *probabilité*, dogme que la Compagnie a enfanté, ou adopté dans toutes les formes, Jacques Clément a pû ſur l'autorité de Mariana aſſaſſiner Henri III. Et ſon Succeſſeur étoit tuable en ſeureté de conſcience, pour le moins dans le temps que Sixte V. & Grégoire XIV. lançoient contre lui tous les foudres du Vatican.

Obſeques d'Henri IV.

Les Jeſuïtes ſoutinrent les aſſauts les plus violens de la part des Prédicateurs de Paris au temps des obſéques d'Henri. La cerémonie s'en fit avec la pompe accoutu-

Digitized by Google

coutumée. Le cœur fut porté au Collége des Jesuites que le Roi avoit fondé à la Fléche en Anjou. Il l'avoit ainsi ordonné avant sa mort. Coton y fit l'Oraison funébre. Le corps fut mené premiérement dans l'Eglise Cathedrale de Paris, & de là conduit au lieu de la sepulture ordinaire des Rois de France. L'Evêque d'Aire prononça l'éloge du feu Roi à Nôtre-Dame, & celui d'Angers à S. Denis. Quoiqu'Henri ait peut-être merité aux yeux du monde le surnom de *Grand*, ses vertus & ses actions ne méritoient pas que l'Eglise Romaine interrompît ses Mystéres, pour en faire l'éloge dans une chaire, qui ne devroit être consacrée qu'à la prédication de la verité. 1610.

Que pouvoit-on dire chrétiennement à la loüange d'un Prince mort dans plusieurs habitudes criminelles, sur le point de mettre toute l'Europe en feu, & de causer une si grande effusion de sang, pour contenter son ambition, pour se venger de ses ennemis qui n'étoient plus en état de lui faire du mal, pour retirer avec éclat d'entre leurs mains une Princesse que son époux vouloit mettre à couvert des poursuites & des sollicitations d'un Roi à qui l'amour faisoit perdre le sens & la raison? Sa prétenduë conversion fut à des Orateurs plus prophanes que Chrétiens, un beau champ pour exercer leur éloquence. Le triomphe qu'ils firent d'une conquête si importante, leur servit à couvrir une vie remplie de cri-

Digitized by Google

1610. mes, & une mort sans pénitence. Mais ont-ils été jamais bien assurez qu'Henri fût sincérement Catholique? Laissons cela au jugement de Dieu. S'il est vrai que ce Prince ait pû venir à bout de mettre sa conscience en repos sur le chapitre de la Religion, sa vie dereglée ne fit pas grand honneur à la Communion que la politique lui fit vraisemblablement embrasser. Les Evêques flateurs qui le loüoient aprés sa mort, n'eurent jamais le courage de le reprendre de ses débauches, & de lui dire publiquement la verité, comme les Ministres Protestans l'avoient fait avant qu'il les eût abandonnez.

Bonnes & mauvaises qualitez d'Henri IV.

Durant & aprés ses obséques, les personnes éclairées parlérent differemment des qualitez & des actions du Roi, auquel on rendoit les derniers devoirs. Les uns admiroient son bonheur d'être parvenu à la Couronne d'un degré si reculé, que certaines gens douterent que le droit de succession pût s'étendre si loin. Ils loüoient sa valeur dans les combats, son intrépidité dans les occasions les plus perilleuses, son expérience & son habileté dans le commandement des armées, sa modération dans la bonne fortune, sa constance dans l'adversité, sa clémence à l'égard de ses plus grans ennemis, son affabilité, son amour pour ses sujets, sa prudence à ne les pas pousser à l'extrémité, & à les laisser revenir eux-même de leur égarement, lors qu'ils alloient au

Digitized by Google

au delà du murmure, enfin la douceur avec laquelle il recevoit leurs remontrances. 1610.

D'autres plus penétrans disoient qu'il y avoit souvent plus de temérité que de prudence dans la bravoure d'Henri, qu'il s'exposoit aux dangers sans necessité; qu'il avoit manqué de conduite & de prevoiance en plusieurs occasions, que s'il eût trouvé un ennemi plus actif & plus habile que le Duc de Mayenne, il auroit été contraint de se réfugier en Angleterre un peu aprés la mort de son predecesseur, que les chefs de la Ligue furent mieux récompensez que ceux qui l'avoient servi avec le plus d'attachement & de fidélité; qu'au lieu d'etre libéral, il étoit prodigue pour des gens qui ne méritoient rien; qu'il donnoit avec profusion à ses maîtresses & à ceux qui le servoient dans ses plaisirs, qu'il avoit une passion demesurée pour le jeu, & qu'il y témoignoit une avarice peu convenable à un grand Prince, qu'en faisant mine de vouloir soulager le peuple, il établissoit de nouveaux impots; qu'il avoit achevé d'introduire dans l'Etat le desordre de la vénalité des Charges.

Les malins n'épargnérent pas son domestique. On blamoit hautement la maniére dont il avoit abandonné la Reine Marguerite à son humeur galante; *plus indolent que l'Empereur Claude*, disoit-on, *il souffroit que cette nouvelle Messaline reconnuë pour son épouse légitime, le deshonorât*

1610. *rât tout publiquement. Vouloit-il à ses propres depens apprendre à ceux, dont il debauchoit les femmes, à devenir maris commodes?* On parloit avec indignation de ses démarches pour épouser Gabriéle d'Etrées, & de son ingratitude envers Harlai de Sanci dépouïlle de ses Charges pour lui avoit dit librement sa pensée sur un mariage si honteux. On se mocquoit de la promesse donnée par écrit à la Marquise de Vernueil de la prendre pour femme, *au cas qu'elle lui fit un garçon dans l'année*; de ses brouilleries presque continuelles avec la Reine, dont la jalousie causoit des éclats ridicules, de sa facilité à souffrir l'insolence de la Vernueil qui parloit de la Reine avec le dernier mépris. Tant il est vrai que la plus saine partie du monde ne juge pas de la solidité du merite d'un Prince par les éloges étudiez qu'on en fait, par les surnoms que l'adulation lui donne, par les statuës qu'on lui dresse, par les magnifiques inscriptions gravées sur le marbre & sur le bronze.

On resout dans le Conseil de la Régente de secourir Juliers. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Quelque-temps avant que le corps d'Henri fût dans le tombeau, on avoit agité dans le Conseil secret de la Régente, l'affaire des armées que le feu Roi avoit mises sur pied, & dont l'entretien coutoit extrémement. Les avis furent differens. *Il n'est plus temps*, disoient quelques-uns, *de donner de l'ombrage à la Maison d'Autriche. Un énemi puissant & artificieux trouvera le moien de causer des brouilleries dans l'Etat. Sa Majesté Catholique a fait*

fait proposer au feu Roi, le double mariage de l'infante avec Mr. le Dauphin, & du Prince d'Espagne avec Madame fille aînée de France. Il faut congedier les troupes qui donnent de la jalousie au Roi Espagne, & reprendre la négociation des deux mariages pour s'allier fortement avec lui. C'étoit ce que Marie souhaitoit avec le plus d'ardeur. Prévenuë par ses confidens Italiens que la Cour de Madrid avoit corrompus, la nouvelle Régente s'imaginoit que l'établissement de son autorité dépendoit de sa bonne intelligence avec le Pape & le Roi d'Espagne. 1610.

Celui-ci avoit veritablement fait quelques démarches avant la mort d'Henri, pour conclure cette double alliance que Paul V. tachoit de ménager. La Cour de Rome esperoit d'y trouver son avantage. Persuadée qu'il n'étoit pas possible de ruïner les Protestans sans le concours des deux Couronnes, elle travailloit de toute sa force à former une étroite alliance entre ces deux Puissances rivales. Tandis que l'une travailleroit à la perte des Protestans du côté de l'Allemagne & des Païs-bas, on projettoit d'engager l'autre à reduire les Reformez de France. Le Roi de la Grande-Bretagne & les deux Couronnes du Nord, on ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. Le premier ne paroissoit pas trop difficile à gagner. La Suéde étoit occupée contre le Roi de Pologne, qui s'efforçoit de rentrer dans les Etats, dont il se croyoit in-

Digitized by Google

1610. injustement dépouillé. Celui de Dannemark incapable de rien faire par lui-meme, on ne doutoit pas qu'il ne se rangeât du parti que Jacques I. son beau-frere embrasseroit.

Tel étoit le plan de la Cour de Rome & de celle de Madrid. Mais Henri connoissoit trop bien ses propres interêts, & ceux de toute l'Europe, pour donner dans le piége qu'on lui tendoit. Bien loin de vouloir entendre au double mariage qu'on lui proposoit, il promit sa fille aînée au Prince de Piémont; & il envoia Bassompierre en Lorraine pour traiter avec le Duc, qui n'avoit point d'enfans males, du mariage de l'aînée de ses filles avec le Dauphin de France. Dez qu'Henri fut mort, la Cour de Rome reprit la négociation de l'alliance entre les deux Couronnes par un double mariage. La Régente l'avoit toûjours desirée, & les pensionnaires secrets de l'Espagne l'appuiérent de toutes leurs forces dans le Conseil de France.

Le Chancelier fut du nombre de ceux qui l'aprouvérent. Mais il eut assez de raison pour s'opposer à ceux qui proposoient que toutes les troupes fussent promtement congédiées. *Voulons-nous faire déja croire au monde*, dit-il, *que nous tremblons devant le Roi d'Espagne? Voulons-nous donner de la defiance à nos meilleurs alliez? Ils vont croire que nous pensons à les abandonner. Qui recherchera desormais l'alliance de cette Couronne? Je suis d'avis qu'on conserve l'armée de Champagne, & qu'on envoie*

Digitized by Google

voie du secours à Iuliers pour en chasser 1610.
l'Archiduc Leopold. Celle du Dauphiné donne plus de jalousie à l'Espagne: un Maréchal de France Protestant la commande. On la doit congédier pour ces deux raisons. Mais la prudence ne permet pas de desarmer entiérement avant le retour de Mr. le Prince, avant une connoissance certaine des dispositions de la Cour d'Espagne, avant le parfait établissement de l'autorité du Roi & de la Reine Régente.

Cet avis parût le meilleur. Le choix d'un Géneral pour conduire le secours destiné aux Etats de Cléves & de Juliers, causa de nouveaux embarras. Le Maréchal de Bouillon prétendoit à cet emploi, & Villeroi lui en avoit donné quelques esperances. Cependant le Maréchal de la Châtre lui fut préferé. On ne vouloit pas donner à un Protestant habile & suspect le commandement d'une armée qui devoit se joindre à celle du Prince Maurice son ami & son beau-frere. Bouillon fit grand bruit. *Ma Religion*, disoit-il, *m'exclura-t-elle desormais des emplois dûs à mon rang, & à mes services? Dez que Mr. le Prince mon ami & mon allié sera de retour, formons un parti contraire au nouveau triumvirat du Comte de Soissons, du Duc d'Epernon, & du Cardinal de Joieuse. Ces gens veulent se rendre maîtres des affaires.*

Edits révoquez pour le soulagement du peuple.

Pour empécher qne les Princes ou les Seigneurs mécontens ne soulevassent le peuple, ou les Protestans, on avoit eu soin de contenter tout le monde. Cinquante

1610. Declaration en faveur des Protestans.

quante-quatre Edits à la charge du peuple furent revoquez, plusieurs commissions sursises, & le prix du sel diminué de la quatriéme partie. On appaisa la défiance des Protestans par une Déclaration qui confirmoit l'Edit de Nantes, quoique, faisoit-on dire au jeune Roi, cette formalité ne fût pas nécessaire à l'égard d'une loi *irrévocable & perpétuelle*. Ceux qui avoient le plus de credit dans le parti furent encore gagnez par des presens. La Régente fit dire à du Plessis-Mornai, qu'il pouvoit demander ce qui lui conviendroit le mieux, & que Sa Majesté le lui accorderoit volontiers. *On ne me reprochera jamais*, répondit ce sage & religieux Gentilhomme, *que j'aie voulu profiter du malheur de ma patrie, ni extorquer la moindre chose à un Roi mineur & à sa mere affligée. Si la Reine veut bien ordonner que je sois paié de ce qui m'est dû depuis longtemps, je regarderai l'ordre qu'elle m'envera comme une nouvelle gratification.*

Mercure François. 1610.

Vie de Mr. du Plessis-Mornai. Livre II. à la fin.

Retour du Prince de Condé.

Les affaires étoient dans cette situation, lorsque le Prince de Condé se disposoit à revenir en France. Déz que le Comte de Fuentes eut appris la mort d'Henri, il emploia toute l'adresse de son esprit à persuader au Prince de ne pas négliger une si belle occasion de se faire Roi. *Le divorce de vôtre parent avec Marguerite de France, & son mariage avec Marie de Medicis*, lui dit l'artificieux Espagnol, *sont contraires aux loix Divines & Ecclesiastiques. Abandonnerez-vous une Couronne qui doit vous*

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

vous appartenir ? Aiez le courage de faire valoir vôtre droit : vous ne manquerez ni de force, ni d'appui. Je vous offre toute la puissance du Roi mon maître. Si l'autorité du S. Siége est intervenue dans le divorce d'Henri, on trouvera le moien d'engager Paul V. à déclarer nul ce que son Prédecesseur a fait. La chose n'est pas sans exemple. Fuentes fit proposer le projet au Pape, qui le rejetta. Condé ne l'écouta pas non plus ; soit que le dessein lui parût chimerique : soit que se souvenant des procédures faites contre Charlotte de la Trimouille sa mere, il n'osât pas entreprendre de contester l'état des enfans d'un Roi, qui avoit emploié toute son autorité pour lui assurer le sien, que bien des gens croioient assez douteux. Condé alla de Milan à Bruxelles prendre la Princesse son épouse. Les Espagnols lui firent encore les mêmes offres, & le Nonce Bentivoglio en porta la parole au Prince. Ferme dans la résolution de se contenter du rang qu'il avoit en France, il ne se laissa point leurer par une apparence si trompeuse, il se dispose donc à la revenir prendre à la Cour. La Régente l'en pressoit tous les jours, & ses amis l'attendoient avec impatience. 1610.

Arrivée du Prince de Condé à Paris.

Ceux de la Maison de Lorraine, le Maréchal de Bouillon, & le Duc de Sulli allérent au devant de lui jusqu'à Senlis. C'étoit un nouveau parti qui commençoit à paroître. La Régente en eut de l'ombrage. Le Comte de Soissons, le Duc

Digitized by Google

1610. d'Epernon, & le Cardinal de Joieuse, craignant qu'on ne voulût les chasser de la Cour, pensérent à se défendre. Marie effraiée pour elle-même, écouta volontiers l'avis qu'on lui donna de faire prendre les armes aux Parisiens. On élut de nouveaux Capitaines, qui preterent serment à la Reine dans l'hôtel de ville. En moins de huit jours plus de cent mille hommes furent armez. Cependant Condé entra dans Paris accompagné de quinze-cens Gentilshommes. Il avoit reçu différens avis, qu'à la sollicitation du Comte de Soissons, la Régente vouloit s'assurer de sa personne & de celle du Maréchal de Bouillon. Mais le bon accueil que leurs Majestez firent au Prince, dissipa les soupçons qu'on avoit voulu lui donner.

Deux puissans partis à la Cour. Le Prince de Condé à la tête de l'un, le Comte de Soissons chef de l'autre.

Il declara d'abord qu'il ne pensoit nullement à contester la Regénce, dont la Reine étoit en possession. Cependant les frequens conseils qu'il tenoit avec les principaux de son parti, tantôt à l'hôtel de Mayenne, tantôt à l'Arsenal donnerent une extrême jalousie. Le Duc de Sulli Maître de l'Artillerie qui étoit là, & de l'argent que le feu Roi avoit mis à la Bastille, pouvoit fournir à Condé les moiens d'entreprendre quelque chose de considérable. Il n'en eut pas le courage; soit que l'armement des bourgeois rompît ses mesures, soit que les Guises unis avec lui songeassent plus à leurs propres interêts, qu'à l'agrandissement d'un

Prince

Digitized by Google

Prince naturellement ennemi de leur Maison. Aussi firent-ils assurer la Reine en secret, qu'ils ne s'étoient liez à lui, que pour se mettre à couvert des mauvais desseins du Comte de Soissons, qui cherchoit à les abaisser, & qu'ils seroient les premiers à se séparer du Prince, s'il se déclaroit jamais contre Sa Majesté. 1610.

Condé auroit pû se passer des Guises, & faire trembler la Reine, le Comte de Soissons, & tous ceux du parti opposé, en suivant le conseil du Maréchal de Bouillon. C'étoit de rentrer dans l'Eglise Reformée dont Henri IV. l'avoit tiré malgré lui, & de se déclarer le protecteur des Protestans en France. Appuié de l'experience & du crédit de Bouillon, sûr de l'argent de la Bastille que Sulli pouvoit lui mettre entre les mains, fortifié d'un bon nombre de Suisses que Rohan leur Colonel Général lui auroit amenez, suivi de toute la Noblesse Protestante qui se seroit donnée à lui, maître de plusieurs bonnes villes bien fortifiées: avec de si grans avantages, le premier Prince du sang, auroit balancé l'autorité de la Régente, & se seroit rendu redoutable au dedans & au dehors. Mais il ne fut jamais bon qu'à s'enrichir comme un Gentilhomme de campagne avare & chicaneur, à raisonner sur un point de Jurisprudence, & à discuter une question de la Theologie de l'Ecole. On lui avoit mis dans l'esprit de demander la survivance de la dignité de Connetable,

Mémoires du Duc de Rohan.

Digitized by Google

1610. il eut le chagrin de se voir refusé. Trop heureux d'obtenir l'hôtel *de Gondi*, maintenant *de Condé*, que la Regente acheta pour luy.

Le Maréchal de Bouillon entreprend de reünir les deux partis.

Dez que le Marechal de Bouillon se fût apperçu, que le Prince, sur lequel il avoit compté, n'avoit ni assez de genie, ni assez de courage, pour marcher sur les traces de ses Predécesseurs, il resolut de s'accommoder avec la Cour. Bouillon eût bien voulu se mettre lui-même à la tête des Protestans de France: il y avoit pensé sous le Regne precédent. Mais les Ducs de Sulli & de Rohan, le Maréchal de Lesdiguieres, & plusieurs autres personnes considérables dans le parti, n'étoient pas de ses amis. Le voila donc qui fait de nouvelles protestations de son attachement au service de leurs Majestez. Il propose au Marquis de Cœuvres la reünion des deux Princes. *Je me charge d'y disposer Condé*, dit le Maréchal au Marquis, *si vous voulez negocier cette affaire avec Soissons qui vous considére. Silleri, Villeroi, & Jeannin gouvernent pendant que les Princes & les grans Seigneurs sont divisez entr'eux. Reünissons les deux partis opposez, sans préjudice de l'autorité de la Reine: c'est le seul moien d'éloigner les Ministres trop puissans, & de reduire les autres au simple exercice de leurs charges.*

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

La Reine traverse la reünion des Prin-

Le Comte de Soissons eut peur que ce ne fût là un artifice du Maréchal. Il s'imagina que si ceux de son parti écoutoient la proposition que Bouillon leur faisoit, il en avertiroit la Reine qui se défieroit aprés

aprés cela du Comte & de ſes amis. Le Cardinal de Joieuſe fut d'un ſentiment contraire : peut-être cherchoit-il ſincérement le bien & le repos de l'Etat. Le Cardinal obtint le conſentement de Soiſſons pour négocier cette reünion avec le Maréchal. La Reine à qui le Comte avoit communiqué l'accommodement propoſé, fit ſemblant d'en être contente. Cependant Marie le traverſa ſous main. Les Miniſtres lui avoient fait comprendre que ſi les deux Princes du ſang, le Connétable de Montmorenci, les Ducs de Guiſe & d'Epernon, le Maréchal de Bouillon, le Cardinal de Joieuſe, etoient une fois d'accord enſemble, ſon autorité diminuëroit conſiderablement. La Régence crut qu'il valoit mieux entretenir la jalouſie & la mesintelligence entre les partis oppoſez, & gagner les chefs de l'un & de l'autre par ſes bienfaits.

1610. ces & des grans Seigneurs.

Tant de projets déconcertez firent prendre au Maréchal de Bouillon la reſolution de ſe retirer à Sedan : auſſi bien ſe preparoit-on au voiage de Rheims pour le Sacre du Roi. La Religion du Maréchal ne lui permettoit pas d'y aſſiſter. Mais avant que de quitter la Cour pour quelque temps, il voulut ſe faire un ami puiſſant auprés de la Régence. C'eſt Conchini mari de Leonora Galigaï confidente de Marie de Medicis. Il avoit acheté depuis peu le Marquiſat d'Ancre en Picardie. Et comme ſa faveur augmentoit tous les jours, il acquit encore les

Elevation de Conchini nouveau Marquis d'Ancre.

Gou-

1610. Gouvernemens de Peronne, de Montdidier, & de Roie dans la même Province. Une si prompte élevation donna de l'inquietude aux Ministres. On ne sait si le Comte de Soissons & ceux de son parti négligérent un nouveau favori, qu'ils ne croioient pas encore en état de les servir, ou de leur nuire. Quoi qu'il en soit, Conchini tâcha d'acquerir la bienveillance du Prince de Condé. Il fut l'instrument que la Reine emploia pour detourner le Prince & le Duc de Guise d'entendre à l'accommodement proposé par le Maréchal de Bouillon. Celui-ci avoit trop de pénetration pour ne pas voir que l'amitié du Marquis d'Ancre, pouvoit lui être d'une grande utilité. Il offrit de se démettre de sa charge de premier Gentilhomme de la Chambre, si Conchini la vouloit acheter, le marché en fut bien-tôt conclu.

Vuës du Roi d'Espagne en renoüant la négociation du double mariage.

Tous les Princes étrangers, la République de Venise, & celle des Provinces-Unies avoient envoié des Ambassadeurs extraordinaires au nouveau Roi. Les anciennes alliances furent renouvellées: & Louis reçût solennellement dans l'Eglise des Feuillans, la Jarretiére que l'Ambassadeur d'Angleterre lui apportoit de la part de Jacques I. Le Duc de Feria parût avec beaucoup de pompe & d'éclat au nom du Roi d'Espagne. N'aiant pû venir à bout de brouiller la France par le moien du Prince de Condé, Philippe fit offrir ses forces à Marie contre tous ceux qui voudroient la

troubler

troubler dans sa Régence. L'Ambassadeur 1610.
proposa encore le double mariage dont son maître avoit fait les ouvertures au feu Roi. Philippe savoit bien qu'il ne pouvoit rien offrir qui fût plus agreable à la Régente. La situation presente des affaires de la Maison d'Autriche, demandoit encore qu'elle conclût promtement un traité, qui lui donneroit le temps d'ajuster ses affaires en Allemagne, & qui causeroit de la jalousie & de la defiance aux Princes Protestans alliez de la France. Et parce que le mariage ne pouvoit pas être terminé si tôt, le Roi d'Espagne tira parole de Marie, que la France ne se mêleroit point des affaires de la Maison d'Autriche en Allemagne : & il s'engagea reciproquement à ne point écouter les propositions que les mécontens de France lui pouroient faire. Voici ce qui embarrassoit la Cour de Madrid.

Brouilleries de l'Empereur Rodolphe avec l'Archiduc Mathias son frere

L'Empereur Rodolphe extrémement cassé, ne paroissoit pas devoir vivre longtemps. Il étoit question d'assurer l'Empire dans la Maison d'Autriche par l'élection d'un Roi des Romains. Rodolphe vivoit en mauvaise intelligence avec ses freres, & les Protestans étoient fort puissans. Le Roi d'Espagne craignoit qu'on ne se servît d'une occasion si favorable pour ôter l'Empire d'une Maison qui le possede depuis trop longtemps sans aucune interruption, & qui cherche à le rendre heréditaire. L'Archiduc Mathias profitant de la foiblesse de l'Empereur

1610. pereur son frere, avoit ménagé l'an 1608. une confedération entre les Etats de Hongrie & ceux d'Autriche. Il marcha quelque tems aprés vers la Moravie, à la tête d'une armée de vingt-mille hommes, dans le dessein de contraindre Rodolphe à lui céder le Roiaume de Hongrie, l'Archiduché d'Autriche, la Stirie, & la Moravie. Mathias prenoit le prétexte de la mauvaise administration, & des infractions faites aux privileges de ces païs, qui à l'éxemple des anciens Germains, n'ont jamais donné à leurs Princes un pouvoir arbitraire & sans bornes : maxime fondamentale du gouvernement de tous les Etats formez du debris de l'Empire Romain.

Philippe II. Roi d'Espagne avoit tenté d'abolir les privileges de ses Provinces héreditaires des Païs-Bas : Et il les ôta en effet au Roiaume d'Arragon dont le premier Magistrat avoit voulu s'opposer à l'injuste oppression du malheureux *Antonio Perez.* L'Archiduc Mathias proche parent de Philippe, mieux instruit que ce cruël tyran dans les maximes du légitime gouvernement, ne fit pas difficulté de se mettre à la tête des Provinces-Unies pour la défense de leur liberté contre les Espagnols. Maintenant le même Archiduc fait, sans aucun scrupule, la guerre à son propre frere, qui viole les privileges des Etats de Hongrie & d'Autriche. Si Rodolphe leur avoit donné un juste sujet de se soulever contre lui, ce n'est

pas

pas ici le lieu d'éxaminer ce fait. Je remarque ſeulement que dans les premieres années d'un ſiecle malheureux, où la tyrannie s'eſt établie preſque par tout, il s'eſt trouvé des Princes de la Maiſon d'Autriche, qui ont cru que leur conſcience & leur Religion, leur permettoient d'exciter les peuples à defendre la liberté de la patrie, & de marcher à la téte d'une armée contre leur propre frere. 1610.

Dez que l'Empereur connût les deſſeins de l'Archiduc, il convoqua les Etats de Bohéme, il leva des troupes, il écrivit aux Electeurs & aux Princes de l'Empire pour leur demander du ſecours. Il y avoit en Bohéme deux puiſſans partis opposez ſur la Religion; les Catholiques & les Evangeliques. Sous le nom d'*Evangeliques*, on comprenoit les anciens Huſſites & ceux de la Confeſſion d'Ausbourg & les Reformez. Les Etats de Bohéme furent composez de gens de l'un & de l'autre parti. Ils preſentérent à l'Empereur divers articles pour le réglement de la police & de la juſtice. Les Evangeliques demandérent en particulier, que ceux du Clergé ne ſe mélaſſent point des affaires civiles, qu'ils ne jugeaſſent plus les conteſtations ſur les mariages; qu'ils n'euſſent plus le pouvoir d'acquerir des immeubles ſans le conſentement des Etats du Roiaume; que toutes perſonnes fuſſent admiſes aux Charges de Judicature ſans aucune diſtinction de Religion. Rodolphe conſentit à ce que les

Digitized by Google

1610. les Etats lui demandoient. Mais ce qui concernoit la Religion, fut remis à la prochaine assemblée, on l'indiqua pour la fin du mois de Septembre suivant : Les Etats jurerent ensuite d'emploier leurs biens & leurs vies pour le service de l'Empereur.

Traité de paix entre les deux freres.

Mathias étoit déja aux portes de Prague avec son armée. Aprés quelques négociations les deux freres convinrent de nommer des Députez de part & d'autre pour conferer ensemble dans un village voisin. La paix y fut concluë à certaines conditions. Je rapporterai les principales; que l'Empereur se démettroit du Roiaume de Hongrie; que les Etats du païs n'éliroient point un autre Roi que l'Archiduc Mathias; que Rodolphe lui céderoit & à ses enfans males l'Archiduché d'Autriche, sans s'y reserver aucun droit; qu'il succederoit au Roiaume de Bohéme en cas que l'Empereur mourût sans enfans males; que les Etats de Bohéme ratifieroient cet article; que l'Archiduc leur promettoit de maintenir tous leurs priviléges, si le Roiaume lui avenoit; que Mathias & ses héritiers auroient l'administration de la Moravie avec le titre de Marquis; que dans les assemblées des Etats des païs cedez par Rodolphe, l'Archiduc auroit soin de faire accorder à l'Empereur une contribution annuelle. Le traité ratifié de part & d'autre, Mathias s'en va prendre possession de l'Archiduché d'Autriche.

Digitized by Google

che. Les Catholiques lui font serment de fidelité : mais les Protestans le refusent, & se mettent sous les armes. A la persuasion de Leopold d'Autriche Evêque de Strasbourg, de Mellini Cardinal & Nonce du Pape, & de Forgatsi Evêque de Vienne & Cardinal, le nouveau Souverain avoit publié un Edit pour défendre à tous ses sujets d'Autriche de faire aucun exercice de la Religion Protestante. 1610.

Mathias est élu & couronné Roi Hongrie.

De Vienne Mathias passe en Hongrie. Avent que de proceder au couronnement du nouveau Roi, les Seigneurs du païs lui presentérent plusieurs articles à jurer; que l'exercice de la Religion Protestante seroit libre dans toutes les villes, sans en excepter celle de la residence du Roi; qu'on éliroit un Palatin, qui auroit l'administration des affaires conjointement avec les Sénateurs, en cas que le Roi ne demeurât pas en Hongrie; que les Jesuïtes n'y seroient point soufferts, & qu'on reprimeroit la licence des Ecclesiastiques. A ces conditions & à quelques autres, Mathias fut proclamé Roi & couronné solennellement à Presbourg l'an 1608.

Mécontentement des Protestans d'Autriche apaisé.

Les Protestans d'Autriche avoient deputé à ceux de Hongrie, pour les prier d'intervenir en faveur de leurs freres auprés de Mathias, & pour demander du secours en vertu de la ligue offensive & défensive, qui subsistoit entre les Etats de Hongrie & ceux d'Autriche, si Mathias persistoit à refuser le libre exercice de

1610. de la Religion Proteſtante en Autriche. Il répondit aux inſtances que les Seigneurs Proteſtans de Hongrie lui firent, qu'il vouloit laiſſer les choſes comme l'Empereur Maximilien ſon pere les avoit reglées. *Les égards*, diſoit-il, *que je ſuis obligé d'avoir pour le Pape & pour le Roi Catholique, ne me permettent pas d'accorder aux Proteſtans l'exercice de leur Religion dans les villes d'Autriche. Qu'ils deſarment; je leur permettrai au dehors. Ceux de l'une & de l'autre communion ſeront encore indifféremment promûs aux Charges de Judicature.* Les Seigneurs de Hongrie trouvérent la propoſition raiſonable, & ils conſeillérent aux Proteſtans d'Autriche de les accepter plûtôt que de faire la guerre.

On ne put pas s'y reſoudre ſur l'heure. Aprés quelques mouvememens, l'affaire fut terminée l'an 1609. à la requête des Etats de Moravie, & par les ſoins de l'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur & du Roi de Hongrie. Mathias conſentit que les Seigneurs & les Gentilshommes Proteſtans d'Autriche, euſſent le libre exercice de leur Religion dans leur châteaux, dans leur villages, & dans leur maiſon particuliere pour leur famille ſeulement, quand ils ſeroient en ville; que le libre exercice demeureroit en trois villes ſpécifiées dans le traité, où les Temples ſeroient également partagez entre les Catholiques & les Proteſtans; que toutes les Charges ſe donneroient indifféremment aux ſujets capables, de

Digitized by Google

de l'une & de l'autre communion. Les Protestans se soûmirent aprés cela, & ils prêtérent serment de fidélité au nouveau Prince. 1610.

L'Empereur avoit de plus longues & de plus difficiles contestations avec les Evangéliques de Bohéme. L'assemblée des Etats indiquée à la fin de Septembre en 1608, fut remise au mois de Janvier suivant. Les Catholiques Romains firent tout ce qu'ils purent pour aigrir Rodolphe contre les Evangeliques, & pour lui persuader que ceux-ci n'avoient l'exercice de leur Religion, que par une simple tolérance. *Le serment des sujets est rélatif à celui du Souverain*, dirent alors les Evangeliques indignez de ce que Rodolphe écoutoit les conseils de certaines gens. *Si l'Empereur ne veut pas garder le serment qu'il nous a fait, nous voilà pleinement déchargez de celui que nous lui avons prêté.* Rodolphe renvoia les plaintes des Evangeliques par devant les principaux Officiers de Bohéme qui étoient tous Catholiques. Ces Juges interessez méprisant ce que les Evangéliques alleguoient pour leur défense, on protesta en pleine assemblée contre tout ce que les Etats pourroient ordonner : on demanda du délai pour avertir les Evangéliques du Roiaume de ce qui se passoit, & pour mieux informer Sa Majesté Impériale.

Brouilleries sur la Religion en Bohéme.

Les Evangéliques députerent incessamment au Roi de Hongrie, aux Electeurs, & aux Princes de l'Empire. Ils deman-

doient

1610. doient leur interceſſion auprés de Rodolphe. L'Empereur voulut que les Etats continuaſſent leurs ſéances & qu'on y reglât l'article de la Religion. Le terme de la durée des Etats étant expiré, l'Empereur les congédia, & défendit aux Evangeliques de s'aſſembler dans la Cour de la nouvelle Prague, & d'y déliberer ſur leurs affaires. Ce fut inutilement qu'ils ſuppliérent Sa Majeſté de leur permettre de ſe trouver en quelque endroit, d'y concerter les moiens de lui faire voir la juſtice de leurs prétenſions, & de lire la réponſe que le Roi de Hongrie, les Electeurs, & les Princes de l'Empire, leur avoient faite. Irritez de l'injuſte refus de Rodolphe, les Evangeliques ſe touchent l'un l'autre dans la main, ſe jurent mutuellement de mourir pour la défenſe de leurs priviléges & de leur Religion, vont en armes à la Cour de la nouvelle Prague, en rompent les portes, y entrent & conſultent ſur ce qu'ils ont à faire.

Ils n'étoient pas plus de trois cens. Budovits leur chef expoſe à l'aſſemblée l'importance de l'entrepriſe, le danger dont ils ſont menacez & les mauvais deſſeins de leurs ennemis. Puis aiant fait une priere touchante à Dieu, il entonne l'hymne du Saint Eſprit en langue vulgaire. L'aſſemblée s'anime d'un nouveau zele de dévotion, continuë le chant, verſe des larmes en abondance. Un grand nombre d'Evangeliques accourut auſſitôt

tôt

Digitized by Google

tôt, & tous se mirent à chanter & à pleurer ensemble. On les avertit alors qu'une grosse troupe de Mousquetaires se préparoit à les venir charger. Au lieu de s'effraier, ils prenent courage, décendent dans la place, se saisissent des avenuës, se disposent à une vigoureuse défense. Ils se trouvoient au nombre de douze cens Cavaliers & de trois cens Arquebusiers. Le peuple Evangélique de Prague venoit de tous côtez au secours de ses freres: de maniére qu'il y eut bien-tôt environ dix mille hommes différemment armez. On apperçut l'arc-en-ciel sur le midi, & le soleil parut au peuple entouré d'un nouveau phénomene. Naturellement superstitieux, il interpréte les choses qui lui semblent extraordinaires, selon que son imagination est plus ou moins échauffée. Les voilà qui conçoivent de grandes espérances, dans la pensée que Dieu leur donne un signe visible du secours particulier qu'ils lui avoient démandé avec beaucoup d'ardeur. On prie les principaux de rentrer dans la sale de l'Assemblée & de délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Le peuple promettoit de garder cependant les avenuës avec tout le soin possible. 1610.

Rodolphe informé de ce qui se passoit, envoia le premier Burgrave de Prague & les premiers Officiers de la Cour, afin d'appaiser l'émotion. *Sa Majesté Imperiale*, dit le Burgrave dans la sale de l'Assemblée, *ne sait pourquoi vous étes sous les armes. Elle vous a toûjours aimez om-*

 m-

1610. *me de bons sujets. Sûr du témoignage que sa conscience lui rend, d'avoir gardé fort exactement tout ce qu'il a promis aux Etats du Roiaume, l'Empereur espére que vous n'aurez pas moins de fidelité pour lui. Il est disposé à convoquer une nouvelle assemblée, qui terminera les contestations que l'article de la Religion excite contre l'intention de Sa Majesté.* Budovits répondit au nom des autres, que les Evangéliques remercioient trés-humblement l'Empereur de sa bonne volonté pour eux, & qu'ils le supplioient de croire qu'ils n'avoient jamais pensé à se soulever contre lui. *Nous nous plaignons seulement*, ajouta-t-il, *de certaines personnes, qui sous pretexte de conserver la Religion Catholique, donnent à Sa Majesté des conseils capables de bouleverser l'Etat. Nous esperons de le faire connoître à l'Empereur dans l'assemblée qu'il veut bien convoquer. Au reste nous supplions Sa Majesté que la publication s'en fasse dans trois jours. C'est le seul moien de prevenir les accidens qui sont à craindre.*

La défiance que les Evangéliques avoient du parti Catholique, causa encore quelques mouvemens. Rodolphe les appaisa sans peine en publiant un Mandement. Il y reconnoissoit ceux de la Confession de Bohéme & les Protestans pour de bons & fideles sujets; déclaroit que dans les assemblées tenuës sans son consentement, on n'avoit point eu d'autre vûë que le bien du Roïaume, & le service de Sa Majesté; enjoignoit aux Dé-

Députez de se trouver dans le château de Prague le 25. Mai 1609, & de n'y amener aucun soldat; promettoit de son côté de renvoier tous ceux qui étoient à son service, afin que les Etats eussent une entiére liberté pour terminer l'article de la Religion. Les Evangéliques rendirent à Dieu de solennelles actions de graces aprés la publication du Mandement. Mais leurs ennemis trouvant tous les jours de nouveaux pretextes pour empécher la conclusion de l'affaire, les Evangeliques commencérent à lever des soldats, qu'ils firent entrer dans Prague. 1610.

Pacification des troubles de Bohéme.

Tout se préparoit à une guerre civile, lors qu'à l'intercession de l'Electeur de Saxe, Rodolphe fit publier, qu'il permettoit à tous ses sujets communians sous une, ou sous les deux especes, le libre exercice de leur Religion, & de faire le service en Bohémien, ou en Alleman; qu'il defendoit à l'Archevêque de Prague de troubler les Ministres Evangéliques dans leur culte; que les Catholiques & les autres joüiroient indifféremment des mêmes priviléges; que les Evangéliques pourroient bâtir des Temples & fonder des Colléges. L'Edit étoit déclaré perpetuel & irrévocable: ceux qui le violeroient, devoient être punis comme perturbateurs du repos public. En vertu de cette concession les Protestans eurent la liberté d'exercer leur Religion dans Prague, & le 15. Juillet 1609. leurs Ministres y precherent publiquement dans un

Digitized by Google

1610. Temple des Hussites fermé depuis longtemps.

On ne doutoit point que les Jesuïtes n'eussent inspiré à l'Archevêque de Prague, & aux Officiers de l'Empereur, les conseils violens qui causérent toutes les brouilleries précedentes. Les Catholiques & les Evangéliques en étoient également indignez. On se reünit de part & d'autre pour presenter conjointement requête a l'Empereur, on y representoit que les Jesuïtes venus fort pauvres en Bohéme, y possedoient alors des biens considérables, sans rien contribuer pour les charges de l'Etat. C'est pourquoy Sa Majesté étoit très-humblement suppliée d'ordonner que les bons Péres ne fussent pas plus exempts que les Ecclésiastiques, & qu'ils ne pussent desormais recevoir aucune chose par testament, ou par donation, sans sa permission expresse.

Diéte de Prague de 1610.

L'Empereur se répentoit deja du traité conclu avec Mathias son frere. Rodolphe lui demandoit la restitution de l'Autriche & de la Moravie. Les Electeurs & les Princes de l'Empire convoquez à Prague en 1610. s'y rendirent pour travailler à la réconciliation des deux freres. On devoit traiter encore de l'élection d'un Roi des Romains, & terminer le différent sur la succession de Cléves & de Juliers. L'Electeur de Cologne, Ferdinand d'Autriche Archiduc de Gratz, & Henri Jules Duc de Brunswic allerent jusqu'à Vienne pour con-

conferer avec le Roi d'Hongrie. Aprés une aſſez longue négociation, les deux freres firent un nouveau traité. Mathias demeura en poſſeſſion de ce qui lui avoit été cedé: & le foible Rodolphe n'eut que des ſoumiſſions apparentes, & une eſpece de tribut annuel d'une certaine quantité de tonneaux de vin, & d'une ſomme d'argent aſſez modique. 1610.

La Diéte ne prit aucune reſolution touchant l'élection d'un Roi des Romains. On ne voyoit pas que la ſituation des affaires fut aſſez favorable à la Maiſon d'Autriche. Pour ce qui concernoit la ſucceſſion de Cléves & de Juliers, l'Empereur voulut y apporter de nouveaux embaras. L'Archiduc Leopold, dont la petite armée avoit tous les jours quelque échec contre les troupes des Etats Généraux, ou contre celles des Princes confederez, n'étoit pas aſſez fort pour conſerver les Etats conteſtez. Maurice Prince d'Orange ſe préparoit encore tout de bon à venir mettre le ſiége devant Juliers avec les troupes auxiliaires de France & d'Angleterre. La Maiſon d'Autriche reconnut alors qu'il lui étoit impoſſible de reſiſter à tant de Puiſſances unies pour s'oppoſer à l'uſurpation qu'elle méditoit. Son unique reſſource, c'étoit de faire tomber la ſucceſſion de Cléves & de Juliers entre les mains d'un Prince Proteſtant moins contraire à ſes intérêts, que ceux de Brandebourg & de Neubourg. On jetta les yeux ſur l'Electeur de Saxe. Sa

L'Empereur donne à l'Electeur de Saxe les païs de Cléves & de Juliers.

1610. Maiſon avoit des pretenſions ſur la ſucceſſion litigieuſe en vertu de certaines conceſſions des Empereurs. Elles étoient demeurées ſans effet, quoi que l'occaſion de les faire valoir ſe fût déja preſentée. Une fille hérita des Etats de Cléves & de Juliers, depuis que les Empereurs eurent accordé à la Maiſon de Saxe le droit d'y ſuccéder au défaut des héritiers mâles. Mais quand il eſt queſtion d'une belle ſouveraineté, les Princes ne ſont pas ſi ſcrupuleux. La moindre apparence de droit leur ſuffit pour en diſpoſer, ou pour ſe la reſerver à eux-mêmes. Rodolphe donna donc ſous certaines conditions à l'Electeur & à la Maiſon de Saxe tous les Etats qui appartenoient à feu Jean-Guillaume Duc de Cléves & de Juliers.

Siége & priſe de Juliers par Maurice Prince d'Orange.

Le preſent eût été plus honnête, ſi en mettant l'Acte de conceſſion entre les mains de l'Electeur, on lui eût donné en même temps une bonne armée pour le faire valoir. Maurice Prince d'Orange inveſtit la ville de Juliers le 28. Juillet avec les troupes des Provinces-Unies jointes à celles que le Roi d'Angleterre avoit envoiées. Le 18. Août le Maréchal de la Chatre amena douze mille fantaſſins François & deux mille chevaux. Rauſchemberg Gouverneur de la place pour l'Empereur, la défendit avec beaucoup de prudence & de courage. Mais le Prince Maurice étoit alors un ſi grand maître dans l'art d'attaquer & de prendre les villes, que Rauſchem-

MAURICE.
Prince D' Orange.

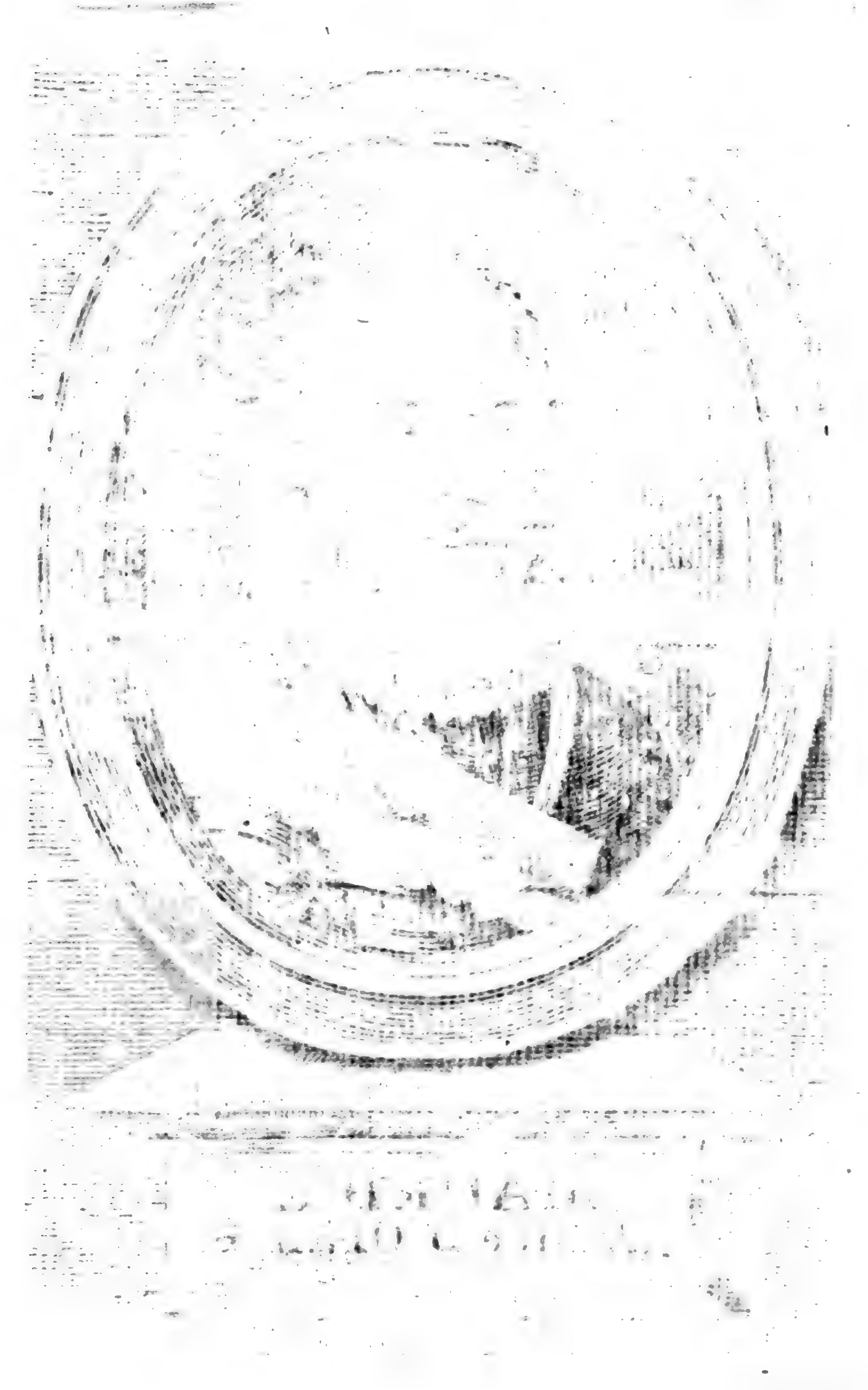

Digitized by Google

schemberg capitula le 1. Septembre. Voilà comme Juliers fut remis entre les mains de ceux de Brandebourg & de Neubourg. On les appelloit alors *les Princes possedans*, pour les distinguer des autres *pretendans*. 1610.

Aprés la reddition de Juliers, quelques Princes d'Allemagne s'assemblérent à Cologne pour trouver quelque voie d'accommodement. L'Electeur de Tréves & le Comte de Hohenzollern y vinrent en qualité de Commissaires de l'Empereur. Louïs Landgrave de Hesse fit différentes propositions. Les Princes possédans n'eurent garde de les accepter. Elles tendoient à un sequestre entre les mains de l'Empereur, & à mettre l'Electeur de Saxe en possession des Etats litigieux conjointement avec les Princes de Brandebourg & de Neubourg. L'Ambassadeur de France proposa une autre voie, qui n'agrea ni au Landgrave ni aux Commissaires Impériaux. Les Princes Allemans n'ont jamais aimé que les Souverains étrangers se mêlassent trop des affaires de l'Empire. Il y eut quantité d'écritures de la part des *possedans*, de l'Electeur de Saxe, & des Commissaires de l'Empereur. Mais on ne put convenir d'aucun accord. L'Assemblée se sépara, chacun protesta de son côté qu'il ne tenoit pas à lui que les troubles ne fussent pacifiez. C'étoit le meilleur pour Brandebourg & pour Neubourg. La paisible possession des Etats de Cléves & de Juliers leur demeuroit, en attendant la fin du pro-

Assemblée de Cologne pour ajuster les affaires de Cléves & de Juliers.

1610. procés. Les Princes Proteſtans confederez leur rendirent encore un fort bon ſervice, en obligeant Maximilien Duc de Baviére chef de la ligue Catholique à deſarmer, & l'Electeur de Cologne à faire ceſſer les hoſtilitez de ſes ſujets contre ceux du païs de Juliers.

Sacre de Louïs XIII.

La Cour de France étoit alors à Rheims pour le Sacre du jeune Roi. Le Cardinal de Joieuſe repreſentant l'Archevêque du lieu, y fit la cerémonie avec la pompe accoutumée. Les Princes de Condé & de Conti, le Comte de Soiſſons, les Ducs de Nevers, d'Elbeuf, & d'Epernon tinrent la place des anciens Ducs de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, des Comtes de Toulouſe, de Flandres, & de Champagne. On ne doit pas attendre ici le détail de cette longue cerémonie. Il ſe trouve en pluſieurs endroits. Une choſe mérite qu'on ne l'oublie pas, & qu'on y faſſe attention. Avant qu'on ſe ſerve de ce que le peuple credule appelle *la Sainte Ampoulle*, le Roi promet, à la réquiſition du Prelat conſacrant, d'accorder aux Evêques & aux Egliſes *leurs privileges canoniques*, de faire *de bonnes loix*, de *rendre juſtice*, & de *defendre ſes ſujets*, *comme un Roi y eſt obligé dans ſes Etats*. Deux Evêques Pairs de France demandent enſuite aux aſſiſtans, s'ils reçoivent le Prince preſent pour leur Roi: & tous les ordres du Roiaume aiant donné leur conſentement, on fait prêter au Prince le ſerment ſolennel

nel du Sacre. Preuve convaincante qu'il y a un engagement réciproque & relatif entre le Souverain & ses sujets. 1610.

Reflexions sur le serment du Sacre.

Dans un Roiaume électif, les sujets s'engagent seulement au Prince choisi, sous les conditions dont ils sont convenus mutuellement dans l'acte d'élection. Mais dans un Etat heréditaire, les sujets se sont obligez à celui d'entr'eux qu'ils ont élu & à ses descendans; bien entendu, qu'ils observeront toutes les conditions que le premier de la famille Roiale a promises. Et voila pourquoi chacun d'eux en particulier, n'est solennellement reconnu Roi, qu'aprés la ratification du contract original fait avec celui dont il tire sa pretension à la Couronne. Cette maxime est fondée sur le droit divin & sur l'équité naturelle. Les bons François le croioient communément dans le XV. siécle. *C'est une erreur grossiére*, dit un des plus celébres & des plus pieux Ecrivains de l'Eglise Gallicane, *de prétendre qu'un Souverain n'a contracté aucune obligation avec ses sujets. De la même maniere que selon le droit divin, selon l'équité naturelle, selon la fin veritable du gouvernement, ceux-ci sont obligez a demeurer fidéles & à donner du secours au Prince, il s'est aussi reciproquement engagé à leur être fidéle, & à les proteger. S'il arrive donc qu'un Souverain fasse des injustices manifestes, sans avoir égard aux remontrances de ses sujets, ils ont la liberté de se defendre, suivant la régle du droit naturel qui permet d'opposer* la

Joan. Gerson Opusculo adversus adulatores Principum. Considerat. VIII.

Claude Despence Institution d'un

1610. Chrétien. Chap. VIII.

la force à la violence. Un autre Théologien de Paris, non moins illustre par sa naissance que par sa rare doctrine, disoit librement au Roi Henri II. que Sa Majesté devoit détester une maxime *tyrannique*, plus digne d'un Souverain Turc ou Tartare, que d'un Prince Chrétien, une maxime, dis-je, déja communement établie à la Cour, que *le Roi est le maître du corps & des biens de ses sujets.* Les Courtisans qui l'inspiroient aux Souverains, ce Docteur judicieux les appelle sans façon, *chiens & flatteurs de Cour.*

M. Joli Chantre de Nôtre-Dame de Paris: Maximes veritables & importantes pour l'Institution du Roi.

Pour prévenir les mauvais effets de *la fausse politique du Cardinal Surintendant de l'éducation* du Roi Louïs XIV. on imprima les mêmes choses durant la minorité de ce Prince. Ni le Libraire, ni l'Auteur n'osérent mettre leur nom. Le livre étoit de la façon d'un Ecclésiastique distingué par sa science & par sa probité. Il occupa depuis une des premieres dignitez de l'Eglise de Paris. Mais ce qu'on disoit encore librement à Henri II. ce qu'on publioit sous le manteau, il y a environ cinquante ans, les François en auroient maintenant perdu la mémoire, s'il étoit aussi facile d'oublier, que de se taire pour éviter l'inquisition secrete d'Etat. La main du boureau brûle tous les livres semblables à ceux-ci. Les indignes Magistrats qui l'ordonnent, croient-ils que la flamme en consumant du papier, effacera du cœur des bons François, les sentimens que la droite raison y a profondément gravez?

Ceux du Parlement de Paris donnérent le 26. Novembre de cette année un Arrêt pour la suppression du Traité que le Cardinal Bellarmin Jesuïte avoit publié *touchant la puissance du souverain Pontife dans les choses temporelles*. Comme ce nouveau livre étoit une suite de la dispute de l'Auteur avec Jacques I. Roi de la Grande-Bretagne, à l'occasion du serment que ce Prince exigeoit des Catholiques Romains d'Angleterre, je reprendrai en peu de mots l'origine & le progrés de la contestation. Aprés l'horrible conspiration des poudres, le Roi Jacques crut que pour mettre sa vie en sûreté il devoit demander aux Anglois Papistes un serment particulier de fidelité. La formule en fut dressée d'une telle maniére, qu'elle ne blessât pas la conscience de ceux, qui sans renoncer à leur Religion, voudroient bien rendre à leur Souverain ce qu'ils lui doivent légitimement. On y reconnoissoit que le Pape n'a pas droit de dépoüiller les Rois, de disposer de leurs Etats, d'exciter aucun Prince étranger à les envahir, d'absoudre les sujets de leur serment de fidelité, de leur ordonner de prendre les armes contre le Souverain. On promettoit d'être fidele au Roi & de le servir, nonobstant tout ce que le Pape attenteroit contre lui, ou contre ses successeurs, & de découvrir toutes les conspirations dont on auroit connoissance. On abjuroit, on detestoit *comme impie & heretique*, la doctrine de ceux qui

1610.

Le serment que Jacques I. Roi d'Angleterre exigeoit de ses sujets Papistes, cause une dispute sur l'indépendance des Souverains en ce qui regarde le temporel.

Digitized by Google

1610. enseignant qu'il est permis de déposer, & d'assassiner mêmes les Princes que le Pape excommunie. Enfin on protestoit de croire que ni le Pape, ni aucune autre puissance ne pouvoit dispenser de l'observation du serment, & l'on renonçoit à toutes les dispenses que le Pape s'aviseroit d'en donner. La chose parut raisonnable aux Anglois Papistes. Les Gentilshommes, les Prêtres, & les autres jurerent selon cette formule. George Blackwell nommé Archiprêtre d'Angleterre par le Pape, non content de prêter le serment écrivit encore pour le défendre contre ceux qui le combattoient.

Paul V. défend aux Anglois de sa Communion de prêter le serment.

La Cour de Rome jugea tout autrement de la formule. Les gens d'esprit n'en furent pas surpris. On y rejettoit *comme impie & herétique*, une proposition dont elle fait un des articles fondamentaux de sa Religion. Qu'on dise tout ce qu'on voudra, ceux qui approuvent le serment, ne raisonnent pas conséquemment, s'ils reconnoissent le Pape pour le Vicaire de Jesus-Christ. Effraié de la démarche que les Catholiques Anglois avoient faite sans sa participation, Paul V. envoia proptement un bref, pour leur défendre de prêter un serment *contraire*, disoit-il, *à la foi Catholique & au salut de leurs ames*. Ses expressions sont aussi vives, aussi fortes, que s'il eût été question d'exhorter ces pauvres gens à ne pas souscrire aux formules les plus impies contre la Divinité de Jesus-Christ. Ce bref ful-

fulminant les déconcerta tellement, qu'ils crurent ne pouvoir mieux faire, que de le regarder comme ſuppoſé, ou du moins comme ſupreptice; Sa Sainteté aiant été mal informée de ce qui ſe paſſoit en Angleterre. 1610.

Le Roi Jacques I. fait imprimer une Apologie du ſerment, ſans y mettre ſon nom.

On ne les laiſſa pas long-temps dans cette erreur volontaire. Paul fit expédier un autre bref pour confirmer le premier. Le Cardinal Bellarmin, c'étoit le plus grand & le plus illuſtre tenant de l'autorité Pontificale depuis la mort du Cardinal Baronius arrivée peu de temps auparavant; Bellarmin, dis-je, écrivit une lettre fort étudiée à Blackwell pour le ramener de ſon égarement. On n'auroit pas fait une remontrance plus pathétique à un homme qui auroit renoncé à l'Evangile & embraſſé l'Alcoran. Cela fit perdre patience au Roi Jacques. il voulut écrire lui-même pour défendre ſa formule de ſerment contre les deux brefs du Pape & contre la lettre de Bellarmin. Pour cette fois il ne mit pas ſon nom à la tête de l'ouvrage. Un Roi n'auroit-il pas mieux fait de ne point écrire du tout, & d'en laiſſer le ſoin à quelqu'autre? Le bon Prince reconnut lui-même tout publiquement qu'il ſied mieux à un Roi de juger, que de diſputer. Un petit Jeſuïte devenu Cardinal pour avoir barbouïllé du papier, n'étoit pas un adverſaire digne d'un grand Monarque. Borghéſe ſe comportoit en Roi, & Jacques faiſoit le Docteur. L'un commandoit, & l'autre diſputoit. A moins

Digitized by Google

1610. moins qu'un Prince n'écrive comme Jules César, ou Marc Auréle, il a tort de s'ériger en Auteur. Julien s'avisa de prendre la plume pour défendre sa barbe de Philosophe & sa Religion. Avec toute son érudition, il se rendit méprisable & ridicule.

Le Roi d'Angleterre se déclare l'Auteur de l'Apologie. Il l'adresse à tous les Princes & à tous les Etats de la Chrétienté.

Bellarmin ne manqua pas de repliquer au Roi : mais ce fut sous un nom emprunté. Un savant Prélat d'Angleterre entreprit de réfuter le Cardinal. Il montroit qu'avant Grégoire VII. aucun Auteur Ecclésiastique ne s'étoit avisé de soutenir l'autorité du Pape sur le temporel des Souverains. Le Roi d'Angleterre fit publier une seconde édition de son Apologie, & il s'en déclara l'Auteur. Dirai-je qu'il crut se faire honneur en défendant lui-même la cause commune de tous les Souverains; ou bien qu'il voulut étaler une érudition peu commune aux personnes de son rang? L'ouvrage parut avec une préface magnifique à la tête. C'étoit un manifeste adressé à l'Empereur, à tous les Rois, à tous les Princes, & à toutes les Republiques de la Chretienté, pour leur rendre raison du serment, & de sa conduite à l'égard de ses sujets Catholiques Romains. *Reveillez vous, il en est temps*, leur disoit le Roi. *Il s'agit de l'interêt commun de tous les Souverains. Un ennemi redoutable & opiniatre sappe insensiblement tous les fondemens de vôtre autorité. Si vous n'agissez pas de concert pour arrêter les nouveaux progrés qu'il fait tous les jours, vos droits les plus incontestables seront bientôt*

tôt usurpez. Celui qui m'attaque aujourd'hui, se declarera demain contre vous. Un homme sage doit-il demeurer chez lui les bras croisez, lorsque le feu prend à la maison voisine de la sienne? L'avis étoit salutaire. Mais Sa Majesté Britannique eut le chagrin d'aprendre que plusieurs Princes Catholiques n'avoient osé lire son Apologie, de peur d'offenser le Pape. Etrange servitude! La politique, ou la superstition a-t-elle pû reduire les Souverains à une si basse complaisance pour un Evêque à qui on auroit fait beaucoup d'honneur, en le laissant le premier sujet de l'Empire? 1610.

Coëffeteau écrit contre l'Apologie du Roi Jacques.

Henri IV. Roi de France fut aussi foible que les autres. Il defendit de publiér aucune traduction du livre que son bon allié lui avoit envoié. Ses soins & ses ordonnances furent inutiles. L'Apologie parut en François malgré lui. Coëffeteau Religieux Dominicain, & depuis Evêque de Marseille, Auteur qui a commencé heureusement à donner de l'élégance & un tour agreable & net à la langue Françoise, Coëffeteau, dis-je, voulut se signaler en cette occasion. Le voilà donc qui entre en lice contre un Roi. Il fut obligé de parler comme on fait en France, & de reconnoître l'indépendance des Souverains en ce qui regarde le temporel. Mais le poli Dominicain s'embarassa terriblement. *A la verité*, dit-il au Roi de la Grande Bretagne, *si l'Eglise Catholique enseigne ces fureurs; si elle arme les siens contre les Rois & les fait attenter à leur*

1610. *à leur vie, non seulement elle est indigne de leurs faveurs, mais encore elle mérite d'être exterminée, & sa memoire effacée par un public Arrêt du genre humain. Mais si au contraire, elle condamne comme parricides tous ces attentats, si elle desire aux Princes un Empire assuré, des armées victorieuses, un peuple obéissant, un conseil fidele, & tout ce qu'on peut souhaiter d'heureux; leur grandeur n'est-elle pas innocente parmi la rage de quelques particuliers que le desespoir, & non la Religion, a poussez à cette brutalité. Elle sait qu'elle ne peut subsister sans l'Etat, puis qu'elle est née dans l'Etat, & que l'Etat lui sert d'appui.*

L'Eglise Catholique : c'est un mot étrangement équivoque en France. S'il est permis de lui faire signifier un certain nombre de gens plus éclairez & plus sinceres dans la Communion de Rome, l'Auteur que je viens de citer, pouroit dire vrai. Mais si par le mot d'*Eglise Catholique*, il faut entendre, comme il est plus raisonnable, son souverain Pasteur, le plus grand nombre de ceux qui en remplissent les premiéres dignitez, & ses plus celebres Ecrivains, je crains fort que le bon Coëffeteau n'ait avancé une insigne fausseté. Le Pape & les Cardinaux lui donnérent hautement le démenti l'année même qu'il répondit au Roi Jacques. Barclai avoit écrit contre Bellarmin sur l'autorité du Pape, & il suivoit les principes communément reçus parmi les honnétes gens de France. Son livre

fut

fut condamné à Rome, auſſi bien que la belle Hiſtoire du ſavant Mr. de Thou, le fameux Plaidoié d'Antoine Arnaud contre les Jeſuïtes, & l'Arrêt même du Parlement de Paris contre Jean Chaſtel qui avoit attenté à la vie d'Henri IV. le pauvre Prince n'étoit pas encore mort. Cette étrange cenſure qu'il ſouffrit ſi patiemment, ne ſervit-elle point à exciter la fureur du miſerable qui l'aſſaſſina l'année ſuivante? Si le prétendu Chef de l'Egliſe Romaine, ſi les Cardinaux, ſi le plus grand nombre de ſes Paſteurs, *n'enſeignoient* pas *ces fureurs*, s'ils condamnoient *comme parricides, ces attentats*, auroient-ils flétri tant de bons livres & un Arrêt ſi juſte, ſi Chrétien? Concluons que de l'aveu de l'illuſtre Coëffetau, le Pape & les Cardinaux *méritent d'être exterminez*, & que leur *mémoire* doit être effacée *par un public Arrêt du genre humain*. 1610.

Le Cardinal Bellarmin adreſſe à l'Empereur & aux Rois de la Communion du Pape, la reponſe à l'Apologie du Roi d'Angleterre.

Comme les Cardinaux ne prétendent pas être inferieurs aux têtes couronnées, Bellarmin adreſſa pareillement *à l'Empereur & aux Rois qui reconnoiſſent Dieu pour pere & l'Egliſe Catholique pour mere*, la reponſe qu'il avoit déja faite ſous un nom emprunté, à l'Apologie du Roi de la Grande Bretagne. *On ne doit pas trouver étrange*, leur dit le Cardinal, *que j'entreprene de refuter un Roi. C'eſt pour la defenſe de la foi que j'ai pris la plume, à l'exemple de pluſieurs Prélats de l'Antiquité. Hilaire de Poitiers & Lucifer de Cagliari ont écrit contre l'Empereur Conſtantius*

1610. *tius heretique. Grégoire de Nazianze & Cyrille d'Alexandrie ont combattu Julien l'Apostat*. Voilà ce que Jaques I. s'attira de la part d'un Prêtre pour avoir voulu faire le controversiste sans necessité. S'il se fût contenté de publier un manifeste pour prouver la justice du serment qu'il éxigeoit de ses sujets Papistes, il auroit embarassé la Cour de Rome & ses défenseurs. Mais il s'efforça de montrer que le Pape est l'*Antechrist*, & que Rome est le siége *du fils de perdition*. N'étoit-ce pas donner à plaisir un prétexte plausible aux Souverains de la Communion du Pape de ne recevoir pas agréablement l'Apologie qu'un Roi leur adressoit, & d'applaudir à la réponse que le Cardinal lui faisoit?

Arrêt du Parlement de Paris, contre le traité de Bellarmin sur l'autorité du Pape.

La dispute en demeura là. Bellarmin se mit à repliquer à Barclai. Celui-ci avoit refuté ce que le Cardinal disoit de l'autorité du Pape dans le premier volume de ses controverses. Les gens du Roi s'étoient opposez à ce qu'elles fussent imprimées à Paris, & les premieres fueilles qu'on avoit déja tirées furent supprimées par l'ordre du Procureur Genéral. Dez que ces Magistrats eurent connoissance du nouveau livre que Bellarmin avoit publié *sur la puissance du Pape dans les choses temporelles*, Servin Avocat Genéral requit le Parlement de pourvoir au mal que la publication d'un si mauvais livre, pouvoit causer. Le Magistrat dit que le devoir de sa charge, l'engageoit à n'être pas moins vigilant ni moins zelé pour le service de son maître, que

que *Pierre de Cugnieres* & *Jean le Cocq* ses Predecesseurs l'avoient été; l'un sous le Regne de Philippe de Valois, & l'autre du temps de Charles VI. Il allégua même ce que le Roi d'Espagne & ses Officiers avoient fait depuis peu contre le volume des Annales du Cardinal Baronius, où *la Monarchie de Sicile* est attaquée. Sur cette remontrance, les Chambres assemblées ordonnerent que l'Ouvrage du Cardinal Bellarmin seroit supprimé en France. Voions maintenant ce qui se passa cette année en Espagne contre Baronius. 1610.

Edit du Roi d'Espagne contre l'XI. volume des Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius.

Les Rois de Sicile sont depuis fort long-temps les seuls Papes de ce petit Roiaume. En vertu d'une certaine Bulle que le Pape Urbain II. accorda, disent-ils, à Roger Comte de Sicile & à ses successeurs, le Souverain du païs est Légat né du S. Siége. Son autorité spirituelle y est si grande, qu'il excommunie & absout par lui-même, ou par ses Magistrats, toutes sortes de personnes laïques & Ecclesiastiques, les Evêques, & les Cardinaux mêmes qui resident dans le Roiaume. Ce droit, dit-on encore, quoiqu'émané du S. Siége, est maintenant irrévocable: le Souverain le possede en propre. De maniére que le Roi d'Espagne est également Monarque pour le spirituel & pour le temporel en Sicile: il y a tous les mêmes droits que le Pape a dans les païs de son obédience. Jeanne *la Folle* mere de Charles-Quint & plusieurs autres Princesses, aiant

Digitized by Google

1610. aiant regné par elles-mêmes en Sicile, chacune de ces Dames y a été le *Sanctissimo Padre*. Ce titre leur à été donné & à leurs Magistrats; elles ont pû en cette qualité presider aux Conciles Provinciaux & Nationaux, ou nommer des gens pour y presider en leur nom. Les Rois d'Espagne sont si jaloux de cette rare prérogative, que sous le Regne de Charles-Quint, un Vice-Roi de Sicile fit ramasser tous les titres & tous les actes qui peuvent servir à la justification. Trois copies authentiques de ce recueil furent tirées en même temps par ordre du Vice-Roi. L'an 1698. on en proposoit une à vendre dans Londres. Elle avoit été enlevée à la derniére prise de Barcelone par les François. Je l'eus assez long-temps entre les mains. Mr. l'Evêque de Norwich curieux de tous les bons livres, ne l'acheta pas trop cher par rapport à la rareté du manuscrit. C'est un recueil semblable à celui *des preuves des libertez de l'Eglise Gallicane*. Il contient sur tout divers jugemens rendus dans le tribunal qu'on appelle *de la Monarchie de Sicile*.

Le Cardinal Baronius attaqua fort vivement dans l'onziéme tome de ses Annales Ecclésiastiques, cette puissance spirituelle que les Rois Catholiques s'attribuent sans scrupule. *Droit inoui*, dit le Cardinal, *droit que Frederic II. & ses enfans, ces injustes tyrans & rebelles persecuteurs de l'Eglise Romaine, n'ont pas eu l'audace d'usurper*. Cela causa une assez grande con-

Digitized by Google

contestation entre Baronius & le Cardinal Colonne, qui pretendoient que son confrere, n'avoit pas raison de s'élever si fortement contre le Roi d'Espagne. La Cour de Madrid en sût si mauvais gré à l'Auteur des Annales, qu'elle lui fit donner l'exclusion dans un Conclave, où il avoit déja 37. voix. Enfin le 3. Octobre 1610. Philippe III. publia un Edit, où aprés de grandes plaintes sur les invectives de Baronius, & une longue énumeration des services, que les Rois d'Espagne & de Sicile ses predécesseurs ont rendus à l'Eglise de Rome, il défend à ses sujets, sous de grandes peines, la lecture & le débit de l'onziéme volume de Baronius, à moins que l'endroit qui combat *la Monarchie de Sicile* n'ait été rétranché. 1610.

Comme Servin n'ignoroit pas que l'exemple du Roi d'Espagne étoit d'un grand poids auprés de Marie de Médicis, qui prenoit tous les jours de nouvelles liaisons avec Philippe, ce Magistrat esperoit que cela empécheroit la Régente de trouver à redire à la procédure du Parlement contre le livre de Bellarmin. L'Avocat Genéral se trompa dans sa conjecture. La Reine n'étoit pas moins devoüée à la Cour de Rome, qu'à celle de Madrid. Le Nonce du Pape en Espagne n'avoit osé ouvrir la bouche contre l'Edit de Philippe. L'homme du Pape fut plus hardi & plus heureux en France : à sa sollicitation le Conseil de la Régente ordonna, que l'execution de l'Arrêt du Parlement con-

Digitized by Google

1610. contre le livre de Bellarmin seroit sursise. Les ennemis de la puissance souveraine des Rois eurent toûjours la liberté de parler & d'écrire.

Brouilleries du Marquis d'Ancre avec le Comte de Soissons & le Duc d'Epernon.

Le Marquis d'Ancre favori de Marie commençoit à devenir insupportable aux Princes & aux premiers Seigneurs de la Cour. Dans le voiage du Roi à Rheims les gens de la Marquise avoient eu quelque contestation pour le logement avec ceux du Cardinal de Joieuse. Conchini devenu premier Gentilhomme de la Chambre, eut un demêlé pour le rang avec Bellegarde Grand Ecuier, à l'entrée solennelle que le Roi fit à Paris au retour de son sacre. Le Duc d'Epernon parent de Bellegarde se declara contre Conchini. Et le Comte de Soissons enragé de ce que celui-ci avoit servi le Duc de Guise pour son mariage avec la doüairiére de Montpensier, ne vouloit plus parler au Marquis d'Ancre. L'inimitié de deux hommes si puissans lui donnoit de l'inquiétude. Il tâcha de se raccommoder avec eux. Soissons n'en étoit pas éloigné. Mais il vouloit que le Marquis & la Marquise d'Ancre le servissent en deux choses qu'il souhaitoit passionnément; à marier le Comte d'Enghien son fils avec la Princesse héritiére de Montpensier, & à perdre le Duc de Sulli.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

On les reconcilie.

Le Marquis donna des paroles genérales sur la premiére proposition, à ceux qui se mêlérent de cet accommodement. Il parla plus positivement sur l'article du Duc

de

de Sulli, en cas que les Ministres se missent de la partie. Conchini ne l'aimoit pas; il craignoit même que le credit d'un vieux Ministre, ne fût un obstacle à sa faveur naissante. Cependant le Comte de Soissons n'osoit conclure cette réconciliation, à moins que le Duc d'Epernon ne fût satisfait. Il n'étoit pas si facile de ramener cet esprit altier & opiniatre, qui prétendoit se soutenir par lui-même & indépendamment des favoris. Epernon demandoit que Conchini vint chez lui, & qu'il lui fît satisfaction en presence du Comte de Soissons. L'autre enflé de sa faveur & de sa nouvelle dignité, refusoit de faire à un Duc la soumission qu'il pouvoit faire sans bassesse à un Prince du sang. Soissons trouva un expédient pour sauver la délicatesse de l'un, & pour contenter la fierté de l'autre. Le Président Jeannin avoit presenté Conchini au Comte. Aprés les complimens dont on étoit convenu, les deux nouveaux amis se mirent à jouër ensemble. La partie achevée, *ce n'est pas assez*, dit Soissons au Marquis, *que nous soions reconciliez. Il faut que vous soiez bien avec mes bons amis. Je vas rendre visite à l'un d'eux: je vous prie de m'accompagner. Je suis disposé à faire tout ce qu'il vous plaira* repartit Conchini. Les voilà donc à l'hôtel d'Epernon. Tout s'y passa fort agreablement de part & d'autre. Ce qu'on regarde comme une bagatelle parmi les particuliers, devient une affaire importante entre les Grands. 1610.

1610. Parti formé à la Cour contre le Duc de Sulli.

On n'avoit pas eu grande peine à tirer le consentement des Ministres pour travailler de concert avec les autres à ruïner le Duc de Sulli. Il s'étoit brouïllé avec Villeroi, le seul d'entr'eux, qui s'étoit emploié pour le conserver dans les affaires. Il y eut des paroles aigres & offensantes dites de part & d'autre dans le Conseil en presence de la Reine. Villeroi qui se croioit alors, & plus nécessaire, & mieux appuié, se retire de la Cour. C'étoit comme une menace de n'y plus revenir tant que Sulli auroit part au gouvernement. La Régente étoit assez disposée d'elle-même à l'éloigner des affaires. Un Ministre Protestant ne plaisoit pas à une Princesse qui suivoit aveuglément les impressions de la Cour de Rome. Marie ne s'accommodoit pas non plus de l'humeur austére du Duc, qui n'auroit pas manqué de s'opposer à ses dépenses excessives & à ses indiscretes libéralitez. La crainte de faire murmurer les Protestans, en depouïllant sans raison un Seigneur de leur Religion, auroit pû retenir la Reine, & dissiper la caballe qui se formoit contre lui. Mais on comptoit sur le crédit du Maréchal de Bouillon dans le parti. Il haïssoit mortellement le Duc de Sulli. Et le Prince de Condé leurré par la confiscation des biens d'un Surintendant, que Bouillon lui fait envisager, cesse de s'interesser à la conservation d'un homme dont la dépouille devoit l'enrichir, *puissant éguillon pour faire agir ce Prince*, dit un homme des plus éclairez de ce temps-là.

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE SECOND.

'An 1611. Conchini entroit dans l'exercice de sa nouvelle charge de premier Gentilhomme de la Chambre. Bellegarde qui avoit servi l'année precédente dans la même qualité, eût été bien aise de ne point sortir de l'appartement marqué dans le Louvre pour le premier Gentilhomme de la Chambre; le Marquis d'Ancre étant déja logé au Louvre par le moien de sa femme. Mais celui-ci n'étoit pas assez bien avec le grand Ecuïer pour

1611.

Querelle entre Bellegarde & Conchini.

Digitized by Google

1611. lui ceder une chose qui appartenoit de droit à Conchini. Il fait donc demander à Bellegarde la clef de l'appartement. On différe de la donner sous divers prétextes. Ennuié de ces délais affectez, le Marquis d'Ancre la demande lui-même au grand Ecuïer dans le cabinet de la Reine. Aprés un refus declaré, on se dit des paroles offensantes de part & d'autre. Conchini ne manquoit pas de courage. Il sort du Louvre pour éviter les défenses de se battre, & dans le dessein de tirer raison de l'affront & de l'injustice que Bellegarde lui faisoit.

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

La querelle fit grand bruit à la Cour. Chacun prenoit parti selon sa passion, ou selon ses interêts particuliers. Le Comte de Soissons ancien ami du grand Ecuïer oublioit déja les nouvelles liaisons qu'il avoit prises avec le Marquis d'Ancre. Il menaçoit Conchini de lui faire abandonner la Cour: & sa passion, dont il étoit fort rarement le maître, l'auroit emporté plus loin, si le Marquis de Cœuvres son confident ne l'eût pas arrêté. *Est-ce ainsi que vous pretendez*, lui dit le Marquis, *executer le projet de marier Mr. vôtre fils à la Princesse de Montpensier, & de perdre le Duc de Sulli vôtre ennemi, en vous brouillant avec la Reine & avec ses creatures? Bellegarde est vôtre ami: mais le Duc de Guise que vous n'aimez point, ne devient-il pas maintenant allié du grand Ecuier en épousant la Douairiére de Montpensier sa proche parente? Esperez-vous que vos interêts seront*

seront desormais plus chers à Bellegarde que ceux de la Maison de Guise? Si vous n'avez pas de la consideration pour Conchini, aiez en du moins pour vous-même. Le Comte commençoit à rentrer en lui-meme, lorsqu'un Gentilhomme vint dire à Cœuvres que le Marquis d'Ancre demandoit à l'entretenir dans l'hôtel d'Etrées. Cœuvres y va promptement, exhorte Conchini à consentir à un accommodement. *Mr. le Prince & le Duc d'Epernon m'ont offert leur médiation*, dit le Marquis d'Ancre. *Mais s'il en faut venir là, celle de Mr. le Comte me sera plus agreable.* Cœuvres profita de cette ouverture. Le Comte de Soissons se fit un mérite auprés de la Reine de l'accommodement d'une querelle qui donnoit de l'inquietude à Sa Majesté. 1611.

Le Comte de Soissons se brouille avec le Cardinal de Joieuse & avec le Duc d'Epernon.

Conchini se crut extrémement obligé au Comte de ce qu'il avoit sû lui ménager son honneur. Plein de reconnoissance, le Marquis d'Ancre promit à Soissons de travailler efficacement à faire reüssir le mariage de Mr. d'Enghien avec la riche héritiére de Montpensier, & à ruïner le Duc de Sulli. La Reine consentit en effet aux deux propositions que les Ministres & le Marquis d'Ancre appuierent fortement. Mais dez que le Duc d'Epernon & le Cardinal de Joieuse eurent appris que la Reine disposoit de leur petite niéce sans leur consentement, ils se plaignirent à Sa Majesté, de ce qu'elle ne leur avoit pas communiqué une affaire qui les touchoit de si prés. Ils firent encore de plus

1611. plus grandes plaintes de ce que le Comte de Soissons les avoit méprisez en menageant, à leur insçû, le mariage auprés de la Régente. Ce Prince vif & imprudent se picqua mal à propos contre deux personnes qu'il cherchoit à mettre dans ses interêts. On tâcha de les raccommoder ensemble; mais ce fut inutilement. Soissons étoit trop emporté, & Epernon trop fier. Le feu Roi avoit destiné la Princesse de Montpensier au Duc d'Orleans son second fils, & il s'en étoit ouvert au Cardinal de Joieuse & au Duc d'Epernon. Le parti étoit autrement avantageux à la niéce & aux oncles. Devoient-ils preférer le dernier Prince du sang au premier fils de France? Le jeune Duc d'Orleans mourut cette année le 17. Novembre. A son défaut, on destina la Princesse de Montpensier à Gaston Duc d'Anjou troisiéme fils d'Henri IV.

Vie du Duc d'Epernon. Liv. VI.

Demêlé du Comte de Soissons avec le Prince de Conti son frere.

Le Comte de Soissons avoit eu au commencement de cette année deux demêlez éclatans; l'un avec le Prince de Conti son frere, & l'autre avec le Duc de Guise. Trois jours aprés les nopces de celui-ci avec la Doüairiére de Montpensier, le Prince de Conti allant sur le soir au Louvre dans son carosse, rencontra prés de la Croix-du-Tiroir le Comte de Soissons qui étoit pareillement dans le sien. Comme la ruë se trouvoit embarassée, il falloit que l'un des deux carosses reculât pour faire place à l'autre. Etourdi-

Digitized by Google

diment & sans prendre garde aux livrées, 1611.
l'Ecuïer du Comte se mit à faire des menaces, & à commander au cocher du Prince de reculer au plûtôt. Les gens de Conti ne veulent pas ceder, & disent à leur cocher d'avancer sans rien craindre. Le Comte de Soissons reconnut alors le carosse de son frere aîné. Il lui envoia incontinent faire des excuses de l'indiscrétion de l'Ecuïer. On protesta au Prince de la part du Comte que la chose étoit arrivée par mégarde & sans aucun dessein premedité. L'imbécille Conti ne se contenta pas de la deférence que Soissons lui rendoit. Quand un homme se sent peu de merite, il croit facilement qu'on le méprise. *A demain pourpoint bas*, cria le Prince en passant devant le carosse de son frere. Etouffer brutalement pour un petit point d'honneur tous les sentimens de la Religion & de la Nature, étoit-ce le moien de se rendre moins méprisable aux honnêtes gens?

On accommode les deux Princes.

La Régente avertie de ce qui étoit arrivé, prie le Prince de Condé de s'entremettre pour accommoder ses oncles: elle envoie dire au Duc de Guise dont Conti avoit épousé la sœur, de disposer son beau-frere à recevoir les excuses que Soissons lui faisoit. Condé & Guise vont le même jour à l'Abbaïe Saint Germain des prez, où logeoit le Prince de Conti. Soit que le Duc voulût faire paroître aux Princes du sang & à sa nouvelle épouse, que la Maison de Guise

 n'étoit

1611. n'étoit guéres moins considerée que sous les Regnes precedens, soit que ce fût un effet du hazard, il sortit de l'hôtel de Montpensier, où il avoit couché, accompagné d'un nombre extraordinaire de Gentilshommes à cheval, dans le dessein d'aller voir le Prince de Conti, il ne fut pas même fàché de passer en si grande pompe prés de l'hôtel de Soissons.

En revenant de l'Abbaïe de S. Germain, Guise trouva le Prince de Condé qui s'y en alloit, suivi seulement de quatre ou cinq Cavaliers. Ils se saluérent l'un l'autre. Le Duc dit à Condé que le Prince de Conti étoit en de bonnes dispositions, & qu'il lui avoit promis que les choses n'iroient pas plus loin. *Si vous me le permettez, Monsieur,* ajoûta le Duc de Guise, *je retournerai sur mes pas, & j'aurai l'honneur de vous accompagner chez Mr. le Prince de Conti pour le faire souvenir de la parole qu'il m'a donnée.* Condé n'eut garde d'accepter la civilité que Guise lui faisoit. La suite de l'un étoit trop différente de celle de l'autre. Le Prince auroit paru faire honneur au Duc en un jour de triomphe. Le Chevalier de Guise frere de celui-ci se détacha seulement de la troupe, & suivit le Prince de Condé jusqu'à l'Abbaïe de S. Germain. Conti renouvelle à son neveu les assurances qu'il avoit données à son beau-frere: & le differend fut appaisé.

Autre grand different

Le Duc de Guise n'avoit pretendu, disoit-il, que de persuader au Prince de Conti

ti de ne pas rompre de la ſorte avec ſon frere. Cependant il ſe fit à lui-même une grande affaire avec le Comte de Soiſſons. *Guiſe*, crioit-on à l'hôtel de Soiſſons, *avoit à ſa ſuite plus de cent-cinquante Cavaliers armez & prêts à ſe battre. Ce n'eſt pas ſans deſſein qu'il affectoit de paſſer prés de cette maiſon. Il veut braver les Princes du ſang : il a cru nous intimider & nous faire voir que ſi la Maiſon de Guiſe prend le parti du Prince de Conti ſon allié, le nôtre ſera beaucoup inferieur.* Jaloux des grans avantages que l'heritiére de Joieuſe portoit dans une Maiſon ennemie, le Comte de Soiſſons croioit tous ces rapports. Le Prince de Condé picqué peut-être de la différence qu'on avoit remarquée entre lui & le Duc de Guiſe, donnoit dans les mêmes ſentimens, & y entrainoit le Connétable de Montmorenci, qui ſe ſouvenoit encore des anciens demêlez de ſon frere le Maréchal avec les Guiſes. La foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui accouroit alors de toutes parts à l'hôtel de Guiſe, ſervit beaucoup à irriter les deux Princes & le Connétable. On vit avec étonnement les petits enfans de l'Amiral de Coligni, les Ducs de Sulli & de Rohan, le Maréchal de Bouillon, & les plus conſiderables du parti Proteſtant, oublier la journée de la S. Barthelemi, & aller offrir leurs ſervices aux enfans du *Balafré*, contre le fils du brave Louis Prince de Condé.

1611. du Comte de Soiſſons avec le Duc de Guiſe.

Mémoires de Baſſompierre. Mercure François. 1611.

1611. La Régente & les Ministres craignoient que cette affaire n'eût des suites facheuses. On ordonna aux Bourgeois des quartiers voisins du Louvre de prendre les armes, on tint les chaines des ruës prêtes à être tenduës en cas de besoin; on envoia le Maréchal de Brissac au Comte de Soissons pour l'empécher de sortir de son hôtel. Le Marquis de Vitri Capitaine des Gardes eut ordre de demeurer auprés du Duc de Guise & de ses freres On ne voulut pas refuser à Soissons la permission de parler à la Reine: mais Guise n'obtint pas la même faveur: Legere distinction pour contenter la délicatesse des Princes du sang!

Quand on parla dans le Conseil, des moiens d'appaiser le nouveau differend, le Connétable demanda justice à la Reine contre le Duc de Guise *qui avoit bravé*, disoit-il, *le Comte de Soissons, en passant prés de son hôtel avec* 150. *chevaux.* Le Duc de Sulli défendit fortement celui de Guise. *Est-ce offenser Mr. le Comte*, repondit-il, *que de passer prés de sa maison? N'étoit-ce pas le chemin que Mr. de Guise devoit prendre pour exécuter l'ordre que Sa Majesté lui avoit donné de parler à Mr. le Prince de Conti? Plusieurs de ses amis & de ses serviteurs l'accompagnoient: cela s'est fait sans dessein. Les gens sont allez voir Mr. de Guise sur son mariage: ils l'ont suivi jusques à l'Abbaïe de S. Germain: est-ce là une chose si extraordinaire? Les Princes & les Seigneurs viennent tous les jours au Louvre*

vre accompagnez de la Noblesse qui a du respect pour eux. Mr. de Guise est serviteur de Mr. le Comte. Il est disposé à rendre aux Princes du sang ce qui est du à leur naissance. Mr. le Comte l'auroité prouvé lui-même, si Monsr. de Guise l'eût rencontré en son chemin. Peut-on éxiger autre chose de Mr. le Duc de Guise? Le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon confirmérent ce que le Duc de Sulli disoit. 1611.

La Régente envoia demander au Comte de Soissons, s'il étoit content des excuses que l'on avoit faites pour le Duc de Guise. Bien loin de s'en payer, il récusa quatre personnes du Conseil, comme amis & comme parens de la Maison de Guise. Il fallut donc entrer en négociation. Ennuié d'être si long-temps renfermé dans sa maison, le Duc de Guise avoit déja consenti à rendre visite au Comte de Soissons, & à lui faire des excuses assez humbles. Mais le Duc de Mayenne oncle de Guise, lui aiant remontré les conséquences d'une démarche qui donnoit de si grans avantages à l'ennemi juré de leur Maison, il retira sa parole. Soissons en fut extremement picqué. Il menaçoit la Régente de sortir de Paris, si on ne lui faisoit pas la satisfaction qui avoit été promise. Cependant on obtint de lui qu'il se contenteroit que le Duc de Mayenne allât faire des excuses à la Reine, de ce que le Duc de Guise avoit marché dans les ruës de Paris avec un si grand nombre de gens à cheval. *Mr de Guise,* dit

Accommodement du Duc de Guise avec le Comte de Soissons.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1611. dit encore le Duc de Mayenne, *n'a jamais eu dessein de causer aucune brouillerie. Il aimeroit mieux mourir que de rien entreprendre qui pût déplaire à vôtre Majesté. Pour Mr. le Comte de Soissons, ceux de nôtre Maison demeureront toûjours dans les termes de l'honneur & de la civilité qu'ils lui doivent. Quand Mr. le Comte voudra bien vivre avec Mrs. de Guise, ils l'honoreront, & ils seront ses serviteurs.*

La Reine repartit qu'elle feroit savoir au Comte de Soissons ce que le Duc de Mayenne avoit representé. *Je lui dirai*, ajoûta-t-elle, *d'oublier ce qui s'est passé, & de se contenter de cette satisfaction.* Le Prince de Condé alla trouver son oncle de la part de la Reine, & lui dit que Sa Majesté souhaitoit que les choses en demeurassent là. Le Comte de Soissons promit de se conformer à la volonté de la Régente. Mayenne avoit par son adresse & par sa fermeté, tiré son neveu avec honneur d'un pas extrémement délicat. S'il est vrai que le Duc de Guise n'ait eu aucun mauvais dessein, il fit du moins paroître une ostentation propre à donner de l'ombrage aux Princes du sang.

Disgrace du Duc de Sulli.

C'étoit fort inutilement que le Duc de Sulli faisoit si bassement sa cour aux Guises: ils n'empécherent pas l'éxécution du projet qu'on avoit formé de le dépouiller. Leur parti fit mine de se rallier pour retarder du moins la chute d'un homme qui s'efforçoit de les servir utilement. Mais la caballe contraire étoit trop puis-

puissante & trop animée. Peut-être aussi que la Maison de Guise ne se soucioit pas dans le fonds de soutenir un Seigneur Protestant, que la Cour de Rome & celle de Madrid voioient avec chagrin dans les premiers emplois. Le Marquis de Cœuvres fut celui dont les ennemis du Duc se servirent pour sonder les véritables sentimens du Maréchal de Bouillon sur la disgrace de Sulli. L'interêt de leur Religion devoit reünir deux Seigneurs Protestans. Sa conservation dépendoit en partie de leur bonne intelligence. Mais c'est à quoi les Courtisans ne pensent guéres: *Tout le mal qui peut arriver à Sulli, il le merite bien*, dit le Maréchal. *Cependant je ne dois pas paroître parmi ceux qui se declarent contre lui. Il est important que ceux de nôtre Religion ne me puissent pas reprocher d'avoir contribué à l'éloignement d'un homme qui leur est nécessaire dans le poste qu'il occupe.* Si Bouillon vouloit sérieusement éviter ce reproche, devoit-il renouër alors avec le Comte de Soissons? Tout le monde jugea bien que le pauvre Duc de Sulli étoit la victime de cette réconciliation.

1611.

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons demandérent conjointement son éloignement à la Régente. Sa Majesté leur accorda volontiers une chose qu'elle ne souhaitoit pas moins qu'eux. Pour sauver les apparences dans le parti Reformé, qui devoit trouver étrange que Marie ôtât si promptement au Duc de Sulli les récompenses que ses bons servi-

E 7 ces

1611. ces avoient méritées du feu Roi, on voulut faire acroire à Sulli même qu'il avoit demandé du repos ; & la Régente lui offrit honnêtement une somme d'argent pour le gouvernement de la Bastille qu'on lui enlevoit avec la Surintendance des finances. Le Duc fut fort étonné de se voir pris au mot sur des complimens generaux faits à la Reine. Il avoit protesté en certaines occasions à Sa Majesté, qu'elle pouvoit disposer de tout ce qu'il possedoit. *Je ne pensois pas*, dit Sulli, *que de telles offres faites à son Prince, fussent un crime suffisant pour être dépouillé de ses dignitez. J'apprens maintenant une maxime si nouvelle. Mais je ne me repens pas d'avoir fait mon devoir.*

Mercure François. 1611.

Le Duc montra de la constance dans l'adversité, parce qu'il sût assez bien cacher l'agitation de son esprit. Il écrivit à la Reine une lettre pleine de beaux sentimens. Ne fut-ce point le noble effort de l'orgueil caché d'un homme qui cherchoit à se dedommager de sa perte en se faisant admirer? Il vouloit peut-être persuader aux gens qu'il avoit mérité de remplir les places qu'il abandonnoit d'un maniére si ferme, si desinteressée. Sa magnanimité auroit paru moins affectée, s'il n'avoit pas fait uue si longue énumeration des services rendus au feu Roi. C'étoit les reprocher à sa Veuve. Il eut beau publier que sans augmenter, & en diminuant même les tailles & les impots, il avoit acquitté les dettes immenses de son Maî-

Maître, mis un bon ordre dans ses finances, fait subsister trois grandes armées, amassé dix-sept millions d'argent comptant; le peuple ne l'en crut par sur sa parole. Cinquante quatre Edits revoquez au commencement de ce Regne, prouvoient assez bien que le Surintendant n'avoit pas encore trouvé le secret d'enrichir le Prince, en soulageant les sujets. 1611.

Le premier Président de Harlai se démet de sa charge. Caballe pour empêcher que Mr. de Thou ne lui succede.

Le Duc se retira dans son château de Sulli sur la Loire. On ne fit point de Surintendant. Les Presidens Jeannin, de Châteauneuf, & de Thou furent nommez Directeurs des finances : de Thou renonça à cet emploi. Il ne convenoit guéres à un Magistrat integre, zelé pour le bien public, amoureux de toutes les belles disciplines. La charge de premier Président du Parlement de Paris étoit un objet plus digne de sa noble ambition. Christophle de Thou son pere l'avoit remplie avec beaucoup de réputation. Sa memoire seroit entiérement irreprochable, si la necessité d'excuser son maître, ne l'avoit pas contraint à chercher des prétextes frivoles pour donner quelque couleur au cruel massacre de la S. Barthelemi, que ce sage Magistrat détestoit dans son cœur. Achilles de Harlai son gendre lui succéda en un temps le plus malheureux, le plus difficile qui fut jamais. On parle encore avec éloge de l'integrité, de la droiture, de l'affabilité de ce grand homme. Les bons François ne peuvent pas oublier les services qu'il rendit

1611. dit à la Patrie prête de ſuccomber ſous les efforts de la Ligue.

Accablé d'années & de travail, il voulut ſe demettre de ſa Charge. Tous les gens de bien ſouhaitoient que Jacques Auguſte de Thou reprît la place de ſon pere. Mais la Régente étoit trop dépendante du Pape. Les lumiéres & la modération d'un ſi ſavant Magiſtrat n'accommodoient pas la Cour de Rome. Les Jeſuites avoient encore une affaire trop importante pour eux, à ſolliciter au Parlement de Paris. Ils ne vouloient pas qu'un homme, qui ne connoiſſoit pas moins bien que ſon beau-frere les ſecrets deſſeins de la Societé, préſidât au jugement du procés qu'elle avoit contre l'Univerſité de Paris. Condé qui avoit de grandes obligations au Préſident de Thou, lui promit de l'appuier dans ſes prétenſions à une dignité juſtement duë à ſon merite & à ſes ſervices. Mais le Prince foible & ingrat n'eut pas le courage de s'oppoſer à la caballe des bigots. Villeroi profita de l'occaſion. Il fait nommer de Verdun ſon allié, qui devoit être aſſez content de ſe voir à la tête du Parlement de Toulouſe.

Memoires de la Régence de Marie de Medicis.

Peu de jours avant ſa demiſſion, Harlai avoit preſidé au jugement rendu contre la d'Eſcouman. Cette creature, dit-on, ne manquoit ni d'eſprit, ni d'adreſſe. Mais ſa vie débordée auroit dû faire réjetter ſon témoignage, ſi on pouvoit emploier à de grans crimes d'autres gens que ces ſcéle-

La d'Eſcouman accuſe la Marquiſe de Vernueil & le

Digitized by Google

scélerats. On ne sait point qui porta la d'Escouman à se presenter à la Reine Marguerite, dont elle avoit été connuë, & de lui découvrir que le Duc d'Epernon & la Marquise de Vernueil avoient suborné Ravaillac. Soit que Marguerite fût du nombre de ceux qui vouloient perdre ces deux personnes; soit qu'elle craignît pour elle-même, si elle negligeoit d'avertir la Cour de l'indice qu'on lui avoit donné; la Princesse envoie dire à la Régente que la d'Escouman avoit de grandes choses à révéler. On nomme des gens pour se transporter à l'hôtel de la Reine Marguerite. Ils se cachent dans un cabinet voisin, pendant que la Princesse fait repéter tout haut à la d'Escouman ce qu'elle avoit deja dit. Marguerite témoigna que la femme ne varioit point, & qu'elle avoit raconté auparavant mot pour mot tout ce qu'on venoit d'entendre.

1611. Duc d'Epernon d'avoir eu part au meurtre d'Henri IV.

Sur le rapport qu'on en fit à la Régente, Sa Majesté ordonna qu'on expediât des Lettres Patentes, afin que le Parlement de Paris prît connoissance de la verité de cette nouvelle affaire. La d'Escouman interrogée par le premier Président de Harlai, accuse deux hommes, dont l'un avoit été valet de chambre du Marquis d'Entragues. On les arrête, on les interroge, on les jette chacun dans un cachot, on les confronte avec la d'Escouman, qui soutint fortement ce qu'elle avoit dit contr'eux. Elle déclare encore que la Marquise de Vernueil lui avoit

L'accusatrice est condamnée.

Digitized by Google

1611. avoit adressé Ravaillac avec une lettre pour une Mademoiselle du Tillet; & qu'en sa presence la du Tillet avoit parlé à Ravaillac d'assassiner le feu Roi. Mais l'Accusatrice soutint si mal ce qu'elle avoit avancé, elle fut si peu habile à bien dépeindre la personne de l'assassin, elle dit tant de choses évidemment fausses, qu'on n'ajouta point de foi à ses depositions. Les deux prisonniers furent renvoiez absous, & la d'Escouman condamnée à être mise entre quatre murailles pour le reste de ses jours.

Reflexions sur le jugement rendu contr'elle.

La precaution de renfermer si bien cettre créature, & ses interrogatoires tenus fort secrets, donnerent occasion à differens soupçons & à plusieurs raisonnemens. On croioit assez communément que des personnes d'une qualité éminente avoient eu part au mystére d'iniquité, & qu'on n'avoit pas jugé à propos de le revéler. Quelques-uns prétendoient qu'on avoit voulu seulement épargner la reputation de certaines gens du premier rang, qui avoient mis la d'Escouman en besogne, afin de perdre leurs ennemis. *Une femme aussi corrompuë, aussi vindicative que la Vernueil*, disoient-ils, *peut bien être capable d'un grand crime. Mais est-il croiable que la Reine qui hait mortellement la Marquise, ait voulu l'epargner? Pouvoit-elle trouver une plus belle occasion de se venger de tous les chagrins qu'une Rivale railleuse & maligne, lui a souvent donnez? Ce n'est pas la consideration du Duc d'Epernon*, ajoutoient quelques gens judicieux, *qui*

qui fait étouffer cette affaire. Il a de puissans ennemis à la Cour. Le Prince de Condé & le Comte de Soissons se declarent ouvertement contre lui. Le Marechal de Bouillon & le Marquis d'Ancre liez etoitement ensemble, cherchent à l'eloigner & à le perdre. Qu'on fasse reflexion sur la conduite que le Duc d'Epernon a gardée jusqu'à present, sur son humeur, sur ses inclinations; Il ne paroitra point capable d'un si noir attentat. Et s'il a eu la malice de le concevoir, est-il assez depourvû de sens pour se confier à un fou comme Ravaillac? Enfin, s'il a suborné l'assassin, se seroit-il mis en peine pour empêcher qu'on ne le tuât sur le champ, comme on avoit tué Jaques Clement? Il n'a pas été possible de faire le procez au Duc d'Epernon, repliquoient les plus prévenus, *sans y engager la Reine qu'il a voulu servir. En verité,* leur disoit-on, *il étoit beaucoup plus sur & plus facile d'empoisonner le Roi, que de se reposer pour un coup de cette importance sur la résolution, & sur la prudence d'un homme fait comme Ravaillac.* 1611.

La division étoit encore plus grande à la Cour de Prague qu'à celle de Paris, & les Princes de la Maison d'Autriche en Allemagne vivoient dans une mesintelligence beaucoup plus éclatante, que celle des Princes du sang de France L'Empereur Rodolphe avoit trois freres, Mathias, Albert & Maximilien. Le premier avoit enlevé à son aîné le Roiaume de Hongrie & la plus grande partie de ce que la Maison d'Autriche appelle ses païs heré-

Etat de la Maison d'Autriche en Allemagne.

1611. réditaires. Albert vivoit content des Provinces des Païs-Bas que l'Infante Isabelle lui avoit apportées en mariage : & Maximilien déchu depuis fort long-temps de ses pretensions au Roiaume de Pologne, qu'il avoit disputé à Sigismond Roi de Suéde, menoit une vie tranquille auprés de Mathias Roi de Hongrie. Les quatre freres avoient deux cousins germains enfans de Charles frere de l'Empereur Maximilien II. Le petit domaine de Gratz en Stirie ne suffisoit pas à l'ambition de Ferdinand aîné de cette seconde branche de la Maison d'Autriche en Allemagne. Leopold son frere vouloit autre chose que les Evechez de Strasbourg & de Passau. Rodolphe & ses freres n'avoient point d'enfans : cela donnoit de grandes esperances à leurs cousins. Mais elles paroissoient encore éloignées. Le Roi de Hongrie épousa cette année Anne Archiduchesse d'Autriche : il pouvoit laisser des héritiers.

Ferdinand cachoit assez habilement son ambition demesurée. Content de ménager le Pape, & d'entretenir une étroite correspondance avec le Roi d'Espagne, il sembloit attendre patiemment une occasion plus favorable d'obtenir la succéssion de ses cousins. On regardoit l'Empereur comme un homme mort. La Cour de Rome & celle de Madrid, n'étoient pas trop contentes de ce que Mathias gardoit d'assez grans menagemens avec les Protestans, afin qu'ils ne lui fussent

pas

Digitized by Google

Digitized by Google

pas contraires, quand il seroit question d'élire un successeur à son frere. Peut-être que son inclination le portoit aussi à suivre les traces de Maximilien II. Prince extrémement sage & moderé. Il avoit eu de bons sentimens pour la Religion Protestante : & l'on croit qu'il l'eût embrassée, sans les obstacles qu'il trouva de la part de Ferdinand I. & de la Cour de Rome. L'Empereur son pere pressé par le Pape, menaça Maximilien de le desheriter. Mais si le fils eût temoigné plus de fermeté, il n'auroit pas été si facile de faire valoir l'exheredation : je ne sai même si on auroit osé l'entreprendre. Ferdinand Archiduc de Gratz étoit fort éloigné de la moderation de Maximilien. Son entêtement contre les Protestans fut toûjours prodigieux. Les Jesuites & les Moines ignorans, qui ont eu trop de credit dans le Conseil de ce Prince & de ses décendans, l'entretenoient dans ces sentimens outrez, on le flattoit du secours du Pape & du Roi d'Espagne pour l'élever à l'Empire, avant même que tous ceux de la branche aînée fussent morts. 1611.

L'Archiduc Leopold n'avoit pas moins d'ambition, mais il étoit plus impatient. Chagrin d'être reduit à vivre du revenu des benéfices qu'on lui avoit procurez, & de voir les grans desseins sur les Etats de Cléves & de Juliers entiérement avortez, il se met en tête de profiter de la foiblesse de Rodolphe, & de se faire

Desseins ambitieux de Leopold d'Autriche Evêque de Stras-

Roi

1611. Roi de Bohéme, au préjudice de Mathias, à qui la Couronne étoit assurée après la mort de l'Empereur. Leopold avoit levé une petite armée du consentement de Rodolphe, sous prétexte d'aller secourir Juliers contre les Princes confédérez. La ville aiant été prise par le brave Maurice d'Orange, l'Archiduc laissa vivre ses troupes dans son Evêché de Passau, il pensoit à s'en servir pour quelque chose de plus grand & de plus utile.

Mabourg & de Passau sur le Roiaume de Bohéme.

Romeo leur Genéral aussi inquiet, aussi remuant que Leopold, lui avoit persuadé de traiter avec ses amis de la Cour de Prague, & sur tout avec les Catholiques Romains de Bohéme, qui ne pouvoient souffrir que les Evangéliques eussent le libre exercice de leur Religion. Leopold pensa premiérement à faire changer le gouvernement de la ville de Prague, & à chasser du Conseil de l'Empereur quelques Seigneurs attachez au Roi de Hongrie. La chose ne parut pas praticable dans un Etat libre comme la Bohéme. Il fallut se contenter de gagner le parti Catholique, & sur tout les Ecclésiastiques & les Moines, en leur faisant espérer que si Leopold entroit une fois à main armée dans Prague, il obligeroit l'Empereur à revoquer l'Edit donné en faveur des Evangéliques. Les Jesuïtes furent les premiers à favoriser les desseins de Leopold: on mit du canon, des armes, & des munitions dans leur Collége pour s'en servir dans le besoin.

L'ar-

L'armée de Leopold étoit composée de neuf mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Elle marcha d'abord vers l'Autriche sous la conduite de Romeo, qui avoit trouvé le moien de faire toucher quelqu'argent aux soldats. Ils y pillerent quelques châteaux considerables. Le Roi Mathias fut d'autant plus allarmé qu'il n'etoit pas en état de resister. Il écrit d'abord à ses sujets & à ses amis de venir promptement à son secours. Cependant Romeo passe le Danube à Lintz, ravage tout ce qu'il rencontre en son chemin, & s'avance jusques dans la Bohéme, sous pretexte de faire payer les subsides que l'Empereur avoit promis à Leopold pour la subsistance de ses troupes. Elles surprirent deux ou trois places importantes; & Leopold les joignit lors qu'elles étoient déja aux portes de la capitale. Etonnez de ces mouvemens, les Etats du pays se préparent à la défense. Les Evangeliques sont plus animez & plus actifs que les autres: ils craignoient trop de tomber sous la domination de quelqu'un de la Maison de Gratz. Mais on ne put empêcher que Leopold n'entrât dans cette troisiéme partie de la ville qu'on nomme *la petite Prague*. Il y a avoit de bonnes intelligences. Les deux autres quartiers, je veux dire *la vieille & la nouvelle Prague*, se défendirent si vigoureusement que Leopold ne put s'en rendre maître.

1611. Les troupes de Leopold s'avancent en Bohéme.

Pendant tous les desordres qu'un pareil ac-

Mathias

Digitized by Google

1611\. Roi de Hongrie marche au secours de la Bohéme.

accident peut causer dans une ville divisée en deux partis extrémement animez, Rodolphe demeuroit dans son chateau. Content de sommer les uns & les autres par un Héraut de mettre les armes bas, il sembloit vouloir être neutre. Ses vieux chagrins contre son frere, le faisoient pancher pour Leopold, qui s'empara du château, & fut declaré Lieutenant General de l'Empereur. Le Roi de Hongrie avoit alors des affaires à demêler avec Gabriel Battori Prince de Transilvanie. Il aima mieux les abandonner, que de laisser perdre la Bohéme qu'on lui vouloit enlever. Le voilà donc à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes. Leopold & Romeo se retirent promptement vers les frontieres de Bohéme, dez qu'ils apprenent que Mathias est entré dans le Roiaume, trop heureux d'emporter leur butin, & trois-cens mille florins que l'Empereur leur avoit fait donner. Le Roi de Hongrie étant venu à Prague, les Etats du païs l'y reçurent avec toute la magnificence possible.

Mathias est couronné Roi de Bohéme.

Aprés qu'on eût mis en prison, ou chassé certains Conseillers de Rodolphe, il ne fut pas difficile de le faire consentir à se demettre encore du Roiaume de Bohéme en faveur de son frere. On fit d'assez bonnes conditions en apparence à ce pauvre Prince, à la sollicitation de l'Electeur de Saxe toûjours ami de la Maison d'Autriche. Les Etats de Bohéme proposérent aussi les leur

Digitized by Google

au nouveau Roi, pour assurer les priviléges du Roiaume & la liberté de conscience. La ville de Prague stipula certaines choses en particulier, & sur tout qu'on restreignît la jurisdiction Ecclesiastique, & qu'on en corrigeât les abus. Aprés que Mathias eût été solennellement couronné à Prague le 23. Mai par le Cardinal de Ditrichstein, on conclut un accord avec Leopold qui retenoit encore des places importantes. Il promit d'en sortir moiennant une somme d'argent qu'on lui compta. Enfin le Roi de Hongrie & de Bohéme étant convenu des articles d'une parfaite réconciliation avec l'Empereur, il partit pour Breslau. Son dessein étoit d'aller prendre possession de la Silesie qu'on lui avoit pareillement cedée. L'Evêque de la ville, les Seigneurs, & les Etats de la Province préterent serment de fidelité, & le nouveau Souverain leur jura de son côté la conservation de leurs priviléges, & le libre exercice de la Religion que chacun professoit auparavant. 1611.

Caballe à la Cour de France contre le Duc d'Epernon.

Les Princes de la Maison d'Autriche vécurent le reste de cette année en bonne intelligence au dehors. Ceux du sang Roial faisoient de même en France. Condé & Soissons reünis n'étoient pas contens d'avoir ruïné le Duc de Sulli; ils vouloient perdre encore le Duc d'Epernon. Le Marquis d'Ancre se mit de la partie. Il promettoit au Comte de Sois-

1611. sons de faire éloigner de la Cour un homme insupportable à tous les favoris. Epernon les haïssoit en effet, parce qu'il aimoit la faveur. Il ne croyoit pas qu'un autre que lui, la pût mériter. Conchini irrité de ce que le Duc le méprisoit hautement, avoit resolu d'humilier un Gentilhomme élevé lui-même par la faveur d'Henri III, & devenu plus fier, & moins capable de plier, que les Princes du sang. Plus Epernon sentoit la diminution de son crédit à la Cour, plus il affectoit de montrer aux Princes du sang, que s'ils ne vouloient pas l'aimer, ils devoient du moins le craindre. Depuis que le Comte de Soissons l'eût menacé de lui faire insulte, il marcha souvent dans les ruës de Paris, accompagné de sept à huit cens Gentilshommes. Il prenoit quelquesfois plaisir d'aller à pied au Louvre. Sa troupe marchoit alors comme en ordre de bataille. Les premiers de sa suite étoient à la porte du Louvre, avant que les derniers fussent sortis de l'hôtel d'Epernon. Il y avoit prés de deux mille pas de là jusqu'au Louvre.

Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

Au milieu de cet éclat extérieur, le chagrin de se voir éloigné des affaires le rongeoit cruellement au dedans. Le Cardinal de Joieuse, qui ne subsistoit que par l'appui du Duc, avoit pris le parti d'aller à Rome se desennuier dans les *chapelles* & dans les *Congregations*, puis qu'il n'y avoit plus d'occupation pour lui à la Cour de France. Epernon demanda la permission

Le Cardinal de Joieuse & le Duc d'Epernon prennent la resolution de se retirer de la Cour.

mission d'aller dans ses terres & dans ses gouvernemens. Il l'obtint avec quelque agrément. La Régente lui donna en cette occasion de nouvelles marques de confiance & de distinction. Le Prince de Condé vouloit aller prendre possession du gouvernement de Guienne, & rien n'étoit capable de le détourner de cette resolution. Sa fermeté donnoit de l'ombrage à la Cour. Les Reformez tenoient alors une assemblée politique à Saumur: & la Régente ne savoit si Condé n'avoit point quelque dessein secret de se prévaloir de cette conjoncture, pendant qu'il seroit dans le voisinage. On fut bien-aise que le Duc d'Epernon allât dans ses gouvernemens de Limosin, d'Angoumois, & de Xaintonge voisins de la Guienne. La Reine lui fit mille caresses: elle lui recommanda instamment de veiller sur les demarches de Condé. La précaution n'étoit pas nécessaire: le bon Prince ne pensoit point à mal: trop content de faire le Roi de theatre à Bourdeaux & ailleurs, il étoit charmé de se voir reçû en si grande cerémonie, il alloit prendre sa place au Parlement, il se promenoit dans toutes les villes, il écoutoit avec gravité les harangues & les complimens des Magistrats & des Gentilshommes Gascons.

1611. Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Le Comte de Soissons étoit presque seul auprés de la Régente qui le ménageoit. Le Marquis d'Ancre dont la faveur augmentoit tous les jours, lui témoignoit un ex-

Le Marquis d'Ancre pense à marier

1611. extrême attachement. Soissons, ravi de mettre dans les interêts de sa Maison un favori si puissant, lui rendoit toutes sortes de bons offices. Il le servit à obtenir le gouvernement de la ville & de la citadelle d'Amiens malgré l'opposition des Ministres, & le mécontentement que le Comte de S. Paul en témoignoit. Ce Seigneur cadet de la Maison de Longueville prétendoit à cet emploi. Mais Soissons qui pouvoit tout sur son esprit le fit desister. Il engagea même S. Paul à revenir de Picardie, où il commandoit pendant le bas âge du Duc de Longueville, de peur qu'il n'eût quelque chose à demêler avec le nouveau Gouverneur d'Amiens, s'ils s'y trouvoient ensemble. L'élevation de Conchini étoit si grande que rien ne paroissoit desormais au dessus de lui. On parla de marier son fils avec une des Princesses de Soissons. *Vous voulez me flatter*, répondit le Favori au Gentilhomme qui lui en faisoit l'ouverture : *mais cette flatterie, je l'avouë, ne me déplait pas.*

Conchini songe à marier son fils avec une Princesse de Soissons.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Il ne demeura pas long-temps dans les termes de la modestie qu'il affecta pour lors. Conchini eut l'audace de dire lui-même au Marquis de Cœuvres confident du Comte de Soissons, qu'il falloit penser au mariage dont on lui avoit parlé ; que le Prince du sang y trouveroit de grans avantages, & que la Reine lui avoit donné son consentement. Soissons eut la bassesse d'accepter une alliance si honteuse. Il en fut puni comme il le méritoit.

Le Comte de Soissons accepte la proposition.

Generosité du Duc d'Epernon.

toit. Les Ministres remontrérent à la Reine les conséquences d'un mariage qui attireroit, tôt ou tard, sur elle-même l'indignation du Roi, des Princes, & de tous les gens raisonnables. De maniere que le Comte de Soissons n'emporta de cette négociation que la honte & les reproches d'avoir voulu prostituer sa fille à un jeune Italien, dont le pere & la mere devinrent bien-tôt l'horreur du genre humain: moins sage, & moins genereux que le Duc d'Epernon, d'une naissance fort inférieure à celle d'un Prince du sang. Conchini fit proposer le mariage de sa fille avec le Marquis de la Valette second fils du Duc. Outre les grans biens qu'il vouloit donner à sa fille, le Favori promettoit d'obtenir l'épée de Connétable pour Epernon, dez que le Roi seroit majeur. Bien loin d'écouter ses amis & ses serviteurs qui lui conseilloient d'accepter cette proposition, le Duc la rejetta avec un noble dédain. Il se fâcha même contre ceux qui le pressoient de faire une alliance, que la premiére dignité de l'Etat donnée en récompense, rendoit encore moins honnête.

1611.

Vie du Duc d'Epernon. Livre VI.

Instruction donnée au Cardinal de Joieuse allant à Rome.

Le Cardinal de Joieuse prit pour prétexte de son voiage à Rome, l'obligation d'y aller faire les fonctions de sa dignité de *Protecteur de France*: titre pompeux & ridicule que l'orgueil de la Cour de Rome a inventé, & dont la basse complaisance des Souverains autorise l'usage. Semblables aux Moines, ils ont chacun

1611. cun leur Cardinal *Protecteur* auprés du Pape. Un ſujet devient à Rome le *Protecteur* de ſon Prince, parce qu'il y eſt ſon Agent. La Régente ſe divertiſſoit alors à Fontainebleau. Elle y fit expédier le 12. Avril une longue inſtruction pour Joieuſe. On ne peut lire ces ſortes de piéces, ſans plaindre, diſons mieux, ſans mépriſer les têtes couronnées qui ſe laiſſent impoſer une étrange ſervitude. Il faut qu'un Roi rende un compte exact au *Saint Pere* de tout ce qu'il ordonne au dedans pour le bien de ſes Etats, & des alliances qu'il contracte au dehors pour leur ſeureté. A-t-il fait quelque choſe qui ne doit pas être du goût de la Cour de Rome, le voilà qui cherche humblement toutes les excuſes, tous les détours imaginables pour ſe diſculper. Il uſe de ſoupleſſe: il promet de faire en quelqu'autre occaſion des merveilles pour l'avantage du Saint Siége.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 502. 503. &c.

La Régente ſe juſtifie auprés de Paul V. ſur ce qu'elle a fait en faveur des Proteſtans.

Que de forfanterie dans l'inſtruction du Cardinal de Joieuſe! Marie de Médicis veut qu'il informe exactement Paul V. de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de la Régence, ſans omettre la moindre particularité. Pour juſtifier l'Edit donné en confirmation de celui de Nantes, il faut repreſenter à ſa Sainteté, que la néceſſité de prevenir le mécontentement des Huguenots, & d'arrêter quelques eſprits broüillons & inquiets, l'a extorqué. Sur la permiſſion que les Proteſtans ont obtenuë de tenir une aſſemblée

ſemblée politique, on ſe diſculpe par l'impoſſibilité de faire autrement dans une minorité. On tâche de calmer l'inquietude que cette aſſemblée cauſe au bon Pape, en lui promettant qu'on n'accordera aux Huguenots que ce qu'on ne pourra pas ſe diſpenſer de leur donner. La Régente avoit diſtribué quelques emplois, elle avoit fait des graces à certains Seigneurs Proteſtans: de peur que la Cour de Rome ne s'allarme, on lui dit que c'eſt pour gagner les Chefs de parti par des liberalitez diſpenſées à propos. Paul V. trouvoit fort mauvais que le Parlement de Paris eût donné un Arrêt pour la ſuppreſſion du livre que le Cardinal Bellarmin avoit publié contre Barclai. Sa Majeſté eſt un peu embaraſſée ſur cet article. Elle eſt bien fachée que les *libelles diffamatoires & ſcandaleux* du Cardinal, aient donné occaſion aux Magiſtrats de ſe remuer. Mais le Reine en recompenſe a interpoſé ſon autorité pour empêcher la Sorbonne de faire une cenſure vigoureuſe qu'on y méditoit contre les propoſitions de Bellarmin. On n'a pas voulu donner un ſi grand avantage aux Huguenots. Que de deguiſemens! Que de baſſeſſes! ce n'eſt pas encore tout. 1611.

Les alliances renouvellées avec les Princes & avec les Etats Proteſtans, on les colore du bien commun de la Chretienté; on allégue l'exemple du Roi d'Eſpagne qui a fait une tréve avec les Provinces-Unies; on promet ſes bons offices

 au-

1611. auprés des Electeurs & des Princes Protestans d'Allemagne en faveur de Mathias Roi de Hongrie que la Cour de Rome & celle de Madrid vouloient faire élire Roi des Romains. Enfin, on tache de faire acroire au Vieillard qu'on pense à former une puissante ligue contre le Turc, & qu'on espére d'y engager le Roi de la Grande Bretagne, les Provinces-Unies, le Prince Maurice d'Orange, & les autres de la Maison de Nassau. *Ceux-ci*, dit la Reine, *sont si fort amoureux de la gloire, qu'ils ne seront pas fachez d'avoir cette occasion d'en ajouter une nouvelle à celle qu'ils ont acquise par leur valeur.* Le portrait qu'elle fait du Roi Jacques I. ne doit pas être omis. *J'avouë*, poursuit Marie, *qu'il persecute cruellement les Catholiques. Mais enfin, c'est un Prince qui n'aime que la paix. Il ne cherche point à s'aggrandir aux depens de ses voisins: il se declare l'ennemi de tous les sujets qui se revoltent contre leurs Souverains. S'il pouvoit s'assurer de la fidelité & des bonnes intentions des Anglois Catholiques, il les laisseroit vivre en repos. Comme il est fort opposé aux Calvinistes, il changera bien-tôt en faveur des Catholiques, dez que ceux-ci ne lui donneront plus aucun sujet de soupçon & de defiance.*

Plaintes de la Cour de France contre le Duc de Savoie.

Le principal article de cette instruction regardoit le Duc de Savoie. Il sembloit menacer alors d'attaquer le païs de Vaux appartenant à ceux du Canton de Berne, & la ville de Genéve. La Reine veut donc

Digitized by Google

donc qu'on represente au Pape que l'inquietude & l'ambition du Savoiard, peuvent allumer une guerre en Europe, capable d'empêcher la conclusion de la prétenduë ligue qu'on meditoit contre l'ennemi commun de la Chretienté : & que les Rois Henri III. & Henri IV. aiant pris sous la protection de leur Couronne, la ville de Genéve & le païs de Vaux, l'honneur & la justice engagent leur Successeur à deffendre l'un & l'autre, en cas que le Duc de Savoie entrepréne de les attaquer. *Il se vante*, ajoute la Reine, *que sa Sainteté approuve, & qu'elle favorise même les desseins du Duc. Cela n'est pas vraisemblable. Le Pape connoît mieux qu'aucun autre, le génie, les forces, & le credit de Charles Emmanuël. Son entreprise ne peut pas reüssir. Et quand le Roi d'Espagne fera reflexion sur les suites facheuses que les mouvemens du Duc peuvent avoir, il sera le premier à les condamner. On ne sait pas même fort bien quels sont les veritables desseins de Charles Emmanuel. Quand nous lui demandons pourquoi il a tant de troupes sur pied, il nous repond que les Espagnols étant armez dans le Milanois, la prudence veut qu'il pourvoie à la seureté de ses Etats. Les Cantons Suisses Catholiques aiant fait la même question, ses Ministres ont répondu que leur Maître prétend remettre les Evêques de Genéve & de Lauzanne dans leurs premiers droits. Il nous promet une chose dans le temps même qu'il prend des engagemens tout-à-fait contraires avec le Roi*

1611.

1611. *d'Espagne. Nous avons encore grand sujet de croire qu'il a de secretes intelligences avec les Protestans de France & des autres païs. On le voit maintenant fort imtrigué pour s'allier avec le Roi d'Angleterre par un double mariage de leurs enfans.* L'intelligence de cet article de l'instruction demande que je reprene les choses d'un peu plus haut, & que je rapporte les diverses demarches de Charles Emmanuel Duc de Savoie aprés la mort d'Henri IV.

Embaras du Duc de Savoie aprés la mort d'Henri IV.

Cet accident inopiné le jetta en de si grans embaras, qu'il joüa cent rôles differens tantôt pour appaiser la Cour d'Espagne irritée contre lui, tantôt pour se conserver un puissant appui du côté de la France, enfin, pour trouver quelqu'occasion de contenter, du moins en partie, son ambition demesurée. Le Duc pensa premierement à tirer de la Régente une nouvelle confirmation de la promesse qu'Henri avoit faite de donner en mariage Madame fille aînée de France au Prince de Piémont; parti que le feu Roi préferoit au Prince d'Espagne qu'on lui avoit proposé. *Pour faire mon fils un grand Roi*, disoit-il de fort bon sens, *il n'est pas necessaire que mes filles soient Reines*. On amusa Charles Emmanuel de bonnes paroles en apparence, pendant qu'on négocioit secretement avec le Roi Philippe. Dez que le Duc s'en apperçut, il en fit de grandes plaintes à la Cour de France. Bien loin d'y avoir égard, la Régente lui fit demander tous les écrits faits sur le mariage projetté par Henri IV.

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Les

CHARLES EMANUEL DUC DE SAVOIE.

Digitized by Google

1611.

Les autres Souverains d'Italie ne furent guéres moins intriguez que Chales Emmanuel. La Republique de Venise & quelques autres avoient pris part aux desseins d'Henri du côte des Alpes. Dez qu'ils apprirent qu'il avoit été malheureusement assassiné, ils craignirent presque tous également, que l'Espagne delivrée d'un ennemi redoutable, ne pensât desormais tout de bon à subjuguer l'Italie, sous pretexte de punir le Duc de Savoie & les autres qui étoient d'intelligence avec Henri pour chasser les Espagnols du Milanois. Paul V. tout effraié fit appeller l'Ambassadeur de Venise. *Ecrivez incessamment à la Seigneurie*, lui dit le Pape, *que je les prie pour l'amour de Dieu, de faire ensorte que nous soions tous parfaitement d'accord en une si facheuse conjoncture. Il est question de prendre les mesures nécessaires pour conserver l'Italie, & le nouveau Roi de France mêmes. Je le vois en un fort grand danger. Les Espagnols vont tout remuer pour lui susciter d'etranges affaires. Me voici prêt à travailler de concert, & à me declarer même conjointement avec la Republique.*

Les autres Princes d'Italie ne paroissent gueres moins embarassez que le Duc de Savoie.

Siri *Memoire recondite.* Tom. II. pag. 285. 286. &c.

Le Duc de Savoie avoit depêché son Sécretaire à Venise pour presser instamment le Sénat de conclure au plûtôt une ligue offensive & defensive contre les Espagnols. *Ils font déja de nouvelles levées*, disoit-on de la part de Charles Emmanuel. *Ils distribuent de l'argent pour attirer des Officiers à leur service. Le Duc*

Conduite prudente du Senat de Venise.

mon

1611. Siri Memorie recondite. Tom II. pag. 288. 291.

mon maître voit bien que ces préparatifs le regardent plus qu'aucun autre. Determiné à se soumettre plutôt au Turc qu'à l'Espagnol, il demeurera toûjours uni avec la France, il se defendra jusqu'au dernier soupir. C'est à vous de voir si sa chute ne sera point suivie de celle de vôtre Republique. La prompte conclusion d'une ligue offensive & défensive; c'est le seul moien de prévenir les malheurs dont nous sommes tous egalement menacez. Les Venitiens, qui connoissoient bien les forces de l'Espagne, ne prirent point si tôt l'allarme. Ils crurent encore qu'avant que de se déclarer trop ouvertement, on devoit premiérement être bien assuré des intentions & du concours de la France, où la minorité du Roi devoit changer la face des affaires. Pour engager Marie de Medicis à se déclarer, la Seigneurie lui fit proposer habilement la ligue offensive & défensive contre l'Espagne. La Régente ne pensoit nullement à poursuivre les desseins d'Henri. C'est-pourquoi elle répondit sans façon au Senat que le bas âge de son fils, ne lui permettoit pas de s'engager dans une guerre étrangere. *Que si le Senat*, ajoûta-t-elle, *juge à propos de faire une ligue défensive pour la sureté de l'Italie, nous sommes disposez à temoigner à nos anciens alliez que nous ne desirons rien plus que de les conserver, & que d'assûrer le repos dont ils joüissent.*

Aprés cette déclaration, le Senat répondit fort sagement au Duc de Savoie, qu'il étoit important dans la conjoncture

re presente des affaires, que tous les Souverains d'Italie vécussent en bonne intelligence & qu'ils pensassent à leur commune seureté. *Mais il est à craindre aussi,* dirent-ils, *que de nouvelles ligues ne servent qu'à irriter davantage les Espagnols, & à redoubler la défiance & la jalousie d'une Couronne, à qui la paix est autant, & plus necessaire mêmes qu'à ses voisins.* Ces sages Politiques & les anciens Ministres d'Henri IV. voioient fort bien que les Espagnols n'étoient point tant à craindre, & qu'il y avoit plus de faste que de realité dans les demarches menaçantes de la Cour de Madrid. La mort du Comte de Fuentes Gouverneur de Milan arrivée en ce temps-ci, servit à rassurer les esprits. On ne croioit pas que l'Espagne pût trouver un sujet capable de soutenir aussi bien la reputation de cette Couronne, & de couvrir avec autant d'habileté la foiblesse de Philippe III. & du Duc de Lerme son premier Ministre. Pierre Guzman de Tolede Comte de Fuentes mourut âgé de 85. ans le 22. Juillet 1610. C'étoit un homme d'une rare capacité & d'une grande experience dans les affaires politiques & militaires. Il acquit beaucoup de réputation dans les Campagnes de Picardie à la fin du siecle precedent, & sur tout à la prise de Cambrai. Mais le soin qu'il avoit pris de profiter des leçons de Philippe II. son maître, ternit l'éclat des bonnes qualitez d'un si habile homme d'Etat & d'épée.

1611.

Com-

1611. Mauvais desseins de la Cour d'Espagne contre le Duc de Savoie.

Comme Charles Emmanuel avoit été le plus hardi, ajoûtons encore, le plus imprudent des Princes d'Italie, à se déclarer contre l'Espagne, il fut aussi le premier & le principal objet de la haine de cette Cour vindicative. On lui redemanda premierement les troupes Espagnoles qui étoient à son service. Il jugea bien qu'on cherchoit à lui faire querelle. Assuré d'un prompt secours de la part du Maréchal de Lesdiguiéres son ami qui commandoit en Dauphiné, le Duc ne s'étonna point des menaces qu'on lui faisoit de la part du Roi d'Espagne. Il parla non seulement en homme resolu à se défendre avec courage : mais il fit mine encore de vouloir poursuivre avec vigueur les desseins concertez avant la mort d'Henri IV. Tout le monde étoit si persuadé que la supériorité de génie & de forces, qui rendoit autrefois l'Espagne formidable, manquoit entiérement au Roi Philippe III. que des Princes fort inferieurs à lui ne craignoient pas de l'insulter fiérement.

Siri *Memorie recondite*. Tom. II. pag. 282. 304. &c.

Imprudence & duplicité du Duc de Savoie.

Le Duc de Savoie auroit pû mépriser impunément toutes les menaces des Espagnols, s'il eût été plus prudent & moins fourbe. Ne s'appercevoit-il pas assez que la France n'avoit aucun dessein de rompre avec l'Espagne, & que la Régente se remueroit tout au plus pour empêcher qu'il en fût opprimé ? Il ne devoit donc pas irriter d'avantage un voisin que sa foiblesse n'empéchoit pas encore

Digitized by Google

encore d'être plus puissant que le Duc de Savoie. Dans le temps même que Charles Emmanuel négocioit vivement avec Marie de Medicis pour obtenir ce que le feu Roi lui avoit promis, il entretenoit des intelligences secretes avec le Comte de Soissons, avec les Seigneurs mecontens, & avec les Chefs du parti Protestant, dans le dessein d'exciter une guerre civile en France. Persuadé encore que le Roi d'Espagne seroit toûjours bien aise de se raccommoder avec lui & de le rechercher, il tâchoit d'insinuer à la Cour de Madrid, que si elle étoit d'humeur à lui faire de bonnes conditions, il la serviroit utilement contre la France. Ses allures furent bien-tôt connuës des uns & des autres. Egalement suspect & odieux dans toutes les Cours de l'Europe, il eut la honte d'être humilié en Espagne, meprisé en France & en Italie, haï dans ses Etats qu'il ruïnoit par ses projets chimériques. 1611.

Diverses négociations pour obliger le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie à desarmer en Italie.

Pendant toutes ces intrigues, le Roi d'Espagne demeuroit armé en Italie, & le Duc de Savoie de son côté entretenoit un nombre considerable de soldats. Etranges embaras pour la France & pour les Souverains d'Italie! La Régente avoit une extrême impatience de congédier l'armée du Dauphiné commandée par un Genéral Protestant: la prudence ne le permettoit pas dans cette conjoncture. Le Pape apprehendoit fort que le Maréchal de Lesdiguiéres ne passât les Alpes, sous pretexte de venir au secours du Duc de

Savoie.

1611. Savoie. Quand Marie pressoit Charles Emmanuel de desarmer, il demandoit certaines conditions qu'elle n'avoit pas envie de lui accorder. Le Pape joignoit ses instances, afin que l'Espagne & la Savoie congédiassent des troupes qui donnoient tant d'inquietude en France & en Italie. Mais Philippe prétendoit que Charles Emmanuel devoit desarmer le premier, & lui faire satisfaction. Le Duc representoit au contraire que c'étoit au plus foible à demeurer sur ses gardes, tant qu'un puissant voisin sembloit le menacer: de maniére que le différend n'étoit plus en apparence que sur le cerémoniel. Cependant les plus penétrans croioient y appercevoir de la collusion. Le Duc fort mécontent de la Régente pensoit serieusement à se jetter du côté de l'Espagne, il parloit même d'envoier le Prince Philibert son fils à Madrid.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 335. 336. &c.

Le Roi d'Espagne demande préalablement que le Duc de Savoie lui fasse satisfaction.

Soit que la Cour d'Espagne fût assurée que la Régente de France souffriroit volontiers qu'on humiliât le Duc de Savoie, pourvû qu'on ne lui fît point de mal; soit que Philippe voulût absolument reduire son beau-frere, qui faisoit encore le fier dans le temps même qu'il recherchoit les bonnes graces du Roi d'Espagne; Charles Emmanuel reçut des nouvelles de Madrid que Sa Majesté Catholique étoit exactement informée des liaisons qu'il avoit euës avec le feu Roi de France. Avant que de vouloir entendre à aucun accommodement, elle exi-

geoit

Digitized by Google

geoit un préliminaire fort mortifiant pour le Duc de Savoie. C'étoit d'envoier ses enfans, ou du moins quelqu'un d'eux à Madrid pour y demeurer comme un ôtage de la fidelité du pere, qui devoit encore demander pardon de ses traitez secrets avec la France, au préjudice de la Couronne d'Espagne. 1611.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 336. 337. &c. Vie du Connét. de Lesdiguiéres. Livre VII. Chap. I.

Charles Emmanuel assembla promptement son Conseil. On ne trouva point d'autre ressource pour se dispenser de recevoir une condition si dure, que de presser vivement la France d'envoier du secours au plûtôt. Car enfin, les troupes Espagnoles du Milanois sembloient se disposer à fondre sur le Piémont. Lesdiguiéres donnoit de bonnes paroles au Duc : mais bien loin que Marie de Médicis voulût rompre avec l'Espagne en faveur de Charles Emmanuel, elle lui conseilloit d'envoier le Prince Philibert à Madrid pour appaiser le Roi Philippe. Voilà comme les deux Cours se joüoient d'un homme qui avoit cru être assez fin pour les tromper l'une & l'autre. Il fallut bien que Charles Emmanuel assurât l'Ambassadeur d'Espagne à Turin, qu'il étoit disposé à faire satisfaction au Roi son beau-frere. Il demandoit seulement qu'on convint d'une suspension d'armes, ou qu'on lui donnât quelqu'assurance que le Gouverneur de Milan n'entreprendroit rien contre le Piémont jusqu'à ce que le Roi d'Espagne fût satisfait. Au lieu d'écouter les propositions du Duc, on le

que-

1611. querelloit, on lui demandoit qu'il renonçât à ses traitez avec la France, sans excepter celui du mariage de son fils; enfin les Officiers de Philippe à Milan repondoient qu'ils n'avoient pas ordre d'accorder la suspension d'armes, ou la seureté que le Duc de Savoie proposoit.

La France desarme en Dauphiné. Elle entre en quelque jalousie de ce que les Espagnols demeurent armez en Italie.

A la sollicitation du Pape, Marie de Medicis avoit congedié l'armée du Maréchal de Lesdiguiéres en Dauphiné. Le Conseil de la Régente y avoit consenti d'autant plus volontiers, que les Ministres étoient bien persuadez que le Roi d'Espagne n'oseroit jamais commencer la guerre en Italie. Etoit-il en état de la soutenir, lui qui n'avoit pas la hardiesse de s'opposer à la prise de Juliers par les Princes confederez? Philippe avoit assuré le Pape que son dessein étoit seulement de mortifier le Duc de Savoie, de le tenir quelque temps en échec, & de le contraindre à lui faire satisfaction. Les autres Princes n'étoient pas fachez de voir l'orgueil de Charles Emmanuel humilié. Cependant il se consumoit insensiblement, parce qu'il vouloit se tenir sur ses gardes, & conserver ses troupes jusqu'à ce que le Roi d'Espagne eût congedié les siennes. Que savoit-on encore, si Philippe n'entreprendroit pas enfin d'envahir le Piémont aprés avoir long-temps fatigué le Duc de Savoie, & engagé finement la Régente à desarmer du côté des Alpes?

Le Conseil de France fut d'avis qu'elle fit quelques démarches pour déclarer

hautement, qu'on ne prétendoit point abandonner le Duc de Savoie, qu'on sauroit bien ramasser en peu de temps les troupes congédiées, & qu'on enverroit un puissant secours en Piémont, en cas que l'Espagne entreprît de l'attaquer. Charles Emannuel fut fort content de savoir que la Régente avoit écrit au Pape pour se plaindre de ce que le Roi d'Espagne demeuroit armé, quoi que la France eût congedié ses troupes de Dauphiné, & pour faire entendre à sa Sainteté la ferme resolution prise dans le Conseil, de conserver les Etats de Savoie. Mais le Duc de Feria Ambassadeur Extraordinaire de Philippe en France, avoit déja lié une si étroite correspondance entre son maître & Marie de Medicis, que le Pape n'eut pas de peine à dissiper les ombrages que la Régente sembloit prendre, & à lui persuader d'attendre en répos le succés du voiage que le Prince Philibert se disposoit à faire en Espagne. 1611.

Il en prit la route par Lion & par Bourdeaux, accompagné du Comte de Veruë & de l'Evêque de S. Jean de Maurienne. Son pere les lui avoit donnez pour le conduire dans une démarche extrémement délicate. Le Prince arrive sur des chevaux de poste à Madrid, sans avoir reçu de la part du Roi son oncle, la moindre civilité, ni aucune marque de distinction dans toutes les villes d'Espagne qu'il traversa. On vouloit le preparer à paroître en qualité de suppliant pour faire

Voiage du Prince Philibert en Espagne.

Siri *Memorie recondite.*

1611. re satisfaction à un grand Roi justement
Tom. II. irrité contre un petit Prince. Dez lors
pag. 416. il fallut bien s'attendre d'essuier toutes
417. &c. les hauteurs du faste Espagnol. A la premiere entreveuë Philippe fit un accueil assez obligeant à son neveu. Mais on ne dit pas un seul mot du Duc de Savoie, on ne demanda point de ses nouvelles, on affecta de s'informer de l'état des Princes & des Princesses de Savoie, sans faire aucune mention de leur pere.

La seconde audience fut le pas le plus glissant & le plus difficile. Il étoit question de faire une soumission qui contentât l'humeur Espagnole, & qui ne fût ni trop basse, ni trop rampante pour le Duc de Savoie. Charles Emmanuel se picquoit d'une extrême délicatesse sur le point d'honneur. Son fils concerta une harangue sur les instructions qu'il avoit apportées; le Comte de Veruë & l'Evêque aidérent le jeune Prince à la dresser. Il l'apprit par cœur, il la recita de fort bonne grace. Elle fut accompagnée de toutes les démonstrations de respect & de soumission que la dignité de Prince pouvoit permettre. Le Roi n'en parut pas mécontent. Mais le Duc de Lerme & les Grands d'Espagne trouvérent fort mauvais que Philibert ne se fût pas mis à genoux devant le Roi, & qu'il n'eût pas demandé pardon pour le Duc de Savoie. Lerme fit de grandes plaintes, il exigea que le Prince feroit une satisfaction par écrit. Les Espagnols en dresserent la formu-le,

Digitized by Google

le, & ils demanderent que Philibert la recitât en presence du Roi. 1611.

Les Savoiars firent tout ce qu'ils purent pour épargner à leur Prince une démarche si honteuse. Mais les Espagnols demeurérent inflexibles. On traita Philibert avec beaucoup de dureté jusqu'à ce qu'il eût consenti à ce qu'on exigeoit de lui. Le Comte de Veruë eut beau representer que le Prince avoit suivi exactement l'instruction que son pere lui avoit donnée, & qu'il n'avoit pas ordre de faire de pareilles soumissions; il plut aux Espagnols de supposer que le Prince avoit une seconde instruction à suivre, en cas que leur Roi ne fût pas content de ce qui étoit préscrit dans la premiére. *Quoi qu'il en soit*, disoient-ils encore, *le Duc de Savoie sera toûjours en état de desavoüer son fils.*

Formule de la satisfaction que le Prince de Savoie fit pour son pere au Roi d'Espagne.

Enfin aprés de grandes négociations, il fallut que Philibert & son Conseil convinssent de la formule suivante. Les Espagnols l'avoient dressée presque tout entiére. *Sire*, disoit le Prince de Savoie, *le Duc mon seigneur & pere, m'envoie ici pour me jetter aux pieds de vôtre Majesté; son âge & ses affaires ne lui permettant pas de venir lui-même en personne, prier votre Majesté à genoux de vouloir bien se contenter de la satisfaction que je lui fais maintenant. Je n'ai point d'expressions assez fortes, Sire, pour vous marquer l'extrême douleur que la perte des bonnes graces de vôtre Majesté cause au Duc mon pere.*

Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. Pag. 422. 423.

Digitized by Google

1611. *Je me jette encore une fois à ses genoux, resolu de ne me relever, dusse-je mourir ici aux pieds de vôtre Majesté, qu'aprés qu'elle m'aura accordé la grace que je lui demande. C'est, de recevoir le Duc mon pere & toute nôtre Maison sous vôtre Roiale protection. En cette occasion, Sire, vous nous donnerez une marque de vôtre clemence à pardonner les plus grandes fautes, & de la bonté que vous avez toujours euë pour une Maison qui vous est parfaitement devoüée, & qui vous honore comme son seigneur & comme son pere. Un Prince de vôtre sang le proteste maintenant aux pieds de vôtre Majesté; & je le signerai du mien, s'il est necessaire. Le Duc mon pere se repose entierement sur la bonne volonté de vôtre Majesté, & nous nous remettons tous entre vos mains. Si vôtre Majesté veut bien nous accorder la grace que je lui en demande humblement, ce sera, Sire, un nouveau bien qui nous attachera pour jamais au service de vôtre Majesté.*

Accommodement du Duc de Savoie avec l'Espagne.

L'Evéque de S. Jean de Maurienne rendoit au Duc de Savoie un compte exact de tout ce qui se passoit à Madrid. Quand il apprit que son fils avoit été reçu avec beaucoup de hauteur & d'indifference, que le Duc de Lerme se vantoit d'avoir une copie des traitez faits avec la France, & qu'on exigeoit du Prince Philibert qu'il en demandât pardon au nom de son pere, Charles Emmanuël entra dans une si furieuse rage qu'il fut long-temps sans pouvoir se contenir dans les bornes de la bien-seance. *Je perdrai plûtot*

Siri *Mémorie*

Le

la vie, mes enfans, mes Etats, crioit-il, *que de consentir à une demarche indigne de mon rang. Suis-je donc vassal de la Couronne d'Espagne, pour demander pardon à Philippe, dez que j'aurai fait un traité qui ne l'accommodera pas ? Il n'y a plus rien à ménager. Graces à Dieu, je ne suis point encore si foible, que je ne puisse bien hazarder une bataille contre l'Espagne. Qu'on y maltraite mon fils; qu'on y viole tous les droits de l'hospitalité; leurs duretez ne m'obligeront jamais à faire une bassesse.* Quand le Nonce du Pape entreprit de representer au Duc que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de refuser de faire quelque soumission à Sa Majesté Catholique, il s'emporta plus que jamais, il dit mille ordures; il protesta qu'il n'y consentiroit jamais, quand même le Pape le lui ordonneroit.

1611. *recondite.* Tom. II. pag. 424. 425. &c.

Le Nonce ne se rebuta pas. Il remontra vivement au Duc qu'il ne devoit attendre aucun secours de la part de la France, & qu'en tout cas, son païs devenu le theatre de la guerre, seroit infailliblement ruïné. De maniére que Charles Emmanuël persuadé à la fin par toutes les nouvelles qui lui venoient de France, que la Régente l'aideroit tout au plus de ses bons offices à la Cour d'Espagne, il consentit que le Prince Philibert feroit satisfaction selon la formule dont il étoit convenu avec le Duc de Lerme. La chose fut faite le 19. Novembre 1610. *A la priere du Pape & du Roi France*, répondit Philippe avec sa gravité ordinaire,

1611. *en consideration de ce que vous étes venu ici, & de la demande que vous m'en faites, je veux bien n'éxécuter pas les resolutions que j'avois prises. Je donnerai des marques de ma bienveillance au Duc vôtre pere, à mesure que sa bonne conduite m'y engagera.* Le Prince Philibert fit alors une profonde reverence, & il remercia humblement le Roi de la grace que Sa Majesté vouloit bien accorder au Duc de Savoie.

Velasco Connétable de Castille & Gouverneur de Milan reçoit ordre de desarmer.

Philippe avoit toûjours répondu au Pape & aux autres qui le pressoient de retirer ses troupes du Milanois, qu'il falloit attendre que Velasco Connétable de Castille, nommé pour succeder au Comte de Fuentes, fût arrivé à Milan. Il étoit en chemin lors que le Prince de Savoie accomplit les conditions qui lui avoient été proposées. Le Pape & Marie de Medicis aiant donc redoublé leurs instances, afin que Philippe desarmât, il y fallut consentir. Dez que Velasco fût en possession de son Gouvernement, il reçut ordre de congédier l'armée. La situation des affaires de la Maison d'Autriche étoit si mauvaise en Allemagne, & la Monarchie d'Espagne se trouvoit tellement épuisée de forces & d'argent, que Philippe ne put pas se venger autrement d'un Prince inferieur qui avoit entrepris de lui enlever le Milanois. Il fallut encore que la France & le Pape l'aidassent secretement à sauver son honneur. Sans cela, Charles Emmanuel auroit pû tenir bon, & le Roi d'Espagne n'auroit jamais osé l'attaquer.

Le

Digitized by Google

Le Duc de Savoie crevoit de depit de se voir le jouët de toute l'Europe. Il resolut de desarmer le plus tard qu'il pourroit, & de profiter à quelque prix que ce fût, des troupes qu'il avoit sur pied. Tantôt il déclamoit contre le Roi d'Espagne, & il faisoit mine de vouloir desavouër les démarches du Prince Philibert. Tantôt il s'emportoit contre la Régente de France : il la menaçoit de lui susciter des affaires dans le Roiaume, en cas qu'elle ne voulût pas accomplir les traitez faits avec le feu Roi. Un jour il pensoit à surprendre Génes, & il entroit pour cet effet en négociation avec le Maréchal de Lesdiguiéres, par ce que la chose n'étoit pas faisable sans le concours de la France. Peu de temps aprés, il reprenoit ses anciens projets sur la ville de Genéve. Plein de nouvelles espérances, il tachoit d'engager le Pape & le Connétable de Castille à le favoriser dans le dessein qu'il avoit de détruire une Republique également odieuse à la Cour de Rome & à celle de Madrid. Charles Emmanuel fut sur le point de surprendre Genéve à la fin de 1602. Quelques-uns de ses gens déja montez sur les murailles, alloient ouvrir les portes au Duc qui s'en étoit approché, si l'entreprise n'eût pas été heureusement découverte. En 1609. il se flata de reüssir mieux du côté du port. On concerta de faire couler le long du lac quelques bateaux chargez de bois, & d'y cacher un bon

1611.

Différens projets du Duc de Savoie.

Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. Pag. 440. 454. 460. 461. &c.

Digitized by Google

1611. nombre de ſoldats. La ſeconde tentative échoüa encore plûtôt que la premiere. Du Terrail Chef de l'entrepriſe parla imprudemment en preſence de certaines gens, qui avertirent les Magiſtrats de la ville de ſe tenir ſur leurs gardes.

Le Duc de Savoie prend la reſolution d'attaquer Genéve & le païs de Vaux.

Vie du Connétable de Leſdiguiéres. Livre VIII. Chap. 11. Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. pag. 461. 462. &c.

Enfin au printemps de 1611. le Duc de Savoie ſe mit en tête d'eſſaier s'il ſeroit plus heureux à force ouverte Ses troupes ont ordre de paſſer du Piémont en Savoie. Ce nouveau mouvement d'un Prince inquiet & ambitieux donna d'abord de grans ſoupçons. Il s'efforçoit de cacher ſes deſſeins ſur Genéve & ſur le païs de Vaux: mais les habitans de la ville & ceux du Canton de Berne les découvrirent bien-tôt. On s'adreſſa d'abord au Maréchal de Leſdiguiéres; on le pria de faire en ſorte que la Régente donnat du ſecours. Leſdiguiéres promit ſes bons offices. Avant que d'écrire en Cour, il fit remontrer au Duc ſon ami, que la ville de Genéve & le païs de Vaux étant ſous la protection de la France, elle ne manqueroit pas de les defendre. Charles Emmanuël ne parut pas faire grande attention à ces remontrances, c'eſt pourquoi le Maréchal preſſa vivement la Reine & ſon Conſeil de s'oppoſer aux deſſeins du Duc. Ils en virent bien les conſéquences. La Noüe, fils de ce brave & religieux Gentilhomme qui acquit une ſi belle reputation dans les gueres de France & des Païs-bas, eut ordre d'aller à Geneve avec deux mille hom-

hommes de pied, & ceux du Canton de Berne reçurent de nouvelles assurances de la protection du Roi. 1611.

Bellegarde grand Ecuyer de France fut envoié en Bourgogne, & le Marquis d'Alincourt à Lion pour veiller sur les démarches du Duc de Savoie. Barrault nommé Ambassadeur extraordinaire à Turin, partit pour representer à Charles Emmanuel que son entreprise auroit des suites fâcheuses, & pour lui déclarer nettement que le Conseil de la Régente assembloit déja des troupes pour defendre une ville & un païs que les prédécesseurs de Louïs XIII. avoient pris sous la protection de leur Couronne. Le Duc qui comptoit sur le secours du Pape & du Gouverneur de Milan, ne désista pas pour cela. Le Comte de Soissons l'avoit fait avertir secretement d'être fort reservé avec Barrault, creature de Villeroi qui cherchoit à surprendre & à intimider le Duc. Le Nonce du Pape en France déclaroit que son maître ne savoit rien des desseins de Charles Emmanuël. Mais ce Ministre Italien les appuioit le mieux qu'il pouvoit; il tâchoit d'en prouver la justice à la Reine. Tout cela donnoit de l'ombrage. C'est pourquoi elle recommanda si instamment au Cardinal de Joieuse d'entretenir le Pape sur cette affaire, & de lui representer les raisons que la France avoit de s'opposer à l'entreprise que le Duc de Savoie paroissoit méditer.

Le Conseil de France resolut de proteger Genéve & le païs de Vaux.

Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. pag. 463. 464. &c.

 On

Digitized by Google

1611. On ne concevoit rien à toutes les intrigues de ce Prince; peut-être qu'il ne savoit pas trop bien lui-même ce qu'il vouloit. Charles Emmanuel entreprend de faire la guerre aux Protestans; Et sa vuë principale, c'est de soulever les Reformez de France, & de les obliger à prendre les armes, en cas qu'on le laisse agir contre Genéve. Dans ce temps-là même, il propose au Roi d'Angleterre un double mariage, du Prince de Galles avec la Princesse de Savoie, & du Prince de Piémont avec celle d'Angleterre. A peine Jacques I. voulut-il écouter d'abord l'Envoié de Savoie. Cependant le Duc poussa la chose si loin, que la Cour de Rome s'allarma. Paul V. prit des mesures pour rompre une négociation que le Roi d'Angleterre & le Duc de Savoie n'avoient pas grande envie de conclure. Un Capucin eut ordre d'aller à Turin avec une instruction du Cardinal Borghése pour détourner Charles Emmanuel de penser à l'alliance d'Angletere. Tout ce qu'on a jamais pû conjecturer d'une démarche si bizarre, c'est que le Duc vouloit donner de la jalousie à la France, & l'obliger d'éxécuter le traité de mariage de la fille aînée d'Henri IV. avec le Prince de Piémont. Il esperoit que le Pape aimeroit mieux rompre la négociation du double mariage entre la France & l'Espagne, & servir le Prince de Piémont à épouser la fille aînée de France ou d'Espagne, que de souffrir qu'on amenât une Princesse Protestante à Turin.

On oblige enfin le Duc de Savoie à desarmer.

Siri *Mémorie recondite.* Pag. 515. 516. 543. 559. 560. &c.

Le

1611.

Le pauvre Duc gâta toûjours ses affaires, en voulant trop faire le fin. Son intrigue avec l'Angleterre ne lui reüssit pas mieux que les autres. La Régente déterminée au double mariage de France & d'Espagne, ne pensa plus au Prince de Piémont, que pour Madame Christine seconde fille du feu Roi. Les desseins sur Genéve & sur le païs de Vaux, il fallut encore les abandonner. Marie de Médicis avoit si bien fait auprés du Pape & du Roi d'Espagne, qu'ils se joignirent à elle pour contraindre le Duc de Savoie à desarmer enfin. La Varenne fut envoié de la Cour de France à Turin pour conclure cette affaire. Flaté encore de quelques ésperances du côté de la Régente, Charles Emmanuel voulut faire la chose de bonne grace. Il crut tirer du moins cet avantage que Marie de Médicis lui sauroit bon gré de la déference qu'il feignoit d'avoir pour Sa Majesté.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 533. 534. 535.

Assemblée politique des Protestans de France.

Elle avoit d'autant plus à cœur de faire cesser les mouvemens de Savoie, qu'on craignoit à la Cour que les Protestans assemblez à Saumur, n'en prissent de l'ombrage. Depuis que les Réformez de France se virent dans la nécessité de se défendre contre ceux qui les attaquoient à force ouverte, ils prirent la coutume de s'assembler des différentes Provinces du Roiaume, pour concerter les moiens de pourvoir à leur seureté, & de conserver le libre éxercice de leur Religion. Une, ou plusieurs Provinces jointes l'une avec

Digitized by Google

1611. l'autre, tenoient premiérement une assemblée Provinciale. De là on députoit un certain nombre de Gentilshommes, de ceux qu'on appelle Anciens, & de Ministres pour former l'assemblée generale, qui devoit prendre les resolutions convenables au bien commun des Reformez. La raison & le droit naturel permettent ces sortes de confédérations. Les premiers Chrétiens se sont unis & assemblez pour regler leur Discipline & pour conserver la pureté de l'Evangile. A leur exemple les Réformez tinrent des Synodes pour dresser leur Confession de Foi; & pour former leur Discipline. Etant nez dans un Etat Chrétien, dont les sujets ont leurs libertez, les Reformez avoient non seulement leur Religion à conserver, mais ils ne pouvoient encore se dispenser de défendre leurs droits légitimes, autant que les regles de l'équité naturelle & du Christianisme le permettent, contre le Roi & une partie de leurs compatriotes, qui entreprenoient de les opprimer.

Le Souverain, il est vrai, doit empêcher, autant qu'il peut, ces sortes de confédérations & d'assemblées, qui causent souvent du desordre & de la confusion dans l'Etat: Mais c'est en faisant bien exécuter les loix fondamentales de la Société, en maintenant tous les particuliers dans les droits & dans les priviléges, dont ils ne peuvent être dépouillez sans injustice. Dire qu'il ne faut pas souffrir que

que certaines gens forment une nouvelle Republique dans l'Etat, c'est parler raisonnablement. Ils n'y penseront pas, si vous les laissez jouïr en repos de la liberté de leur conscience, & de ce qui leur appartient par le droit de leur naissance. Mais se servir du prétexte de prévenir un desordre, qni n'arriveroit pas, si vous vouliez faire justice à tout le monde, emploier une maxime bonne en elle-même pour opprimer avec plus de facilité des gens que vous avez promis de défendre, c'est une tyrannie à laquelle il est permis de resister. Elle est d'autant plus dangereuse, qu'on a soin de la couvrir des apparences trompeuses du bien public. 1611.

Le Roi de Navarre s'accommoda de ces principes, il les crut solides & utiles au bonheur & au repos de la Societé civile, tant qu'il fut dans la necessité de se défendre contre la Ligue. Mais quand il se vit maître d'un beau Roiaume, il voulut abandonner des sentimens qu'il avoit embrassez plûtôt par interêt, que par raison. Les Princes ne la consultent gueres. On leur en parle quand ils ne sont pas capables de la connoître. La flaterie les seduit ensuite, l'amour propre les entraine: ce qui les rend plus absolus & plus indépendans, leur paroît plus juste & plus raisonnable. Aprés la verification de l'Edit de Nantes, Henri n'accorda point sans peine aux Protestans la permission de tenir une assemblée generale. Il craignoit que les Seigneurs qui

1611. s'y trouvoient, ou qui y avoient du moins leurs creatures, n'entreprissent quelque chose contre son service.

Les Synodes, disoit le Roi, *ne suffissent-ils pas pour regler la discipline & la Religion? Pour ce qui concerne les affaires civiles & l'observation de l'Edit de pacification, les deux Deputez Genéraux que je permets aux Protestans d'avoir à ma Cour peuvent me representer les griefs & les plaintes des Provinces. J'aurai soin de leur faire justice.* Le raisonnement étoit bon, si Henri avoit eu assez de lumiére, assez de droiture pour ne se laisser pas surprendre par un Nonce du Pape & par d'autres gens extrémement artificieux, qui étoient sans cesse auprés de lui pour extorquer quelque chose au desavantage des Reformez. L'application continuelle de leurs ennemis à leur faire du mal, rendoit ces assemblées generales d'une necessité presqu'indispensable. Le Roi étant même convenu avec les Protestans qu'ils lui nommeroient six personnes capables d'être leurs Agens aupres de lui, & que du nombre de ces six, il choisiroit les deux qui lui seroient les plus agreables, il falloit bien que les Reformez s'assemblassent pour la nomination des six personnes qu'ils devoient presenter à Sa Majesté.

Henri témoignoit, à la verité, que c'étoit son intention que les Assemblées ne se mélassent que de choisir ceux qu'on jugeroit les plus capables de remplir la place de Député Genéral. Mais ceux qui sor-

sortoient d'emploi aiant à rendre compte de ce qui leur avoit passé par les mains, il n'étoit pas possible que l'Assemblée n'entrât dans la discussion de plusieurs affaires politiques. Henri le voioit fort bien. Content d'avoir pris ses précautions contre le Maréchal de Bouillon & contre les autres Seigneurs Protestans dont il se défioit, le bon Roi accordoit son brevet aux Reformez pour leur permettre de s'assembler, & de lui adresser leurs plaintes & leurs demandes. Le Duc de Sulli son fidele Ministre lui fut toûjours d'un grand secours en ces occasions. Il tachoit de menager si bien les choses, que le Roi fût content, & que les plus sages & les plus moderez d'entre les Protestans n'eussent pas sujet de se plaindre: Sulli se trouvoit dans une situation assez embarassante. Servir son maître, & contenter les Reformez, la chose n'étoit pas fort aisée. Des esprits inquiets & remuans crioient sans cesse contre lui: Et le Maréchal de Bouillon, dont il observoit éxactement les allures, avoit conçu pour lui une haine implacable. 1611.

Le temps de l'éxercice de Villarnoul & de Mirande expirant l'an 1611, des deux Députez Genéraux suivirent la Cour au voiage de Reims pour le sacre du nouveau Roi. Là ils presentérent une requête pour supplier Sa Majesté de permettre à ses sujets Reformez de tenir une assemblée generale. La demande étoit trop raisonnable pour être rejet-

Préparation des Protestans pour tenir une assemblée generale.

Digitized by Google

1611. Mercure François. 1611.

tée, sur tout en un temps, où tout le monde étoit à menager. Le brevet fut expedié le 10. Octobre 1610. Il permettoit aux Réformez de s'assembler à Chatelleraut le 25. Mai de l'année suivante. Dez-lors ils se préparerent tout de bon à présenter leurs griefs à la Régente, & à rendre leur condition un peu meilleure. La Cour les flatoit d'assez bonnes esperances. Les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres témoignent du zele pour le bien de leur Religion: ils engagent du Plessis-Mornai à dresser des mémoires pour être envoiez dans les Provinces, afin qu'elles convinssent toutes de ce qu'il falloit demander à la Régente dans la conjoncture presente. Les Assemblées Provinciales prirent des resolutions assez vigoureuses. Bouillon ne les cache point, il les publie à la Cour, il en montre des copies à Villeroi, il s'en fait un mérite auprés des Ambassadeurs des Provinces-Unies & d'Angleterre, il leur promet des merveilles de sa part dans l'Assemblée, puis il se retire à Sedan. C'étoit insinüer à la Régente, qu'il alloit prendre des mesures certaines pour faire rendre justice à ses freres.

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I. Rélation de ce qui s'est passé à l'Assemblée de Saumur en 1611. aprés les Mémoires précedens.

Le Maréchal de Bouillon se laisse gagner par la Cour.

Si le Maréchal de Bouillon avoit déslors de mauvaises intentions, ou bien, s'il se laissa seulement éblouïr dans la suite par les caresses & par les promesses de la Reine & de ses confidens, Dieu le sait. Pour Lesdiguiéres, il a toûjours eu des sentimens si peu Chrétiens, sa vie est une suite

suite

suite presque continuelle de crimes si noirs, 1611.
qu'on peut trancher le mot. C'étoit un franc scelérat. Quoi qu'il en soit des desseins secrets de Bouillon, à son retour de Sedan, il changea bien de langage. *En un temps de minorité*, dit-il à Aersens Ambassadeur des Etats Genéraux, *de bons Chrétiens ne doivent-ils pas plûtôt souffrir, que former des caballes & des intrigues pour rendre leur condition meilleure? Donnons premiérement au jeune Roi des marques de nôtre soumission, & de nôtre attachement à son service. Dieu nous accordera le reste quand il lui plaira. Je vas dans cet esprit à nôtre assemblée : je tacherai de lui inspirer les mêmes sentimens.* Je le loüerois ici sans difficulté, si d'autres Mémoires que ceux du Duc de Rohan, ne m'aprenoient encore que Conchini porta de la part de la Régente au Maréchal de Bouillon, une promesse positive du Gouvernement de Poitou, qu'on vouloit ôter au Duc de Sulli. Villeroi & le Marquis d'Ancre dresserent des instructions pour Bouillon, ils lui firent toucher de l'argent qu'il devoit distribuer à ceux qu'il jugeroit à propos de gagner, ils lui donnérent commission d'assurer certaines ames vénales, de nouvelles gratifications de la part de Marie de Médicis.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Comme Chatelleraut étoit une des villes du Gouvernement du Duc de Sulli lequel on vouloit perdre, le Maréchal de Bouillon, ne fut pas d'avis qu'on y tint l'assemblée. Saumur lui parut un endroit plus

L'assemblée des Reformez est transferée de Chatelleraut à Saumur.

1611. Mercure François. 1611.

plus commode à ses desseins. Le brevet pour cette translation fut expedié à Fontainebleau le 1. Mai 1611. Avant l'ouverture de l'Assemblée, Bouillon avoit fait dire à du Plessis-Mornai & à quelques autres personnes de qualité, qu'il ne vouloit pas en être le Président. *Je crois même*, ajoutoit-il, *qu'on ne doit donner cette place à aucun des grans Seigneurs. Cela causeroit trop de jalousies*. Mais les nouveaux engagemens que le Maréchal avoit pris à la Cour, le firent changer de pensée. Dez qu'il fut à Saumur, il déclara sans façon qu'il souhaitoit de présider. *Cette distinction*, disoit-il, *est bien duë aux longs & importans services que j'ai rendus à nos Eglises Reformées de France.*

Mémoires du Duc de Rohan. Livre I. Relation de l'Assemblée de Saumur.

Les Ducs de Sulli, de Rohan, de la Trimouille, Soubize, Châtillon, la Force, & plusieurs autres Protestans de qualité, s'étoient rendus à Saumur. Quelques-uns d'entr'eux & le plus grand nombre des Deputez se défioient du Maréchal de Bouillon. C'est pourquoi ils convinrent de s'en tenir à la premiere proposition que Bouillon lui-même avoit faite, de n'élire aucun des grans Seigneurs pour Président. Du Plessis-Mornai Gouverneur de la ville & du château de Saumur, dont tout le monde estimoit les lumiéres, la Religion, & la droiture, l'emporta à la pluralité des voix. Il refusa d'abord une place qui l'exposoit à l'envie, & au chagrin du Maréchal son ancien ami. Sa résistance fut inutile. La

Com-

Compagnie le pria instamment de donner en cette occasion de nouvelles marques de son zéle pour le maintien de la Reformation, & de sa probité ordinaire dans les affaires les plus dificiles. Bouillon fit éclater son ressentiment, il menaça de se venger de l'affront qu'on lui faisoit. Cela regardoit particulierement les Ducs de Rohan & de Sulli. 1611.

Reconciliation du Maréchal de Bouillon & du Duc de Sulli.

Se ressouvenant ensuite que son emportement étoit capable de renverser tous ses projets, il parut plus tranquille. Quelques amis communs lui aiant proposé de s'accommoder avec le Duc de Sulli, il crut que la prudence vouloit qu'il se reconciliat du moins en apparence. Aprés que le Maréchal eût reproché au Duc que sous le feu Roi, il avoit fait sortir le canon de l'Arsenal pour ruïner la ville & l'Eglise de Sedan, *oublions le passé*, lui dit-il: *je veux être vôtre ami & vôtre serviteur. Si on vous attaque jamais pour la Religion dans Sulli, j'y ferai conduire d'aussi bon cœur le canon de Sedan pour vous defendre, que vous avez preparé celui de l'Arsenal pour me perdre à Sedan. Soions tous d'accord pour le bien de nôtre Religion. La conscience & l'interêt commun le demandent. Nous ne pouvons subsister que par nôtre union. Le parti que nous suivons l'un & l'autre, ne peut pas procurer de grans avantages: mais il est capable de soutenir une fortune mediocre.* Ce qu'on nomme grandeur d'ame, n'est souvent que vanité & ostentation. Le Maréchal vouloit faire le

1611. le magnanime en feignant de ſacrifier une injure particuliére au bien public. Peut-être qu'il étoit ſincere en ce moment. Les ſentimens de Religion & de probité ſe reveillent aux ſemonces des gens de bien. Mais la paſſion revenant à ſon tour, elle étouffe tout ce qui lui eſt contraire. Bouillon cherchoit l'avantage des Réformez. Il en donna des preuves dans cette aſſemblée; il témoigna de la vigueur dans quelques affaires importantes. En d'autres, aveuglé par ſa haine & par ſon ambition, il ne s'apperçut pas qu'en voulant ſervir la Cour, il jettoit parmi ſes freres la ſemence d'une diviſion qui leur a été funeſte.

Les Proteſtans renouvellent leur ſerment d'union. Mercure François. 1611.

On avoit tâché de la prevenir en renouvellant le ſerment d'union que les Reformez avoient déja fait en pluſieurs autres occaſions. Cette ſorte de confedération commença parmi eux lors qu'ils avoient un Prince du ſang & le feu Roi lui-même à leur tête. Aprés qu'il eut changé de Religion, il approuva que ſes ſujets Proteſtans renouvellaſſent leur union à Mante ſous ſes yeux, & qu'à la vuë des Catholiques de ſon parti, ils juraſſent de mourir pour la défenſe de leur Confeſſion de Foi. Un Souverain équitable ne pouvoit pas ſe plaindre d'un ſerment fait *ſous ſon obéiſſance*. On y proteſtoit de ne ſe departir jamais de la fidelité qui eſt dûë au Roi. Henri devenu paiſible poſſeſſeur de la France, ſe formaliſa quelquesfois d'une confédération que le

Digitized by Google

le Roi de Navarre avoit fort approuvée. 1611.
Le renouvellement qui s'en fit à Chatelleraut le chagrina. Il trouva mauvais que Lesdiguiéres eût signé un acte qu'il avoit signé lui-même sous les Rois ses predecesseurs. Sulli le paia de fort bonnes raisons. *Les Reformez ne craindroient rien, Sire,* lui dit-il, *si la Couronne vous rendoit immortel. Mais le souvenir de la Saint Barthelemi leur fera toujours peur. On n'ignore pas que les Catholiques vous ont pressé de n'accorder aux Protestans qu'un Edit de tolerance pour un temps. Voilà ce qui les oblige à prendre des précautions pour l'avenir.* Aprés les justes raisons que les Reformez avoient de se défier de la Régente & de son Conseil, devoit-on trouver étrange qu'ils renouvellassent leur union à Saumur? On cria pourtant contr'eux. Ce serment leur fut continuellement reproché sous le regne dont je donne l'Histoire. Faire un crime d'une chose innocente & nécessaire de l'aveu même d'Henri IV. n'étoit-ce pas declarer assez ouvertement à de pauvres gens, qu'on avoit resolu de les perdre tôt ou tard?

Affaire du Duc de Sulli proposée dans l'Assemblée de Saumur.

Boissise & Bullion Conseillers d'Etat & Commissaires envoiez par le Roi vers l'Assemblée de Saumur, aiant apporté des lettres de la part de leurs Majestez, & donné de bonnes espérances, on pensa tout de bon à dresser le cahier des demandes & des plaintes des Reformez. Pendant que ceux qui furent chargez de cette affaire, y travailloient, on proposa

Digitized by Google

1611. posa celle du Duc de Sulli. Il craignoit les suites de la menace qu'on lui faisoit, de nommer des Commissaires pour examiner sa conduite passée & pour lui faire son procés, s'il persistoit à refuser de se demettre volontairement de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, & du Gouvernement de Poitou. Afin de le porter à donner sa demission de bonne grace, la Cour lui offroit deux sortes de recompense à choisir, une dignité dans l'Etat, comme celle de Maréchal de France, ou bien une somme considérable d'argent. Le Duc eût bien voulu conserver sa charge & son Gouvernement, & faire passer l'un & l'autre au Marquis de Roni son fils. Mais il ne voioit pas d'autre moien de rendre inutiles les efforts des puissans ennemis qu il avoit à la Cour, que d'engager tout le parti Protestant à le soutenir, & à déclarer hautement qu'ils s'interessoient tous à la conservation du Duc à cause des conséquences. Il prenoit des mesures pour réüssir dans ce projet: & le Maréchal de Bouillon le traversoit avec d'autant plus de soin, que Bouillon comptoit déja sur le Gouvernement de Poitou que la Régente lui avoit promis.

Remontrance du Duc de Sulli à l'Assemblée.

Sulli fit donc une rémontrance à l'Assemblée. Sous prétexte de lui démander son avis sur ce qu'il avoit à faire, il insinuoit adroitement que sa Religion étoit la seule cause de sa disgrace, & que le serment d'union qu'il venoit de prêter, ne manqueroit pas de le rendre enco-

Digitized by Google

encore plus odieux à la Cour. Cela étoit vrai du moins en partie. Les Députez le voioient bien, & les plus desinteressez d'entr'eux se déclaroient pour Sulli. La consideration du Duc de Rohan, Seigneur déja fort distingué par son grand courage, par sa rare probité, par la penétration & l'étenduë de son esprit, donnoit encore beaucoup d'amis au Duc de Sulli dont il avoit épousé la fille. Cet obstacle invincible que le Maréchal de Bouillon trouvoit à ses desseins, l'embarrassoit extrémement. Il crut le surmonter en persuadant à Rohan d'abandonner son beaupere, parce que son affaire étoit insoutenable.

1611. Mercure François. 1611.

Quelque grande que soit l'éxactitude & l'integrité d'un homme qui a l'administration des finances & de l'artillerie, dit le Maréchal dans une visite qu'il rendit au Duc de Rohan malade, *il est difficile qu'il ne fasse quelque faute qui merite d'être punie, si on l'examine à la rigueur. Un Surintendant des Finances & un Grand-Maître de l'Artillerie, ne sont pas seulement responsables de ce qu'ils font eux-mêmes, mais encore de la conduite de leurs Commis & de leurs Officiers subalternes. Si la Cour veut donner des Commissaires à Mr. de Sulli pour éxaminer son administration, croiez-vous qu'on ne trouvera pas quelque pretexte plausible de le depouiller de ses charges? L'Assemblée & tous les Reformez ne pouront pas se plaindre, quand même on feroit quelqu'injustice à M. de Sulli. L'affaire aura été jugée*

Entretien du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan sur l'affaire du Duc de Sulli.

Memoires de Duc de Rohan. Livre I.

1611. *gée dans les formes. Pour vous, Monsieur,* ajoûta Bouillon, *vous faites profession d'une probité si exacte, vous aimez tant le bon ordre, en un mot vous avez le cœur si François que vous ne pourez pas vous élever contre ce qui aura été juridiquement ordonné.* Le Duc de Rohan reçut fort mal ce compliment. *Est-ce donc,* repliqua-t-il avec émotion, *qu'apres les grans services rendus au feu Roi, Mr. de Sulli deviendra la proie de ceux-là mêmes qui ont fait du mal à l'Etat? Sa conduite est irreprochable, nous n'en craignons pas l'éxamen. Il est Pair, & il ne peut être jugé que par la Cour des Pairs. Si ses ennemis entreprennent de le tirer devant un autre Tribunal, ses parens & ses amis ne souffriront jamais une pareille indignité. Soiez persuadé, Monsieur, que je ferai mon devoir en cette occasion. Je ne laisserai pas opprimer mon beau-pere.*

L'Assemblée se declare pour le Duc de Sulli.

Mercure François. 1611.

La fermeté du Duc de Rohan déconcerta le Maréchal de Bouillon L'Assemblée se déclara pour Sulli. Il fut pressé de garder ses Charges & particuliérement celle de Grand-Maître de l'Artillerie. Que s'il aimoit mieux prendre quelque recompense, on le pria de préferer une dignité à l'argent. L'un accommodoit mieux la famille du Duc, & l'autre étoit plus avantageux au bien commun des Eglises Réformées. Enfin l'Assemblée fit entendre que l'interêt particulier de Sulli en cette occasion, étoit inséparable de l'interêt public du parti Protestant, & qu'on l'assisteroit, en cas qu'il

fût

fût recherché pour son administration 1611.
par des voies illégitimes. Cette resolution fut attaquée dans quelques libelles. Il en parut un sous le nom *du Surveillant de Charenton*. C'étoit une satyre contre l'humeur farouche & avare du Duc. On y avertissoit aussi les Reformez que leur demarche, en voulant soutenir un particulier avec tant de hauteur, étoit sujette à de sinistres interpretations, & qu'ils ne feroient pas mal d'avoir un peu plus de modération & de retenuë.

La Cour entreprend de separer au plûtôt l'Assemblée de Saumur.

La Cour prenoit en effet de l'ombrage de ce que les Réformez parloient si haut dans leur assemblée. Le Duc de Rohan fit un discours plein de vigueur, de courage, & de pieté. Il fut écouté avec plaisir, & chacun témoigna plus de fermeté qu'auparavant. Ce que Rohan y coula comme une maxime de politique, est devenu une prophetie, dont nous commençons de voir l'accomplissement. *La loi des Etats*, disoit ce grand homme, *change selon les temps. On n'y peut donner de maximes certaines. Ce qui est utile à un Roi, est desavantageux à un autre. Si le Roi de France se rend persécuteur de nôtre Religion, il en perd la protection dans toute la Chrétienté, il enrichit de ce titre quelqu'un de ses voisins; il n'augmente pas de crédit dans l'Eglise Romaine; il ruïne entiérement son Roiaume*. Le Conseil de la Régente devoüé à la Cour dé Rome & à l'Espagne, étoit fort éloigné de suivre une regle si sûre, si salutai-

V. le Discours du Duc de Rohan à Saumur aprés ses Mémoires in 4.

re

1611. re à la France. Les ſuites de l'union & de la bonne correſpondance des Proteſtants effraioient la Cour. Cela ſuffiſoit pour rompre le double mariage dont la Reine traitoit. On reſolut de diviſer le parti, & de ſéparer l'Aſſemblée au plûtôt, ſans qu'ils euſſent ſujet de ſe plaindre que d'eux-mêmes.

Aprés quelques négociations ſur le Cahier avec les Commiſſaires du Roi, Boiſſiſe & Bouillon déclarerent qu'ils n'avoient pas ordre d'y repondre, & qu'il étoit à propos que l'Aſſemblée députât quelques perſonnes à la Cour pour y porter ſes plaintes & ſes demandes. Cela ſe fait. Les Députez ſont bien reçus des Miniſtres. On les amuſe de bonnes paroles. Mais quelle fut leur ſurpriſe, quand au lieu de leur rendre le Cahier favorablement répondu, comme on le leur avoit fait eſperer, le Chancelier déclara que cela ne ſe feroit pas avant la nomination des ſix perſonnes, dont le Roi en devoit choiſir deux pour être les Deputez Genéraux des Egliſes Reformées. C'étoit leur dire en bon François qu'on ne vouloit donner les reponſes au Cahier preſenté, qu'aprés la diſſolution de l'Aſſemblée. Elle ne pouvoit plus tenir dez que la nomination ſeroit faite, puis que le Roi ne l'avoit permiſe que pour cet effet. On eut beau inſiſter & faire de très-humbles remontrances. *Le Roi ne traite point avec ſes ſujets*, répondoient les Miniſtres : *il leur accorde ſes graces quand il lui plait. Proced:z*

V. la Rélation de l'Aſſemblée de Saumur aprés les Memoires de Rohan in 4.

Digitized by Google

cedez seulement à vôtre nomination. Le Cabier est répondu aussi favorablement que vous le pouvez souhaiter. Bullion le protesta même à Saumur avec exécration sur sa damnation éternelle. 1611.

Il n'est question que d'une pure formalité, disoient les gens vendus à la Cour. *Le Roi ne veut pas encore nous mettre entre les mains les réponses favorables qu'il nous donne, ce n'est qu'une bienseance, pour nous faire voir qu'il accorde des graces, & non pas des conditions, dont nous l'aurions fait convenir aprés une longue négociation. Il nous importe d'obtenir ce que nous demandons: mais que ce soit d'une maniére ou d'une autre, cela est indifferent.* Ceux qui avoient le plus de lumiére & de probité, ne se laissérent pas éblouïr. On vit bien que si l'Assemblée étoit une fois séparée, il faudroit s'en tenir à ce que la Régente voudroit bien accorder, & que les seules rémontrances des deux Députez Generaux, seroient toûjours trop foibles, pour obliger la Cour d'y avoir égard. Mais le Maréchal de Bouillon avoit déja gagné un nombre assez considérable de gens. La Varenne valet de Chambre du Roi envoié par la Cour, & versé au manége, alloit de porte en porte pour distribuer, ou pour promettre des gratifications à ceux qui vouloient se faire acheter.

Division dans l'Assemblée de Saumur.

Quand le Maréchal de Bouillon crut que la partie étoit suffisamment bien liée, il dressa lui-même la formule d'une lettre que la Régente devoit écrire à l'Assemblée, & il l'envoia secretement à la

 Cour.

1611. Cour. C'étoit pour ordonner à l'Assemblée de proceder incessamment à la nomination des six personnes, d'accepter les réponses faites au Cahier, & de se séparer. Ceux qui refuserent d'obéir étoient déclarez rebelles; & le plus petit nombre gagné par le Maréchal de Bouillon, étoit autorisé pour nommer les six personnes au Roi. La Régente envoia une lettre telle que Bouillon l'avoit projettée. On la communique premiérement à quelques personnes pour savoir leur sentiment. Plusieurs vouloient qu'on se retirât sans en entendre la lecture. Mais du Plessis-Mornai & les plus prudens jugeoient que les gens gagnez par le Maréchal & par la Cour, obéïssant aveuglément, & les autres refusant de le faire, ce partage causeroit une division funeste dans les Eglises Réformées. C'est pourquoi ils tachoient de persuader aux plus vifs & aux zelez d'user de prudence & de ménagement.

Sagesse de du Plessis-Mornai en cette occasion.

Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

Nous connoissons bien l'Auteur d'un si pernicieux conseil, disoit le sage du Plessis. *Sans lui on n'eut jamais osé entreprendre une chose de cette consequence. Ne nous flatons point. Celui qui a commencé d'ourdir la trame, n'est pas d'humeur de la laisser imparfaite. Il aura l'honneur d'être venu à bout de ce que les persecutions, les guerres civiles, & la S. Barthelemi n'ont pû faire. Notre union sera rompuë, nos Eglises divisées par un schisme malheureux. Que Dieu juge entre celui qui a donné l'avis, & nous: qu'il*

Digitized by Google

qu'il lui fasse connoître sa faute. Messieurs, c'est ici le jugement de Salomon. Montrons que nous sommes la veritable mere. Les entrailles de Jesus-Christ se dechirent d'une maniére d'autant plus cruelle que quelques-uns d'entre nous ne veulent pas s'en appercevoir. Ce n'est pas à ces gens-là de nous apprendre l'obéïssance qui est duë au Roi; nous nous connoissons bien les uns les autres. Quelque chose qu'il en puisse arriver, faisons nôtre nomination comme la Reine le commande. Nos Eglises nous pardonneront de n'avoir pas suivi leurs memoires, quand elles sauront en quel danger un mauvais conseil nous a precipitez. Le schisme est prêt à se former. Cela suffit pour nôtre justification. Ce discours plein de religion & de sagesse calma les esprits irritez. On resolut d'entendre la lettre de la Reine, & d'obéir à Sa Majesté.

1611.

Conclusion de l'Assemblée de Saumur.

Bullion va le lendemain à l'Assemblée; il y presente la lettre de la Régente, & demande que les ordres du Roi soient exécutez. *Ils le seront*, repondit du Plessis, Président, *puisque nous avons le malheur de n'être pas écoutez dans nos remontrances. Mais nous esperons que leurs Majestez auront egard à nôtre soumission & aux justes demandes que nous avons faites. Trouvez bon, Monsieur*, poursuivit-il en se tournant vers le Commissaire, *que je vous dise ici franchement que ceux qui ont mis la division parmi nous, ne rendent pas un fort bon service à sa Majesté. C'est nôtre union qui a etabli le feu Roi sur le thrône de ses*

Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

1611. *ses Ancétres. Il en connoissoit si bien l'utilité, que ce grand Prince approuva qu'elle fût renouvellée & jurée en sa presence & au milieu de sa Cour à Mante. Donne le Ciel une minorité paisible au Roi, & une heureuse Regence à la Reine. Plus les Reformez seront bien unis entr'eux, plus ils seront en état de servir utilement leur Prince.* Trois ou quatre de ceux que la Cour avoit gagnez voulurent se lever à l'instigation du Commissaire, & faire du bruit. Mais la prudence du Président, & les remontrances des autres les arréterent.

Le 5. Septembre l'Assemblée nomma les six personnes dont la Cour en devoit choisir deux pour être les Députez Genéraux des Eglises Réformées de France. On lût ensuite les réponses faites au Cahier des demandes & des plaintes. Ce que la Cour accordoit parut si peu considerable que ceux-là mêmes qui s'étoient déclarez pour elle, en eurent de la honte & de l'indignation. *Il falloit crever plûtôt*, crioient quelques-uns, *que d'en demeurer-là.* Il étoit bien temps de s'en aviser. L'Assemblée étoit rompuë par le brevet même qui permettoit de la tenir. *Separons-nous*, dit du Plessis. *Que chacun laisse ici ses animositez. Ce seroit augmenter encore nôtre mal que de les porter dans les Provinces. Chacun a manqué, chacun a bien fait. Essaions d'obtenir par un silence respectueux & par une patience Chrétienne ce qu'on n'a pas voulu accorder à nos requêtes & à nos remontrances.*

Telle

Digitized by Google

Telle fut la fin d'une des plus celebres Assemblées des Protestans François, aprés trois mois de séance. Elle étoit composée des gens les plus distinguez parmi eux par leur naissance, par leur habileté, par leur expérience dans les affaires. Ils eussent travaillé plus utilement pour leurs Eglises, s'ils n'eussent pas fourni eux-mêmes à la Cour le moien de profiter habilement de leur division & de l'ambition, ou de l'avarice de certains particuliers. Cette Assemblée avoit donné de l'inquiétude à la Régente, elle avoit allarmé plusieurs villes qui s'imaginérent que les Réformez alloient devenir plus puissans que jamais. Quand on sût qu'ils s'étoient separez sans aucun avantage, leurs ennemis les insultérent de tous côtez. On publia différens libelles contr'eux. Il en parut un, dont l'Auteur anonime les divisoit en trois classes, de *malicieux*, de *zelez*, & de *judicieux*. Sous le nom des *malicieux*, on désignoit le Duc de Rohan & les autres qui avoient été d'avis qu'on témoignât de la fermeté pour obtenir des réponses favorables. *Ces gens-là*, disoit-on, *ne pensent qu'à broüiller & à exciter une guerre civile*. Pour ce qui est des *zelez*, on les dépeignoit comme des gens que l'amour de leur Religion rendoit soupçonneux & défians. *Leur zele peu eclairé*, continuoit-on, *& la préoccupation qu'ils ont qu'on ne pense qu'à leur faire du mal, sont cause que les premiers les entraînent dans leur sentiment.* Enfin, les *judi-*

1611.

Mercure François. 1611.

1611. *judicieux* étoient le Maréchal de Bouillon & ceux de son parti. On loüoit leur obéïssance & leur modération. *La guerre civile étoit*, à leur avis, *le plus grand de tous les maux. Ils aimoient mieux souffrir quelque chose que de l'alluiner.*

Livre de du Plessis-Mornai contre la Papauté.

Un nouveau livre de du Plessis-Mornai échauffoit étrangement les Catholiques Romains. Il avoit pour titre, *Le Mystére d'iniquité, c'est-à-dire, l'Histoire de la Papauté.* Le dessein de l'Auteur, c'étoit de montrer contre les Cardinaux Baronius & Bellarmin, par quels degrez la Monarchie du Pape s'est formée, & les différentes oppositions que les gens de bien ont faites à l'établissement d'une puissance si contraire à l'esprit de l'Evangile. Il n'y avoit rien là de fort extraordinaire, les Catholiques Romains devoient être accoutumez à cette controverse. On l'avoit déja traitée dans une infinité de livres. La taille-douce qu'on avoit mise à la tête de celui-ci, les choquoit plus que tout le reste. Paul V. y étoit representé avec les inscriptions flateuses & impies qu'on avoit faites pour lui au delà des monts. Certaines lui appliquoient ce que le Saint Esprit a dit de Jesus-Christ même. Une entr'autres lui donnoit le titre de *Monarque très-invincible de la Republique Chrétienne, de defenseur très-ardent de la Toute-puissance Papale,* enfin de *Vice-Dieu*, c'étoit un mot nouvellement inventé en son honneur. Puisque des gens qui font profession de croire en

l'E-

Digitized by Google

l'Evangile ont poussé la flaterie jusqu'à cette extravagance, devons-nous être surpris que les Payens aient mis leurs Princes au nombre des Dieux qu'ils adoroient? 1611.

Du Plessis lui donnoit un grand ridicule par une remarque plaisante & heureuse. En ajoûtant ensemble la valeur des lettres, qu'on appelle *numérales*, des mots Latins qui signifient *Paul V. Vice-Dieu*, il y trouvoit le nombre de 666. qui fait le nom mystérieux *de la Bête*, dont il est parlé dans la Revélation de Saint Jean. Les Reformez applaudissoient à cette découverte. Leur peuple déja persuadé que Paul V. étoit véritablement *le fils de perdition* que le Seigneur Jesus doit *détruire par le soufle de sa bouche & par la gloire de son avenement*, le peuple, dis-je, se flatoit de voir bien-tôt la chute de *Babylone*. Du Plessis lui-même se savoit si bon gré d'avoir bien rencontré, que ses amis lui aiant écrit que son nouveau livre faisoit un tort extrême à sa fortune, & que depuis ce temps-là, Villeroi & quelques autres Ministres étoient refroidis pour lui; au lieu qu'ils avoient dessein auparavant de lui faire donner un emploi plus considerable, il se consola sant peine du contretemps, & il parut mepriser les menaces que ses ennemis irritez lui faisoient de toutes parts. Vie de Mr. du Plessis. Livre III.

Les plus éclairez de la Communion de Rome ne faisoient que rire de l'imagination de l'Auteur. Ce jeu d'esprit leur parut venir fort à propos pour donner de

1611. de la confuſion à un Prêtre, qui devenu Evêque de Rome, prenoit plaiſir à ſe voir flater d'une maniére tout-à-fait impie. Mais les Moines & les dévots faiſoient grand bruit. Le Nonce du Pape s'échauffa terriblement, & Paul envoia lui-même des Brefs pour ſe plaindre de l'outrage qu'on lui faiſoit. La Régente ne s'allarma pas moins que les autres. Elle n'avoit jamais pû ſouffrir qu'on dît que le *Pape eſt l'Antechriſt.* Outre les raiſons communes à tous ceux de ſa Religion, pour s'élever contre un dogme qui les fait paſſer pour les *adorateurs de la Bête*, Marie de Medicis en avoit une particuliére. La validité de ſon mariage avec Henri, n'étant fondée que ſur l'autorité du Pape, qui avoit declaré nul celui que le feu Roi avoit premierément contracté avec Marguerite de France, la Régente s'imaginoit que tous ceux qui regardoient le Pape comme l'*Antechriſt*, ne pouvoient pas la regarder comme femme legitime d'Henri IV. Elle voulut donc que le livre de Mornai fût du moins flétri en apparence.

Livre de du Pleſſis-Mornai eſt cenſuré par la Faculté de Paris.

On le porte en Sorbonne. Le 1. Août 1611 le Doyen & les Docteurs de la Faculté de Paris aiant dit une Meſſe ſolennelle du Saint Eſprit, s'aſſemblent pour nommer les Docteurs qui devoient éxaminer l'Ouvrage. On en fait le rapport le 19. du même mois. On dit que le livre *eſt rempli d'une infinité de blaſphemes & d'impietez éxecrables con-*

contre la Foi & la Religion Catholique, & contre le Saint Siége Apostolique. Tous ces grans mots ne servent qu'à éblouïr les simples. On veut bien leur laisser croire que la Foi & la Religion Catholique sont inséparables de l'autorité Pontificale. Chaque Docteur, chaque Magistrat, chaque Courtisan en croit ce qu'il lui plait. Mais la Politique ne permet pas qu'on tire le peuple de son ignorance & de sa superstition. La censure de la Faculté se fit conformement au rapport des Docteurs députez. Le livre *fut detesté & condamné, comme étant herétique, très-furieux, très-seditieux, contraire à la Loi divine, naturelle & canonique,* enfin tout ce qu'il plut à ces bons Messieurs.

1611. Mercure François. 1611.

Auroient-ils parlé plus fortement contre les dogmes impies de Paul de Samosate, d'Arius, de Photin? Demander aux *sages Maîtres* de Sorbonne, quelles raisons ils peuvent avoir de foudroier de la sorte un Auteur qui nie que la Monarchie du Pape soit d'institution divine, ce seroit perdre son temps inutilement. Les Docteurs se sont mis sur le pied de faire les petits Papes. Ils fulminent; mais ils n'instruisent pas. Où trouvera-t-on que la Papauté est de droit naturel? La plus grande partie des hommes qui ont vécu jusqu'à present, ne s'en sont pas encore apperçus. Quel aveuglement! Pour ce qui est de *la Loi divine,* on nous indique un ou deux passages de l'Evangile. Outre que les Catholiques Romains

Refléxions sur cette censure.

Digitized by Google

1611. ne conviennent pas encore entr'eux du ſens véritable de ces endroits, les Auteurs les plus graves du Chriſtianiſme n'y ont point vû la Primauté du Pape, longtemps avant qu'il y eût des Proteſtans au monde. Enfin, ſi par *la Loi Canonique* il faut entendre les Decretales modernes, on paſſera condamnation. Mais ſi la veritable *Loi Canonique* de France, c'eſt, comme on nous le dit ſouvent, l'ancien Code des Canons faits ou reçus dans les premiers Conciles Genéraux, les plus habiles, les plus ſinceres Docteurs de Paris n'y trouvent rien moins que la Primauté & la Monarchie du Pape.

C'étoit le nom *d'Antechriſt*, qui ſoulevoit le plus les Catholiques Romains. Le Pape ne veut pas être *la Bête* de l'Apocalypſe, & ceux de ſa Communion ne veulent pas non plus en être les adorateurs. Mais enfin, s'il eſt vrai, & l'on n'en diſconvient pas communement en France, que la domination uſurpée par les Papes, eſt contraire à l'eſprit de Jeſus-Chriſt & à l'inſtitution des Apôtres, on ne peut pas nier que le Pape ne ſoit *Antechriſt* en ce ſens-là, & que ſa Monarchie ne ſoit *Antichrétienne*. S'il eſt certain encore, comme il y a bien de l'apparence, que *s'élever & s'oppoſer contre tout ce qui eſt nommé Dieu, ou qu'on adore*, c'eſt ſe mettre au deſſus de ceux dont le Seigneur de toutes choſes a dit, *vous étes des Dieux, & les fils du très-haut*, & ſe faire rendre des honneurs qui ne ſont dûs qu'à lui ſeul, ne

s'en-

Digitized by Google

s'ensuit-il pas aussi que le Pape est, ou 1611.
du moins qu'il imite de fort près *le fils de perdition* & *l'homme de peché* prédit par S. Paul ? Pour ce qui regarde maintenant les Prophéties de S. Jean, les Protestans ne sont pas les premiers qui les aient appliquées au Pape. Il ne faut pas chercher de fort grans détours pour y trouver des caractéres assez ressemblans à ceux que nous voions dans le Pape. Les rapports entre Rome Payenne & Rome Chrétienne des derniers temps, paroissent si justes, qu'on peut être embarassé quand il est question de se déterminer entre ceux qui expliquent les Prophéties de l'Apocalypse de l'une ou de l'autre Rome.

Un certain Ferrier crut se signaler au commencement de ce siécle, en faisant soutenir dans une These publique à Nimes, où il étoit Professeur en Theologie, que le *Pape est l'Antechrist*. Le Parlement de Toulouse procéda contre Ferrier. Mais l'Accusé déclina cette Jurisdiction, & se pourvut à la Chambre de l'Edit à Castres. Peu de temps après les Réformez de France dresserent un nouvel article de Foi dans leur Synode National de Gap en Dauphiné : ils y déclaroient croire & vouloir soutenir que *l'Evêque de Rome est proprement l'Antechrist & le fils de perdition predit dans la parole de Dieu*. Ce nouvel article devoit être le XXXI. de la Confession de Foi des Eglises Réformées de France. Henri IV. trouva fort mauvais que sous son regne, les Réformez

1611. se fussent avisez d'une chose à laquelle ils n'avoient pas pensé, lors que les contestations étoient plus échauffées du temps de ses Predécesseurs.

Soit qu'il craignît lui-même les conséquences pour son second mariage, soit qu'il ne voulût pas que les Reformez lui reprochassent hautement qu'il avoit quitté la bonne Religion pour adorer *la Bête*, Henri commanda absolument que ce nouvel article fût retranché de la Confession de Foi. Les plus sages & les plus moderez Protestans desavoüérent ce qui s'étoit fait à Gap; ou du moins ils jugérent que le Synode avoit manqué de prudence & de moderation. La question de *l'Antechrist* fut encore mise sur le tapis dans les Synodes tenus à la Rochelle & à S. Maixant. Mais Henri IV. s'opposa toûjours constamment à la nouvelle publication d'un article de Foi, qui ne paroit pas fort nécessaire au salut. Vignier aiant publié un livre sous le titre du *Theatre de l'Antechrist*, le Jesuite Gontier fameux convertisseur de ce temps-là précha contre d'une maniére violente & séditieuse. Le Roi defendit la publication du livre, & imposa silence au Controversiste trop outré. Celui de du Plessis-Mornai paroissant presque immédiatement aprés toutes ces disputes qui n'étoient pas encore bien assoupies, on ne doit pas s'étonner qu'il ait causé un si grand vacarme. Quand il seroit vrai que ce Gentilhomme fort habile & fort sage d'ailleurs, n'au-

Mercure François. 1609.

Digitized by Google

n'auroit eu ni assez d'égards, ni assez de ménagemens en cette rencontre, la censure de Sorbonne n'en sera ni moins outrée, ni moins ridicule. 1611.

Marie de Medicis commençoit à prendre la methode qu'on a si constamment suivie sous le Regne de son Fils, & de nôtre temps encore. Elle s'appliquoit à diviser les Protestans de France & à les affoiblir. Mais elle ne refusoit pas ses bons offices & la protection du jeune Roi à ceux de Géneve & d'Allemagne. Le Marquis de la Vieuville, du Brueil Président à Mets, & Villers Hotman furent envoiez de sa part à Aix-la-Chapelle vers la fin de Septembre pour tâcher d'appaiser les trobles excitez depuis peu dans cette ville. En voici l'occasion. L'an 1598. les habitans d'Aix-la-Chapelle Protestans, aiant chassé les Magistrats Catholiques Romains, la ville fut mise au ban de l'Empire. L'Electeur de Cologne eut la commission de faire éxécuter l'Ordonnance de l'Empereur, & il en vint à bout avec le secours de l'Electeur de Tréves & du Duc de Cleves. De maniére que les Magistrats Catholiques furent rétablis, & les Ministres Protestans chassez de la ville à leur tour. Comme ceux de cette Religion souffroient avec peine qu'on ne leur permît pas d'y en faire l'éxercice, les Catholiques Romains voulurent se fortifier contre eux, en se mettant sous la protection d'Albert Archiduc des Païs-bas. La revolution arrivée depuis

Troubles d'Aix-la-Chapelle.

Mercure François. 1611.

1611. puis dans les Duchez de Cleves & de Juliers, dont deux Princes Protestans s'étoient mis en possession, consola un peu ceux d'Aix-la-Chapelle, qui suivoient la même Religion. Ils alloient à deux lieues de là dans un village du païs de Juliers, pour y prier Dieu & pour y entendre sa parole. Cela deplut aux Catholiques Romains. Les Magistrats firent défense aux Protestans d'aller dans ce village, sous peine d'être mis en prison, & de paier une grosse amende. On avoit même ajouté cette dure clause, que ceux qui n'auroient pas moien de paier l'amende, seroient bannis de la ville.

Quelques-uns souffrirent la prison, & furent condamnez ensuite à un bannissement perpetuel. Leurs amis & leurs voisins, émus de compassion en leur disant adieu, allérent en assez grand nombre trouver les Magistrats assemblez, pour leur presenter une requête en faveur de ces pauvres gens. On y remontroit que la sentence renduë contre eux, étoit contraire aux priviléges des habitans, & l'on demandoit que la rigueur en fut moderée. Bien loin d'y avoir égard, les Magistrats ordonnérent que chacun se retirât promptement dans sa maison. Les gens ainsi renvoiez se mirent à crier contre la dureté des Magistrats, & contre les Jesuites qu'on croioit auteurs de ces conseils violens. *Il y a douze ans que nous sommes dans l'oppression*, disoient quelques-uns: *n'est-ce pas une assez longue patience? Ne pen-*

Digitized by Google

penserons-nous jamais à venger trois cens familles de nos concitoiens, chassées de leur patrie en moins de huit jours ? L'amour de la liberté est commun aux hommes & aux bêtes. Mais c'est l'avantage des hommes d'avoir assez de courage & d'industrie pour la défendre, & pour la recouvrer encore quand ils l'ont perduë. Nos Ancêtres ont toûjours preferé la mort à l'esclavage. Suivons les exemples qu'ils nous ont donnez. La mort est plus honnête & plus douce à souffrir que le bannissement. Si Dieu veut benir les justes efforts que nous ferons pour la conservation de nos biens & de nos privilèges, nous obtiendrons encore le libre exercice de nôtre Religion. 1611.

Animez par cette exhortation, plusieurs courent aux armes, & d'autres se joignent bien-tôt à eux. On se saisit de l'Hôtel de ville. On oblige le Bourguemaistre d'ouvrir la prison à ceux qu'on y avoit mis injustement ; on se saisit des clefs des portes ; on tend les chaines par tout. Les Protestans maîtres de la ville élurent des Capitaines, ils établirent un nouveau Conseil de la Bourgeoise, enfin ils mirent le meilleur ordre qu'il leur fut possible pour faire cesser le trouble & la confusion. Persuadez qu'il seroit difficile d'avoir la paix dans la ville, tant qu'il y auroit des Jesuïtes, les gens du nouveau Conseil envoierent des hommes pour s'assurer des bons Peres, & pour s'emparer de leur Collége La peur les avoit tellement saisis, que ne pouvant plus intri-

1611. intriguer, ils s'étoient retirez dans leur Eglise pour implorer le secours de Dieu, & de leur grand Patron, Ignace de Loioia que le Pape avoit nouvellement beatifié. Quand les superstitieux se sont jettez imprudemment dans quelque danger par leurs caballes & par leur zele indiscret, ils ont encore la vaine confiance que Dieu fera des miracles pour les en tirer. Les Jesuïtes furent conduits à l'Hôtel de ville & mis sous bonne garde, sans qu'on leur fit aucun mal. Le Supérieur de leur maison professe de Paris étoit alors à Aix-la-Chapelle, où il prenoit les eaux. Il fut traité avec toute la civilité possible dez qu'il se fit connoître. Les Bourgeois lui témoignerent que c'étoit en consideration du Roi de France & de la Reine sa mere.

Les Catholiques sages & moderez desaprouvoient la dureté des Magistrats contre les Protestans. Plusieurs d'entr'eux ne voulurent point abandonner les Charges de la ville, ni les prétensions qu'ils y avoient, mais se voiant desormais les plus foibles, ils eurent recours à l'Archiduc Albert. Les Protestans de leur côté demandérent du secours aux Princes de Brandebourg & de Neubourg maîtres des Etats voisins de Cleves & de Juliers. Le Comte de Solms Gouverneur pour les Princes, étant acouru à Aix-la-Chapelle avec un bon nombre de Cavaliers, les Protestans demeurerent absolus dans la ville. Ils publient alors un manifes-

te-

Digitized by Google

te dans lequel ils exposoient les raisons 1611.
qu'ils avoient euës de changer le gouvernement de leur petite Republique pour un temps. On y offroit de s'accorder aux conditions suivantes, que ceux de la Confession d'Ausbourg & les Reformez eussent le libre éxercice de leur Religion, qu'un certain nombre de Protestans fût admis à la Magistrature, enfin que les Jesuïtes seroient chassez.

L'Archiduc Albert & l'Electeur de Cologne avoient envoié des personnes de leur part pour travailler à l'accommodement. Mais les menaces que firent les Envoiez d'Albert aiant irrité les esprits, leur médiation ne fut pas acceptée. Le Marquis de la Vieuville & ses Collégues furent mieux écoutez. Aprés une sage remontrance, ils firent convenir les Protestans d'un traité provisionnel, sans préjudice de l'autorité de l'Empereur, ni de ce qu'il pouroit ordonner dans la suite. Les Protestans demeuroient d'accord qu'en attendant la décision de leur différend avec les Catholiques par Sa Majesté Imperiale, toutes choses, sans en excepter le Collége des Jesuïtes, fussent rétablies comme elles étoient auparavant, pourvû qu'on laissât aux Protestans le libre éxercice de leur Religion dans un lieu commode hors l'enceinte de l'ancienne ville de Charlemagne. Mais les Magistrats Catholiques refusérent de signer le traité, sous prétexte que l'Empereur avoit commis l'Archiduc Albert & l'Electeur de Cologne

1611. logne pour pacifier les troubles excitez à Aix-la-Chapelle, comme ils le jugeroient à propos.

Ce fut en vain que la Vieuville & ses Collégues firent une seconde remontrance aux Magistrats Catholiques pour les porter à la paix. Ils la refusérent opiniatrément, & les Jesuïtes se retirerent dans les Païs-Bas Catholiques. Alors les Envoiez de France firent élire de nouveaux Magistrats du consentement des Protestans. L'Ambassadeur des Archiducs des Païs-bas à Paris fit instance auprés de la Régente, afin que tout ce que le Marquis de la Vieuville & ses Collégues avoient reglé, fût cassé. Mais la Régente informée de la verité des choses, déclara aux Envoiez des Princes de Brandebourg, & de Neubourg, & à ceux d'Aix-la-Chapelle, que le Roi son fils ne soufriroit pas qu'on entreprît quelque chose au préjudice de leurs maîtres.

Assemblée de quelques Princes Protestans d'Allemagne pour les affaires de Cléves & de Juliers.

On craignoit toûjours en Allemagne que la succession litigieuse de Cléves & de Juliers, ne causât une division entre les Princes Protestans. L'Eléсteur de Brandebourg & le Duc de Neubourg avoient leurs pretensions, l'Electeur de Saxe vouloit soutenir les droits de sa Maison. Ce différend de trois grandes Maisons Protestantes, pouvoit donner de grans avantages aux Catholiques Romains. Plusieurs Princes s'assemblérent au mois de Mai à Introbok près de Leipsic en Saxe, pour aviser aux moiens de prévenir ce malheur,

heur, & d'accorder ensemble les prétendans. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, divers Princes des deux Maisons & de celle de Hesse, & quelques autres convinrent-là, qu'en attendant la décision de l'Empereur, les Etats de Cléves & de Juliers seroient conjointement possedez & administrez par l'Electeur & les Princes de Saxe avec les Princes de Brandebourg & de Neubourg, à condition que les Saxons donneroient préalablement une certaine somme d'argent aux deux Princes qui se trouvoient en possession. Les Protestans se rejoüirent fort de cette transaction qui réconcilioit deux Maisons Electorales. Mais le Prince de Neubourg aiant refusé d'y consentir, quoique l'assemblée des Princes de la Ligue Protestante à Rottembourg en Baviére, l'en priât depuis avec instance, le traité de Introbok demeura sans effet.

1611. Mercure François. 1611.

Les differentes persécutions, que les Reformez souffroient dans la Baviere, à Bamberg, à Wirtsbourg, à Cologne, à Wormes, & ailleurs, donnérent occasion à cette assemblée des Princes de la Ligue Protestante à Rottembourg. Ils étoient bien-aises encore de regler ensemble quelques affaires communes & de prendre des mesures pour conserver & pour fortifier leur union. L'Empereur envoia deux personnes de sa part à l'Assemblée. On leur fit des plaintes de l'inexécution de plusieurs choses que sa Majesté Impériale avoit promises aux Protestans, & des

Les Princes de la Ligue Protestante s'assemblent à Rottembourg en Baviere.

Digitized by Google

1611. des persécutions que ceux de la même Religion souffroient en divers endroits. Les gens de l'Empereur s'excusérent le mieux qu'ils pûrent. *Sa Majesté Imperiale*, dirent-ils, *veut maintenir en paix tous les sujets de ses päys hereditaires sans aucune distinction de Religion. Mais n'aiant rien à commander à l'Archevêque de Cologne, ni aux Evêques de Wirtsbourg & de Bamberg, on ne doit pas la rendre responsable de ce que ces Prélats font. Les Electeurs doivent s'assembler dans peu de tems à Nuremberg pour y deliberer sur les affaires générales de l'Empire. Sa Majesté Imperiale veut bien faire en sorte qu'on y donne satisfaction à tout le monde.* Acoutumez à se voir amusez par de semblables promesses, les Princes Protestans repartirent hautement, que si l'Empereur différoit plus long-temps à tenir sa parole, ils se pourvoiroient enfin selon que l'état de leurs affaires le demanderoit.

Mathias Roi de Hongrie qui pensoit à se faire élire Roi des Romains, envoia le Baron de Polheim à Rottembourg, pour ménager les Princes de la Ligue Protestante. Il étoit important pour lui qu'elle ne le traversât pas dans ses desseins. Polheim remercia les Princes de l'affection qu'ils témoignoient à son Maître, il les assura de l'amitié de Mathias, il leur fit part de l'accord fait entre l'Empereur & son frere. Aprés les complimens que les Princes se font reciproquement en pareilles occasions, les Protestans prierent le Roi de Hongrie de

Digitized by Google

de s'abstenir de toute sorte de violence, 1611.
d'avoir soin de l'Empereur son frere & de prendre garde que les Etrangers de son Conseil n'y fissent prendre des resolutions contraires au repos de l'Allemagne. La République de Venise, les Cantons Suisses, & la Seigneurie de Genéve avoient aussi envoié à l'Assemblée des Princes Protestans. Les Venitiens étoient sur leurs gardes contre la Maison d'Autriche, & sur tout contre le Roi d'Espagne, & contre Ferdinand Archiduc de Gratz. Les Suisses & ceux de Genéve craignoient les entreprises du Duc de Savoie. Cela leur faisoit rechercher également la bienveillance des Princes Protestans d'Allemagne. On promit du secours à la Seigneurie de Genéve. On répondit aux lettres de la Republique de Venise, & à celles des Cantons Suisses d'une maniére honnête & obligeante.

L'affaire d'Aix-la-Chapelle fut mise en déliberation. Les Princes resolurent de defendre les bourgeois Protestans, s'il en étoit besoin; mais on les exhorta de vivre paisiblement avec les Catholiques. On fit prier les Magistrats de Cologne de permettre aux Protestans d'aller sans aucun scandale, & sans aucune crainte d'être inquietez, sur les terres des Princes voisins, pour y prier Dieu avec ceux de leur Religion. Que si les Magistrats de Cologne refusoient d'avoir égard à ce qu'on leur demandoit, les Protestans furent exhortez à souffrir patiemment, & à ne point

1611 point faire de violence. On écrivit encore aux Evêques de Bamberg & de Wormes. C'étoit pour prier le premier de laisser en repos les sujets Protestans, & le second de ne point introduire les Jesuïtes chez lui, & de renvoier ceux qu'il avoit appellez. Je prens plaisir à rapporter ce détail. Il fait voir la sagesse & la modération des Princes Protestans d'Allemagne. Quand ils ont pris les armes pour leur Religion, ce n'a été qu'à la derniere extremité. Les Princes envoiérent encore en France, en Angleterre, dans les Provinces-Unies pour renouveller les alliances, & pour remercier les deux Rois & les Etats Generaux du secours donné dans la guerre de Cléves & de Juliers. Enfin plusieurs Comtes & quelques villes de l'Empire aiant demandé d'entrer dans la Ligue, on les y reçut. Les plus grandes affaires furent remises au jugement de la Diéte Electorale indiquée à Nuremberg.

Mort de l'Electeur de Saxe.

Christian II. Electeur de Saxe mourut d'apoplexie quelque temps auparavant. Jean George son frere lui succéda. C'est le defaut ordinaire des Princes Allemans d'aimer trop à boire. Il est suprenant que la mort funeste & precipitée d'un si grand nombre de leurs parens, que l'excés du vin a tuez, ne les detourne pas d'un vice qui sied si mal aux personnes de leur rang, & si contraire au Christianisme. Les plus grans beuveurs étoient ceux que Christian recompensoit

Mercure Fran-

soit le mieux. Son Successeur fut obli- 1611.
gé de depenser de l'argent, pour rétirer çois.
des châteaux & des seigneuries que Chris- 1611.
tian avoit données liberalement à ses favoris de debauche. On dit que la Princesse sa mere lui envoia un Ministre pour l'exhorter à se corriger de ce vice. L'Electeur le fit mettre à table, & comme il savoit que le personnage aimoit à s'enrichir, Christian lui promit une grande coupe d'or, pourvû qu'il la vuidât un certain nombre de fois. Le Ministre accepta la condition: mais il tomba yvre avant que de l'avoir accomplie. L'Electeur le fit mettre dans une chaise, & ordonna qu'on reportât à la Princesse son Predicateur enyvré. *Une autre fois, Madame*, lui fit-il dire encore, *choisissez mieux vos gens. Si vous voulez que je profite des remontrances qui me viendront de vôtre part, envoiez moi des Ministres qui soient plus que moi, à l'épreuve de la tentation.* Souvent les Princes ne trouveroient pas leur place dans l'Histoire, s'il n'étoit pas necessaire de divertir le Lecteur, & de lui peindre le redicule du vice.

Jean George nouvel Electeur de Saxe se rendit à Nuremberg avec ses Collégues vers le commencement d'Octobre. La premiere affaire qu'on y traita, ce fut la contestation entre le Duc de Deux-Ponts & celui de Neubourg pour l'administration de l'Electorat pendant la minorité du jeune Comte Palatin du Rhin. Elle devoit durer jusqu'à ce qu'il eût at-

Diéte Electorale à Nuremberg.

teint

1611. teint l'âge de 18. ans conformement à la Bulle d'or. Frederic VI. Electeur Palatin mort l'année précedente, avoit donné par son testament la tutelle de ses enfans & l'administration de l'Electorat à Jean Duc de Deux-Ponts. Il fut reçu à Heidelberg en cette qualité, nonobstant l'opposition de Philippe Louïs Duc de Neubourg qui prétendoit à l'administration, comme plus proche parent, selon qu'il est ordonné dans la Bulle d'or de l'Empereur Charles quatriéme. Les Conseillers du Palatinat aimoient mieux le Duc de Deux-Ponts, parce qu'il suivoit la Religion établie dans le païs, au lieu que Neubourg étoit de la Confession d'Ausbourg. Ils appuioient leur preférence sur l'exemple de quelques Electeurs Palatins qui avoient nommé des Tuteurs à leurs enfans & des Administrateurs de l'Electorat au préjudice des plus proches parens. L'affaire fut portée à l'Empereur. En attendant une entiére décision, la tutelle & l'administration furent ajugées par provision au Duc de Deux-Ponts. La Diéte Electorale de Nuremberg ne donna pas non plus un jugement définitif. Il y fut reglé que le Duc de Deux-Ponts tiendroit la place du Comte Palatin, sans préjudice des droits du Duc de Neubourg.

çois. 1610. & 1611.

Demandes des Electeurs à l'Empereur.

Au commencement de Novembre, les Electeurs deputérent à l'Empereur pour lui représenter les choses qu'ils avoient jugé à propos de lui demander. C'étoit, que la justice fût rétablie; qu'il choisît des Con-

Conseillers plus fidéles, qu'il convoquât une Diéte generale, que les Electeurs n'aiant pas dessein d'élire un Roi des Romains sans le consentement de Sa Majesté Imperiale, ni d'ôter l'Empire de la Maison d'Autriche, Rodolphe voulût bien nommer celui qu'il souhaitoit d'avoir pour successeur. Les Electeurs l'assurérent en même temps qu'ils n'avoient point aprouvé les entreprises de Mathias son frere. Enfin, ils l'avertirent que la mauvaise administration de l'Empire venoit de ce que Sa Majesté n'avoit pas suivi l'exemple de ses Predécesseurs, qui avoient coûtume de consulter les Electeurs. 1611.

Rodolphe ne donna qu'une réponse generale. *Je sai*, dit-il, *que l'Empire a besoin d'un Roi des Romains. Les Electeurs ont parlé ici d'en choisir un; & j'ai pensé moi-même à leur designer celui qui me paroît le plus propre à remplir cette place. Je l'aurois fait, si les troubles de Bohéme ne m'avoient pas entierement occupé. Mais avant que de me déclarer, je suis bien aise qu'on assemble une Diete generale, & je veux m'y trouver. C'est aux Electeurs de donner ordre que j'y puisse dire librement ce que je jugerai necessaire pour le bien de l'Empire.* Les Electeurs aiant reçu la réponse de l'Empereur, ils se separérent le 12. Novembre, aprés avoir resolu qu'on tiendroit au mois d'Avril de l'année suivante une Diéte à Francfort pour l'élection d'un Roi des Romains.

Réponse de l'Empereur.

Digitized by Google

1611. Mort de la Reine d'Espagne.

L'Europe prenoit alors le dueil pour la mort de Marguerite d'Autriche épouse de Philippe III. Roi d'Espagne. Elle laissa quatre fils & deux filles, Philippe, Charles, Ferdinand, Alphonse, Anne, que nous verrons bien-tôt Reine de France, & Marguerite. On fit un service solennel pour la feu Reine d'Espagne dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Les Princes de Condé, de Conti, & le Duc de Guise en firent les honneurs, & l'Archevêque d'Ambrun prononça l'Oraison funebre.

Mort du Duc & de la Duchesse de Mayenne.

La Maison de Guise avoit pleuré peu de temps auparavant la mort du Duc de Mayenne ce fameux Chef de la *sainte Ligue* en France. Il mourut à Soissons au commencement d'Octobre. Le Duc d'Aiguillon son fils lui succéda & prit le nom de Duc de Mayenne. Le pere avoit acquis de la réputation à la guerre. Mais sa lenteur lui fit perdre les plus belles occasions de l'augmenter davantage. On pourroit pardonner sa revolte contre le Roi Henri III. au desir de venger la mort de ses deux freres, s'il étoit permis, je ne dis pas à un Chrétien, mais à quelqu'homme que ce puisse être, d'allumer une guerre civile pour venger une injure particuliére. Ce qu'il entreprit contre Henri IV. le zele pour le maintien de l'ancienne Religion, ne peut pas l'excuser. Le Duc de Mayenne parut plus animé aprés qu'Henri IV. eût quitté la Communion des Réformez. Le chagrin

Digitized by Google

grin du mauvais ſuccés des affaires de la Ligue, lui avoit fait prendre la reſolution deſeſperée de ſe retirer en Eſpagne: mais la clemence, ou la politique d'Henri IV. l'arrêta. Le Roi lui propoſa des conditions avantageuſes. Le Duc avoit merité en quelque maniére cette diſtinction de la part de celui qu'il vouloit exclure de la Couronne. Durant les mouvemens de la Ligue, Mayenne s'oppoſa toûjours au deſſein que Philippe II. avoit de faire choiſir un Prince de la Maiſon d'Autriche: il arrêta même le Duc de Guiſe ſon neveu ébloui par les promeſſes trompeuſes des Eſpagnols. Quand on propoſa au Duc de Mayenne de ſuivre l'exemple d'Hugues Capet qui ſe reſerva la Souveraineté en permettant aux Gouverneurs des Provinces & des villes conſidérables de ſe faire Ducs ou Comtes vaſſaux de la Couronne *J'aimerois mieux mourir*, répondit-il genéreuſement, *que de profiter d'un ſi grand malheur de ma patrie*. Henriette de Savoye ſon épouſe mourut de regret peu de jours après lui: tous deux eurent la même pompe funébre à Soiſſons. 1611.

La Cour de France aprit à Fontainebleau la nouvelle de la mort du Duc & de la Ducheſſe de Mayenne. Le Cardinal de Gonzague & la Ducheſſe de Loraine ſa ſœur, y étoient venus rendre viſite à Marie de Médicis leur tante. On leur fit de grans honneurs, ils furent régalez de tous les divertiſſemens que la beauté

La Ducheſſe de Loraine, & le Cardinal de Gonzague viennent à la Cour.

1611. du lieu fournit. On prétend que la Du-
de France. chesse de Loraine venoit parler du mariage que le feu Roi avoit proposé lui-même, de son fils aîné avec la Princesse de Loraine. C'étoit la meilleure chose que la Régente pût faire pour l'avantage du jeune Roi. Cette alliance lui auroit apporté les Duchez de Bar & de Loraine. Mais l'imprudente Reine conduite par des gens vendus à l'Espagne, avoit pris de si grands engagemens avec la Cour de Madrid, que rien n'étoit capable de la détourner de son projet du double mariage, que le Pape & le Grand Duc de Toscane ménageoient de toutes leurs forces. Attentif aux démarches de la Duchesse de Loraine, l'Ambassadeur d'Espagne disoit hautement que le Roi de France ne pouvoit pas avoir deux femmes, que son mariage avec l'Infante étoit conclu, & que Philippe ne souffriroit pas qu'on se mocquât impunément de lui. Quand Marie de Médicis auroit meprisé les menaces de l'Espagnol, quel mal en seroit-il arrivé? Les bons François, & sur tout les Protestans, crioient contre cette double alliance. L'Angleterre & les Provinces-Unies la traversoient avec application. Aersens Ambassadeur des Etats Genéraux excitoit sous main le parti Reformé à s'opposer à un traité qui ne pouvoit être que fort desavantageux à tous les Protestans de l'Europe. Les discours de l'Ambassadeur Espagnol n'étoient que de vaines rodomontades.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 577. 578.

Ibid. pag. 586.

Son

Son foible Maître, assez occupé à soutenir sa Maison en Allemagne, étoit-il en état de faire peur à la France bien unie avec ses voisins? Mais la Régente ne connut jamais les veritables interêts de son fils, ni les siens. 1611.

Ses Ministres jaloux de ce que le Comte de Soissons leur ennemi pensoit à s'allier avec le Marquis d'Ancre, avoient soin d'inspirer à leur Maîtresse, de l'éloignement pour un Prince qui ne pensoit qu'à les faire chasser. Le premier sujet de mécontentement que la Régente lui donna, ce fut le refus d'une chose qu'on lui avoit fait esperer quelques mois auparavant. Le Duché d'Alençon étoit engagé au Duc de Wirtemberg. Soissons qui avoit touché de l'argent du Duc de Savoie pour les biens & pour les terres que la Comtesse son épouse possedoit en Piémont, vouloit l'emploier à l'acquisition du Duché d'Alençon, en remboursant de ses deniers ce que la Couronne devoit au Duc de Wirtemberg. Il falloit obtenir auparavant l'agrément du Roi. Marie de Médicis prévenuë par ses Ministres, le refusa au Comte de Soissons. *Vous voulez*, lui dit-elle séchement, *acquerir un Duché qu'on destine pour l'Apanage d'un fils de France. A ce que je voi, vous n'avez pas de petits desseins.* La Régente previt bien que picqué d'un tel refus, le Comte feroit éclater son ressentiment. C'est pourquoi elle se hâta de rappeller à la Cour le Prince de Condé & le Duc d'Epernon pour les lui opposer.

Le Comte de Soissons mécontent prend de nouvelles liaisons avec le Prince de Condé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1611. Le projet de la Reine & de ses Ministres ne reüssit pas entiérement. Le Marquis de Cœuvres confident de Soissons, jugea que le pauvre Comte brouillé avec la Régente & les Ministres, irrité secretement contre Conchini, quoi qu'ils gardassent toûjours quelques mesures, ennemi déclaré de la Maison de Guise & du Duc d'Epernon, n'avoit plus d'autre ressource pour se soutenir à la Cour, que de s'unir étroitement avec le Prince de Condé son neveu, & d'opposer à tous ces gens reünis contre lui, le crédit que la naissance donne en France aux Princes du sang, sur tout en un temps de minorité. Cœuvres se mit donc à négocier avec Beaumont fils du premier Président de Harlai confident du Prince de Condé qu'on attendoit à la Cour, afin de former une bonne union entre l'oncle & le neveu. Ils convinrent que les deux Princes se verroient dans la maison de Beaumont qui n'est pas fort éloignée de Fontainebleau.

L'entrevuë devoit donner du soupçon à la Régente, quoi qu'on tachât de la faire passer pour une partie de chasse & de divertissement. Le Comte de Soissons voulut dissiper l'ombrage que Marie de Medicis paroissoit prendre, en mettant le Marquis d'Ancre de la partie. Ils vont ensemble à Beaumont. Aprés de grans divertissemens pendant le jour, les deux Princes s'entretinrent bien avant dans la nuit. Ils se lient étroitement ensemble; ils se promettent reci-

reciproquement de ne recevoir aucune grace, ni aucune ſatisfaction de la part de la Cour, que d'un commun conſentement: enfin ils s'engagent que ſi l'un eſt obligé de ſe retirer de la Cour pour quelque mauvais traitement, l'autre partira en même temps, & qu'ils n'y reviendront que de concert. Cette union fut aſſez conſtante. Elle dura juſques à la mort du Comte de Soiſſons. 1611.

La Sorbonne avoit ſes partis différens auſſi bien que la Cour. Duval s'y declaroit pour les Jeſuïtes; Fileſac Theologal de l'Egliſe de Paris & pluſieurs autres Docteurs diſtinguez étoient étrangement oppoſez à la Societé. Les bons Peres ſe picquent d'une prudence conſommée. Mais ils en ont toûjours manqué, & ils en manquent encore, quand ils ſe mettent à diſcourir de leur Saint Ignace & des avantages de leur Compagnie. Paul V. leur bon ami aiant, ce qu'on appelle *beatifié* cet homme vraiment extraordinaire en plus d'une maniére, & permis d'en celébrer la fête, les Jeſuïtes firent ce que font les Moines en pareilles occaſions: que dis-je? ils voulurent ſurpaſſer tous les autres. On donna mille beaux ſpectacles de dévotion dans leurs Egliſes. Les gens d'eſprit qui aſſiſtent à ces ceremonies, ne peuvent s'empêcher d'en rire. Mais quand ceux qui penſent mieux de la Religion, viennent à reflechir ſérieuſement ſur ces *Apotheoſes* introduites dans le Chriſtianiſme, & ſur

La Faculté de Paris cenſure trois Panegyriques d'Ignace de Loïola.

1611. ſur la pompe prophane qu'on étale pour lors dans des Temples où le culte doit être ſimple & ſpirituel, les vrais Chrétiens, dis-je, peuvent-ils ne pas deplorer l'étrange corruption de la plus ſainte, de la plus auguſte de toutes les Religions ? Ce qu'il y a de plus prophane dans ces ſolennitez, ce ſont les Panégyriques du nouveau Saint qu'on y prononce. Il y eſt mis au deſſus de tous les autres, au deſſus des Prophétes & des Apôtres, ſouvent en parallele avec Jéſus-Chriſt même. Les Jeſuïtes ne manquérent pas de prendre les Prédicateurs les mieux diſpoſez à faire bien valoir Ignace de Loïola. Et comme les Eſpagnols outrent encore plus la ſuperſtition & l'impieté que les autres, on fit & on imprima en Eſpagne des Sermons, dont les ennemis des bons Peres en France voulurent divertir le public aux dépens de la Societé.

Un Jeſuite Limoſin avoit cru lui rendre un ſervice conſiderable en traduiſant trois Sermons Eſpagnols prononcez à Seville, à Valence & à Barcelone le jour de la fête du nouveau *bienheureux Ignace de Loïola*. Un des Prédicateurs étoit Auguſtin, les deux autres étoient Dominicains. Le bon Limoſin s'imagina que les François voiant ſon Patron loüé par des Religieux d'un Ordre différent, on croiroit plus facilement que l'Inſtituteur de la Compagnie eſt le plus grand Saint du Paradis. Mais en penſant faire des merveilles, il attira une nouvelle tem-

Mercure François. 1611.

Digitized by Google

tempête à la Compagnie assez occupée à soutenir les grandes affaires, qu'on lui faisoit à Paris & ailleurs. *Dez hommes doctes*, dit on, *& recommendables par leur sincére pieté*, porterent à Filesac Theologal de Paris & Curé de S. Jean en Gréve, la traduction Françoise des trois Sermons avec quatre propositions qu'ils en avoient extraites, pour le prier de savoir si la Faculté de Paris trouvoit bon qu'un Docteur de son corps, eût donné son approbation à de semblables piéces. 1611.

Filesac proposa la question dans une des assemblées que la Faculté tient ordinairement le premier jour du mois. Ce fut au commencement d'Octobre. Une des propositions extraites, portoit qu'*Ignace avec son nom écrit sur du papier, faisoit plus de miracles que Moyse, & autant que les Apôtres*. La seconde prétendoit que *la vie d'Ignace étoit si sainte & si relevée mêmes en l'opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes comme Saint Pierre, les Impératrices comme la Mere de Dieu, quelque souverain Monarque, comme Dieu le Pere & son saint Fils qui eussent le bien de la voir*. Un des deux Prédicateurs Dominicains avoüoit bien que les Fondateurs des Ordres précedens ont été envoiez de Dieu : mais *Dieu*, ajoûtoit-il, *a parlé dans ces derniers jours par son fils Ignace, qu'il a fait héritier de toutes choses. Une seule manque à sa loüange, c'est que Dieu n'a pas fait les siécles par lui.* On trouvoit seulement à redire dans le troisié-

1611. me Sermon, que le Prédicateur eût avancé que le *Martyr Ignace* étoit particuliérement attaché *au S. Pere & Pape de Rome, comme au légitime Successeur de Jesus-Christ & à son Vicaire en terre.*

André Duval fameux Docteur de Sorbonne dévoüé aux Jesuïtes & à la Cour de Rome, voulut s'opposer à la censure de ces quatre propositions. *Elles se peuvent*, disoit-il, *interpréter pieusement.* Mais le parti contraire à la Societé prévalut. Quelle *interpretation pieuse* Duval auroit-il pû donner à des paroles si manifestement impies? Les trois premiéres propositions furent condamnées comme *fausses, herétiques, exécrables, impies, pleines de blasphémes.* Cette censure étoit plus juste, plus judicieuse que celle du Livre de du Plessis-Mornai. Les *sages Maîtres* de Sorbonne furent plus reservez, plus circonspects sur la quatriéme proposition; il s'y agissoit de l'autorité du Pape. Elle contient, dirent-ils, deux choses contradictoires. *L'une est Catholique & approuvée, que le Pape est le Vicaire de Jesus-Christ en terre.* Mais l'autre, *que le Pape est le légitime Successeur de Jesus-Christ, c'est une proposition manifestement fausse & du tout herétique.* Le Jésuite ne demeura pas sans replique. Il écrivit une lettre apologetique contre la censure. Par une subtilité, dont un Limosin ne s'aviseroit pas, s'il n'avoit été instruit ailleurs qu'à Brive-la-Gaillarde, le Jésuite feignit de n'avoir pas encore une copie de la condam-

damnation même. C'étoit pour éviter de parler de l'autorité du Pape. Ses amis, disoit-il, lui avoient envoié un quatriéme article tout différent de celui que la Faculté avoit censuré. Il n'y a rien de plus emporté que la fin de l'Apologie du bon Pere. Il y reproche aux Docteurs de Sorbonne, ce que ceux de sa Compagnie ont toûjours reproché à leurs adversaires, qu'ils sont Huguenots dans l'ame. *La Sorbonne maudit les Jésuites*, disoit-il, *pendant qu'à Charenton les herétiques prient Dieu pour les Sorbonistes.* 1611.

Réflexions sur les miracles qu'on attribuë à Saint Ignace, & sur le caractere qu'on lui donne.

Un Auteur contemporain de la Compagnie avoüa de bonne foi dans sa premiére édition de la vie d'Ignace, qu'il n'a point fait de miracles. On s'efforça même de prouver par bonnes raisons, qu'il pouvoit être saint sans en faire. L'établissement d'une Societé devenuë si nombreuse, si celébre, si puissante en fort peu de temps, paroissoit à l'Auteur un assez grand miracle. Il ne suffit pas cependant pour faire canonizer Ignace. On fut obligé d'en chercher d'autres. Sans cela, Rome ne l'eût jamais mis dans son Martyrologe. Et quelle mortification pour de si bons enfans, que leur pere ne fût pas un Saint du premier ordre! Dez qu'ils se mirent une fois dans la tête, qu'Ignace devoit faire des miracles comme les autres, on en trouva un million des plus éclatans. L'Auteur qui avoit eu trop de bonne foi, se rétracta quinze ans aprés, le plus honnétement qu'il pût. Son

V. le Dictionnaire Critique & Historique de Mr. Bayle dans l'article *Loiola*.

1611. Saint en faisoit alors tous les jours, si nous en voulons croire la seconde édition de son Livre. Pour ce qui est de l'état florissant de la Compagnie avant & aprés la mort du Fondateur, ceux qui liront l'histoire de son établissement, & de son progrés, n'y trouveront rien que d'humain, pourvû qu'ils aient un peu refléchi sur la maniére dont les hommes sont faits, & sur ce qui est propre à donner du crédit & de la reputation, dans une Societé composée & gouvernée, comme l'Eglise de Rome l'est depuis plusieurs siécles.

Je me suis étonné quelquefois que des gens d'esprit & d'érudition, aient voulu se faire les disciples d'un homme tel qu'on nous represente Ignace dans les Histoires différentes de sa vie, écrites par des Jesuïtes avec trop de sincerité en quelques endroits, & avec trop de déguisement en plusieurs autres. Mais je n'en ai plus été surpris, dez que je me suis souvenu que les plus habiles gens donnent dans la superstition & dans la bagatelle. Ils ont pû s'imaginer qu'il y avoit quelquechose de divin dans l'imagination dereglée & fanatique d'un Espagnol, qui en imposoit au monde par un exterieur grave & mortifié. Aprés cela, ils ont été les premiers à le servir dans ses vastes desseins. Fin & dissimulé autant qu'homme du monde, Ignace a sû profiter des lumiéres que d'habiles gens prévenus de sa sainteté, lui donnoient, & faire croire qu'il tiroit de son

fonds

fonds tout ce que les autres lui avoient appris. 1611.

Les Jesuïtes ont poussé l'extravagance jusqu'à comparer leur Saint aux Césars & aux Alexandres. Ceux-là ont mieux rencontré, à mon avis, qui disent que c'étoit un franc *Don Quixotte* en fait de dévotion Les bons Peres ont bien mauvaise opinion du genre humain, s'ils nous croient capables d'estimer leur Fondateur, aprés ce qu'ils racontent eux-mêmes de ses idées & de ses actions paladines & romanesques, de son imagination bizarre de se faire le *Chevalier* de la Vierge, & d'une infinité d'autres circonstances de sa vie. La lecture que j'en ai faite dans un livre écrit fort poliment en François, acheva de me convaincre, que Melchior Canus savant & judicieux Evêque des Canaries, connut parfaitement bien le génie du personnage dans un entretien qu'il eut avec lui à Rome. Ignace dit alors sans aucune necessité, tant de pauvretez sur sa prétenduë sainteté, sur les persecutions qu'il avoit souffertes en Espagne, sur les revelations & sur les graces particuliéres dont Dieu le favorisoit, que le Theologien éclairé s'apperçut bien-tôt qu'il y avoit beaucoup de dereglement & d'orgueil dans cet esprit.

Vie de S. Ignace par le P. Bouhours.

Canus ajoûte une chose assez singuliére. Ignace lui amena un prétendu Saint de la Societé naissante. Canus reconnut d'abord que le compagnon d'Ignace étoit un

1611. un maître fou. Il mêloit tant de sotises & d'heresies dans ses discours, qu'Ignace en eut de la confusion. *Ce bon homme,* dit-il à Canus, *n'est pas herétique; mais son esprit est demonté. Je lui trouve de bons intervalles de temps en temps. C'est la nouvelle lune qui lui fait dire tant d'herésies.* Un homme capable de faire passer un fou pour un grand Saint, est-il bien sage lui-même? Melchior Canus de l'aveu des Jesuïtes, avoit si mauvaise opinion de l'Instituteur & de sa Compagnie, qu'il leur appliquoit cette Prophétie de S. Paul: *Dans les derniers jours, il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, médisans, calomniateurs, ingrats, impies, sans affection pour les gens de bien, qui auront l'apparence de pieté, mais qui en ruïneront la vertu & l'esprit.* On pourroit rejetter le témoignage de ce Prélat, & dire qu'ils s'étoit laissé prévenir contre les Jesuïtes; si ces bons Peres n'avoient pas donné occasion à un grand nombre de gens distinguez dans la Communion Romaine, de leur soutenir que Canus a eu raison. Le seul secret que la Compagnie a trouvé pour prévenir l'effet de ces reproches sanglans, & souvent bien prouvez, ç'a été de recriminer, & de crier bien fort *à l'herétique* contre des adversaires capables de les perdre.

II. Timoth. III. 1. 2. &c.

Brouilleries à Troies en

Les habitans de Troies en Champagne, ne passent pas pour les gens du monde les plus raffinez. Cependant ils ont fait paroître beaucoup de bon sens, en ce

qu'ils

Digitized by Google

qu'ils n'ont jamais voulu recevoir les Jesuites dans leur ville. Quand on en a parlé à Troies, les Bourgeois ont constamment répondu, que cette Compagnie n'est capable que de faire du mal par tout où elle se trouve. En cela ils pensent comme on pensoit autrefois en France, à Venise, en Allemagne, en Bohéme, en Hongrie, en Pologne. Les Jesuïtes ont eu de la peine à être reçus dans tous ces païs, & quand ils y ont été mieux connus, on a voulu les en chasser. Sages aux dépens des autres, les bons habitans de Troies sont demeurez jusqu'à present inflexibles dans leur resolution de se passer des Jesuïtes. Ce n'est pas une petite loüange pour la ville de Troies, que sous le regne de Louïs XIV. si bien intentionné pour la Societé, ils aient resisté à un Intendant & à un Evêque gagnez pour faire établir les Jesuïtes en un endroit, où ils ont tenté inutilement plus d'une fois de se placer. Les bons Peres ont raison de se comparer aux *foudres de guerre*, aux *Conquérans de l'Antiquité*. Ils ne peuvent souffrir qu'un petit coin de terre, une ville tant soit peu considerable, ait le courage de tenir bon contr'eux.

1611. Champagne sur l'etablissement des Jesuites dans la ville.

Sous le regne precédent, ils firent différentes tentatives pour entrer à Troies. Henri leur accorda même des lettres qu'on nomme de *jussion*, afin que les habitans les reçussent. Mais la ville eut toûjours le bonheur, ou l'adresse, de rendre inutiles toutes les sollicitations des Jesuïtes.

Mercure François. 1611.

L'an-

1611. L'an 1611. ils revinrent encore à la charge. Dans une assemblée qu'on tenoit à Troies pour l'élection d'un nouveau Principal du Collége, l'Evêque, le Président, & quelques autres gens de l'ancien parti de la Ligue, demanderent les Jesuïtes. Mais le Chapitre de la Cathédrale, celui de l'Eglise Collegiale de S. Estienne, le plus grand nombre du Clergé, le Présidial, les Officiers de la Maison de Ville, en un mot, tous ceux qui s'étoient déclarez pour le feu Roi au temps de la Ligue, ne voulurent point de Jesuïtes. On eut beau leur dire que la Reine ordonnoit de les admettre, *en ce cas*, repondirent-ils, *nous obéirons. Mais nous irons auparavant nous jetter aux pieds de Sa Majesté, pour lui faire nos très-humbles remontrances.*

L'Evêque voiant qu'il étoit impossible alors de surmonter une si forte resistance, rompit l'assemblée, sous prétexte de faire examiner l'affaire, dans une autre plus nombreuse. Cela causa une grande émotion parmi le peuple jaloux de sa liberté & de ses priviléges. Les partisans des Jesuïtes avoient depéché secretement à la Cour un Curé de la ville avec un procés verbal dressé à leur maniére. On y faisoit entendre à la Régente que les habitans demandoient les Jesuïtes pour instruire la jeunesse. Dez que le parti opposé apprit ce qui se passoit, il dressa un procés verbal tout contraire: un Conseiller du Presidial fut chargé de le porter in-

inceſſamment à la Cour. Le Curé qui avoit eu quelques jours d'avance, obtint une lettre de la Régente pour faire tenir une aſſemblée extraordinaire. On eſperoit qu'elle ſeroit plus favorable aux Jeſuïtes. Quand la nouvelle fut repanduë dans la ville, que le P. Coton qui ſe méloit de cette affaire, avoit ſurpris la Reine, ce fut un plus grand vacarme qu'auparavant. On craignit que les habitans ne ſe ſoulevaſſent. Praslin Gouverneur de Troies y accourut en diligence pour empécher le deſordre; & tous les Corps conſidérables de la ville s'aſſemblérent, pour deſavoüer authentiquement ce que les amis des Jeſuïtes avoient fait de leur tête. Pithou Maire de la ville, le Doyen de l'Egliſe Cathedrale, & deux ou trois autres furent nommez pour aller faire des remontrances à la Régente. On publia les raiſons que la ville avoit de refuſer ſon Collége aux bons Peres. Il y en a quelques-unes qui ſont tirées de la ſituation, du commerce, & de la commodité de la ville, qui ne permettoient pas d'y appeller les Jeſuïtes. D'autres ſont fondées ſur le génie & ſur les maniéres de la Compagnie, dont les habitans ne pouvoient pas s'accommoder. 1611.

Ces bons Bourgeois diſoient ſans façon que l'établiſſement d'un ſi grand nombre de Colléges de Jeſuïtes dans les meilleures villes du Roiaume, pouvoit ſervir à l'agrandiſſement de la Societé; mais qu'il étoit fort contraire au bien public. *De-*

puis

1611. *puis la reduction de nôtre ville à l'obéïssance d'Henri IV*, ajoûtoient-ils, *nous avons vêcu dans une parfaite tranquillité. Les Jesuïtes viendront reveiller ici les vieilles querelles de la Ligue. On verra deux factions contraires; l'une de gens dirigez par la Societé, qui feront les bons Catholiques, l'autre de ceux qui aiment sincerement la patrie. Les premiers crieront que nous sommes des herétiques, des libertins, des politiques, des Catholiques froids & relachez. Le P. Binet n'a-t-il pas eu l'insolence de nous traiter de la sorte dans un Sermon qu'il a prêché à Troies? Dez que les Jesuïtes sont placez quelque part, ils veulent conduire tout le monde, ils y sement la division, ils s'insinuent dans les familles pour en découvrir tous les secrets: ce qui se passe entre le mari & la femme n'échappe pas à leur curiosité.* La Reine mieux informée de ce qui étoit arrivé à Troies, répondit à la requête des habitans, dont le Duc de Nevers Gouverneur de la Province, lui avoit presenté les Deputez, qu'on lui avoit fait entendre que la ville demandoit les Jesuïtes. *Puisque cela n'est pas*, dit sa Majesté, *je ne veux pas contraindre les habitans à recevoir malgré eux des gens dont ils ne s'accommodent point.* Elle écrivit encore à Praslin d'avertir l'Evêque & le Président de modérer desormais leur zele trop impétueux pour l'établissement des bons Peres.

Le premier projet de leur institution fut conçu, dit-on, dans le sein de l'Université de Paris. Mais elle a toûjours regardé

gardé la Societé comme un avorton monstrueux. Dez que les Jesuïtes voulurent se faire connoître en France, la Faculté de Theologie de Paris déclara solennellement, aprés un meur examen des Bulles que deux Papes leur avoient accordées, & des régles que le Fondateur dressa pour ses disciples, que le nouvel Institut étoit *dangereux pour la foi, capable de troubler la paix de l'Eglise, en un mot, plus propre à détruire qu'à édifier.* Quand les Jesuïtes ont demandé d'être aggregez à l'Université, elle les a rejettez avec indignation, & avec mépris. Quand ils ont entrepris d'enseigner publiquement, elle s'y est opposée avec vigueur. Les Pasquiers & les Arnauds ont pris sa défense. Nous avons encore les savans Plaidoiez, où ils exposérent au Parlement de Paris les raisons que l'Université avoit de se déclarer contre une Communauté *hermaphrodite*, disoit-on, qui n'est ni Ecclésiastique, ni réguliere. L'attentat de Jean Chastel contre la personne d'Henri IV. fut cause que le Parlement de Paris, dont les Magistrats les plus distinguez avoient été élevez dans l'Université, donna ce terrible Arrêt, qui condamne tous les Jesuites à sortir de Paris & des autres villes dans trois jours, & du Roiaume dans quinze, *comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, & ennemis du Roi & de l'Etat.* Enfin quand Henri IV. à la sollicitation du Pape, à l'instigation de Silleri & de Villeroi, aux instances 1611.

de

1611. de la Varenne Ministre infame de ses plaisirs criminels, eût accordé aux Jesuïtes les Lettres patentes de leur rétablissement, le President de Harlai emploia toutes les forces de son esprit & de son éloquence pour persuader au Roi qu'il ordonnoit une chose contraire à la seureté de sa propre personne, à la conservation de son autorité, & au bien de son Roiaume. Mais ni les Decrets de la Sorbonne, ni les excellens discours de deux illustres Avocats, ni les sages rémontrances du plus grave Magistrat qui fut alors, n'empécherent pas que le Roi & son Conseil ne fussent moins avisez que le Maire & les bons Bourgeois de Troies en Champagne. Henri voulut bien oublier que la Ligue fut prémiérement conçue chez les Jesuïtes; que Barriére & Châtel qui attenterent à sa vie, avoient été instruits & poussez par Varade & par Guignard Jesuïtes: Mais cette imprudence couta cher à ce Prince. Ravaillac profita depuis de la Theologie & des leçons des Ecrivains & des Docteurs de la Societé.

On ne fut pas extrémement surpris que trois mois aprés la mort sanglante d'Henri IV. lorsque le plus grand nombre des Prédicateurs de Paris se déchainoit contre les Jesuïtes, nonobstant une infinité d'écrits qu'on publioit pour faire connoître leur génie & leur doctrine, ils eussent l'audace de demander au nouveau Roi la permission d'ouvrir leur Collége de Clermont qui demeuroit toûjours fermé

Mercure François. 1610. & 1611.

fermé depuis leur rétablissement en France, & d'y faire des leçons publiques. Le monde commençoit à s'accouturner aux maniéres des Jesuïtes. Une assez longue expérience lui avoit appris, qu'ils ne s'étonnent jamais du bruit. Cette honte juste & raisonnable qui rend les autres timides & modestes, donne plus de courage & plus de hardiesse aux bons Peres. Ce qui étonna davantage les honnêtes gens, ce fut que la Régente & son Conseil donnassent aux Jesuïtes des Lettres patentes pour être verifiées au Parlement, dans le temps même que ces Magistrats également bien intentionnez, pour la conservation de la personne du Prince, & pour la tranquillité publique, déclaroient hautement dans leurs Arrêts que la doctrine de Mariana & de quelques autres Ecrivains de la Societé, avoit mis le couteau dans le sein des deux derniers Rois de France. Le P. Coton ne parut pas moins hardi au Palais qu'à la Cour. Il demanda aussi effrontement aux Magistrats l'enterinement des Lettres du Roi, qu'il les avoit sollicitées auprés de la Régente & de ses Ministres. Mais le Recteur & les Facultés de l'Université de Paris, y aiant formé leur opposition, le jugement de l'affaire fut remis à l'année suivante. 1611.

Pendant un assez long délai causé par les procédures & par les formalitez du Palais, les Jesuïtes ramasserent quatre-vingt ou cent écoliers, qu'ils faisoient instruire au Collége de Clermont. Il fallut

1611. fallut à la fin en venir à plaider dans une audience publique. Ce fut au mois de Decembre 1611. La Marteliére Avocat de l'Université, fit un long discours, où il repéta avec emphase ce que Pasquier, Arnaud, & le premier Président de Harlai avoient déja dit contre les Jesuïtes. Il y ajoûta ce qu'on les accusoit d'avoir fait depuis en Angleterre, en Hollande, à Venise, à Génes, & ailleurs. La Theologie des bons Peres ne fut pas oubliée. On en fit voir la corruption & le danger. Enfin l'Université conclut par la bouche de son Avocat, que si le Parlement ne vouloit pas avoir égard à ses remontrances salutaires, elle auroit du moins la consolation d'avoir fait son devoir, & d'avoir donné plus d'une fois, par ses oppositions reïterées aux entreprises de la Societé, un temoignage certain de son affection sincere & continuelle au service du Roi & au bien commun de la patrie. Montholon Avocat des Jesuïtes répondit par un discours fort court. Il affecta même de parler si bas, que la plus grande partie de l'Auditoire ne put pas bien entendre ses défenses. Hardivillier Recteur de l'Université prononça ensuite une longue harangue en Latin. Ce fut plûtôt une déclamation de Rhéteur de Collége, qu'un discours solide & éloquent. Enfin l'Avocat Genéral Servin parla selon la coutume aprés tous les autres. Il conclut en faveur de l'Université de Paris.

Le Parlement fatigué des importunitez des

des Jesuïtes, s'avisa d'un assez bon expédient pour s'en délivrer. On leur proposa de souscrire à quatre articles de doctrine contraires à celle qu'on leur imputoit. *On ne peut vous aggreger à l'Université, ni vous permettre d'y enseigner publiquement*, disoient les Magistrats aux bons Peres, *à moins que vos sentimens ne soient conformes à ceux de la Sorbonne*. Le détour n'étoit pas mal imaginé. On prévoioit bien que les Jesuïtes n'oseroient jamais signer de pareilles propositions, de peur de se brouiller à Rome: Et le refus qu'ils en feroient, disculpoit le Parlement à la Cour, de n'avoir pas voulu entériner les lettres du Roi. *Pouvions-nous*, auroient dit les Magistrats, *permettre d'enseigner publiquement à une Compagnie, qui refuse de souscrire à la doctrine communement reçuë en France?* Le premier Président de Verdun fit donc appeller dans la Chambre du Conseil huit Jesuites qui étoient là pour attendre le jugement de leur procés. *Voulez-vous*, leur dit-il, *souscrire à ces quatre propositions, & les faire signer encore à vôtre General?* La I. portoit que *le Concile est au dessus du Pape*. La II. que *le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des Souverains, & qu'il ne peut pas les en priver par excommunication*. La III. qu'*un Prêtre qui apprend par la voie de la Confession un attentat ou une conspiration contre la personne du Roi, ou contre l'Etat, en un mot, tout crime de Leze-Majesté, est obligé de reveler la chose au Magistrat*. La IV. *que les Ecclesiastiques sont sujets du Prince temporel & du Magistrat politique*.

1611.

Le

1611. Le Provincial des Jesuïtes ne savoit comment se tirer d'un si mauvais pas. *Dans nos statuts*, dit-il d'un air modeste & dévot, en prenant un livre, où il se mit à lire quelques mots, *nous avons un ordre positif de suivre les loix du païs, où nous vivons. Mais nous ne pouvons rien promettre pour nôtre P. General. Nous lui écrirons sur cette affaire, & nous ferons tout ce qui nous sera possible pour obtenir son consentement.* L'Avocat Montholon voiant l'embaras de ses Parties, eut plus de presence d'esprit que le bon Pere Provincial. *Les Jesuïtes*, dit-il, *s'engageront volontiers à suivre la doctrine de la Faculté de Theologie, & les loix de l'Université. Quand ces quatre propositions seront signées par la Sorbonne, les Jesuïtes ne feront aucune difficulté d'y souscrire.* L'adroit Montholon savoit bien qu'il y avoit encore tant de Ligueurs dans la Sorbonne & tant de Docteurs dévoüez au Pape, qu'on n'y pourroit jamais convenir de ces quatre propositions. Quand la Faculté de Paris auroit même entrepris de les signer, la Cour ne l'auroit pas voulu permettre ; elle auroit apprehendé de choquer le Pape. Marie de Medicis avoit trop d'égards & de menagemens pour Sa Sainteté.

Le premier President embarassé luimême par la replique de l'Avocat, ne fit pas semblant de l'avoir comprise. Content de ce que les Jesuïtes ne s'expliquoient pas nettement sur ce qu'il leur avoit proposé, le premier Président prononça l'Arrêt

Digitized by Google

rêt qui défendoit aux Jesuïtes d'enseigner 1611.
la jeunesse à Paris, & d'y faire aucune leçon publique. Les gens de l'Université triomphérent : ils firent mille vers tant bons que mauvais, à la loüange de leurs Juges & de leur Avocat. Les Jesuïtes obéïrent à l'Arrêt. Ils renvoiérent leurs écoliers ; ils gardérent le silence pour quelque temps : ou du moins ils n'écrivirent que sous le nom de leurs amis. Là ils se consoloient eux-mêmes de leur disgrace : ils faisoient voit l'imprudence de ceux qui vouloient renouveller des disputes hors de saison, & capables de brouiller la France avec le Pape. Chacun discourut de l'Arrêt du Parlement selon ses préjugez. Les uns prirent le parti des Jesuïtes ; les autres celui de l'Université. Le Nonce du Pape se plaignit de ce que le Parlement avoit exigé des Jesuïtes une pareille signature. Le Cardinal de Gonzague étoit alors à Paris. Il trouva fort mauvais qu'on eût dit tant de mal des bons Peres. Montholon qui avoit prononcé si bas son court Plaidoié à l'audience, en fit imprimer un beaucoup plus ample l'année suivante. Le discours étoit divisé en trois parties. Dans les deux premiéres, on justifioit les mœurs & l'institut des Jesuïtes. La troisiéme répondoit aux objections faites contre la doctrine de la Societé & aux conséquences malignes que ses adversaires en vouloient tirer.

Mercure François.

1612.

Disputes sur

Le zéle que les Jesuïtes firent paroître

Digitized by Google

1611. Les questions de la Grace & de la Prédestination.

à la fin du siécle precédent & au commencement de celui-ci pour la doctrine opposée à celle de S. Augustin & de Thomas d'Aquin sur la matiére de la Grace & de la Prédestination, attiroit encore un grand nombre d'ennemis à la Societé. L'Avocat de l'Université le leur reprocha dans son Plaidoié. Non seulement l'Ordre des Dominicains, plus puissant en Italie & en Espagne, qu'en France où il rampe dans la poussiére avec les autres Religieux mendians, s'étoit déclaré ouvertement contre les Jesuïtes: Un grand nombre de Docteurs de Paris & de Louvain, entêtez des hypotheses de S. Augustin, ou de leur Thomas d'Aquin, déclamoient encore contre la Compagnie. On la décrioit comme Pélagienne. *Du moins*, disoit-on, *elle entreprend de faire revivre les sentimens de Cassien & des anciens Prêtres de Marseille, qu'on nomme Semi-Pelagiens.* La dispute avoit commencé en Espagne à l'occasion du Livre de Molina fameux Jesuïte. Cet Auteur se vantoit d'avoir trouvé un nouveau systéme pour accorder la certitude de la connoissance de Dieu & l'opération de la Grace avec la liberté de l'homme. L'invention plut à la Societé: elle l'adopta. C'étoit déroger aux premieres loix de son Fondateur, qui lui avoit ordonné de suivre la Théologie de Thomas d'Aquin. Quand les Jesuïtes reprochoient à leurs adversaires de soutenir les sentimens de Luther & de Calvin condamnez dans le Concile de Trente, ceux-

ci

Digitized by Google

ci recriminoient incontinent. *Vôtre hypothese*, disoient-ils aux bons Peres, *est la même que celle des anciens ennemis de S. Augustin dans les Gaules.* 1611.

La contestation s'échauffa si fort en Espagne, que l'affaire fut portée à Rome. Clément VIII. resolut de prononcer sur cette Controverse. On dit qu'il s'y prépara non seulement par un examen serieux de toutes les questions, pour lequel il avoit établi une fameuse Congrégation de Théologiens & de Cardinaux, mais encore par des priéres, par des jeûnes, & par des mortifications extraordinaires. Déja le S. Pere supposoit que le S. Esprit lui avoit inspiré de condamner le sentiment des Jesuïtes: la Bulle étoit toute prête. Mais pour parler à la maniére des Ultramontains, Dieu ne permit pas que Clément donnât à l'Eglise, les illusions de son propre esprit pour des Oracles divins. Le Pape mourut fort à propos pour les Jesuïtes. Paul V. content du zele que les bons Peres avoient témoigné pour les interêts du S. Siége, dans le differend de ce Pontife avec la République de Venise, supprima la Bulle de son Predécésseur. Il imposa silence aux Dominicains & aux Jesuïtes. Peu de gens, excepté ces deux Ordres, avoient pris parti publiquement dans cette premiere contestation. Les Universitez de Douai & de Louvain se déclarerent ensuite contre les Jesuïtes: leur doctrine sur la Grace y fut censurée. Enfin le livre de Jansenius Evêque d'Ipres causa encore une longue

1611. & fameuse dispute dans la Faulté de Paris & dans toute l'Eglise Gallicane.

Dans le temps que Paul V. s'efforçoit d'assoupir dans son Eglise les disputes touchant la Grace & la Prédestination, les Protestans de Hollande se diviserent entr'eux sur les mêmes questions. Luther & les premiers Réformateurs avoient embrassé d'abord l'hypothése de Saint Augustin, soit qu'ils en fussent déja prévenus; soit qu'elle leur parut plus propre à combattre les dogmes de l'Eglise Romaine, & à établir ceux de la Réformation. Cependant Luther lui-même, ou du moins ses premiers disciples s'apperçurent bien-tôt des inconvéniens & des conséquences facheuses du systéme Augustinien. Celui des Peres Grecs parut & plus ancien & plus raisonnable. Melanchton le prit; & ses sentimens moderez prévalurent parmi ceux de la Confession d'Ausbourg. Calvin, Zanchius, Beze, & le plus grand nombre des Réformez demeurerent fortement attachez aux dogmes de Saint Augustin. Quelques-uns les outrérent encore, & se servirent d'expressions plus dures. Les Thomistes rigides ont fait de même dans l'Eglise Romaine. Vers le commencement de ce siécle plusieurs Theologiens Reformez ouvrirent les yeux, à l'exemple des Luthériens. Aprés avoir examiné la Sainte Ecriture avec plus d'attention, le sentiment de S. Chrysostome & des anciens Grecs, leur parut pré-

préferable à celui de l'Evêque d'Hippone, qui n'entendoit pas certainement fort bien, ni le Vieux ni le Nouveau Testament. 1611.

Comme les livres d'Erasme, de Melancton, & de Bullinger étoient fort estimez en Hollande, où ces ouvrages avoient beaucoup contribué à faire goûter la Réformation, les Magistrats & les Laïques éclairez de la Province panchoient davantage pour les sentimens doux & moderez de ces Theologiens sur la Predestination & sur la Grace, que pour l'hypothése des rigides Reformez. On croyoit du moins qu'ils étoient fort supportables & compatibles avec la Réformation que la Province avoit embrassée. Mais la plûpart des Ministres au contraire qui n'avoient étudié la Religion que dans les livres de Calvin & de Beze, soutenoient opiniatrément les dogmes de leurs maîtres. De maniere qu'il y avoit une grande diversité de principes entre les gens d'Eglise & les Magistrats. Les uns & les autres se formoient une idée différente de ce qu'ils appelloient *Réformation*, ou *Doctrine Reformée.* Les Ministres entendoient par ces mots les dogmes de Theologie expliquez par leurs grands Auteurs, & inserez dans les Confessions de foi que les premiers Reformateurs avoient dressées. Ces serviteurs de Dieu avoient de bonnes intentions: mais ils ne prenoient pas garde qu'en voulant donner dans les Formules de Foi & dans les Catéchismes

Commencement de l'Arminianisme de Hollande.

Grotius Apolog. corum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. 3.

1611. un sisteme de Theologie complet & suivi, ils y inseroient leurs spéculations particuliéres comme quelque chose de certain & d'essentiel. Les Magistrats & les Laïques savans de Hollande prétendoient de leur côté que la Réformation n'étant qu'un culte plus pur & degagé des vaines superstitions de l'Eglise de Rome, avec une plus grande liberté sur les dogmes qui ne sont pas clairement revelez dans l'Ecriture Sainte, on ne pouvoit pas dire que la Reformation fût fondée sur ce que certaines gens ont pensé des questions les plus difficiles & les plus épineuses de la Theologie.

Les Ministres toûjours échauffez pour leurs opinions & pour leurs préjugez, crioient souvent que les Magistrats manquoient de zéle pour la bonne doctrine: Et ceux-ci se plaignoient à leur tour que les autres sont des gens durs & infléxibles, qui veulent que tout le monde embrasse aveuglement leurs sentimens particuliers. Quand les Ecclesiastiques zelez deferoient aux Magistrats ceux qui combattoient l'hypothése de Calvin & de Beze sur la Prédestination & sur la Grace, comme des gens qui renversoient les fondemens de la Réformation, les plus sages & les plus clairvoians demandoient à ces nouveaux Inquisiteurs, s'il étoit impossible d'être bon Chrétien Réformé, sans embrasser les dogmes de S. Augustin & de ses Disciples. Depuis le commencement de la Réformation en

Hol-

Digitized by Google

Hollande, les ſentimens contraires au ſiſtéme de ce Docteur, avoient toûjours prévalu dans la ville de Tergow. Les Etats de Hollande n'avoient pas même approuvé ſolennellement la Confeſſion de Foi reçûë dans les Egliſes Belgiques. Ne ſeroit-ce point une preuve que ces ſages Magiſtrats auroient cru qu'on avoit mis dans cette formule, des articles qui n'étoient pas abſolument neceſſaires, & qui devoient être exprimez d'une maniere plus douce & moins capable de choquer ceux qui ne pouvoient pas goûter tous les ſentimens particuliers des premiers Réformateurs? Cela paroit fort vraiſemblable quand on lit dans l'Hiſtoire, que les Etats de Hollande fort oppoſez d'ailleurs à la convocation d'un Sinode general des ſept Provinces-Unies, conſentirent l'an 1597. qu'on tint une pareille aſſemblée, où la Confeſſion de Foi ſeroit exactement revuë, & corrigée dans un eſprit de paix & de charité. 1611.

Pour moi, quand je fais reflexion ſur les diſputes qui ont cauſé une diviſion ſi funeſte en Hollande, j'ai peine à comprendre comment des gens d'eſprit peuvent ſe perſuader que les dogmes de S. Auguſtin ſur la Prédeſtination & ſur la Grace, ſont eſſentiels à la réformation du Chriſtianiſme. Il y a eu tant de ſaints hommes dans le temps de la plus grande pureté de l'Egliſe, qui ont penſé tout autrement, que ce Pere. Ne peut-on renoncer au dogme monſtrueux & ridicule de la

1611. Tranſſubſtantiation, au Culte Religieux des Saints & des Images, à la fable du Purgatoire, aux Indulgences, aux fauſſes Traditions de l'Egliſe de Rome, à la Tirannie du Pape, ſans croire la Prédeſtination abſoluë, & la Grace irreſiſtible? Tous les gens de bien, qui frappez de l'abſurdité & de la fauſſeté des choſes que je viens de marquer, embraſſérent la Réformation dans le ſiécle paſſé, penſoient-ils à l'hypotheſe de l'Evêque d'Hippone? Se mirent-ils en peine d'examiner ſi elle eſt vraie ou fauſſe? Ces queſtions abſtraites & difficiles n'occupérent que les Docteurs qui ſe mettoient en tête de faire un ſiſtéme complet de Theologie. Et parmi ceux qui prirent ce ſoin, il y en eut pluſieurs qui aiant mieux examiné l'Ecriture Sainte & l'Antiquité Eccleſiaſtique, preferérent les ſentimens moderez des anciens Peres Grecs. Calvin lui-même n'étoit pas perſuadé que ce qu'il penſoit ſur la Prédeſtination & ſur la Grace fût eſſentiel à la Religion. Il ſe donna la peine de mettre en François les *Lieux Communs* de Melancton, qui penſe tout autrement que lui ſur ces matieres. Dans la préface il donne tous les éloges imaginables à Melancton. Auroit-il pû le faire en conſcience, s'il avoit été perſuadé que les ſentimens de l'Auteur qu'il traduit, ſappent les fondemens de la Reformation? D'habiles Theologiens Reformez ont ſoûtenu tout publiquement que les dogmes de la Grace univerſelle, du pou-

voir

voir de resister à son operation, & de la 1611.
Prédestination conditionnelle, sont du nombre de ces articles que chacun peut croire, sans renoncer aux principes de la Religion.

De savans Hollandois avoient défendu hautement cette doctrine avant qu'Arminius eût préché à Amsterdam, & enseigné à Leyde, avant que Gomar se fut élevé contre lui. On voit encore leurs livres. Il est vrai que certains Ministres trop ardens se remuérent pour faire flétrir les ouvrages & les Auteurs. Mais les Etats de Hollande arrêterent toûjours ce zele impetueux. Des Professeurs de Leyde eurent une entiere liberté d'enseigner conformément aux sentimens de Melancton. Et quand Arminius fut appellé dans cette Université, on n'ignoroit pas ses sentimens. Il les avoit déclarez dans l'Eglise d'Amsterdam, qui lui donna un témoignage fort avantageux. Gomar lui-même & plusieurs autres de la même opinion, étant entrez en conférence avec Arminius, ils ne firent pas difficulté de dire ensuite que la diversité de sentimens qui se trouvoit entr'eux, ne regardoit point les fondemens de la Réformation. Il est vrai que Gomar ne vécut pas long-temps en bonne intelligence avec Arminius son nouveau Collégue: soit que la reputation de celui-ci donnât de l'ombrage à l'autre; soit que les ennemis d'Arminius eussent trouvé le moien d'allumer la bile de Gomar par quelque insinuation artificieuse, il s'éleva fortement

 contre

1611. contre un homme qu'il regardoit comme orthodoxe quelque temps auparavant.

Les deux Profeſſeurs eurent bien-tôt leurs diſciples & leurs partiſans. La diviſion devint ſi grande dans l'Univerſité de Leyde, que l'affaire fut portée au Sinode qu'on tenoit à Rotterdam. Le parti de Gomar y fut le plus fort. L'Aſſemblée ordonna que tous les Paſteurs ſouſcriroient à la Confeſſion de Foi & au Cathechiſme. Arminius & ſes partiſans refuſent d'obéïr. *Il y a des choſes à retoucher dans l'une & dans l'autre*, diſoient-ils. *On y doit travailler dans le Synode National. Nous eſperons qu'il s'aſſemblera dans peu de temps*. La maniere dont les queſtions ſeroient traitées & définies dans ce Synode, cauſa de nouvelles difficultez. Les uns demandoient certaines conditions; les autres les rejettoient. Cependant les Synodes ordinaires preſſoient Arminius & ſes partiſans de déclarer publiquement ce qu'ils trouvoient à redire dans la Confeſſion de Foi & dans le Catechiſme, afin qu'on en pût juger dans les Synodes. Perſuadé que ſes plus grans adverſaires ſeroient ſes Juges dans une pareille Aſſemblée, Arminius déclinoit la Juriſdiction du Synode autant qu'il lui étoit poſſible. Wtenbogart Miniſtre de grande reputation à la Haie, ſon ami & partiſan des mêmes ſentimens, le ſervoit utilement auprés des premieres perſonnes de l'Etat. Jamais Synode ne reſſembla mieux dans ſes préliminaires, & peut-être dans tout le reſte, au Concile de Trente,

que

Digitized by Google

que le Synode de Dordrecht : A cela près qu'il y avoit de plus habiles Theologiens à Dordrecht qu'à Trente. Cela n'est pas fort surprenant : presque tous les Conciles se ressemblent. Les mêmes interêts y donnent occasion, les mêmes passions y regnent. 1611.

Arminius presenta une requête aux Etats de Hollande & de Westfrise. Il y demandoit que le grand Conseil de la Province prît connoissance de son affaire. Ses adversaires soutinrent au contraire qu'une contestation purement Théologique, devoit être jugée dans une Assemblée Ecclésiastique. Arminius l'emporta. Gomar & lui furent entendus par les Magistrats. Ces Messieurs firent leur rapport aux Etats, qu'il ne s'agissoit entre les deux Partis, que de certaines questions subtiles & Metaphysiques touchant la Grace & la Prédestination ; & qu'ils feroient mieux de part & d'autre d'abandonner leurs disputes & leur animosité, & de se supporter mutuellement avec charité. Gomar n'étoit pas de cet avis. *Comment! la dispute est de la derniere importance*, s'écria-t-il. *Je ne voudrois pas comparoître devant le souverain tribunal de Dieu avec les sentimens d'Arminius. Si les Etats n'apportent un prompt remede au mal qu'une doctrine si pernicieuse va causer, nous verrons Autel contre Autel, Ville contre Ville, Province contre Province. Tout sera dans le desordre & dans la confusion.* Les Etats de Hollande & de Westfrise toûjours composez de personnes

Preface avant les Actes du Synode de Dordrecht.

1611. sonnes extremément sages & éclairées, ne donnent pas si aisément dans les passions des Theologiens. Pour laisser aux esprits échauffez le loisir de se calmer un peu, ils differérent autant qu'ils purent la tenuë des Synodes ordinaires. Et quand il fallut les permettre, ils ordonnérent qu'on n'y parleroit point des questions controveriées entre les Arminiens & les Gomaristes.

Cependant Arminius & ses partisans se voioient toûjours pressez par des adversaires extrémement vifs & zelez, de communiquer aux autres Ministres leurs remarques sur la Confession de Foi & sur le Catéchisme. On les menaçoit même de procéder contr'eux par la voie des censures Ecclésiastiques. Les Etats de Hollande qui vouloient étouffer ce differend s'il étoit possible, virent bien que si Arminius publioit ses raisons, cela ne serviroit qu'à rendre la dispute encore plus ardente. Les Gomaristes les auroient refutées; les Arminiens auroient repliqué: les Synodes auroient eu de quoi faire leurs decisions. C'est-pourquoi les Etats ordonnérent fort sagement que les Ministres Arminiens enverroient aux Etats mêmes leurs remarques par écrit & cachetées, afin qu'on les gardât jusqu'au premier Synode qui seroit assemblé extraordinairement pour examiner la controverse. Tout cela ne contentoit point les Gomaristes. Ils vouloient absolument qu'Arminius s'expliquât. Le voilà donc

qui

qui demande enfin d'être entendu dans 1612.
l'assemblée des Etats de Hollande, persuadé qu'il étoit que ces Messieurs auroient plus d'équité & de moderation, que des Ministres prevenus & passionnez. Gomar & lui comparurent. Arminius exposa ce qu'il pensoit sur les principaux articles de la Religion, & particuliérement sur la Prédestination, sur la Grace, sur la Liberté de l'homme, sur la Certitude du salut, & sur la Perseverance de ceux qui ont été regénerez. Il n'oublia pas de faire voir en même temps que le sentiment de ses adversaires est contraire à la justice & à la bonté de Dieu, qu'il depouille l'homme de la liberté que Dieu lui a donnée; qu'il est capable de porter les pécheurs au desespoir, de les entretenir dans l'impénitence, d'éteindre dans les fideles l'amour & l'ardeur de la priére, qu'il rend la prédication de l'Evangile & les remontrances des Pasteurs inutile; en un mot, qu'il renverse les fondemens de toute Morale & de toute Religion. Arminius ne disoit rien là de nouveau. De pieux & savans hommes des Gaules firent autrefois les mêmes objections contre la nouvelle doctrine que St. Augustin introduisoit en Occident.

Gomar parla ensuite. Convaincu que les preuves solides d'Arminius devoient faire beaucoup d'impression sur l'esprit des Etats, il crut en éluder la force par des reproches qui ne signifioient rien dans le fonds. *N'est-ce pas une chose déplorable*, disoit-

1611. disoit-il, *qu'un Professeur de nôtre Université entreprene d'inspirer à ses disciples les sentimens des Jesuites, d'affoiblir les preuves que nos premiers Reformateurs ont alleguées, de ruïner la Reformation en faisant valoir les argumens des Papistes contre nous?* Ces déclamations ne sont propres qu'à émouvoir une populace ignorante. Est-ce que les Jesuïtes ne peuvent pas dire quelque chose de véritable? Calvin, Beze, & les autres étoient-ils infaillibles? La Reformation n'a-t-elle pas des fondemens plus solides que les questions spéculatives de la Grace & de la Prédestination? Les Etats ne firent pas grande attention au discours de Gomar. Ses partisans persuadez qu'ils auroient plus d'avantage dans une assemblée de Ministres, continuérent à demander que la contestation fût décidée dans un Synode. Mais les Etats avoient de justes raisons d'en apprehender l'issuë. L'expérience de plusieurs siécles apprend qu'un Concile augmente plûtôt la division, qu'il ne l'appaise.

La voie des conférences paroissoit moins dangereuse aux Etats. Les deux Professeurs de Leyde eurent ordre de se rendre à la Haïe. Ceci arriva en 1610. Arminius prit quatre Ministres avec lui, & Gomar autant. Là en presence des Etats de Hollande, Arminius commença de réduire la controverse à cinq points principaux, qui furent depuis les cinq fameux articles des Arminiens, sur la Prédestination, sur la Mort de Jesus-Christ pour

Digitized by Google

pour tous les hommes, sur la Necessité de la Grace, sur sa Maniére d'operer en nous, & sur la Perseverance. A la fin de cette conference, on ne fut pas surpris de voir ce qui est presque toûjours arrivé en pareilles occasions. Les esprits parurent plus échauffez qu'auparavant. Arminius y tomba malade & mourut peu de jours aprés. Ses amis & ses disciples soutinrent ce qu'il avoit commencé. Ils prechérent hardiment ce qu'ils pensoient; ils refutérent les Gomaristes avec beaucoup de force & de courage; enfin, ils s'unirent encore plus étroitement. Ce fut alors qu'ils concertérent une *Remontrance* pour la presenter en commun aux Etats de Hollande. Ils y exposoient leurs sentimens & ceux des Gomaristes sur les cinq articles. Aprés quoi, ils supplioient tres-humblement les Etats de leur accorder leur protection contre toutes les condamnations, dont les Synodes voudroient desormais flétrir la doctrine & la personne des Arminiens. Depuis cette Remontrance, on leur donna le nom de *Remontrans*. 1611.

Cependant il fallut donner un successeur à Arminius pour la chaire de Theologie à Leyde. Vorstius Professeur & Ministre à Steinfurt, fut choisi par le crédit des Remontrans. Cela leur fit un tort extrême. Vorstius étoit soupçonné de Socinianisme, & ce n'étoit pas sans fondement. Il avoit même publié un Livre, où il parloit de la nature divine d'une maniére

Vorstius est élu pour succeder à Arminius.

tout-

1611. tout-à-fait abſurde & groſſiére. Dez lors les Gomariſtes accuſérent leurs adverſaires de favoriſer ſecrétement les impietez de Socin. Leurs plaintes ne parurent pas mal fondées à beaucoup de gens. Ils obtinrent des témoignages ſi deſavantageux à Vorſtius, qu'il ne put pas entrer dans les fonctions de ſon emploi, quoi qu'il fût appellé dans toutes les formes, & qu'il apportât de bonnes atteſtations. L'an 1611. il y eut encore à la Haïe une conference plus fameuſe que les autres, en preſence des Etats de Hollande. Ces Meſſieurs euſſent bien voulu pacifier les troubles ſans qu'il fût beſoin d'en venir à un Synode extraordinaire. Mais les Theologiens ne s'arrétent pas ſi facilement, quand lenr imagination eſt une fois en mouvement. Il y eut ſix Miniſtres Gomariſtes d'une part, & ſix Remontrans de l'autre. Le ſavant Epiſcopius en étoit un. Celui-ci a merveilleuſement bien défendu ſon parti : mais il lui a fait encore beaucoup de tort. Quoi qu'il ne penſe pas comme Socin ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur la Nature & les Operations de Dieu, il ſoutient que la doctrine Socinienne eſt tolérable, & qu'elle n'eſt pas contraire aux articles fondamentaux du Chriſtianiſme. Les Arminiens de Hollande ont embraſſé ce ſentiment. C'eſt ce qui fait croire à beaucoup de gens qu'il n'y a pas loin de l'Arminianiſme au Socinianiſme. Ces deux choſes ſont pourtant bien dif-

Digitized by Google

differentes. On voit assez communément dans l'Eglise Anglicane de savans Theologiens qui pensent comme les Arminiens sur les cinq articles ; & qui défendent de toutes leurs forces les décisions des quatre premiers Conciles generaux. 1611.

Je ne parlerai pas de cette conference de la Haïe. Elle ne fit pas plus de fruit que les précedentes. Vorstius y comparut. Il fit une harangue aux Etats pour se justifier des erreurs qu'on lui imputoit. Ces Messieurs en furent contens. Ils demandérent ensuite aux Ministres des deux partis, s'ils avoient encore quelque chose à dire contre Vorstius. Les Remontrans declarerent qu'ils le croioient Orthodoxe : mais les autres dirent tant de choses contre lui ; ils firent intervenir de si grandes oppositions, qu'il demeura encore sans rien faire, quoi que les Etats fussent bien intentionnez pour lui. Celle de Jacques I. Roi de la Grande Bretagne fit beaucoup d'éclat dans l'Europe. On presenta les livres de Vorstius à Sa Majesté, lors qu'elle prenoit le divertissement de la chasse à la campagne. Jacques les parcourut en moins d'une heure. Tant d'héresies lui sauterent aux yeux, qu'il en envoia incessamment l'extrait à son Ambassadeur auprés des Etats Generaux, avec un ordre exprés de leur déclarer de sa part, que s'ils laissoient un homme si dangereux à Leyde, Sa Majesté publieroit un Manifeste, pour faire connoître à tout

Jacques Roi d'Angleterre s'oppose à l'élection de Vorstius.

Mercure François. 1611.

1611. tout le monde son aversion contre les Auteurs qui répandent de pareilles hérésies, & contre ceux qui permettent qu'on les enseigne dans les Universitez.

L'Ambassadeur éxécuta ponctuellement ce que son Maître lui commandoit. Les Etats Genéraux furent un peu surpris de ce que le Roi se méloit d'une affaire purement domestique. On ne doit pas blamer le zele qu'un Prince témoigne pour la pureté de la foi. Il fait bien encore de l'étendre au delà des bornes de son Roiaume: mais enfin il y a des mesures à garder avec des alliez & des voisins. La menace de sa Majesté Britannique étoit bien haute & bien vive. Les Etats Genéraux donnérent quelques jours aprés leur reponse à l'Ambassadeur. *Si Vorstius*, dirent-ils avec beaucoup de prudence & de respect, *est coupable des erreurs dont on l'accuse, on ne lui permettra point d'enseigner en Hollande. La haute opinion que nous avons de la sagesse & de la bonté du Roi de la Grande Bretagne, nous donne lieu d'esperer que Sa Majesté sera contente de nôtre conduite, quand elle sera bien informée de cette affaire & de la droiture de nos intentions.* Cependant Jacques faisoit brûler à Londres, à Oxford, à Cambridge, les livres de Vorstius. La réponse des Etats Genéraux ne le contenta point. Il leur écrivit une longue lettre pour les exhorter à chasser Vorstius de leurs Provinces. Arminius y est traité d'*ennemi de Dieu*: pour Vorstius, Sa Majesté le regarde comme un Athée. Elle finit sa let-

lettre en menaçant les Etats Generaux de se séparer de la Communion de leurs Eglises, si elles y souffrent un homme aussi abominable que Vorstius. 1613

Il étoit déja logé à Leyde avant qu'on eût reçu la lettre du Roi Jacques. Son Ambassadeur fit encore une longue remontrance, en la rendant aux Etats Generaux. Il leur donna les propositions que Sa Majesté avoit extraites des Livres de Vorstius; & il les exhorta fortement à ne témoigner pas moins de zele & de courage pour conserver la pureté de la foi contre un herétique si pernicieux, qu'ils en avoient fait paroître pour défendre leur liberté contre les Espagnols. Les Etats Generaux ne savoient que penser de la lettre, ni de la harangue. Ils répondirent à l'Ambassadeur, que l'affaire dont il étoit question, regardoit les Etats particuliers de Hollande, Souverains dans leur Province; que Vorstius n'étoit à Leyde que comme un simple habitant de la ville, en attendant qu'il se pût justifier dans l'assemblée prochaine des Etats de Hollande. *Au reste*, disoient-ils, *nous remercions trés-humblement Sa Majesté de son affection pour le bien de ces Provinces, & pour la conservation de la pureté de l'Evangile dans nos Eglises.*

Les Etats de Hollande ne devoient s'assembler que dans trois ou quatre mois. Cela fit penser à l'Ambassadeur Anglois que ce délai étoit un refus honnête. Nouvelle re-

1611. remontrance de la part du Roi son maître aux Etats Genéraux. Celle-ci avoit un texte à la maniére des Sermons. L'Ambassadeur la commença par l'endroit de l'Evangile, qui ordonne la correction fraternelle, & qui veut qu'on défere à l'Eglise celui qui ne l'écoute pas. Il se plaignoit ensuite du peu d'égards qu'on avoit pour Sa Majesté Britannique, en recevant Vorstius, non seulement dans le païs; mais encore dans une celebre Université. On menaçoit pour la seconde fois les Etats Genéraux d'un Manifeste de la part de Sa Majesté Britannique. Ces Messieurs conservérent toûjours leur flegme. Ils répondirent que le Roi auroit satisfaction à la prochaine assemblée des Etats de Hollande. On la devoit tenir au mois de Fevrier l'année suivante.

Apologie du Roi d'Angleterre sur sa conduite dans l'affaire de Vorstius.

Cependat le bon Roi s'apperçut que son zéle contre Vorstius, n'étoit pas si favorablement interpreté dans le monde, qu'il avoit esperé. Les malins l'accusoient d'avoir voulu faire paroître en cette occasion sa grande habileté dans la Theologie. D'autres disoient que son ambition l'avoit porté à entreprendre sur la liberté des Provinces-Unies, & qu'il s'étoit mêlé d'une affaire, dont un Souverain n'est point obligé de rendre compte à ses voisins. Le Roi de Suéde envoia cette année à celui de Dannemark un cartel de défi pour se battre contre lui en duel. C'est ce qu'on n'avoit pas vû depuis le temps de François I. & de Charles-Quint.

Jac-

Jacques I. aimoit à ſe battre d'une autre maniére. Pour ſe juſtifier des interprétations ſiniſtres qu'on donnoit à ſa conduite, il met la main à la plume, il fait imprimer une Apologie. Le Roy y rendoit compte au public de ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Etats Genéraux. Sa Majeſté proteſtoit encore, qu'elle n'avoit point eu d'autre motif, que de s'oppoſer au progrés d'une heréſie naiſſante, de donner aux Etats Genéraux un nouveau témoignage de ſa bienveillance, & d'empécher que les jeunes Hollandois, & les Anglois même qui alloient étudier à Leyde, ne fuſſent infectez des pernicieux ſentimens que Vorſtius n'auroit pas manqué d'y repandre. Il en fut de l'Apologie du Roi, comme des livres que les Auteurs font ſur leurs differens perſonnels. Chacun en croit ce qu'il lui plait. 1611.

Revolutions arrivées en Suéde aprés la mort de Guſtave. Ericſon

Finiſſons cette année par la mort de Charles IX. Roi de Suéde, & diſons quelque choſe de ſon élevation ſur le thrône. C'étoit le plus jeune des fils de Guſtave Ericſon ſi fameux dans l'Hiſtoire, pour avoir delivré ſa patrie de l'oppreſſion des Danois, pour avoir merité par ſes grands ſervices que la Couronne de Suéde lui fut donnée & à ſes enfans mâles, enfin pour avoir établi dans ſes Etats la Reformation de Luther, & abattu la trop grande puiſſance du Clergé. Eric fils aîné de Guſtave lui ſuccéda; mais il n'eut aucune des vertus de ſon pere. Il introduiſit dans le Roiaume les dignitez de Com- Puffendorf.

1611. Introduction à l'Hist. Tom. III. part. I. Chap. LIX. LX. LXI.

Comte & de Baron auparavant inconnuës en Suéde. On crut que c'étoit pour diviser les Nobles entr'eux. La trop grande union de ce puissant Corps pouvoit faire de la peine à une famille nouvellement élevée sur le thrône. Les dignitez accordées à quelques-uns, donnoient de la jalousie aux autres. Ceux qui avoient plus d'ambition firent leur cour au Roi pour obtenir la même distinction. Et les Nobles illustres depuis peu, étoient dans la necessité de soutenir l'autorité du Roi & de s'attacher à sa famille, pour conserver leurs nouvelles prérogatives. Eric se rendit odieux par ses cruautez, & meprisable par ses débauches & par le déreglement de son esprit. Le mauvais traitement qu'il fit à Jean Duc de Finlande & à Charles Duc de Sudermanie ses freres, les obligea de se soulever contre lui & de se mettre à la tête des mécontens. Les deux Princes allérent attaquer Eric jusques dans Stokolme. Il leur livra prémiérement son favori dont tout le Roiaume se plaignoit également. On le punit d'un supplice infame.

Jean & Charles vouloient quelque chose de plus. Ils étoient convenus ensemble qu'on ôteroit la puissance souveraine à Eric, qui en abusoit injustement, que le Duc de Finlande seroit declaré Roi, & qu'il partageroit l'administration des affaires avec le Duc de Sudermanie, sans que celui-ci pût porter aucune des marques extérieures de la Roiauté. Jean se

croioit

croioit déchargé du ſerment qu'il avoit 1611
fait lors qu'Eric le tira de l'étroite priſon où il l'avoit retenu trois ou quatre ans. Le Duc s'étoit obligé par écrit d'être toûjours fidéle au Roi, de n'aſpirer à la Couronne, ni avant ni aprés la mort du Roi ſon frere aîné, & de reconnoître pour heritiers legitimes du Roiaume, les enfans qu'Eric avoit eus d'une Maîtreſſe de fort baſſe naiſſance, qu'il épouſa depuis ſolennellement. Mais Jean ne ſe picqua jamais de garder religieuſement ſes promeſſes. Quand il fut maître de la perſonne de ſon aîné, non content de l'avoir enfermé dans un château, il le fit encore empoiſonner. Jean & Charles continuérent d'attaquer Stokolme. Le Senat de la ville la leur livra : & le pauvre Eric réduit à la derniere extrémité, ſe rendit à la diſcretion de ſes freres. Les Etats de Suéde le déclarérent déchu de la Couronne : & Jean Duc de Finlande fut mis à ſa place.

Jean Roi de Suéde tâche de changer la Religion établie par ſon pere.

Le nouveau Roi ne fut pas plus fidéle au Duc de Sudermanie, qu'il l'avoit été à ſon Predéceſſeur. Charles n'eut aucune part à l'adminiſtration du Roiaume. On promet tout quand il eſt queſtion de monter ſur le thrône. Mais dez qu'on y eſt établi, on trouve d'autres principes d'honneur & de Religion. Jean avoit épouſé Catherine Jagellon fille du Roi de Pologne. Soit que cette Princeſſe eût inſpiré à ſon mari de l'éloignement pour la Religion Proteſtante ; ſoit que la lecture des

1611. des livres, ou l'entretien des gens habiles de l'autre Communion, lui eût fait naître des doutes ; soit enfin qu'il pensât à se faire Roi de Pologne aprés la mort de Sigismond Auguste son beaufrere qui n'avoit point d'enfans, dez que Jean eut fait la paix avec le Dannemark par le Traité de Stetin en Pomeranie, il s'appliqua serieusement à changer la Religion que son pere avoit établie eu Suéde. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tous les artifices dont il se servit pour préparer les esprits au changement qu'il meditoit de faire. Je remarquerai seulement que ce Roi, qui ne manquoit ni d'esprit, ni de lumiére, fut toûjours persuadé qu'il y avoit beaucoup de choses à réformer dans le Culte & dans la Theologie de l'Eglise de Rome. On ne peut le compter parmi les bons Catholiques, ni parmi les vrais Protestans. Toûjours incertain & chancelant, tantôt il goûtoit les accommodemens, dont Cassander avoit donné le projet à l'Empereur Maximilien II. tantôt il panchoit du côté de l'Eglise Grecque. Les réponses de Jerémie Patriarche de Constantinople aux Theologiens de Wittemberg, lui plurent si fort, qu'il pensa de s'unir à cette Communion.

Possevin savant Jesuite que le Pape Gregoire XIII. avoit envoié en Suéde, crut avoir persuadé au Roi Jean de se reünir tout de bon à l'Eglise de Rome. Il se confessa en effet au Jesuite Nonce secret du Pape : il communia selon le rite Ro-

Romain. Possevin imposa au Roi pour 1611.
pénitence du meurtre de son frere Eric, qu'il avoit fait empoisonner, de jeuner tous les Mercredis de l'année. On dit que Jean observa reguliérement cette pratique tout le reste de sa vie. Mais il ne laissoit pas d'assister au service public dans les Eglises de Suéde. On s'y servoit d'une nouvelle Liturgie qn'il avoit introduite, & que le Pape refusoit d'approuver. Le mélange qu'on y avoit fait des deux Religions, fut un des grands moiens, dont ce Prince prétendit se servir pour amener insensiblement le peuple à renoncer au Culte & à la Croiance des Protestans de la Confession d'Ausbourg.

Plusieurs Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine étoient venus en Suéde. L'irresolution & l'indulgence de Jean les y attiroit. Quelques-uns favoriserent ses desseins & sa dissimulation. A les entendre parler, les gens moins éclairez prenoient ces Prédicateurs pour de francs Protestans: mais les autres remarquoient fort bien que malgré tous leurs déguisemens, ils en disoient toûjours assez pour insinuer au peuple les dogmes de la Communion du Pape. L'Archevêque d'Upsal se laissa gagner. Quelques Prélats & plusieurs Ecclésiastiques ignorans, ou ambitieux, suivirent son exemple. Il y eut même des Evêques ordonnez selon le Pontifical de Rome. Celui de Linkoping, quelques-uns de ses confréres, des Ec-

1611. clesiastiques en grand nombre défendirent courageusement la reformation établie par le Roi Gustave Ericson. Le Clergé du Duché de Sudermanie témoigna une fermeté qui étonna le Roi Jean. Charles son frere se déclaroit hautement pour la Confession d'Ausbourg; il s'opposoit de toute sa force au changement. *Le Roi ni moi, ne pouvons rien innover dans la Religion etablië par les loix*, répondit-il à ceux qu'on lui avoit envoiez pour le rendre moins inflexible. *Toutes choses sont fort bien reglées par le testament du feu Roi nôtre pere. Il faut s'en tenir là. Pour moi je suis resolu à ne m'en departir jamais.*

Les Etats de Suéde eurent de la vigueur en certaines rencontres. Ils representérent au Roi qu'on avoit de grands soupçons en Suéde & dans les païs étrangers que Sa Majesté vouloit renverser ce que son pere avoit sagement établi, & que pour faire cesser tous ces bruits, elle devoit déclarer publiquement que la reformation reçuë dans le Roiaume, étoit conforme aux sentimens de l'Eglise primitive. Les Etats ordonnérent encore la suppression de plusieurs livres de la Religion Romaine apportez dans le païs; ils presserent le Roi de mettre dans les Ecoles publiques des gens habiles & irréprochables pour instruire la jeunesse. Enfin ils demandérent que Sigismond fils aîné du Roi, fût elevé dans la Religion Protestante, par ce qu'on prenoit déja de l'ombrage contre

ce

Digitized by Google

ce jeune Prince. La Reine Catherine Jagellon sa mere l'avoit tellement imbû des principes de l'Eglise Romaine, que les Senateurs du Roiaume, l'aiant menacé un jour qu'il perdroit son droit de succeder à la Couronne, s'il n'abjuroit promptement la Religion dont il étoit prevenu, pour embrasser la Confession d'Ausbourg, *je prefere*, leur répondit-il hardiment, *le Roiaume des cieux à toutes les Couronnes du monde.* On ne put jamais tirer d'autre réponse de lui. 1611.

En quelques occasions, les Etats de Suéde eurent plus de complaisance pour le Roi. Tout sembloit disposé à recevoir sa nouvelle Liturgie & les accommodemens qu'il avoit inventez. Charles de Sudermanie, le Clergé de ses Provinces, & quelques grands Seigneurs, étoient presque les seuls qui défendissent la Reformation. Mais le crédit du Duc & les puissantes exhortations des autres, ramenérent ceux que la crainte, ou l'esperance avoit rendus moins fervens & moins zelez. Le Roi lui-même n'eut plus cette ardeur que le Jesuite Possevin, lui avoit inspirée. Soit qu'il ne s'accommodât pas de l'humeur altiére de Sixte V. qui avoit succedé à Grégoire XIII. soit que ses doutes n'eussent jamais été suffisamment éclaircis; soit que la grande autorité de son frere lui fit peur; Jean humilia les Catholiques Romains qui croyoient être les maîtres, il chassa les Jesuïtes, il fit raser leur Collége. Gennila Bielke que le

 Roi

1611. Roi avoit épousée en secondes nopces aprés la mort de Catherine Jagellon, refroidit la ferveur que son mari témoignoit auparavant pour la Religion Romaine. Souvent les Rois s'imaginent faire par leurs propres lumiéres, ce qu'une femme adroite & insinuante leur inspire. Jean Roi de Suéde croyoit avoir de solides raisons de douter de la verité de la Religion Protestante. Son motif le plus puissant, il ne le connoissoit pas bien lui-même, c'étoit sa grande complaisance pour Catherine Jagellon. La Reine Gennila l'auroit avec le temps ramené à sa premiere Religion, de même que l'autre l'en avoit éloigné.

Sigismond Prince de Suéde est élu Roi de Pologne.

Aprés la mort d'Etienne Battori Roi de Pologne, Anne Jagellon sa veuve & tante de Sigismond Prince de Suéde; menagea si bien la Noblesse Polonoise, que la plus grande partie se déclara pour lui. Un parti opposé élût l'Archiduc Maximilien frere de l'Empereur Rodolphe. Mais celui de Sigismond l'emporta. Il fut reçu en Pologne, il battit l'Archiduc; & Maximilien fait pri.onnier racheta sa liberté en renonçant à toutes ses pretensions sur la Couronne de Pologne. Les Suédois firent leurs conditions avant que le Prince sortit de Suéde, comme les Polonois avoient fait les leur avant que de le recevoir. La principale chose que le Senat de Suéde stipula de Sigismond, ce fut la conservation des privileges & de la Religion du païs. On ajoûta cet-

Digitized by Google

te clause dans le Traité, que si le Roi de Pologne devenu encore Roi de Suéde aprés la mort de son pere, contrevenoit à quelqu'un des articles, dont il convenoit alors, les Suédois seroient déchargez du serment de fidelité qu'ils lui avoient fait. 1611.

Il y a grande apparence qu'avant son départ de Suéde, Sigismond avoit inspiré au Roi son pere de poursuivre son dessein de faire recevoir sa nouvelle Liturgie & les anciennes Ceremonies qu'il avoit entrepris de rétablir, un peu aprés son avénement à la Couronne. Quand les Princes ont commencé quelque chose avec éclat, ils l'abandonnent avec peine, ou bien ils le reprennent dez qu'ils voient la moindre apparence de succés. Sigismond espéroit que cela lui serviroit à finir plus facilement ce que son pere auroit ébauché: & le Roi de Suéde fortifié par la nouvelle alliance de la Pologne, se flatoit que Charles de Sudermanie n'oseroit plus lui resister. Il se trompa dans ses conjectures. Les Ecclésiastiques du Duché parfaitement d'accord avec leur Prince, refusérent de recevoir la Liturgie. Cela donna de si grans ombrages au Roi de Suéde plus brouillé que jamais avec son frere, qu'il pensa tout de bon à rappeller Sigismond. Le nouveau Roi étoit tenté lui-même de retourner en son païs. Il l'auroit fait bien volontiers, si les Polonois ne s'y fussent vivement opposez. Un Prince étranger se laisse facilement éblouïr par le nom éclatant de Roi de Pologne.

 Mais

Digitized by Google

1611. Mais il s'en degoute dez qu'il a reconnu de prés le faux brillant d'une Couronne qui n'est belle que de loin. Ceux qui ont quitté leurs Etats heréditaires pour aller en Pologne, s'en sont repentis. C'est s'exposer à perdre une Souveraineté effective pour un titre qui a plus de faste que de realité. Sigismond connût par sa propre experience la verité de cette maxime.

Le Roi son pere voiant une si grande resistance de la part des Suédois, qui étoient encore plus sur leurs gardes contre l'Eglise Romaine depuis l'élection de Sigismond, n'eut plus d'autre ressource que de se reconcilier promptement avec le Duc de Sudermanie, & de lui faire part de l'administration des affaires. Les soupçons de Jean ne furent plus si grands aprés que Charles eut perdu sa femme. Elle ne lui laissoit point d'enfans; & le Roi prétendoit que son frere lui avoit promis de ne penser jamais à un second mariage. Si cela est, le Duc lui manqua de parole à son tour. Il épousa peu de temps aprés, Christine fille d'Adolphe Duc d'Holstein. On dit que Sigismond l'avoit recherchée avant que d'aller en Pologne. Mais une sœur du Roi Jean detourna le Prince son neveu de cette alliance. Il épousa depuis Constance d'Autriche fille de Charles & sœur de Ferdinand Archiducs de Gratz en Stirie. Christine irritée de ce mépris, conçut une si grande haine contre Sigismond qu'elle ne

Digitized by Google

ne cessa point, aprés qu'elle fut mariée 1611.
à Charles de Sudermanie, de le presser d'enlever la Couronne de Suéde à Sigismond. Le Roi Jean ne fut pas content du second mariage de Charles : mais son chagrin ne dura pas long-temps. Il mourut bien-tôt aprés à Stokolme.

Sigismond Roi de Pologne succéde au Roiaume de Suede.

Le Duc de Sudermanie accourut dez qu'il en apprit la nouvelle. Il tira de prison les Senateurs & ceux du Clergé que le feu Roi y avoit mis, parce qu'ils s'opposoient à ses desseins. Sigismond se défioit extrémement de son oncle. Pour l'empécher de rien entreprendre, le nouveau Roi écrit qu'il se prepare à venir incessamment dans ses Etats heréditaires. Cependant le Duc de Sudermanie en prend l'administation, comme le plus proche parent du Roi. Jean laissoit un autre fils de son second mariage qui portoit le même nom: mais il étoit encore mineur. Les Senateurs de Suéde, sans prejudice du serment fait à Sigismond, promirent d'obeïr à Charles en tout ce qu'il ordonneroit de leur consentement, pour la gloire de Dieu, pour la conservation de la Religion Protestante, pour le maintien de la liberté & des privileges de la nation. Le Duc s'engage de son côté à ne rien faire d'important sans l'avis & le consentement du Sénat. On assemble promptement un Concile à Upsal pour regler les affaires de la Religion. La Liturgie & les Ceremonies introduites par le feu Roi y furent aboliës.

Puffendorf Introduction à l'Histoire. Tom. IV. part. II. Chap. 1. & 2.

 On

1611. On reprit celles des Proteſtans de la Confeſſion d'Ausbourg ; on élut un Archevêque bien intentionné ; on depoſa ceux du Clergé qui s'étoient devoüez à ſervir le feu Roi dans ſes innovations. Les Suédois & les Gots aſſiſterent ſeulement à cette Aſſemblée : les autres Provinces craignirent de déplaire au Roi Sigiſmond, ſi elles y prenoient part ſans ſon agrément. Les Decrets du Concile furent confirmez par le Duc de Sudermanie, par le Senat, par le Clergé, par la Nobleſſe, par les Miniſtres d'Etat, par les Bourguemeſtres qui étoient preſens. Ceux qui ne s'y trouvérent pas, ſouſcrivirent enſuite.

Sigiſmond & ſon oncle Charles s'obſervoient l'un l'autre. Le neveu avoit d'autant plus de défiance, que Charles lui faiſoit demander, qu'avant ſon départ pour la Suéde, Sa Majeſté donnât une promeſſe ſignée de ſa main qu'elle confirmeroit les libertez & les priviléges des Etats du Roiaume, & qu'elle leur laiſſeroit la liberté de Religion, dont la Suéde avoit joüi ſous le Regne de Guſtave Ericſon, & au commencement de celui du feu Roi. Le Duc de Sudermanie avertiſſoit encore ſon neveu que le mauvais Etat du Roiaume, ne permettoit pas qu'il amenât beaucoup de monde avec lui. Ces demandes & ces avis augmentérent les ſoupçons de Sigiſmond. Il crut que ſon oncle marquoit aſſez que ſes deſſeins étoient vaſtes. Sigiſmond reſolut

Digitized by Google

folur de n'avoir point égard aux remontrances du Duc. Mais Charles espera plus que jamais d'embarasser le nouveau Roi, quand il vit que les Polonois n'accordoient à Sigismond la permission d'aller dans ses Etats heréditaires, qu'à condition qu'il garderoit son ancien serment de n'abandonner point la Pologne à l'exemple d'Henri III. Roi de France; que Sa Majesté reviendroit dez qu'elle auroit reglé les affaires de Suéde, & qu'elle feroit sa residence ordinaire en Pologne. 1611.

Les Suédois n'étoient pas contens de ce que le nouveau Roi avoit declaré nettement que les Décrets faits à Upsal en son absence & sans son aveu, étoient nuls. On le reçut pourtant avec de grans témoignages de joie & d'affection. Le Duc Charles se retira aprés avoir fait ses complimens à Sa Majesté. Il voulut la laisser seule avec le Conseil du Roiaume. Le Nonce du Pape que Sigismond avoit auprés de lui, donna de furieux ombrages aux Suédois. On s'apperçut bientôt que le nouveau Roi prétoit l'oreille aux conseils de la Cour de Rome. Il cassa les reglemens faits à Upsal, & ordonna ensuite qu'on éliroit un autre Archevêque. Celui qu'on avoit élevé à cette dignité étoit, à son avis, ennemi du feu Roi. Enfin, il demanda une Eglise dans chaque ville pour les Catholiques Romains. Les Etats du Roiaume & le Clergé s'opposérent vigoureusement à ces entreprises, assurez qu'ils étoient

1611. etoient de la protection du Duc de Sudermaine. Comme le temps du couronnement approchoit, les Senateurs demanderent au nom des Etats de Suéde que le Roi promît premiérement par écrit, qu'il ne donneroit aucune atteinte aux priviléges du Roiaume, ni à la liberté de la Religion Protestante. Sigismond répondit seulement en termes generaux qu'il donneroit satisfaction à ses sujets aprés son couronnement. Toutes ces difficultez en retardoient la cerémonie.

Brouilleries entre le Roi Sigismond & Charles Duc de Sudermanie.

Chacun n'aime la liberté & l'independance que pour lui seul. Bien loin de la procurer aux autres, on tâche de se les assujettir autant qu'il est possible. Les Nobles Polonois, ces gens si jaloux de leurs priviléges & de leur liberté, mais accoutumez à tenir le peuple dans l'esclavage, disoient sans cesse à leur Roi Sigismond, qu'un Etat heréditaire se gouverne autrement qu'une Roiaume électif; qu'en Pologne il étoit soumis aux loix, mais qu'il en devoit être le maître en Suéde. Ces maximes s'insinuent sans peine dans l'esprit d'un Prince. Chagrin de se voir dans la dependance du Senat de Pologne, Sigismond étoit bien aise de commander absolument en Suéde. Il rejetta donc les requêtes qu'on lui presentoit. Le Duc de Sudermanie paroissoit comme neutre au commencement de la contestation. Il conseilloit bien au Roi d'avoir égard aux justes demandes de ses sujets: Mais il n'étoit pas fâché qu'il se brouil-

Digitized by Google

brouillât avec eux par ses refus, ou par ses délais. Sûrs de l'assistance de Charles, les Etats ne relachérent rien de leurs pretensions. L'opiniatreté du Roi les irritoit étrangement, & les sermons des Prédicateurs zelez pour la Religion Protestante, échauffoient les plus indifferens. On parloit déja d'offrir la Couronne au Duc, & de la donner au Prince Jean, en cas que Charles ne voulut pas l'accepter. Persuadé qu'il n'étoit pas encore temps d'écouter une pareille proposition, il se contente d'aller trouver le Roi au château d'Upsal, & d'appuier fortement les pretensions des Etats. Le neveu & l'oncle s'échaufferent tellement l'un contre l'autre, qu'ils furent sur le point de se battre. On les sépara; on les réconcilia promptement, de peur qu'il n'y eût de la confusion & du desordre dans le Roiaume. Ces incidens confirmérent encore plus les Etats dans la resolution qu'ils avoient prise de faire expliquer le Roi, avant que de procéder à son couronnement. 1611.

Le Nonce du Pape & les Polonois que Sigismond avoit auprés de lui, virent bien que la prudence vouloit qu'il ne resistât pas plus long-temps. Ils lui conseillérent de céder à la necessité. *Une promesse que la violence extorque*, ajoûterent-ils, *on n'est pas obligé de la garder*. Voilà donc Sigismond qui promet tout. Il se reserve seulement l'exercice de sa Religion dans le château de sa residence.

1611. Dez lors, il resolut de se défaire de son oncle. Le complot de l'assassiner à la comédie aiant manqué, on entreprit de le pousser à force ouverte. Les troupes de Pologne out ordre de s'avancer vers Stokolme. Ce mouvement fit que les Etats pensérent à leur seureté. Ils appellent des montagnards à leur secours. Dans ces embaras, le Roi ne prenoit aucune resolution touchant le gouvernement, ni pour la paix du Roiaume. Quand on lui proposoit une chose, il en demandoit une autre. Cependant les Polonois le pressoient de s'en retourner & de ne rien conclure. Ils se flattoient que plus il y auroit de division & de desordre en Suéde, plus il seroit facile de la reduire. Sigismond s'embarque enfin pour Dantzic. Il laisse des ordres pour le gouvernement du Roiaume en son absence. Mais ni le Duc de Sudermanie, ni les Etats ne voulurent les accepter. On les croioit contraires au Traité fait a Upsal avant le Couronnement du Roi.

Les Etats de Suéde donnent la régence du Roiaume en l'absence du Roi Sigismond au Duc de Sudermanie.

Peu de temps aprés son depart, le Senat pria Charles de prendre l'administration des affaires. Le Duc voulut s'en dispenser. L'amour de la patrie, ni sa conscience, disoit-il, ne lui permettoient pas de suivre les ordres que son neveu avoit préscrits en partant. Le Duc cherchoit à se faire presser. Le Sénat devoit avoir une autorité presqu'égale à la sienne, & les Gouverneurs des places y exerçoient un pouvoir presqu'absolu. C'étoit

toit la précaution que Sigismod avoit prise contre les desseins de son oncle. Elle n'accommodoit pas le Duc. Il attendoit que les Sénateurs se relachassent de leurs droits, & qu'on lui donnât plus d'autorité sur les Gouverneurs de chaque ville. On en vint-là. Feignant alors de ceder aux instances reïterées du Sénat, il marche à Stokolme. *La meilleure forme de gouvernement*, disoit-il, *c'est de mettre en exécution ce que le Roi est indispensablement obligé d'observer lui-même. Doit-on lui obéïr, quand il donne des ordres contraires au serment qu'il nous a fait ?* Dez que le Duc de Sudermanie fut à Stokolme, il cassa le Gouverneur du château, parce qu'il étoit Catholique Romain, il défendit l'exercice de cette Religion dans la ville, il fit des presens considerables aux Sénateurs, il accorda des pensions aux Evêques & aux Professeurs des colléges, il gagna le Clergé & les habitans de la capitale par sa douceur & par ses civilitez. Ce fut alors que Christine son épouse accoucha d'un fils. On lui donna au batême le nom de Gustave Adolphe. La ceremonie fut suivie d'un regal magnifique pour le Sénat & pour les principaux de la Noblesse. Tycho Brahé ce fameux Astronome, promettoit une couronne au jeune Prince. Il n'en fallut pas davantage pour relever les espérances du pere & de la mere. Quand on médite une entreprise difficile & glorieuse, le présage le plus incertain, paroît une assurance infaillible. 1611.

1611. La convocation des Etats sembla necessaire au Duc de Sudermanie pour l'établissement de son autorité. Le desordre que le Roi avoit laissé en Suéde, fut le prétexte de l'assemblée. Charles en écrit à Sigismond conjointement avec le Sénat. Le Roi ne fait pas de réponse. On prend son silence pour un consentement, ou pour un refus injuste. En ce dernier cas, les premiers Officiers de Suéde prétendent que les loix du Roiaume leur permettent de convoquer les Etats. Les voilà donc assemblez à Suderkoping. Dez que le Roi en reçut la nouvelle, il défendit de passer outre; il déclara qu'il n'approuveroit jamais les resolutions prises dans une assemblée tenuë contre sa volonté. On n'eut point égard aux ordres du Roi. Les Etats soutinrent que leur convocation étoit légitime & necessaire au bien du Roiaume. Ils resolurent de ne souffrir point d'autre Religion en Suéde, que la Protestante selon la Confession d'Ausbourg; que le culte de l'Eglise Romaine seroit aboli partout, & que les Prêtres de cette Communion, sortiroient dans quinze jours du Roiaume. Le Duc de Sudermanie fut déclaré Régent durant l'absence du Roi, sous cette restriction que Charles administreroit les affaires conjointement avec le Sénat. On fit encore plusieurs loix pour la conservation des priviléges du païs: & ceux qui n'obeïroient pas à tous ces réglemens, furent déclarez ennemis de

Digitized by Google

la patrie & perturbateurs du repos public. 1611.

La Régence de Charles paroissoit desormais si bien affermie, que Sigismond n'avoit plus d'autre ressource, que de semer de la jalousie & de la division entre le Duc & le Sénat. On le fit adroitement. Charles se brouilla d'autant plus aisément avec les Sénateurs, qu'il les soupçonnoit d'être d'intelligence avec la Province de Finlande qui demeuroit attachée au Roi. Ils se plaignoient que le Duc faisoit tout à sa fantaisie & qu'il maltraitoit ceux qui s'opposoient à ses entreprises. Charles disoit de son côté que les Sénateurs administroient fort mal les revenus du Roiaume, & qu'ils mettoient la division entre le Roi & lui, dans le dessein de les perdre tous deux, & de se rendre maîtres des affaires. Il feignit de vouloir quitter l'administration qu'on lui avoit deferée. Mais il fut étrangement surpris de ne trouver aucun Sénateur qui s'opposât à la resolution qu'il faisoit semblant d'avoir prise. Persuadé qu'il s'étoit trop avancé pour reculer desormais, il reprit le timon, il convoqua les Etats du Roiaume à Arboga. Le Sénat fit alors un parti à part. Un grand nombre de Seigneurs se joignit à lui contre le Duc. Plusieurs se retirérent chez eux; & il n'y eut que fort peu de gens qui se rendissent à l'assemblée d'Arboga. Elle confirma les decrets du Concile d'Upsal, & tous les réglemens faits aux Etats precédens.

Le Duc de Sudermanie & le Sénat de Suéde se divisent entr'eux.

1611. dens de Suderkoping. Charles fut prié de n'abandonner point le gouvernement du Roiaume, & l'on déclara que personne n'auroit une autorité égale à la sienne. Les Sénateurs refusérent de consentir à ces nouvelles ordonnances. Le Chancelier & quelques autres sortirent de Suéde.

Le Roi Sigismond entreprend inutilement de reduire par la force le Duc de Sudermanie.

Une conjoncture si favorable invitoit Sigismond à marcher promptement vers la Suéde avec une bonne armée. En faisant un peu de diligence, il eût dissipé le parti du Duc de Sudermanie qui s'affoiblissoit. Mais le Roi lui donna le temps de se fortifier, de se rendre maître de plusieurs places importantes, & de s'assûrer de la flote. Quand Sigismond eut abordé en Suéde, l'Electeur de Brandebourg & d'autres Princes d'Allemagne, tachérent de réconcilier le neveu avec son oncle. Leurs négociations furent inutiles. Charles protestoit qu'il ne demandoit que la paix & la conservation des priviléges & de la Religion du Roiaume: Mais Sigismond ne se fioit pas à lui: Il avoit resolu de ruïner un oncle qui paroissoit visiblement aspirer à la Couronne. Les deux Princes étoient chacun à la tête de leur armée, & il y avoit de l'apparence que le sort d'une bataille décideroit leur différend. Sigismond se laissa imprudemment surprendre à Linkoping. Une partie de ses troupes y fut tuée, ou noiée: Pour en sauver le reste, il envoia demander la paix à son oncle. Charles y consentit à condi-

tions

tion que le Roi lui remettroit entre les mains cinq Sénateurs qu'il avoit auprés de lui. Le Duc les accusoit d'être les principaux auteurs de ces broüilleries, & il prétendoit les faire juger dans les Etats prochains. Les deux Princes traitérent ensemble. Charles prêta un nouveau serment de fidelité au Roi : & Sigismond s'engagea de son côté à gouverner le Roiaume conformément aux loix du païs, & au serment de son couronnement. Il promettoit encore de convoquer les Etats dans quatre mois pour y terminer tous les différends, en presence des Commissaires que l'Empereur, les Rois alliez, & les Electeurs seroient priez d'y envoier. Il y eut encore d'autres articles pour la seureté réciproque des deux Princes & pour congédier les troupes de part & d'autre. On avoit eu soin d'ajoûter celui-ci, que si le Roi Sigismond n'observoit pas le Traité, les Suédois demeureroient libres du serment qu'ils lui avoient prêté. 1611.

Les Etats de Suéde déposent le Roi Sigismond.

Le Roi & le Duc se vinrent ensuite plusieurs fois, & les esprits parurent disposez à la paix. Charles témoignoit de vouloir éxécuter le Traité de bonne foi. Mais Sigismond outré de ce que son oncle lui avoit imposé la loi, s'en retourna secrétement en Pologne, au lieu d'aller à Stokolme, comme il l'avoit promis. Dez qu'il fut à Dantzic il accusa son oncle dans toutes les Cours de l'Europe, de trahison & de rebellion; il prétendit n'ê-

1611. n'être point obligé à tenir le Traité de Linkoping. Pouvoit-il rien faire de plus avantageux aux desseins de Charles? Il sût bien en profiter. Les Etats du Roiaume assemblez par ses soins à Jenkoping, sommérent Sigismond d'accomplir ce qu'il avoit promis dans le dernier accommodement, d'embrasser la Religion Protestante, de venir faire sa résidence en Suéde, ou du moins d'envoier son fils Ladislas pour être élevé sous la tutéle de Charles son oncle, en cas que Sigismond aimât mieux demeurer en Pologne. Les Etats declarérent aussi, que si le Roi refusoit d'accepter ces conditions, lui & ses descendans perdroient tous leurs droits à la Couronne de Suéde, & qu'on la donneroit à un autre capable de gouverneur le Roiaume selon les loix du païs. En attendant que Sigismond eût fait savoir ses intentions, le Duc de Sudermanie fut prié de prendre l'administration des affaires & de conserver la Religion Protestante. Les Etats assemblez depuis à Stokolme, se déclarérent legitimement déchargez du serment fait à Sigismond, parce qu'il avoit contrevenu au testament du Roi Gustave son grand-pere, qu'il n'avoit pas rempli les devoirs d'un bon Prince, qu'il refusoit d'observer le Traité de Linkoping, qu'il n'avoit aucun égard à toutes les remontrances qu'on lui faisoit. Aprés cela, ils offrirent la Couronne au Prince Ladislas, à condition qu'il viendroit en Suéde dans un

Digitized by Google

un an, & qu'il se feroit instruire dans la Religion Protestante. Que si le Roi & son fils réfusoient de consentir à des demandes si raisonnables, on protestoit que Sigismond & ses décendans ne pouroient jamais pretendre à la Couronne de Suéde. 1611.

Charles Duc de Sudermanie est élu Roi de Suéde.

La conjoncture du temps se trouva la plus favorable du monde aux desseins de Charles. Le Roi Sigismond s'etoit mis en tête d'appuïer le faux Demetrius en Moscovie, & il eut ensuite de grands demélez avec la grande Noblesse de Pologne. Pendant que ces affaires l'occupoient, il ne put faire que de foibles efforts du côté de quelques Provinces de Suéde éloignées. Alors le Duc maître du cœur du Roiaume & des meilleures places, assemble les Etats à Norkoping au mois de Mars en 1607. Pour faire croire aux gens qu'il n'avoit pas corrompu la fidelité des sujets de Sigismond, & qu'il ne pensoit nullement à prendre la place de son neveu, il offrit dans l'Assemblée de se démettre de la Régence du Roiaume. Il proposa même de s'accommoder avec Sigismond, ou de mettre sur le thrône Jean frere du Roi. Les Etats ne voulurent plus entendre parler de Sigismond, ni de son fils. Pour ce qui est du Prince Jean, soit qu'il n'eût pas d'ambition & qu'il aimât le repos; soit qu'il connût les véritables sentimens de son oncle, qui ne le proposoit que par façon, & qui vouloit la Couronne pour lui-même, Jean, dis-je, la refusa fort gené-

1611. genéreuſement en apparence. *Content*, dit-il, *de mon Duché de la Gothie Orientale, je ſerai toûjours fidele & ſoumis à celui qui eſt plus capable que moi de gouverner le Roiaume en un tems ſi difficile.* Charles accepta donc la Couronne aprés tant de refus qu'on n'a jamais crus ſincére. Elle fut même aſſurée à ſes enfans mâles, & le Duc Jean n'y fut appellé qu'à leur defaut. Convaincus encore que la Reine Catherine Jagellon étoit la cauſe principale des troubles que le Roi Jean ſon époux & Sigiſmond ſon fils avoient excitez ſur la Religion, les Etats de Suéde ordonnérent que leurs Rois ne pouroient prendre que des femmes Proteſtantes. Le nouveau Roi écrivit ſans façon à Sigiſmond & à la Republique de Pologne, pour leur donner avis de ſon élection, & pour leur offrir le renouvellement de l'alliance entre les deux Couronnes. Les Etats de Suéde écrivirent la même choſe en leur particulier au Sénat de Pologne. Charles fut couronné enſuite à Upſal avec Chriſtine ſon épouſe, ravie de s'être vengée des mepris de Sigiſmond.

Mercure François. 1607. & 1608.

Le Roi de Pologne ne repondit point à la lettre de ſon oncle : il le regardoit comme un uſurpateur. Le Sénat écrivit ſeulement aux Etats de Suéde. Les Polonois reprochoient aux Suédois avec beaucoup de hauteur, leur infidelité à l'égard de Sigiſmond, ils proteſtoient qu'ils ne reconnoitroient que lui pour Roi legitime

Digitized by Google

me de Suéde, ils faisoient une longue 1611.
invective contre les artifices, dont ils prétendoient que Charles s'étoit servi pour dépoüiller son neveu. Les Etats de Suéde repliquerent à cette lettre par un Manifeste adressé au Sénat de Pologne. Ils y justifioient leur conduite à l'égard de Sigismond, & l'élection qu'ils avoient faite d'un nouveau Roi. On trouve dans cette Apologie de certains argumens que le Sénat de Pologne auroit eu de la peine à bien réfuter. Cela le regardoit lui-même. A propos de la retraite secrete & precipitée de Sigismond aprés le Traité de Linkoping, *Avoüez*, disoient les Suédois aux Polonois, *que si vôtre Roi en avoit fait autant chez vous, il y a long-tems que vous lui auriez ôté la Couronne que vous lui avez donnée. Le décret que vous fites autrefois contre Henri de France, en est une preuve bien plausible. Il s'étoit retiré à vôtre insçû pour aller recueillir la succession de son pere & de ses freres : il vous écrivit ensuite qu'il auroit soin de vous gouverner comme s'il fût demeuré en Pologne. Eutes-vous égard à cela? Ne procedates-vous pas à une nouvelle élection? La Pologne, disiez-vous, n'a jamais été gouvernée par des Lieutenans. Fort bien. Nous ne sommes pas de pire condition que vous. La Suéde ne peut pas être sans Roi.* Les Suédois répondirent de la même maniére au reproche qu'on leur faisoit d'avoir assemblé les Etats sans la permission de Sigismond. *C'est une chose incontestable parmi nous,* disoient-

1611. disoient-ils, *que les premiers Officiers du Roiaume peuvent convoquer les Etats dans l'absence du Roi. Vous en usez de même en certaines rencontres. Il n'y a pas long-temps que vous avez tenu une Diéte sans la permission de vôtre Roi Sigismond. C'étoit pour maintenir vôtre liberté. A la bonne heure. Nous voulons aussi conserver la nôtre.*

Le Roi de Suéde envoie un cartel de défi au Roi de Dannemark.

Avant & aprés son élevation sur le thrône, Charles fit la guerre en Livonie contre les Polonois. Quelques-fois il eut de l'avantage. En d'autres occasions, il fit des pertes considérables. Mais les occupations que les Polonois eurent chez eux & du côté de la Moscovie, les empéchérent de profiter d'uné victoire considérable qu'ils avoient remportée en Livonie. Christian IV. Roi de Dannemark déclara ensuite la guerre au Roi de Suéde. On ne sait si Christian ne se flatoit point de conquerir facilement la Suéde affoiblie par ses divisions domestiques, & par la diversion de ses forces en Livonie, & en Moscovie même, où Charles soutenoit contre les Polonois le parti de Suski que les Moscovites avoient mis sur le thrône. Quoi qu'il en soit, l'an 1611. le Roi de Dannemark écrivit une longue lettre aux Etats de Suéde, pour se plaindre de plusieurs dommages que ses sujets & lui souffroient, à ce qu'il disoit, de la part des Suédois. Christian n'aiant pas reçu une reponse qui le satisfit, & il s'y attendoit bien sans doute, le Dannemark déclara la guerre à la Suéde.

Ceux

Ceux qui ont envie de quereller leur voisins, sont communément plus prêts à faire irruption, que les autres ne le sont à se defendre. Christian entre en Suéde; il prend la ville de Calmar, il attaque les isles d'Oeland & de Borkholm, il s'en rend le maître. A son retour, le Roi de Dannemark trouve celui de Suéde campé devant lui prés de Calmar. 1611.

Ce fut alors que Charles envoia un Herault à Christian avec un cartel de défi qui courut dans toute l'Europe. Aprés quelques reproches assez forts que le Roi de Suéde faisoit à son ennemi, *puisque vous étes dans vôtre armée*, lui dit-il, *épargnons le sang innocent de nos sujets. Vuidons nos differens dans un combat particulier, selon la loüable coutume des anciens Grecs. Je vous y appelle. Si vous le refusez, je ne vous regarderai jamais ni comme un homme d'honneur, ni comme un brave soldat*. Le Roi de Dannemark fit une réponse beaucoup plus outrageante que la lettre qu'il avoit reçuë. Il soutenoit que *les reproches de Charles n'étoient que des mensonges impudens d'un homme qui aimoit mieux dire des injures, que de combattre à la tête de son armée. Quant au défi que vous me faites*, ajoûtoit-il, *c'est une preuve que vous avez besoin d'Ellebore pour vous nettoier le cerveau*. Cela ne serviroit-il point à justifier l'ancien Poëte Grec? On l'accuse de representer ses Rois & ses Heros, comme des gens qui se disent l'un à l'autre les injures les plus basses & les plus grossiéres. En verité, les Princes sont faits comme les autres

1611. autres. Ils s'oublient assez souvent : il leur échappe des paroles indignes de leur rang & de leur caractere. En voici un grand exemple.

Mort de Charles Roi de Suéde.

Il y a de l'apparence que Christian faisoit allusion à l'apoplexie, dont son ennemi avoit été surpris quelque temps auparavant. Les Etats de Suéde aiant refusé à Charles d'assez grands subsides pour la guerre de Dannemark, dont la Suéde étoit menacée, il s'emporta d'une maniére si violente, qu'il tomba en apoplexie. Il se sentit toûjours de cet accident qui lui affoiblit le corps & l'esprit. On croit que le chagrin des avantages que le Roi de Dannemark avoit remportez sur lui, fut cause que Charles eut une rechute. Il mourut le 31. Octobre suivant, âgé de 61. ans. Son fils Gustave Adolphe lui succeda. Ce Prince étoit encore mineur. Mais il avoit déja donné des marques de son grand courage & de sa valeur.

HIS-

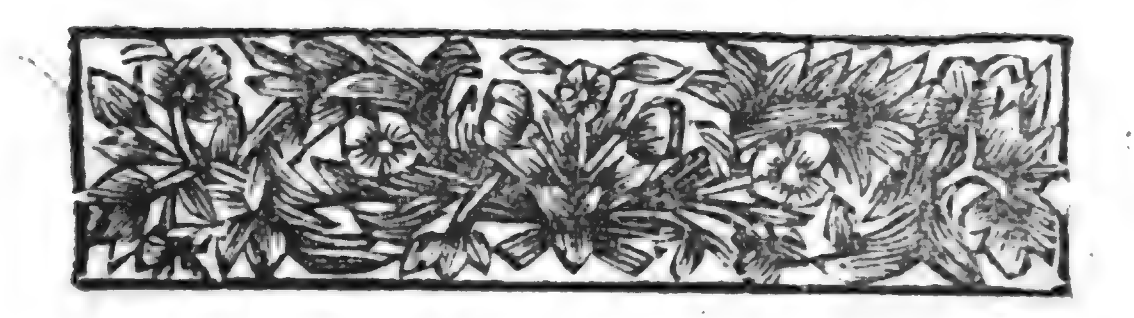

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE TROISIEME.

Es affaires de l'Europe avoient changé de face depuis la mort d'Henri IV. L'Espagne que l'état florissant de la France au dedans & au dehors, faisoit trembler il n'y a pas deux ans, commençoit insensiblement à reprendre le dessus. Les fausses maximes de politique insinuées finement par le Pape & par le Grand Duc de Toscane à une Reine imprudente, ou plûtôt les pistoles d'Espagne, dit un grand homme de ce temps-là, repanduës

1612. Etat de la France depuis la Régence de Marie de Médicis.

1612.

III. Discours du Duc de Rohan sur l'Etat de la France aprés ses Mémoires in 4.

à propos dans le Conseil de France, causérent cette soudaine révolution. Prevenuë que l'alliance du double mariage entre les deux Couronnes, étoit necessaire à l'établissement de son autorité contre les Princes du sang, & contre ceux qui voudroient la lui contester, Marie de Médicis mettoit la division dans la Cour & dans le Roiaume; elle donnoit de l'ombrage & de la jalousie aux meilleurs alliez de la Couronne; elle relevoit la puissance presqu'abattuë des plus redoutables ennemis de son fils. L'union avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Princes Protestans d'Allemagne, la Republique de Venise, & le Duc de Savoie, faisoit la force de la France. Ces Souverains, que la trop grande puissance de la Maison d'Autriche intimidoit, s'étoient liez avec le feu Roi. La bonne correspondance qu'il avoit eu soin d'établir dans une espéce de Ligue, dont il s'étoit fait le Chef, tenoit l'Espagne dans la crainte & dans le respect, elle mettoit Henri en état de tout entreprendre, quand il en seroit temps. Mais dez que les alliez de la France virent que la Régente vouloit se lier étroitement avec la Maison d'Autriche; les voilà qui commencent à se défier, ils prenent d'autres mesures.

Les Venitiens furent plus reservez. Le Duc de Savoie irrité de ce qu'on refusoit de s'en tenir aux Traitez qu'Henri avoit faits avec lui, cherche les moiens d'exciter des brouilleries en France: il

pen-

pense à se jetter du côté de l'Espagne, 1612.
pourvû qu'elle veuille favoriser son ambition par quelqu'endroit. La France negligeant d'entretenir la bonne intelligence entre les Princes Protestans en Allemagne & ailleurs, ils se desunirent les uns des autres; & la Maison d'Autriche toûjours attentive à ses interêts, sût profiter habilement de leurs divisions. Jacques Roi d'Angleterre eût pû suppléer au défaut d'Henri IV. & contraindre la Régente à suivre le plan que le feu Roi lui avoit laissé. L'interêt de la Religion Protestante & le bien de l'Angleterre, demandoient que Jacques y pensât. Mais le bon Prince n'aima jamais sincérement ni l'un, ni l'autre. La Cour de Rome s'accommodoit fort de cette nouvelle situation des affaires. Les Papes furent toûjours Espagnols d'inclination. Sous le pretexte spécieux de ruïner l'herésie, les Rois d'Espagne mettoient la Cour de Rome dans leurs interêts. Les uns vouloient étendre leur domination temporelle, & l'autre servoit volontiers ceux qui aidoient les Papes à retablir leur Monarchie spirituelle. Il semble que la Cour de France trouve maintenant à son gré cette ancienne politique de l'Espagne, pour se rendre le Pape favorable. Ne s'en seroit-on point avisé trop tard? La Cour de Rome ne garde jamais la neutralité avec la France que par necessité. Les François ont des principes trop opposez aux prétensions du Pape & à l'avarice de ses Courtisans.

1612. On vit encore ſous la Régence de Marie revivre les partis qui troublérent la France ſous celle de Catherine de Médicis. Pour maintenir ſon autorité, Marie abaiſſa les Princes du ſang, à l'exemple de ſa parente. Elle voulut ſe ſervir auſſi de la Maiſon de Guiſe, liée nouvellement à celle du Duc d'Epernon. Au lieu de s'unir avec les vrais amis de la Couronne, elle s'abandonna aux conſeils du Pape & du Roi d'Eſpagne, qui ne pouvoient s'agrandir qu'aux dépens du jeune Louïs. Les Princes du ſang connurent le mal: la raiſon étoit de leur côté; mais en renonçant à la Religion de leurs Peres, ils avoient perdu tout leur crédit. La force leur manqua pour s'oppoſer aux deſſeins de la Régente. Les Reformez de France bien intentionnez cherchoient à prevenir le mal que cette double alliance avec l'Eſpagne devoit cauſer à tous les Proteſtans. Que pouvoient-ils faire? Les Princes du ſang n'étoient plus à leur tête. Les grands Seigneurs de la même Communion diviſez plus que jamais entr'eux depuis l'Aſſemblée de Saumur, penſoient à ſe ruïner les uns les autres. J'entre dans le détail de l'an 1612. On commencera d'y voir ces trois partis, leurs intrigues, & leur ſituation differente. La Régente & ſes confidens couvriront leurs mauvaiſes intentions du nom de l'autorité du Roi. Les Princes du ſang voudront crier au mauvais gouvernement: mais ils ne ſeront pas écoutez,

ou bien, on les fera taire par des promesses trompeuses & par de legéres gratifications. Le parti Protestant convaincu qu'on travaille tout de bon à sa ruïne, se plaindra assez hautement : il se remuera mêmes sans obtenir aucun soulagement. Ses propres divisions empécheront qu'il n'ait assez de force pour faire écouter ses justes remontrances. 1612.

Négociation du double mariage entre la France & l'Espagne.

Cosme Grand Duc de Toscane uni encore plus étroitement à la Maison d'Autriche, par son mariage avec Magdelene Archi-Duchesse de Gratz, continuoit la négociation que Ferdinand son pere avoit commencée, du double mariage entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Pour obtenir plus aisément le consentement du feu Roi, il en mit un troisiéme sur le tapis. L'Infant Dom Carlos second fils de Philippe III. fut proposé pour Madame Christine seconde fille de France. Le Roi d'Espagne offroit de donner à l'Infant la souveraineté des Païs-bas aprés la mort de l'Archiduchesse Isabelle. Persuadé que cette nouvelle proposition n'étoit qu'un piége tendu adroitement pour lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies, Henri ne l'écouta pas plus que les precedentes.

Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. pag. 350. 351. &c.

Dez qu'on eût reçû à Madrid la nouvelle de sa mort, l'Ambassadeur du Grand Duc, reprit l'affaire du double mariage. Il n'ignoroit pas que son Maître l'auroit encore plus à cœur, pour faire plaisir à Marie de Medicis qui avoit toûjours

1612. ardemment souhaité qu'elle pût reüssir. Le Duc de Lerme & les autres Ministres Espagnols consentirent volontiers à remettre la négociation sur pied. Mais la France ne leur paroissant plus si redoutable qu'auparavant, ils firent d'autres propositions. Ces Messieurs ne voulurent plus entendre parler du troisiéme mariage de Dom Carlos avec Christine. Leur Roi, disoient-ils, ne jugeoit pas à propos de séparer pour toûjours de la Monarchie d'Espagne, la souveraineté des Païs-bas. On faisoit même connoître que Philippe ne desesperoit pas de reduire les Provinces-Unies aprés que la tréve seroit expirée, ou rompuë. Sous pretexte que les filles de France n'apportent avec elles aucun droit à la succession de la Couronne, le Conseil d'Espagne fit encore difficulté de donner l'Infante aînée au nouveau Roi de France. On n'offroit plus que la cadette. Marie de Médicis vouloit bien s'en contenter, pourvû que Philippe prît aussi la seconde fille de France. C'étoit un moien de donner satisfaction au Duc de Savoie qui demandoit avec instance l'accomplissement de la promesse que le feu Roi lui avoit faite d'accorder Madame fille aînée de France au Prince de Piémont. Mais l'Espagne prétendoit aussi empêcher que Charles Emmanuël ne prit de trop grandes liaisons avec la France. Tant de vuës différentes rendoient la nouvelle négociation assez difficile.

L'en-

Digitized by Google

L'envie de traverser les desseins du Duc, fut cause que le Conseil d'Espagne aima mieux donner l'Infante aînée au Roi de France, que de laisser au Prince de Piémont Elisabeth fille aînée de France. On convint vers la fin de l'an 1610. que Louis & le Prince Philippe épouseroient chacun l'aînée des deux Maisons de France & d'Espagne, à condition qu'Anne Infante destinée au Roi de France, renonceroit à toutes les pretensions qu'elle, ou ses enfans, pouroient jamais avoir sur les Etats de la Monarchie d'Espagne. C'est l'expédient qu'on avoit trouvé, afin que les conditions du Roi de France, ne fussent pas meilleures que celles du Prince Philippe. Le Duc de Toscane eut la commission de faire la demande des Princesses de la part des deux Rois. Marie de Médicis avoit ce qu'elle souhaitoit depuis fort long-temps. Mais elle ne savoit comment s'y prendre pour faire agréer le double mariage en France. Villeroi avoit negocié le Traité. Toûjours suspect d'être Pensionnaire d'Espagne, ce Ministre s'intriguoit autant qu'il pouvoit pour le faire reüssir. Le Duc de Sulli s'y opposa vivement avant sa disgrace. *Je saurai bien vous empécher*, dit-il un jour à Villeroi en presence de la Régente, *de porter Sa Majeste à suivre les fantaisies du Pape & du Roi d'Espagne. L'amitié des Souverains Protestans est plus utile à l'Etat que celle de Paul & de Philippe.* La Reine écouta celà sans rien dire.

1612. Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 359. 447. 448.

1612. Mais des paroles si hardies, si dignes d'un bon François, ne contribuérent pas peu à faire avancer la disgrace du Duc. On esperoit que le projet du double mariage reüssiroit facilement, quand Sulli ne seroit plus dans le Ministére. Le Maréchal de Bouillon moins inflexible, paroissoit propre à faire agréer le dessein de la Regente aux Protestans du dedans & du dehors.

Le double mariage est conclu entre les deux Rois.

A la fin du mois d'Avril en 1611. on demeura d'accord de tout. Le Traité du double mariage fut signé, & les deux Rois se promirent réciproquement par écrit de l'accomplir. Le Pape & le Grand Duc de Toscane en étoient les Médiateurs. Le Traité du mariage particulier entre le Roi de France & l'Infante devoit être dressé & publié à Paris. Celui du Prince d'Espagne & de Madame Elizabet, à Madrid. On fit encore un Traité de Ligue défensive entre les deux Couronnes. Louïs & Philippe s'engageoient à se donner mutuellement certains secours, en cas que l'un ou l'autre fût attaqué au dehors, ou qu'il eût quelque soulevement à reprimer au dedans de ses Etats. Les Espagnols avoient demandé que la Ligue fut offensive; mais la Régente n'y voulut pas consentir. Cela suffisoit pour la convaincre que Philippe ne cherchoit qu'à faire perdre à la France l'amitié & la confiance des Princes & des Etats Protestans. Contente de stipuler que les deux Traitez demeurassent secrets quelque temps

Siri *Mémorie recondite*. Tom. II. pag. 524. 525. 526. &c.

temps encore, Marie n'eut pas la pruden- 1612.
ce de rompre une négociation dont les ennemis de la prosperité du jeuue Louïs, se servoient pour lui tendre des piéges de tous côtez. L'Assemblée prochaine des Réformez à Saumur, fut la cause du délai que la Régente demanda. On craignoit que cette nouvelle ne les allarmât trop, & qu'ils ne prissent des mesures pour s'opposer à un dessein si contraire au repos & à la seureté commune de tous les Protestans.

Intrigues à la Cour de France lorsque le Traité du double mariage y fut connu.

Mémoires de la Regence de Marie de Médicis.

La Régente & ses Confidens emploiérent tout leur esprit à gagner les Princes du sang & les grands Seigneurs, afin que l'affaire du double mariage passât sans aucune contradiction. L'union du Prince de Condé & du Comte de Soissons, etoit un des plus grands obstacles à surmonter. On s'intrigua pour les desunir. Et quand on s'apperçut qu'ils étoient trop fermes l'un & l'autre, on tacha de les gagner separément par des promesses de leur accorder quelques nouvelles gratifications. Ils s'étoient retirez tous deux de la Cour, mécontens de ce qu'on avoit traité avec l'Espagne sans leur participation, quoi qu'on eût depéché des Couriers exprés, pour en donner avis au Cardinal de Joieuse & au Duc d'Epernon. Le Comte de Soissons avoit en tête de faire éloigner les Ministres, & sur tout le Chancelier de Silleri qu'il haïssoit plus que les autres. Soissons accusoit ce premier Magistrat d'une avarice honteuse & insatiable, de vendre publi-

1612. quement la justice au deshonneur du Gouvernement & au dommage des particuliers, qui avoient des affaires à solliciter auprés de lui. Quoique le Comte de Soissons eût un extrême chagrin contre le Marquis d'Ancre depuis la rupture du mariage proposé entre le fils de l'un & la fille de l'autre, il gardoit encore quelques mesures avec ce Marquis. Ils s'accordoient fort bien ensemble pour l'éloignement des Ministres. Le nouveau Favori croioit trouver sans cesse des obstacles à l'augmentation de son crédit, tant qu'ils demeuroient en place. Aprés quelques négociations, les deux Princes revinrent à la Cour.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 599. 600. 601. 607. 612.

Le Connétable de Montmorenci fut leurré du mariage de son fils avec une Princesse de la Maison de Mantoüe niéce de la Reine. Le Maréchal de Bouillon disoit bien quelquesfois dans le Conseil qu'une liaison trop étroite avec l'Espagne, seroit préjudiciable à l'Etat. Mais dans le fonds il avoit fait son marché. Lesdiguieres mouroit d'envie d'être Duc & Pair dans toutes les formes. L'espérance qu'on lui donnoit de faire verifier au Parlement les Lettres qu'il avoit obtenuës pour cette dignité, le rendoit souple & complaisant à toutes les volontez de la Cour. Le Duc de Guise, à qui Marie avoit eu recours dans les embaras que lui causoit la résistance des Princes du sang, l'assura des services de tous ceux de sa Maison, & de tous leurs amis. *J'ai sen-*

seulement une grace à vous demander, Madame, dit-il à la Reine : *c'est qu'après cet important service, vôtre Majesté ne nous abandonne pas, comme elle a déja fait, au ressentiment des Princes du sang.* 1612.

Le Duc d'Epernon étoit encore fort nécessaire à la Régente dans cette occasion. Il étoit sorti de la Cour assez mécontent. Mais on l'avoit ménagé durant son absence. Quand il y revint, on lui fit toutes les caresses imaginables. Le Prince de Conti, le Duc de Guise & la Maison de Loraine, le Duc de Nevers, tous les Courtisans excepté les Creatures du Prince de Condé & du Comte de Soissons, lui rendirent des honneurs extraordinaires. Le Chancelier, Villeroi, & Conchini lui témoignérent autant de respect & de déference qu'il en pouvoit souhaiter. C'étoit bien le moien le plus sûr d'engager cet homme fier & hautain, à se faire un point d'honneur de l'emporter sur les Princes du sang, & de s'opposer à eux vigoureusement s'ils entreprenoient de rompre le Traité du double mariage. L'Ambassadeur d'Angleterre se plaignoit hautement de cette alliance. Mais on esperoit d'appaiser son Maître en lui envoiant le Maréchal de Bouillon. Aersens Ambassadeur des Provinces-Unies faisoit grand bruit ; il remuoit ciel & terre pour empêcher une affaire, dont les suites paroissoient à craindre pour sa République. Refuge eut ordre d'aller à la Haïe pour rassurer

Digitized by Google

1612. le Prince Maurice & les Etats Generaux. Enfin Schomberg fut envoié vers les Princes Protestans d'Allemagne, afin de dissiper les ombrages que cette nouvelle alliance pouvoit leur causer.

Le double mariage passe enfin au Conseil de France.

Siri *Memoria recondite.* Tom. II. pag. 618. 619. &c.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons étant revenus à la Cour vers le commencement de l'an 1612. on prépara tout de bon les esprits à consentir au double mariage, quand il seroit proposé au Conseil. Mais les deux Princes n'étoient point encore satisfaits. Le jour qu'ils furent appellez au Conseil, Condé demanda premierément que chacun opinât à son rang. Silleri Chancelier fit un grand éloge de la prudente administration de la Reine, il exposa les grands biens que le double mariage devoit apporter à l'Etat. Le Duc de Guise deploia cette éloquence naturelle à ceux de sa Maison. *Il n'y a point à deliberer sur une proposition si avantageuse*, disoit-il: *nous devons seulement rendre graces à Dieu de ce que Sa Majesté a heureusement executé le noble dessein que le Ciel lui avoit inspiré.* Montmorenci Connétable & les Ducs de Nevers & d'Epernon applaudirent. Les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres ajoûterent seulement qu'il falloit prendre garde que le nouveau Traité avec les Espagnols, ne fût préjudiciable aux anciennes alliances de la Couronne avec les autres Souverains.

Le rang du Prince de Condé vint enfin. L'air décisif du Duc de Guise l'avoit tel-

tellement ſurpris, qu'il en étoit tout deconcerté. *Puiſque c'eſt une affaire concluë*, dit-il froidement, *il n'étoit pas néceſſaire de nous demander nôtre avis:* On crut que les deux Princes étoient venus dans le deſſein de s'oppoſer au Traité. Les paroles qui échapperent au Comte de Soiſſons confirmérent encore les gens dans cette penſée. *Vous voiez, Monſieur*, dit-il en ſe tournant vers le Prince de Condé, *qu'on nous traite ici comme des valets.* La Régente piquée de ce reproche, voulut parler; mais le Chancelier l'en détourna habilement, en propoſant quelqu'autre choſe. On conclut ainſi que le double mariage ſeroit publié le 25. jour du mois de Mars ſuivant; & le nouveau Duc de Mayenne fut deſtiné à l'Ambaſſade extraordinaire d'Eſpagne pour faire la demande de l'Infante avec les cerémonies accoutumées. Le Prince de Condé & le Comte de Soiſſons montrerent une grande foibleſſe en cette rencontre. Leur conſcience ne leur permettoit pas d'approuver la choſe; & la crainte, ou l'eſperance les empêcha de parler comme ils devoient. *Monſieur*, dit alors le Connétable à ſon beaufils le Prince de Condé, *vous ne ſavez ni combattre avec courage, ni ceder avec prudence.* 1612.

La Régente ſe trouvoit dans un autre embaras à l'occaſion de l'Arrêt que le Parlement avoit rendu ſur le differend de l'Univerſité de Paris avec les Jeſuites pour l'ouverture de leur Collége de Clermont. Le Nonce du Pape ſe plaint de l'Arrêt du

1612. Parlement sur le procés de l'Université de Paris contre les Jesuites.

mont. Les bons Peres s'étoient flatez que le premier Président de Verdun leur seroit aussi favorable, que son Prédecesseur leur étoit contraire. Mais leur espérance fut bien trompée. Soit que ce Magistrat affectât de paroître zélé pour les libertez de l'Eglise Gallicane ; soit que les remontrances du Docteur Richer Sindic de la Faculté de Paris, & le Plaidoié de l'Avocat Genéral Servin, eussent convaincu le premier Président, que si la Societé mettoit une fois le pied dans l'Université de Paris, elle y établiroit ses dogmes pernicieux ; soit enfin que Verdun n'aimât pas plus les Jesuïtes dans le fonds de son cœur, que les autres Magistrats, il prit un air si gai, si content avant que de prononcer l'Arrêt, que les bons Peres crurent avoir gagné leur procés. Quelle fut leur mortification, quand ils entendirent qu'on leur ordonnoit de signer incessamment qu'ils se conformeroient *à la doctrine de l'Ecole de Sorbonne, mêmes en ce qui concerne la conservation de la personne sacrée des Rois, la manutention de leur autorité Roiale, & les libertez de l'Eglise Gallicane*, selon qu'il étoit porté dans les quatre articles qu'on leur avoit proposez & qui furent énoncez dans la prononciation de l'Arrêt ! Cela reduisoit la Compagnie à une étrange extrémité. Il falloit qu'elle souscrivît à une doctrine detestée à la Cour de Rome, ou qu'elle s'exposât à sortir peut-être une seconde fois du Roiaume. Les Curez de

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 624. 625. &c

de Paris s'étoient déja liez pour presenter conjointement une Requête au Parlement, afin que le Confessional fut défendu aux Jesuïtes. L'Université en donnoit une autre pour demander qu'il leur fut enjoint de fermer leurs Colléges dans toutes les villes du ressort du Parlement de Paris, où ils enseignoient, sans que les Lettres patentes que le feu Roi leur avoit accordées, fussent verifiées au Parlement. Les bons Peres n'avoient plus d'autre ressource que d'emploier l'intercession du Nonce, & de faire agir les Cardinaux & les Prélats dévoüez à la Cour de Rome. 1612.

Ubaldini Nonce du Pape n'eut pas de peine à se remüer en leur faveur. Il n'étoit pas moins allarmé que les Jesuïtes. Le premier Président se vantoit de faire recevoir solennellement dans la Faculté de Paris les quatre articles proposez aux bons Peres, & tout ce que l'Avocat Genéral avoit avancé dans son Plaidoié. Dans la premiére audience que le Nonce eut de la Régente, il fit de grandes plaintes contre le nouvel Arrêt, & contre Servin. Son discours finit par d'instantes priéres à Sa Majesté, de prévenir promptement le mal que l'entreprise du Parlement, disoit-il, alloit causer à la Religion. Marie de Médicis donna de bonnes paroles au Nonce. Mais ce n'étoit pas assez d'avoir surpris une femme peu éclairée, superstitieuse au dernier point, & absolument dependante du Pape: il

1612. il falloit encore gagner les Ministres d'Etat & les Principaux du Parlement. La Régente ne pouvoit rien faire sans eux dans cette occasion. Le Nonce envoie premiérement son Auditeur chez les Ministres. Il fit grand bruit. *Est-ce donc*, disoit cet Italien, *que les Avocats Généraux croient avoir droit de proposer au Parlement des questions qui regardent l'administration des Sacremens? Cette Compagnie pretend-elle en juger souverainement? Si l'Arrêt qu'elle a donné, obligeoit seulement les Jesuites à suivre la doctrine reçuë dans toute l'Eglise, ou du moins celle que les Prélats de l'Eglise Gallicane font profession de croire, la chose pouroit être supportable: Mais que le Parlement veuille les astreindre à se conformer à ce qui n'est enseigné que dans un aussi petit Corps que celui de Sorbonne; le Pape ne peut pas se dispenser de condamner une procedure si insoutenable.* L'Auditeur insistoit ensuite de la part du Nonce, que le Conseil privé du Roi donnât un Arrêt pour casser celui du Parlement, ou du moins pour en suspendre l'exécution.

Invectives du Nonce contre l'Avocat General Servin.

Son Maître crioit de son côté. Il demandoit si la Sorbonne prétendoit faire schisme dans l'Eglise, en adoptant une doctrine contraire à celle de toutes les autres Universitez. *Si cela continuë*, disoit-il, *le Pape sera enfin obligé de presser la convocation d'un Concile National en France pour y faire condamner la doctrine de la Sorbonne comme teméraire, fausse, & erronée. Cependant Sa Sainteté procedera* par-

par la voie des censures Ecclesiastiques contre les Docteurs qui souscriront aux articles que le Parlement propose aux Jesuites. Pour ce qui est de Servin, ajoûtoit le Ministre Italien, *on n'ignore pas que c'est un franc Huguenot pensionnaire du Roi d'Angleterre. On devroit lui ôter sa charge, ou du moins lui défendre de parler desormais de ce qui regarde la Religion, le Pape, la Cour de Rome, & les immunitez de l'Eglise. Cet homme infecte la jeunesse du Palais de ses mauvais sentimens : il cherche à servir le parti Huguenot en rompant la bonne intelligence de la Cour de France & du S. Siége, & en semant la jalousie & la defiance entre le Pape & le Roi Tres-Chretien.* Le Nonce soutenoit encore que le Clergé de France devoit excommunier l'Avocat Genéral. *Si le respect humain arrête les Evêques*, ajoûtoit-il, *le Pape procedera lui-même contre un homme qui se mêle de faire de nouveaux articles de Foi, & de condamner d'heresie des dogmes conformes aux veritez que l'Eglise Catholique enseigne.* Paul V. auroit-il osé l'entreprendre, d'excommunier un des premiers Magistrats de France pour avoir soutenu les interêts du Roi & de l'Etat? Plût à Dieu que ce Pape hautain s'en fût avisé. On auroit vû comment l'Eglise Gallicane auroit défendu ce grand article de ses libertez, qu'un Magistrat ne peut être excommunié pour tout ce qui regarde l'exercice de sa charge. Je doute que Paul V. se fût aussi bien tiré de cette affaire que de son interdit fulminé contre la République de Venise. 1612.

Le

1612. Le Nonce se récrioit principalement sur l'article du sceau de la Confession au regard des attentats contre la personne des Rois & contre l'Etat. Il ne le traitoit de rien moins que d'impiété & de sacrilége. *Cette doctrine*, disoit-il, *est contraire à la seureté de la personne des Princes.* Cela est surprenant. Car enfin, le Parlement prétendoit rendre un service considerable au Roi, en établissant que le Confesseur est obligé de revéler ce qu'il apprend des attentats contre la personne du Prince & contre l'Etat. Voici comment le Ministre du Pape raisonnoit. *Si cette doctrine est reçuë*, poursuivoit-il, *ceux qui concevront ces noirs desseins, ne voudront jamais s'en confesser. Un Prêtre ne pourra donc plus détourner son pénitent d'exécuter sa mauvaise entreprise. Quand on apprend ces sortes de choses par la voie de la Confession, il est permis d'avertir le Prince ou le Magistrat, en termes generaux, sans nommer & sans designer les personnes. Or vouloir detourner les gens de se confesser du crime qu'ils méditent, c'est ôter à leurs Confesseurs le moien de rendre du moins ce bon service au public.* Ce que Ubaldini disoit contre l'article de la superiorité du Pape au dessus du Concile, étoit plus malin & plus capable d'effraier la Régente. *Les mêmes argumens*, crioit-il par tout, *dont la Sorbonne se sert pour établir ce dogme, prouvent aussi que les Etats Genéraux du Roiaume sont au dessus du Roi. Les Huguenots, ou du moins les Catholiques brouillons pour-*

pourront appeller encore au Concile futur de la ſentence de divorce que Clement VIII. a prononcée entre le feu Roi & la Reine Marguerite. La naiſſance du Roi n'eſt pas certaine ſelon ces principes, on eſt en droit de ſe pourvoir contre la Régence de la Reine. Servin en veut venir là. C'eſt un ennemi déclaré de la Reine & de ſon Conſeil. 1612.

Ce grand vacarme excité par le Nonce, fut cauſe que Marie de Médicis & ſes Miniſtres prirent la réſolution d'appaiſer l'Italien. Mais les grands Seigneurs & les Miniſtres ne convenoient pas bien entr'eux des expédiens qu'il falloit prendre. Les Seigneurs vouloient que la Régente ſuſpendit l'exécution de l'Arrêt du Parlement, qu'elle évoquât l'affaire à ſon Conſeil, & qu'on fît une ſi forte réprimande à l'Avocat Genéral, qu'il ne s'aviſât jamais de mettre la Reine en de ſi grands embaras. Les Miniſtres n'étoient pas de l'avis des Seigneurs. Ils craignoient que cette hauteur n'irritât le Parlement. La prudence veut qu'on le menage beaucoup plus dans une minorité, qu'en tout autre temps. On trouva donc plus à propos d'empêcher doucement que la Sorbonne s'expliquât ſur les quatre articles, & d'engager le Parlement à modifier lui-même ſon Arrêt, & à ne plus recevoir de nouvelles Requêtes contre les Jeſuïtes. Conchini fut chargé de parler aux Préſidents du Parlement de la part de la Régente, & de leur dire que Sa Majeſté ſouhaitoit que l'Arrêt

Démarches du Non-

1612. l'Arrêt fût adouci. Le Chancelier de Silleri & Villeroi s'emploiérent encore pour obtenir cela des Magistrats.

ce auprés du Parlement pour obtenir une modification de l'Arrêt.

Cette résolution ne plut point au Nonce. Il se voioit renvoié aux gens du Parlement pour négocier avec eux une modification de leur Arrêt qui pût être au gré du Pape. Ces Messieurs sont ordinairement plus roides, ils ont moins de complaisance pour la Cour de Rome, que les Ministres d'Etat. Voilà donc l'Auditeur d'Ubaldini encore une fois en campagne. Il va trouver le premier Président de Verdun. Son Maître lui avoit donné ordre de parler à ce Magistrat avec beaucoup d'adresse & de civilité. L'Auditeur debute par de grandes loüanges du zéle du premier Président pour le bien de l'Eglise, de sa dévotion envers le S. Siége, de son affection au service de la Reine, enfin de son inclination à faire du bien aux Jesuïtes. Aprés de longs complimens à l'Italienne, vinrent les plaintes contre l'Arrêt du Parlement, & contre le Plaidoié de Servin : enfin, les instances au Magistrat de ne point dementir la bonne opinion qu'on avoit de lui, & de la confirmer en faisant modifier l'Arrêt. Verdun s'excusa en disant qu'il n'étoit pas le maître de ce que le Parlement ordonnoit à la pluralité des voix. Il dit que l'Avocat Genéral n'avoit parlé du Saint Pere, qu'en termes fort respectueux : il promit qu'on ne recevroit plus de nouvelles Requêtes contre les Jesuïtes;

Digitized by Google

suïtes, & qu'on prendroit des mesures pour assoupir cette affaire. Pour ce qui regardoit la modification de l'Arrêt, Verdun repondit que si les quatre articles n'y étoient pas énoncez, on ne croioit pas que M. le Nonce eût sujet de se plaindre. *Cependant*, ajoûtat-t-il, *nous verrons encore ce qui se pourra faire pour sa satisfaction.* L'Auditeur insista que l'Arrêt seroit toûjours infamant pour les Jesuïtes, & qu'on y supposoit que leur Compagnie enseignoit une doctrine contraire à la sureté de la personne des Princes. *Comment ces bons Peres*, ajoûtoit l'Auditeur, *pourront-ils promettre en sureté de conscience de se conformer à la doctrine de la Sorbonne touchant les libertez de l'Eglise Gallicane! Ces paroles renferment tout ce que M. l'Avocat General a dit dans son Plaidoié contre l'autorité du Pape & contre la Jurisdiction Ecclésiastique.* 1612.

Ce fut en vain que l'Auditeur déploia toute son éloquence. Le premier President demeura toûjours inflexible à ne point retrancher de l'Arrêt ce qu'on y disoit des libertez de l'Eglise Gallicane. Le Chancelier & Villeroi en aiant pressé Verdun de la part de la Régente, *Sa Majesté*, répondit-il courageusement, *feroit mieux de casser le Parlement, que de l'obliger à changer ses Arrêts pour complaire à un Ministre étranger.* Tout ce qu'on put obtenir du premier Président, ce fut que les quatre articles ne seroient pas énoncez dans l'Arrêt, & qu'en parlant des li-

Modification de l'Arrêt du Parlement.

ber-

Digitized by Google

1612. bertez de l'Eglise Galliance, on ajoûteroit ces mots, *de tout temps gardées & observées dans le Roiaume.* On promit aussi que les Jesuïtes ne seroient point contraints à souscrire malgré eux. La Régente confirma toutes ces choses au Nonce; elle declama fortement contre le pauvre Servin. *Je vous répons*, dit elle, *qu'il ne s'échappera plus de la sorte, nous saurons desormais le rendre sage.*

Intrigues du Nonce dans le Clergé.

Ubaldini s'étoit encore intrigué dans le Clergé, pour soulever les Evêques. Le Cardinal du Perron & celui de Gonzague, qui étoit alors à Paris, crioient par tout *à l'heretique* contre l'Avocat General. Marquemont Archevêque de Lion agissoit fortement de son côté auprés des Ministres & des Prélats. Servin se trouvant un jour dans le cabinet de la Reine avec les Cardinaux de Gonzague & du Perron, celui-ci eut l'audace de dire à l'Avocat Genéral qu'il étoit un ignorant. Le Cardinal étoit devenu extrémement fier par les applaudissemens que sa facilité de parler & d'écrire, lui attiroit de la part de la multitude qui se laisse plûtôt éblouïr par le faux brillant d'une imagination vive & agreable, que convaincre par la solidité d'un raisonnement, que la plus-patt de gens ne sont pas capables de bien discerner. Ce qui nous reste de Servin & du Cardinal, prouve assez que l'Avocat Genéral en savoit bien autant que du Perron. Du moins le Magistrat avoit plus de droiture d'esprit

prit & plus de ſincerité. L'adroit Cardinal n'avoit pas oſé entreprendre Servin ſur l'autorité du Pape, ni ſur les libertez de l'Egliſe Gallicane. Il n'y auroit pas eu de l'avantage. Mais il ſe jetta ſur l'article du ſçeau de la Confeſſion. Et comme le Cardinal étoit grand parleur & grand Sophiſte, il embaraſſa tellement la queſtion, pour trouver des heréſies dans ce que l'Avocat Genéral avoit dit, que Servin ne ſe reconnoiſſant plus lui-même, nia qu'il eût dit ce que du Perron lui imputoit. 1612.

Non content d'avoir donne un Mémoire à la Régente contre Servin, le Cardinal de Gonzague voulut encore l'attaquer en preſence de la Reine. Il appella Servin herétique, ennemi du Roi, de la Régente & de l'Etat. L'Avocat Genéral repliqua ſans s'émouvoir que ſa Charge l'obligeoit à veiller ſur ce qui peut concerner les interêts de ſon Maître & le bien du Roiaume. *Je ſai, Monſieur*, ajoûta-t-il, *que vous avez l'honneur d'appartenir à Sa Majeſté. La qualité de neveu de la Reine me donne du reſpect pour vous : mais je ne dois rendre compte de ma conduite qu'à Sa Majeſté.* Gonzague repartit, que le meilleur ſervice que Servin pût rendre au Roi, c'étoit de ne s'écarter jamais de la Foi Catholique, de ne brouiller point la France avec le Saint Siége, & qu'on ne pouvoit pas être bon ſerviteur du Roi & ennemi du Pape en même temps. *Avant que de nous faire des leçons*, dit alors Servin indigné de la hardieſſe d'un Cardinal

1612. nal qui menoit une vie ſcandaleuſe à Paris, *vous devriez penſer, Monſieur, à nous donner de bons exemples.* La Reine interrompit promptement l'Avocat Genéral. Elle lui ordonna en le congédiant de faire ſatisfaction au Cardinal. *Je n'en demande point,* reprit Gonzague. *Cet homme n'eſt pas capable de m'offenſer.* Pauvre défaite d'un grand Seigneur que la verité du reproche avoit vivement piqué!

Les Prélats qui ſe trouvoient à Paris animez par l'Archevêque de Lion, ſe mirent auſſi à crier contre l'Arrêt du Parlement & contre l'Avocat Genéral. Ils blâmoient fort les Evêques de Beauvais & de Noion qui avoient aſſiſté au jugement comme Pairs Eccléſiaſtiques, de ce qu'ils n'étoient pas ſortis de l'Audience, dez qu'ils avoient entendu ce que Servin diſoit contre l'autorité du S. Siége, & contre les immunitez de l'Egliſe. Quelques-uns étoient d'avis de condamner comme herétique ce que l'Avocat Genéral avoit dit de la Confeſſion. Mais cela ne contentoit pas le Nonce. S'arrêter à ce ſeul article, c'étoit approuver tacitement les autres de la ſuperiorité du Concile au deſſus du Pape, & des libertez de l'Egliſe Gallicane. Les Evêques n'étoient pas même bien d'accord entr'eux ſur l'article de la Confeſſion. Ils croioient encore n'avoir pas aſſez d'autorité dans une Aſſemblée particuliere, pour prononcer ſur une queſtion de cette importance; & ils manquoient de hardieſſe pour l'entreprendre

dre. Ubaldini fut plus heureux en Sorbonne. Il y forma une assez nombreuse caballe pour empécher que la Faculté de Paris ne se declarat sur les articles. Le Docteur Duval à la tête de son parti, promit de répondre, en cas que le Parlement les pressât, que la Faculté ne pouvoit rien faire sans les Evêques, ni sans un ordre exprés de la Régente; les articles dont il étoit question, ne regardant pas seulement la Religion, mais encore les affaires d'Etat. 1612.

Embaras des Jesuïtes entre la Cour de Rome & le Parlement de Paris.

Cependant les Jesuïtes n'étoient pas peu embarassez. Ils mouroient d'envie d'ouvrir leur Collége de Clermont. Pour en obtenir la permission, il falloit suivre l'avis que le Président Séguier leur bon ami, & quelques autres donnoient à la Compagnie, de contenter le Parlement par une promesse de se conformer à la doctrine communement reçuë dans l'Université de Paris. Mais cela les exposoit aussi à l'indignation du Saint Pere & de la Cour de Rome. Le Cardinal du Perron, l'Evêque de Paris, & plusieurs autres Prelats, ne leur conseilloient point de faire cette démarche. Ubaldini les en conjuroit, persuadé que l'honneur du Saint Siége étoit interessé dans leur affaire. Aprés de grandes consultations, le Provincial accompagné de cinq autres Jesuïtes, s'en va, sans en avertir le Nonce ni les Cardinaux, faire une déclaration par écrit au Greffe semblable à celle que le

1612. Provincial avoit faite de vive voix dans le Parlement. Les bons Peres crurent qu'ils se tireroient assez d'intrigue avec la Cour de Rome, aprés que la chose seroit faite, & qu'ils en seroient quittes pour quelques reprimandes de la part du Nonce & de leur Genéral, qui n'en seroit pas trop faché dans le fonds de son ame.

Dès que le Nonce eût appris ce que les Jesuïtes avoient fait, il entra dans une furieuse colere. Le P. Coton fut chargé de l'aller trouver pour l'appaiser. Le Jesuïte doucereux eut beau lui representer que son Provincial n'avoit pas cru mal faire, en signant ce qu'il avoit déja dit de vive voix, que la regle de la Compagnie veut qu'elle se conforme aux sentimens des Universitez où elle a des Colléges, que leurs bons amis leur conseilloient de prevenir les chagrins que le Parlement ne manqueroit pas de leur faire, si la Societé refusoit opiniatrement d'obéïr à l'Arrêt; enfin qu'ils avoient cru que le Pape avoit des raisons de ne leur pas donner une permission expresse de se soumettre à la loi que le Parlement vouloit leur imposer; mais qu'ils espéroient aussi que Sa Sainteté ne leur sauroit pas mauvais gré d'avoir contenté le Parlement à l'insçû de la Cour de Rome. Le Nonce ne se paya point de ces raisons. *Est-ce à vous*, dit-il à Coton, *de deviner les intentions du S. Pere? Il falloit consulter son Ministre qui les sait mieux qu'aucun autre. Et puis-*

1612.

puisque vous deviez vous conformer aux sentimens des Universitez, pourquoi n'avez-vous pas attendu que la Sorbonne expliquât nettement ce qu'elle croit? Au lieu de consulter vôtre Président Seguier & des gens de Palais, il eut été plus à propos de prendre mon avis & celui des Prelats bien intentionnez, & d'attendre les ordres de vôtre P. General. Coton n'eut rien à repliquer. Mais l'affaire étoit finie. Le Nonce ne pouvoit plus même se plaindre à la Régente de la violence que le Parlement avoit faite aux Jesuïtes. On lui auroit reparti que les bons Peres étoient allez d'eux-mêmes, sans aucune nouvelle sommation, promettre de se conformer aux sentimens de l'Université & aux intentions du Parlement. Comme les équivoques, les réticences, les restrictions mentales sont toûjours la grande ressource de la Societé, les Jesuïtes de Paris s'en servirent merveilleusement bien dans les lettres qu'ils écrivirent à Rome pour se justifier auprés du Pape & du Cardinal Borghése son neveu. Peut-on s'empêcher de rire en voiant Coton dire froidement au S. Pere, que par les libertez de l'Eglise Gallicane, on n'entendoit que le Concordat fait entre Leon X. & le Roi François I?

Un Livre du Docteur Richer Sindic de la

Ubaldini se donnoit encore beaucoup de mouvement dans le Clergé & en Sorbonne pour perdre Richer Docteur & Sindic de la Faculté de Paris. Au commencement de cette année, on débita deux pe-

Digitized by Google

1612. tits Livres, dont l'un causa de grandes affaires à son Auteur, quoi qu'il n'y eût pas mis son nom. Le premier n'étoit qu'un recueil de quelques Décrets de la Faculté de Paris sur l'autorité du Pape. On pretendoit prouver par là que l'ancienne doctrine de la Sorbonne, c'est que Jesus-Christ a institué un gouvernement *Aristocratique* dans son Eglise. Et par ce que la Cour de Rome accuse d'Huguenotisme tous ceux qui s'opposent à ses usurpations, l'Auteur du recueil voulut prevenir ce reproche contre la Faculté, en joignant à son recueil les Décrets de la Sorbonne contre Luther & contre du Plessis-Mornai. Le second Livre developoit l'hypothése du gouvernement *Aristocratique* de l'Eglise. Il étoit intitulé, *De la Puissance Ecclesiastique & Politique.*

Faculté de Paris y fait grand bruit.

L'Auteur prétendoit que la Jurisdiction spirituelle appartient proprement à l'Eglise, & que le Pape & les Evêques ne sont que les instrumens & les Ministres dont elle se sert pour l'exercer: que Jesus-Christ est le Chef essentiel de l'Eglise, dont le Pape est seulement le Chef qu'on appelloit *Ministeriel*, & que l'autorité du Pontife de Rome s'étend uniquement sur les Eglises particulieres, où il doit faire observer les Décrets & les Canons publiez dans les Conciles Généraux: que l'Eglise ne doit pas être gouvernée par un Monarque absolu, mais par les Canons: que l'Infaillibilité est donnée à toute l'Eglise, c'est-à-dire aux Corps des

des premiers Paſteurs; chaque Evêque 1612.
particulier, & le Pape même étant ſujet à l'erreur: que la convocation frequente des Conciles Genéraux eſt neceſſaire: que les Décrets du Souverain Pontife n'obligent qu'autant qu'ils ſont conformes aux Canons: enfin, que le Pape ne peut impoſer aucune obligation à l'Egliſe malgré elle & ſans ſon conſentement.

Quant à la puiſſance politique, l'Auteur ſoutenoit que Jeſus-Chriſt n'a donné à l'Egliſe aucune juriſdiction temporelle, & qu'elle n'a pas le pouvoir d'uſer du *glaive* & de contrainte; que les cenſures & les excommunications ſont les armes ſpirituelles de l'Egliſe, & qu'on ne pouvoit les emploier autrefois ſans le conſeil de l'Aſſemblée qu'on nommoit le *Presbytere*: que le Souverain eſt le défenſeur & le protecteur de la loi naturelle, divine, & canonique, & qu'en cette qualité il a droit de faire des loix, & d'uſer du glaive pour maintenir ce que Dieu & les Conciles ont ordonné: que les Empereurs Chrétiens ont convoqué de droit les premiers Conciles Genéraux: que les appels *comme d'abus* ſont légitimes, & que les Souverains les doivent recevoir en qualité de Protecteurs des Canons: que l'Egliſe a bien une puiſſance indirecte ſur les choſes temporelles par la voie de perſuaſion & d'excommunication, mais non par celle de la contrainte & de la depoſition des Souverains: que les Décrets des Papes où les

Digitized by Google

1612. Souverains qui n'exterminent pas les heré-tiques, sont excommuniez, n'ont pas plus d'autorité que l'*Extravagante* de Boniface VIII. & les autres Constitutions des Pontifes ambitieux & entreprenans : que les exemples des Empereurs & des Princes excommuniez & déposez par les Papes, sont des faits qui ne peuvent pas prouver un droit légitimement acquis. On finissoit l'Ouvrage en soumettant toutes ces propositions au jugement de l'Eglise.

Edmond Richer l'avoit composé à la priere du premier Président de Verdun. Il le mit sous la presse aprés l'Arrêt rendu entre l'Université de Paris & les Jesuïtes. Dez que ce Livre parut, Duval & les autres Docteurs de la faction du Pape suscitez par le Nonce, firent un éclat épouventable. On forma d'abord une puissante & nombreuse cabale pour faire censurer l'Ouvrage en Sorbonne. L'Auditeur d'Ubaldini & Forgemont Docteur de Paris alloient de porte en porte pour solliciter la censure. Quand le Parlement en eut connoissance, il fit appeller Richer & Forgemont. Le premier fut repris de ce qu'il avoit publié son Livre sans permission, & sans un examen precédent selon les Ordonnances. L'autre Docteur fut blâmé fortement de ce qu'il s'étoit lié à un étranger pour procurer par des voies extraordinaires une Assemblée de la Faculté de Paris, qui devoit deliberer sur un Ouvrage où l'Auteur traitoit plusieurs questions importan-

Testament de Richer à la fin du II. Vol. de ses Ouvrages.

Mercure François. 1612.

tes.

tes touchant les droits & les libertez de l'Eglise Gallicane. Le Parlement donna encore un Arrêt pour défendre à la Faculté de proceder à l'examen du Livre de Richer, & pour ordonner que tous les exemplaires fussent portez au Greffe. 1612.

Les Docteurs les plus sages & les plus éclairez se déclarerent pour Richer: mais Duval & quelques emportez firent des Livres sanglans contre lui. Le déchainement fut si furieux, qu'on ne le menaçoit de rien moins que de le transporter à Rome, & de le mettre à l'Inquisition pour être brûlé ensuite. Le plus grand & le plus dangereux ennemi de Richer, ce fut le Cardinal du Perron. Poussé par le Cardinal de Gonzague & par le Nonce Ubaldini, du Perron eut la malice de dire dans le Conseil de la Régente que Richer avoit été autrefois bien avant dans le parti de la Ligue, qu'il ne mettoit le Concile au dessus du Pape, que parce qu'il supposoit que les Etats Generaux sont au dessus des Rois; enfin qu'il avoit en vuë de donner atteinte à la naissance & à l'Etat du Roi, & des enfans d'Henri IV. & à la validité du mariage du feu Roi avec la Reine mere. Richer demanda la permission de se défendre contre les calomnies du Cardinal: mais le Nonce faisoit tant de bruit de son côté, qu'on ne voulut pas accorder une chose si juste. Ubaldini menaçoit même de sortir incessamment de Paris sans prendre congé du Roi.

Le Cardinal du Perron & les Evêques de la Province de Sens assemblez condamnent le Livre de Rher.

1612. Le Cardinal de Bonzi déclara un jour à Richer de la part du Chancelier de Silleri, qu'on le feroit prendre, s'il répondoit à quelqu'un des libelles que ses Adversaires publioient contre lui. *Comment!* disoit Bonzi, *le Roi & la Reine sa mere ménagent bien la petite Republique de Geneve. Et pourquoi leurs Majestez ne menageront-elles pas le Pape? Il est autrement puissant que la Seigneurie de Geneve. Outre que sa domination spirituelle s'étend sur tout le monde, il est Souverain de plusieurs Provinces en Italie.* C'est ainsi que les grands Seigneurs s'imaginent que leur élevation les met en droit de païer les autres des réponses les plus extravagantes.

Les ennemis de Richer voiant qu'il n'y avoit rien à faire en Sorbonne à cause du Parlement, on chercha quelqu'autre moien de flétrir cet homme de bien. Le Cardinal du Perron devoit tenir à Paris une assemblée des Evêques de la Province de Sens, dont il étoit Métropolitain, pour députer à l'assemblée generale du Clergé indiquée au mois de Mai, & pour nommer un Agent du Clergé. On prit occasion de presenter le Livre de Richer à cette espece de Concile Provincial. Le Président ne manqua pas de l'y faire condamner, comme *contenant plusieurs propositions fausses, erronées, scandaleuses, schismatiques & heretiques; sans toucher neanmoins*, ajoûtoit-on, *aux droits du Roi & de la Couronne* de France, *droits, immunitez, & libertez de l'Eglise Gallicane.* Jamais censure

ſure ne fut plus irreguliére que celle-ci. 1612.
Les Prélats n'avoient pouvoir de s'aſſembler que pour certaines affaires temporelles du Clergé de leur Province. Le prétendu Concile du Cardinal n'étoit donc pas convoqué dans les formes. De huit Prélats qui le composérent, cinq ſignérent la condamnation, ſans avoir été preſens à l'examen du Livre. On ſeroit ſurpris d'y trouver le nom de Gabriel de l'Aubeſpine Evêque d'Orleans fort connu par ſes Livres, où il tâche d'éclaircir quelques endroits curieux de l'Antiquité Eccléſiaſtique, ſi on ne ſavoit pas d'ailleurs que ce Prélat étoit un Courtiſan qui menoit une vie dereglée. *Mr. d'Orleans*, diſoit-on alors, *va travailler pour l'Egliſe, quand il n'a plus d'argent pour jouër.*

Le Parlement s'étant ſaiſi de l'affaire du Livre de Richer, les Evêques de la Province de Sens ne pouvoient pas prononcer deſſus, ſans entreprendre ſur l'autorité du Roi, & ſur celle de ſon Parlement. Il falloit encore appeller l'Auteur, & entendre ſes défenſes. Enfin le Concile du Cardinal condamne & abſout en même temps. Toutes les propoſitions prétenduës erronées & herétiques dans le Livre de Richer, regardoient les droits du Roi & les libertez de l'Egliſe Gallicane. Et c'eſt à quoi les Peres du Concile ne veulent pas toucher. On attendoit de leur lumiére & de leur équité, qu'ils marquaſ-

Digitized by Google

1612. ſent au public les heréſies de Richer qui n'ont aucune rélation aux droits de la Couronne & aux privileges de l'Egliſe Gallicane. Gondi Evêque de Paris aiant fait publier dans toutes les Paroiſſes le Décret du Concile auquel il avoit aſſiſté, Richer en appella *comme d'abus*. Il preſenta au Sçeau ſon relief d'appel: mais on lui refuſa les Lettres qu'il demandoit, ſans avoir égard aux bonnes raiſons qu'il alléguoit, en offrant de ſe juſtifier. La caballe étoit ſi forte, que le Parlement n'oſa pas recevoir la Requête que Richer avoit preſentée pour demander à la Cour qu'il lui plût d'ordonner, que ſes Lettres de relief d'appel fuſſent ſellées. Du Perron étoit trop habile pour ſouffrir que le Décret de ſon Concile Provincial fût examiné au Parlement. L'Avocat Genéral Servin n'auroit pas manqué de prouver au Cardinal qu'il étoit lui-même un franc ignorant, ou bien un calomniateur malicieux, & un lâche flateur du Pape.

On ôte à Richer le Sindicat de la Faculté de Paris.

L'injuſtice fut pouſſée juſqu'au bout contre le bon Richer. Quelques mois aprés, Harlai de Chanvalon Abbé de S. Victor de Paris, homme qui ſelon le genie de ſa famille ſe déclaroit pour, ou contre la Cour de Rome, ſelon que celle de France le ſouhaitoit, l'Abbé de Chanvalon, dis-je, propoſa dans une Aſſemblée de la Faculté de Paris, qu'on élût un autre Sindic à la place de Richer. Le Docteur s'oppoſa modeſtement à ce dernier effort de ſes ennemis. La Faculté

té se trouvoit partagée. Duval étoit à la tête de quarante-trois Docteurs lâches, ou ignorans qui appuiérent la proposition de l'Abbé. Vingt-cinq Docteurs plus éclairez & moins timides se déclarerent pour Richer. La division fut si grande en Sorbonne que la Régente & le Parlement firent défense à la Faculté de proceder à l'élection d'un nouveau Sindic. Mais du Perron, le Nonce, & les autres gens du Pape, se donnerent de si grands mouvemens, que nonobstant les justes oppositions de Richer & de ses amis, le Roi envoia un commandement exprés à la Faculté, d'élire un nouveau Sindic. Il fallut donc obéir. Richer protesta tout publiquement qu'il vouloit mourir dans la Communion de l'Eglise Romaine; qu'il étoit bon serviteur du Roi & de la Reine; qu'il défendroit toûjours sans opiniatreté & sans ambition l'ancienne doctrine de l'Ecole de Paris; qu'il avoit cru devoir s'opposer à la pernicieuse & detestable doctrine qu'on insinuoit artificieusement, qu'il est permis de déposer les Rois & de tuër les Tyrans; enfin qu'il soumettoit son Livre à la censure de l'Eglise & de la Faculté de Paris; & que sa plus forte passion, c'étoit de le voir examiner par des Juges équitables & desinteressez. Ce qui nous reste de Richer prouve qu'il souffrit avec beaucoup de moderation & de patience, l'injustice qu'on lui faisoit. Filesac fut élû pour lui succeder dans le Sindicat. 1612.

1612. Divertissemens publics pour le double mariage.

Parmi tous ces embaras, la Régente se divertissoit plus que la Religion & la bienséance de la seconde année de son dueil, ne le permettoient : elle n'avoit pleuré la mort tragique du feu Roi que par façon. *Rien*, dit Marie de Médicis au Président Jeannin dont le fils avoit été assassiné, *Rien n'a tant appaisé ma douleur après la mort du Roi, que les affaires de la Regence.* Sa Majesté eût parlé plus sincerement si elle eût dit, *que le plaisir de me voir la Maitresse.* Les Ducs de Vendôme & de Chevreuse étoient liez avec Bassompierre pour danser un ballet tous les Dimanches, tantôt chez la Princesse de Conti, tantôt chez la Duchesse de Guise, parce que la Régente n'osoit pas tenir des assemblées publiques au Louvre. Le double mariage aiant été declaré solennellement le 25. Mars par le Chancelier, en presence de leurs Majestez, du Prince de Conti, des Pairs & des Officiers de la Couronne, l'Ambassadeur d'Espagne y donna son consentement de la part du Roi son Maître. Depuis ce temps-là, il rendit à Madame fille aînée de France les mêmes honneurs que les Espagnols rendent à leurs Reines. Mais les Courtisans François, dont les maniéres sont fort differentes de celles des Espagnols, ne pouvoient s'empêcher de rire en voiant les cerémonies & la gravité affectée de l'Ambassadeur. Marie de Médicis avoit ordonné un magnifique Carouzel dans la place Roiale en re-

Mémoires de Bassompierre.

jouïs-

jouïssance du double mariage. Les trois tenans furent le Duc de Guise, le Duc de Nevers, & Bassompierre. Le Connétable & quatre Maréchaux de France devoient être les Juges. Cette fête, dont la description ne mérite pas de trouver sa place dans une Histoire sérieuse, couta un argent infini. Marie depensoit en spectacles, & en libéralitez indiscretes les millions que le feu Roi avoit épargnez avec trop de prevoiance. 1612.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons n'assistérent pas à la déclaration du mariage. Ils s'étoient retirez de la Cour dans la resolution de n'y revenir qu'aprés la majorité du Roi, & de ne point signer le contract de mariage. *La Reine*, disoient-ils, *peut bien achever toute seule ce qu'elle a resolu & negocié sans nôtre participation. A Dieu ne plaise que nous fassions cette injure à la mémoire du feu Roi, de consentir qu'on ne tienne pas la parole qu'il a donnée au Duc de Savoie, dont la Maison a été tant de fois alliée à celle de France.* De si beaux sentimens seroient loüables, si les Princes ne se servoient pas ordinairement de pareils prétextes, quand l'interêt seul les fait agir. Condé & Soissons ne voioient point que la Régente se pressât de leur accorder les gratifications qu'on leur avoit fait esperer. Fortifiée du parti de la Maison de Guise, & du Duc d'Epernon, assurée du Connétable & des Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres qu'on avoit gagnez, mécon-

Nouvelles brouilleries à la Cour de France.

Siri Mémorie recondite. Tom. II. pag. 640. 641. 642.

1612. contente de ce que les deux Princes avoient dit dans le Conseil, lorsque le double mariage y fut proposé, la Reine sembloit ne se mettre pas autrement en peine des Princes du sang. Le seul Connétable tâchoit de les servir en intimidant Marie de Médicis. Il lui representoit souvent que les guerres civiles & les miséres des Regnes precedens, n'avoient point eu d'autre cause que le mauvais conseil donné à Catherine de Médicis, de mépriser les Princes du sang. *Ceux qui vous insinuent la même chose, Madame*, ajoûtoit-il, *pensent plus à l'établissement de leur fortune & de leur crédit qu'au bien de l'Etat. Si vôtre Majesté les écoute, je prévois qu'il arrivera du trouble & de la confusion.* L'avis du Connétable allié des Princes du sang & ennemi de la Maison de Guise, paroissoit suspect. La Régente n'y fit attention qu'à la derniére extremité.

Les Guises & le Duc d'Epernon triomphoient durant l'absence de Condé & de Soissons. La Maison de Guise avoit pris le soin de l'ordonnance du Carouzel : sous pretexte de contribuer au divertissement de la Reine, ils devenoient plus puissans que jamais. Les malins disoient qu'elle ne regardoit pas de mauvais œil le Chevalier de Guise. Il la servoit ordinairement à table, lorsque la Princesse de Conti, ou la Duchesse de Guise regaloient Sa Majesté. Marie paroissoit assez contente de voir de prés la belle main du Chevalier, qu'il affectoit lui-mê-

même de montrer. Le Marquis d'Ancre 1612.
que tous ceux de cette Maison & le Duc d'Epernon haïssoient, ne pouvoit souffrir la grande faveur des Guises & de leur allié. Les Ministres en étoient fort allarmez. Ils pensoient à mortifier ces deux Maisons ambitieuses. Conchini avoit d'autant plus d'inquietude, que la Reine étoit en colere contre lui. Marie ne l'avoit élevé qu'en considération de sa femme; & le Marquis ne vivoit pas bien avec elle: son chagrin domestique alloit quelquesfois si loin, qu'il parloit d'abandonner la Cour. Ils s'étoient querellez à table depuis peu avec tant d'emportement, qu'ils se jetterent l'un à l'autre des assiétes à la tête. La Régente appuioit la Marquise. Les Guises & les Ministres qui n'aimoient pas Conchini, prenoient le parti de la Galigaï, & la plaignoient pour aigrir davantage la Reine contre le mari. Tout cela poussoit Conchini à se jetter du côté des Princes du sang, qui vouloient humilier les Guises & Epernon, & qui prétendoient faire chasser les Ministres de la Cour. Conchini en vouloit sur tout au Chancelier. Il s'étoit emploié pour obtenir à Dolé sa creature, & son confident, la Charge de Procureur Genéral au Parlement de Paris qui vacquoit par la mort de la Guesle: mais Silleri l'avoit emportée pour Believre allié à la Maison du Chancelier. Pour se venger de cet affront, Conchini s'étoit mis en tête d'ôter les sçeaux à Silleri & de les faire donner à Dolé.

Ce-

1612. Cependant il falloit finir l'affaire du double mariage, & donner au Duc de Mayenne les depéches necessaires pour aller demander l'Infante Anne au nom du Roi. La presence & le consentement exprés de tous les Princes du sang étoient de la derniére importance dans cette occasion. Les Ministres emploiérent diverses personnes pour négocier le retour du Prince de Condé & du Comte de Soissons: mais l'oncle & le neveu ne vouloient rien écouter de la part des Ministres qu'ils avoient entrepris de perdre. Le Marquis d'Ancre qui avoit besoin des Princes pour ses desseins, se chargea volontiers de les aller inviter l'un & l'autre à revenir à la Cour. On leur promettoit toute la considération duë à leur naissance. Soissons se laissa leurrer par l'esperance du Gouvernement de Quilleboeuf en Normandie. Condé ne fut pas difficile à persuader aprés cela. Les deux Princes allérent d'abord à Paris accompagnez de cinq cens Cavaliers. La Régente paroissoit effraiée: mais elle se rassura bientôt. Ils vinrent peu de jours aprés à Fontainebleau, où la Cour passoit le Printemps.

Le Duc de Mayenne est envoié en Espagne pour demander l'Infante de la part du Roi.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Les amis du Comte de Soissons lui conseilloient de refuser son consentement au double mariage, jusqu'à ce qu'il fut plus assuré de ce qu'on lui avoit fait esperer, & d'empécher que le Prince de Condé ne donnât le sien: mais le Maréchal de Lesdiguiéres toûjours trompé par l'esperance de faire verifier son bre,

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 685. 686.

Digitized by Google

brevet de Duc & Pair au Parlement, quoique la Cour l'amusât depuis plus de six mois; Lesdiguiéres, dis-je, persuada le Comte de Soissons de faire ce que la Régente souhaitoit de lui. Le double mariage aiant donc été proposé au Conseil avec l'envoi du Duc de Mayenne & de Puisieux Secretaire d'Etat & fils du Chancelier; la chose fut concluë, sans que personne s'y opposât. On lut encore la procuration & les instructions dressées pour le Duc de Mayenne, qui partit immédiatement aprés avec Puisieux. Le Duc de Pastrane venoit de son côté en France pour demander de la part du Roi & du Prince d'Espagne, Madame Elisabeth fille aînée de France. 1612.

Mathias Roi de Hongrie & de Bohéme est élu Empereur aprés la mort de Rodolphe II.

L'an 1612. fut nommé l'an des *Magnificences*, à cause des fêtes & des spectacles donnez en France, en Espagne, à Naples pour la publication du double mariage entre les deux Couronnes; & en Allemagne à l'élection de Mathias Roi de Hongrie, & couronné Empereur à Francfort. Rodolphe II. son frere étoit mort à Prague au commencement de cette année d'un mal aux jambes. C'étoit la 60. de son âge, & la 26. de son Regne en Allemagne. Prince qu'on auroit jugé capable de bien gouverner, s'il ne fût jamais parvenu à la souveraine puissance. Aprés sa mort, le Duc de Neubourg contesta le Vicariat de l'Empire au Duc de Deux-Ponts, comme il avoit contesté déja l'administration du Palatinat & la tutéle du jeune Electeur. Les deux

Mercure François. 1612.

1612. deux Ducs envoiérent leurs Lettres patentes dans les Provinces du Vicariat Palatin, comme l'Electeur de Saxe avoit envoié les siennes dans son Vicariat pour exhorter tout le monde à demeurer en paix, & à se pourvoir devant le Vicaire de l'Empire dans toutes les affaires qui le requiérent jusqu'à l'élection prochaine. Mais le Duc de Deux-Ponts aiant été reçû comme Administrateur à la Diéte de Nuremberg l'année précedente, ce fut un grand préjugé en sa faveur, il assista dans la même qualité à l'élection du nouvel Empereur, & il y donna son suffrage.

L'Electeur de Maïence, selon le droit que la Bulle d'or lui donne, avoit convoqué la Diéte à Francfort pour le 24. Mai. Ferdinand de Baviére nouvel Electeur de Cologne depuis la mort d'Ernest son parent, arrivée au mois de Février, auquel il succédoit de plein droit en qualité de Coadjuteur nommé, l'Archevêque de Tréves, & Jean George Duc de Saxe s'y rendirent. Jean Sigismond Marquis de Brandebourg y envoia un Ambassadeur pour tenir sa place. Mathias arriva le dernier comme Roi de Bohéme, accompagné de la Reine son épouse, & suivi de trois mille personnes. Il avoit demandé permission au Collége Electoral d'avoir auprés de lui un plus grand nombre de gens que la Bulle d'or ne le permet aux Electeurs en pareille occasion. Ils tinrent leurs premieres assemblées dans

la Maison de Ville à Francfort. On y 1612.
observa toutes les formalitez qui doivent preceder l'élection. Le 13. Juin, les Electeurs allérent à l'Eglise de S. Barthelemi. Aprés y avoir prêté le serment ordinaire, ils entrérent dans la Chambre Impériale, & Mathias II. Roi de Hongrie & de Bohéme, Archiduc d'Autriche fut élu & proclamé Empereur. Ce n'est pas ici le lieu de donner la description de toutes les cerémonies qui se pratiquent dans cette action. L'affluence des Princes & de la Noblesse d'Allemagne en fait la plus grande beauté. Outre les Princes des Maisons souveraines venus en foule à Francfort; outre les Comtes & les Barons que l'Empereur & les Electeurs avoient à leur suite, on en compta 90. autres qui rendirent leurs devoirs à Mathias.

Il fut couronné le 24. Juin avec la pompe accoutumée. On ne peut qu'approuver le serment qu'on lui fait faire, de se rendre le défenseur & le protecteur de l'Eglise en genéral & en particulier, de gouverner l'Empire selon la Justice de ses Prédecesseurs; d'en conserver soigneusement tous les droits, de défendre les pauvres, les riches, les veuves & les orphelins, enfin de se soûmettre & d'obéir à Jesus-Christ. Mais n'est-ce pas la plus grande indignité du monde qu'on mette dans ce serment, le Pontife Romain immédiatement aprés le Sauveur du monde? L'Empereur promet d'obéir également à Dieu & au Pape. Etrange aveuglement des

Digitized by Google

1612. des Princes qui ne veulent pas connoître l'esprit de la Religion qu'ils jurent de maintenir! Que l'Evêque de Rome soit le Souverain de quelques Provinces d'Italie; c'est un fort grand abus dans la Religion : mais que les Empereurs & les Rois s'engagent à lui obéir, c'est un entier renversement de l'Evangile. On disoit autrefois que l'Eglise est dans l'Empire : les premiers Chrétiens ont-ils prétendu que l'Empire fût dans l'Eglise? Elle doit obéir à Dieu & aux Souverains : mais les Empereurs & les Rois n'ont que Dieu au dessus d'eux. On pensoit ainsi dans les premiers siécles : tout le monde penseroit encore de même, si les Souverains vouloient s'instruire de leurs veritables interêts, & de ceux de la Religion qu'ils professent. En donnant de grandes richesses & des Principautez au Clergé, ils lui ont donné de quoi degrader ses bienfacteurs. Mathias aiant souhaité que l'Impératrice son épouse fût couronnée, la cerémonie s'en fit deux jours aprés.

Antoine Memmi est élu Doge de Venise aprés la mort de Leonard Donato.

Leonard Donato Doge de Venise mourut presque dans le même temps. Antoine Memmi fut élu à sa place le 24. Juillet, & couronné le lendemain. Le Dogat de Donato fut fameux par le différend de la République avec le Pape Paul V. qui mit en interdit tous les païs de la domination Venitienne. Le Doge & le Sénat parurent d'abord vouloir défendre courageusement l'autorité legitime des Souverains : mais quand on en vint à traiter avec le Pape, les Ve-

Digitized by Google

enitiens degenérérent de la vigueur & de 1612.
fermeté de leurs Ancêtres en pareilles
casions. Ils se relachérent presque sur
us les articles que la Cour de Rome de-
andoit, excepté sur le rétablissement
s Jesuïtes, qui s'étoient retirez aprés la
mination de l'interdit. Là Societé a-
it fait beaucoup plus de mal en France
'à Venise. Cependant contens au der-
er point de se voir délivrez des bons Pe-
, ces sages Sénateurs ont resisté bien
is long-temps que la France aux sollicita-
ns de la Cour de Rome pour le retablis-
nent de la Compagnie. Durant la broüil- Mercure
ie avec le Pape, la Seigneurie avoit fait François.
fense à tous les sujets de la République, 1612.
is la peine irrémissible du bannissement,
ivoir aucun commerce avec les Jesuïtes,
d'envoier leurs enfans étudier dans leurs
olléges. Le même Arrêt fut renouvellé
tte année, à l'occasion d'une Dame de
esse, qui s'étoit retirée à Castiglione,
ur y vivre sous la direction des bons Pe-
. Ils y avoient établi je ne sai quel Collé-
de filles, & plusieurs Demoiselles de qua-
s'y mettoient. La Dame Bressane ven-
le bien qu'elle avoit dans les Etats de la
épublique pour augmenter ce nouvel é-
olissement. Mais le Senat tâcha d'arrêter
deniers provenus de l'aliénation; & il
rappeller les Dames Venitiennes qui
uroient s'être mises sous la conduite de
Societé dans son Collége de Castiglione. Ambas-
Le Maréchal de Bouillon étoit allé Am- sade du
issadeur extraordinaire en Angleterre. Maré-
D'é-

1612. C'étoit pour faire part au Roi Jacques du double mariage, & pour dissiper les soupçons & les ombrages que cette alliance pouvoit causer à Sa Majesté. Bouillon avoit un dessein particulier dans ce voiage. Il vouloit negocier le mariage du jeune Electeur Palatin, neveu de la Maréchale qui étoit de la Maison d'Orange, avec la Princesse d'Angleterre. Marie de Medicis, dont la Cour de Rome se servoit toûjours pour venir à ses fins, avoit recommandé à son Ambassadeur de se plaindre au Roi de la Grande Bretagne, de ce qu'il étoit entré dans la Ligue des Princes Protestans d'Allemagne contre la Religion Romaine, & de prier Sa Majesté Britannique de faire modérer la rigueur des Loix contre les Anglois de la Communion du Pape. Le Maréchal avoit encore un ordre exprés de faire desaprouver au Roi Jacques la conduite des Reformez de France dans leur derniére assemblée de Saumur, & de le prévenir sur tout contre le Duc de Rohan qui étoit le plus zelé des Seigneurs Protestans. Bouillon avoit déja rendu de si mauvais offices à Rohan auprés de la Reine de France, qu'il étoit assez disposé de lui-même à n'être pas plus favorable au Duc dans la Cour d'Angleterre.

[Margin: ...chal de Bouillon en Angleterre.]

[Margin: Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 684. 685. 686.]

[Margin: Memoires du Duc de Rohan. Livre I.]

Jaques se laissa persuader assez volontiers, que la France ne pensoit qu'au bien general de la Chrétienté, en faisant cette double alliance avec l'Espagne, & que

que la Régente n'en cultiveroit pas moins 1612.
l'amitié des Princes & des Etats Protestans. Bouillon s'efforça ensuite de faire entendre à Sa Majesté que le Pape ne vouloit point se servir de moiens violens contre les Protestans, & qu'il prétendoit seulement les convertir par la prédication & par les bons exemples du Clergé. Le Maréchal prit cette occasion d'insinuer au Roi les plaintes de la Régente sur ce qu'il étoit entré dans la Ligue Protestante d'Allemagne, & la priére que Marie de Medicis lui faisoit en faveur des Papistes Anglois. Je ne sai si le bon Prince voulut bien croire ce que l'Ambassadeur lui disoit des intentions du Pape. Quoi qu'il en soit, Jaques répondit que la Ligue Protestante regardoit seulement la défense reciproque des Etats des Princes Confederez, & que la Religion n'y entroit en aucune maniere. Quant aux Anglois de la Communion du Pape, sa Majesté protesta qu'elle les laisseroit volontiers en repos dez qu'ils lui donneroient des assurances certaines de leur fidélité & de leur obéïssance. Bouillon l'écrivit en France; & Villeroi en fit aussi-tôt une grande confidence au Nonce. La Régente pressa Ubaldini de le faire savoir à son Maître, ajoûtant qu'elle en écriroit à Bréves son Ambassadeur, afin que sa Sainteté trouvât quelque expédient pour contenter le Roi de la Grande Bretagne.

Quand on en vint aux affaires des Ré- Mémoires de la

1612. Régence de Marie de Medicis.

formez de France, Jaques ne fut pas tout-à-fait si traitable. Le Duc de Rohan entretenoit une assez grande correspondance avec Henri fils aîné du Roi. Ce Prince donnoit de fort belles esperances. Il témoignoit un zéle peu commun aux personnes de son âge pour le bien de la Religion Protestante. Jamais le Peuple Romain n'aima tant Germanicus, que les Anglois aimoient déja le Prince de Galles. Et le pere n'étoit peut-être guéres moins jaloux des applaudissemens qu'on donnoit à son fils, que Tibére le fut autrefois de la reputation de celui qu'Auguste lui avoit fait adopter. Rohan avoit encore gagné un Gentilhomme de la suite de l'Ambassadeur. Cet ami secret du Duc devoit instruire sa Majesté Britannique de la verité de tout ce qui s'étoit passé en France. De maniére que le Roi se trouva bien preparé quand on lui parla de l'Assemblée de Saumur. *Si la Reine vôtre maîtresse*, repliqua-t-il à Bouillon, *veut enfreindre les Edits accordez aux Protestans de son Royaume, je ne prétens pas que l'alliance que j'ai faite & confirmée avec la France, me doive empêcher de les secourir & de les proteger. Quand mes voisins sont attaquez pour une querelle qui me regarde, le droit naturel veut que je previenne le mal qui m'en peut arriver. Croyez-moi, M. le Maréchal*, ajoûta le Roi, *il faut vous reconcilier avec le Duc de Rohan. Je lui ferai savoir que je souhaite que vous viviez bien ensemble.* Plut à Dieu que le

Roi

Roi Jaques & ses enfans eussent toûjours conservé des sentimens si justes, si nécessaires au bien de l'Angleterre & de la Réformation. Jamais Louis XIII, ni son fils n'auroient osé opprimer tant de François innocens. Le Maréchal de Bouillon, qui vouloit ménager le Roi d'Angleterre, n'insista pas davantage sur l'Assemblée de Saumur. Le mauvais succés de sa négociation sur ce point, le brouilla même avec les Ministres de la Régente. Ils publiérent que Bouillon n'avoit suivi ni les intentions, ni les ordres de sa Majesté. Le Maréchal se plaignoit de son côté de ce qu'on ne l'avoit pas bien traité. Il prétendoit qu'on avoit voulu lui faire un affront. 1612.

Lesdiguiéres n'étoit pas plus content des Ministres que Bouillon. Soit qu'il y eût de la collusion entre la Reine & le Parlement; soit que cette Compagnie crût en effet, qu'on ne devoit pas accorder les premieres dignitez aux Protestans, jamais Lesdiguiéres ne pût venir à bout de faire verifier son brevet de Duc & Pair. Le Parlement representoit à la Reine que Brissac & Fervaques plus anciens Maréchaux de France que Lesdiguiéres, auroient sujet de se plaindre si on ne leur accordoit pas la même distinction; que le Duc de Roannez avoit un brevet du feu Roi, qui lui promettoit qu'aucun autre ne seroit reçû au Parlement avant lui; enfin qu'en un temps de minorité, il étoit

Mécontentement du Maréchal de Lesdiguiéres.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 696.

1612. dangereux de mécontenter les plus illustres & les plus anciennes Maisons du Roiaume, pour faire plaisir à un homme nouveau. Nonobstant ces remontrances, la Reine envoia les ordres de son fils pour la verification du brevet. Lesdiguiéres ne put l'obtenir, quand les Chambres furent assemblées pour déliberer sur son affaire. Les voix se trouverent deux fois partagées. Et la Reine qui avoit ce qu'elle attendoit du Maréchal, ne voulut pas user de toute son autorité, sous prétexte que la prudence ne lui permettoit pas d'irriter le Parlement dans la conjoncture présente des affaires. Chagrin de se voir joué de la sorte, Lesdiguiéres se joignit aux Princes du sang, & aux autres qui vouloient perdre les Ministres.

Mémoires de la Regence de Marie de Médicis.

Marie de Médicis abaisse le parti des Ducs de Guise & d'Epernon.

Conchini raccommodé avec sa femme, se servoit le plus habilement qu'il lui étoit possible, du Prince de Condé & du Comte de Soissons, pour diminuer la grande autorité que les Ducs de Guise & d'Epernon avoient prise. Cesar Duc de Vendôme s'étoit joint à eux avec l'agrément de la Regente: mais cette union declarée lui attira un chagrin auquel il ne s'attendoit pas. Comme on avoit besoin des Princes du sang pour finir l'affaire du mariage avec le Duc de Pastrane que le Roi d'Espagne envoioit, la Regente tâchoit de les contenter en abaissant le parti qui leur étoit opposé. Vendôme avoit envie d'aller tenir les Etats de la Province de Bretagne, dont il étoit Gouverneur. Pour le punir de ce qu'il s'étoit

Digitized by Google

s'étoit lié avec les anciens ennemis de son pere & de la Maison de Bourbon, les Princes du sang firent dire secretement à la Reine que César pourroit bien faire un parti dans une Province éloignée, où il avoit un grand crédit, & de grands biens par sa femme héritiere de la Maison de Mercœur. Conchini & les Ministres faisoient valoir ces raisons d'Etat auprés de Marie de Medicis. Quand donc le Duc de Vendôme vint pour lui demander la permission d'aller tenir les Etats de Bretagne, Sa Majesté la lui refusa fort sechement. Le Maréchal de Brissac Lieutenant Genéral de la Province, qu'on avoit emploié pour nuire à César auprés de la Reine, eut cette commission importante. Le Duc de Vendôme fut tellement outré de ce refus qu'il fit appeller le Maréchal. La Regente trouva fort mauvais cet emportement de jeune homme. Sans attendre qu'on eût accommodé César avec Brissac, elle ordonna au premier de sortir de la Cour, & d'aller dans sa maison d'Anet. L'autre partit ensuite pour la Bretagne, malgré tous les efforts & toutes les intrigues des Ducs de Guise, de Vendôme, & d'Epernon, qui demeurérent extrémement piquez des rebuts & des paroles desagreables qu'ils reçurent en cette occasion de la part de la Regente. 1612.

Cette mortification des Guises & du Duc d'Epernon faisoit un extréme plaisir au Comte de Soissons: mais son humeur vindicative n'étoit pas encore satisfaite. Il

Le Comte de Soissons entreprend

1612. de ruïner les Ministres. Il avoit en tête de ruïner les Ministres & particuliérement le Chancelier de Silleri. La haine de Soissons contre ces gens-là étoit d'autant plus vive, qu'il s'imaginoit que Silleri, Villeroi, & Jeannin empéchoient que la Régente ne lui accordât ce qu'elle lui avoit fait esperer. Le Prince de Condé s'impatientoit de tous les délais de la Cour, autant que son oncle. Ils craignoient encore tous deux que les Ministres ne fissent mortifier les Princes du sang aussi bien que les Ducs de Guise & d'Epernon, pour conserver leur crédit entre les deux partis opposez. Le Marquis d'Ancre entretenoit finement le Prince de Condé & le Comte de Soissons dans cette opinion. *La Reine*, leur disoit-il, *est fort bien intentionnée pour les Princes du sang. Elle vous donneroit satisfaction, si les Ministres ne lui représentoient pas sans cesse qu'il est dangereux que vous ne soiez trop puissans en deux Provinces aussi considerables que la Normandie & la Guienne. C'est ce qui fait que la Reine différe tant à donner le Châteu-trompette à M. le Prince, & Quillebeuf à M. le Comte.* Dez le premier jour de la Régence, l'ambitieux Conchini avoit pris le dessein de changer toutes choses à la Cour, d'éloigner les Ministres du feu Roi, & de mettre à leur place des gens qui dépendissent entiérement de lui. La conjoncture presente paroissoit favorable au Marquis d'Ancre pour exécuter le projet qu'il avoit formé.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Se

1612.

Il s'engage à faire un outrage sanglant au Chancelier de Silleri.

Se trouvant un jour avec le Prince de Condé, le Comte de Soiſſons, & les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres, il les fait convenir de travailler tous conjointement à la ruïne entiére des Miniſtres. Le Comte de Soiſſons promit alors qu'à ſon retour d'un petit voiage qu'il alloit faire en Normandie, il traiteroit le Chancelier de Silleri d'une maniére fort outrageante. Lesdiguiéres qui s'en retournoit mécontent en Dauphiné, promit de donner du ſecours aux Princes, & de leur amener, en cas de beſoin, dix mille hommes de pied & quinze cens chevaux juſqu'aux portes de Paris. Le Duc de Savoie entroit ſecretement dans toutes ces intrigues. Il avoit une étroite correpondance avec le Comte de Soiſſons. L'envie de ſe venger de la Régente qui donnoit au Prince d'Eſpagne la fille aînée de France, promiſe au Prince de Piémont, l'eſpérance de profiter des brouilleries de la France, & de reprendre ce qu'Henri IV. l'avoit forcé de donner en échange du Marquiſat de Saluces; tous ces motifs pouſſoient Charles Emmanuel à ne rien omettre de tout ce qui étoit capable d'allumer une guerre civile en France, par le moien des Princes du ſang, ou bien du parti Reformé: c'eſt-pourquoi il négocioit ſans ceſſe, tantôt avec le Comte de Soiſſons, tantôt avec le Maréchal de Lesdiguiéres. Il redoubloit ſes intrigues à meſure qu'il voioit les uns ou les autres mécontens de la Cour.

Digitized by Google

1612. Le Marquis de Cœuvres detourne le Comte de Soiſſons de cette entrepriſe.

Le Prince de Condé & les autres avoient fait promettre au Comte de Soiſſons de ne rien dire au Marquis de Cœuvres ſon confident, du complot fait contre le Chancelier. Ils prévoioient bien que Cœuvres aiant coutume d'arrêter le Comte lorſque la colére l'emportoit trop loin, il ne manqueroit pas de repreſenter à Soiſſons qu'il étoit indigne d'un Prince du ſang, d'outrager le premier Magiſtrat du Roiaume. La choſe arriva comme on l'avoit deviné. Le Comte de Soiſſons ne pût garder le ſecret. Il le découvrit au Marquis de Cœuvres, qui lui remontra les fâcheuſes conſéquences d'une pareille entrepriſe. Mais il étoit queſtion de dégager le Comte de la parole qu'il avoit donnée aux autres. Cœuvres en trouva heureuſement le moien. Le differend que Soiſſons eut dans ſon voiage de Normandie, avec le Maréchal de Fervacques, à l'occaſion de la Garniſon de Quillebeuf que Fervacques avoit renforcée à l'inſçu du Comte; ce différend, dis-je, donna occaſion au Marquis de Cœuvres d'aller pluſieurs fois en Normandie, & de revenir à la Cour, afin de donner quelque ſatisfaction au Comte de Soiſſons qui ſe plaignoit hautement du Maréchal de Fervacques.

Conchini impatient de ce que Soiſſons ne revenoit pas aſſez-tôt pour travailler à la perte du Chancelier, dit lui-même au Marquis de Cœuvres chez le Maréchal de Bouillon en preſence du Prince de

Con-

Condé, de Harlai de Beaumont, & de Dolé, les raisons qu'on avoit de presser le retour du Comte de Soissons. Cœuvres avoit fait semblant d'ignorer le complot fait entr'eux contre le Chancelier. Quand on on le lui eut expliqué, il leur representa si vivement l'indignité de l'action, qu'ils en eurent honte. *Si vous avez de quoi prouver*, leur dit-il, *que le Chancelier ne fait pas son devoir, n'est-il pas plus honnête & plus sûr d'en informer la Reine, & de persuader Sa Majesté de lui ôter les sçeaux, que d'outrager indignement le Chef de la Justice? Une si grande violence ne manquera pas d'en attirer d'autres contre vous. Qui voudra desormais succéder à Silleri, quand il verra qu'on ne peut pas exercer avec seureté une Charge qui expose souvent celui qui la remplit, à mécontenter les Princes & les Grands pour obéir aux ordres du Roi?* Le Maréchal de Bouillon fut le premier à se rendre aux rémontrances de Cœuvres. *Ces raisons*, dit-il, *sont d'autant plus recevables que Mr. le Marquis les allégue genéreusement en faveur d'un homme dont il a sujet de se plaindre*. On ne pensa donc plus à faire un outrage sanglant au Chancelier: chacun prit seulement des mesures pour le perdre de réputation dans l'esprit de la Régente.

1612.

Fourberies du Marquis d'Ancre.

Conchini & sa femme y travaillérent avec plus de succés que tous les autres. Cet Italien étoit le plus grand fourbe du monde. Dans le temps même qu'il se servoit du Comte de Soissons pour perdre le Chancelier.

1612. lier & les Ministres, il empéchoit lui-même que la Régente ne contentât ce Prince en lui donnant le Gouvernement de Quillebeuf. Le Baron de Luts Agent du Marquis d'Ancre sollicitoit de sa part le Duc de Guise de se déclarer pour la Reine, & d'appuier le refus qu'elle vouloit faire au Comte de Soissons. Guise fut si choqué de cette perfidie de Conchini qu'il la fit savoir à Soissons. La Maison de Guise, le Cardinal de Joieuse, & Bellegarde Grand-Ecuyer mécontens de ce que Marie de Médicis avoit fait au Duc de Vendôme, cherchoient à se reünir avec les Princes du sang contre le Marquis d'Ancre. Le seul Duc d'Epernon négligoit d'entrer dans ce nouveau Traité; soit que sa fierté l'empéchât de faire la cour aux Princes du sang pour affermir son crédit chancelant; soit que le rhumatisme qui le tourmentoit alors, ne lui permît pas de penser aux intrigues de Cour.

On suborne des gens pour l'accuser de magie.

Il y avoit dans le parti des Guises quelques Seigneurs François qui ne valoient pas plus, & peut-être encore moins que le Marquis d'Ancre. On crut communément que Bellegarde suborna cette année des gens pour accuser Conchini qu'il haïssoit depuis long-temps, d'avoir voulu faire je ne sai quels enchantemens pour donner de l'amour avec un miroir. Cette affaire allarma fort le Marquis d'Ancre. Il se crût si prés du précipice, qu'il tenta de faire revenir à la Cour le Duc de Mayenne son ami, qui étoit déja au pied

des Pirenées pour passer en Espagne. Conchini prétendoit se servir de lui & du Comte de Soissons contre ses ennemis: mais il trouva moien de se tirer d'intrigue sans le Duc de Mayenne. Cette affaire lui servit même à rendre de mauvais offices au Chancelier auprés de la Régente. Il y avoit eu des commissions à sceller pour faire éxaminer l'Accusateur, Silleri qui n'aimoit pas le Marquis d'Ancre, & qui favorisoit ses ennemis, fit quelquez difficultez de mettre le sçeau. Conchini s'en plaignit à la Reine, qui commença dés-lors à témoigner du mécontentement au Chancelier. 1612.

Les mauvais conseils que la Régente écouta, lui causérent des embarras de tous côtez, avec les Princes du sang, avec les grands Seigneurs, avec le Parlement, enfin avec les Réformez. La division des Principaux de cette Communion, donnoit moien à Marie de Médicis & à ses Ministres d'entreprendre certaines choses contre les Edits, auxquelles on n'auroit jamais osé penser, si deux hommes capables de soutenir leur Religion contre tout le monde, eussent voulu vivre en bonne intelligence, & agir de concert. Je parle du Maréchal de Bouillon & du Duc de Rohan. Le premier se servoit de l'accés qu'il avoit auprés de la Régente pour ruïner l'autre dans son esprit. Ce qui s'étoit passé dans l'assemblée de Saumur aigrit si fort le Maréchal contre le Duc, que Bouillon entreprit

Affaires du Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli.

Memoires du Duc de Rohan. Livre I. Vie du Plessis-Mornai. Livre III.

1612. d'ôter à Rohan, le Gouvernement de S. Jean d'Angeli, que le feu Roi lui avoit donné. Bien averti des mauvais offices qu'on ne cessoit point de lui rendre à la Cour, le Duc de Rohan y alla pour se justifier. Aprés avoir representé à la Régente, qu'il s'étoit comporté en homme de bien dans l'Assemblée de Saumur, *J'avouë, Madame*, ajoûta le Duc, *que je m'y suis opposé à Mr. de Bouillon: mais ce n'a été que pour donner à vôtre Majesté de nouvelles marques de ma fidelité & du zéle que j'ai pour son service. Je me défie de ces gens qui veulent se rendre nécessaires de part & d'autre. Il est rare que leurs intentions soient droites. Si Mr. de Bouillon fût venu à bout de ses desseins dans nôtre Assemblée de Saumur, il auroit sû s'en prévaloir contre vous-même. Quand Mr. de Bouillon deviendra le maître parmi nous, vôtre autorité n'en sera pas mieux établië dans le Roiaume.*

Le Duc de Rohan éprouva en cette occasion la verité d'une reflexion qu'il fait lui-même, qu'*un Prince prévenu est fort difficile à persuader*. La Régente ne fit aucune attention à ses rémontrances. Le temps de l'élection du Maire de S. Jean d'Angeli approchoit. Il étoit de la derniére importance pour le Duc de Rohan, que celui qui remplissoit cette place, ne fût pas continué. Le parti contraire au Gouverneur avoit gagné cet homme: & si leur projet eût reüssi, le Duc perdoit toute son autorité dans la place.

Fei-

Feignant donc que son frere étoit dangereusement malade, il partit promptement de Paris. Rohan prit Soubize en passant, & ils se rendirent tous deux à S. Jean d'Angeli. Le jour de l'élection étant venu, on produit une lettre de cachet du Roi qui ordonnoit que l'ancien Maire fût continué sans consequence pour l'avenir, & sans préjudice des priviléges des habitans. Le Duc de Rohan leur remontra que Sa Majesté avoit été mal informée de l'état de la ville, où il n'y avoit point de division, comme la lettre de cachet le supposoit, & qu'on pouvoit procéder à une nouvelle élection selon la forme accoutumée. *J'espere*, dit-il, *que je le ferai agréer à Sa Majesté : j'envoie pour cet effet mon Secretaire à la Cour.* 1612.

Le Maréchal de Bouillon se flattoit que le Duc de Rohan se perdroit infailliblement, quelque parti qu'il pût prendre dans une affaire si delicate pour lui. Si Rohan souffroit la continuation de l'ancien Maire, on le depouilloit de son autorité : & s'il s'opposoit à l'éxécution des ordres de la Cour, elle se trouvoit dans la nécessité de punir un homme qui méprisoit l'autorité du Roi. Pour engager la Régente d'une telle maniére, qu'elle ne dût réculer desormais, le Maréchal lui persuada d'envoier un ordre encore plus exprés de continuer l'ancien Maire. Mais le Duc de Rohan persuadé que s'il perdoit son Gouvernement, il étoit perdu lui-même sans ressource,

1612. crut ne devoit pas obéïr aux ordres que la Reine surprise par ses ennemis avoit envoiez. On élut un nouveau Maire; c'est-à-dire qu'on choisit trois personnes, dont les noms furent envoiez à la Cour, afin que Sa Majesté désignat celui qu'elle jugeroit le plus propre. En attendant la réponse de la Régente, les clefs de la ville furent mises entre les mains du plus ancien Echevin. Le Duc de Rohan se rendit ainsi maître de la ville, dont il avoit fait sortir quelques Officiers subalternes qui le traversoient.

Cette action hardie irrita extrémement la Régente contre le Duc de Rohan. Ceux qu'il avoit depéchez à la Cour, furent mis à la Bastille. On défendit à la Duchesse sa mere, à son épouse, à ses sœurs de sortir de Paris. Quelques-uns proposérent au Conseil d'aller assiéger le Duc dans S. Jean d'Angeli, comme un rebelle. Les ordres furent expédiez pour assembler des troupes, & pour faire marcher l'Artillerie. La Reine publioit qu'elle iroit elle-même à l'armée, que les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres vouloient bien commander, pour faire voir aux Réformez qu'il ne s'agissoit point de la Religion, mais seulement de châtier la revolte d'un Seigneur particulier. Le Duc publia tout aussi-tôt un Manifeste adressé aux Eglises Reformées. Il les y avertissoit que son zéle pour leur conservation lui attiroit cette persécution; que la perte de S. Jean d'Angeli entrai-

traineroit celle des autres places de seureté, & que leurs ennemis ne s'arréteroient point en si beau chemin, aprés qu'on lui auroit enlevé son Gouvernement. Le Manifeste finissoit par une exhortation assez vive. Le Duc se plaignoit de ce que des Commissaires avoient fait des informations de sa conduite, & que l'aiant trouvée irreprochable, ils avoient informé contre des Gentilshommes qui ne se trouvoient coupables d'aucun autre crime que de lui avoir rendu visite. *La Cour craint*, disoit-il, *que nôtre corps divisé ne se reünisse. Le crédit que Mr. de Rohan s'y est acquis par sa qualité & par la probité dont il a toûjours fait profession, donne de l'ombrage. Faut-il pour cela qu'on s'applique à nous affoiblir peu-à-peu, à nous défaire par piéces? Reconnoissons nous, si nous voulons subsister. Faisons revivre la bonne intelligence qui étoit autrefois parmi nous. Consacrons nous au service de nôtre Dieu & de nôtre Roi. Travaillons pour le bien de nos Eglises & de l'Etat. Nous en étions la plus saine & la plus considerable partie avant nos divisions dans l'Assemblée de Saumur*. Ce grand homme qui savoit encore mieux le métier de la guerre que celui d'écrire, non content de faire des Manifestes, se préparoit à se défendre courageusement.

1612.

Mercure François. 1612.

On en publia un de la part de la Reine. Elle prenoit grand soin d'y avertir le monde que Sa Majesté se plaignoit uniquement du Duc de Rohan.

1612. han. On exhortoit tous les François de l'une & de l'autre Religion à secourir leurs Majestez dans le juste dessein qu'elles avoient de punir un crime d'une dangereuse consequence pour le bien commun de l'Etat. Enfin la Reine protestoit aux Réformez que la Religion n'aiant aucune part dans cette affaire, les Edits de pacification n'en seroient pas moins exactement observez. Du Plessis-Mornai fut alors dans un extréme embaras. La ville de Saumur, dont il étoit Gouverneur, se trouvoit sur le chemin de la Reine, en cas qu'elle marchât vers S. Jean d'Angeli, & la prudence vouloit qu'elle s'assurât de ce passage important. Du Plessis ne savoit quel parti prendre. *Si je me fortifie*, disoit ce judicieux Gentilhomme, *si j'appelle du secours, on m'attaquera sous prétexte de rebellion. D'ailleurs si je ne pense point à me précautionner, je laisse une place de seureté qui m'est confiée, à la discretion de nos ennemis. Courons plûtôt le risque de succomber sous la force & sous l'injustice, que d'augmenter la haine qu'on a déja contre nôtre Réformation, en donnant à nos ennemis un nouveau prétexte de nous accuser de rebellion. Quel crime peut-on me reprocher? Je ne crains ni les recherches, ni les informations. Pourquoi voudroit-on s'en prendre à moi? Je n'ai aucune part à l'affaire de Mr. de Rohan. M'attaquer pour la Religion, ce seroit vouloir mettre le feu dans tout le*

Roiau-

Digitized by Google

Roiaume. Du Plessis resolut de ne faire aucun mouvement. Il se contenta de representer aux Ministres d'Etat les conséquences facheuses des mauvais conseils qu'on donnoit à Sa Majesté, & de les exhorter à laisser les Réformez jouïr paisiblement du repos que le feu Roi leur avoit accordé avec tant de justice & de sagesse. 1612.

On auroit mieux écouté les bons avis que du Plessis donnoit, si les ennemis que le Duc de Rohan avoit parmi ceux de sa Religion, ne l'eussent pas empéché. Cependant, soit que la Régente eût fait attention à ce que le Roi d'Angleterre avoit répondu au Maréchal de Bouillon sur les affaires des Protestans de France, soit qu'elle craignît que plusieurs Provinces se déclarant pour le Duc de Rohan, la guerre civile ne s'allumât en France, Sa Majesté reconnut enfin que si le Duc de Rohan avoit resisté à ses ordres avec trop de hauteur, elle avoit aussi trop facilement commis l'autorité du Roi. On chercha donc quelque voie d'accommodement. Themines Senéchal du Querci fut envoié à S. Jean d'Angeli pour ramener le Duc. Du Plessis-Mornai lui avoit donné un conseil fort sage, de céder volontiers & de bonne grace toutes les apparences à la Reine, pourvû qu'il conservât son Gouvernement, tel qu'il l'avoit auparavant. La négociation se fit sur ce pied-là. L'ancien Maire fut remis dans l'éxercice de sa Charge, & les

1612. les Officiers subalternes que le Duc de Rohan ne vouloit pas souffrir dans la ville, y rentrérent. Mais peu de jours aprés on fit une nouvelle élection & la Régente donna d'autres emplois à ceux dont le Duc ne s'accommodoit pas.

Réconciliation de Seigneurs Protestans François.

Les Réformez tinrent ensuite un Synode National à Privas dans le Vivarez. Ils y convinrent que la division des Seigneurs de leur communion, alloit causer la perte de la Réformation en France. Le Synode resolut de travailler efficacement à les réconcilier ensemble. On écrivit à du Plessis-Mornai pour le prier de joindre ses instances à celles des Commissaires que la Compagnie avoit nommez pour travailler à cette importante affaire. Les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres mécontens de la Cour, consentirent sans peine à la reünion. Elle les rendoit plus formidables à la Régente & à ses Ministres. Les Princes du sang auxquels ils s'étoient liez depuis peu, devoient avoir plus de considération pour des gens capables de mettre tout le parti Protestant bien uni de leur côté. Dans l'acte de réconciliation dressé de concert avec du Plessis-Mornai, les Seigneurs Réformez se promirent mutuellement d'oublier tout le passé, de s'entr'aimer, de se donner des témoignages réciproques d'amitié, autant que la Religion & la fidelité duë au Roi, le pourroient permettre, de travailler conjointement à l'avancement du regne de Dieu & au repos de leurs freres, de ne rien faire qui

pût

Digitized by Google

pût préjudicier à l'union & à la conformité de doctrine & de discipline établie dans les Eglises Reformées de France. Les Ducs de Rohan & de Sulli, les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguiéres; Chatillon, Soubize, la Force & du Plessis-Mornai signérent l'écrit. On convint encore d'en demander la souscription aux Gouverneurs des places de seureté & aux Gentilshommes distinguez dans les Provinces. 1612.

Protestation du Synode National de Privas au nom de toutes les Eglises Reformées de France, contre une nouvelle Déclaration du Roi.

La Protestation que le Synode National de Privas publia au nom de toutes les Eglises Reformées de France, fit grand bruit dans le monde. En voici l'occasion. Dans sa lettre à l'Assemblée generale de Saumur, la Regente avoit enjoint aux Députez de se retirer dans leurs Provinces, & d'y *rapporter les bonnes intentions de Sa Majesté*. Les Reformez voiant que cette Assemblée étoit enfin obligée de se separer, sans avoir eu le temps d'éxaminer les réponses faites au Cahier de ses plaintes & de ses demandes, ils crurent pouvoir remedier à ce malheur par le moyen des Assembleés Provinciales. La Regente sembloit les permettre, en ordonnant aux Députez de faire leur rapport dans leurs Provinces. On s'y assembla donc pout cet effet, sans que la Cour y trouvât à redire. Les Lieutenans de Roi en convoquérent eux-mêmes quelques-unes, & des Présidens de Cour Souveraine assistérent à d'autres. La Régente avoit donné l'ordre elle-même aux

Mercure François. 1612.

Com-

1612. Commissaires envoiez pour examiner les contraventions faites à l'Edit de Nantes, de se rendre dans les Provinces avant la tenuë des Assemblées. Ils s'y trouverent en certaines rencontres. On ne pouvoit donc pas dire qu'elles eussent été tenuës à l'insçu & sans la permission de Sa Majesté. Elle supposoit si bien les avoir permises, que ses Commissaires avoient eu ordre d'y assister, & que ses Officiers & les Magistrats publics y étoient presens.

Les Députez de huit Provinces étant venus ensuite à Paris dans le dessein d'achever ce que l'Assemblée de Saumur n'avoit pû faire, & de solliciter des réponses plus favorables au Cahier qu'elle avoit presenté, la Regente se trouva dans un embaras qu'on n'avoit pas prévû. Il faut avoüer que le tour des Réformez en cette occasion, n'étoit pas mal imaginé. C'étoit le moien d'empécher que leurs ennemis secrets & declarez ne tirassent de si grands avantages de la séparation de l'Assemblée de Saumur. Il y a beaucoup d'apparence que le Duc de Rohan avoit fourni cet expedient, pour traverser le Maréchal de Bouillon, qui se faisoit un grand mérite à la Cour, d'avoir si bien menagé les affaires dans l'Assemblée de Saumur, que la Regente n'en pouvoit pas attendre une issuë plus favorable. Ces députations mettoient la Régente & son Conseil dans un embaras presqu'aussi facheux que si l'Assemblée Générale eût subsisté. Et le Maréchal

Memoires du

chal de Bouillon paroissoit n'avoit pas encore fait de si grandes merveilles. C'étoit à lui de sauver sa réputation en chérchant quelque remede à ce nouvel inconvenient. On n'en trouva point de meilleur, que de renvoier les Députez des Provinces, comme venant de la part de gens qui s'étoient assemblez contre la volonte du Roi, ou du moins sans sa permission. Et de peur que la Cour n'en fit difficulté à cause du mécontentement, que ce refus d'écouter les Députez pouvoit causer, le Maréchal de Bouillon se chargea de tout le mal qui en pouvoit arriver. 1612. Duc de Rohan. Liv. I.

On alla encore plus loin. La Régente fit donner une nouvelle déclaration, qui défendoit aux Réformez de tenir desormais de ces Assemblées Provinciales. Les Consistoires, les Colloques, les Synodes Provinciaux & les Nationaux, leur étoient seulement permis, à condition qu'il ne s'y trouveroit que des Ministres & des Anciens, & qu'on n'y traiteroit que des affaires qui concernoient la doctrine & la discipline des Eglises Reformées de France. Les assemblées tenuës depuis la separation de celle de Saumur, étoient declarées illicites en termes fort doux. Et afin que ceux qui s'y étoient trouvez, n'eussent point d'inquiétude, le Roi leur pardonnoit cette prétenduë faute; & il défendoit à ses Officiers de faire aucune poursuite contr'eux. Sa Majesté supposoit qu'ils y étoient allez de bonne foi, & qu'ils n'avoient pas eu intention de desobéir aux ordres du feu Roi. Les Ré-

1612. Reformez furent extrémement surpris de ce qu'on leur faisoit grace d'un crime qu'ils prétendoient n'avoir point commis. Leurs Députez Genéraux presentérent requête au Parlement pour s'opposer à l'enregîtrement de la Déclaration. Ils protestérent que bien loin d'avoir requis une pareille grace, leurs Eglises la regardoient comme injurieuse & flétrissante, & qu'aucun des Réformez ne prétendoit s'en servir. Cette opposition arrêta l'enregîtrement. Mais la Cour aiant gagné quelques Réformez pour le demander, sous prétexte qu'ils en avoient besoin pour leur propre seureté, la Déclaration fut enregîtrée & verifiée dans les formes.

Cette affaire fit grand bruit dans le Synode National de Privas. On y resolut de faire une protestation publique & solennelle, que les Assemblées Provinciales n'avoient point été tenuës contre la volonté du Roi, & que les Reformez regardoient le pardon que Sa Majesté leur accordoit à cette occasion, comme une flétrissure qu'ils n'avoient pas meritée. On déclaroit à la fin de l'acte, qu'on ne se serviroit jamais de la grace que le Roi prétendoit donner, & l'on desavoüoit nettement ceux d'entre les Protestans qui pourroient l'avoir requise. Comme cela causoit du mouvement dans quelques Provinces, la Cour voulut l'appaiser par une autre Déclaration donnée par forme d'éclaircissement à la précedente. Sa Majesté

Digitized by Google

jesté y reconnoissoit être fort contente de la fidelité & de l'obéïssance de ses sujets Protestans : mais dans le fonds il ne remedioit pas au mal que l'autre Déclaration leur avoit fait. Les Assemblées Provinciales demeuroient défenduës : & c'est tout ce que la Cour, déja delivrée des sollicitations des Députez, prétendoit. 1612.

L'arrivée du Duc de Pastrane à Paris servit beaucoup à diminuer le chagrin que toutes ces affaires donnoient à la Régente. On le reçut dans toutes les villes de son passage avec des honneurs extraordinaires. Les Ducs de Nevers & de Luxembourg allérent au devant de lui hors des portes de Paris, accompagnez de quatre ou cinq cens Cavaliers. Son entrée fut magnifique. Il avoit un superbe équipage, & une suite nombreuse de gens fort bien habillez. Don François & Don Diego de Sylva ses freres & plusieurs autres Seigneurs Espagnols étoient venus avec lui. Le Roi lui donna sa premiere audience le 16. Aoust. Les Princes du sang, les grands Seigneurs, & les Cardinaux de Sourdis & de Bonzi furent invitez à cette cerémonie. Ceux-ci tacherent de s'en excuser, sous prétexte que leur dignité ne leur permettoit pas d'être au dessous des Princes du sang. Prétension ridicule & insupportable. Ces gens-là ne sont, à proprement parler, que les Prêtres & les Diacres de l'Eglise particuliére de Rome. Depuis qu'on a souf-

Entrée du Duc de Pastrane à Paris.

Mercure François 1612.

Siri *Memorie recondite.*

fert

1612. Tom II. pag. 697. 698. &c.

fert qu'ils se soient insolemment habillez de pourpre; ils croient n'être pas inférieurs aux Têtes couronnées. Marie de Médicis qui vouloit que les Espagnols vissent la Cour de France dans toute sa splendeur, souhaita que les Cardinaux fussent presens à l'audience. On leur dit de sa part qu'il n'y auroit point de distinction de places, & que chacun se mettroit comme il se trouveroit. Les Princes du sang prirent promptement la main droite du Roi. Les Cardinaux exclus de cet endroit allérent se mettre à côté de la Reine. Ils n'y demeurérent pas longtemps. La Princesse Douairiére de Condé ne voulut pas les souffrir au dessus d'elle; & la Régente craignant de choquer les Princes du sang qui n'auroient pas manqué de soutenir le droit des Princesses, laissa sortir les Cardinaux avec la confusion que leur sotte ambition méritoit.

Il y eut un différend plus éclatant du côté du Roi. Le Duc de Nevers s'étoit placé sur le banc des Princes du sang. Le Comte de Soissons occupé à parler avec le Prince de Conti son frere, ne prit pas garde que Nevers s'étoit mis immédiatement aprés lui. Dez que le Prince de Condé qui étoit au dessus de ses deux oncles, s'en apperçut, le voilà qui presse & qui pousse Conti. Celui-ci en fait autant à Soissons, qui ne manque pas de pousser le Duc de toute sa force. *Je ne sai pas*, dit-il alors, *pourquoi vous me pressez de la sorte. Parce que ce n'est pas ici vô-*

tre

tre place, repliqua fierement le Prince de Condé. On se dit de part & d'autre quelques paroles piquantes. *Nous nous expliquerons mieux en un autre endroit*, dit enfin Condé en faisant signe à Nevers de le suivre. Le Maréchal de Bouillon courut vîte pour arrêter le Prince, qui en passant devant le Duc, lui avoit fait comprendre que c'étoit un appel. L'affaire fut accommodée sur le champ par ordre du Roi ; & la Régente blama le Duc de Nevers de ce qu'il s'étoit placé en un endroit qui n'étoit destiné qu'aux Princes du sang. Les Guises n'eurent point de contestation pour leur rang : le Duc & ses deux freres devoient aller prendre Pastrane pour l'amener à l'audience. Aprés que l'Ambassadeur eût fait ses complimens, & presenté au Roi & à la Reine les lettres de Sa Majesté Catholique, on le conduisit chez Madame Elizabeth destinée au Prince d'Espagne, & de là dans l'appartement du Duc d'Anjou, pour y saluer ce Prince & ses deux autres sœurs filles de France. 1612.

Signature des articles de mariage entre le Prince d'Espagne & la fille aînée de France.

Le 25. Août jour de la fête de S. Louïs fut marqué pour la signature des articles de mariage entre Madame Elizabeth & le Prince d'Espagne. Le Duc de Pastrane & Don Innigo de Cardenas Ambassadeur ordinaire du Roi Philippe en France, les signérent, comme Procureurs du pere & du fils, immédiatement aprés le Roi, la Reine sa mere, Madame Elizabeth, & la Reine Marguerite. Le Non-

Digitized by Google

1612. ce & l'Ambaſſadeur, comme repreſentant les deux Médiateurs, mirent leur nom aprés celui des trois Princes du ſang. La dot d'Elizabeth étoit de cinq-cens mille écus d'or. On devoit les compter la veille de la conſommation du mariage. La Princeſſe renonçoit à tous les droits qu'elle pouvoit pretendre à la ſucceſſion de ſon pere, de ſa mere, & de ſes freres, ſans en excepter les Etats qui ne ſont pas fiefs maſculins: auxquels les filles peuvent ſuccéder. Cela regardoit les droits au Roïaume de Navarre & la Principauté de Bearn qu'Henri IV. tenoit de ſa mere. Le Duc de Paſtrane demeura encore quelques jours à Paris. Il y fut regalé de tous les divertiſſemens poſſibles. En arrivant à Bourdeaux pour s'en retourner en Eſpagne, il y trouva le Duc de Mayenne qui revenoit de Madrid. Il y étoit allé pour y ſigner de même les articles de mariage entre Louïs XIII. Roi de France, & Anne Infante d'Eſpagne.

Entrée du Duc de Mayenne à Madrid.

Le Duc de Mayenne avoit reçû de plus grands honneurs en Eſpagne, que le Duc de Paſtrane en France, ſoit qu'on eût égard à ſa qualité de Prince d'une Maiſon Souveraine alliée à la Maiſon d'Autriche, ſoit que les Eſpagnols ſe piquaſſent de ſurpaſſer les François en magnificence & en galanterie. Il trouvoit en ſon chemin la maiſon du Duc de Lerme. Ce favori ordonna que Mayenne y fut ſplendidement régalé. Et afin que la fête eût un air plus galant, il parut que tout

Mercure François. 1612.

tout

tout se faisoit aux dépens des habitans de Lerme, ravis d'avoir un hôte si distingué chez eux. Le Duc ne manqua pas d'étaler en cette occasion la somptuosité de ses meubles & de ses tapisseries, dont les bordures en broderie d'or étoient enrichies de rubis & d'émeraudes. Les Ducs d'Albe, de l'Infantado, d'Albuquerque, l'Amirante de Castille, & plusieurs autres Grands d'Espagne accompagnez de cinq-cens Cavaliers dont tous les chevaux étoient superbement enharnachez, allérent recevoir le Duc de Mayenne au delà de Madrid. Son entrée fut fort belle : mais le grand deuil que l'Ambassadeur portoit de son pere, & que la Cour d'Espagne avoit pris à cause de la mort de la Reine, rendit la cerémonie moins éclatante. Le 17. Juillet le Duc d'Uçeda conduisit l'Ambassadeur à l'audience du Roi. Le Prince d'Espagne étoit à la gauche de Sa Majesté, & le Duc de Lerme à la droite. Le pere & le fils embrassérent l'Ambassadeur lorsqu'il s'approcha pour leur baiser la main. Ce fut une distinction accordée à la qualité de Prince de la Maison de Loraine. Delà il fut conduit à l'audience de l'Infante. Le Duc lui baisa la main, parce que Son Altesse avoit déclaré qu'elle vouloit en user avec l'Ambassadeur, comme une Reine en use avec son sujet. 1612.

La signature des articles de mariage fut fixée au 22. Août. Toute la Cour quitta le dueil pour ce jour-là, excepté le Roi. Signature des articles de ma-

P 2 Le

1612. Mariage entre le Roi Louïs XIII. & l'Infante d'Espagne.

Le Duc de Lerme vint prendre l'Ambassadeur pour le conduire au Palais. Sa Majesté, ni le Prince, ni l'Infante d'Espagne n'assisterent pas à la cerémonie de la signature. On avoit dressé deux Actes: l'un en François, & l'autre en Espagnol. Le Duc de Mayenne, Puisieux Secretaire d'Etat, & Vaucelas Ambassadeur ordinaire à Madrid, signérent les premiers l'Acte François, comme Procureurs du Roi Très-Chrétien & de la Reine sa mere. Le Duc de Lerme signa ensuite, en qualité de Procureur du Roi Catholique pere & tuteur de l'Infante. Il n'en fut pas de même dans l'Acte Espagnol. Lerme y mit son nom le premier, & les François aprés lui. L'Infante renonça pour elle & pour ses enfans, à tous les droits de succeder aux Etats de la Couronne d'Espagne. Deux cas furent seulement exceptez: si demeurant veuve & sans enfans, l'Infante retournoit en Espagne: Ou si par raison d'Etat, & pour le bien public de la Monarchie Espagnole l'Infante se remarioit avec le consentement du Roi son pere, ou du Prince d'Espagne son frere. En ce second cas elle rentroit encore dans ses droits de succéder à l'un & à l'autre.

Aprés la signature des articles, le Duc de Mayenne fut conduit dans une sale, où étoit le Roi avec le Prince & l'Infante à ses côtez. L'Ambassadeur fit seulement une reverence au pere. Il harangua premiérement la fille en qualité de Reine de Fran-

Digitized by Google

France. Quand le Duc prit congé d'elle quelques jours ensuite, il la pria de lui ordonner quelque chose pour le Roi son maître. *Assurez-le*, dit l'Infante, *que j'ai une grande impatience de le voir.* Cette réponse ne parut pas assez grave à la Comtesse d'Altamira sa Gouvernante. *Eh, Madame!* s'écria l'Espagnole, *que pensera le Roi de France, quand M. le Duc lui rapportera que vous avez une si grande passion pour le mariage? Vous m'avez appris*, repliqua l'Infante avec assez de vivacité, *qu'il faut toûjours dire la verité.* Elle soupiroit, la jeune Princesse, aprés un époux, qui ne la rendit pas aussi heureuse, qu'elle se l'imaginoit. 1612.

Conspiration contre le Duc de Parme.

Nous verrons bien-tôt la face des affaires entierement changée en Italie par la mort de François Duc de Mantouë, arrivée à la fin de l'an 1612. Mais avant que d'entrer dans ce détail que je reserve pour l'année suivante, je croi devoir dire quelque chose d'une affaire qui fit grand éclat en Italie au mois de Mars de celle-ci. François Duc de Mantouë avoit succedé depuis quelques jours à Vincent son pere mari de la sœur aînée de Marie de Medicis. En ce même temps Ranuce Duc de Parme découvrit une étrange conspiration tramée contre lui depuis plus d'un an, & contre toute la Maison Farnése. Il crut avoir des indices suffisans pour croire que le feu Duc Vincent de Mantouë, les Cardinaux Sforce & d'Esté, le Prince de Modene, le Duc de la Miran-

Siri *Mémorie recondite.* Tom. II. pag. 657. 658. 659. &c.

1612. randole & quelqu'autre Souverain avoient eu part à un dessein si détestable. Voici ce qu'on en sait. Plusieurs Gentilshommes & quelques Dames de qualité des Etats du Duc de Parme & des environs, conjurérent ensemble de le tuër avec tous ceux de sa Maison, & de se saisir des villes de Parme & de Plaisance, qu'ils devoient livrer ensuite à quelques Princes voisins, dont les conjurez avoient reçu de l'argent. Il y a cette différence entre la vraie Religion & la superstition, que l'une donne de l'horreur pour les moindres crimes; au lieu que l'autre s'accommode fort bien avec les actions les plus noires. Les misérables qui attentérent à la vie d'Henri IV. Roi de France se confessent, & communient ensuite pour se preparer à l'exécution de leur barbare dessein. Ceux qui conspirérent peu de temps aprés contre Ranuce Duc de Parme, & contre toute la Maison Farnése, jurent sur une image de la Vierge Marie, de se garder la fidelité les uns aux autres, & de ne point découvrir l'entreprise.

Leur premier projet, ce fut de prendre l'occasion du batême solennel du jeune Prince de Parme, où le Cardinal Farnése devoit se trouver avec le reste de la famille. On avoit resolu de tuër là, Ranuce, ses enfans, le Cardinal, & tous les gens devouez aux Farnéses. La cerémonie du batême aiant été differée, les conjurez continuérent de s'assembler, & de prendre leurs mesures pour l'exécution

Digitized by Google

cution de leur dessein. Ils avoient déja gagné beaucoup de gens, & quelques Princes voisins devoient leur fournir des soldats à point nommé. Voiant que la ceremonie du batême tardoit trop long-temps, & que la conspiration pourroit se découvrir, les conjurez prirent la resolution d'attaquer le Duc de Parme dans une Abbaie où il s'étoit retiré pour prendre l'air & pour faire quelques exercices de dévotion avec des Capucins, & de l'assassiner en cet endroit. On devoit venir ensuite à Parme durant la nuit, tuër les enfans du Duc & ceux de sa maison, saccager le palais & la ville, & se saisir de la citadelle. Une autre partie des complices s'étoient chargez de se rendre maîtres par le moien de quelque intelligence, de la ville & du chateau de Plaisance qu'on devoit livrer au Duc de Mantouë. 1612.

Dans les conspirations qui ne peuvent s'éxécuter qu'avec le temps & par un grand nombre de complices, il s'en trouve presque toûjours quelqu'un qui refléchit sérieusement sur l'entreprise. La crainte du supplice, l'espérance d'être bien recompensé, l'horreur même du crime & les remors de la conscience le portent à découvrir la trame. Le Duc de Parme rencontra des gens de cette humeur, qui l'avertirent du danger dont il étoit menacé. Aprés une exacte information de toutes les particularitez de la conspiration, Ranuce fit afficher publiquement un Manifeste, qui contenoit le détail

1612. de l'entreprise formée; & le nom des principaux complices, que le Duc sommoit de se venir justifier. Il paroissoit qu'on avoit supprimé le nom de certaines personnes considerables par leur qualité & par leur rang. Vincent Duc de Mantouë mort depuis quelques jours, étoit si bien designé, que tout le monde le reconnoissoit d'abord, sous le nom de *premier Conspirateur* qu'on lui donnoit. Le Capitaine de ses Gardes étoit le second des conjurez. François son successeur se plaignit hautement de l'injure faite à la memoire de son pere. Il en demandoit reparation. L'affaire faisoit si grand bruit en Italie, qu'on craignit une rupture ouverte entre le Duc de Parme & le Duc de Mantouë. Le premier eut recours à la protection du Roi d'Espagne, que le fameux Alexandre de Parme avoit si bien servi, & l'autre, neveu de la Regente de France, implora le secours de cette Couronne-là. Charles Emmanuël Duc de Savoie voulut s'entremettre pour accommoder les deux Princes: mais on reconnut bien-tôt que cet esprit inquiet cherchoit plûtôt à les brouiller encore davantage, & à exciter une guerre dont il esperoit de profiter, qu'à terminer leur differend. Les parties convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du Duc d'Urbin pour une partie de la contestation. Le Gouverneur de Milan assoupit le reste de l'affaire au nom du Roi d'Espagne; & les deux Princes congédiérent les troupes qu'ils avoient déja mises sur pied.

Pour

Pour faire cesser les plaintes continuelles du Duc de Savoie, la Régente offroit quelquesfois de donner Christine sa seconde fille au Prince de Piémont. Cela n'empécha pas qu'on ne parlât encore de la marier avec Henri Prince de Galles fils aîné de Jacques I. Roi de la Grande Bretagne; soit que Marie de Médicis eût l'ambition de faire toutes ses filles Reines; soit qu'elle voulût rompre la négociation déja fort avancée entre Sa Majesté Britannique & le Duc de Savoie pour le mariage du Prince de Galles avec la Princesse de Savoie. Jacques avoit demandé la fille aînée de France : mais voiant que la Régente avoit pris de si grands engagemens avec l'Espagne, il écouta les propositions que le Duc de Savoie lui faisoit. Comme Sa Majesté Britannique avoit la reputation d'aimer fort l'argent, Cosme Grand Duc de Toscane plus pecunieux que Charles Emmanuel, vint à la traverse. Il offrit une de ses sœurs au Prince de Galles avec une dot fort considérable. Mais le Pape, peut-être à l'instigation de la Régente, qui prétendoit dedommager le Duc de Savoie en procurant au Prince de Piémont la Princesse de Toscane, le Pape, dis-je, écrivit fortement au Grand Duc pour le dissuader d'une alliance que le S. Siége n'aprouveroit pas. Nonobstant les lettres du Pape qui paroissoient mendiées, Cosme pensa toûjours à marier sa sœur en Angleterre. Il pressa même la Régente

1612. On parle de marier Christine seconde fille de France avec Henri Prince de Galles.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 647. 944. 672. 692. 693. 710.

1612. de l'aider de ses bons offices à Rome pour obtenir la dispense. Marie de Médicis, qui avoit d'autres choses en tête, les lui refusa séchement. Le Duc de Savoie écrivit à son Ambassadeur en France, de dire à celui du Roi d'Angleterre, que Son Altesse sachant bien la différence qu'il y a entre une fille de France, & une Princesse de Savoie, Charles Emmanuel ne trouveroit pas étrange qu'on preferat la fille d'Henri IV. à la sienne : mais qu'il croiroit recevoir un affront sensible, si Sa Majesté Britannique rejettoit une Princesse de Savoie, pour marier son fils dans la Maison de Médicis.

La Régente témoigna tant d'empressement pour le mariage de Christine avec le Prince de Galles, que le Chevalier Edmonds Ambassadeur d'Angleterre, crut que de la maniere dont Villeroi lui avoit parlé, il ne tiendroit qu'au Roi Jaques de conclure cette affaire, & que Marie de Medicis lui accorderoit volontiers toutes les conditions qu'on lui demanderoit. Dez que le Roi eût reçu cette nouvelle, il ordonna à Robert Carr Vicomte de Rochester son favori, d'écrire au Prince Henri, qui étoit alors à Richemont, & de le prier de lui dire librement, si le parti lui agréoit. On avertissoit Henri que Christine n'avoit encore que neuf ans, & que la dot de sa sœur aînée n'étoit que de cinq-cens mille écus d'or. *Mais la France*, ajoûtoit Rochester, *fait paroître tant d'ardeur pour ce mariage, qu'on ne dou-*

Lettres originales du Prince de Gales & du Vicomte de Rochester.

te

te pas qu'elle ne donne davantage à la cadete, en cas qu'on insiste sur l'augmentation de la dot. 1612.

Le Prince de Galles répondit avec beaucoup de sagesse au Roi son pere sur tous les articles de la lettre du Chevalier Edmonds qu'on lui avoit envoiée en même temps. *Pour ce qui regarde le temps*, disoit-il, *auquel on amenera la Princesse de France en Angleterre, je croi que le plutôt est le meilleur, & que vôtre Majesté ne se doit pas relâcher là-dessus. Tant que la Princesse demeurera en France, la Régente sa mere sera la maitresse d'avancer le mariage, ou de le réculer; d'obliger sa fille à donner son consentement, ou de l'en empêcher. Plus elle sera jeune, & plus nous aurons de temps & de facilité pour l'instruire de nôtre Religion, & pour la convertir. Puisqu'on demande que vôtre Majesté s'explique sur la liberté que la Princesse aura dans l'exercice de sa Religion, je vous prie, Sire, de répondre positivement à vôtre Ambassadeur, que vous n'accorderez pas d'autres conditions à la France, que celles que le Duc de Savoie a demandées lui-même, quand il vous a offert sa fille; c'est-à-dire que la Princesse aura la liberté d'exercer sa Religion en particulier & dans la chambre la plus retirée de son appartement. J'avouë que ces deux conditions sont étroites: mais si la France parle sincerement, je ne doute pas qu'elle ne s'en contente.*

1612. Henri connoissoit fort bien l'humeur avare de son pere. C'est-pourquoi il touche l'article de la dot d'une maniére plus délicate. *Si vôtre Majesté*, continüe-t-il, *veut avoir égard à la grandeur de la dot, je croi que vous préfererez la Princesse de Savoie: Elle apporte deux-cens mille écus plus que celle de France. Car enfin, j'ai peine à me persuader que la Régente donne plus à la cadette qu'à l'ainée. Mais si vôtre Majesté laisse à part l'interêt, pour faire ce qui sera plus au gré du Corps genéral des Protestans au dehors, il me semble que vous pancherez plûtôt pour la France que pour la Savoie. Au reste*, conclut le Prince, *je crains que vôtre Majesté ne soit pas contente de l'indifférence que je témoigne dans toutes les propositions de mariage qu'on me fait. Je vous en demande trés-humblement pardon. C'est à vous, Sire, de prendre la resolution la plus avantageuse au bien de l'Etat. J'ai fort peu d'experience dans les affaires politiques, & je ne puis pas parler en amant dans cette occasion.* Je rapporte cette lettre d'autant plus volontiers, que c'est peut-être la derniere qu'il ait écrite. Elle est datée du 14 Octobre 1612: Et le Prince mourut le 16. Novembre.

Mort d'Henri Prince de Galles.

Aiant bû de la petite biére pour se rafraichir aprés avoir piqué un cheval avec assez d'ardeur, il tomba dangereusement malade. L'art des plus habiles Medecins fut inutile contre la violence du mal. Le Ciel fut sourd aux vœux de toute l'Angleterre pour la guérison d'un jeune Prin-

ce

Digitized by Google

ce âgé de 19. ans, qui étoit l'espérance & les delices de la Nation. Ceux qui affectérent d'abord de témoigner plus de douleur aprés sa mort, n'en étoient pas fachez dans le fond du cœur. Du moins on le crut ainsi. L'affliction du peuple fut plus vive & plus sincére que celle de la Cour. *Les applaudissemens que nous donnions de si bon cœur au Prince de Galles, lui ont été funestes*, disoit-on communément. *Ceux qui veulent regner en maîtres absolus, n'aiment pas d'avoir des enfans trop populaires. L'affection que le jeune Henri avoit pour la Religion & pour la liberté du païs, a fait trancher le cours d'une vie si heureusement commencée.* Charles son frere & Frederic Electeur Palatin qui étoit venu voir la Princesse d'Angleterre qu'on lui destinoit, assistérent aux obseques en grand deuil. Les larmes du peuple qui l'accompagnoit au tombeau en racontant les vertus qui brilloient déja dans sa personne, & en déplorant la perte irreparable que l'Angleterre faisoit, furent le plus bel ornement de la ceremonie. 1612.

La défense que le Roi son pere fit peu de jours aprés, de paroître en deuil à la Cour, redoubla les soupçons & l'indignation des Anglois. Ne pensoit-il point comme un Empereur Romain, que la Majesté du Prince ne lui permet pas de pleurer; que les grandes afflictions ne conviennent qu'aux particuliers; que les Rois peuvent mourir, mais que l'Etat est immortel? C'est-pourquoi Jaques ne

Wilson Hist. de la Grande Brétagne. 1612.

1612. crut pas devoir interrompre les divertissemens ordinaires au commencement de la nouvelle année. On dit que la France ne fut pas fachée d'apprendre la mort du Prince de Galles, qui sembloit avoir plûtôt les inclinations des anciens Rois d'Angleterre, que celles des Rois d'Ecosse. Et c'étoit reconnoître fort mal les sentimens genéreux que ce Prince témoigna en aprenant la mort d'Henri IV. *J'ai perdu mon second pere*, s'écria-t-il. L'opinion commune est que le jeune Henri avoit resolu de se dérober de la Cour d'Angleterre, & d'aller aprendre le métier de la guerre sous le Roi de France, dez qu'il marcheroit à la tête de son armée. Dans le temps que le Prince de Galles déploroit la mort tragique d'Henri IV, un Courtisan s'avisa de lui dire que cet accident donneroit à son Altesse le moien de faire mieux valoir les prétensions des Rois d'Angleterre en France. *Retire-toi, lâche flateur*, repliqua le Prince en colere. *Oses-tu bien me parler de faire la guerre à un enfant? Je suis prêt à le défendre contre tous ceux qui voudront l'attaquer.* Le fils de celui pour qui le Prince de Galles avoit de si nobles sentimens, n'a pas eu cette genéreuse délicatesse, quoi qu'il fût dans un âge beaucoup plus avancé.

Siri *Memorie recondite*. Tom. II. pag. 711. Mercure François. 1610.

Fortune de Robert Carr en Angleterre.

Je ne sai s'il faut porter les soupçons sur la mort du jeune Henri, aussi loin que plusieurs gens les ont portez en Angleterre. Si elle fut avancée, comme le raport des Medecins le fit croire, le

Vi-

Vicomte de Rochester pouroit bien avoir 1612.
commis un crime si atroce. Lui & sa femme furent condamnez depuis comme coupables d'empoisonnement. Le Prince n'aimoit pas le favori de son pere, il lui faisoit mauvais visage, il temoignoit de la répugnance à le souffrir auprés de lui. Robert Carr Gentilhomme d'une naissance médiocre en Ecosse, aiant trouvé moien d'être page du Roi, son visage agreable, sa taille fine, ses maniéres insinuantes, lui plûrent extrémement. Carr fut fait Chevalier en peu de temps: Et le Roi dégouté du Comte de Montgommeri, donna toute son affection au Chevalier Ecossois. Il l'éleva encore à la dignité de Vicomte de Rochester, & puis à celle de Comte de Sommerset. La chute de cet indigne favori fut aussi honteuse que son élevation avoit été surprenante. Il étoit devenu enfin amoureux de la Comtesse d'Essex qui cherchoit à l'engager, & qu'il épousa depuis. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les avantures de cette Dame. On dit que le Prince de Galles fut touché de son extrême beauté: mais Rochester lui fut préferé. Le dépit que le Prince en conçut, augmenta l'aversion qu'il avoit déja pour son rival. La Comtesse aiant laissé tomber son gant dans une danse, celui qui l'avoit ramassé, le presenta au Prince de Galles. On croioit lui plaire, en lui donnant occasion de faire civilité à une Dame qu'il avoit paru aimer. Henri rejetta le gant

avec

1612. avec mepris. *Un autre*, dit-il, *y a mis la main avant moi*. Comme les deux amans étoient experts dans l'art d'empoisonner, il est assez vraisemblable qu'ils voulurent se défaire d'un Prince qui devoit être un grand obstacle à leur repos & à l'établissement de leur fortune.

Mort du Comte de Soissons.

Le Comte de Soissons mort quelques jours avant le Prince de Galles, laissa de belles dignitez vacantes; les Gouvernemens de Dauphiné & de Normandie avec la Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. La Regente la donna au nouveau Comte fils du defunt, & le Gouvernement de Dauphiné. Elle vouloit se reserver celui de Normandie, & le faire exercer par un Lieutenant Genéral. Mais il fallut contenter le Prince de Conti, qui demandoit un des deux Gouvernemens de son frere. Cela paroissoit fort raisonnable; Conti aiant cedé autrefois au Comte le Gouvernement de Dauphiné. Pour lui donner quelque satisfaction & aux Guises, dont le Prince avoit épousé la sœur, on fit proposer à Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX. que nous appellions ci-devant Comte d'Auvergne, & qu'on nommera desormais le Duc d'Angoulême, de se demettre du Gouvernement d'Auvergne. Henri IV. l'avoit mis à la Bastille à cause d'une conspiration; & la Régente l'y tenoit encore. Le Marquis de Cœuvres fut chargé de lui parler de cet accommodement. Le Duc d'Angoulême qui soupiroit

Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Digitized by Google

piroit aprés sa liberté, accepta la proposition pour obtenir son élargissement. Ainsi le Prince de Conti fut fait Gouverneur d'Auvergne. 1612.

Le Comte de Soissons rouloit de vastes desseins dans sa tête, quand il mourut. On dit qu'il avoit lié une fort grande correspondance avec Henri Prince de Galles, avec Maurice Prince d'Orange, avec le Duc de Savoie, avec le parti Reformé. Le Duc de Rohan le voiant mécontent de la Régente & des Ministres, envoia offrir ses services au Comte. Il ne demandoit le Gouvernement de Quillebeuf avec tant d'instance, que pour être en état de donner entrée aux secours qu'il projettoit de faire venir d'Angleterre & de Hollande. Sa plus grande passion, c'étoit d'éloigner les Ministres, & d'abatre le parti des Guises & du Duc d'Epernon. Il auroit eu la joie de voir ses souhaits presqu'acomplis, si la mort ne l'eût pas enlevé le 1. jour de Novembre. Le Marquis & la Marquise d'Ancre avoient tant parlé à la Reine contre les Ministres & particuliérement contre Silleri, qu'elle commença de les éloigner du secret des affaires. La Galigaï eut l'insolence de dire mille choses offençantes au Chancelier en presence de la Reine, & de lui reprocher la mauvaise administration de son emploi. Marie de Medicis laissa tout dire à sa confidente; & le pauvre Silleri n'osa pas repliquer. Il craignoit que la Régente n'a-

Nouvelle face de la Cour de France.

Siri *Memorie recondite.* Tom. II. pag. 710. 711.

1612. n'apuiât les reproches, peut être trop veritables, qu'on lui faisoit. Sûre des sentimens de la maîtresse, la Marquise d'Ancre parloit avec une confiance capable de deconcerter l'homme le plus hardi. La maxime des Courtisans interessez, c'est de ne pas se rebuter facilement, & de n'abandonner la partie qu'à la derniere extremité. Le Chancelier entra dans le cabinet de la Reine avec les autres Ministres: mais il y reçût une nouvelle mortification. Sa Majesté lui tourna le dos, affectant de parler en grande confidence au Président Jeannin.

Un nouveau parti s'étoit formé à la Cour. En prenant le dessus, il écartoit tous les autres. Le Prince de Condé étoit à la tête. Les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville, le Marechal de Bouillon, & le Marquis d'Ancre y entrerent. Les Guises, Epernon, Amville & leurs amis se trouverent extremement reculez. Le Duc d'Amville étoit frere du Connétable de Montmorenci. En l'absence de celui-ci qui étoit allé dans son Gouvernement de Languedoc, il se joignit aux Guises qu'il croioit plus avant que les autres dans les bonnes graces de la Regente. Le Grand-Ecuier de Bellegarde du même parti, étoit alors en Bourgogne, en qualité de Gouverneur. Il reçût ordre de venir incessamment à la Cour. Bellegarde obeït d'autant plus volontiers, que le Duc de Guise le pressoit d'accourir à leur secours. Quand il fut à

Memoires de la Régence de Marie de Médicis, & de Bassompierre.

fut à Sens, on l'avertit, que la Regente ne l'avoit mandé que pour lui oter son Gouvernement. Il s'y en retourna donc au plus vîte. Le Marquis d'Ancre son ennemi avoit formé une intrigue pour faire donner la Bourgogne au Duc de Mayenne. 1612.

Condamnation d'un Livre du Jesuite Bécan.

On se battoit en Sorbonne encore plus ouvertement qu'à la Cour. Les Jesuites déchainez contre l'autorité legitime des Souverains, publioient tous les jours de nouveaux livres sur ce sujet, pour faire leur cour à l'orgueilleux Borghése. Bécan fameux Auteur de la Societé, en fit imprimer un cette année avec ce titre, *La Controverse d'Angleterre touchant l'autorité du Roi & du Pape*. Dez que le Docteur Filezac nouveau Syndic de la Faculté de Paris l'eût parcouru, il en parla au Cardinal de Bonzi, pour savoir si la Regente trouveroit bon que la Sorbonne censurât ce livre si pernicieux. Le Nonce & les Jesuïtes tacherent également de parer le coup. Ubaldini voioit bien que la Faculté ne manqueroit pas de donner dans sa censure quelque atteinte à l'autorité pretenduë du S. Siége. Les bons Peres craignoient qu'un nouveau Decret de la Faculté de Paris publié dans toute la France, ne confirmât encore l'opinion commune que la Societé fait profession d'enseigner constamment une doctrine contraire à l'autorité des Rois & à la sûreté de leurs personnes. Mais les propositions de Becan étoient si criantes, qu'il

Mercure François. 1612.

étoit

Digitized by Google

1612. étoit bon d'appaiser les esprits par quelque condamnation. Voici l'expédient dont les gens du Pape & les Jesuïtes s'aviserent. On dit à la Reine qu'il étoit plus à propos de faire condamner ces sortes de livres à Rome, & qu'une censure émanée du S. Siége auroit plus d'autorité que celle de la Faculté de Paris. Marie de Medicis donna sans peine dans le piége qu'on lui tendoit. Elle dit au Cardinal de Bonzi d'avertir le Syndic de la Faculté que Sa Majesté ne vouloit pas que la Sorbonne deliberât sur le livre de Becan; parce que la Reine avoit dessein de le faire condamner par le Pape. La Cour de Rome & les bons Peres trouvoient leur compte à cette defaite. Si la Sorbonne eût cessé de crier, on auroit arrêté l'éxamen du livre. En tout cas, l'Inquisition condamnant un livre en termes generaux, & sans rien specifier, le peuple ne sait pas precisement sur quoi la condamnation tombe; & les propositions exhorbitantes sur l'autorite du Pape demeurent à couvert. On suppose bien que l'Inquisition n'a jamais prétendu de les condamner.

Un Docteur nommé Paris aiant presenté en Sorbonne le 1. Decembre, des propositions extraites du nouveau livre de Becan, qui permettoient l'assassinat des Rois & des Princes, & qui contenoient plusieurs choses contraires aux loix divines & humaines, le Syndic Filesac rapporta ce que le Cardinal de Bonzi lui avoit dit des intentions de la Regente. Le

Doc-

Docteur Paris arrêté par cette réponse, se contenta de requerir que ce qu'il avoit proposé, fût enregistré, & qu'on lui délivrât copie de la conclusion de la Faculté. On le lui accorda. Dez les premiers jours de l'année suivante, la Faculté de Paris députa quatre Docteurs pour representer au Chancelier, qu'elle souhaitoit de donner un témoignage public de son attachement au service du Roi en censurant le livre de Becan, & de faire du moins connoître au public qu'il n'avoit pas tenu à elle, qu'un livre si dangereux ne fût flétri dans les formes. Ils ajouterent que la Faculté demandoit la permission de faire ses remontrances à la Reine sur une affaire qui paroissoit de la derniere importance. Silleri approuva le zéle de la Sorbonne, il se fit un mérite d'avoir appris ce qu'il savoit de bon dans l'Université de Paris, enfin il promit aux Docteurs de les presenter à Sa Majesté. Le Docteur Fayet qui portoit la parole, dit à la Régente que la Faculté de Paris n'aiant pas coutume de recevoir les ordres du Roi par la bouche d'un particulier, ni par des lettres de cachet, mais seulement par des lettres sellées du grand sçeau, elle avoit obéi dez qu'on lui avoit rapporté ce que le Cardinal de Bonzi avoit dit au Syndic, des intentions de Sa Majesté. *Cependant, Madame*, ajoûta-t il, *la Faculté a cru qu'il étoit de son devoir de recevoir vos ordres de la bouche de vôtre Majesté même. Si elle ne juge* 1612.

pas

1612. *pas à propos que nous délibérions sur le livre du Jesuïte Becan, nous vous supplions trés-humblement, Madame, de pourvoir à ce que nôtre silence en cette occasion, ne puisse pas être interpreté comme une approbation tacite de ces sentimens pernicieux qui depouillent les Rois de leur autorité legitime, & qui permettent de les assassiner.* La Régente répondit qu'elle parleroit de cette affaire à son Conseil, & que le Chancelier feroit savoir à la Faculté les intentions de Sa Majesté.

Le Docteur Fayet étant allé chez le Chancelier quelques jours aprés, *la Reine*, dit Silleri, *est informée que le méchant livre de Becan ne devient que trop commun, Sa Majesté vous permet de faire ce que vous jugerez à propos. C'est grand dommage que la Sorbonne soit divisée pour les bons sentimens. Ne vous reünirez-vous jamais?* Fayet répondit au Chancelier, que la Faculté vouloit conserver ses anciens dogmes, & qu'on avoit toûjours enseigné la même doctrine en Sorbonne, jusqu'à ce que certaines gens y eussent répandu des opinions étrangéres. Le Chancelier loüa les Docteurs de leur zéle, & leur permit de la part de la Régente de travailler à la censure du livre de Becan : mais le Nonce Ubaldini détourna le coup avec adresse. Persuadé qu'on feroit quelque chose en France contre l'Ouvrage du Jesuïte, il sollicita promptement un Decret de l'Inquisition. Dez qu'il l'eût reçû, il en fit part à la Regente. Toûjours soumise

mise au Pape, elle fit dire à la Faculté qu'il suffisoit de lire publiquement le Decret en Sorbonne. L'affaire en demeura-là. On pourroit être surpris de trouver le nom de *Robert Bellarmin* parmi ceux des Cardinaux qui condamnérent le livre d'un Auteur qui suivoit les principes de Bellarmin, si on ne savoit que le Cardinal élevé dans la Societé, avoit ses équivoques & ses restrictions mentales toutes prêtes pour condamner en sureté de conscience dans l'Ouvrage de son confrére, des dogmes qu'il défendoit lui-même comme les plus orthodoxes du monde. 1612.

Arrêt du Parlement de Paris contre un Livre de Scioppius.

Les Jesuïtes n'étoient pas les seuls qui fissent leur cour à Paul V. en écrivant contre Jacques I. Roi d'Angleterre sur l'autorité des Souverains & du S. Siege. Gaspar Scioppius, l'ennemi le plus violent de la Societé voulut aussi entrer en lice, & faire montre de sa belle latinité dans cette celebre dispute. Son livre aiant été apporté de la foire de Francfort à Paris, on le defera au Parlement. Scioppius y parloit d'Henri IV. comme d'un Prince sans Religion. Il sembloit approuver l'action de l'infame Ravaillac. Tous les Rois & tous les Souverains qui faisoient vivre les heretiques en repos dans leurs Etats, étoient, à son avis, des heretiques eux-mêmes: que dis-je? des Turcs & des Athées. Le Parlement ordonna que ce livre extravagant & impie fût brulé par la main du Boureau, &

1612. V. le Dictionnaire Histor. & Critique de Mr. Bayle.

que tous les exemplaires fussent supprimez. Qu'on l'ait flétri de la même maniere en Angleterre, cela n'est pas fort surprenant; mais je ne puis assez m'étonner que le Roi de la Grande Bretagne permît qu'on representât devant Sa Majesté une farce, où Scioppius étoit joüé & pendu sur le theatre. Vengeance également indigne d'un Prince & d'un Auteur! Si le Roi regardoit l'Ouvrage de Scioppius comme un libelle d'un misérable Déclamateur, Sa Majesté ne devoit-elle pas le mépriser, ou se contenter tout au plus de laisser aux Magistrats l'exécution des loix contre les libelles diffamatoires & pernicieux? Mais prendre plaisir à se venger de l'Auteur d'une maniere si peu convenable à une Tête couronnée; c'étoit marquer au public que le Livre avoit vivement piqué celui qu'il attaquoit.

Paix entre les Couronnes de Suéde & de Dannemark.

Le soin que Sa Majesté Britannique prenoit alors de reconcilier le Roi de Dannemark avec Gustave Adolphe nouveau Roi de Suéde, étoit une occupation plus digne d'un Prince. Christian IV. tâcha cette année de pousser ses conquêtes assez avant dans la Suéde. Accompagné de George Duc de Lunebourg qui lui avoit amené du secours, il s'avança jusqu'à Jenkoping, desolant tout le païs par où il passoit. Le jeune Gustave donnoit déja des marques si éclatantes de sagesse & de valeur, que la Reine Christine sa mere lui laissa l'administration du Roiaume; quoi qu'il ne fût pas encore dans la 18.

Puffendorf Introduction à l'Histoire. Tom. IV.

an-

année de son âge. Il arrêta le progrés de l'ennemi, qui fut obligé de se retirer dans la Province de Schonen. Gustave l'y suivit; & usant de represailles il mit tout à feu & à sang. L'armée Suedoise eut quelque desavantage en se retirant. Le Roi de Dannemark fit une nouvelle irruption dans la Gothie Occidentale. S'étant embarqué sur sa flote, il tenta même de s'aprocher de Stokolme. Gustave rompit tous les desseins de l'ennemi avec une prudence & un courage extraordinaire. Enfin les Villes anséatiques & les Provinces-Unies fâchées de ce que la guerre entre les deux Couronnes du Nord, rompoit tout le commerce de la Mer Balthique, engagérent le Roi d'Angleterre à s'entremettre pour la paix. Christian traita lui-même avec quatre Sénateurs de Suéde. Aprés quelques conférences tenuës à la fin de cette année, le Traité fut conclu au commencement de la suivante. Le Dannemark rendit à la Suéde la ville de Calmar & l'Isle d'Oeland. Il garda Elsbourg pour un temps, jusqu'à ce que la Couronne de Suéde eût paié une certaine somme d'argent, que celle de Dannemark prétendoit lui être duë.

1612. Chap. III. Mercure François. 1612.

Gustave cédoit assez librement quelque chose de ce côté-là, pour être en état de s'avancer vers la Moscovie. Il y avoit un puissant parti qui lui demandoit le Prince Charles Philippe son frere, que ces gens-là prétendoient élever sur le thrône de leur nation. Quoique les affaires de

Revolutions en Moscovie.

Digitized by Google

1612. Moscovie ne paroissent avoir aucune relation à celles de France, je croi pourtant devoir dire quelque chose des revolutions surprenantes qu'on y vit au commencement du XVII. siécle. Cela pourra donner une connoissance plus particuliere de l'Etat de l'Europe au temps de Louïs XIII.

Mercure François. 1612. Le Czar Jean Basilovits connu par ses cruautez & par la guerre que le brave Etienne Battori Roi de Pologne, lui fit avec tant de gloire & d'avantage, que le Moscovite fut obligé de recourir à l'intercession du Pape pour obtenir la paix: Basilovits, dis-je, n'avoit laissé que deux enfans mâles de sept femmes qu'il eut, Theodore & Demetrius. L'aîné, Prince stupide & sans cœur lui succeda. Pendant qu'il se divertissoit à sonner les cloches des Eglises, Boris Federovits Seigneur Moscovite qui avoit épousé la sœur de Theodore, gouvernoit l'Etat. Cet homme méchant & ambitieux fit tuër le jeune Demetrius, qui demeuroit avec sa mere dans un château éloigné de Moscou: & afin de mieux cacher son crime, il fit assassiner encore celui dont il s'étoit servi pour le commettre. Le Czar Theodore mourut peu de temps aprés. On crut que Boris l'avoit empoisonné. La ligne masculine des anciens Czars étant ainsi finie, il ne fut pas mal-aisé à Boris beau-frere du dernier, de monter sur le thrône. Aussi adroit que cruel, il avoit eu soin de gagner l'amitié du peuple, & d'éloigner sous des pretextes honnêtes, les Seigneurs qui pou-

voient

Digitized by Google

voient s'opposer à son ambition. Le voilà donc couronné à Moscou dans toutes les formes. Son naturel sanguinaire & soupçonneux le rendit bien-tôt odieux aux Moscovites. Une nation accoutumée à l'esclavage, ne souffre pas si patiemment la tyrannie d'un Prince nouvellement élevé, que celle qui se trouve établie par la longue succession d'une même famille. 1612.

Faux Demetrius en Pologne.

Environ l'an 1604. Boris reçut des nouvelles de Pologne qui le mirent dans un étrange embaras. Un Moine Russe y avoit mené un jeune homme assez ressemblant de taille & de visage au Prince Demetrius que Boris avoit fait mourir. Le Moine mit d'abord son garçon au service de Vietsnoviski Seigneur Polonois qui avoit épousé la fille du Palatin de Sandomir. De cette Maison, il passa ensuite dans celle du Palatin même. Quand le Moine crut les esprits assez bien preparez, il dit en confidence au Palatin que le jeune homme est Demetrius héritier legitime de l'Empire des Russes, qu'on avoit derobé heureusement à la cruauté de Boris, en mettant un autre enfant à la place du Prince que le Tyran vouloit faire tuer. L'avanture fut racontée avec des circonstances si vraisemblables, que le Palatin crut tout ce qu'on lui disoit. Il découvrit aussi-tôt le secret à Sigismond Roi de Pologne, qui voulut connoître le pretendu Demetrius.

Le jeune homme qui ne manquoit ni d'esprit ni d'éducation, raconta les malheurs de sa vie en presence du Roi avec

Digitized by Google

1612. beaucoup d'adresse & de grace. Il montra certaines marques naturelles à son visage & à l'une de ses mains, qu'il prétendoit être des preuves incontestables de la verité de sa naissance. Puis s'adressant à Sigismond, *je me trouve fort heureux, Sire*, ajoûta-t-il, *d'être tombé entre les bras d'un Roi, qui aiant été malheureux & persecuté lui-meme durant son enfance par un oncle, doit avoir plus de compassion pour ma disgrace. Vous étes né dans la prison où le cruel Erric avoit enfermé le pere & la mere de vôtre Majesté. Les Polonois vous ont choisi entre tous les Princes de l'Europe. Cette distinction, Sire, devoit vous rendre encore plus respectable aux Suedois vos sujets naturels. Un autre oncle ambitieux les souléve contre vous: il tâche de vous enlever vôtre patrimoine. Graces à Dieu, vôtre Majesté est encore assez puissante pour m'aider à rentrer dans le mien. Quand vous m'aurez mis en état, Sire, de reconnoître une si grande faveur, les Polonois & les Moscovites unis ensemble reduiront bien-tôt les Suédois rebelles. Fasse le Ciel qu'aprés cette heureuse expédition, nous attaquions encore conjointement l'ennemi commun de tous les Chrétiens.* Si le Roi Sigismond ne crut pas ce qu'on lui avoit dit, il espera du moins que le conte faux ou véritable, lui seroit de quelque utilité contre les Moscovites. On resolut d'assister le prétendu Demetrius, & de l'envoier premiérement en Lithuanie pour être plus prés de la Moscovie. Demetrius écrivit de là au Pape. Il lui demandoit ses bons offices en Pologne. La Cour de Rome toûjours atten-

attentive à ce qui est capable d'étendre sa domination, écouta volontiers un homme qui lui faisoit esperer de reduire les Russes à l'obéïssance du S. Siége. 1612.

Un bruit sourd courut bien-tôt à Moscou que le Prince Demetrius échappé à la fureur du Tyran Boris, se montroit prés de la frontiére. Les mécontens & ceux qui aiment la nouveauté, appuioient ce que les autres disoient. Le peuple facile à croire les choses extraordinaires, & qui se flate toûjours de trouver un gouvernement plus doux & plus supportable, témoignoit attendre Demetrius avec impatience. Boris informé de ce qui s'étoit passé en Pologue, & des pratiques commencées à Moscou, ne savoit quel parti prendre, s'il mepriseroit cette histoire comme un de ces contes faits à plaisir, dont le bruit s'évanoüit en peu de temps; ou bien s'il se prépareroit tout de bon à réprimer un parti qui paroissoit se fortifier tous les jours au dedans & au dehors. Persuadé à la fin qu'il n'y avoit rien à negliger, il fit dire de son côté que le prétendu Demétrius étoit un Magicien reconnu: & aprés avoir mis ordre à la seureté de la frontiére, il envoia des Ambassadeurs à la Diéte de Warsovie. Ils devoient se plaindre au Roi & à la Republique de Pologne de ce qu'ils contrevenoient aux conditions de la paix faite entre les deux Etats, en témoignant de vouloir appuier les impostures d'un misérable fils de Prêtre, & demander qu'on le leur livrât mort ou

Demetrius entre en Moscovie, & s'y fait couronner.

1612. vif. En cas que les Ambassadeurs n'obtinssent pas une réponse favorable, Boris les avoit chargez de négocier avec quelques Seigneurs Polonois, pour les engager à s'opposer au dessein que le Roi pouvoit avoir contre lui. Sigismond répondit aux Moscovites en termes generaux : & cependant il se préparoit sous main à secourir celui qui se disoit l'héritier légitime des anciens Czars.

Demetrius entra donc en Moscovie à la tête d'une armée de dix mille hommes Polonois & Cozaques. Le Palatin de Sendomir la commandoit sous lui. Demetrius & lui n'aiant pas sçû profiter d'une belle occasion qu'ils eurent de mettre en déroute l'armée Moscovite, ils furent défaits eux-mêmes au commencement de l'an 1605. Trop foible pour tenir desormais la campagne, Demetrius s'enferma dans une ville qu'il avoit prise auparavant. Il esperoit de recevoir un nouveau secours de Pologne, avant que l'ennemi pût reprendre les places qu'on lui avoit enlevées. La mort de Boris arrivée dans ces entrefaites, changea la face des affaires. Quoi que l'armée Moscovite eût prêté serment de fidelité à son fils ; la division s'y mit peu de temps aprés. Tout le monde suit l'exemple de quelques Seigneurs qui se déclarent hautement pour le pretendu Demetrius ; le fils & la veuve de Boris sont pris & étouffez ; enfin le nouveau Czar est reçu & couronné dans Moscou le dernier jour de Juillet en 1605. La fille du Palatin de Sendomir que Demetrius épou-

Mercure François. 1606.

épousa ensuite par Procureur à Cracovie, fut conduite en grande pompe l'année suivante à Moscou. Son pere, ses plus proches parens, & plusieurs autres Seigneurs qui l'avoient accompagnée, assisterent à la cerémonie de ses nopces & de son couronnement. 1612.

La nouvelle Princesse ne joüit pas longtemps de sa bonne fortune. Susky Seigneur Moscovite, à qui Demetrius avoit fait grace de la vie, contre l'avis de plusieurs gens qui lui conseilloient de laisser exécuter l'Arrêt de mort rendu contre un homme inquiet & ambitieux, sur la fidelité duquel on ne devoit pas s'assurer: Susky, dis-je, & un grand nombre de Nobles Moscovites avoient déja formé une conspiration contre Demetrius. On le rendoit odieux au Clergé & au peuple, en faisant courir le bruit qu'il meditoit de changer la Religion, de soumettre la Moscovie au Pape, & de faire venir des Jesuïtes & des Prêtres Romains. Et parce que le peuple s'imaginoit que le Ciel ne se seroit pas declaré si fort en faveur du nouveau Czar, s'il étoit un imposteur, on tâcha de faire croire qu'il n'avoit remporté de si grands avantages contre Boris & contre son fils, que par le secours de la Magie. Ces discours firent d'autant plus d'impression, que le peuple souffroit avec peine que Demetrius eût deux ou trois Compagnies d'Etrangers pour garder son palais & sa personne. L'aversion naturelle que les Moscovites ont pour les Polonois, rendit encore le peuple fort susceptible de ce qu'on avoit soin

Demetrius & un grand nombre de Polonois sont massacrez à Moscou.

Digitized by Google

1612. de lui insinuer, que le thresor des Czars devoit être transporté en Pologne, & que l'Etat seroit desormais gouverné par une Princesse Polonoise & par d'autres confidens de la même nation. Susky & les principaux Chefs de la conspiration aiant pris leurs mesures à la faveur de ces mécontentemens, pour soulever le peuple de Moscou, le 27. Mai 1606. ils viennent au Palais à la tête d'un grand nombre de gens armez, le forcent avec violence, tuent le pretendu Demetrius trahi par ses meilleurs amis, & font mille indignitez à son cadavre. Le peuple fit ensuite main basse sur tous les Polonois. Les rélations disent qu'il en mourut plus de dix-sept cens. On sauva seulement le Palatin de Sendomir, sa fille, son fils, & quelques Seigneurs Polonois, qui furent mis chacun dans une maison particuliere.

Susky est fait Czar de Moscovie, & il se demet ensuite.

Susky se fit élire & couronner à la place du Demetrius faux ou veritable. Car enfin plusieurs gens ont prétendu qu'il disoit la verité. Mais la circonstance du Moine qui le conduisit en Pologne, & celle de s'être mis en service dans deux Maisons differentes: cela, dis-je, rend l'Histoire fort suspecte. Il semble qu'un enfant de cette importance, devoit être mené d'abord au Roi de Pologne. Qu'y avoit-il à craindre pour lui? Quoi qu'il en soit de cette affaire; pour confirmer davantage le peuple dans l'opinion que c'étoit une imposture Susky voulut qu'on deterrât celui que Boris avoit fait tuer. Les os furent transferez à Moscou; & le

Digitized by Google

le Patriarche ordonna qu'il fût reveré comme un Martyr. Suski ne doutant point que les Polonois ne lui fissent la guerre, il entra en négociation avec Charles de Sudermanie nouveau Roi de Suéde, qui lui envoia du secours sous la conduite de la Gardie. Les divisions de Sigismond avec les Palatins de son Roiaume, ne lui permirent pas d'attaquer si tôt les Moscovites. L'an 1609. il resolut de reprendre la ville de Smolensko que les Moscovites avoient enlevée aux Polonois. Le siége, ou le blocus de cette place dura deux ans; & plus de deux-cens mille habitans moururent avant la reddition. Les Moscovites se battirent plusieurs fois pour faire lever le siége. Chagrin du mauvais succés de ses armes, Susky se retira dans un Monastere, aprés avoir quitté le Sceptre & la Couronne.

1612.

Mercure François. 1611. 1612.

La Moscovie se trouva pour lors divisée en trois partis. Un nouveau Demétrius s'étoit montré, & beaucoup de gens se déclaroient pour lui. D'autres vouloient que pour rémedier au mauvais état de la Moscovie, on mit sur le thrône Ladislas fils aîné du Roi Sigismond, Prince qui donnoit de fort belles esperances. Enfin un troisiéme parti demandoit un grand Seigneur du païs. Ceux-ci s'étant reünis aux Partisans de Ladislas, il fut élu Czar en son absence l'an 1610. & les plus considerables du Clergé & de la Noblesse lui préterent serment de fidelité. Le faux Demétrius tâcha de se rendre maître de

Ladislas Prince de Pologne est proclamé Czar de Moscovie.

1612. Moſcou : mais les Polonois l'aiant battu deux fois, il fut obligé de ſe retirer au delà du Volga. Cela mit les Polonois en état de tout entreprendre. Ils ſe rendent maîtres du château de Moſcou, & font ſavoir au Roi Sigiſmond qui aſſiegeoit toûjours Smolensko, que ſon fils eſt proclamé Czar. Les habitans offrirent de ſe rendre au Prince Ladiſlas élu Souverain de Moſcovie: mais Sigiſmond voulut avoir la place pour la Pologne. Les habitans determinez à ne ſe point détacher de la Moſcovie, ſoutinrent encore le ſiége juſqu'au mois de Juin en 1611. de maniére que Sigiſmond n'eut qu'une ville preſque toute depeuplée & renduite en cendres. Le Roi de Pologne qui ne penſoit pas tant à établir ſon fils ſur le thrône de Moſcovie; qu'à profiter des diviſions du païs & à le ſubjuguer, tarda trop à conduire Ladiſlas à Moſcou. Il avoit remis cette affaire à l'an 1612. mais les conteſtations continuelles qu'il avoit avec les Palatins, ne lui permirent pas d'exécuter ſon projet.

Les Polonois ſont chaſſez de Moſcovie, & Michel Federovits eſt élu Czar.

Un ſi long delai donna le temps aux parens du feu Czar Boris de former un puiſſant parti. Michel Federovits ſe mit à la tête, & marcha vers Moſcou. Le Genéral Polonois ſortit de la ville, amaſſa des troupes, & donna la bataille aux Moſcovites revoltez contre Ladiſlas. Les Polonois furent défaits, & leur Genéral ſe retira vers Smolensko avec les débris de ſon armée. Aprés cela, il fut facile de chaſſer les Polonois du château de Moſcou. Délivrez

Digitized by Google

livres de la domination étrangére, les Mos- 1612.
covites élurent un nouveau Czar l'an 1612.
Ce fut Michel Federovits le plus proche
parent du feu Czar Boris. Un nouveau
parti lié en faveur de Charles Philippe fre-
re de Gustave Roi de Suéde, auroit pû tra-
verser cette élection, si Gustave n'eût pas
laissé perdre l'occasion, en pensant plûtôt
à étendre sa propre domination, qu'à tra-
vailler pour l'établissement de son frere.
Les Moscovites eurent le temps de se reü-
nir. Leur nouveau Czar n'aiant plus rien Mercure
à craindre au dedans, entreprit de se ven- Fran-
ger des Polonois. Il assiégea Smolensko çois.
l'année suivante, & la ville fort mal dé- 1613.
fenduë fut prise en peu de temps. Les Po-
lonois étoient alors si divisez, qu'ils ne fu-
rent pas en état d'empécher l'ennemi de
prendre tout ce que la Pologne lui avoit
enlevé, & de faire des courses assez avant
dans la Lithuanie.

Digitized by Google

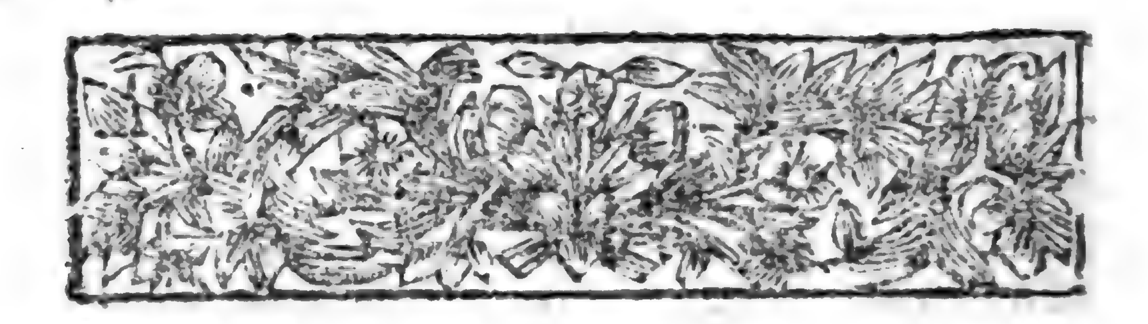

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE QUATRIEME.

1613.
Le Baron de Luz est tué par le Chevalier de Guise.

LA France n'étoit gueres moins agitée que la Pologne. S'il n'y avoit point encore de guerres civiles en France, le nombre des mécontens étoit si grand, & les factions augmentoient tellement chaque jour, que tout sembloit se préparer à une rupture ouverte. La mort du Baron de Luz Chevalier des Ordres du Roi & son Lieutenant Géneral en Bourgogne, tué au milieu de Paris le 5. Janvier 1613. par le Chevalier de Guise

Guise causa de nouvelles inquiétudes à la Régente. 1613.

Luz avoit fait plusieurs personnages durant sa vie. Il s'étoit lié avec différens partis, & nous le trouvons mêlé en diverses intrigues. Sous le Regne du feu Roi, il fut un des confidens du Maréchal de Biron. Au commencement de céluici, il s'intrigua avec les Guises : mais croiant s'établir encore mieux par la faveur du Marquis d'Ancre, il les quitta pour se donner à Conchini. On le soupçonnoit de servir cet Italien dans le dessein qu'il avoit de perdre Bellegarde, & de lui ôter le Gouvernement de Bourgogne. Cela irritoit encore plus contre lui la Maison de Guise amie & alliée de Bellegarde. Elle ne cherchoit qu'une occasion de se venger & de se défaire d'un homme, qui non content d'avoir abandonné son parti, s'intriguoit encore pour lui nuire autant qu'il pouvoit. Quelques paroles indiscretes du Baron de Luz parurent au Chevalier de Guise une raison suffisante de se battre contre lui. Il étoit échapé au Baron de se vanter de s'être trouvé à Blois avec le Maréchal de Brissac dans la Chambre où le Roi Henri III. avoit pris la résolution de faire tuër le Duc de Guise, & d'avoir empêché que Brissac n'avertit le Duc du mauvais dessein qu'on avoit contre lui. Cela suffit pour animer le Chevalier de Guise à se vanger d'un ennemi de sa Maison, qui se vantoit encore d'avoir contribué à la mort de son pere, en

Mercure François. 1613. Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 23. 24.

1613. détournant Brissac de lui sauver la vie. Le Chevalier rencontre donc le Baron dans la ruë S. Honoré, lui fait mettre l'épée à la main, & le tuë du second coup qu'il lui porte.

Colere de la Régente contre les Guises.

La Régente qui se servoit du Baron de Luz, fut extrémement irritée de cette hardiesse. Persuadée qu'on avoit plus pensé à lui faire du chagrin qu'à vanger la mort du feu Duc de Guise, elle quitta son dîner qu'elle avoit commencé lors qu'on lui apprit la mort du Baron; & jettant sa serviette sur la table elle se retira les larmes aux yeux dans son cabinet. Sa Majesté fit appeller incontinent les Princes & les Ministres pour déliberer sur cette affaire qu'elle prenoit extrémement à cœur. Il y fut resolu que le Parlement en feroit des informations, qu'il travailleroit incessamment au procés du meurtrier, & qu'on enverroit quelqu'un à l'hôtel de Guise de la part de Sa Majesté, pour commander à la Noblesse qui s'y étoit assemblée, de se retirer au plûtôt, & pour défendre au Duc de paroître au Louvre, jusqu'à ce que la Reine l'y mandât. On disoit que Guise y vouloit venir accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes. Quelques-uns firent difficulté de sortir de l'hôtel de Guise, quoi que le Duc les priât d'obéïr à l'ordre de la Régente, Le Comte de la Rochefoucault Maître de la Garderobe du Roi se signala entre tous les autres: Il refusa hautement de sortir. Et la Reine

Mémoires de Bassompierre.

ne choquée de ſa deſobéïſſance, lui fit commander de ſe retirer au plûtôt de la Cour. 1613.

L'eſprit de Marie de Médicis ſe calma un peu, quand elle apprit que le Duc de Guiſe avoit fait ſortir de ſa maiſon le Chevalier ſon frere, & qu'il lui avoit ordonné d'aller à la campagne. Baſſompierre ami des Guiſes à cauſe de la Princeſſe de Conti leur ſœur qu'il aimoit, & à laquelle il n'étoit pas indifferent, prit cette occaſion de dire à la Régente, que le Duc demandoit humblement à Sa Majeſté la permiſſion de ſe venir juſtifier. Elle la lui donna à condition qu'il viendroit ſeulement à l'entrée de la nuit, & ſans être accompagné. Baſſompierre l'alla querir incontinent. Le Duc parla en termes ſi reſpectueux & ſi ſoumis, que Sa Majeſté parut appaiſée: mais la Ducheſſe mere des Guiſes gâta tout dans une viſite qu'elle rendit enſuite à la Reine. La Ducheſſe le prit ſur un ton ſi fier & ſi haut que Sa Majeſté fut encore plus irritée qu'auparavant contre les Guiſes.

Le Duc étoit enragé contre le parti du Prince de Condé qui lui étoit oppoſé. Il ne pouvoit pas digérer que le Duc de Mayenne ſon couſin y fût entré. Sans le Duc d'Epernon qui l'arrêta, Guiſe accompagné de ſes amis auroit attaqué Mayenne qui marchoit auſſi toûjours bien eſcorté, de maniere qu'il y auroit eu beaucoup de ſang répandu. La Reine avertie de ce nouvel incident, ordonna au Duc de

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 24.

1613. de Mayenne de se réconcilier avec le Chef de sa Maison, & de l'aller trouver à l'hôtel de Guise. Ils eurent un assez long entretien, & ils se séparérent bons amis en apparence.

Le Duc de Guise veut se lier avec le Prince de Condé.

Je ne sai si ce ne fut point Mayenne qui persuada au Duc de Guise outré de ce que la Reine lui refusoit le rappel du Comte de la Rochefoucault, de s'unir avec le Prince de Condé pour éloigner entiérement les Ministres déja déchus de leur crédit. Le Marquis d'Ancre avoit si grande envie d'attirer les Ducs de Guise & d'Epernon dans ce nouveau parti qui prévaloit à la Cour, que Guise s'étant adressé à Conchini pour obtenir de la Régente que le Comte de la Rochefoucault eût la permission de revenir à la Cour, l'adroit Italien répondit au Duc que le Prince de Condé étoit l'homme le plus propre à faire reüssir ce dessein. Quoi qu'il en soit, Guise resolut alors de se lier avec Condé. Le Prince, disoit-il, est comme *la verge dont la Régente prétend me foüetter : mais je saurai bien l'en empécher.* L'accommodement fut presque conclu, & le Duc d'Epernon étoit tout disposé à entrer aussi dans le parti.

Memoires de Bassompierre.

Le Prince de Condé devient suspect à la Régente.

Content d'avoir détaché de la Reine les Ducs de Guise & d'Epernon, Condé se croioit désormais maître de tout. Il ne pouvoit pas s'imaginer que Marie de Médicis osât lui refuser encore le Gouvernement du Château-trompette qu'il vouloit avoir, afin que la citadelle de la capitale dé-

de son Gouvernement de Guïenne fût 1613.
aussi dans sa dépendance. Le voilà donc resolu à le faire demander par les Ducs de Nevers & de Mayenne & par le Marquis d'Ancre. Le Maréchal de Bouillon devoit être de la partie : mais il s'en excusa sur une goute feinte ou veritable. C'étoit la coûtume de cet habile politique de lier des partis & de n'y entrer pas trop avant. Il suscitoit des embaras à la Régente, afin qu'on le recherchât ensuite, & qu'on l'achetat même pour rompre la trame qu'il avoit ourdie en secret. Surprise de la demande que les trois Seigneurs lui faisoient pour le Prince, Marie de Médicis craignit avec raison que ces Messieurs ne lui enlevassent son autorité, & qu'ils ne voulussent gouverner, en lui laissant seulement le vain titre de Régente. Se souvenant donc alors que les Ducs de Guise & d'Epernon n'étoient point encore si étroitement liez avec le Prince de Condé, qu'elle ne pût les détacher facilement, elle prit la resolution de se raccommoder tout de bon avec les seuls grands Seigneurs qui pussent l'aider à deconcerter les projets du premier Prince du sang.

Aprés avoir répondu froidement qu'elle penseroit à ce qu'on lui proposoit, Sa Majesté se retira dans son cabinet pour éviter les nouvelles instances que les Seigneurs lui faisoient de donner une réponse positive : & voiant qu'ils l'y avoient suivie dans le dessein de la presser encore, *j'ai appris*, dit-elle pour parler

de

1613. de tout autre chose, *une galanterie de Bassompierre. Il ne croit pas que j'en sois informée : mais il sera bien en peine quand il saura qu'on m'a tout dit.* Ce n'étoit qu'un prétexte de parler à ce Gentilhomme zélé pour la Maison de Guise. Le Duc de Nevers ne se doutanr de rien, fit signe lui-même à Bassompierre de s'approcher, parce que la Reine avoit quelque chose à lui dire. *Non*, poursuivit la dissimulée Princesse, *je ne lui en découvrirai rien.* Bassompierre inquiet comme les hommes à bonne fortune le sont en pareilles rencontres, se mit à prier fort instamment la Reine de lui dire ce qu'elle savoit. Alors feignant de se rendre, elle se retira prés d'une fenêtre pour parler en particulier à Bassompierre.

Il n'est pas question d'amour, lui dit Marie de Medicis. *Je vous appelle seulement pour vous demander si Mr. de Guise ne pense plus au retour de la Rochefoucault. Madame*, répondit Bassompierre qui penétroit déja le dessein de la Reine, *il y a trois jours que M. de Guise ne m'a parlé de cette affaire. Il a même souhaité que je n'en disse plus rien à vôtre Majesté. Je le voi dans la resolution de se bien mettre avec M. le Prince, & d'obtenir par son moien le rappel de Mr. de la Rochefoucault. M. de Guise espere, Madame, que vôtre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'il s'attache à M. le Prince. Mr le Marquis d'Ancre vôtre creature lui en a donné l'exemple.*

La Régente darda, pour ainsi dire, quatre

tre ou cinq larmes de dépit sur Bassompierre, & se tournant vers la fenêtre de peur qu'on ne la vit pleurer, *Ah, Bassompierre!* lui dit elle : *de mechantes gens m'ont portée à mepriser la Maison de Guise, & à negliger les Ministres du feu Roi. Maintenant qu'ils me voient sans appui, ils entreprenent de ruïner mon autorité. La maniére insolente dont ils m'ont demandé le Gouvernement du Château-trompette decouvre assez leurs projets : mais je saurai bien rompre toutes leurs mesures.* Bassompierre ne pouvoit pas trouver une plus belle occasion de servir les Guises, le Duc d'Epernon, & les Ministres ses amis. Il assura Sa Majesté qu'elle les auroit tous quand il lui plairoit. *Du moins, Madame*, ajoûta-t-il, *on peut chercher les moiens de les gagner. Venez me trouver à l'issuë de mon dîner*, reprit la Reine. *Cependant je penserai à quelqu'autre chose.* Marie le quitta là-dessus, & s'entretint jusqu'à l'heure du dîner avec autant de liberté d'esprit, que si elle eût été la plus contente du monde. 1613.

Emportement & humeur interessée du Duc de Guise.

Bassompierre feignant de s'en aller avec les autres, lorsque la Reine alloit se mettre à table, il rencontra le Duc de Guise dans la cour du Louvre. *Eh bien*, lui dit Bassompierre, *ne pensez-vous point à faire revenir le pauvre la Rochefoucault? Il mourra de chagrin, s'il est obligé de passer à la campagne tout ce temps de plaisir & de divertissement. Oui, par Dieu, il reviendra*, repliqua le Duc en jurant : *& je n'en aurai pas l'obligation à la Reine. J'ai*

eu

1613. *eu toute l'ardeur imaginable pour son service, & elle n'a que de la froideur pour moi. On m'a contraint de chercher un Maître. C'est le Prince de Condé & sa Cabale. Je ne les abandonnerai point, puis qu'on m'a forcé de m'unir avec eux contre mon inclination. Je croi, Monsieur*, ajoûta le Duc, *que vous ne desaprouvez pas ma conduite : vous avez pris le même parti.*

Moi, Monsieur, repartit Bassompierre en riant : *je suis serviteur de tous les particuliers de la Cabale: mais je ne la connois point en gros. Je m'en tiens au Curé de la Paroisse. Je sers le Roi & la Reine : & je ne me livre à personne. Permettez moi de vous dire, Monsieur, que vous prenez un fort mauvais parti. Vous étiez autrefois Chef de Cabale, puis que Cabale y a. Vous ne dépendiez que du Roi & de la Reine, & vous l'emportiez sur tous les autres. Aujourd'hui vous vous livrez à des gens qui vous feront mille indignitez & mille chagrins, quand ils vous auront embarqué avec eux. Et que ferez-vous alors, vous qui ne pouvez soufrir une petite froideur, un petit refus de la Reine? Vous venez de tuër le Baron de Luz à ses pieds : & vous prétendez que dans le même instant on rapelle un Officier du Roi que la Reine pouvoit mettre à la Bastille pour avoir refusé hautement d'obéïr à l'ordre qu'elle lui envoioit de sortir de vôtre maison?* Le Duc de Guise étoit encore trop passionné pour profiter du bon avis de Bassompierre : mais il en dit assez pour faire connoître que son cœur étoit plus sen-

sensible à l'interêt qu'à l'honneur. *La Reine*, ajoûta-t-il, *reconnoîtra quelque jour qu'elle a eu tort de me perdre pour faire plaisir à des gens qui la tirannisent. Elle me recherchera, & je ne l'écouterai pas, ou du moins je me ferai acheter bien cher.* Que de bassesse dans l'ame des hommes les plus distinguez par leur naissance! Ce genereux dépit, cette noble fierté ne put tenir contre cent mille écus. Nous le verrons bientôt. 1613.

Beaux sentimens du Duc d'Epernon.

Le Duc d'Epernon étoit d'une naissance fort inférieure à celle de Guise: mais il fit paroître des sentimens beaucoup plus nobles. *Dans les grandes affaires*, repondit-il à Bassompierre qui l'exhortoit à sacrifier les sujets de plainte que la Reine lui avoit donnez; *dans une occasion importante comme celle-ci je ne m'amuse point à chicaner. On doit prendre sa resolution d'une maniére franche & noble. Je ne veux point capituler avec mes Maîtres. M'offrir quelque récompense? je regarderois cela comme un affront. Ce que je ferai pour la Reine est déja suffisamment païé. Je serois indigne du nom que je porte & des charges que je posséde; on devroit me mépriser comme le plus ingrat de tous les hommes, si je faisois acheter mes services à mon Maître.* Bassompierre témoigne qu'il n'oublia jamais ce qu'il entendit dire au Duc d'Epernon en cette rencontre. Ces paroles meritent en effet d'être bien retenuës. Et s'il n'y avoit pas peut-être plus de vanité que de

1613. de droiture dans les ſentimens du Duc d'Epernon, il faudroit avouër à ſa gloire, qu'il avoit le cœur plus noble qu'aucun Prince, qu'aucun Seigneur de la Cour de France.

La Regente ſe raccommode avec les Ducs de Guiſe & d'Epernon.

Cependant Baſſompierre alla retrouver la Reine à l'iſſuë de ſon dîner, comme Sa Majeſté le lui avoit ordonné. *J'ai l'eſtomac ſi renverſé*, dit Marie de Medicis dez qu'elle fut ſeule avec lui, *que tout ce que j'ai mangé m'a paru du poiſon. Si je ne ſors promptement de cet embarras, je croi que je perdrai l'eſprit.* Elle diſoit peut-être plus vrai qu'elle ne penſoit. Ceux qui ont le mieux connu cette Princeſſe lui rendent ce témoignagne qu'elle avoit le cœur grand : mais elle n'avoit ni l'étenduë d'eſprit, ni la fermeté, ni l'expérience qu'une autre Reine de ſa Maiſon avoit fait paroître ſous quelques Regnes précedens. Et ces qualitez étoient neceſſaires à Marie de Médicis pour bien gouverner un Etat plein de factions. *Baſſompierre*, ajoûta-t-elle, *il faut que tu me ramenes le Duc de Guiſe à quelque prix que ce ſoit. Offre lui cent mille écus que je lui ferai compter, la Lieutenance Genérale de Provence pour ſon frere le Chevalier, & la reſerve de l'Abbaïe de S. Germain pour la Princeſſe de Conti ſa ſœur. En un mot je te donne la carte blanche, pourvû que tu le retires de cette Cabale & que je puiſſe être aſſurée de ſes bonnes intentions. Madame*, repartit Baſſompierre en riant, *vous me garniſſez ſi bien les mains, qu'il eſt dif-*

difficile que je ne fasse pas emplette. 1613.

Voici ce que c'est que *la reserve* de l'Abbaïe de S. Germain dez Prez à Paris. Le Prince de Conti joüissoit de ce riche benefice quoi qu'il fût marié. On promettoit la même chose à la Princesse son épouse, en cas qu'il mourût avant elle. Etrange abus des biens Ecclésiastiques! Mais une dispense du Pape corrige tout. Qu'on ne nous dise pas que ces desordres sont maintenant reformez. N'avons-nous pas vu un cadet de la Maison de Loraine en France confirmé par un Arrêt solennel dans la joüissance d'une pension considérable sur un Evêché, parce que le Pape lui en avoit accordé une dispense de la garder nonobstant son mariage? Et certes, tout bien consideré, si on ne veut pas emploier les revenus de l'Eglise à soulager les pauvres, ou à quelqu'autre bonne œuvre, ils sont aussi bien entre les mains d'un Prince ou d'une Princesse, que dans celles de quelques Moines faineans, d'un Cardinal, ou d'un Abbé de qualité qui les emploie à se donner de superbes équipages, à faire bien servir sa table, à nourrir des chevaux & des chiens, à entretenir des Maîtresses. Je reviens à la négociation de Bassompierre.

Mr. le Comte de Marsan.

Avant que de prendre congé de Marie de Médicis pour aller éxécuter ses ordres, il lui parla de rappeller encore le Duc d'Epernon. *Je le voudrois de tout mon cœur*, repartit la Régente. *Mais c'est un homme que j'ai offensé : il ne pardonne jamais*

Oüi

1613. *Oüi bien à ses enriemis*, repliqua Bassompierre en souriant, *mais non pas à ses Maîtres*. La bonne Princesse ne connoissoit pas bien le Duc d'Epernon. Il n'étoit pas assez bon Chrétien pour pardonner à ses ennemis : mais il étoit trop ambitieux pour ne pardonner pas à la Régente, à condition qu'elle lui donneroit plus de crédit & d'autorité. *Dites à la Reine*, repartit-il à Bassompierre, *que je la prie seulement d'être un peu plus ferme à l'avenir, & de connoître & de conserver mieux ses bons serviteurs*. Bassompierre proposa enfin à la Régente de faire revenir les Ministres. Il s'offrit de parler à Villeroi & à Jeannin. Pour ce qui est du Chancelier, la Régente devoit s'ouvrir au Chevalier de Silleri frere de ce Magistrat.

Il seroit inutile de rapporter tout le détail de la négociation de Bassompierre. Il avoit des marchez si avantageux à proposer, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à les conclure. *Le Duc de Guise*, dit-il lui-même, *fit d'abord l'extravagant selon sa coûtume : puis il consentit à tout*. La Duchesse son épouse qu'on avoit emploiée, n'usa pas de grands détours pour lui faire accepter une bonne somme d'argent. Le Duc d'Epernon ne demandoit pas mieux que d'avoir part au Gouvernement. Cet homme fier & ambitieux voioit avec plaisir qu'on le croioit le plus propre à dissiper une puissante faction formée par le premier Prince du sang & par les grands Seigneurs du Roiaume.

Les

Digitized by Google

Les deux Ducs virent le lendemain la Reine en particulier, avec une satisfaction reciproque de part & d'autre. 1613.

Pour ce qui est des Ministres, ils ne furent pas moins traitables. Ces Messieurs n'avoient que trop de chagrin de perdre leur crédit. Le Chancelier & Villeroi étoient mal ensemble : mais ils se reconciliérent bien vîte. Jeannin eut la commission de voir la Reine au nom d'eux trois dans l'hôtel de Luxembourg, où elle se rendoit tous les jours pour voir le magnifique Palais qu'elle avoit commencé & les beaux jardins qu'elle faisoit planter. L'entretien secret que la Régente eut là avec le Président Jeannin donna bien à penser au Marquis d'Ancre qui étoit venu à l'hôtel de Luxembourg. Sa surprise fut encore plus grande quand l'Officier des Gardes ne voulut pas lui permettre d'approcher de la Reine, par ce qu'elle avoit donné un ordre exprés d'empécher que qui que ce fût ne la vint interrompre pendant qu'elle parleroit au Président Jeannin.

Les anciens Ministres sont rappellez.

Conchini commença dez lors à craindre quelque nouvelle révolution à la Cour. Il n'en douta plus quand il vit lui-même le lendemain la Reine donner au Duc d'Epernon mille marques de distinction. Elle lui fit apporter un siége auprés d'elle sous pretexte qu'il relevoit d'une grande maladie : elle s'entretint longtemps avec lui, elle l'invita à la Comédie, elle y fit porter un siége pour lui &

 pour

1613. pour Zamet bon ami du Duc, qui l'avoit accompagné, sans faire la moindre attention au Duc de Mayenne qui étoit present. *Par Dieu*, dit Conchini en considerant le changement de scéne, *je me mocque des choses de ce monde. La Reine a soin d'un siége pour Zamet; & elle ne pense pas à M. de Mayenne: comptez aprés cela sur l'amitié des Princes.*

Marie de Medicis étoit alors la plus contente du monde. Le jour de sa réconciliation avec les Ducs de Guise & d'Epernon, fut, à son avis, *la plus penible & la plus grande journée de sa vie. C'est une comédie bien intriguée*, disoit-elle: *mais à la fin il n'y a que paix & rejouïssance.* Dans une si belle humeur, elle fit des libéralitez à pleines mains. Le Duc de Guise fut assuré de cent mille écus & du rappel du Comte de la Rochefoucault. Le Chevalier de Guise eut la Lieutenance Générale de Provence, & la Reine fit cesser les procédures commencées contre lui. La Princesse de Conti obtint la reserve de l'Abbaïe de S. Germain. Enfin on promit à Bassompierre une Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi.

Confusion & embaras du Prince de Condé.

Le Prince de Condé alla au Louvre le lendemain. Quel fut son étonnement quand il trouva la Reine enfermée dans son cabinet avec les Ministres, sans qu'on voulut lui en ouvrir la porte! Aprés bien des reflexions sur cet accident inopiné, le malin Bassompierre lui insinua que

le

Digitized by Google

le Maréchal de Bouillon pouvoit bien avoir joüé Son Altesse dans cette occasion, & s'être accommodé avec la Reine & avec les Ministres aux dépens du Prince. Le soupçon parut assez bien fondé au pauvre Condé qui s'en alla refléchir avec le Marquis d'Ancre, non moins déconcerté que lui, sur la bonne intelligence de la Reine avec les Ministres, & sur la nouvelle faveur des Ducs de Guise & d'Epernon. 1613.

Le jeune Baron de Luz est encore tué en duël par le Chevalier de Guise.

La mort du jeune Baron de Luz tué encore en duël par le Chevalier de Guise, ne fit pas moins d'éclat dans le monde, quoi qu'elle causât moins de mouvement à la Cour que celle du pere. Les Guises étoient alors parfaitement bien auprés de la Régente. Imbu des fausses maximes de la Noblesse de France, Luz fils de celui dont je viens de parler, crut qu'il étoit de son honneur de tirer raison de la mort de son pere. Un mois aprés, il envoie un cartel au Chevalier de Guise par un Gentilhomme nommé Du Riol. *Monseigneur*, disoit le cartel, *vous devez être le plus fidele témoin de ma juste douleur. Pardonnez moi donc, je vous en supplie très-humblement, si je vous demande par ce billet que je puisse me voir l'épée à la main avec vous pour tirer raison de la mort de mon pere. La bonne opinion que j'ai de vôtre bravoure, me fait esperer que vous ne vous excuserez pas sur vôtre qualité, de m'accorder une chose que l'honneur exige de vous. Ce Gentilhomme vous conduira à l'endroit où*

Mercure François. 1613.

1613. *je suis avec un bon cheval. J'ai deux épées, dont vous choisirez celle qu'il vous plaira. Si vous ne voulez pas y venir, j'irai par tout où vous me commanderez.*

Le Chevalier de Guise étoit encore au lit quand Du-Riol lui donna le cartel. Il s'habilla promptement, & prenant le Chevalier de Grignan pour lui servir de second, ils s'en allérent tous trois où le jeune Baron les attendoit. Aprés les formalitez ordinaires dans les düels réglez, ils se battirent tous quatre à cheval avec l'épée. Guise fut blessé à la premiere passe: mais à la troisiéme il perça Luz de part en part, qui tomba de cheval peu de temps aprés. Grignan ne se tiroit pas si bien d'affaire avec Du-Riol qui lui avoit donné deux grans coups d'épée. Le Chevalier de Guise courut promptement à son secours: & Du-Riol voiant Luz prêt d'expirer, il se retira tout aussitôt.

Les braves de la Cour, dit-on, allérent feliciter le Chevalier de Guise sur une action qui devoit le couvrir de honte dans l'esprit de tous les gens raisonnables. Il avoit brutalement tué le pere pour delivrer sa Maison d'un homme qui la chagrinoit. Quoique les régles du faux honneur ne lui permissent pas de refuser au fils la satisfaction qu'il lui demandoit, ce second homicide n'étoit guéres moins criminel que le premier devant Dieu & devant les hommes qui jugent sainement des choses. Bien loin d'applaudir à ce mise-

Digitized by Google

miserable meurtier, on devoit le regarder avec horreur, lui qui en tuant injustement le pere, s'étoit mis dans la malheureuse necessité de tuer le fils aveuglé par son juste ressentiment, & entraîné par la mauvaise coûtume du siécle. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Marie de Medicis envoia visiter le Chevalier de Guise aprés ce second düel, & demander comment il se portoit de sa blessure; elle qui avoit commandé peu de semaines auparavant que le Parlement lui fit son procés en moins de huit jours pour le premier düel.

1613. Mémoires de Bassompierre.

Voilà comme cette Reine foible & imprudente faisoit exécuter les Declarations publiées par son fils & sous sa direction au commencement de cette année contre les düels. Les Rois precédens avoient tenté d'abolir cette pernicieuse & détestable coutume, sans en pouvoir venir à bout. Louïs XIII. fut plus ferme sur cet article dans les derniéres années de sa vie. Ne refusons pas à son fils la juste loüange qu'il merite. Sa severité a presqu'achevé ce que ses Prédecesseurs avoient entrepris inutilement. C'est la meilleure, & peut-être la seule bonne chose qu'il ait faite en cinquante-six ans de Regne. Si la justice des hommes laissa le Chevalier de Guise impuni, ce faux brave ne put échapper à celle de Dieu. L'année suivante étant au château de Baux à cinq lieües d'Arles en Provence, il voulut tirer lui-même un canon qui creva. Il fut telle-

Mercure François. 1614.

1613. ment blessé par un éclat, qu'il mourut en deux heures. Temps bien court pour se préparer à paroître devant le terrible vengeur du sang injustement répandu. Il s'appelloit *François Paris de Loraine.*

Mort de François Duc de Mantoüe. Nouveaux desseins du Duc de Savoie à cette occasion.

Les affaires du dehors donnoient de l'inquiétude à la Régente aussi bien que celles du dedans. François Duc de Mantoüe son neveu étoit mort dans les derniers jours de l'année precédente. Il ne laissoit de son mariage avec Marguerite de Savoie fille du Duc Charles Emmanuel qu'une fille agée d'environ quatre ans. Ferdinand Cardinal de Gonzague frere de François succédoit incontestablement au Duché de Mantoüe. Mais le Monferrat n'étant pas un fief masculin, il devoit appartenir à la jeune Princesse de Mantoüe. Ce Marquisat donné autrefois par l'Empereur Othon à un Seigneur Saxon avoit passé depuis en deux Maisons différentes: premiérement dans celle des Paleologues par le mariage d'Yoland heritiere de la ligne Saxone avec Andronic Paleologue Empereur de Constantinople. Theodore leur second fils aiant eu le Monferrat en partage, ses descendans mâles possedérent ce fief de l'Empire d'Occident, jusqu'à ce qu'à leur défaut, la Maison de Gonzague en hérita en consequence du mariage de Marguerite Paleologue avec Frederic Duc de Mantoüe.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613. Mercure François. 1613.

Les Ducs de Savoie contestoient cette succession aux Gonzagues. Il y a, disoient-ils,

ils, un ancien accord passé entre Theodore Paleologue & Aimond Comte de Savoie, que la ligne masculine des Paleologues venant à finir, les mâles descendus d'Yoland sa fille & d'Aimond de Savoie, qu'elle avoit épousé, hériteroient du Monferrat préférablement aux filles de la Maison des Paleologues, qui ne pourroient pretendre qu'une dot convenable à leur qualité. Charles Emmanuel avoit encore d'autres prétensions sur une partie du Monferrat en vertu d'un testament de Blanche Paleologue mariée dans la Maison de Savoie. Elle instituoit le Duc Charles II. héritier d'une partie du Montferrat qu'elle réclamoit, & de ce qui lui étoit dû pour sa dot. La somme n'étoit que de quatre-vingt mille écus. Mais les interêts depuis un fort long-temps ajoutez au principal, faisoient prés d'un million de livres. Tout cela fut cause d'un fort long procés entre les Maisons de Savoie & de Gonzague. Au lieu de le terminer par une sentence définitive, l'Empereur Charles-Quint rendit l'affaire encore plus embarassée. Pour contenter les deux parties, il ajugea la possession du Montferrat à la Maison de Mantouë, & il laissa en leur entier les prétensions de celle de Savoie en vertu de la donation testamentaire de Blanche Paleologue. 1613.

Le mariage du Duc François dernier mort, avec Marguerite de Savoie fut conclu dans le dessein de terminer enfin tous les differens des deux Maisons. En fa-

1613. veur de cette Alliance Charles Emmanuel cedoit toutes ses prétensions à sa fille & aux enfans qu'elle auroit. On convint encore de part & d'autre qu'on tireroit une ligne pour partager le plus également qu'il seroit possible, les Etats des deux Princes, qui avançoient les uns dans les autres: mais ce partage n'étant pas encore fait, le Duc de Savoie vouloit faire revivre ses anciens droits: de maniere qu'il ne se preparoit point tant à soutenir les pretensions de Marie sa petite-fille sur le Montferrat que les siennes propres.

Artifices du Duc de Savoie.

Dez qu'il eut appris la mort du Duc de Mantouë, il envoia deux de ses confidens, non pas tant pour consoler sa fille, que pour l'instruire de ce qu'elle devoit faire dans la conjoncture presente. On lui conseilla de dire premierement qu'elle étoit grosse, afin d'empécher le Cardinal de Gonzague accouru de Rome, de se mettre en possession des Etats du feu Duc son frere. Marguerite étoit extrémement attachée aux interêts de sa Maison, & Charles Emmanuel avoit eu soin d'entretenir ses enfans dans une parfaite dependance de la volonté de leur pere: de maniere que la jeune veuve n'eut pas de peine à se resoudre de feindre une grossesse. Victor Amedée Prince de Piémont vint lui-même à Mantouë sous pretexte de rendre visite à une sœur affligée: mais il avoit un ordre secret de leur pere de la tirer de Mantouë pour la conduire avec sa fille à Turin, ou à Milan, ou bien dans le

Mon-

Monferrat dont la Princesse Marie étoit l'héritiére. *Il n'est pas à propos*, disoit Victor Amedée à la Cour de Mantoüe, *qu'une veuve desolée demeure dans un endroit où elle trouve sans cesse des objets capables de renouveller sa douleur. La bienseance ne permet pas non plus qu'elle soit auprés de M. le Cardinal son beau-frere, qui n'est pas beaucoup plus âgé qu'elle, & qui a de si grands interêts à la succession de Mantoüe. Il le doit souhaiter même pour sa propre réputation. Voudroit-il se rendre responsable de tous les accidens qui peuvent arriver à la mere ou à la fille? Ma sœur*, ajoûtoit-il, *doit aussi emmener la jeune Princesse. Elle ne peut pas être en de meilleures mains. Le droit naturel donne aux meres la tutele de leurs enfans, parce qu'elles ont pour eux plus d'application & plus de tendresse que toute autre personne.* 1613.

Le Cardinal Ferdinand comprit fort bien que les Savoiars ne pensoient qu'à s'assurer du Monferrat, sous le nom de la pupille qui seroit entre leurs mains, ou du moins à la disposition de Jean Mendoça Marquis d'Inojosa Gouverneur du Milanois leur bon ami. C'est-pourquoi le Cardinal alléguoit diverses raisons pour empécher que sa belle-sœur & sa niéce ne sortissent des Etats de Mantoüe. *Seroit-il raisonnable*, repliquoit Ferdinand, *que nous laissassions partir une Princesse qui doit peut-être nous donner bien-tôt un heritier capable de faire le bonheur de ce païs? Les Princes de la Maison de Gonzague naissent ordinairement*

 ment

1613. *ment où ils doivent commander. Et n'est-il pas plus à propos que ma niéce soit élevée dans un païs dont nous tacherons de la rendre quelque jour la Souveraine en la mariant à l'heritier de la Maison de Mantoüe ? Si la vuë du Palais de feu mon frere fait trop de peine à sa veuve, nous avons d'autres maisons où elle peut se retirer en toute liberté.*

Charles Emmanuel agissoit à Milan avec autant d'ardeur & d'artifice. Persuadé qu'on ne consentiroit jamais à lui confier l'heritiére du Montferrat, il faisoit entendre à Inojosa que c'étoit la petite niéce du Roi d'Espagne ; que Sa Majesté Catholique avoit interêt de la tirer des mains de son oncle paternel ; qu'on devoit se précautionner contre le Cardinal à qui elle enlevoit la succession à un riche Marquisat ; que Philippe III. devoit prendre d'autant plus de soin de la Princesse Marie, qu'il étoit important à Sa Majesté que le Monferrat passat dans une Maison qui lui fut agreable ; enfin qu'il étoit à craindre que les Gonzagues ne voulussent marier leur niéce en France au fils du Duc de Nevers leur proche parent.

Le Gouverneur de Milan demande la Duchesse veuve de Mantoüe & sa fille.

Ces raisons appuiées, dit-on, de quelques presens que Charles Emmanuel fit au Marquis d'Inojosa, engagérent ce Gouverneur à envoier le Prince d'Ascoli à Mantoüe avec une grande suite pour demander au Cardinal, la Duchesse veuve & sa fille. Une pareille proposition le surprit d'abord : mais revenant un peu à lui,

lui, il trouva un expédient qui déconcerta le Prince de Piémont & l'Envoié du Gouverneur de Milan. *Il est vrai*, repondit Ferdinand, *que la Princesse Marie a l'honneur d'appartenir au Roi d'Espagne: mais elle a encore celui d'être niéce de l'Empereur & de la Reine de France. Je ne dois pas disposer d'elle sans le consentement de leurs Majestez. De plus la Duchesse ma belle-sœur & moi sommes en different pour la tutele de ses enfans: c'est à l'Empereur dont nos Etats relevent, de juger qui de nous deux est le mieux fondé en droit.* Les Princes de Piémont & d'Ascoli partirent aprés cette reponse; soit que le respect pour de si grands noms les arrêtât; soit qu'ils n'eussent pas encore pris les mesures nécessaires pour parler plus haut. 1613

Le Marquis de Trenel étoit à Turin de la part de Marie de Médicis, lors qu'on y reçût la nouvelle de la mort du Duc de Mantoüe. Dans les complimens de condoleance qu'il fit à Charles Emmanuel sur ce facheux accident arrivé dans sa Famille, Trenel insinua comme de lui-même au dissimulé Savoiard, & en feignant de parler de la Cour de Madrid, que Sa Majesté Trés-Chrétienne étoit si bien intentionnée pour la Maison de Mantoüe, qu'elle ne manqueroit pas de la prendre sous sa protection, ni d'opposer la puissance de ses armes à ceux qui entreprendroient de faire violence à ses proches parens. Charles Emmanuel entendit bien que ce discours s'adressoit plus à lui, qu'il ne

La Régente de France s'oppose aux desseins du Duc de Savoie. Siri *Mémorie recondite.* Tom. III. pag. 3. 4. 5. &c.

1613. ne regardoit les Espagnols. Laissant donc à part sa dissimulation ordinaire, il répondit franchement qu'il esperoit de l'équité du Roi de France & de la Reine sa mere, que leurs Majestez ne trouveroient pas mauvais qu'il soûtint, s'il y étoit obligé, les droits de ses enfans sur les Etats de la Maison de Mantoüe. *Ma fille est grosse*, ajoûta-t-il ; *que savons-nous si elle n'accouchera pas d'un fils? En tout cas, la Princesse Marie est l'heritiere incontestable du Monferrat. Si la Maison de Gonzague veut faire quelque injustice à la mere ou à la fille, ne suis-je pas dans la necessité de prendre leurs interêts? Je ne puis pas me persuader que sa Majesté Trés-Chrétienne, que j'ai toûjours servie le mieux qu'il m'a été possible, voulût proteger en cette rencontre des gens qui nous ôteroient ce qui m'appartient ou à mes enfans. Quoi qu'il en arrive, si les hommes manquent d'équité à nôtre égard, nous aurons recours au souverain Juge du monde & nous esperons qu'il nous sera favorable.* Tel est le langage des Princes quand ils méditent les entreprises les moins soûtenables. Gueffier Résident de France à la Cour de Savoie eut ordre de parler encore plus positivement au Duc, & de lui declarer que le Maréchal de Lesdiguiéres auroit des troupes prêtes pour s'avancer vers l'Italie, dez qu'on y feroit quelque mouvement contre la Maison de Mantoüe que la Couronne de France prenoit sous sa protection. Trénel étant allé à Mantoüe pour faire des complimens

de

de condoleance de la part du Roi de France & de la Reine sa mere au Cardinal sur la mort du feu Duc, lui donna les mêmes assurances par ordre de la Régente. Cela ne servit pas peu à rassurer Ferdinand que toutes ces affaires mettoient dans un extrême embaras. 1613.

Conduite du Pape dans l'affaire de Mantoüe.

Il devoit attendre quelques secours du Pape, qui a le principal interêt à maintenir la paix en Italie. Mais le vieillard timide & interessé n'agissoit que foiblement. Quelque instance que Bréves Ambassadeur de France à la Cour de Rome, put faire à Paul V. pour l'éxciter à prevenir les troubles que cette contestation causeroit en Italie, on ne tira point d'autre réponse de lui, sinon que la Reine de France devoit presser le Roi Catholique d'envoier un ordre précis au Gouverneur de Milan de n'appuier point les prétensions du Duc de Savoie. Gagné secretement par les Espagnols auxquels il étoit tout devoué, & qui se flatérent d'abord de tirer quelqu'avantage de l'ambition de Charles Emmanuel, le Pape avoit conseillé au Cardinal de Mantoüe d'envoier à Milan la mere & la fille. Et lors qu'on lui proposa de prendre l'une & l'autre à Boulogne sous la garde & sous la protection du S. Siége, il s'en excusa sur ce que Charles Emmanuel n'avoit aucune confiance en lui. Enfin Breves ayant dit à Paul qu'on attendoit du moins de son amour pour le bien commun de l'Italie, qu'il opposeroit ses

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 16. 17. &c.

1613. armes ſpirituelles & temporelles au Duc de Savoie, en cas qu'il entreprît d'attaquer à force ouverte, le Cardinal de Mantouë, le Pape répondit en termes generaux qu'il ſuivroit alors les mouvemens de ſa conſcience, & qu'il feroit ce que Dieu lui inſpireroit. Défaite ordinaire de ces Meſſieurs qui écoutent encore plus leurs interêts & leurs paſſions que la voix du S. Eſprit. Paul parloit plus ſincérement quand il diſoit à propos de cette même affaire de Mantoue, qu'il ne vouloit pas ſe commettre avec des Princes qui ne reſpectoient pas fort ſon autorité. Tel eſt en effet le ſentiment des Puiſſances de la Communion du Pape. Elles ſavent toutes que ce n'eſt qu'uſurpation & forfanterie. Cependant par je ne ſai quels interêts de politique, les Souverains de ſon obédience s'accommodent tous avec lui. Ceux-ci s'imaginent bien, ou mal, que l'autorité du Pape leur eſt néceſſaire en certaines rencontres. Et la Cour de Rome habile à profiter d'un préjugé ſi avantageux pour elle, en eſt quitte pour eſſuier quelques mépris de temps en temps, pendant qu'elle conſerve ſes revenus, & une puiſſance ſpirituelle ſur le peuple ignorant & ſuperſtitieux, ſans qui la Chaire Pontificale ne ſubſiſteroit pas long-temps.

La République de Veniſe appuie le Cardinal de Mantouë.

Les Venitiens furent moins timides & plus ſages que le Pape en cette rencontre. Ces habiles politiques prévoioient trop bien les conſéquences de l'affaire de Mantouë,

touë, ils découvroient sans peine le but de tous les artifices du Duc de Savoie. Le Sénat prit donc un soin particulier de fortifier le Cardinal Ferdinand, & de lui donner tous les bons avis dont il avoit besoin pour ne se laisser pas surprendre. La République agit encore efficacement à la Cour de Vienne & à celle de France, afin qu'on s'y opposât aux desseins secrets des Espagnols & aux entreprises de Charles Emmanuël. L'Empereur Mathias se défioit autant du Roi d'Espagne son parent qu'aucun Prince de l'Europe. Le Cardinal de Clesel son prémier Ministre l'entretenoit dans cette jalousie: persuadez qu'ils étoient l'un & l'autre que les Espagnols pensoient plus à ruïner, qu'à maintenir l'autorité de l'Empereur en Italie. C'est pourquoi Mathias ne fit aucune difficulté d'ajuger au Cardinal de Mantouë la tutele des énfans du feu Duc, & de donner pour cet effet une dispense d'âge à Ferdinand, qui n'étoit pas encore assez vieux selon les loix ordinaires pour être tuteur.

1613.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613.

Enfin aprés trois mois de feinte, la Duchesse Marguerite déclara qu'elle n'étoit pas grosse: & Ferdinand de Gonzague prit la qualité de Cardinal Duc de Mantouë. Le Prince de Piémont vint querir sa sœur pour la conduire à Turin. Isabelle de Savoie autre fille de Charles Emmanuel qui avoit épousé Cesar d'Este Duc de Modene, se rendit aussi à Mantouë pour s'aboucher avec le Prince de Piemont

Ferdinand Cardinal de Gonzague prend la qualité de Duc de Mantouë.

son

1613. ſon frere & avec la Ducheſſe Marguerite ſa ſœur. C'étoit un nouvel artifice de Charles Emmanuel. Le mariage du Cardinal Duc de Mantouë parut un expédient propre pour aſſoupir tous les differens. On en parla, & Ferdinand n'en paroiſſoit pas trop éloigné. Marguerite crut qu'en repandant quelques larmes, il lui ſeroit facile de fléchir un amant qui ſe déclaroit, & d'obtenir de lui la permiſſion d'emmener la Princeſſe Marie: mais ſi le Cardinal Duc avoit quelques bons ſentimens pour Marguerite, l'amour n'étoit pas encore aſſez fort pour l'emporter ſur toutes les raiſons qui l'engageoient à ne ſe défaire pas de ſa niéce. Le Prince de Piémont le voiant inflexible ſur cet article, ouvrit une voie d'accommodement. C'étoit que la Ducheſſe Doüairiére ſe retirât à Modéne avec ſa fille juſqu'à l'accompliſſement du mariage propoſé; que s'il venoit à ſe rompre, Marguerite s'en iroit ſeule à Turin, & que Céſar d'Eſte s'engageroit par promeſſe à renvoier à Mantouë la Princeſſe Marie, dez que l'Empereur ou le Cardinal Duc la redemanderoient.

Nani Hiſtoria Veneta. Lib. I. 1613. Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 52. 53. 54. &c.

Ferdinand donna dans le piége. Soit que ſes Miniſtres fuſſent gagnez, ſoit qu'il n'eût pas aſſez de lumiére d'eſprit ni aſſez de penetration pour l'appercevoir, le Cardinal accepta imprudemment la propoſition que ſes ennemis lui faiſoient. Dez que les Miniſtres de France en furent avertis, ils repréſenterent à Ferdinand que

Nouveaux efforts du Duc de Savoie pour tirer de

ſi ſa

Digitized by Google

si sa niéce sortoit une fois de ses mains, il lui seroit impossible de la ravoir, & que le Duc de Modéne seroit tellement lié par les artifices de Charles Emmanuel & du Marquis d'Inojosa, qu'il ne pouroit plus la rendre, quand même il le voudroit. *Si vous vous mariez à une autre qu'à Marguerite*, disoit-on encore à ce Prince mal-habile, *& que Dieu vous donne des enfans, quelles contestations n'auront-ils pas à deméler avec l'héritiere d'une partie des Etats de vôtre Maison? Avez-vous bien pensé à tous ces inconvéniens?* Le Cardinal Duc ouvrit les yeux à cette rémontrance: mais il avoit donné sa parole, & il ne savoit comment la retirer. Les Ministres de France & les Venitiens le tirérent d'embarras en persuadant au Duc de Modéne de ne se charger pas d'un dépôt qui lui causeroit mille affaires chagrinantes: de maniére que le Prince de Piémont prit la route de Turin avec sa sœur Marguerite fort affligée de se séparer de sa fille.

1613. Mantoüe la Princesse Marie sa petite-fille.

Ils arrivérent à Milan au temps de la semaine sainte. Le Gouverneur les invita à y passer ces jours de devotion: mais Victor Amedée & Inojosa firent autre chose que de se préparer aux bonnes fêtes. Celui-ci envoia promprement à Modéne pour engager Este à se charger de la Duchesse & de la Princesse de Mantoüe qu'on vouloit lui confier. Et quand on se fut assuré du Duc de Modéne, le Capitaine des Gardes du Gouverneur fut depéché à Mantoüe pour sommer le Cardinal

Duc

1613. Duc de la part d'Inojosa de tenir la parole qu'il avoit donnée. Ferdinand qui ne s'attendoit pas à cette nouvelle instance, n'eut plus d'autre moin d'échapper, qu'en se dédisant. Il allegua pour excuse qu'il ne pouvoit rendre sa niéce sans le consentement de l'Empereur qui lui en avoit donné la tutéle & la garde. L'Evêque titulaire de Diocésarée eut ordre d'aller à Milan pour faire agréer cette défaite au Gouverneur. Ferdinand enjoignit encore au Prélat de passer jusqu'à Verceil ; où Charles Emmanuel s'étoit avancé au devant de Marguerite sa fille en apparence, mais dans le dessein d'éxécuter au plutôt le projet qu'il avoit en tête.

Projets ambitieux du Duc de Savoie.

L'Evêque dé Diocésarée avoit commission de négocier le mariage proposé entre le Cardinal Duc & sa belle sœur. Le dissimulé Savoiard faisoit quelquefois semblant de prêter l'oreille à cet expédient : mais il n'avoit aucune envie de conclure l'affaire. L'occasion d'envahir le Monferrat lui paroissoit trop belle : il ne vouloit pas la manquer. Charles Emmanuel dit sans façon à l'Evêque de Diocésarée qu'il ne vouloit pas ceder en faveur de ces secondes nopces les prétensions de la Maison de Savoie sur le Monferrat : il redemanda non seulement les pierreries que sa fille avoit portées dans la Maison de Gonzague, mais encore celles que son époux lui avoit données en present de

nopces.

Digitized by Google

nopces. Le Cardinal Duc refusa de rendre celles-ci, & Charles Emmanuel plein de grandes esperances ne pensa plus qu'à contenter son ambition. 1613.

Il se flatoit d'avoir le temps d'achever son entreprise avant que les Princes d'Italie endormis dans une longue & profonde paix, se fussent reveillez. La vigilance & l'attention de la Republique de Venise sur tout ce qui se fait dans son voisinage donnoit quelqu'inquiétude au Duc : mais il s'imaginoit que si la Seigneurie n'aprouvoit pas l'invasion qu'il méditoit, elle la souffriroit aprés que tout seroit fait, plutôt que de s'engager dans une guerre. Pour ce qui est de l'Empereur, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. L'autorité de l'Empire en Italie n'est plus qu'un vain titre sans force & sans action. Les deux Couronnes étoient plus à craindre : mais le Duc croioit que Marie de Médicis occupée au dedans par les factions des Princes & des grands Seigneurs, ne pourroit pas donner de puissans secours à la Maison de Mantouë. Enfin, il espéroit de se rendre la Cour de Madrid favorable par le moien du Gouverneur de Milan son ami. De plus il n'y avoit pas alors de troupes dans le Milanois; il falloit du temps pour y en faire venir. En tout cas la crainte d'attirer les François en Italie, rendroit, selon le projet du Duc de Savoie, la Cour de Madrid plus lente à se déclarer pour les uns ou pour les autres. Et c'est justement ce qui

1613. qui devoit arrêter Charles Emmanuel, s'il n'eût pas été aveuglé par son ambition. Car enfin, le Roi Catholique ne craignant rien davantage que de laisser aux François le moindre pretexte de porter leurs armes en Italie, il devoit empécher que le Duc de Savoie n'attaquât à force ouverte la Maison de Mantoüe que la France ne manqueroit pas de prendre sous sa protection.

Le Duc de Savoie envahit le Monferrat.

Voilà donc Charles Emmanuel qui assemble ses troupes le plus secretement qu'il peut, & qui part de Verceil le 22. Avril 1613. pour entrer à main armée dans le Monferrat. Il surprit d'abord quelques places : d'autres dépourvuës se rendirent ensuite, de maniére qu'excepté Casal il se vit en peu de jours maître presque de toute la Province. Charles Emmanuel auroit même pris cette ville importante, & le reste du Marquisat, si Charles de Gonzague Duc de Nevers en France, ne se fût pas trouvé heureusement en Italie au temps de l'irruption du Savoiard. Soit que Nevers voulût venir aider de ses conseils & de son bras, s'il en étoit besoin, le Cardinal Duc, Chef de la Maison de Gonzague, soit qu'il prétendît négocier à Rome & à Venise pour l'exécution de je ne sai quel dessein chimérique d'une décente dans la Morée que le Duc de Nevers avoit conçû, il s'étoit chargé de conduire à Florence Catherine de Loraine sa belle-sœur, fille du feu Duc de Mayenne, mariée au Comte de

de Saintefiore fils du Duc Sforce. Dez que Nevers fut arrivé sur les côtes de Génes, il reçut des lettres qui l'invitoient au nom de la Noblesse du Monferrat, de venir incessamment à leur secours pour arrêter le progrés des armes du Duc de Savoie. Nevers partit promtement avec quelques soldats ramassez, & sous la conduite d'un bon guide, il entra heureusement dans Casal, que le Cardinal Duc renforçoit le mieux qu'il lui étoit possible. Vincent de Gonzague frere du Cardinal y accourut en même temps, & passant par Milan il tâcha de faire comprendre à Inojosa les desseins cachez de l'ennemi de leur Maison, qui se flatoit que la conquête du Monferrat, lui faciliteroit un jour celle du Duché de Milan qu'il avoit en tête depuis long-temps. 1613.

Cette entreprise cause de grands mouvemens en Italie.

Toute l'Italie se reveilla au bruit de la marche de Charles Emmanuel. On ne doutoit pas qu'Inojosa ne fût d'intelligence avec lui, quoi qu'il affectât de condamner en public l'entreprise du Duc. Le Gouverneur avoit beau s'emporter contre lui, envoier des lettres circulaires aux Princes d'Italie, & écrire en France pour déclarer par tout que le Roi son maître desaprouvoit l'action du Savoiard, & que Sa Majesté Catholique s'opposeroit vigoureusement à ceux qui troubloient le repos de l'Italie, tout le monde crut qu'il y avoit de la collusion entre lui & Charles Emmanuel; dont il avoit reçu des presens considérables. On ne sait si le Marquis

de

1613. de Bedmar Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe étoit plus ſincére dans les proteſtations qu'il faiſoit à la Seigneurie, que Philippe concourreroit volontiers avec elle pour aſſurer le repos de l'Italie; que le Cardinal Duc ſeroit remis en poſſeſſion du Monferrat, & que Charles Emmanuel ſeroit puni de ſa temerité.

Dez que le deſſein de celui-ci eût éclaté, la Republique de Veniſe lui fit repréſenter qu'on étoit ſurpris qu'il voulût exciter une guerre capable d'attirer en Italie des armées étrangéres qui paſſeroient premiérement par ſes Etats. *Il y a des conquêtes,* lui diſoient ces prudens Senateurs, *qui ne meritent pas d'être achetées au prix du repos & de la tranquillité dont un Prince habile jouït. Penſez à votre gloire & à vos interêts. Vous haſardez de perdre l'une, & vous expoſez votre païs à être le theatre d'une guerre, dont vous ne verrez pas peut-être la fin. La France & l'Eſpagne prendront parti: du moins elles voudront être les arbitres du différend, & il en faudra paſſer par ce qu'elles ordonneront.* Au lieu d'écouter de ſi ſages remontrances, Charles Emmanuel fit retirer d'auprés de lui l'Ambaſſadeur de la République: mais l'ambitieux Duc ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir qu'il s'étoit embarqué dans une affaire, dont il ne ſe tireroit pas ſi facilement à ſon honneur. Les Venitiens envoiérent trois mille hommes pour la conſervation de Caſal. Le Grand Duc de Toſcane promit deux mille fantaſſins &

Digitized by Google

& deux cens chevaux au Cardinal Duc. 1613.
La Maiſon de Mantouë fit lever trois mille Suiſſes; de maniére qu'elle eſpéroit d'être bien-tôt en état de s'oppoſer au Duc de Savoie avec ſeize ou dix-ſept mille hommes: mais les choſes ne réüſſirent pas tout-à-fait ſelon ce projet. Pour ce qui eſt du Pape il ne promit que ſes bons offices pour la paix. La qualité de pere commun eſt d'un grand ſecours quand on aime mieux enrichir ſa famille, que de ſecourir un Prince injuſtement attaqué.

Manifeſtes du Duc de Savoie & du Cardinal Duc de Mantouë.

Mercure François. 1613.

Cependant on publia des Manifeſtes de part & d'autre. Le Duc de Savoie ſoutenoit que la tutéle de la Princeſſe Marie appartenoit à la Ducheſſe ſa mere. On inſiſtoit fort ſur le refus que le Cardinal Duc avoit fait de tenir ſa parole; & l'excuſe que ce Prince ne pouvoit pas ſe defaire d'une pupille dont l'Empereur lui avoit donné la garde & la tutéle, n'étoit pas mal refutée. Auſſi n'étoit-elle pas fort bonne. La commiſſion de l'Empereur avoit été demandée pour s'en ſervir, ſi le Cardinal le jugeoit à propos. Il l'avoit aſſez declaré lui-même en promettant de remettre ſa niéce entre les mains du Duc de Modéne. Charles Emmanuel expliquoit enſuite ſes prétenſions ſur le Monferrat avec autant de hardieſſe que ſi elles euſſent été les plus juſtes & les plus claires du monde. C'eſt la coutume des Princes ambitieux; ils s'imaginent que le monde ſera leur duppe, & que les gens d'eſprit les en croi-

1613. croiront sur leur parole. Pour ce qui est du Cardinal Duc, il repliquoit dans son Manifeste que la Duchesse sa belle-sœur n'étant pas majeure, les loix ne lui permettoient pas d'être tutrice de sa fille, & que les meres perdent la tutéle de leurs enfans quand elles se retirent volontairement de la maison & des Etats de leur époux. D'où le Cardinal Duc concluoit que Marguerite aiant demandé avec instance de s'en aller à Turin, elle avoit bien voulu renoncer à la tutéle de la Princesse de Mantouë. On tâchoit de faire valoir la commission de l'Empereur : mais la parole donnée ensuite, & le refus de la tenir, étoit un si mauvais endroit, qu'il ne fut pas possible de lui donner une bonne couleur. Il valoit mieux avouër ingenument son imprudence. Une pareille demarche coûte trop à un Prince. Les pretensions surannées & exorbitantes sur le Monferrat, sont fort bien refutées. On ne manque pas d'opposer la cession que le Duc de Savoie en avoit faite en faveur du mariage de sa fille avec le feu Duc François de Mantouë. C'étoit un manquement de parole bien plus considérable que celui dont Charles Emmanuel faisoit tant de bruit. Avoit-il bonne grace de faire sonner si haut la retractation d'un homme surpris, lui qui étoit le plus perfide & le plus fourbe de tous les Princes de son temps?

Il joüoit alors mille personnages différens pour faire aprouver sa conduite, ou

du

Digitized by Google

du moins pour gagner du temps en ménageant les deux Couronnes. Tantôt il proposoit de mettre les armes du Roi d'Espagne au dessus des portes de toutes les villes qu'il avoit prises dans le Monferrat, & de les remettre entre les mains de Sa Majesté, à condition qu'il y auroit garnison de Savoie. Tantôt il offroit de ceder Casal à Philippe III. pourvû que la Maison de Savoie eût la jouïssance de tout le reste du Monferrat. Quand il écrivoit à la Regente de France, il le faisoit de la maniere du monde la plus soumise: il étoit prêt de remettre entre les mains de Sa Majesté tout ce qu'il avoit pris sur la Maison de Mantouë. Et lorsque Charles Emmanuel s'appercevoit que ses soumissions artificieuses ne lui servoient de rien, il prenoit une tout autre figure; il bravoit, il menaçoit tout le monde: vous eussiez dit que toute l'Europe étoit à sa disposition. Si les Espagnols le sommoient de se désister de son entreprise, il leur repondoit fiérement qu'il s'accommoderoit avec la France. Si le Pape le pressoit de faire la paix, il parloit d'appeller à son secours en Italie une armée de Protestans: enfin si la Republique de Venise prétendoit assister le Cardinal Duc, il ne la menaçoit de rien moins que de faire venir le Turc contre elle, & de couvrir la mer Adriatique de corsaires & de pirates. Il parloit pourtant quelquefois de paix: mais ses propositions étoient si exorbitantes qu'on

1613. Artifices & bravades du Duc de Savoie.

Digitized by Google

1613. ne pouvoit pas les accepter, ou bien si ambiguës qu'on ne comprenoit pas bien ce qu'il demandoit.

Ses intrigues à la Cour de France sont découvertes.

Les intrigues que cet esprit remuant avoit liées à la Cour de France avec quelques grands Seigneurs, lui donnoient plus de confiance que toute autre chose. Il envoioit sans cesse des Couriers au Maréchal de Lesdiguiéres son ami qui commandoit en Dauphiné à cause du bas âge du Comte de Soissons. En feignant de ne rien faire sans la participation de Lesdiguiéres, il prétendoit le mettre dans ses interêts, l'empécher d'obéir trop ponctuellement aux ordres que la Régente lui enverroit de secourir ses neveux de Mantouë, & d'amuser le Maréchal par diverses propositions d'accommodement. Charles Emmanuel entretenoit aussi une grande correspondance avec le Duc de Bellegarde mécontent de la Régente: le Gouvernement de Bourgogne où celui-ci s'étoit cantonné, pouvoit le rendre fort utile aux desseins du Savoiard. Enfin il avoit des Agens & des espions secrets à la Cour de France, qui lui donnoient avis de tout, & qui avoient de grandes relations chez le Prince de Condé, chez les Seigneurs malcontens, & même chez le Marquis & la Marquise d'Ancre les plus intimes confidens de la Reine. Exactement informé de tout ce qui se passoit à la Cour & dans les Provinces, le Duc de Savoie se flatoit que Marie de Medicis embarrassée des factions,

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 81.

qu'il entretenoit lui-même avec une application extraordinaire, ne feroit pas en état de penser au dehors, & qu'elle auroit bien-tôt une guerre civile sur les bras. 1613.

En effet, quelque soin que la Régente prît de s'assurer du Duc de Guise, il chanceloit encore, & le Prince de Condé n'oublioit rien pour le ratrapper. Le Duc de Vendôme Gouverneur de Bretagne avoit donné parole à la Duchesse de Mercœur sa belle-mere qu'il seroit fidelle à la Reine : & cependant il s'étoit lié fort étroitement avec Condé, avant que de partir pour la Bretagne, où il alloit tenir les Etats de cette Province importante. Le Maréchal de Bouillon fâché de ce qu'il ne parvenoit point où il aspiroit, étoit celui qui travailloit sourdement à détacher le Duc de Guise des interêts de la Reine, & à fortifier le parti du Prince de Condé, afin de se rendre necessaire à Marie de Médicis, & de se faire acheter bien cher. Le Marquis d'Ancre entêté de ruïner les Ministres que la Cabale vouloit débusquer absolument, y étoit entré si avant, que la Régente fut obligée de le menacer de l'exil ou de la prison, s'il ne se desunissoit de la Cabale, & s'il ne revenoit promptement à la Cour, dont il affectoit de s'éloigner, sous prétexte de je ne sai quel mécontentement. *Je suis homme d'honneur*, repondit-il à Bassompierre, quand ce Seigneur lui parla de la part de sa bienfaictrice. *La Reine*

Mémoires de Bassompierre.

Digitized by Google

1613. *croit pouvoir manquer de parole aux gens. Pour moi, je veux être fidele à M. le Prince & aux autres avec qui Sa Majesté m'a lié elle-meme.* Le fourbe Italien n'aimoit pas plus Condé que les Ministres, bien resolu d'écarter les Princes & les Seigneurs qui lui feroient ombrage, quand il auroit chassé de la Cour ceux qui avoient, à son gré, trop de part aux affaires. Les Ministres ne laissoient pas échapper une si belle occasion d'irriter la Reine contre le Marquis : ils exaggéroient avec soin l'ingratitude d'un homme que Sa Majesté avoit élevé. La Galigaï sa femme crioit la premiere contre lui : mais dans le fonds elle s'entendoit fort bien avec son mari. Ils entroient tous deux dans les mêmes intrigues.

Leurs ennemis crurent avoir enfin trouvé de quoi perdre l'un & l'autre sans ressource. Gueffier Resident de France en Savoie avoit découvert que le Duc étoit averti de ce qu'il y avoit de plus secret à la Cour, & que les avis & les pacquets s'adressoient à un certain Baron de la Roche, Dauphinois, que Charles Emmanuel avoit souvent auprés de lui. Je ne sai comment Gueffier eut encore quelque papier écrit de la main de l'Espion du Duc de Savoie. Il l'envoia en France afin qu'on tâchât de reconnoître l'écriture du donneur d'avis secrets. On soupçonna diverses personnes; & les Commis de la poste eurent ordre de faire arrêter celui qui apporteroit des lettres de la même main.

Mercure François. 1613. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

main. La Regente étoit alors à Fontainebleau, où elle passoit les beaux jours du Printemps. Ce fut là qu'on surprit enfin un Dauphinois nommé Magnac, lors qu'il portoit à la poste un pacquet adressé au Baron de la Roche. Le voilà donc arrêté. On le méne à des gens du Conseil de la Reine; on l'interroge. Magnac charge extrémement le Marquis & la Marquise d'Ancre: mais sur tout Dolé leur intime confident. Les Ministres triomphérent là-dessus. Ils se vantoient déja que Conchini & sa femme, ou du moins Dolé, ne se tireroient jamais d'une si méchante affaire. Et certes, il y avoit de quoi les ruïner entiérement, si leurs amis ne les eussent pas bien servis, & s'ils eussent eu une Maîtresse plus avisée & moins indulgente que Marie de Medicis. 1613.

Extrême embaras du Marquis d'Ancre qui se trouve intrigué avec le Duc de Savoie. Mémoires de Bassompierre.

Bassompierre avoit habilement tiré de Lomenie Secretaire d'Etat tout ce secret, dont la Reine lui avoit dit quelque chose. Il crut donc en devoir avertir promptement Conchini qu'il croioit de ses amis. Le Marquis d'Ancre nia qu'il connût Magnac; il affecta de parler en homme qui ne craint rien. Content d'avoir rendu un bon office à un homme, qui pouvoit en profiter, s'il le jugeoit à propos, Bassompierre quitta le Marquis pour s'aller promener le long du Canal de Fontainebleau. Mais dez que Conchini eût refléchi sur l'avis qu'on venoit de lui donner, il envoia chercher promptement Bassompierre. Ils s'enfermérent tous deux dans une galerie: & Conchini inquiet aiant

1613. marché quelque temps ſans rien dire, *je ſuis perdu, M. de Baſſompierre*, s'écria-t-il tout d'un coup dans ſon baragouin demi François & demi Italien. *Les Miniſtres mes ennemis ont pris le deſſus auprés de la Reine.* Il ſe mit alors à pleurer amérement; & puis à proferer mille blaſphemes exécrables. Baſſompierre le laiſſa ſe tourmenter quelque temps. *C'eſt à vous, Monſieur*, dit-il au Marquis quand il fut un peu de ſang raſſis; *c'eſt à vous de prendre une bonne reſolution. La faveur de la Reine eſt une grande reſſource pour vous contre vos ennemis. On ne l'empêchera jamais d'écouter vos juſtifications, ſi vous étes innocent. Que ſi vôtre conſcience vous reproche quelque choſe, retirez-vous au plûtot dans votre Gouvernement d'Amiens. Laiſſez faire vôtre femme & vos amis: on trouvera un bon moment pour appaiſer la Reine.*

Conchini qui ſe ſentoit coupable, prit d'abord le parti de mettre ſa perſonne en ſeureté dans Amiens, où Baſſompierre vouloit bien l'accompagner. Mais Dolé qui craignoit d'être perdu ſi le Marquis d'Ancre ſortoit de la Cour, le fit changer de reſolution. Il recourut donc à la bonté de la Reine trop infatuée de ſa Leonora femme de Conchini. Sa Majeſté n'eut pas de peine à leur pardonner cette fraſque. Les Commiſſaires qui avoient interrogé Magnac firent un rapport avantageux au Marquis & à la Marquiſe d'Ancre. Mazurier & Mangot qu'on avoit gagnez, les ſervirent utilement en cette rencontre.

Digitized by Google

contre. Auſſi ces ames vénales en furent-elles bien recompenſées. On donna à chacun d'eux une Charge de premier Préſident. Mazurier fut nommé pour le Parlement de Toulouſe, & Mangot pour celui de Bourdeaux. Les noms de Conchini & de ſa femme avoient été ſupprimez dans les procédures que le Lieutenant du Prevôt de l'Hôtel fit contre Magnac : & ce malheureux qui n'étoit pas le plus coupable, fut roué vif à Fontainebleau. 1613.

Les Miniſtres ſe raccommodent avec le Marquis d'Ancre.

Convaincus à cette fois que le Marquis & la Marquiſe d'Ancre étoient ſi bien dans les bonnes graces de la Regente, que rien n'étoit capable de les leur faire perdre, les Miniſtres prirent la reſolution de s'accommoder avec Conchini. Le Préſident Jeannin qui s'étoit toûjours aſſez bien menagé avec le Favori, propoſa donc à la Reine de reconcilier Villeroi & le Chancelier avec le Marquis d'Ancre. Elle ne demandoit pas mieux que de reünir ſes gens pour les oppoſer au parti contraire. On fit l'ouverture du mariage de la fille de Conchini avec le Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat. Et cependant les Miniſtres promirent au Favori qui n'avoit penſé juſqu'alors qu'à s'élever ſur leur ruïne, qu'ils l'aideroient dans toutes ſes entrepriſes, & qu'ils contribuëroient de tout leur pouvoir à l'agrandiſſement de ſa fortune. Baſſompierre qui avoit ſi bien ſervi cette année les Miniſtres & Conchini, ſe plaint de ce que s'étant accommodez l'un avec les autres ſans ſa participation, ils s'unirent tous

Mémoires de Baſſompierre.

1613. ensuite pour le perdre auprés de la Reine. Ils rendirent en effet la conduite de Bassompierre si suspecte à cette Princesse inégale & défiante, que desesperant de rien obtenir d'elle, il fut sur le point d'abandonner la Cour de France & d'aller chercher fortune ailleurs. Mais les bons amis de Bassompierre, sur tout le Duc de Guise & la Princesse de Conti parlerent si efficacement à la Régente, que Sa Majesté lui donna encore de bonnes paroles pour le retenir. La Princesse de Conti ne vouloit pas perdre son Amant, & le Duc de Guise étoit persuadé par une longue experience que Bassompierre ne lui étoit pas inutile.

On resout à la Cour de France d'envoier un puissant secours à la Maison de Mantouë. Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 4. & 5.

La Régente n'étoit point tellement occupée de ces intrigues de Cour, qu'elle ne pensât aux affaires étrangéres. Celle du Monferrat lui paroissoit une des plus importantes qu'elle pût avoir à ménager durant son administration. Mais Sa Majesté ne voulut prendre aucune resolution sans l'avis des Princes & de tous les principaux Seigneurs du Roiaume. C'étoit encore une occasion de rappeller à la Cour le Prince de Condé & les autres Chefs du parti. Ils s'étoient retirez les uns aprés les autres, fort indignez de ce que la Reine s'étoit racommodée avec les Ducs de Guise & d'Epernon, & de ce qu'elle avoit rappellé les Ministres. On convint premiérement d'envoier deux mille hommes à Casal sous la conduite du Chevalier de Guise, qui s'embarqueroient en Provence

Digitized by Google

vence pour passer par Savone dans le Monferrat. Et comme la Cour de France étoit persuadée que le Gouverneur de Milan appuioit secrétement le Duc de Savoie, ou du moins que les Espagnols vouloient profiter du differend, elle resolut encore de faire trois armées pour attaquer Charles Emmanuel par trois endroits différens. Le Maréchal de Lesdiguiéres devoit entrer avec la plus nombreuse par le Dauphiné dans le Piémont. Le Duc de Guise avoit la moins considerable pour attaquer le Savoiard du côté de la Provence. Enfin la troisiéme étoit destinée à faire irruption par la Bourgogne sous le commandement de Bellegarde.

1612. Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 92. 93. &c.

Dez que cela fût arrêté dans le Conseil de Marie de Médicis, la Duchesse de Nevers partit pour Grenoble, afin d'engager Lesdiguiéres à marcher au plûtôt. Mais l'ardeur que la Régente avoit temoignée pour secourir ses neveux, se ralentit. Les amis secrets du Duc de Savoie représentérent adroitement à Sa Majesté, qu'il étoit dangereux de donner aux grands Seigneurs des armées à commander en un temps de minorité, & de mettre un Maréchal de France Protestant à la tête de la plus considérable, Ubaldini Nonce du Pape se mit de la partie, de peur que les armes de France ne fissent de grands progrés en Italie, & que Lesdiguiéres n'y menât trop de Protestans avec lui; choses que la Cour de Rome a toûjours extrémement aprehendées. L'habile Italien soutenu de

On détourne la Régente d'envoier si promptement du secours au Cardinal Duc.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613.

1613. de quelques autres, tachoit de persuader à la Reine timide & irresoluë, qu'il n'étoit pas necessaire de se presser si fort de porter les armes de France en Piémont, puisque le Roi d'Espagne pensoit lui-même à s'opposer au Duc de Savoie, & à faire restituer à la Maison de Mantoue ce qu'elle avoit perdu dans le Montferrat. *Si vous envoiez, Madame, un si puissant secours au Cardinal Duc*, disoit-on encore, *ce mouvement donnera de l'ombrage & de la jalousie au Roi Philippe. Il voudra secourir le Duc de Savoie, & vous romprez de la sorte avec l'Espagne. Que vôtre Majesté menace Charles Emmanuel de concert avec l'Espagne, cela ne suffit-il pas pour arrêter un Prince qui a commencé une guerre qu'il ne soutiendra jamais sans l'appui de l'une ou de l'autre Couronne?* Ces insinuations firent resoudre la Régente à suspendre la marche du secours, jusqu'à ce qu'elle eût vû le succés de ce qui se négocioit à Madrid.

Le Roi d'Espagne se declare contre le Duc de Savoie.

Les Espagnols aiant refléchi sérieusement sur les conséquences des mouvemens que l'ambition du Duc de Savoie causoit en Italie & ailleurs, Sa Majesté Catholique résolut tout de bon de s'opposer aux desseins de ce Prince inquiet & brouillon. Elle depécha son Secretaire Vargas à Milan avec ordre de déclarer nettement à Charles Emmanuel, que s'il ne vouloit pas rendre de bonne grace les villes prises dans le Montferrat, Philippe sauroit bien l'y contraindre par force. Outre que le Duc de Lerme haïssoit le Duc de

de Savoie, ce Ministre ne vouloit point de guerre, soit qu'il crût que la paix étoit plus propre à la conservation de son autorité, soit qu'il eût intention de se conformer à l'humeur douce & pacifique de son Prince. 1613.

Voici donc Charles Emmanuel dans un plus grand embaras que jamais. Il avoit fait semblant d'écouter quelques propositions d'accommodement que Massimi Nonce du Pape avoit faites de la part de Sa Sainteté. Victor Amedée Prince de Piémont étoit même allé à Milan comme pour négocier cette affaire: mais son pere trouvoit toûjours quelque fuite quand il falloit conclure. Et dans le temps que le Duc paroissoit disposé à la paix, il tâchoit de penétrer plus avant dans le Monferrat. Quoique la France & l'Espagne le menaçassent alors également, & que les Princes d'Italie fussent presque tous déclarez contre lui, il ne perdoit point encore courage, determiné qu'il étoit à faire un nouvel effort pour conjurer l'orage qui grondoit de deux côtez. Il envoia promptement le Prince de Piémont à Madrid pour représenter ses droits au Roi Catholique, & il engagea le Duc de Nemours son frere à faire un voiage en France, afin de gagner la Régente si cela se pouvoit, & de s'opposer du moins au Duc de Mayenne qui sollicitoit puissamment en faveur de la Maison de Mantoüe: mais on eut encore moins d'égards pour lui en Espagne qu'en France. Dez que Victor Amedée eut mis pied à terre en

Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 81. 82. &c. *Nani Historia Veneta.* 1613.

1613. Catalogne, le Roi lui fit signifier une défense de passer outre, jusqu'à ce qu'on eût reçû nouvelle de l'obéïssance de son pere aux derniers ordre de Sa Majesté.

L'Empereur fait signifier au Duc de Savoie qu'il ait à se desister de son entreprise sur le Monferrat.

Selon le projet d'accommodement proposé par le Ministre du Pape, le Duc de Savoie devoit remettre entre les mains de Sa Sainteté les places occupées dans le Monferrat. Cela choqua la Cour de Vienne. En effet ce Marquisat étant un fief de l'Empire, c'étoit à l'Empereur de juger le différend, & le sequestre sembloit lui appartenir preférablement à tout autre. Mathias envoia donc ordre au Prince de Castiglione son Commissaire en Italie d'aller à Turin & de dire à Charles Emmanuel qu'il eût à lever incessamment le siége qu'il avoit mis devant Nice de la Paille, ville du Monferrat, à consentir à la suspension d'armes que Sa Majesté Impériale ordonnoit aux uns & aux autres sous peine d'être mis au ban de l'Empire, & à desarmer au plûtôt pour dissiper tous les ombrages que son entreprise avoit donnez. Mais si l'Empereur prétendoit être le seul juge d'une contestation muë sur un fief de l'Empire, le Roi d'Espagne s'étoit mis en tête d'être l'arbitre de l'affaire sans le concours de l'Empire, ni de la France. Tous ces incidens faisoient plaisir à Charles Emmanuel. En chicanant sur quelqu'un des articles qu'on lui proposoit, & en attendant que la compétence fût bien décidée, il avoit le temps de pousser ses conquêtes dans le Monferrat.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag 84. 85. &c.

Le

Le Prince de Castiglione ennuié de tous les délais du Duc de Savoie, fit publier une proclamation de la part de l'Empereur. On y enjoignoit à Charles Emmanuel de remettre entre les mains du Commissaire de Sa Majesté Imperiale tout ce qui avoit été pris dans le Monferrat, d'envoier dans dix jours un Deputé pour conferer en presence du Prince de Castiglione avec celui que le Duc de Mantouë enverroit pareillement, sur les moiens de terminer le differend à la satisfaction des parties interessées. On promettoit ensuite de finir l'affaire en un mois aprés qu'on se seroit assemblé de part & d'autre. Mais avant que de parler d'une maniere si précise, si absoluë, n'étoit-il pas à propos d'avoir des forces suffisantes en Italie pour se faire obéir en cas qu'une des deux parties voulût résister? On commettoit l'autorité de l'Empereur avec un péu trop de précipitation. Les Ducs de Savoie & de Mantouë ne la respectoient qu'autant que ce grand nom leur pouvoit être bon à quelque chose. Les Princes d'Italie feudataires de l'Empire, tâchent de se soûtraire, autant qu'il leur est possible, à une autorité qui les incommode, toute foible qu'elle est. Le Roi d'Espagne lui-même la sappe sourdement dans l'occasion. Sa Majesté Catholique ne veut point d'autre arbitre qu'elle dans un païs, où elle est la plus puissante. 1613.

Le Gouverneur de Milan agit plus efficacement que le Commissaire Imperial. Le Gouverneur de

1613. Milan contraint le Duc de Savoie à se soumettre à la volonté du Roi d'Espagne. *Nani Historia Veneta.* Lib. I. 1613. Mercure François. 1613.

Persuadé que son Maître vouloit tout de bon finir l'affaire, & en avoir tout l'honneur sans que la France y eût part, Inojosa fit marcher le Prince d'Ascoli à la tête de cinq mille hommes qui se joignirent à trois mille autres des troupes de Mantouë, commandez par le Prince Dom Vincent frere du Cardinal Duc. L'Armée s'avança vers Nice que celle de Charles Emmanuel serroit de fort prés. Les Savoiars ne doutérent plus alors que le Gouverneur ne fût sérieusement determiné à faire éxécuter ponctuellement les ordres du Roi Catholique. N'y aiant donc plus d'autre parti à prendre, que celui de faire les choses de bonne grace, le Genéral de l'Armée Savoiarde envoia dire au Prince d'Ascoli, que le Duc son maître étoit entré dans le Montferrat, sans penser que le Roi Philippe voulût prendre les interêts de la Maison de Mantouë contre un Prince qui avoit l'honneur d'être le beau-frere de Sa Majesté. *Puisque cela est*, ajouta l'Envoié, *les troupes du Duc mon maître sont prêtes à se retirer. Je dirai seulement que ce n'est pas la crainte des armes de Mantouë, mais le respect que Son Altesse a pour le Roi d'Espagne qui lui a fait prendre cette resolution. Elle n'emploiera jamais ses forces contre la volonté de sa Majesté Catholique.* Le Prince d'Ascoli répondit qu'il avoit ordre de secourir la ville de Nice, & de faire sortir du Monferrat l'armée du Duc de Savoie. *Si Mr. le Genéral*, continua-t-il, *veut l'emmener, on ne le poursuivra point: mais*

mais s'il s'opiniatre à demeurer, nous serons bien-tôt en sa presence. 1613.

Aprés tant de souplesses & d'artifices, Charles Emmanuel enrageoit de se voir encore une fois le joüet de toute l'Europe, & d'avoir depensé beaucoup d'argent pour des projets renversez en un instant. Avant que de se rendre, il voulut encore tenter Inojosa, sur l'amitié duquel il avoit toûjours compté. Il lui fit proposer de se donner aveuglement au Roi d'Espagne contre qui que ce fût, pourvû qu'on le laissât en possession de ce qu'il avoit pris. Des offres si honnêtes, si avantageuses en apparence à l'Espagne, furent méprisées. Le Duc se reduisit à demander humblement qu'on voulût bien lui laisser jusqu'à la décision entiere du procés, une place qui seroit comme le gage de ses prétentions sur le Monferrat. Bien loin d'entrer en négociation avec le bon Prince; on lui envoia Padilla Genéral de l'Artillerie, l'homme du plus grand flegme qui fût dans toute l'Espagne, qui commença par déclarer à Son Altesse en termes fort concis & d'un air sevére, qu'elle eût à restituër tout. Pour achever de le desoler, Padilla lui donna une lettre du Roi d'Espagne courte, mais fort precise, qui ordonnoit au Duc de faire tout ce que le Marquis d'Inojosa lui préscriroit.

Rien ne mortifie tant un Prince qui a de la fierté & du courage que de se voir traité en sujet par un autre plus puissant que lui. Mais quoi! le pauvre Emmanuel abandon-

1613. donné de tout le monde étoit dans la necessité de recevoir la loi du plus fort. Au lieu de donner une réponse positive au grave Padilla, il depécha un de ses Ministres à Milan avec des propositions qui tendoient à traîner encore l'affaire en longueur. Inojosa les rejetta avec indignation, & fit dire à Charles Emmanuel que, s'il ne rendoit incessamment tout ce qu'il avoit usurpé, le Prince d'Ascoli iroit mettre le siége devant une des places qu'on redemandoit, que le Gouverneur de Milan s'avanceroit encore lui-même sur les lieux, & qu'il feroit pendre qui que ce fût qui osât resister. Le Duc ne pouvant plus reculer, offrit de rendre & de consigner tout ce qu'il avoit occupé dans le Monferrat. Je ne sai s'il n'esperoit point encore gagner du temps à la faveur d'une contestation qui s'émut entre Inojosa & Castiglione. Chacun d'eux prétendoit que les places fussent remises entre les mains de son Maître: mais Castiglione qui n'avoit que le nom & l'autorité de l'Empereur, s'accommoda bien-tôt avec l'autre qui avoit la force: le Commissaire Impérial eut une ville pour la forme, & les Espagnols gardérent le reste. Jamais accommodement ne fut conclu plus promptement que celui-ci, quoi que le Duc de Savoie eût fait bien des difficultez avant que d'en venir là. Ce fut le dernier artifice d'un Prince qui vouloit avoir un prétexte de le rompre, s'il en trouvoit l'occasion. Un Traité fait avec préci-

précipitation, n'eſt jamais aſſez bien medité. On y laiſſe toûjours quelqu'échappatoire à celui qui ne veut pas être de bonne foi. 1613.

Avant la concluſion de cet accommodement, le Duc de Nevers qui étoit accouru, comme nous avons dit, au ſecours du Monferrat, eut quelques paroles avec le Gouverneur de Milan. Nevers avoit joint le Prince Vincent de Mantouë avec cent ou ſix vingt Gentils-hommes François. Ces gens obſervant les demarches des Eſpagnols, murmurérent de ce que le Prince d'Aſcoli manquoit à plaiſir une belle occaſion, de battre l'Armée Savoiarde. Faché de ce qu'on découvroit trop bien ſa colluſion avec Charles Emmanuel, le Marquis d'Inojoſa dit tout hautement, qu'il ne ſoufriroit pas que les François euſſent des gens de guerre en Italie, ni qu'il en vint aucun dans le Milanois, qu'il feroit maltraiter tous ceux qui voudroient paſſer par cette Province, & que ſi les deux mille hommes que le Chevalier de Guiſe devoit amener en Italie, y mettoient le pied, on les tailleroit en piéces. La venuë des François déplaiſoit tellement à cet Eſpagnol, qu'il avoit mandé aux galéres de Naples, de Sicile, & de Génes, de ſe joindre pour s'oppoſer au paſſage des vaiſſeaux qui amenoient du ſecours de Provence, & pour empécher que les troupes Françoiſes ne débarquaſſant ſur les côtes d'Italie. Inojoſa tachoit encore de donner de la jalouſie

Différend entre le Duc de Nevers & le Gouverneur de Milan.

Mercure François. 1613.

au

1613. au Cardinal Duc, en faisant courir le bruit que Nevers pensoit plus à se rendre maître du Monferrat qu'à secourir la Maison de Mantouë.

Choqué de l'arrogance & de la malignité du Gouverneur, le Duc lui fit dire que de marcher à si grand train, ce seroit trop à la verité pour un homme de la qualité d'Injosa: mais qu'un Duc de Nevers de la Maison de Gonzague pouvoit bien avoir cent ou six-vingt Gentilshommes à sa suite. *Excepté quatre ou cinq de mes amis qui me sont venus trouver ici*, ajoûta-t-il, *tous les autres m'appartiennent. Si le Marquis d'Inojosa entreprend d'en maltraiter aucun, je saurai bien en tirer raison. Quant à la menace de tailler en piéces les troupes qui pourront venir de France au secours de la Maison de Mantouë, on ne croit pas que Sa Majesté Catholique avoüe un pareil discours. Il n'y a personne au monde qui puisse empécher le Roi Trés-Chrétien de secourir son parent & son allié, ni de s'opposer aux injustes entreprises du Duc de Savoie. On veut encore me rendre suspect: mais je ne crains pas que les vains discours du Marquis d'Inojosa fassent la moindre impression. Mes interêts sont trop étroitement liez avec ceux de la Maison de Mantouë. Mr. le Gouverneur confirme lui-même les justes soupçons que nous avions de sa conduite. On sait assez son aversion pour Mr. le Cardinal Duc, & nous n'ignorons pas les raisons qu'il a de favoriser Mr. de Savoie contre l'intention de Sa Majesté Catholique.* C'est

ainsi

Digitized by Google

ainsi que le Duc de Nevers soutenoit encore mieux l'honneur de la France, que la Régente du Roiaume. En ne voulant pas écouter les sages remontrances du Senat de Venise qui la pressoit de faire avancer des troupes en Piémont & ailleurs, elle donna moien à la Cour de Madrid d'avoir tout l'honneur de cette affaire, & d'en tirer même du profit, si l'occasion s'en presentoit. 1613.

Mariage de l'Electeur Palatin avec la fille du Roi d'Angleterre.

Pendant que la plus grande partie de l'Europe étoit en mouvement à l'occasion de la mort de François Duc de Mantouë, Jacques Roi de la Grande Bretagne, qui ne prenoit pas tant d'interêt aux affaires d'Italie; vivoit tanquillement dans son Ile. Il ne pensoit qu'à se divertir, & à donner à son peuple affligé de la mort d'Henri Prince de Galles, mille spectacles différens. On eût dit que le pere vouloit effacer insensiblement la mémoire d'un fils qui faisoit, il y a peu de jours les delices de l'Angleterre. Au lieu de travailler à découvrir le secret de la mort precipitée d'Henri, le Roi combloit de nouvelles faveurs son indigne Favori, qu'on en croioit l'auteur. Robert Carr Vicomte de Rochester fut fait Comte de Sommerset; titre extrémement distingué qu'on n'avoit donné qu'à des Princes du sang d'Angleterre, ou du moins aux plus proches parens d'un Roi du côté maternel. Le Favori épousa ensuite Françoise Howard Comtesse d'Essex, fameuse par ses crimes & par ses avantures. Ferois-je un juge-

Larrey Hist. d'Angleterre. Tom. II. 1612. 1613.

1613. Jugement temeraire, si je disois que le bon Roi se regardoit comme un homme heureusement ressuscité aprés la mort de son fils, dont la Cour déja plus grosse que la sienne, lui avoit donné de la jalousie? On la connut assez par cette parole qui lui échappa: *Est-ce qu'on veut m'enterrer tout vivant?* Parole qui donna bien à penser au monde, quand on vit mourir le Prince de Galles peu de temps aprés.

L'occasion de tant de plaisirs & de fêtes extraordinaires en Angleterre, ce fut le mariage de la Princesse Elizabeth, fille du Roi avec Fredéric Comte Palatin du Rhin. L'alliance plut extrémement aux Anglois & à tous les Protestans. La Maison d'Autriche s'étoit donnée beaucoup de peine pour la traverser, & la Reine que la Cour de Madrid avoit eu la précaution de gagner s'étoit efforcée d'en detourner le Roi son époux: mais il la conclut enfin nonobstant les intrigues du parti Espagnol. Jacques avoit voulu donner à l'Electeur l'Ordre de la Jarretiére, avant la solennité des nopces. L'illustre Prince Maurice d'Orange fut reçu dans cette noble & ancienne Compagnie, en même temps que Frederic son neveu. Le Chapitre de l'Ordre avoit été convoqué pour cela au château de Windsor le 14. Fevrier de cette année. La cerémonie se fit avec toute la pompe imaginable. L'Electeur Palatin qui étoit allé lui même en Angleterre pour y négocier son mariage, reçut l'Ordre en personne: & Mauri-

Mercure François. 1613.

ce

Digitized by Google

ce absent le reçût par le Comte Guillaume de Nassau son Procureur. Dix jours aprés, Frederic épousa solennellement la Princesse Elizabeth : la fête fut precedée & suivie de jeux & de spectacles magnifiques. 1613.

La Hollande fut aussi en rejoüissances pendant un assez long-temps. Le Prince Maurice avoit reçû en presence des Etats Généraux des Provinces-Unies, la Jarretiére que le Heraut de l'Ordre lui avoit apportée, & l'on n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer à l'éclat de la cerémonie. Le sage Barnevelt, Pensionnaire de la Province de Hollande fit un remerciment au nom des Etats Généraux à l'Ambassadeur d'Angleterre qui avoit presenté la Jarretiére de la part du Roi son maître au Prince Maurice. La nouvelle Electrice aiant passé d'Angleterre en Hollande le mois de Mai suivant, pour aller à Heidelberg, elle fut reçuë presque dans toutes les villes de la Province & particuliérement à Amsterdam, avec une magnificence digne de leurs richesses & du souvenir qu'elles conservoient des grands secours que leur République naissante avoit reçû autrefois de la Couronne d'Angleterre.

On parle du mariage de Charles Prince de Galles avec

Les Protestans espéroient que le mariage de l'Electeur Palatin avec la Princesse de la Grande Bretagne, seroit extrémement avantageux à leur Religion. Il leur restoit encore une chose à souhaiter. C'est que le Roi Jacques abandonnât le dessein qu'il

Digitized by Google

1613. Christine de France. qu'il avoit de marier son héritier à une Princesse de la Communion du Pape: mais quoique Sa Majesté Britannique traitât tout publiquement le Pontife Romain *d'Antechrist*, elle n'eut jamais un zéle ardent & sincere pour l'établissement de la Réformation. Dez que le Prince Henri fut dans le tombeau, Jacques fit proposer le mariage de Charles son second fils devenu Prince de Galles, avec Christine seconde fille de France. La Régente reçût volontiers les mémoires que l'Ambassadeur d'Angleterre donna sur cette affaire à Villeroi Secretaire d'Etat. Elle espéroit que les Protestans de France & d'ailleurs, allarmez du double mariage conclu avec l'Espagne, s'appaiseroient en voiant que ce nouveau projet n'éloignoit pas tellement la Couronne de France de l'alliance des Protestans, qu'elle ne pensât encore à s'unir étroitement avec eux, en donnant la sœur cadette du Roi à l'héritier du plus puissant Prince de leur Communion. Quoique la conduite de Marie de Médicis dans cette négociation fût pleine d'artifice & de dissimulation, la Cour de Rome en prit de l'ombrage, & le Pape fit tous ses efforts pour détourner la Regente d'écouter les offres que Sa Majesté Britannique lui faisoit. Sa Sainteté déclara nettement à Bréves Ambassadeur du Roi, qu'elle trouvoit fort mauvais, qu'on pensât à mêler le sang Roial de France avec celui d'un Souverain herétique. Bréves eut beau représenter

Siri *Memorie recondite.* To. III. pag. 44. 45. &c.

au

au Pontife que le bien de l'Etat & de la Religion même, demandoit qu'on ne rejettât pas les propositions du Roi d'Angleterre; le Vieillard devoüé à Espagne n'y fit pas attention. Il persista toûjours à conjurer la Régente de n'entrer point dans une négociation si desavantageuse à l'Eglise, c'est-à-dire dans le language de ces Messieurs, si peu convenable aux interêts de la Cour de Rome. 1613.

Le Nonce Ubaldini se donnoit encore beaucoup de mouvement en France. Il fatiguoit la Reine de ses rémontrances, il s'épuisoit à chercher les motifs les plus pressans de pieté & de Religion, enfin il échauffoit la Cabale des dévots, qui ne manque jamais d'être nombreuse & puissante dans une Cour ignorante & superstitieuse. *Est-il possible, Madame*, disoit le Prélat Italien à la Reine, *que vôtre Majesté, sente si peu les graces particulieres que Dieu lui a faites? C'est se défier de sa providence que d'avoir recours à l'alliance des herétiques, comme à une chose nécessaire pour le repos & pour la conservation des Etats du Roi vôtre fils. Vos Ministres sont d'avis que vous écoutiez les offres d'un Prince herétique: vôtre Majesté se repose là dessus: mais cela ne suffit pas pour la disculper devant Dieu & devant les gens de bien qui detestent cette politique. Vous devez écouter plûtôt la voix de vôtre conscience & les bons avis du Pape, que les vaines spéculations d'un Conseil qui se regle plus sur les maximes de la prudence des enfans du siécle, que sur celles de la Religion.*

Ibid. Pag. 50. 51. &c.

Ce

1613. Ce Harangueur avança pour lors un principe de son Evangile particulier, qui merite d'être rapporté. Il nous prouve que les prétendus gens de bien dont il vouloit faire peur à la Reine, ont veritablement cette Morale corrompue, que les Princes de leur Communion ne sont pas obligez à garder les Traitez faits avec ceux qu'il leur plait d'appeler herétiques, si les conditions leur en paroissent tant soit peu contraires à leur Religion, c'est-à-dire, à la Cour de Rome. *Il est vrai, Madame*, disoit encore le Nonce, *que les promesses faites contre l'interêt de Dieu, n'obligent en aucune maniére, & qu'on ne doit pas même les garder; mais pensez que vôtre Majesté aura un jour plus de peine à manquer de parole au Roi d'Angleterre, qu'elle n'en auroit maintenant à rejetter ses propositions. Vos affaires sont, graces à Dieu, dans une meilleure situation, qu'elles n'ont jamais été depuis la mort du Roi vôtre époux. Le Roiaume s'est maintenu en paix sans le secours d'une telle alliance. Le temps de vôtre administration expire bientôt. Quelle consolation ne sera-ce pas pour vous, de remettre entre les mains du Roi vôtre fils la France en meilleur état que vous ne l'avez reçuë, sans que la politique ait rien arraché de vôtre Majesté contre sa conscience, ni contre le bien de la Religion.* Ces discours étudiez ne firent pas grande impression sur la Reine. Elle répondit froidement à Mr. le Nonce que tous ceux de son Conseil, excepté le Maréchal de Bouillon, étoient

étoient bons Catholiques, & qu'ils connoissoient mieux que les autres ce qui étoit propre au bien de l'Etat & aux véritables interêts de la Religion. *Au reste*, ajoûta Sa Majesté, *je ne fais rien en cette rencontre que certains Princes d'Italie n'aient voulu faire aussi bien que moi, & même sous les yeux du Pape. La Grande Duchesse de Toscane avec toute sa devotion, a-t-elle refusé de consentir qu'on parlât de marier sa fille avec le feu Prince de Galles?* 1613.

L'Empereur Mathias se rend à Ratisbonne pour la Diéte.

De tous les Protestans, les Princes unis en Allemagne, étoient ceux qui se flatoient de tirer de plus grands avantages de l'alliance de l'Electeur Palatin avec la Couronne d'Angleterre. Ils esperoient que le Roi Jacques appuieroit fortement leur ligue, dont Frederic son beau-fils étoit le Chef. Depuis la contestation survenuë pour la succession de Cleves & de Juliers, l'animosité que les Catholiques & les Protestans ont toûjours euë les uns contre les autres, étoit devenuë plus grande qu'auparavant en Allemagne. Les deux partis se fortifioient: ils faisoient des entreprises l'un sur l'autre. La foiblesse de Rodolphe avoit contribué beaucoup à ce malheur. Mathias son frere & son successeur, voulut y apporter quelque reméde au commencement de son Régne. Mais il n'avoit ni la force, ni les qualitez d'esprit necessaires pour concilier des interêts si differens, ni pour se faire également respecter par des Princes aigris les uns contre les autres, à cause de leurs mécontentemens

Digitized by Google

1613. réciproques. Peut-être que l'Empereur n'avoit pas de mauvaises intentions au regard des Protestans : du moins il paroissoit assez vouloir imiter la modération de Maximilien son pere. Mais n'aiant pas autant de lumiere & de fermeté, il se laissoit surprendre aux artifices de la Cour de Rome & du Parti Catholique. Les courses que les Turcs avoient faites depuis peu en Hongrie, sembloient menacer Mathias d'une guerre prochaine. Cela l'engageoit à menager l'un & l'autre Parti, dont le secours lui étoit également necessaire pour resister à un formidable ennemi. Les Protestans crurent devoir profiter de l'occasion pour rendre leur condition meilleure & pour assurer le repos de leurs Eglises.

Les Catholiques & les Protestans se plaignent reciproquement les uns des autres.

Mathias avoit promis à son Couronnement de convoquer une Diéte pour y aviser aux moiens de conserver la paix & la tranquillité dans l'Empire, & pour remedier aux desordres dont plusieurs membres se plaignoient depuis long-temps. Elle fut donc indiquée à Ratisbone. L'Empereur & les trois Electeurs Ecclesiastiques s'y rendirent : mais les autres Electeurs y envoiérent seulement des Députez. Louïs Landgrave de Hesse exposa dans un long discours les raisons que l'Empereur avoit euës de convoquer la Diéte. Cinq regardoient le gouvernement particulier de l'Empire, & la sixiéme concernoit les entreprises des Turcs sur le Roiaume de Hongrie. Sa Majesté Imperiale se trouvant dans

Mercure François. 1613.

la

necessité de s'y opposer vigoureusement, 1613.
le demandoit qu'on lui acordât prompte-
ent certaines contributions pour cet effet.
lais avant que d'entrer en considération
es choses proposées de la part de l'Em-
ereur, les Princes Protestans unis, &
l'on appelloit alors les *Correspondans*,
esentérent plusieurs griefs dont ils s'é-
ient déja plaints sous le Regne precé-
nt, sans en avoir pû obtenir justice. Il
roit inutile de les rapporter ici. L'Em-
reur s'efforça en vain d'éluder les de-
andes des Correspondans; & de remet-
e à un autre temps l'examen de cette
aire; ils persistérent à soutenir que Sa
ajesté Imperiale devoit premiérement
ur faire droit sur leurs griefs.

Les Princes Catholiques persuadez de
justice des prétensions de leurs adversai-
s, étoient d'avis que sans avoir égard
x plaintes des Protestans unis, on pro-
dât incessamment à deliberer sur les ar-
les proposez par l'Empereur. *La consi-
ation de quelques particuliers moindres en
nbre*, disoient-ils, *ne doit pas l'empor-
sur la necessité du bien public qui presse.*
surez d'avoir la pluralité des voix de
r côté, ces Messieurs vouloient que
ıt ce qu'ils ordonneroient, fut regardé
mme une resolution de la Diéte. Il n'y
oit rien de plus contraire au repos & à
ranquillité de l'Empire dans la situation
esente de ses affaires. Sur ce pied là,
auroit bien-tôt ruïné les Protestans en
emagne. Les Catholiques insinuoient

1613. même malignement à l'Empereur, que les Protestans cachoient de mauvais desseins, & qu'on devoit craindre qu'ils ne voulussent contester l'autorité légitime de Sa Majesté. On presenta peu de temps aprés, un long exposé des plaintes que les Catholiques avoient à faire contre les Protestans: on les accusoit de plusieurs infractions du Traité de pacification fait autrefois à Passau, & de diverses entreprises contraires aux Constitutions de l'Empire. Les Catholiques en demandoient justice à leur tour à Sa Majesté Impériale. Ces Messieurs sont en possession depuis long-temps de crier bien fort *à l'injustice, à la persecution*, contre ceux-là mêmes qu'ils tourmentent & qu'ils opriment. Ne permettre pas qu'ils soient les maîtres, c'est les persécuter. Dez lors le Pape donne des Jubilez & des Indulgences à pleines mains pour demander la delivrance des siens injustement oprimez, quoi qu'ils vivent d'ailleurs dans une entiére tranquillité. Nous le voions tous les jours.

Mauvais succez de la Diéte de Ratisbonne.

Incapable de reconcilier des Esprits qui s'aigrissoient de plus en plus, l'Empereur tâchoit d'éviter l'examen des plaintes qu'on lui faisoit de part & d'autre. Il proposoit de le remettre à un autre temps; & cependant il demandoit du secours pour la conservation de la Hongrie, où Bethlem Gabor, autrement Gabriel Bethlem nouveau Prince de Transilvanie soutenu par les Turcs, se faisoit craindre. Les Protestans répondirent qu'ils ne doutoient pas

Digitized by Google

pas que l'Empereur n'eût de la bonne volonté pour eux, & qu'ils étoient disposez à contribuer des hommes & de l'argent pour la défense des païs heréditaires de Sa Majesté. Mais ils ne voulurent point se desister de leur demande, qu'on rétablît premiérement la paix & la tranquillité dans l'Empire, & qu'on donnât ordre à la réparation des griefs qu'ils avoient presentez. L'Archiduc Maximilien frére de l'Empereur, Prince d'un esprit doux & moderé se trouvoit alors à Ratisbonne. Mathias le pria de négocier avec les Protestans dans l'espérance qu'il seroit capable de les gagner: mais quoi qu'ils témoignassent avoir de grands égards pour l'Archiduc, il ne put rien obtenir d'eux. Dans le dessein de se rendre l'Empereur encore plus favorable, les Catholiques voulurent faire les liberaux & les bien-intentionnez. Ils lui promirent de fournir pendant deux ans les anciennes contributions pour la guerre contre les Turcs. Les Protestans s'oposerent dans les formes à cette déliberation, determinez à ne pas souffrir que les resolutions prises par les Catholiques, fussent regardées comme des Décrets de toute la Diéte de l'Empire. Ainsi finit celle de Ratisbonne. Au lieu de remedier aux desordres d'Allemagne, elle les rendit plus grands & plus incurables. 1613.

Fortune de Bethlem Gabor Prince de Transilvanie.

Puisque Bethlem Gabor doit souvent paroitre sur la scéne dans cette Histoire, je croi devoir dire quelque chose de sa

1613. fortune & de son élevation. C'est un des plus dangereux ennemis que la Maison d'Autriche ait eus en ce siécle. Je reprendrai même les choses d'un peu plus haut, pour faire mieux entendre les anciennes prétensions de l'Empereur sur la Transilvanie. Le brave Etienne Batori fut le premier qui se fit declarer Prince de Transilvanie sous la protection des Ottomans. Aprés son élevation au Roiaume de Pologne, il fit élire Christophle son frere à la Principauté de Transilvanie. Sigismond fils & successeur de celui-ci prit une autre route à la persuasion des Emissaires de la Maison d'Autriche qu'il avoit auprés de lui. Ce Prince qui ne manquoit pas de courage, se laissa persuader qu'il étoit plus avantageux & plus honnêté pour lui de quitter l'alliance du Sultan & de s'unir avec l'Empereur. Mais à la honte du Christianisme, Sigismond éprouva ce qui est arrivé à beaucoup d'autres; je veux dire qu'il rencontra moins de droiture & de fidelité dans ceux de sa Religion, que son oncle & son pere n'en avoient trouvé parmi les Infideles. Pour se lier plus étroitement avec l'Empereur Rodolphe, il épousa une Princesse de la Maison d'Autriche: mais ce mariage fut la cause des malheurs de sa vie. On le réduisit à ceder la Transilvanie pour certains Duchez qu'on lui donnoit. Se repentant ensuite du mauvais marché qu'on lui avoit fait faire, il rétracta la cession faite à l'Empereur, & il donna sa Principauté

au

u Cardinal Batori son frére, qui se fit élire par les Etats du païs sous la protection du Grand Seigneur. Le nouveau Prince eut une rude guerre à soutenir contre l'Empereur, & il y perdit la vie. 1613.

Botskai son parent élu ensuite par les Transilvains, sût se maintenir avec tant de courage & de bonheur, qu'il enleva même à l'Empereur plusieurs places dans la haute Hongrie. La Maison d'Autriche fut contrainte de faire la paix avec lui. Un article du Traité portoit que si Botskai mouroit sans enfans mâles, la Transilvanie retourneroit à l'Empereur. Le Sultan ratifia ce Traité dans un autre qu'il fit ensuite avec Rodolphe. La Maison d'Autriche n'attendit pas long-temps à pouvoir repeter la Transilvanie en vertu de cet accord, Botskai aiant été empoisonné immédiatement aprés par son Chancelier. Les Etats du païs ne laissérent pas d'élire Sigismond Ragotsi pour leur Prince. Il y avoit alors de si grandes divisions dans la Maison d'Autriche, & tant d'agitation en Hongrie & en Bohéme, que Rodolphe ni Mathias son frere, ne furent pas en état de presser l'exécution du Traité fait avec Botskai. Le nouveau Prince ne joüit pas long-temps de la Transilvanie: il la ceda genereusement à Gabriel Batori héritier ce cette Maison que les Turcs appuioient ouvertement.

Mercure François. 1606. 1607. 1608. &c.

Celui-ci s'étant rendu odieux par ses cruautez, Bethlem Gabor Gentilhomme Transilvain d'une ambition demesurée, eut soin

Mercure François. 1613.

1613. ſoin d'acquerir la faveur & la protection de la Porte Ottomane. Le voilà donc qui forme un puiſſant parti contre Batori, & qui lui fait la guerre. Le ſecours de la Maiſon d'Autriche fut inutile à Batori. Il ſe vit bien-tôt au dernier deſeſpoir; de maniere qu'il prioit ſes propres amis de vouloir le tuër. Les ſoldats de ſon ennemi lui firent la grace que les autres lui refuſoient. Trois jours aprés ſa mort, Bethlem fut declaré Prince de Tranſilvanie par le Genéral de l'Armée des Turcs qui faiſoit des courſes en Hongrie. Les Etats du païs aſſemblez à Clauſſembourg, l'élurent enſuite pour la forme, à condition qu'il demanderoit la confirmation autentique du Sultan. Dez que Bethlem fut en poſſeſſion de ſa nouvelle Principauté, il écrivit une lettre fort honnête au Palatin de Hongrie pour demander les bonnes graces de l'Empereur: mais Sa Majeſté avoit envie de faire valoir ſes pretenſions ſur la Tranſilvanie en vertu du Traité fait avec Botskai que le Sultan avoit ratifié. Mathias le déclaroit tout publiquement dans la Diéte de Ratisbonne. Et c'étoit principalement pour cela qu'il demandoit du ſecours aux Etats de l'Empire. Dans cette vuë, la Maiſon d'Autriche fomentoit le parti des Batori, qui refuſoit de reconnoitre le nouveau Prince. Protegé par les Turcs dont il ménageoit habilement la faveur, Bethlem ſe maintint non ſeulement en Tranſilvanie; mais il fut encore ſur le point d'enlever la Hongrie à ceux qui prétendoient le traverſer.

La

La Ligue Proteſtante & la Ligue Catholique s'étoient formées en Allemagne à l'occaſion du différent ſurvenu pour la ſucceſſion aux Etats de Cleves & de Juliers. Les Princes de Brandebourg & de Neubourg gouvernérent en commun ces Duchez paiſiblement durant quelques années, à la faveur de la Ligue Proteſtante. Les places fortes étoient gardées par des garniſons égales, les deux Princes demeuroient dans le même palais, ils faiſoient tout de concert. Mais qu'il eſt difficile qu'un Etat ſe gouverne long-temps de la ſorte ſans diviſion! Des Princes de différente Maiſon, de différente Religion n'ont pas les mêmes interêts, ni les mêmes vuës. Ceux-ci commencerent à ſe brouiller à l'occaſion des biens Eccleſiaſtiques. Brandebourg voulût ordonner quelque choſe ſans le conſentement de ſon Collegue, & Neubourg s'y oppoſa. Le Roi de la Grande Bretagne & les Etats des Provinces-Unies s'entremirent pour les réconcilier. On craignoit que leur diviſion ne donnât moien à la Maiſon d'Autriche de s'emparer d'une ſucceſſion litigieuſe, qui lui ſembloit fort à ſa bienſeance. Pour empécher que la meſintelligence n'augmentât, les amis communs propoſérent un mariage entre les deux Maiſons.

1614. Diviſion entre les Maiſons de Brandebourg & de Neubourg ſur le gouvernement des Etats de Cleves & de Juliers. Interêts des Princes par M. de Rohan. I. Part. Diſc. 4. Mercure François. 1613.

Celle de Neubourg y conſentit volontiers. Le Prince Volfgang va trouver l'Electeur de Brandebourg, & lui demande ſa fille en mariage. Mais cette demarche faite par le conſeil ſalutaire de ceux qui ne pen-

1613. pensoient qu'à établir une bonne correspondance entre les deux Maisons, fut l'occasion d'une haine implacable entr'elles & de la distraction des beaux Duchez qu'elles auroient pû partager entiérement. Je ne sai comment il arriva dans la chaleur du vin & au milieu d'un festin, que le Prince de Neubourg dit quelque chose à la table de l'Electeur qui ne lui plut pas. Tant y a que Brandebourg s'emporta jusqu'à donner un souflet à celui qui recherchoit son alliance. Le mal n'étoit pas sans remede, si l'Electeur eût voulu faire une satisfaction convenable : mais il le refusa toûjours opiniatrément. Irrité d'un pareil affront, Volfgang retourne au païs de Cleves dans le dessein de s'en venger à quelque prix que ce soit. Depuis ce temps-là Brandebourg & Neubourg ne firent plus rien de concert dans l'administration des Etats de Cléves & de Juliers. Ils se chicanoient sur la moindre chose, & l'un prétendoit casser ce que l'autre avoit ordonné.

Le Prince Volfgang de Neubourg épouse la sœur du Duc de Baviére, & change de Religion.

Les Espagnols profitérent habilement d'une si belle occasion d'affoiblir la Ligue Protestante, & de gagner la Maison de Neubourg. Ils firent proposer au Prince Volfgang son mariage avec Madeleine sœur de Maximilien Duc de Baviére & de Ferdinand Electeur de Cologne. On lui promet la protection de la Maison d'Autriche, une pension du Roi d'Espagne, & l'appui de la Ligue Catholique, s'il veut quitter sa Religion pour entrer

ans la Communion du Pape: tentation extrémement délicate pour un jeune Prince ambitieux, & qui ne respire que la vengeance d'un outrage sanglant qu'on lui a fait. Neubourg y succombe: mais, soit qu'il voulût ménager le Duc son pere, zélé pour la Confession d'Augsbourg, soit qu'il eût quelqu'autre raison, Volfgang ne voulut pas renoncer à sa Religion avant le mariage. Il consentit seulement d'épouser la Princesse Madeleine; & le Duc de Neubourg donna son agrément sans savoir le piége qu'on avoit tendu à son fils aveuglé par sa passion. La cerémonie des nopces se fit à Munich le 10. Novembre de cette année. Pour garder encore quelques mesures au dehors, le Prince ne se maria pas à la Messe; il reçût seulement la benediction nuptiale par les mains de l'Evêque d'Aichstat à l'Office de Vespres dans la principale Eglise de Munich. Mais enfin Wolfgang se declara au mois de Mai de l'année suivante: Il fit profession publique du Papisme à Dusseldorp. Le Duc son pere en eut une extréme douleur. L'Ordonnance qu'il publia incontinent, en est une preuve certaine. Elle portoit que tous les Lundis de l'année, on feroit des priéres publiques pour la conservation de la Religion Protestante dans le Duché de Neubourg. 1613.

Les artifices & les souplesses du Duc de Savoie nous obligent de revenir souvent à lui. Le Traité de paix entre Charles Emmanuel & le Cardinal Ferdinand Duc de

Difficultez pour rendre stable la

1613. Paix faite entre les Ducs de Savoie & de Mantouë.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613. Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 110. 111. 112. &c.

de Mantouë avoit été conclu avec tant de précipitation, qu'on y avoit parlé seulement de la consignation des places prises dans le Monferrat, sans faire aucune mention des prétensions reciproques des deux Parties, de la reparation des dommages faits dans le Monferrat que Ferdinand demandoit, ni de l'amnistie pour les sujets de la Maison de Mantouë qui s'étoient declarez pour celle de Savoie; que Charles Emmanuel vouloit obtenir. Ces choses n'aiant point été reglées, les contestations devoient recommencer bientôt. Les Princes d'Italie n'étoient pas non plus fort contens d'une paix informe & sujette à mille prétextes de rupture. Ils s'imaginoient avec assez de vraisemblance que le Marquis d'Inojosa l'avoit faite, parce qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'obéir aux ordres positifs du Roi son maître. On craignoit encore qu'il n'y eût toûjours de la collusion entre lui & le Duc de Savoie, & qu'ils n'eussent tous deux quelque dessein caché. Dans le temps même que Charles Emmanuel rendoit les places du Monferrat, il renforçoit ses troupes, & le Gouverneur de Milan demeuroit armé. Attentifs à toutes ces démarches, dont les plus clairvoians ne comprenoient pas le secret, les Venitiens prirent la précaution de continuer au Cardinal Duc le secours qu'ils lui avoient donné dez le commencement de la querelle, & de se tenir eux-mêmes sur leurs gardes. Le différend que leur République commençoit d'avoir avec Ferdinand

and d'Autriche Archiduc de Gratz extré- 1613.
ıement lié avec la Cour de Madrid, les
bligeoit à ſe défier du Roi d'Eſpagne.
C'étoit à l'occaſion des Uſcoques pirates
c voleurs des côtes de Dalmatie que l'Ar-
hiduc protegoit aſſez ouvertement, quoi
ue les Venitiens & les Turcs ſe plaigniſ-
ent également de leur brigandage. Nous
irons dans la ſuite de cette Hiſtoire quel-
que choſe de ce demêlé qui a fait connoî-
re les Uſcoques dans le monde.

Le Gouverneur de Milan preſſe le Duc de Savoie de deſarmer.

Ce qui embaraſſoit le plus les Italiens
péculatifs dans l'affaire du Monferrat,
'eſt que le Gouverneur de Milan qui pa-
oiſſoit d'intelligence avec Charles Em-
nanuel, le preſſoit pourtant de toute ſa
orce de deſarmer au plûtôt. Et dans le
emps même qu'il étoit aux priſes avec
ui, il vouloit contraindre Ferdinand à
aire ce que le Savoiard ſouhaitoit le plus.
Ces demarches contraires en apparence
ne ſont pas difficiles à concilier. L'Eſ-
pagne cherchoit à profiter du différend.
Sa Majeſté Catholique prétendoit en être
l'arbitre abſolu, & donner la loi aux
Ducs de Savoie & de Mantouë confor-
mément à ſes interêts. Le Gouverneur de
Milan, qui ne vouloit pas faire la dépen-
ſe d'avoir une Armée ſur pied pour l'op-
poſer en cas de beſoin aux entrepriſes du
Duc de Savoie, lui faiſoit de continuel-
les inſtances qu'il eût à congedier ſes trou-
pes. Et parce qu'il étoit important au Roi
ſon maître d'avoir en ſa diſpoſition l'heri-
tiére du Monferrat, il la faiſoit demander

1613. au Cardinal Duc avec assez de hauteur. Voilà le denoüement de l'intrigue. Voions comment les deux parties se demêleront des demandes du Roi Catholique. Inojosa avoit depéché à Turin le Commandant du château de Milan pour dire d'un ton de Maître au Duc qu'il eût à faire incessamment ce qu'on éxigeoit de lui. Charles Emmanuel souffroit impatiemment ces maniéres impérieuses que les Espagnols prénoient avec lui & avec les autres Souverains d'Italie, quoi qu'il dût y être accoutumé depuis plusieurs années. Mais ne pouvant pas resister ouvertement à la volonté du Roi Philippe, il cherchoit à son ordinaire divers prétextes pour reculer. Jamais esprit ne fut plus fertile en pareilles inventions que celui de ce Prince.

Pretextes du Duc de Savoie pour se dispenser de desarmer.

Mercure François. 1613.

Siri Mémorie recondite. Tom. III. pag. 218. 219. &c.

Il répondit au Message, qu'il étoit prêt à congedier ses troupes, dez que le Marquis d'Inojosa lui auroit fait voir l'accomplissement des articles secrets dont le Cardinal Duc de Mantoüe étoit convenu au temps du Traité fait avec lui. *Mr. le Gouverneur m'a donné lui-même des assurances positives*, disoit Charles Emmanuel, *que le Cardinal Duc est demeuré d'accord de me remettre entre les mains la Princesse Marie ma petite-fille, & d'accorder une amnistie generale aux sujets du Monferrat que se sont declarez pour moi. N'est-il pas juste que je demeure armé jusqu'à ce que cela soit exécuté?* Tout le monde fut extrémement surpris quand la réponse du Duc de Savoie devint publique. Le Cardinal Ferdinand nioit qu'il

u'il eût jamais rien promis d'approchant. 1613.
l prétendoit même q'Inojosa lui avoit lonné des paroles toutes contraires. On ne savoit que penser de l'énigme. Quelques-uns disoient que le Gouverneur de Milan aiant reçu des presens de Charles Emmanuel & de Ferdinand, les avoit trompez l'un & l'autre, en disant au Duc le Savoie ce que je viens de raporter, & en promettant tout le contraire au Cardinal Duc, que le Savoiard ne redemanderoit point sa petite-fille, & qu'il n'éxigeroit point d'amnistie pour les gens du Monferrat qui avoient suivi son parti. Inojosa enrageoit que le Duc de Savoie voulût le faire passer pour un fourbe. Tout ce qu'il pouvoit dire pour sa justification, c'est que Charles Emmanuel avoit déja fait de pareils tours. En négociant avec les Ministres du Roi Henri IV. & avec les personnes les plus distinguées de la Cour de France, il avoit souvent soutenu que dans les conférences secretes, on lui avoit promis certaines choses auxquelles on n'avoit jamais pensé.

Quoi qu'il en soit de l'intrigue; si le Gouverneur de Milan avoit donné ces paroles au Duc de Savoie. il ne s'en mit pas fort en peine dans la suite. Inojosa continua de presser Charles Emmanuel de desarmer. Il fallut allors chercher d'autres défaites, *La France*, disoit-il, *a des troupes dans le Dauphiné. Le Maréchal de Lesdiguiéres n'attend plus que les derniers ordres de la Régente pour les faire avancer*

vers

1613. *vers le Piémont. Sa Majesté Catholique voudroit-elle que je ne fusse pas sur mes gardes?* Il savoit fort bien l'artificieux Duc, que Marie de Médicis la plus contente du monde que les Maisons de Savoie & de Mantouë eussent fait la paix, sans que la France eût envoié des troupes au delà des Monts, ne pensoit nullement à faire marcher Lesdiguiéres. La Régente lui demandoit même de son côté qu'il desarmât. Charles Emmanuel avoit répondu aux Ministres de Sa Majesté Trés-Chrétienne que les Espagnols ne lui vouloient pas de bien, & que la prudence l'obligeoit à se tenir en état de resister à des gens qui n'avoient pas oublié qu'il s'étoit lié contr'eux avec le feu Roi. Vargas Secretaire de Sa Majesté Catholique étoit sur le point de s'en retourner à Madrid, aprés avoir éxécuté les ordres qu'on lui avoit donnez pour l'Italie. On lui en envoia de nouveaux de passer auparavant par Turin, & de savoir enfin la derniére resolution du Duc. Cette instance embarassa moins Charles Emmanuel que toutes les autres. Il feignit de congedier des troupes en presence de l'Envoié: mais il ne cassoit que les milices de son païs qu'il pouvoit rassembler en un instant. C'étoit assez qu'il conservat les troupes étrangéres qui étoient à sa solde. On voit bien pourquoi il usoit de toutes ces souplesses indignes d'un homme de son rang. Ses Espions en France l'avertissoient que le Prince de Condé & les autres Mécontens éclateroient bientôt,

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613.

ôt, & qu'il y auroit une guerre civile. 1613.
Charles Emmanuel esperoit de profiter de cette conjoncture pour rétablir ses affaires en Italie, ou du côté de la France : mais le pauvre Duc fut toûjours également trompé dans ses esperances, & malheureux dans ses intrigues & dans ses artifices.

Le Gouverneur de Milan demande la Princesse de Mantouë de la part du Roi d'Espagne.

Le Cardinal Duc auroit pris plaisir à voir son ennemi embarassé de la sorte avec les Espagnols, si le Gouverneur de Milan ne lui eût pas fait autant de peine qu'à Charles Emmanuel. Les Venitiens conseilloient à Ferdinand de répondre à la demande qu'Inojosa lui faisoit, d'envoier sa niéce à Milan, qu'au regard de tous ses différens avec le Duc de Savoie & particuliérement sur ce qui concernoit la Princesse de Mantouë, il étoit prêt de s'en raporter au jugement du Pape, de l'Empereur, & du Roi Catholique : mais l'Espagnol vouloit que dans cet arbitrage, Philippe n'eût ni superieur, ni compagnon. Sans avoir égard à ce que Sa Majesté Imperiale lui avoit fait dire par le Prince de Castiglione, qu'il falloit traiter les Souverains d'Italie avec plus de douceur & de civilité, le Gouverneur envoia Pimentel Genéral de la Cavalerie dans le Milanois, pour demander de la part du Roi d'Espagne qu'on envoiât incessamment la jeune Princesse à Milan pour y être élevée. Pimentel représenta d'abord au Cardinal Duc, que Philippe vouloit prendre soin de l'éducation de sa niéce, & que le repos de l'Italie dépendant en

Nani *Historia Veneta*. Lib. I. 1613.

Siri *Memorie recondite*. Tom. III. pag. 123. 126. 127. &c.

1613. en quelque maniére de l'établissement de la jeune Marie, Sa Majesté qui veilloit à la conservation de la paix, devoit s'assurer de la Princesse; de peur qu'on ne la mariât à quelqu'un qui ne seroit pas agréable aux Princes voisins & qui causeroit peut-être la guerre. Pimentel finit sa remontrance en faisant comprendre à Ferdinand que s'il ne vouloit pas donner sa niéce de bonne grace, on la lui enleveroit à force ouverte. Le Cardinal Duc répondit à son ordinaire qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentemnt de l'Empereur & de la Reine de France. Pimentel ne se païant point de cette réponse; on lui dit encore que la Princesse ne se portoit pas bien : & parce qu'il n'en vouloit rien croire, on la lui fit voir, pour le convaincre qu'elle n'étoit pas en état d'être transportée. Aprés quoi Ferdinand le congédia le plus honnétement qu'il put.

Veuë du Roi d'Espagne dans cette demande.

Il n'étoit pas difficile de penétrer les desseins de la Cour de Madrid. Le Cardinal Duc & Dom Vincent son frere avoient tellement ruïné leur santé par des excés de débauche, qu'on ne croioit pas qu'ils eussent jamais des enfans, ni qu'ils pussent vivre long-temps. Pour conserver le Monferrat dans la Maison de Gonzague, il falloit marier la Princesse au fils du Duc de Nevers héritier incontestable du Duché de Mantouë. Et voilà ce que la Cour de Madrid avoit dessein d'empécher. Le Roi d'Espagne prétendoit se rendre maître des Etats de la Maison de Mantouë,

touë, de peur qu'ils ne fussent un jour entre les mains d'un Prince François de naissance & d'inclination, à cause des grands biens & des alliances considérables qu'il avoit en France. La chose est si certaine, que Ferdinand étant tombé dangereusement malade en ce temps-ci, les Ministres d'Espagne avoient déja dressé leur plan pour faire déclarer le Duc de Nevers déchu de tous ses droits à la succession de Mantouë, & pour faire donner par l'Empereur l'investiture du Duché à celui qui convenoit le mieux à la Maison d'Autriche, comme si la ligne masculine des Gonzagues étoit entierement éteinte. 1613.

La République de Venise traverse les desseins du Roi d'Espagne.

Le Cardinal Duc de Mantouë qui n'avoit ni assez d'étenduë d'esprit, ni assez d'experience dans les affaires pour se deméler de toutes ces intrigues, suppléoit du moins à ces défauts par sa docilité, & par sa deférence aux bons avis que le Sénat de Venise lui donnoit avec soin. Ces Politiques rafinez voioient avec une extrême jalousie, que les Espagnols ne pensoient à rien moins qu'à engloutir toute l'Italie. Non contente d'assister Ferdinand de leurs conseils & de leurs forces, & de l'encourager à soutenir courageusement les interêts de sa Maison, la République donnoit encore des ordres pressans à ses Ambassadeurs à Rome, à Vienne, à Paris d'agir avec chaleur auprés du Pape, de l'Empereur, & de la Reine de France en faveur de Ferdinand. Les Ministres du Roi Trés-Chrétien & de la République

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1613.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 133. 134. 167.

1613. blique eurent beau representer à Paul V. que sa qualité de pere commun l'engageoit indispensablement à prévenir les facheuses consequences de l'entreprise des Espagnols, le Pape indolent ne s'en remuoit pas davantage. Appliqué à joüir paisiblement tout le reste de ses jours des commoditez du Pontificat, il auroit vû oprimer tous les Princes d'Italie sans se donner le moindre mouvement, pourvû qu'on l'eût laissé en repos, & que ses neveux eussent la liberté de s'enrichir à leur aise. Breves Ambassadeur de France indigné de cette negligence naturelle, ou affectée, écrivoit à Marie de Médicis que le Pape n'étoit qu'une *piéce de chair qui s'engraissoit dans l'oisiveté*, un homme sans courage & sans expérience qui ne pensoit qu'à profiter de la premiere place de l'Eglise que le hazard lui avoit donnée, sans qu'il se sentît assez de merite pour oser y prétendre : de maniére qu'il ne falloit pas esperer que Sa Sainteté donnât jamais le moindre secours à la Maison de Mantoüe. Tout ce que Paul V. pouvoit faire, c'étoit de dire tout bas à l'oreille du Cardinal Duc qu'il persistât à refuser de donner sa niéce, & d'épouser Marguerite sa belle-sœur, comme le Roi d'Espagne l'en pressoit : tant le timide vieillard avoit peur d'offenser la Cour de Madrid. Ne seroit-ce point aussi, que le Pape bien informé de l'humeur paisible de Philippe III. & de la foiblesse de la Monarchie d'Espagne, jugeoit bien que tout

ɔut ce fracas n'étoit qu'une intrigue 1613.
es Miniſtres du Roi Catholique, &
|ue dez que leur maître ſe verroit me-
ıacé d'une guerre avec la France, il ar-
êteroit l'activité de ſes Miniſtres pour é-
outer la raiſon ?

Quant à l'Empereur, il y avoit encore noins à eſperer de ſa part que de celle du 'aint Pere. Outre que Mathias n'étoit ıi en état, ni d'humeur d'envoier des roupes en Italie, il n'oſoit choquer trop ɔuvertement la Cour de Madrid. Sa Ma-eſté Impériale confirma bien au Cardinal Ɔuc la tutéle de ſa niéce : mais elle é-rivit incontinent au Roi Philippe pour 'en diſculper, ſur ce qu'elle n'avoit pas ɔû refuſer honnétement cette grace à Fer-linand. Et pour contenter d'ailleurs les Eſpagnols, Mathias conſeilloit à Ferdi-ıand de remettre la Princeſſe Marie entre es mains de Sa Majeſté Catholique. La Maiſon de Mantouë n'avoit donc point l'autre reſſource que l'appui de la France. ʟes parens & les amis qu'elle y avoit, ſol-icitoient en ſa faveur de toutes leurs for-:es : les Ambaſſadeurs de la République de Veniſe & de quelques autres Puiſſances a-giſſoient encore de leur côté : Marie de Médicis goûtoit aſſez les raiſons qu'on lui illeguoit pour l'exhorter à prendre ſes ne-veux ſous la protection de ſon fils : l'inte-êt du ſang s'accordoit avec la raiſon d'E-at. Mais la timide Régente ne pouvoit ɔas ſe reſoudre une bonne fois. Entêtée du double mariage avec l'Eſpagne qu'el-le

Embaras de Marie de Médicis ſur l'affaire de Mantouë.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 145.

1613. le avoit menagé avec tant d'application ; & qu'elle regardoit comme le plus ferme appui de ſon autorité, Sa Majeſté craignoit que l'affaire de Mantouë ne causât une rupture entre les deux Couronnes, & que tous ſes projets ne fuſſent déconcertez. Elle ſe défioit des inſtances que le Roi de la Grande Bretagne, la République de Veniſe, les Etats des Provinces-Unies, le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti lui faiſoient, d'envoier des troupes en Italie. Sa penétration alloit juſqu'à découvrir que tous ces gens-là ne cherchoient qu'à engager la France à s'oppoſer ouvertement aux deſſeins de la Cour de Madrid ; à déclarer la guerre au Roi d'Eſpagne, & à rompre par conſequent le Traité du double mariage qui ne s'accommodoit pas avec leurs interêts.

Ibid. pag. 174.

Dans cet embaras Marie de Médicis faiſoit agir à la Cour de Madrid, afin que l'affaire de Mantouë ſe terminât promptement à l'amiable : mais les Eſpagnols qui connoiſſoient ſa diſpoſition, tachoient de l'amuſer de belles paroles, pendant qu'ils travailloient vivement à venir à bout de leur entrepriſe. Sans ſe mettre en peine de ce qui ſe négocioit contre leur Maître en France & en Italie, les Miniſtres de Philippe déclarérent ſans façon, qu'il prétendoit que la Princeſſe de Mantouë lui fût confiée, que le Cardinal épouſât Marguerite de Savoie ſa bell-eſcœur, afin d'aſſoupir les différens des deux Maiſons, que Charles Emmanuel & Ferdinand deſarmaſ-

Nani Hiſtoria Veneta. Lib. *I.* 1613.

nassent au plûtôt, & que les autres points 1613.
contestez entr'eux fussent remis au jugement du Pape, de l'Empereur & de Sa Majesté Catholique. Ces conditions s'accordoient assez avec les demandes que Charles Emmanuel avoit faites d'abord: & il paroît par là que le Prince de Piémont qui avoit obtenu enfin la permission de venir à Madrid, n'y faisoit pas trop mal les affaires de son pere. Cependant le Duc de Savoie enrageoit de se voir toûjours regenté avec empire. Mais Ferdinand étoit plus mécontent que lui. On ne se contentoit pas de lui enlever sa niéce; on vouloit encore lui faire épouser malgré lui une belle-sœur qu'il n'aimoit pas. La haine qu'il avoit pour Charles Emmanuel lui donnoit de l'éloignement pour la fille de l'ennemi declaré de la Maison de Gonzague. La sœur de Cosme Grand Duc de Toscane étoit beaucoup plus à son gré. Elle lui apportoit une dot considérable en argent. Les Veritiens ses confidens lui conseilloient cette alliance: & Cosme étoit disposé à conclure le mariage dez que le différend entre les Ducs de Savoie & de Mantouë seroit terminé.

On propose dans le Conseil de France de faire marcher des troupes vers l'Italie.

Les Espagnols gâtoient leurs affaires en parlant avec trop de hauteur. On representa fortement à la Régente qu'il y avoit de la honte & de l'indignité à souffrir que le Roi d'Espagne fit la loix aux Souverains alliez de la Couronne, & qu'il entreprît d'ôter au Roi de France la connoissance des affaires les plus importantes de

l'I-

1613. l'Italie. Preſſée de toutes parts, Marie de Médicis commença pour lors de donner plus de ſignes de vie. Elle déclara nettement à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne que le Roi ſon fils, ne laiſſeroit pas oprimer la Maiſon de Mantouë, & qu'il emploieroit la force de ſes armes pour ſecourir ſes parens & ſes alliez. On ne parloit en France que de la rupture entre les deux Couronnes : & la Nobleſſe qui ne reſpire que la guerre, quoique ce ſoit l'inſtrument de ſa ruïne, & par conſéquent de ſa ſervitude, ſe préparoit à monter bien-tôt à cheval. On tint pluſieurs conſeils à la Cour ſur l'affaire de Mantouë. Chacun y opinoit ſelon ſes interêts particuliers. Villeroi & les Miniſtres que la paix accommodoit mieux, repreſentérent qu'avant que de s'engager dans une guerre qui pourroit être longue & ſanglante, il falloit tenter ſi le différend ne pourroit point s'ajuſter par la voie de la négociation. Les Princes & les Seigneurs qui croioient la guerre plus utile à leur avancement & à leur crédit, ne rejettoient pas tout-à-fait la tentative de la négociation : mais ils vouloient que pour la rendre plus efficace, on tint une Armée prête à marcher, en cas que le Duc de Savoie, ou le Roi d'Eſpagne refuſaſſent des conditions raiſonnables.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag 141. 142. &c.

Quand celui-ci eut appris de ſon Ambaſſadeur en France qu'on y parloit ſerieuſement de faire avancer des troupes en Italie, Sa Majeſté & le Duc de Lerme ſon Favori qui ne vouloient point la guerre

La Régente envoie le Marquis de

re

, commencerent de parler avec moins 1613.
: hauteur. On témoigna être disposé à
rminer l'affaire de Mantoüe par la voie
: la négociation. Philippe dit fort sé-
iement au Prince de Piémont d'écrire à
urin que Sa Majesté ne vouloit point se
ouiller avec la France, & qu'elle ne
onneroit pas occasion aux autres de rom-
e avec l'Espagne à cause des fantaisies
ı Duc de Savoie, qui se mettoit tous
; jours de nouvelles chimeres dans la
te. *Que vôtre pere*, ajoûta le Roi, *pen- donc à se tenir desormais en repos, à moins 'il ne se sente assez fort pour resister lui seul x deux Couronnes & à toute l'Italie.* Un
ıteur raporte à l'occasion de cette affaire
e circonstance qui montre bien, si elle
: véritable, que Charles Emmanuel étoit
omme du monde le plus chimérique.
ı moins Villeroi la donna pour constan-
au Nonce Ubaldini. Le Cardinal Al-
brandin mécontent des Borghéses étant
'urin, persuada au Duc de Savoie de se
e Cardinal. *Il vous sera facile ensuite*,
oit Aldobrandin, *d'obtenir le Pontificat premier Conclave. Je vous répons de tou- les creatures de mon oncle. Cependant nous 1eurerons bien unis ensemble, & nous fe- s la loi au Pape & à toute la Cour de Rome.*
Comte de Veruë confident du Duc ap-
ouva cette ouverture qu'il trouvoit la
s belle du monde. Revenons à la suite
l'affaire de Mantoüe.

Sa Majesté Catholique envoia encore
ordres à son Ambassadeur en France de

Cœuvres en Italie pour negocier un accommodement entre le Ducs de Savoie & de Mantoüe.

Siri Memorie recondite. pag. 165. 172. 173. 175.

Hist. du Connétable de Lesdiguieres. Liv. VIII. Chap. 6.

1613. dire, qu'elle feroit retirer ses troupes du Monferrat, pourvû que le Cardinal Duc voulût donner une amnistie à ses sujets qui avoient pris le parti de la Savoie, & se desister de demander des dommages & interêts. On proposoit en même temps le mariage de Ferdinand avec la veuve de son frere : & pour ce qui concerne la jeune Princesse de Mantouë, Philippe consentoit qu'elle fût remise en main tierce, du consentement des deux Couronnes. Ces offres furent accompagnées des paroles du monde les plus honnêtes & les plus civiles. Tout cela parut donner d'assez grandes ouvertures pour tirer d'intrigue avec honneur le Cardinal Duc. La Cour de France ne pensa donc plus qu'à la voie de la négociation, & à depécher quelqu'un pour cet effet en Italie en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

Ambition demesurée de Conchini fait Maréchal de France, & de la Galigaï sa femme. Mémoires de la Régence de Marie de Medicis.

Le Marquis de Cœuvres qui avoit été destiné à cet emploi, partit de Paris à la fin de cette année, & prit la route de Turin pour s'aboucher premiérement avec le Duc de Savoie. Cœuvres nous apprend lui-même qu'on lui donna des ordres secrets d'agir auprés du Cardinal Duc pour le faire consentir à remettre son Chapeau à Galigaï frere de la Maréchale d'Ancre. Ces gens ne mettoient point de bornes à leur ambition. Conchini venoit d'obtenir le bâton de Maréchal de France à la place de Fervacques mort depuis peu : & maintenant la Galigaï, non contente de voir son mari revêtu de la seconde dignité militaire

aire en France, se met en tête de faire avoir à son frere la seconde dignité de 'Eglise Romaine. Cette créature s'oublioit d'une telle maniére, qu'elle ne gardoit pas même les mesures de la bienseance avec les Princesses du sang. Quelque temps auparavant elle avoit parlé dans le cabinet de la Reine à la Princesse de Condé d'une maniére si haute & si hardie, que Son Altesse en fut extremement offensée. Tout le monde étoit choqué de l'insolence de la Conchini, dont les maniéres ne contribuoient pas peu à irriter es Princes & les grands Seigneurs contre on mari, que sa nouvelle dignité de Maréchal de France exposoit encore plus à a jalousie & à la haine du Courtisan.

1613.

Siri Memorie recondite. Tom. III. pag. 36. 160.

Continuation des disputes sur les questions de la Grace & de la Prédestination dans les Provinces-Unies.

Les Esprits n'étoient gueres moins agiez dans les Provinces-Unies sur les questions de la Grace & de la Prédestination, u'en Italie sur les interêts des Ducs de avoie & de Mantouë. Jacques Roi de la irande Bretagne intervenoit dans les disutes des Theologiens de Hollande avec itant de chaleur & d'empressement que s Rois de France & d'Espagne dans différend que causoient les prétensions : Charles Emmanuel sur le Monferrat. inwood Ambassadeur d'Angleterre aués des Etats Generaux des Provinces-'nies étoit fort intrigué avec les Ministres omaristes: on auroit dit qu'il étoit queson du plus grand interêt de la Couron- : du Roi son maître. Il ne s'agissoit ourtant que de savoir si Vorstius devoit

Préface des Actes du Synode de Dordrecht. Brand Histoire

1613. être exclus de l'Université de Leyde qui l'avoit appellé dans les formes ; & tout au plus de juger si les cinq articles des Arminiens étoient contraires à la doctrine fondamentale des Eglises Reformées. L'Ambassadeur disoit tout hautement que Barnevelt Pensionnaire de Hollande se laissoit surprendre par Wytenbogart Ministre de l'Eglise de la Haïe, & que les Etats de Hollande enchantez par Barnevelt faisoient tout ce qu'il leur suggéroit. Les Gomaristes auxquels on commença de donner le nom de *Contre-Remontrans*, à cause des *Contre-remontrances* qu'ils opposoient aux requêtes & aux écrits des Arminiens leurs adversaires, les Gomaristes, dis-je, portoient sans cesse de nouveaux Mémoires à Vinwood, tantôt contre Vorstius, tantôt contre les Etats de Hollande qu'ils accusoient d'être trop favorables aux Remontrans & aux Sociniens même. L'Ambassadeur envoioit tout au Roi, ou bien à l'Archevêque de Cantorberi qui se declaroit ouvertement contre Vorstius & contre les Arminiens. L'appui que les Contre-Remontrans trouvoient auprés de Sa Majesté Britannique embarassoit étrangement les Etats de Hollande. Ils cherchoient tous les moiens possibles d'étouffer ces contestations, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Et les Contre-Remontrans qui comptoient toûjours sur la protection du Roi Jacques, ne vouloient point demeurer en repos.

de la Réformation. Liv. XX. XXI. Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VI. & alibi passim.*

Aprés la fameuse Conference tenuë à la

Haïe

Haïe en 1611, les Etats de Hollande 1613.
avoient ordonné aux Théologiens des deux partis de rediger par écrit ce qu'ils pensoient des cinq articles controversez, & d'y ajouter leur sentiment sur les moiens les plus propres à pacifier les troubles que leur dispute causoit dans plusieurs des Provinces-Unies. Les Remontrans déclarerent que la voie de la tolérance leur paroissoit la plus sûre & la plus convenable; de maniére que chacun eût la liberté d'enseigner & de prêcher ce qu'il croyoit sur les cinq articles controversez. Les Contre-Remontrans proposérent la convocation d'un Sinode National, qui examinât & qui definît, lequel des deux sentimens étoit le plus conforme à la Parole de Dieu, & à la doctrine communement reçuë dans les Eglises Reformées. Quand les Etats de Hollande voulurent deliberer sur tout ceci dans leur Assemblée, elle se trouva partagée entre les deux sentimens. Les uns approuvoient l'avis donné par les Rémontrans; & les autres furent pour la convocation d'un Sinode National. Les premiers l'emportérent à la fin.

Sans vouloir se déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre parti, les Etats de Hollande publiérent un Edit par lequel ils enjoignoient aux Ministres Rémontrans & Contre-Rémontrans, de se supporter mutuellement avec charité, de ne point troubler la paix des Eglises, de ne dire pas que l'un des deux partis l'eût emporté sur l'autre, de parler dans leurs sermons avec beau-

1613. coup de retenuë & de moderation des questions controversées, d'avoir plus de soin d'inculquer au peuple ce qui concerne les devoirs de la vie Chrétienne, & la necessité de conserver la paix dans l'Eglise & dans la société civile, que d'expliquer à leur Auditoire des questions de Theologie, abstraites & difficiles. Et parce que les Contre-Rémontrans se plaignoient que leurs Adversaires n'avoient pas seulement des opinions contraires à la doctrine des Eglises Réformées sur la Grace & sur la Prédestination, mais encore sur le Peché originel, sur la Satisfaction de Jesus-Christ & sur quelques autres articles importans de la Religion, les Etats de Hollande firent défense d'enseigner dans les leçons publiques & dans les sermons aucune chose contraire à ce que les Eglises Reformées ont toûjours fait profession de croire du Péché originel, de la Satisfaction de Jesus-Christ, & des autres articles énoncez dans l'Ordonnance des Etats.

Cela suffit pour réfuter la calomnie de quelques Contre-Rémontrans emportez, qui eurent l'impudence d'accuser publiquement les Etats de Hollande de vouloir introduire dans leur Province, les impietez de Paul de Samosate, que Servet & Socin ont renouvellées dans le siécle précedent. Ceux qui composoient cette illustre Assemblée, detestérent toûjours les ennemis de la Divinité de Jesus-Christ. Si plusieurs Députez aux Etats de Hollande,

e, ne crurent pas devoir se déclarer con- 1613.
·e la vocation de Vorstius à l'Université
e Leyde, c'est que Vorstius protestoit
out publiquement qu'il rejettoit les senti-
ıens de Socin. Les Etats voulurent qu'il
t imprimer en Latin & en Flamand la
éclaration qu'il leur avoit faite, & qu'el-
: fût envoiée au Roi d'Angleterre. On lui
rdonna encore de répondre exactement
toutes les accusations intentées contre lui
ans des écrits publics, & de demeurer à
'ergow jusqu'à ce qu'on fût mieux infor-
né de ses veritables sentimens. Grotius
connu par ses excellens Ouvrages étoit
lors Avocat Fiscal de Hollande. Il eut
eaucoup de part à ce que les Etats de
ı Province firent dans ces contestations.
Ce savant homme avoit tant d'horreur *Epistola*
our le Socinianisme, qu'il disoit sans fa- *Grotii* 13.
on que les Sectateurs de Socin ne méri- *ad Walaum.*
oient pas d'être mis au nombre des Chré- 1611.
ens, & qu'il ne trouvoit pas grande dif-
érence entre un Socinien & un Mahome-
ın. Grotius paroît n'avoir pas eu dans
suite si mauvaise opinion des disciples
e Socin : mais il n'a jamais embrassé
:urs sentimens. Une infinité d'endroits
e ses Lettres & de ses Ouvrages le prou-
ent clairement. Quelque chose qu'on
ise pour flétrir sa réputation, il aura toû-
ours la gloire d'avoir mieux refuté que
eux qui ont écrit avant lui, les fausses
ubtilitez de Socin contre la Satisfaction
e Jesus-Christ.

Les Ministres les plus sages & les plus modé- Nouvelle contesta-

1613. modérez se soumirent sans peine à l'Edit publié en 1611. Ceux des Eglises Walones se signalérent dans cette rencontre. Ils promirent dans leurs Sinodes de 1612. & 1613. de regarder comme leurs freres ceux qui soutenoient les cinq articles controversez. Mais la plus grande partie des Ministres Flamans ne fut pas si traitable; ils avoient presque tous pris parti dans la querelle. Ceux qui s'étoient déclarez pour les Contre-Rémontrans criérent contre l'Edit. Ils accusoient les Etats de Hollande d'une lâche condescendance pour des gens dont la doctrine, disoit-on, tendoit à rétablir le Papisme, ou bien à introduire le Socinianisme dans les Eglises Réformées. L'an 1612. il survint une affaire qui causa une nouvelle contestation. Les Rémontrans se plaignoient souvent que leurs adversaires, étant les plus forts dans les Sinodes & dans certaines Assemblées qu'on nomme *Classes* dans les Provinces-Unies, & que les Réformez de France appelloient *Colloques*, il arrivoit ordinairement qu'on y refusoit d'admettre au Ministére ceux qui se déclaroient pour la doctrine des cinq articles. Cette considération & quelques autres furent cause que Barnevelt proposa dans l'assemblée des Etats de Hollande le renouvellement d'une Loi dressée l'an 1591. sur la maniére d'élire les Pasteurs de l'Eglise.

tion en Hollande sur la maniére de choisir les Pasteurs.

Grotius *Oratione habitâ in Senatu Amstelodamensi, & Epist. 18. ad Wytenbogardum.* 1613.

Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VII.*

Il paroît qu'au commencement de la Réformation en Hollande, le Prince Guillaume

ne d'Orange & les Etats de la Province, 1613.
voient eu dessein d'établir que l'élection
es Ministres appartiendroit aux Magis-
rats des lieux: mais les Ecclésiastiques eu-
ent l'habileté de faire échoüer le projet.
Jn Sinode National tenu à la Haïe en
586. régla que les Pasteurs seroient choi-
s par le Consistoire, qu'on feroit seule-
ient aux Magistrats l'honnêteté de leur
onner avis de l'élection, & de leur de-
ıander, s'ils ne trouvoient rien à redire
ans les mœurs & dans la doctrine de la
ersonne choisie. Le Decret du Sinode
enversoit le droit de patronage établi en
Iollande long-temps avant la Réforma-
on, que les Etats & les Gentilshommes
u païs prétendoient conserver, aussi bien
ue plusieurs autres Provinces qui s'étoient
éformées. Bien loin d'approuver le ré-
lement du Sinode, les Etats de Hollan-
e firent un Edit la même année, par le-
uels ils déclaroient que leur intention é-
oit de se conserver à eux-mêmes & aux
Gentilshommes le droit de patronage, à
ondition que les gens nommez par les
'atrons, ne seroient reçûs au Ministére
u'aprés une exacte information de leurs
onnes mœurs & de leur saine doctrine.
.es Etats de Zelande ne s'en tinrent pas
on plus au Canon du Sinode National de
. Haïe. L'an 1591. ils convoquerent un
inode particulier de leur Province. Il y fut
rdonné que les Consistoires prieroient les
Aagistrats des lieux, de nommer quelques
ns de leur Corps pour procéder conjointe-

1613. ment avec le Consistoire à l'élection du Ministre.

En Hollande il survenoit presque toûjours quelque contestation, quand il étoit question de remplir une Eglise vacante. Les Consistoires soutenoient que ce privilége leur appartenoit uniquement; les Magistrats & les Gentilshommes prétendoient maintenir leur droit de patronage. Pour remedier aux desordres que causoient les disputes fréquentes sur cet article, on tenta l'an 1591. dans l'assemblée des Etats de la Province, de faire un nouveau reglément sur la maniére d'élire les Pasteurs. Selon ce projet, les Magistrats & le Consistoire devoient nommer chacun quatre personnes de leur Corps pour élire conjointement: l'Acte de l'élection devoit être porté ensuite au Corps des Magistrats qui pouvoient accepter, ou rejetter le Ministre choisi: & dans ce dernier cas, il falloit procéder à une autre élection. La Loi étoit assez conforme au droit établi par les nouvelles Constitutions de l'Empereur Justinien touchant l'élection des Ministres Ecclésiastiques. Et parce qu'il étoit à propos de conserver quelque privilége aux particuliers qui avoient le patronage des Eglises, on ajoûta dans la même Loi, que s'il s'agissoit de choisir un Pasteur pour une Eglise dont un particulier seroit le Patron, celui-ci députeroit quatre personnes pour élire conjointement avec les quatre nommées par le Consistoire: de maniére qu'un Gentilhomme auroit le même

me

me privilége pour l'Eglise de son patronage, que les Magistrats s'étoient reservé dans les Eglises des villes & des bourgs. Un réglement si bien concerté pour contenter tout le monde, trouva tant d'opposition dans l'assemblée des Etats de Hollande l'an 1591. de la part de quelques Villes considerables, qu'il ne fut pas possible de l'y faire passer en Loi.

L'an 1612. le Pensionnaire Barnevelt le proposa derechef aux Etats de la Province, comme plus necessaire que jamais à cause des brouilleries survenuës à l'occasion des cinq articles. Outre que les Sinodes & les Classes n'auroient pas osé se servir si facilement du prétexte de la prétenduë heresie des Rémontrans, pour interdire ceux qui auroient été choisis de la sorte par le concours des Consistoires, & des Magistrats ou des Patrons; ce projet avoit encore un avantage considerable dans la situation presente des Eglises de Hollande. Il donnoit moien aux Magistras de ne faire choisir que des Pasteurs sages, modérez, agréables à tout le monde, & bien intentionnez pour la paix. Quand Barnevelt fit parler dans l'assemblée des Etats de la Province, du renouvellement de la Loi projettée en 1591. les sentimens se trouverent d'abord partagez. Les uns étoient d'avis qu'on la publiât: les autres disoient qu'il seroit plus à propos de la faire agréer premiérement dans un Sinode. Ceux-ci craignoient apparemment que cette Loi ne soulevât encore plus les Ministres du parti

Contre-Remontrant, qui grondoient fort de ce que les Etats prétendoient décider seuls tout ce qui regardoit la Religion & le gouvernement de l'Eglise.

Barnevelt ménagea si bien les esprits dans cette affaire qu'il avoit prise à cœur, qu'il les amena tous à son sentiment. Les Etats de Hollande resolurent enfin que les loix projettées sur les affaires Ecclesiastiques en 1591. seroient desormais observées. Mais on trouva de fort grandes difficultez dans l'éxécution; on vit incontinent de nouvelles contestations de vive voix & par écrit sur la deliberation des Etats. Les Contre-Remontrans crioient que les Etats avoient passé les bornes de leur autorité legitime, & qu'il ne leur étoit pas permis de mettre ainsi la main à l'encensoir, en reglant ce qui concerne les dogmes de Foi, & le gouvernement de l'Eglise. Les Rémontrans ne manquerent pas de prendre le parti des Etats. Outre que c'étoit une occasion de se rendre encore plus agréables aux Puissances, ils trouvoient leur avantage dans l'établissement de la Loi. Les Arminiens soutenoient donc, & ce n'étoit pas sans raison, que les Etats de Hollande étant Souverains dans leur Province, ils avoient pû ordonner une chose qui n'est pas contraire à la Loi de Dieu, & régler la police de l'Eglise, faire des loix pour y conserver la paix, à l'exemple des Empereurs & des Princes Chrétiens qui en ont usé de la sorte, sans que l'ancienne Eglise y ait trouvé

ve à redire. De maniére qu'on ne disputera pas seulement desormais dans les Provinces-Unies sur les cinq articles des Rémontrans, mais encore sur le droit de patronage, & sur le pouvoir légitime des Souverains en ce qui concerne la Foi & la Discipline de l'Eglise. Voilà quelle fut l'occasion d'un excellent Traité que nous avons de Grotius. Ce savant homme y établit plus amplement ce qu'il avoit avancé dans une Apologie des Etats de Hollande touchant l'autorité des Souverains dans les affaires Ecclesiastiques. Mais avant que de parler de l'Apologie publiée par Grotius, je dois dire quelque chose de la division qui augmentoit tous les jours dans les Provinces-Unies. 1613.

Grotius *De Imperio Summarum Potestatum circa Sacra.*

On y voioit déja Sinode contre Sinode. Celui d'Utrecht en 1612. déclare que les cinq articles des Rémontrans sont tolérables. Celui de la Province de Gueldres soutient de son côté que toute la doctrine contenuë dans la Confession de Foi & dans le Cathéchisme des Eglises Belgiques, est conforme à la parole de Dieu. Le Sinode s'engage solennellement à la maintenir & à la défendre. En certaines villes on suspend, on dépose les Ministres Rémontrans comme herétiques; en d'autres on chasse les Contre-Rémontrans comme des emportez & des séditieux. Le peuple attaché à ses Ministres, ne veut pas reconnoître ceux qu'on met à leur place. De maniére qu'il se formoit un schisme dans la même Eglise. Une partie du

La division augmente dans les Provinces-Unies.

Preface des Actes du Sinode de Dordrecht. Brand Histoire de la Réformation. Liv. XX. XXI.

 peu-

1613. peuple s'assembloit avec le Ministre déposé malgré les Magistrats : & l'autre s'attachoit à celui qu'on avoit nouvellement appellé. Un certain Geselius embarassa fort les Magistrats de Rotterdam. On le depose & il fait des assemblées particulieres ; on le bannit & il refuse d'obéïr. Les Magistrats publierent un Manifeste pour rendre raison de leur conduite au peuple : Geselius y répond pour se justifier. En un mot, il n'y avoit pas eu de plus grandes divisions dans l'Eglise au temps de l'Arianisme. On faisoit courir des lettres circulaires pour exhorter le peuple à se séparer de la Communion de ceux qui soutenoient les cinq articles controversez. Les Contre-Rémontrans se disoient l'Eglise injustement persecutée. Ils s'assembloient en particulier dans une grange à Rotterdam. Les Magistrats la firent fermer, & le peuple du parti Contre-Rémontrant la rouvrit. Auroit-on eu plus de zéle, plus de ferveur s'il avoit été question des choses les plus essentielles à la Religion de Jesus-Christ?

Durant tous ces troubles Gomar quitta sa Chaire de Professeur de Theologie à Leyde pour se retirer à Middelbourg en Zélande. Polyander grand défenseur des mêmes sentimens fut mis à sa place. Les Rémontrans se consolérent de ce contretemps par la vocation d'Episcopius dans la même Université. Il s'étoit acquis une grande estime dans le parti, depuis qu'il avoit si bien défendu les cinq articles

dans

dans la Conférence de la Haïe en 1611. 1613.
Les deux nouveaux Professeurs parurent vivre d'abord en assez bonne intelligence. Mais cela ne dura pas long-temps. Soit que Polyander fût jaloux de la réputation d'Episcopius, homme d'une erudition peu commune, & d'un esprit extrémement net, subtil, & penétrant; soit qu'un bon zéle & l'amour de la verité le portassent à s'opposer au mal que les sentimens libres d'Episcopius sur des points plus importans que ceux de la Grace & de la Prédestination, pouvoient causer dans l'Université de Leyde, il y eut une rupture ouverte entre les deux Professeurs. Bien des gens se joignirent à Polyander. La liberté que son Adversaire se donnoit sur la Nature & les Attributs de Dieu, sur la Trinité & sur l'Incarnation, faisoit un tort extrême à l'affaire des Rémontrans qui avoient Episcopius & Wytenbogart à leur tête.

Conférence de Delft entre les Rémontrans & les Contre-Remontrans.

Celui-ci paroissoit beaucoup plus reservé & plus attaché à l'ancienne croiance de l'Eglise. Le Comte Guillaume Louïs de Nassau Gouverneur de Frise, qui se trouvoit en ce temps-ci à la Haïe, cherchant les moiens d'assoupir les contestations sur la Religion, dont il craignoit les suites pour l'Eglise & pour la République, lia une Conference entre Wytenbogart & Festus Hommius Professeur de Leyde qui sembloit plus moderé que plusieurs autres du parti Contre-Rémontrant. Le Comte leur aiant demandé premiérément, s'ils

1613. s'ils ne ſavoient point quelque expedient pour finir ces querelles, & pour rétablir la paix dans les Egliſes des Provinces-Unies, Hommius répondit qu'il ne ſeroit pas difficile de reünir les eſprits, en attendant la deciſion d'un Sinode ſur les queſtions controverſées, ſi les Rémontrans vouloient bien déclarer nettement, qu'à leurs cinq articles prés, ils recevoient ſincérement la Confeſſion de Foi des Egliſes Belgiques. *Pour moi*, dit Wytenbogart, *je n'ai point d'autres ſentimens particuliers. Je ſuis prêt à le déclarer quand on voudra. Et je ne doute point que les plus ſages d'entre les Rémontrans, ne faſſent de même.* Cette déclaration fut une ouverture pour lier une nouvelle Conférence dans la ville de Delft au commencement de l'an 1613. entre quelques perſonnes choiſies des deux partis.

Les Etats de Hollande trouvérent à propos qu'il y eût ſeulement trois Theologiens de part & d'autre. Quand on vint à parler des moiens de reünir les eſprits diviſez, les Rémontrans propoſerent la voie de la Tolerance, & ils demàndérent que leurs adverſaires déclaraſſent ſi la doctrine des cinq articles étoit ſupportable, ou non. Les Contre-Rémontrans inſiſterent pour la convocation d'un Synode National qui prononçât définitivement ſur les cinq articles controverſez. *Pour ce qui eſt de la Tolerance*, ajoûterent-ils, *vous la demandez d'une maniére qui paroit trop generale. Declarez nettement ſi les cinq articles*

les sont les seuls points, en quoi vous differiez de la Confession de Foi communément reçuë parmi nous. Expliquez ce que vous pensez de la Satisfaction de Jesus-Christ, du Peché Originel, & de quelques autres points importans. On a extrait des livres d'Arminius, de Vorstius & de quelques autres Rémontrans, des propositions contraires à la Confession de Foi sur d'autres points essentiels, que sur les cinq articles: rejettez-vous ces propositions qui sont évidemment mauvaises. Les Rémontrans repartirent que les Conciles avoient souvent fait plus de mal que de bien, que la convocation d'un Synode National ne paroissoit pas un fort bon expedient pour terminer le différend, & que la Province de Hollande ne croioit pas devoir se soumettre au jugement des autres Provinces en ce qui concerne la Religion. *Quant à la déclaration que vous nous demandez sur les autres articles de la Confession de Foi,* disent les Remontrans, *nous delibérerons sur cette proposition avec nos confreres. On pourra bien vous accorder ce que vous exigez, pourvû que vous signiez que la doctrine des cinq articles, n'est pas contraire aux points fondamentaux du Christianisme.* Voilà comme la Conférence de Delft n'eut pas un meilleur succés que les précedentes. On se sépara sans rien conclure. Wytenbogart l'un des Députez pour les Rémontrans, & Festus Hommius pour le parti contraire, allérent promptement à la Haïe pour informer les Etats de la Province de ce qui s'étoit passé à Delft.

1613.

Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. IV.*

En

1613. En verité, ces gens de Chaire & d'Ecole sont d'étranges gens. Bien loin d'accommoder les affaires, ils ne sont propres qu'à les rendre encore plus difficiles, quand on leur laisse la liberté de suivre leurs passions & leurs préjugez. A quoi tient-il que ceux-ci ne donnent la paix à leurs l'Eglises & à leur Patrie, que leurs contestations exposoient au danger d'être perdues sans ressource? A un petit point d'honneur. Les Remontrans ne veulent pas que leurs adversaires aient l'avantage de les avoir contraints de s'expliquer sur certains articles, & sur je ne sai quelles propositions d'Arminius & de Vorstius. Pour ce qui est des Contre-Rémontrans, ils craignoient de donner sujet aux autres de triompher de l'aveu qu'ils auroient obtenu en faveur des cinq articles. Pourquoi les uns & les autres refuserent-ils de faire une avance qui paroît si raisonnable? Avec un peu de charité & de condescendance, on auroit prévenu tous les malheurs qui arrivérent dans la suite. Pour moi je ne puis approuver la résistance des Rémontrans en cette rencontre. S'ils parloient sincerement, quelle raison les empéchoit de fermer la bouche à leurs adversaires par une exposition claire & précise de leur Foi? On ne peut nier que les livres de Vorstius & de quelques autres du parti, ne dussent causer de grands soupçons & à leurs adversaires, & aux gens sages & desinteressez.

Cependant Wytenbogart eut l'adresse

&

& le credit de faire approuver aux Etats de Hollande la conduite des Rémontrans dans la Conférence de Delft. Il excusa leur refus, en representant que les Contre-Rémontrans vouloient se mettre sur le pied des Inquisiteurs d'Espagne. *Il est bien permis*, disoit-il, *de poursuivre les gens quand on a des preuves en main pour les convaincre : mais obliger ceux qu'on s'avise de soupçonner, à s'accuser eux-mêmes, c'est une maxime tyrannique du tribunal de l'Inquisition. Si nous enseignons des dogmes heretiques, nos adversaires peuvent nous convaincre : mais s'il n'ont point de preuves contre nous, faut-il qu'on répande des soupçons sur des personnes dont la doctrine est irreprochable ?* La défaite étoit spécieuse: mais elle ne vaut rien dans le fonds. On ne doit pas faire difficulté de rendre raison de sa Foi, quand la charité, l'édification du prochain, & le bien de la paix le demandent. Certainement, il y avoit quelque chose dans la conduite des Rémontrans qui n'étoit ni assez droit, ni assez sincére. 1613.

Jacques Roi d'Angleterre est moins prévenu contre les Arminiens. Préface des Actes du Synode de Dordrecht. Wytenbogart Histoire

Wytenbogart & ceux de son parti ne s'appliquoient pas tant à se rendre les Etats de Hollande favorables, qu'ils ne travaillassant encore du côté de l'Angleterre, pour effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données de leur doctrine & de leurs personnes à Sa Majesté Britannique. Il étoit de la derniere importance aux Rémontrans d'ôter à leurs adversaires l'appui qu'ils se flatoient de trouver auprés de

1613. Ecclésiastique. Part. IV. 1613.

de Jacques I. Vinwood son Ambassadeur à la Haïe l'avoit prévenu contre les Rémontrans, & l'Archevêque de Cantorberi ennemi declaré des sentimens de Vorstius, tâchoit de les perdre dans l'esprit du Roi: car enfin, le Prélat s'imaginoit que tous les Ministres Rémontrans & les Magistrats leurs protecteurs, avoient du penchant pour le Socinianisme, dont Vorstius lui sembloit infecté. Wytenbogart & les autres s'avisérent donc d'opposer à l'Archevêque des Docteurs & des Prélats distinguez par leur mérite en Angleterre, & surtout le savant Casaubon que Sa Majesté estimoit particulierement. Comme elle avoit embrassé les sentimens de Calvin sur la Prédestination, plûtôt par les préjugez de son éducation, que par raison & par étude, Casaubon & les autres n'eurent pas beaucoup de peine à lui faire écouter ce qu'ils avoient à lui dire en faveur des Rémontrans de Hollande. Ceux-ci profitérent du bon moment. Ils envoiérent à Caron Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces-Unies à Londres, un Mémoire où l'état véritable des questions agitées entre les Rémontrans & leurs adversaires, étoit developpé le plus nettement qu'il étoit possible. Le Mémoire fut lû au Roi, & il en fut content. Sa Majesté écrivit même aux Etats de Hollande, qu'elle étoit d'avis qu'on tolerât les Rémontrans, que les Magistrats emploiassent leur autorité pour assoupir les disputes, & qu'on defendît de parler au peuple

Brand Histoire de la Réformation. Grotius *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. VI. & in Epistolis.* 1613.

ple de ces controverses abstraites & difficiles. La lettre du Roi fit un extrême dépit aux Contre-Rémontrans : mais elle ne les déconcerta pas entiérement. Ils envoiérent secretement en Angleterre un Mémoire pour persuader au Roi, qu'on avoit surpris sa Réligion. La conduite des Etats de Hollande & de ceux qui avoient le plus de part à l'administration des affaires de la Province, y étoit decriée d'une maniére si atroce, que Sa Majesté en fit mettre la copie dans une lettre qu'elle écrivit aux Etats de Hollande. 1613.

Grotius fut envoié en Angleterre vers ce temps-ci pour quelques affaires de la Compagnie des Indes Orientales. Je croirois volontiers que cette Commission avoit une autre fin secrete. Les Etats de Hollande étoient bien-aises qu'un si habile homme travaillât à desabuser entiérement le Roi de la Grande Bretagne, & qu'il conferât sur les cinq articles des Rémontrans avec les Evêques & les Theologiens les plus habiles d'Angleterre. Grotius trouva que l'Evêque d'Eli, le Doien de St. Paul de Londres, Casaubon & plusieurs autres étoient à peu prés dans les mêmes sentimens que les Arminiens sur les matiéres de la Grace & de la Prédestination. Tous l'écoutoient favorablement, excepté l'Archevêque de Cantorberi toûjours prévenu contre les Rémontrans, & par conséquent contre Grotius qui les défendoit de toute sa force. Il eut plusieurs audiences du Roi, qui lui avoüa fran-

1613. franchement que les ſentimens de Calvin & de Beze lui paroiſſoient durs, & que dans leur hipothéſe Dieu ſeroit auteur du péché. Mais Sa Majeſté perſiſtoit toûjours à condamner les mauvais ſentimens qu'elle avoit remarquez dans les livres de Vorſtius. Pour gagner ſes bonnes graces, il falloit rejetter tout ce qui approchoit des paradoxes impies de Socin ſur la Divinité & ſur la Perſonne de Jeſus-Chriſt. *Si vous voulez que j'aie meilleure opinion d'Wtenbogart & des Rémonſtrans*, diſoit le Roi à Grotius, *il faut me perſuader que ces gens-là ne donnent pas dans le Socinianiſme*. Grotius avertit Wytenbogart ſon ami de ce que Sa Majeſté penſoit de lui & des autres du parti. C'eſt-pourquoi Wytenbogart de l'avis de Grotius, écrivit une lettre à Caſaubon, afin qu'il la monſtrât au Roi. Il en fut aſſez content, à cela près qu'Wytenbogart y témoignoit eſtimer trop Vorſtius.

Sibrand Miniſtre de Friſe publie un Libelle injurieux aux Etats de Hollande. Grotius eſt chargé d'y répondre.

Les Contre-Rémontrans mettoient tout en œuvre pour empécher l'effet des négociations de Grotius en Angleterre. Un Profeſſeur de l'Univerſité de Franeker en Friſe nommé Sibrand, écrivit contre Vorſtius, qu'il accuſoit de ſoutenir une centaine d'heréſies. Le livre fut dedié à l'Archevêque de Cantorberi. Sous prétexte de loüer le Roi de la Grande Bretagne du zéle que Sa Majeſté avoit fait paroître contre Vorſtius, Sibrand accuſoit dans ſon Epitre dédicatoire les Curateurs de l'Univerſité de Leyde & les Etats de la Province, d'a-

d'avoir voulu introduire le Socinianisme en Hollande. Il tachoit de rendre encore la conduite des Etats suspecte, sur ce qu'ils ne vouloient pas consentir à la convocation d'un Sinode National, il prétendoit que les Souverains passent les bornes de leur autorité, en prenant connoissance des controverses sur la Religion, qui ne doivent être traitées que dans une Assemblée Ecclesiastique; il declamoit contre le renouvellement de la Loi faite en 1591; enfin il soutenoit que les Magistrats n'ont pas droit de se mêler de ce qui concerne la vocation des Pasteurs & le gouvernement Ecclesiastique. Les Etats de Hollande furent extrémement indignez de la temerité & de l'insolence du Ministre Frison. Il pouvoit refuter les erreurs de Vorstius, on n'y auroit pas trouvé à redire. Mais étoit-il pardonnable à un particulier d'écrire des calomnies atroces contre les Souverains d'une Province alliée de la sienne, & de parler injurieusement des Ordonnances qu'ils avoient droit de publier? Grotius fut chargé de faire une Apologie pour les Etats de Hollande. Il s'acquitta merveilleusement bien d'une commission si honorable. Son livre est écrit avec beaucoup d'élegance, rempli de traits vifs contre son adversaire & d'une érudition digne de son incomparable Auteur. Il y justifie pleinement la conduite des Etats d'Hollande dans l'affaire de l'Arminianisme : Grotius y traite en passant de l'autorité & de la necessité des Conciles;

1613.

Ordinum Hollandiæ ac Westfrisiæ Pietas.

&

1613. & il établit ſolidement la puiſſance des Souverains en ce qui concerne les controverſes ſur la Religion, & le gouvernement de l'Egliſe. Sibrand voulut répondre à Grotius : mais la partie n'étoit pas égale. Il n'en couta qu'un écrit de trois ou quatre feuilles à Grotius pour faire voir que le Profeſſeur de Franeker étoit un homme de mauvaiſe foi, & qui n'entendoit pas bien les choſes dont il ſe mêloit de parler.

Bona fides Sibrandi Lubberti.

Edit des Etats de Hollande pour aſſoupir le différend ſur les queſtions de la Prédeſtination & de la Grace. Mercure François.

Les Etats de Hollande furent extrémement conſolez de ce que le Roi d'Angleterre étoit d'avis qu'ils emploiaſſent leur autorité pour aſſoupir les conteſtations, & qu'on ordonnât aux Theologiens des deux partis de s'entreſupporter charitablement, & de ne troubler pas plus longtemps la paix de l'Egliſe par leurs diſputes ſur des queſtions abſtraites & de nulle importance pour le ſalut. Grotius fait Penſionnaire de la ville de Rotterdam, fut chargé de dreſſer le projet d'un Edit qu'on devoit propoſer à l'Aſſemblée des Etats de Hollande. On y trouva d'abord de grandes difficultez. Les uns diſoient qu'il étoit à propos de faire examiner les cinq articles dans un Sinode, avant que de tolerer par un Acte ſolennel ceux qui les ſoutenoient. *Donner permiſſion aux gens*, diſoit-on, *d'enſeigner dans la même Egliſe, dans une même chaire, des dogmes ſi oppoſez, c'eſt expoſer la Province à de plus grandes diviſions. Il n'eſt queſtion*, repliquoient les autres, *que de certains dogmes*

1614. Wytenbogart Hiſt. Eccleſ. Part. IV. 1614. Brand Hiſtoire de la Réformation. Livre XXI.

ſpé-

Digitized by Google

ꝑéculatifs, qui sont de nulle importance pour 1613.
'e salut. Quel inconvenient y a-t-il à donner Prefa-
à chacun la liberté de dire modestement ce ce des
qu'il en pense? Les Empereurs & les Princes Actes du
:hrétiens ont souvent fait sans assembler les Sinode
?asteurs, des loix sur ce qui se doit enseigner de Dor-
'u pratiquer dans l'Eglise. Ces raisons ne drecht.
persuadérent pas d'abord les Députez & *Grotii*
es Magistrats de quelques Villes considé- *Epistolæ.*
ables de Hollande. Ils refusérent long- 1614.
emps de consentir à la publication de l'E-
lit. Ceux d'Amsterdam furent plus con-
tans que les autres. Ils demandérent mê-
ne que leur opposition fût mise dans les
Regîtres des Etats.

Toutes ces difficultez furent cause que
'Edit projetté quelque temps avant la fin
le l'an 1613, ne fût publié qu'au com-
nencement de 1614. Les Etats de Hollan-
e y exhortoient ceux qui expliqueroient
:s textes de l'Ecriture Sainte, où il est
arlé de la Prédestination, de suivre le pré-
epte de S. Paul qui veut que nul ne desire
e savoir au delà de ce qu'il doit savoir;
nais que chacun use avec modération de
ı science, parce que Dieu ne donne pas
tous la même mesure de Foi. On or-
onnoit ensuite de prêcher que le com-
nencement, le progrés, & la fin du salut
iennent de la seule grace de Jesus-Christ,
c non des œuvres de ceux qui sont ap-
ellez. Il étoit défendu d'enseigner que
Dieu ait créé des hommes pour les dam-
er, qu'il les mette dans la nécessité de pé-
:her, ni qu'il appelle au salut des gens qu'il

1613. a resolu de ne point sauver. Les Etats enjoignoient enfin, qu'on ne troublât pas ceux qui en expliquant les passages de l'Ecriture Sainte sur la Prédestination, supposeroient que les hommes sont sauvez par la seule Grace de Jesus-Christ, en persévérant dans la Foi jusqu'à la fin, & que tous ceux qui ne croient pas en Jesus-Christ, sont damnez. Pour ce qui est de tous les autres dogmes, les Etats defendoient d'en précher aucun qui ne fût conforme à la doctrine communément reçuë dans les Eglises de Hollande.

Bien loin qu'un Edit concerté avec tant de soin pour contenter tout le monde, calmât la tempête qui duroit depuis longtemps, il la rendit plus violente qu'auparavant. Quelques Ministres Contre-Rémontrans firent des livres pour persuader au peuple qu'on ne devoit pas se soumettre à l'Edit. Ils accusoient tout publiquement les Etats, de favoriser le Papisme, & de vouloir introduire une mauvaise doctrine dans les Provinces-Unies. Wytenbogart écrivit pour défendre l'Edit des Etats contre leurs propres sujets. On voioit tous les jours de nouveaux livres, tantôt pour, tantôt contre l'Edit. L'un défendoit Sibrand & l'autre prenoit le parti de Grotius. La division se mit dans les Eglises. Les Contre-Rémontrans resolus de n'avoir plus de communion avec leurs adversaires, s'assemblérent en certains endroits dans une maison particuliére.

Les deux partis disputérent même en-

tr'eux

Digitized by Google

tr'eux si l'Edit étoit approuvé en Angleterre, on non. Grotius avoit une lettre de Casaubon, homme aussi droit, qu'il étoit consommé dans toutes les belles connoissances. Casaubon y assuroit son ami, que le Roi, l'Archevêque de Cantorberi & quelques Prélats distinguez par leur mérite & par leur habileté, étoient bien contens de l'Edit. *La maniére dont il est conçu*, disoit Casaubon, *paroît au Roi & aux autres également éloignée des deux extremitez opposées du Manicheïsme, & du Pélagianisme. On y établit la necessité de la Grace, sans porter au relachement & à la negligence des bonnes œuvres.* Les Contre-Rémontrans produisoient de leur côté des lettres d'Angleterre, qui portoient que ni Sa Majesté Britannique, ni les personnes du premier ordre dans l'Eglise Anglicane, n'approuvoient l'Edit & la conduite des Etats de Hollande. Cependant, le témoignage de Casaubon, qui en avoit parlé lui-même au Roi & aux Prélats, semble preférable aux lettres anonimes que les Contre-Rémontrans alléguerent.

1613. Grotius. *Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt.* Cap. VI.

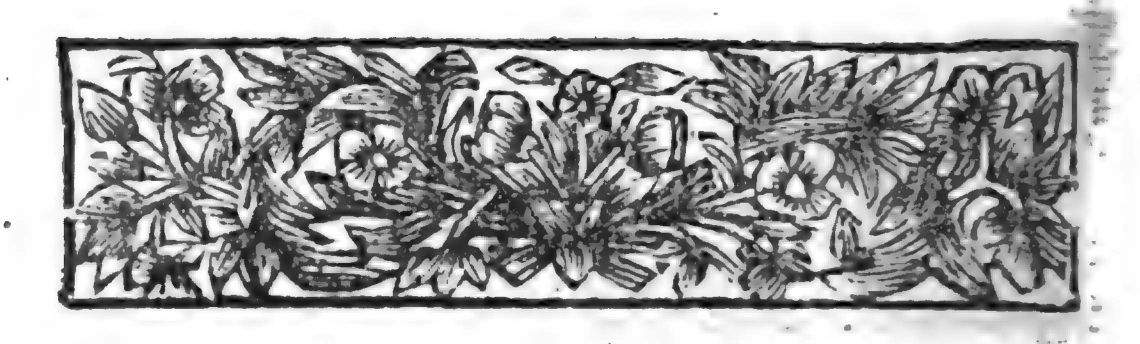

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE CINQUIEME.

1614. Nouveau Parti formé à la Cour de France, par le Maréchal de Bouillon. Mémoires du Duc de Rohan.

La joie que Marie de Médicis avoit de se voir delivrée de la crainte d'une rupture avec l'Espagne à l'occasion de l'affaire de Mantouë, fut bien-tôt troublée. La retraite du Prince de Condé & de plusieurs grands Seigneurs malcontens qui concertérent de sortir tous de la Cour vers le commencement de l'an 1614. donna de grandes allarmes à Sa Majesté. Le Maréchal de Bouillon avoit formé ce nouveau Parti le plus habilement du monde

Digitized by Google

P. 551
HENRY P. DE CONDÉ

Digitized by Google

de pour ſes propres interêts. Chagrin de ce qu'on ne lui donnoit pas aſſez de part aux affaires, & de ce que la Régente ne recompenſoit pas les ſervices importans qu'il croioit avoir rendus à Sa Majeſté, cet eſprit ſubtil & ambitieux entreprit de ſe rendre neceſſaire à la Reine & à ſes Miniſtres, en leur ſuſcitant des embaras dont il auroit lui ſeul le mérite de les avoir tirez. Le voilà donc qui exhorte plus fort que jamais le Prince de Condé irrité du refus que la Reine lui avoit fait du Château-trompette, de ce qu'elle avoit rappellé les anciens Miniſtres qu'il croyoit avoir éloignez, & de la rapidité de la fortune de Conchini qu'on avoit debauché de ſon parti, à faire enfin éclater ſon mécontentement. Les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Piney-Luxembourg, & pluſieurs autres gagnez par les artifices du Maréchal de Bouillon, prenent de nouveaux engagemens avec le premier Prince du ſang. On convient de ſe retirer de la Cour preſqu'en même temps, & de ſe reünir enſuite dans la Champagne pour demander conjointement la réformation des deſordres du Gouvernement. Illuſion que les Princes & les grands Seigneurs ont trop ſouvent faite au peuple, quand ils ont voulu ſe ſervir de lui pour venir à leurs fins particuliéres. On pourroit être encore leur duppe en France, ſi moins avides des bienfaits de la Cour, ils avoient

1614. Siri *Mémorie recondite.* Tom. III. pag. 222.

Digitized by Google

1614. eu du moins la précaution d'empécher que le peuple ne devint tout-à-fait esclave, & qu'on ne le mît entiérement hors d'état de se joindre à eux dans quelques rencontres. En sacrifiant les interêts du peuple à leur ambition, ou à leur avarice, les Princes & les grands Seigneurs se sont perdus eux-même sans ressource. Aprés avoir opprimé ceux qui les pouvoient aider, il n'a pas été difficile de les reduire à une servitude encore plus honteuse.

Le Parti qui s'étoit alors formé sous le pretexte spécieux du bien public, auroit pû faire un bon effet pour tous les ordres du Roiaume, si ceux qui crurent y devoir entrer, eussent apporté des intentions plus droites, & s'ils eussent pensé à mieux prendre leurs mesures. Nevers commandoit en Champagne, Mayenne dans l'Ile de France, Vendôme en Bretagne, Longueville en Picardie, dont le Comte de S. Pol son oncle lui avoit remis le Gouvernement. Mais le Maréchal de Bouillon sur lequel on comptoit beaucoup à cause de son habileté & de sa Souveraineté de Sedan, n'avoit pas eu dessein de liër un Parti si puissant, qu'il ne fût pas maître de le dissiper quand il y trouveroit son avantage. Le Prince de Condé se retira d'abord à Chateauroux, terre qu'il avoit acquise dans le Berri. Le Duc de Nevers alla en Champagne, Mayenne à Soissons, les Ducs de Longueville & de Vendôme devoient les suivre bien-tôt: mais celui-ci iant tardé trop long-temps, il fut arrêté

rêté au Louvre & mis dans une chambre où la Régente le faisoit garder. Le Maréchal de Bouillon fut des derniers à sortir. Pour se rendre moins suspect au Parti, il s'étoit fait donner la commission de voir les Ministres auparavant, & de leur déclarer les intentions du Prince & des autres. Sûr qu'avec son habileté il seroit toûjours maître de l'affaire, & qu'il tourneroit l'esprit de Condé comme il voudroit, le Maréchal ne fit semblant de s'enfuïr, qu'aprés avoir promis à la Reine qu'il rameneroit bien-tôt le Prince & les Seigneurs de son Parti.

1614. Mercure François. 1614. Memoires de Duc de Rohan.

Le Duc de Savoie avoit trop d'interêt à donner en France de l'occupation à Marie de Médicis, pour n'être pas d'intelligence avec Condé. Outre qu'une guerre civile mettoit la Régente hors d'Etat de secourir la Maison de Mantoüe, Charles Emmanuel se flattoit encore que le Prince & les Seigneurs liguez avec lui, en rompant le double mariage conclu avec l'Espagne, comme ils le prétendoient, il se vengeroit de la Régente en la contraignant de donner sa fille aînée au Prince de Piémont, & d'éxecuter la promesse que le feu Roi en avoit faite. Dans le temps même que le Duc de Savoie traitoit secretement avec ceux du Parti, il tachoit d'amuser la Régente; il la faisoit exhorter à défendre vigoureusement son autorité contre ceux qui la lui vouloient ravir. Les Agens de Charles Emmanuel avoient ordre de protester à Sa Majesté que le Duc leur maî-

Artifices du Duc de Savoie pour exciter une guerre civile en France.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 226. 227.

1614. tre oublioit ſans peine les ſujets de plainte qu'on lui avoit donnez, & l'affront qu'on lui avoit fait à la vuë de toute l'Europe par le Traité du double mariage avec l'Eſpagne; qu'il voioit avec un extrême déplaiſir les nouveaux embaras que des eſprits inquiets & remuans cauſoient à Marie de Médicis; qu'il n'avoit jamais eu la penſée que certaines gens lui imputoient, d'appuier le parti du Prince de Condé & de vouloir le ſécourir. *Quoique Son Alteſſe*, diſoient les Agens de Savoie à la Régente, *ne doute pas que la prudence de vôtre Majeſté ne diſſipe bientôt cette nouvelle faction, comme elle a deconcerté les précedentes, l'attachement ſincere que le Duc nôtre maître a pour la Couronne de France, lui fait prendre la liberté d'offrir ſa médiation à vôtre Majeſté, ſi vous croiez qu'elle puiſſe être de quelqu'utilité. Il vous offriroit encore & ſa propre perſonne & ſes troupes, s'il n'étoit perſuadé que vôtre Majeſté n'a pas beſoin d'un ſi foible ſecours, & s'il ne ſe trouvoit pas lui-même dans la neceſſité de laiſſer ſes places ſuffiſſamment garnies, juſqu'à ce que les différens avec la Maiſon de Mantouë, ſoient terminez.*

Avis différens dans le Conſeil de France ſur la maniére de diſſiper le parti du Prince de Condé.

La Régente avoit beſoin de gens plus ſincéres & plus droits que le Duc de Savoie. Le Roi d'Eſpagne & le Duc de Loraine lui offrirent du ſecours auſſi bien que Charles Emmanuel: mais Sa Majeſté ne penſoit nullement à faire venir des troupes étrangéres: cela eût été capable de ſoulever un plus grand nombre

de

de gens. On rappella promptement le Duc d'Epernon que la Reine avoit encore mécontenté depuis sa derniére réconciliation avec lui. Il y avoit plus d'ostentation que de réalité dans les sentimens genereux & desinteressez que ce Seigneur affectoit, lorsque la Cour le recherchoit. Epernon avoit sollicité depuis peu la Régente de faire revivre une Charge de premier Gentilhomme de la Chambre qu'il avoit possedée sous Henri III, & de la donner à Candale son fils aîné. Chagrin de n'avoir pû obtenir une chose qu'il croioit duë à ses services, le Duc avoit demandé la permission d'aller à Metz, dont il étoit Gouverneur. Mais dez que Marie de Médicis entendit gronder l'orage qui la menaçoit, elle appaisa le Duc d'Epernon en lui accordant ce qu'elle lui avoit refusé quelque temps auparavant. Le Duc de Guise reçût aussi de nouvelles marques de faveur & de distinction. Il se laissa flater de l'esperance de commander l'Armée du Roi, en cas qu'il fallût marcher contre le Prince de Condé.

1614.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Vie du Duc d'Epernon. Liv. VI.

C'étoit l'avis du Cardinal de Joieuse, du Duc d'Epernon, & de Villeroi. Ils dirent que les mécontens n'aiant ni troupes, ni argent, ni retraite bien assurée, il falloit les faire suivre incessamment par les troupes de la Maison du Roi, & que si Sa Majesté s'avançoit seulement jusqu'à Reims avec ce petit Corps, le Prince & les Seigneurs pris au dépourvû, seroient reduits à venir humblement implorer la clemen-

1614. mence du Roi, ou à se retirer en desordre & avec confusion hors du Roiaume. Le nouveau Maréchal d'Ancre, & le Chancelier de Silleri furent d'un sentiment contraire. Ils soutinrent qu'il valloit mieux tenter premiérement la voie de la négociation. Celui-là ne vouloit pas souffrir que le Duc de Guise qu'il n'aimoit pas & qu'il craignoit, eût le commandement de l'Armée. L'autre plus brouillé que jamais avec Villeroi, s'étoit aveuglement livré à Conchini. Depuis la mort de Madame de Puisieux femme de l'aîné du Chancelier, & petite-fille de Villéroi, ces deux Ministres ne garderent plus de mesures l'un avec l'autre. Dolé creature du Maréchal d'Ancre l'avoit degoûté de finir l'affaire du mariage du Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat, sous prétexte qu'on n'avoit pas donné à Dolé la Charge de Controlleur des Finances que le Marquis d'Alincourt fils de Villeroi lui avoit fait espérer, si le Marquis de Villeroi épousoit la fille de Conchini. Le Chancelier de Silleri tacha de profiter de ce mécontentement de Dolé pour s'appuier de la faveur du Maréchal d'Ancre, & pour ruïner son rival avec qui Conchini vouloit rompre.

Le second expédient plut davantage à la Régente qui se reposoit encore sur les assurances que le Maréchal de Bouillon avoit données. On nomma donc le Duc de Ventadour & le Conseiller d'Etat Boissise pour aller convier le Prince de Condé qu'on croioit à Chateauroux, de revenir pren-

Mercure François. 1614.

prendre son rang auprés de leurs Majestez. 1614.
Villeroi ne put s'empécher de dire alors qu'on s'exposoit à l'inconvénient, où le Roi Henri III. étoit tombé, lorsque la Ligue prit les armes pour la premiere fois. Le Duc d'Epernon lui avoit conseillé de marcher incessamment contre le Duc de Guise qui n'étoit pas en état de résister: mais Henri aiant negligé un avis si salutaire, ce Prince imprudent se précipita dans les malheurs qui lui firent perdre la vie. *Dieu vueille*, disoit Villeroi, *que la même chose ne nous arrive pas, puis qu'on neglige d'oppprimer dans sa naissance une conspiration capable de causer une grande revolution dans l'Etat.* On crut que ce vieux Ministre parloit de la sorte pour faire donner le commandement de l'Armée au Duc de Guise, & qu'il n'étoit pas faché de voir une guerre civile, dont l'issuë ne pourroit être que fatale au Maréchal d'Ancre & au Chancelier de Silleri. Le Prince de Condé & le Duc de Guise les haïssoient tous deux. Condé eût demandé leur éloignement, s'il eût obtenu le moindre avantage; & Guise n'auroit pas manqué de travailler à les reculer, dez qu'il se seroit vû a la tête de l'Armée du Roi. Le Duc d'Epernon chagrin de ce que son conseil de pousser à force ouverte le parti mécontent, n'étoit pas suivi, résolut de ne prendre aucune part aux Traitez qu'on feroit ensuite avec le Prince & les Seigneurs unis, où le Roi acheteroit honteusement de ses sujets une paix qui ne dureroit pas long-temps.

1614. Lettre circulaire de la Régente sur la retraite du Prince de Condé & des Seigneurs de son parti.

Mercure François. 1614.

Lorsque le Duc de Ventadour & Boissise alloient chercher le Prince de Condé en Berri, la Régente écrivit une Lettre circulaire dattée du 13. Fevrier, à tous les Parlemens du Roiaume, aux Gouverneurs des Provinces & des places, aux Prévôts des Marchands, aux Maires & aux Echevins des Villes, pour les exhorter à demeurer fideles au Roi, & à ne se laisser pas surprendre par le Prince de Condé & ses Partisans. Si nous en croions Marie de Médicis, ces Messieurs n'avoient aucun sujet légitime de se plaindre, ni sur ce qui concernoit leur interêt particulier, ni au regard de l'administration des affaires publiques. Sa Majesté avoit traité le Prince & les Seigneurs avec toute la distinction imaginable, elle les avoit comblez de graces autant qu'ils ne pouvoient raisonnablement souhaiter, on n'avoit reglé aucune affaire importante sans leur participation. Le Roiaume étoit aussi florissant & aussi tranquille; la dignité de la Couronne de France avoit été autant bien soutenuë; le peuple étoit encore plus soulagé que jamais. Ecrire l'Histoire d'un Regne sur les Manifestes, sur les Préfaces des Edits & des Déclarations, sur les Lettres & sur les autres piéces publiées sous le nom du Roi, ce seroit travailler sur de fort mauvais Mémoires. Cependant pour amuser le peuple de l'esperance d'un meilleur gouvernement, la Régente déclaroit dans sa Lettre que Sa Majesté avoit résolu de convoquer ce qu'on appelle en France

une

une assemblée des *Notables* de tous les Ordres du Roiaume, où l'on prendroit les résolutions convenables au bien de l'Etat. 1614.

Le Duc de Nevers se saisit de la Citadelle de Meziéres en Champagne.

Ventadour & Boissise apprirent dans leur route que le Prince de Condé parti de Chateauroux, s'avançoit pour passer la Loire, suivi de trente ou quarante Chevaux. Ils depécherent un de leur gens pour lui faire savoir la commission que Sa Majesté leur avoit donnée, & pour lui demander en quel endroit ils pouvoient l'aller trouver. Condé refusa de voir les Députez du Roi, & il marcha droit en Champagne, où le Duc de Nevers le reçut. On conduisit d'abord le Prince à Chalons, & de là Nevers & lui allérent vers Meziéres. Descuroles y commandoit en l'absence du Marquis de la Vieuville. Par une collusion assez grossiére avec le Duc de Nevers, Descuroles fit mine de vouloir lui fermer les portes de la Citadelle, & s'y défendre en consequence de l'ordre qu'il en avoit reçû de la Vieuville. Mais le Prince & le Duc de Nevers l'aiant menacé en apparence de le forcer, à moins qu'il ne fit voir que Sa Majesté lui avoit commandé expressément de leur résister, Descuroles reçût le Prince & le Duc dans la place. Nevers écrivit ensuite à la Reine pour se plaindre du Marquis de la Vieuville, & pour demander justice de la résistance faite au Gouverneur de la Province. N'étoit-ce pas insulter à la Régente sous prétexte de rendre je ne sai quelle déference exterieure à la Majesté du Souverain?

Mercure François. 1614.

Le

1614. Le Prince de Condé, les Ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville & quelques autres des Principaux du parti, s'étant assemblez à Mézières, Condé écrivit une longue lettre à la Reine en forme de Manifeste. On y fait paroître un zele extraordinaire pour le bien public, on offre de remettre les pensions & les gratifications reçuës du Roi entre les mains de Sa Majesté, dez que les Etats Generaux assemblez seront en état d'agir avec une entiére liberté ; en un mot, on parle comme ces Anciens dont l'*Histoire* Grecque & Romaine nous vante la justice & le desinteressement. Pour en imposer au monde, il eût fallu que les actions n'eussent pas dementi des discours si bien étudiez. A la verité les plaintes que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti faisoient de la dissipation des Finances, des premiers emplois donnez à des personnes indignes, de la trop grande autorité des Ministres, du peu d'égards qu'on avoit pour les Princes, pour les Pairs du Roiaume, & pour les Officiers de la Couronne, des obstacles que les Parlemens trouvoient dans l'exercice de leur Jurisdiction, de la ruïne de la Noblesse, du prix excessif des Charges de Judicature, de l'oppression du peuple, de la négligence d'assembler les Etats Generaux, de la précipitation avec laquelle on avoit conclu le mariage du Roi avant sa majorité : toutes ces plaintes, dis-je, étoient bien fondées. Cependant, quelques protestations que

Le Prince de Condé écrit à la Régente une lettre en forme de Manifeste.

Mercure François. 1614.

que fit le Prince de Condé, qu'il ne pensoit qu'à procurer un remede efficace à ces injustices craintes, le monde ne fut jamais persuadé de la droiture des intentions, ni de la sincerité des paroles de Son Altesse. Elle ajoûtoit à ces griefs trois ou quatre demandes, qui n'étoient pas moins raisonnables, l'Assemblée des Etats Generaux dans trois mois au plus-tard, la suspension du mariage du Roi & de Mesdames ses sœurs jusqu'à la fin des Etats, & de mettre auprés de Sa Majesté des personnes d'une probité reconnuë. 1614.

Foiblesse du Parlement de Paris en cette occasion.

Condé écrivit en même temps au Prince de Conti son oncle, aux Ducs & Pairs, aux Officiers de la Couronne, aux Parlemens, aux Cardinaux. Il leur envoioit la copie de la lettre adressée à la Reine. Dans celle au Parlement de Paris, la Compagnie étoit nommée *la principale tutrice de l'Etat*. Il vouloit lui rendre compte de ses actions; il lui demandoit ses conseils & son concours dans la loüable entreprise de reformer le gouvernement. C'est ainsi que les Rois, les Princes, & les grands Seigneurs se joüent depuis un assez long-temps d'un Sénat, dont les Chefs ambitieux & esclaves de la Cour, n'ont pas voulu maintenir la réputation & l'autorité. Quand on espére que le nom du Parlement de Paris sera de quelque utilité pour en imposer au peuple, on lui donne des éloges magnifiques, on en use avec lui de la maniére du monde la plus honnête, la plus respectueuse. Mais dez que ces con-

1614. considérations cessent, on le meprise, on le tourne en ridicule. Le Parlement donna en cette occasion une marque de sa foiblesse. Il ne voulut par ouvrir la lettre que le Prince de Condé lui faisoit presenter. Deux Conseillers furent députez pour la porter à la Régente, qui les renvoia au Chancelier. Je ne trouverois pas à redire que ces graves Magistrats n'eussent pas fait grand fonds sur un jeune Prince, dont le génie médiocre & la conduite basse & interessée ne donnoient pas beaucoup d'esperance : mais enfin, que doit-on penser de ces gens qui prétendent être *les tuteurs des Rois?* Les voilà qui n'osent ouvrir une lettre que le premier Prince du sang leur écrit, pour se plaindre de la mauvaise administration des affaires durant une minorité. Nos Peres étoient déja nez pour la servitude, & nous avons suivi le chemin qu'ils nous ont tracé.

Reflexions sur la réponse que le Cardinal du Perron fit au Prince de Condé.

Aucun des Parlemens n'eut le courage de répondre au Prince. Plusieurs Officiers de la Couronne renvoiérent leurs pacquets à la Cour sans les ouvrir. Quelques particuliers firent imprimer des réponses. Je trouve celle du Cardinal du Perron qui merite qu'on y fasse reflexion. Cette plume flateuse & vénale n'ose desavoüer qu'il n'y eût de grands desordres à réformer dans l'Etat sous la minorité de Louïs XIII. On a pris plaisir à les augmenter depuis sa minorité & sous le long Regne de son fils. Quelle Réformation ne faudroit-il donc pas faire maintenant?

Mercure François. 1614.

Et

Et qui osera desormais la demander? *Un ancien*, dit le Cardinal, *a prudemment écrit qu'il n'y a point de si mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre civile. Ainsi peut-on dire du regime des Etats : il n'y a point d'administration quelle qu'elle puisse être, qui ne vaille mieux qu'une discorde civile.* Que l'Auteur qui a debité cette maxime, soit Grec ou Latin, cela nous doit être indifferent. Si on la prend dans toute son étendue, elle n'est propre qu'à établir la tyrannie dans le monde. Valoit-il donc mieux souffrir les extravagances & les cruautez d'un Caligula & d'un Néron, que de prendre les armes por résister à ces monstres abominables? Qu'on ne nous dise pas que ces deux Princes n'ont point eu leurs semblables : je le veux. On en trouve qui suivent d'assez prés la politique de Philippe II. en Espagne & de Charles IX. en France. N'est-il pas permis de défendre sa vie & sa liberté contre de pareils Tyrans? 1614.

J'avouë qu'il est souvent meilleur de souffrir un Prince mauvais jusqu'à un certain point, que d'allumer une guerre civile. Un bon Prince est une chose extrémement rare. Le monde ne seroit jamais en paix, s'il étoit permis de prendre les armes, dez que le Souverain ne remplit pas tous ses devoirs. Mais qu'un Roi qui accable ses sujets d'impôts excessifs pour contenter un luxe demesuré & une ambition sans bornes, qui sacrifie sans scrupule la vie d'un million d'hommes aux vastes & injustes projets qu'il lui paît de former, qui

ruïne

1614. ruïne à plaisir la Noblesse de ses Etats, qui renverse les privileges des Princes & des Grands, qui ordonne que ses Edits quelque contraires qu'ils puissent être au bien public, soient enregîtrez avant qu'on lui fasse aucune rémontrance, qui ferme la bouche aux Parlemens, qui éxile ou emprisonne sans aucune forme de justice les gens qui témoignent n'approuver pas ses usurpations sur ses sujets & sur ses voisins, qui abolit sans raison les loix les plus sacrées & les plus inviolables, qui se fait un mérite de rendre un million d'hommes malheureux, parce qu'ils ne veulent pas renoncer à une Religion dans laquelle ils avoient, pour ainsi dire, la liberté de naître & d'être élevez, qui ne s'occupe qu'à rendre esclave une nation qui fut toûjours libre : qu'un Souverain tel que je le depeins, *vaille mieux qu'une guerre civile*, si bien entreprise & si bien conduite qu'on en peut espérer quelque soulagement à des maux que la patience ne feroit qu'augmenter; c'est ce que le Cardinal du Perron ne persuadera jamais à des hommes de bon sens, avec toute sa science & avec toute sa rhétorique.

Réponse de Marie de Médicis au Prince de Condé.

Marie de Médicis fit une ample réponse au Prince de Condé, en forme aussi de Manifeste, pour se disculper de ce qu'on lui imputoit, & pour montrer l'irrégularité de la conduite de celui qui l'accusoit. Si Sa Majesté ne se défend pas trop bien sur certains articles, elle ne répond pas mal sur quelques autres. La plus grande partie

Mercure François 1614.

partie des desordres dont le Prince faisoit 1614.
des plaintes, avoient commencé avant la Régence. L'avidité de Condé même & des grands Seigneurs, l'avoit forcée à dissiper le thresor amassé par le feu Roi. Ils faisoient les malcontens, ils formoient des caballes, ils menaçoient de se soulever : de maniére qu'on étoit obligé de donner sans cesse de l'argent, aux uns pour les appaiser, aux autres pour les retenir. De quoi s'avisoit le Prince de venir se plaindre aprés quatre ans d'une Régence qui expiroit ? N'eût-il pas mieux fait d'emploier d'abord le crédit & l'autorité que sa qualité de premier Prince du sang lui donnoit, à faire établir un bon Conseil, & à bien regler l'administration des affaires? Mais au lieu de s'appliquer à ce qu'il y avoit d'essentiel, il ne pensa qu'à s'intriguer pour debusquer celui-ci, ou pour avancer celui-là. Son irrésolution & sa mollesse le rendirent la duppe de toutes les factions qui se formérent à la Cour durant la minorité de Louïs XIII. Cependant Marie de Médicis qui craignoit que le Prince ne se fortifiât par le mécontentement presque genéral de tous les Ordres du Roiaume, crut que le moien le plus sûr d'arrêter les esprits qui commençoient d'être en mouvement, c'étoit de promettre dans sa réponse au Prince de Condé une assemblée des Etats Genéraux, pour travailler à la reformation des desordres dont chacun se plaignoit. Ce coup ne réüssit pas mal à la Régente. La faction du Prin-

ce

1614. ce s'affoiblit, & Sa Majesté trouva le moien d'empécher que les Etats assemblez ne fissent tout le bien qu'on en attendoit.

Marie de Médicis fait lever six mille Suisses.

On ne se reposoit pas tellement sur la voie de la négociation resoluë dans le Conseil, ni sur les assurances que le Maréchal de Bouillon avoit données, qu'on ne pensât encore à mettre une Armée sur pied pour aller combattre le parti du Prince, en cas qu'ils refusassent l'accommodement avantageux qu'on leur faisoit proposer par le Président de Thou que la Reine envoioit pour cet effet en Champagne. Ce Magistrat dont le Prince & les Seigneurs estimoient la droiture & la capacité, les fit convenir d'une Conférence à Soissons où l'on travailleroit à l'ajustement de leurs différens avec la Régente. Pour se mettre en état de ne rien craindre de la part des mécontens, il fut résolu de depécher le Colonel Galatis en Suisse pour y lever six mille hommes de sa nation. Mais le Duc de Rohan pourvû par le feu Roi de la Charge de Colonel Genéral des Suisses, étoit suspect à la Régente. Elle n'osoit pas lui confier un Corps de troupes, qui devoit faire la force principale de l'Armée du Roi. Marie de Médicis pensa donc à mettre un autre homme à la tête des Suisses avec le consentement du Duc de Rohan, qu'on offroit de dedommager par une somme d'argent. Rohan qui ne pensoit qu'à se faire Chef de ceux de sa Religion qu'il vouloit défendre, & à maintenir le crédit qu'il s'étoit acquis par

Mercure François. 1614.

Digitized by Google

par ſon zéle & par ſa probité en Poitou, en Guienne, & en Languedoc, où il avoit fort bien ſoutenu les interêts du parti Reformé contre le Connétable, Gouverneur de la Province; Rohan, dis-je, ne ſe mit pas en peine de conſerver ſa Charge qui l'attachoit auprés du Roi. Une ſomme d'argent lui parut plus convenable à la ſituation preſente de ſes affaires. 1614.

Baſſompierre eſt fait Colonel Genéral des Suiſſes à la place du Duc de Rohan.

Il fut queſtion de choiſir un homme devoüé à la Régente & agreable aux Suiſſes. Elle propoſa Baſſompierre dans le Conſeil: mais Villeroi qui vouloit ſervir le Duc de Longueville, à la Maiſon duquel il étoit fort attaché, repreſenta fort adroitement que la place de Colonel Genéral des Suiſſes, avoit été toûjours remplie par un Prince, & que le feu Roi étoit convenu de ne la donner qu'à une perſonne de ce rang, lors qu'il avoit renouvellé l'ancienne alliance de la Couronne avec les treize Cantons. *Le Duc de Rohan*, diſoit Villeroi, *fut choiſi enſuite comme Prince du Sang de Navarre & d'Ecoſſe. Pluſieurs ancétres du Duc de Longueville ont commandé les Suiſſes. On le tirera bien-tôt du parti des mécontens en lui offrant la Charge de ſes peres.* Marie ne crut pas devoir ſe fier à un jeune Seigneur qui ſe déclaroit contr'elle, & qui avoit de grands demêlez avec le Maréchal d'Ancre pour l'exercice de leurs Charges. Longueville étoit Gouverneur de Picardie, & Conchini de la ville & du château d'Amiens. Dans la penſée que Baſſompierre étoit exclus

Memoires de Baſſompierre.

1614. clus par le Traité fait avec les Suisses, Marie de Médicis proposa le Chévalier de Guise qui mourut malheureusement peu de temps aprés. Villeroi détourna le coup une seconde fois, en remontrant que cela feroit crier plus fort les mécontens, qui se plaignoient de la trop grande élevation de la Maison de Guise.

Heureusement pour Bassompierre on ne prit point alors de resolution. Dez qu'il eût sçu de la Reine même qu'on l'excluoit de la Charge de Colonel Genéral des Suisses, sous prétexte qu'il n'étoit pas Prince, il travailla fortement à lever cet obstacle. Un des Montmorencis aiant eu cet emploi du consentement de la Nation Helvétique, Galatis amis de Bassompierre lui promit d'obtenir encore pour lui l'agrément des Cantons. Il en avertit la Reine qui lui donna trois semaines pour faire cette tentative. Galatis alla promptement en Suisse, où il obtint la permission de lever six mille hommes, & le consentement des treize Cantons en faveur de Bassompierre. Voilà comme ce Gentilhomme Lorrain fut revêtu de la Charge de Colonel Genéral des Suisses. Pour finir au plûtôt une affaire si avantageuse à sa fortune, il avança de ses deniers l'argent promis au Duc de Rohan par le Traité qu'on fit avec lui. Mais Sa Majesté le rembourса dans la suite. Bassompierre craignoit que si le Duc de Rohan n'étoit pas paié assez promptement, il ne se fit quelqu'intrigue pour lui enlever

un

Digitized by Google

un emploi capable de le conduire encore plus loin. 1614.

Pour mieux engager le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon Parti à éclater contre le Gouvernement, le Maréchal de Bouillon les avoit flatez de l'eſperance que les Egliſes Réformées ſe déclareroient pour eux. Il avoit affecté de faire confidence du projet aux amis les plus intimes du Duc de Rohan, ſoit que l'artificieux Maréchal eût envie de faire croire au Prince que Rohan ſe joindroit volontiers au Parti, ſoit qu'il voulût donner encore de plus grands ſoupçons à la Cour contre un Seigneur qu'il vouloit perdre, & ſe rendre encore plus néceſſaire à la Régente. Condé paroiſſoit ſi bien perſuade des diſpoſitions favorables du Parti Proteſtant, qu'il écrivit aux Députez Genéraux des Egliſes Réformées pour ſe faire un mérite de ce qu'il n'avoit pas oublié les interêts des Proteſtans dans ſon Manifeſte adreſſé à la Reine: mais le ſage du Pleſſis-Mornai avoit eu la précaution de prévenir les Députez Genéraux, & de les avertir de la conduite que les Réformez devoient garder dans cette conjoncture. Aprés avoir réflechi ſur les démarches du Prince, & ſur les fauſſes meſures qu'il avoit priſes avec les Seigneurs mécontens, du Pleſſis diſoit fort à propos, que des gens qui *clochent en ſortant du logis, ne ſont pas en état d'aller fort loin; & que ceux qui commencent à plaider par une requête, finiſſent volontiers leur procés par un appointement.*

Conduite des Reformez de France dans l'affaire du Prince de Condé. Memoires du Duc de Rohan.

Vie de M. du Pleſſis. Liv. III. 1614. Lettres & Mémoires du même. 1614.

1614. Quand il eut lû la lettre du Prince de Condé à la Reine, il dit judicieusement à l'Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces-Unies, qu'il ne comprenoit pas bien de quel principe venoit la charité que le Prince de Condé & ses Partisans témoignoient pour les Eglises Reformées. *Ces Messieurs*, ajoûtoit-il, *ne sont pas moins à la devotion du Pape, que la Reine dont ils se plaignent. La Cour de Rome s'entremettra pour faire leur paix, & ses émissaires ne manqueront pas de nous rendre encore plus odieux, si nous prenons imprudemment le parti de ceux qui nous haïssent dans le fonds, & qui nous recherchent seulement pour obtenir de meilleures conditions.*

Sagesse de du Plessis-Mornai.

Villarnoux étoit venu trouver du Plessis son beau-pere au premier bruit des mouvemens du Prince de Condé. Il le renvoia promptement à Paris avec ordre de bien avertir les Députez Generaux, qu'il ne falloit point que les Eglises Réformées s'attirassent le reproche de s'être remuées pour autre sujet, que pour obtenir la liberté de leurs consciences; que ce seroit faire tort à la bonne cause, que d'y mêler des interêts purement civils, & que ceux de la Religion entant que Chrétiens Réformez ne devoient pas se mêler de la réformation de l'Etat. *Quand même*, ajoûtoit-il, *nous croirions devoir nous joindre en qualité de François à ceux qui la demandent, l'occasion n'est pas favorable. Le projet de M. le Prince ne reüssira point selon toutes les apparences. Sa retraite sera regardée comme un effet de son in-*

Digitized by Google

inquiétude, ou comme une envie de brouiller. 1614.
La Reine rompra sans peine toutes leurs mesures, en promettant d'assembler les Etats Genéraux, & de différer le mariage du Roi. A quoi pensent-ils de s'acculer d'eux-mêmes dans un coin de la France? Des gens que le Roi peut attaquer sans faire aucune diversion de ses forces, ne seront pas long-temps sans être reduits à implorer sa clemence. L'événement justifia la justesse du raisonnement de cet habile vieillard. Condé ne se seroit pas même tiré d'intrigue avec tant d'avantage, si le Maréchal d'Ancre n'eût pas apprehendé que le Duc de Guise ne devint trop puissant, s'il avoit le commandement de l'Armée Roiale.

Le Prince de Condé sollicite les Reformez.

Quand le Maréchal de Bouillon eut joint le Prince de Condé en Champagne, il lui conseilla d'envoier quelques-uns de ses domestiques aux principaux du parti Reformé, pour les exhorter à prendre les armes. Condé & Bouillon avoient chacun leur vuë dans cette demarche. Le premier espéroit faire un Traité plus avantageux avec la Régente, si les Réformez témoignoient vouloir se déclarer en sa faveur. L'autre pensoit à se rendre doublement necessaire, & pour ramener le Prince & les Seigneurs mécontens, & pour traverser les desseins du Duc de Rohan dans le Corps des Réformez. Des-Marais Lieutenant des Gardes du Prince étoit de la Religion. Il parut propre à négocier avec le Duc de Rohan. On le depécha donc à S. Jean d'Angeli avec

 ordre

1614. ordre de passer prémierement par Saumur, & de sonder du Plessis-Mornai son ancien ami. On ne doutoit pas que si Rohan & du Plessis convenoient d'écouter les propositions du Prince, le crédit & la réputation de ces deux hommes, n'entrainât presque tout le Parti Protestant en France.

Sage réponse de du Plessis-Mornai à la Régente & au Prince de Condé.

Hist. du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 6.

Mémoires du Duc de Rohan.

Marie de Médicis ménageoit de son côté les principaux d'entre les Réformez. Elle avoit envoié promptement au Maréchal de Lesdiguiéres pour le prier de travailler en même temps & auprés de ceux de sa Religion, & auprés du Prince de Condé & des Seigneurs mécontens; d'empécher que les uns ne se laissassent entrainer, & de porter les autres à un accommodement. Le Duc de Rohan fut sollicité pareillement de la part de Sa Majesté. Il répondit que son dessein étoit d'être toûjours uni avec les Réformez; & que le moien le plus sûr de reduire promptement le parti du Prince de Condé, c'étoit de contenter les Eglises Réformées capables de faire pancher la balance du côté où elles se rangeroient. Pour ce qui est de du Plessis-Mornai, le Président Jeannin & la Reine même lui écrivirent des lettres obligeantes. On savoit bien que ce Gentilhomme droit & zelé pour le bien de sa Religion & de sa Patrie, se laisseroit gagner en lui montrant une bonne disposition de maintenir les Edits accordez par le feu Roi à ses sujets Réformez. On donna donc à du Plessis les meilleures espérances du monde sur cet article. Jeannin l'assu-

l'assura que la Régente n'avoit point conclu le double mariage avec l'Espagne dans la vuë de travailler à la ruïne des Protestans conjointement avec la Maison d'Autriche. *Le mariage qui se négocie maintenant avec l'Angleterre*, disoit ce Ministre habile & dissimulé, *est une preuve bien convaincante du contraire. L'affaire est déja si avancée qu'il n'y a rien, à mon avis, qui puisse en empêcher l'éxécution.* Cependant on n'avoit point envie de la conclure. Ce n'étoit qu'un leurre pour amuser les Protestans que le double mariage allarmoit dans toute l'Europe.

1614. Lettres & Mémoires de Mr. du Plessis. 1614.

Du Plessis donna aux Ministres & à la Régente toutes les assurances possibles de sa fidelité & de son attachement au service de leurs Majestez. Il se servit seulement de cette occasion pour représenter à la Cour, combien il étoit important au repos de l'Etat de faire observer éxactement les Edits accordez à des gens qui étoient meilleurs sujets que les Catholiques, dez qu'on leur laissoit le libre exercice de leur Réligion. La réponse que du Plessis fit au Prince de Condé est encore plus digne de sa prudence consommée. *Nous avons vû plusieurs Princes*, dit-il, *prendre le prétexte spécieux du bien public, lors qu'ils ne pensoient qu'à leurs interêts particuliers. Je veux croire que les intentions de Son Altesse sont droites & sinceres: mais cela ne suffit pas. Il faut choisir les moiens legitimes de parvenir à une bonne fin. Tout le monde sait qu'il y a des desordres dans l'Etat: ils sont encore plus grands qu'on ne se l'imagine:*

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III. 1614.

1614. *gine : Mais la prudence veut que M. le Prince n'apporte pas des remédes pires que le mal. Les bonnes villes du Roiaume craignent si fort une guerre civile, qu'elles ne se déclareront jamais pour M. le Prince. Il veut même corriger des abus que les villes ont interêt de souffrir. Ceux qui lui disent que les Réformez se remuëront, ne nous connoissent pas, ou bien ils cherchent à surprendre Son Altesse. Ils lui offrent des gens qui ne sont pas à leur disposition. Nous nous plaignons de certains griefs, il est vrai; mais nous demeurerons en paix tant que les Edits seront maintenus. Les Puissances alliées de la Couronne n'approuveront pas non plus le mouvement de M. le Prince. La France est le seul contrepoids qu'on puisse opposer à la grandeur de la Monarchie d'Espagne. Si le Roiaume tombe dans une guerre civile, qui pourra resister aux projets que la Maison d'Autriche forme tous les jours?*

Le Duc de Rohan semble écouter les propositions du Prince de Condé. Mémoires du Duc de Rohan.

L'Agent du Prince de Condé fut un peu mieux écouté à S. Jean d'Angeli qu'à Saumur. Il convia le Duc de Rohan à prendre les armes en faveur de Son Altesse, en lui promettant qu'elle ne s'accommoderoit avec la Cour que du consentement de Rohan. Le Duc ne parut pas fort éloigné de se joindre au Parti : mais la défiance qu'il avoit du Maréchal de Bouillon, dont il connoissoit les artifices & la mauvaise volonté à son égard, le rendit plus reservé. Avant que de s'engager il voulut envoier un de ses confidens au Prince pour découvrir les veritables desseins de

de Son Altesse & des Seigneurs mécontens. Quand du Plessis-Mornai eut appris que le Duc de Rohan vouloit entrer en composition avec le Prince ; *M. de Rohan*, dit-il, *ne pense pas qu'il appaisera tous les troubles, en voulant y prendre part. La Reine sera plus facile à contenter M. le Prince, & le Maréchal de Bouillon jaloux de M. de Rohan fera conclure la paix au plûtôt*. On ne pouvoit pas mieux prédire ce qui arriva dans la suite. L'Envoié du Duc fut fort bien reçu du Prince ; le Parti publia que Rohan offroit mille chevaux & huit mille hommes d'Infanterie. Le Traité avec la Cour déja fort avancé se conclut au plutôt, & le Prince obtint ce qu'on ne lui auroit jamais autrement accordé. Pour ce qui est du Maréchal de Lesdiguiéres, il se contenta d'exhorter Condé à la paix, & de lui offrir ses bons offices pour cet effet.

1614. Vie de Mr. du Plessis. Liv. III. 1614.

Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. Liv. VIII. Chap. 6.

César Duc de Vendôme arrêté au Louvre & gardé dans sa chambre, trouva le moien de s'échapper huit jours aprés. Il prit la route de Bretagne : mais en arrivant à Ancenis, il reconnut que la Régente avoit donné de si bons ordres de ce côté-là, que le Duc de Montbason envoié pour commander en sa place, & le Comte de Vertus de concert avec le Parlement de Rennes, lui feroient fermer les portes des meilleures villes de la Province. Gondi Duc de Rets se joignit pourtant à Vendôme. Ils amasserent quelques troupes, & se mirent à fortifier Blavet,

Evasion du Duc de Vendôme: il se retire en Bretagne. Mercure François. 1614.

1614. vet, dont ils s'étoient rendus maîtres, aussi bien que de certaines places du Duché de Ponthiévre, terre de la Maison de Mercœur, dont César avoit épousé l'heritiére. Il écrivit au Roi pour se plaindre de l'injuste traitement qu'on lui faisoit. Au lieu de répondre à ce Duc qui ne sût jamais se faire craindre, ni estimer, on envoia des ordres au Comte de Vertus & au Parlement de Bretagne, d'empécher qu'on ne levât, ni qu'on assemblât des Troupes, sans en excepter la Compagnie des Gardes du Duc de Vendôme, à moins qn'on ne fit voir une commission expresse de Sa Majesté. César écrivit une seconde lettre au Roi. Il s'y plaint de l'affront qu'on lui fait en le dégradant, pour ainsi dire, de son Gouvernement, & il se justifie le mieux qu'il lui est possible sur les fortifications de Blavet. La Cour fit aussi peu d'attention à cette lettre qu'à la premiere. Plus occupée de ce qui se négocioit en Champagne, la Régente negligea le Duc de Vendôme, jusqu'à ce qu'elle eut conclu son Traité avec le Prince de Condé.

Mort du Connétable de Montmorenci.

Henri Duc de Montmorenci Pair & Connétable de France mourut dans son Gouvernement de Languedoc durant tous ces troubles. Le feu Roi l'avoit revêtu de la premiere dignité militaire qui n'avoit point été remplie depuis la mort d'Anne de Montmorenci son pere. L'Histoire ne nous donne pas une grande idée de ce Connétable. C'étoit un homme d'un mérite médiocre.

cre. Il s'en faut bien que le judicieux Président de Thou n'en fasse un aussi beau portrait que du Maréchal de Montmorenci aîné de celui-ci. Henri son fils avoit épousé, il y a quelque temps, la fille du Duc de Bracciano de la Maison des Ursins en Italie. Il laissa encore trois filles; deux d'un premier lit, dont l'une épousa le Duc de Ventadour, & l'autre le Comte d'Auvergne depuis Duc d'Angouléme. La troisiéme du second lit avoit été mariée au Prince de Condé. 1614.

Le Duc de Savoie évite la rencontre du Marquis de Cœuvres Ambassadeur de France en Italie.

Pendant que le Duc de Ventadour, les Présidens de Thou & Jeannin, Boissise & Bullion Conseillers d'Etat entroient en conférence à Soissons de la part de Marie de Médicis avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti, le Marquis de Cœuvres Ambassadeur extraordinaire de France en Italie y achevoit sa négociation sur l'affaire de Mantouë. Le Duc de Savoie qui n'ignoroit pas que ce nouveau Ministre de France devoit se joindre à l'Ambassadeur que l'Espagne envoioit en même temps, pour presser Son Altesse de desarmer & de conclure le mariage de sa fille veuve du Duc François de Mantouë avec le Cardinal Ferdinand de Gonzague frere & successeur de celui-ci; Charles Emmanuël, dis-je, sortit de Turin, dez qu'il apprit la venuë de Cœuvres, sous pretexte d'aller appaiser quelques desordres arrivez dans son Comté de Nice en Provence.

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag 190. 191. &c.

Il ne pouvoit digérer la hauteur de la Cour d'Espagne à son égard, Elle avoit

 deux

Digitized by Google

1614. deux de ces fils comme en ôtage, Victor Amedée Prince de Piémont l'aîné de tous, que son pere y avoit envoié fort imprudemment à l'occasion du differend avec la Maison de Mantouë, & Philibert que les Espagnols avoient eu la précaution de garder depuis que Charles Emmanuel l'avoit envoié en Espagne pour faire satisfaction à sa Majesté Catholique, comme nous avons dit. A la verité, on avoit donné au Prince Philibert le commandement des galéres d'Espagne, mais cette charge importante n'étoit à proprement parler qu'une honnéte prison. Les gardes & les Officiers qui demeuroient auprés de sa personne, veilloient sur ses demarches & sur toutes ses actions. Quoi que deux ôtages si chers à leur pere, dussent assurer le Roi d'Espagne que Charles Emmanuel n'avoit aucun mauvais dessein sur le Milanois, Sa Majesté lui faisoit dire de desarmer au plûtôt, & ses ordres étoient d'autant plus hauts & plus pressans, qu'elle agissoit en cette occasion de concert avec la Régente de France.

Jalousie des Souverains d'Italie sur la correspondance entre les deux Couronnes, en ce qui concerne les affaires d'Italie.

La République de Venise & plusieurs Princes d'Italie voioient avec un extrême chagrin que l'alliance faite entre les deux Couronnes par le Traité du double mariage, ne serviroit qu'à rendre l'Italie plus esclave, & qu'il en faudroit passer desormais par tout ce que l'Espagne ordonneroit de concert avec la Régente de France, qui sacrifioit volonties les interêts

&

& l'autorité de son fils, au prejugé qu'elle 1614.
avoit pris, que le moien le plus sûr d'être absoluë en France, c'étoit d'être en bonne intelligence avec la Cour de Madrid. Le Cardinal Duc de Mantouë que les deux Couronnes vouloient protéger, ne laissoit pas de se plaindre de ce que le Roi Catholique entreprenoit de le marier à une femme dont il ne vouloit point, & de lui enlever la jeune Princesse sa niéce. Charles Emmanuel crioit encore plus fort, qu'on disposoit absolument de sa fille, & qu'on le contraignoit à demeurer à la discretion des Espagnols lorsqu'il auroit desarmé. *Quoi donc?* disoit-il aux Ministres des Souverains d'Italie qui étoient auprés de lui; *sommes-nous devenus sujets du Roi d'Espagne? Quand nous ferons la moindre chose qui ne lui plaira pas, faudra-t-il demander humblement pardon à Sa Majesté, & subir la penitence qu'elle voudra nous imposer? Essuierons nous encore les caprices & la fierté de ses Ministres ou de ses Gouverneurs, qui nous feront la guerre au moindre prétexte qu'ils trouveront: sans que nous puissions nous opposer à leurs entreprises.*

Quoique plusieurs Souverains d'Italie ne fussent pas fachez de voir le Duc de Savoie humilié, on murmuroit cependant: chacun craignoit qu'à la premiere occasion la Cour de Madrid ne le traitât avec la même hauteur. Le Prince de Piémont avoit averti son pere, que le Duc de Lerme énnemi de leur Maison, menaçoit d'ab-

1614. battre l'orgueil du Duc de Savoie, & de le punir de ses entreprises. *Il faut ceder*, disoit Victor Amedée, *ou se préparer à sentir les effets de la colére qu'un impérieux Favori a conçuë contre nous.* Toutes ces rémontrances n'ebranloient point le Duc de Savoie. Determiné à ne rien faire qui parût indigne de son rang, il protestoit d'abandonner plûtôt ses deux fils à la discrétion des Espagnols & de mourir les armes à la main, que de se rendre l'esclave d'un autre. Voilà pourquoi il sortit de Turin dez qu'il sût que les Ambassadeurs de France & d'Espagne venoient le trouver. Il ne vouloit pas se voir imposer des conditions par ces deux Ministres qui avoient concerté ensemble de lui dire les mêmes choses. Charles Emmanuël esperoit encore que les mouvemens du Prince de Condé, changeant la face des affaires en France, il trouveroit quelque moien de se tirer d'intrigue avec plus d'honneur.

Les Espagnols traversent secretement les négociations du Marquis de Cœuvres.

Cependant il faisoit recevoir les Ambassadeurs des deux Couronnes avec tous les honneurs imaginables. Il écrivoit au Marquis de Cœuvres des lettres honnêtes & obligeantes, tantôt pour le prier de venir jusqu'à Nice, tantôt pour lui promettre que dans peu de jours, il seroit de retour à Turin. L'Ambassadeur de France n'eut pas de peine à comprendre ce que cela vouloit dire. Il fit savoir à la Cour de France tout ce manége. On y crut qu'il n'étoit pas de la dignité du Roi de souffrir plus long-temps que le Duc de

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Sa-

Savoie se joüât d'un Ambassadeur extraordinaire que Sa Majesté lui envoioit. Cœuvres eut ordre d'aller à Mantoüe, & de passer premiérement par Milan, afin d'y prendre quelques mesures avec les Ministres du Roi d'Espagne. Le Marquis d'Inojosa reçût l'Ambassadeur avec beaucoup de civilité. On prit grand soin de lui faire passer agréablement le temps du Carnaval. Mais quand il fut question de parler de l'affaire de Mantoüe, les Ministres Espagnols qui ne pouvoient souffrir que la Cour de France eût part à cet accommodement, dirent au Marquis de Cœuvres que l'affaire se négocieroit desormais à Madrid, où le Cardinal Duc avoit envoié un de ses principaux Ministres.

1614.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 193. 194. &c.

L'Ambassadeur de France connut alors que la jalousie des Espagnols lui causeroit sourdement de grandes traverses. Il partit pour Mantoüe. Le Gouverneur de Milan depécha tout aussi-tôt un Cordelier avec ordre d'agir en secret auprés du Cardinal Duc, de l'empécher adroitement d'accepter la mediation de France, & de lui faire esperer des conditions plus avantageuses par la seule entremise du Roi Catholique, irrité des délais & de la résistance de Charles Emmanuel. Le Prince de Castiglione Commissaire de l'Empereur en Italie alla lui-même à Mantoüe. Il s'y tenoit caché dans une des maisons que les Ducs ont prés de la ville. Ce voiage s'étoit entrepris de concert avec le Marquis d'Inojosa, qui vouloit faire appuier par

1614. le Prince de Castiglione tout ce que le Cordelier diroit, ou du moins interposer le nom & l'autorité de l'Empereur comme un nouvel obstacle à la part que la France vouloit prendre à la négociation de l'affaire de Mantouë. Castiglione representoit au Cardinal Duc que la contestation muë entre lui & le Duc de Savoie, regardant un fief de l'Empire, Sa Majesté Impériale trouveroit fort mauvais que le différend fût remis à l'arbitrage d'une autre Puissance.

Le Cardinal Duc de Mantouë accepte les conditions proposées par le Marquis de Cœuvres.

Malgré toutes ces intrigues des Espagnols, le Cardinal Ferdinand suivit le conseil que la République de Venise lui donnoit, d'accepter les conditions que la France proposoit, & de consentir à tout ce qu'on lui demandoit, pourvû qu'il eût la liberté de garder la Princesse Marie à Mantouë. Ferdinand fit seulement quelque difficulté sur l'amnistie qu'on lui demandoit en faveur des sujets du Monferrat qui s'étoient déclarez pour le Duc de Savoie: mais il se rendit à la fin. Le Marquis de Cœuvres aiant donc obtenu le consentement du Cardinal Duc, d'épouser la Duchesse Marguerite veuve de François son frere, de choisir avant la consommation du mariage des arbitres pour examiner les prétensions du Duc de Savoie sur le Monferrat, de pardonner à tous les rebelles que Charles Emmanuel protegoit; enfin de ne demander aucuns dedommagemens pour la guerre qu'on lui avoit faite; Ferdinand depécha un Courier en France pour en donner avis

à la

à la Régente. Il la prioit encore de faire agréer ces conditions au Roi Catholique. La Cour de Madrid parut n'attendre pas qu'on la follicitât. Affectant de témoigner qu'il agissoit seul en cette occasion, & qu'il donnoit la loi aux deux parties interessées, le Roi Catholique envoia des ordres exprés de conclure l'acommodement à ces conditions. La République de Venise croioit que cet expédient detourneroit la guerre dont l'Italie étoit menacée, si le différend ne se terminoit pas bientôt, & le Cardinal Duc par cette soumission, mettoit les deux Couronnes de son côté, en cas que le Duc de Savoie refusât d'accepter ce qu'elles proposoient de concert entr'elles. 1614.

Le Duc de Savoie fait semblant de les accepter pareillement.

Le Marquis de Cœuvres alla se divertir à Venise en attendant la permission de retourner en France. Marie de Médicis la lui donna. Elle étoit contente d'avoir fait je ne sai quelle montre de son autorité en Italie, pendant que les Espagnols y parloient en Souverains. Cœuvres eut ordre de repasser par Turin, & d'agir auprés du Duc de Savoie, afin qu'il acceptât les conditions dont le Cardinal Duc de Mantouë demeuroit d'accord. La Cour de France ne se mettoit pas trop en peine que Charles Emmanuel conclût si tôt son accommodement. Persuadée que les Espagnols le chagrineroient assez de leur côté, elle étoit bien-aise dans le fonds que cet esprit inquiet & entreprenant eût tant d'occupation en Italie, qu'il ne pût pas secourir le Prince de Condé. Le Mar-

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 222.223.

1614. Marquis d'Urfé étoit venu à Turin depuis peu afin de traiter au nom des mécontens de France avec le Duc de Savoie. Cœuvres reçût mille caresses à la Cour de Charles Emmanuel. On lui parut être dans la disposition des s'accommoder selon ce qu'il avoit negocié à Mantouë: mais sous pretexte que les Espagnols faisoient éclater leurs mauvaises intentions contre lui, le Duc de Savoie levoit de nouvelles troupes, il se fortifioit plus que jamais.

On leve de nouvelles Troupes à Turin.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Ce que le Prince de Piémont revenu de Madrid, disoit de la froideur & de la fierté avec laquelle il y fut reçu, & de l'aversion que le Duc de Lerme avoit pour la Maison de Savoie, mettoit Charles Emmanuel hors de lui-même. Non content des invectives continuelles qu'il faisoit contre les entreprises du Roi d'Espagne sur la liberté des Princes d'Italie, il pensoit à trouver les moiens de resister à ceux qui prétendroient l'attaquer Le voilà donc qui négocie avec Maurice Prince d'Orange. Jean Comte de Nassau passe à son service moiennant une grosse pension. Il leve de nouveaux Régimens Suisses, il offre de l'emploi à plusieurs Officiers François; enfin, il s'intrigue avec toutes les Puissances ennemies ou jalouses de la Monarchie d'Espagne. Quel malheur pour de pauvres sujets d'être ainsi à la discretion d'un Souverain inquiet, ambitieux & vindicatif! On les ruïne aujourd'hui pour l'éxecution d'un projêt chimerique; demain pour contenter les mouvemens d'une

Digitized by Google

d'une ambition demesurée; une autrefois pour se venger d'une injure que la prudence feroit dissimuler à un Prince sage & judicieux. Tel fut le sort du Piemont & de la Savoie durant la vie de Charles Emmanuel. 1614.

Le Marquis de Cœuvres apprit avant son départ d'Italie que le différend du Prince Condé avec la Régente de France, étoit sur le point de s'accommoder. Cette nouvelle déconcertoit les projets du Duc de Savoie. Il se flatoit d'avoir le temps de faire valoir ses prétensions sur le Monferrat, malgré les menaces du Roi d'Espagne, pendant que Sa Majesté Catholique seroit occupée à soutenir l'autorité de Marie de Médicis ébranlée par la guerre civile que le Prince de Condé vouloit exciter en France. Le Traité que la Régente alloit conclure à Sainte-Menehoud en Champagne avec les mécontens, n'étoit pas si assuré que le Prince de Condé n'entretint toûjours de grandes correspondances en Savoie, & qu'il n'y eût encore des mouvemens en France. Ces considérations donnoient quelques esperances à Charles Emmanuel de se voir en état de faire sentir au Gouverneur de Milan que le Roi Catholique n'étoit pas assez puissant pour entreprendre de régler en maître absolu toutes les affaires de l'Italie. Avant que de rapporter le nouveau demêlé que le Duc de Savoie eut avec le Marquis d'Inojosa, ou plûtôt avec la Cour de Madrid, je dois reprendre la suite des affai-

Négociation du Duc de Ventadour & des autres Commissaires du Roi avec le Prince de Condé & ceux de son Parti.

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.
Mercure François 1614.

1614. affaires de France, & raconter la négociation du Duc de Ventadour & des autres Commissaires du Roi de France avec le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti dans la Conférence de Soissons. Ceux-ci s'y étoient tous rendus accompagnez de six ou sept cens chevaux, & de quatre mille hommes d'Infanterie tout au plus. Le Duc de Mayenne Gouverneur de l'Ile de France, avoit mis une forte garnison dans la ville de Soissons pour la sureté du Prince & des Seigneurs qui étoient venus avec lui.

Le 14. Avril on commença de s'assembler dans le château de Soissons. Aprés que le Prince de Condé & les Seigneurs mécontens eurent protesté en genéral & en particulier, qu'ils n'avoient point d'autre vuë que de servir Sa Majesté & d'assurer le repos de la France, ils demanderent trois choses à la Régente; que les Etats Genéraux du Roiaume fussent convoquez au plûtôt, que le double mariage avec l'Espagne fût sursis, & qu'on desarmât de part & d'autre. Jusques-là tout alloit le mieux du monde. On faisoit mine de ne penser qu'au bien public. Mais on se reservoit le pouvoir de traiter non seulement de ce qui concernoit la liberté & la seureté de l'Assemblée des Etats, mais encore de ce que le Prince & chacun des Seigneurs pretendoit pour son interêt particulier. La convocation des Etats passa sans difficulté. La Régente l'avoit offerte dans sa réponse au Manifeste du Prin-

Prince de Condé. Il y eut de la contestation sur le second article. On demandoit la surseance du double mariage jusqu'à la fin des Etats. Les Commissaires de la Cour avoient ordre de l'accorder seulement jusqu'à la majorité du Roi. Et pour sauver l'autorité de la Régente dans une affaire qu'elle avoit negociée & concluë solennellement avec l'Espagne, la Cour ne vouloit pas que cet article fût inseré dans le Traité public. On offroit une lettre particuliére de la Reine au Prince, où Sa Majesté s'engageroit à différer le double mariage jusqu'à la majorité du Roi. La chose fut acceptée avec cette modification. Il ne s'agissoit que d'une formalité. Le jour marqué pour l'ouverture des Etats devant écheoir avant la majorité, le double mariage ne se pouvoit pas faire avant la fin de l'assemblée. 1614.

Le Prince de Condé se retire de Soissons & va en Champagne.

Ce que le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti proposérent ensuite pour leurs interêts particuliers, causa de grandes contestations dans le Conseil de Marie de Médicis. Sous prétexte de pourvoir à leur propre seureté, le Prince & les autres mécontens demandoient qu'on leur remît des places importantes, & qu'on leur accordât certaines choses à leur bienséance. Il fallut envoier des Couriers à la Cour, & en recevoir differentes instructions sur cette affaire. Cela donna le temps à l'Armée du Roi de se renforcer considerablement. Galati amena les six mille Suisses qu'il avoit eu commission de le-

Memoires de Bassompierre.

1614. Mercure François. 1614. Memoires de la Régence de Marie de Médicis.

lever. Baſſompierre leur nouveau Colonel Genéral alla les recevoir à Troies en Champagne; De là, il les conduiſit à Vitri, où Praſlain aſſembloit l'Armée du Roi. Ces mouvemens donnérent de l'ombrage au Prince de Condé, qui ſortit promptement de Soiſſons. Il écrivit auparavant à la Reine pour la remercier des trois articles qu'elle avoit accordez, & pour avertir Sa Majeſté que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon demeuroient à Soiſſons avec un plein pouvoir de traiter des autres conditions que ſon Alteſſe & les Seigneurs du parti avoient demandées. Condé vouloit ſe ſaiſir de Vitri avec ſa petite Armée qu'il ramenoit vers Sedan : mais les troupes du Roi le prévinrent. Il ſe dédommagea en aidant le Duc de Nevers à ſe rendre maître de Sainte-Menehoud.

Diviſion dans le Conſeil de la Régente ſur les demandes que le Prince de Condé & les mécontens font pour leurs interêts particuliers.

Quand les demandes particuliéres du Prince & des Seigneurs mécontens furent propoſées dans le Conſeil de Marie de Médicis, les ſentimens ſe trouverent partagez. Les Ducs de Guiſe, d'Epernon, de Bellegarde, le Cardinal de Joieuſe & Villeroi Sécretaire d'Etat ſe recriérent ſur l'indignité des conditions que Sa Majeſté ne pouvoit accorder avec honneur, & ſans ſe dépouiller de ſon autorité. Guiſe & Epernon dirent hautement que ſi la Régente accordoit des places de ſeureté à leurs ennemis, ils en demanderoient auſſi de leur côté, & qu'ils chercheroient même de l'appui hors du Roiaume. C'étoit menacer aſſez clairement de ſe lier

avec

avec la Couronne d'Espagne. Le dessein paroissoit d'autant plus concerté, que les Ministres de Philippe déclaroient ouvertement que le Roi leur maître ne prétendoit point envoier l'Infante sa fille en France, tandis que le parti des ennemis de la Maison d'Autriche y seroit le plus fort. Marie de Médicis parut d'abord ébranlée par les raisons de ceux qui vouloient qu'on réprimât le Prince de Condé à force ouverte. Les Parlemens, la plûpart des Officiers militaires, en un mot, presque tout le Roiaume demeuroit à la disposition de Sa Majesté. On ne se remuoit point parmi les Protestans. Le seul Duc de Rohan étoit peut-être tenté de s'unir au Prince de Condé. Mais Rohan sembloit ne vouloir point s'embarquer sans avoir vû premiérement quel tour les affaires prendroient. En tout cas, il étoit facile de l'arrêter, en donnant quelque satisfaction aux Eglises Reformées sur les Edits de Pacification, & sur tout en n'acceptant point le secours que le Roi d'Espagne offroit; & dont la Regente n'avoit pas besoin. Sa Majesté ne manquoit pas d'argent; elle avoit une bonne Armée, Condé & les Seigneurs de son parti poussez à l'extremité du Roiaume & sans esperance du secours étranger, ne trouvoient rién de tout ce qui est necessaire pour soutenir la guerre.

1614. Siri *Memorie recondite.* To. III. Pag. 238. 239. &c.

Intrigues du Maréchal d'Ancre

Marie de Médicis auroit suivi cet avis qui paroissoit le plus avantageux à sa réputation & à son autorité, si le Maréchal

d'An-

1614. pour de tourner la Régente de faite la guere au Prince de Condé.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 241.

d'Ancre & le Chancelier de Silleri ne l'en eussent pas détournée. Non contens d'avoir allegué leurs raisons dans le Conseil, pour prouver qu'il étoit plus à propos d'acorder au Prince de Condé & à ceux de son parti la plus grande partie de leurs prétensions, ils intriguérent dans le Parlement, ils firent remuër le peuple de Paris, pour demander avec assez de hauteur la conclusion de la paix. On engagea même les Députez Genéraux des Eglises Reformées à dire, que si la Régente donnoit le commandement de l'Armée aux ennemis jurez de leur Religion, ils croiroient avoir une raison legitime de penser à leur conservation, en s'unissant avec le Prince de Condé. Le Maréchal de Lesdiguiéres fit comprendre que la guerre ne seroit regardée que comme un renouvellement des anciennes querelles entre les Guises & les Bourbons. Dans cette diversité d'opinions, la Reine crut que pour se mettre à couvert des reproches qu'on pourroit lui faire dans la suite, elle devoit assembler un Conseil extraordinaire, & y appeller les Présidens du Parlement & les principaux Magistrats de Paris. Tous ces gens de robe, prévenus par le Chancelier, opinérent pour la paix.

Le Cardinal de Joyeuse voiant que leur avis l'emporteroit, sortit de l'assemblée. Guise, Epernon, Villeroi, & quelques autres qui avoient parlé pour la guerre, craignirent de se faire des affaires en s'opposant au torrent. Ils approuverent donc la

la continuation du Traité déja commencé à Soissons. Vignier fut depêché par la Régente vers le Prince de Condé, qui s'étoit retiré à Sainte-Menehoud. Ce nouvel Agent avoit ordre de porter Son Altesse à faire en sorte que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon finissent le Traité avec les Commissaires du Roi qui étoient demeurez à Soissons, nonobstant la retraite du Prince & de quelques Seigneurs. Condé aiant répondu par Vignier que les affaires se termineroient plus facilement, si le Duc de Vantadour & ses Collégues s'avançoient jusqu'à Rhetel pour traiter avec lui-même, Sa Majesté fit expedier à ses Députez une commission expresse d'aller finir la négociation commencée. La Régente joignit une lettre particuliere pour le Prince. Elle y promettoit la surseance du double mariage jusqu'à la majorité du Roi son fils. 1614.

Le Nonce du Pape fut effraïé de la resolution que Marie de Médicis prenoit de s'accommoder avec le Prince de Condé à des conditions si desavantageuses à l'autorité Roiale. Il craignoit que ce Traité ne rendît le premier Prince du sang trop puissant, & qu'on ne lui donnât le moien de pousser ses entreprises beaucoup plus loin. *Condé*, disoit le Ministre du Pape, *s'est mis en tête de rompre le double mariage. Et comment peut-il en venir à bout? Il faut qu'il appuie desormais le parti Huguenot, qu'il favorise les usurpations que les Parlemens font tous les jours sur ce qui reste*

Raisonnement du Nonce du Pape sur la resolution prise de faire la paix avec le Prince de Condé.

1614. *ici de jurisdiction à l'Eglise, qu'il se fasse des creatures en Sorbonne en fomentant le parti Richeriste, qui ne cherche qu'à ruiner l'autorité du S. Siége en France. Et si le Pape passe une fois pour n'avoir pas la puissance de dispenser des Canons comme il le juge à propos, le divorce du feu Roi avec Marguerite sa premiére femme pourra-t-il subsister? Le Prince de Condé n'a plus qu'un pas à faire pour monter sur le thrône.* Les Politiques Italiens poussent souvent leurs raisonnemens à perte de vuë. L'Auteur qui nous raporte les grandes spéculations du Nonce, ajoute que la crainte de ce Ministre auroit été bien fondée en tout autre païs que la France. Le genie de la Nation est si changeant, dit-il, on y prend d'un jour à l'autre des mesures si differentes, si contraires les unes aux autres, qu'on ne peut pas former des conjectures bien certaines sur les divers mouvemens qui se font en France. La reflexion n'est pas mauvaise; il en faut demeurer d'accord de bonne foi. Mais cet Auteur devoit ajouter encore que Condé avoit l'esprit si foible, si peu capable d'une grande resolution, qu'il n'auroit jamais fait grand mal à la Régente, quand même elle lui auroit accordé des conditions beaucoup plus avantageuses.

Siri *Memorie recondite.* To. III. pag. 241.

Examen de la reflexion politique d'un Auteur Venitien sur le Traité fait avec le Prince de Condé.

Un Noble Venitien parlant de la même affaire dans l'Histoire de sa République, dit que la France s'est mise sur le pied *de recompenser des actions qu'on punit ailleurs par la main du Boureau.* Je n'approuve pas plus que lui ce qu'on a vu plusieurs

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

fois

fois en France. Dans les ligues que les Princes & les grands Seigneurs ont faites sous le prétexte honnête du bien public, ils ont plus pensé à leurs interêts particuliers qu'à ceux du peuple. Mais pourquoi ce Senateur avance-t-il si hardiment que l'entreprise du Prince de Condé & des Seigneurs de son parti devoit leur faire couper la tête? Cela se fait ailleurs. Oui, dans les païs où le Gouvernement est tyrannique. On seroit surpris d'entendre un Republicain parler de la sorte, si nous ne savions que le Gouvernement de Venise est plûtôt une domination absoluë d'un petit nombre de Nobles, qu'une libre administration des affaires publiques par un Sénat bien composé. Ce Decemvirat qui subsiste toûjours, est une invention aussi propre à maintenir la tyrannie, qu'il en fut jamais. Aussi fait-il également trembler le Peuple & les Nobles. On étudie, on suit autant les maximes de Machiavel à Venise, qu'en tout autre Principauté d'Italie. L'entreprise du Prince de Condé n'étoit ni assez honnête, ni assez prudente: mais en quoi fut-elle si criminelle? 1614.

Il faut être bien imbû des principes tyranniques de son Machiavel, pour soutenir qu'un premier Prince du sang & des Seigneurs du premier rang dans un Etat, qui demandent le rétablissement des bonnes Loix, l'assemblée generale des Etats Generaux du Roiaume, la surséance d'un mariage conclu dans la minorité du Roi contre les veritables interêts de

1614. sa Couronne; pour soûtenir, dis-je, que des gens, qui ne font qu'user du droit que leur naissance & leur dignité leur donnent, & qui exigent quelque seureté pour leur personne contre une Régente & des Ministres suspects, meritent d'être envoiez sur l'échaffaut. Le Prince de Condé n'est point blamable de s'être lié avec quelques Seigneurs pour demander les choses dont il parle dans son Manifeste: mais il s'y prenoit mal pour faire quelque chose de bon. Ses intentions ne parûrent ni droites, ni desintereffées. Les Chefs du Parlement & les premiers Magistrats de Paris furent extrémement sages de conseiller la paix. Une guerre civile eût pû devenir funeste à la France; Et en faisant la paix, on étoit assuré d'une convocation prochaine des Etats Genéraux. Les gens bien intentionnez y auroient travaillé à la réformation du Gouvernement, s'ils eussent été mieux secondez, & si le jugement & les bonnes intentions n'eussent pas manqué au Prince de Condé.

Traité conclu à Sainte-Menehoud entre la Régente & le Prince de Condé. Mercure François. 1614.

Il conclut enfin son Traité avec la Régente à Sainte-Menehoud en Champagne le 15. Mai. Le Duc de Ventadour & ses Collégues l'étoient allé trouver là. Je n'en raporterai pas tous les articles. Le château d'Amboise devoit être mis entre les mains du Prince jusqu'à la tenuë des Etats Genéraux. Le Duc de Nevers eut Sainte-Menehoud, disent quelques Auteurs, quoi qu'il n'en soit point parlé dans le Trai-

Traité, On lui donna encore une somme d'argent pour le dédommager de sa maison abbatuë à cause des fortifications faites à Mezieres, qui devoient être rasées en partie. Blavet & les autres places fortifiées depuis peu en Brétagne par le Duc de Vendôme étant demantelées, César étoit rétabli dans son Gouvernement & dans toutes ses Charges. Voilà tout ce qui fut stipulé pour Vendôme. Il se plaignit hautement que le Prince de Condé l'avoit abandonné dans cette négociation. Pour ce qui est du Maréchal, il ne fut pas mal-aisé à contenter. L'argent que la Régente lui fit compter parut à Bouillon une bonne récompense. Voilà, dit le Duc de Rohan mieux intentionné que tous les autres qui faisoient tant de bruit, voila comment les interêts particuliers firent oublier le bien genéral de l'Etat. Les conditions s'accomplirent assez promptement de la part du Prince de Condé, des Ducs de Nevers, de Longueville, de Mayenne & du Maréchal de Bouillon qui signérent le Traité. Marie de Medicis ne fut pas moins ponctuelle de son côté.

1614. Memoires du Duc de Rohan & de la Régence de Marie de Médicis.

Les Ducs de Longueville & de Mayenne furent les premiers qui rétournérent à la Cour. Condé se retira dans sa maison de Valeri, où Descures Gouverneur d'Amboise alla lui remettre la place entre les mains. Son Altesse vint quelque temps aprés rendre ses devoirs à leurs Majestez. Son inquiétude naturelle ne lui permit pas de demeurer long-temps à la Cour.

1614. Chagrin de ce que sa derniére équipée diminuoit la consideration que son rang lui donnoit, au lieu de l'augmenter, comme il s'en étoit flaté, le Prince eut encore quelque tentation de brouiller avant la tenuë des Etats : mais n'aiant pas mieux pris ses mesures qu'il avoit fait auparavant, il fut contraint de laisser faire la Régente. Elle vouloit reduire le Duc de Vendôme qui refusoit de s'en tenir au Traité de Sainte-Menehoud.

Arrêt du Parlement de Paris contre un livre de Suarez Jésuïte. Mercure François. 1614.

Il y a long-temps que les Jésuïtes n'ont fait parler d'eux. Nous les allons voir paroître encore sur la scéne à l'occasion d'un livre de Suarez, fameux Theologien de la Societé en Espagne. L'ouvrage est intitulé, *Défense de la Foi Catholique & Apostolique contre les erreurs de la secte d'Angleterre.* On a toûjours vû dans Paris des gens qui veillent sur les démarches des bons Peres, & qui se font un point de Religion de ne leur pardonner rien. Le nouveau livre de Suarez aiant passé en France, on en fit bien-tôt des extraits qui furent portez aux Gens du Roi au Parlement de Paris. Le Procureur Genéral jugea le livre si dangereux, qu'il crut en devoir demander la condamnation. Les Chambres assemblées le vingt-sixiéme Juin, condamnérent l'ouvrage *à être brulé par la main du Bourreau, comme contenant des maximes seditieuses, tendantes à la subversion des Etats, & à induire les Sujets des Rois & Princes souverains & autres, d'attenter à leurs personnes*

nes sacrées. On ordonna encore que certains Decrets precédens de la Faculté de Paris qui condamnent la doctrine de Suarez, seroient lûs tous les ans le 4. jour de Juin, non seulement dans les Ecoles de Sorbonne, mais encore dans celles du Collége de Clermont & des Religieux Mendians. 1614.

La plus grande mortification pour la Société, c'est que le Parlement *arrêta* que les Peres Armand Recteur, Cotton Confesseur du feu Roi, Fronton le Duc & Sirmond tous deux fort distinguez par leur habileté extraordinaire, seroient mandez le lendemain au Parlement. Quand ils y comparurent, le premier Président leur remontra de la part de la Cour que le livre de Suarez leur confrére, étoit contraire à la déclaration qu'ils avoient donnée, & au decret que leur Genéral avoit fait l'an 1610. On leur enjoignit ensuite d'écrire à Rome pour demander le renouvellement & la publication du decret, d'en raporter acte dans six mois, de pourvoir à ce que les particuliers de la Societé n'enseignassent plus dans leurs livres *des propositions si damnables & si pernicieuses*, enfin, *de prêcher au peuple une doctrine contraire à celle de Suarez*; à faute de quoi le Parlement procéderoit *contre les contrevenans comme criminels de leze-Majesté & perturbateurs du repos public.*

Paul V. se plaint des procedures du Parlement contre le livre de Suarez.

La Cour de France avoit bien prévû que les procedures du Parlement de Paris contre le livre de Suarez, feroient grand bruit à Rome; car enfin l'ouvrage avoit été

Digitized by Google

1614. composé par ordre du Pape: mais la Régente que le Parlement avoit bien servie dans l'affaire du Prince de Condé, ne voulut pas s'opposer au zele de cette Compagnie contre des sentimens pernicieux. Sa Majesté avoit plus besoin que jamais de ménager le Parlement à cause de l'assemblée prochaine des Etats Genéraux du Roiaume. Dez que Paul V. fut averti de l'Arrêt du Parlement contre le livre de Suarez, il envoia l'Evêque de Foligni au Marquis de Trénel, qui avoit succedé à Breves dans l'Ambassede à Rome. Le Prelat avoit ordre de se plaindre au nom du Pape de l'entreprise des Magistrats de France, & de l'atteinte que leur Arrêt donnoit aux droits du Saint Siége. *Sa Sainteté*, dit-il à l'Ambassadeur, *est d'autant plus surprise de ce procedé qu'elle attendoit quelque reconnoissance de la part de la Reine de France. Sa Majesté n'ignore pas combien le Pape a toûjours eu d'affection pour elle & pour le Roi son fils. Tout le monde est temoin du zele que le Saint Pere a fait paroître pour le bien de la France. Il n'y a pas long-temps qu'il offroit encore ses bons offices à la Reine pour appaiser les troubles du Roiaume. A peine sont-ils finis, que voila le Parlement de Paris qui donne un Arrêt injurieux au S. Siége. Si le livre de Suarez contient des propositions contraires à la Souveraineté du Roi Trés-Chrétien, Sa Majesté pouvoit s'en plaindre au Pape; il auroit censuré la doctrine de l'Auteur; on l'auroit puni rigoureusement; on auroit fait retrancher ce qu'il*

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 256. 257. &c. 270.

Digitized by Google

qu'il y a de mauvais dans l'Ouvrage. De- 1614.
puis la mort d'Henri IV. plusieurs Ecrivains François ont publié des libelles satiriques contre le Saint Siége & contre la personne du Pape; ils ont tâché de ruïner son autorité, lors même qu'il l'emploïoit pour les intérets du Roi & pour le bien de la France. L'Evêque de Foligni chargea l'Ambassadeur d'avertir la Régente que le Pape se plaignoit du procedé violent des Magistrats du Parlement, & de prier Sa Majesté de faire casser leur Arrêt.

Entretien du Pape & de l'Ambassadeur de France sur l'Arrêt du Parlement.

Le Marquis de Trénel étant allé quelque temps aprés à l'audience du Pape, il représenta au Saint Pere l'impossibilité de ce qu'il demandoit à la Reine, qui dans la conjoncture presente des affaires ne devoit pas se commettre avec le Parlement de Paris. *Sa Majesté*, dit l'Ambassadeur au Pape, *conservera toûjours le souvenir des bons offices que vous lui avez rendus: mais elle sera fachée d'apprendre que vôtre Sainteté semble vouloir prendre la protection d'un livre, dont l'Auteur, bien loin de porter les peuples à l'obéïssance duë aux Souverains, comme sa profession l'y engageoit, inspire des maximes capables de soulever les sujets, & de les faire attenter à la vie de leurs Princes, La France pleure encore la mort sanglante d'Henri IV. Ses Parlemens ne manqueront jamais de s'élever contre les Auteurs, dont la pernicieuse doctrine a mis le couteau dans le sein d'un si bon Roi. Les Magistrats ne cesseront point de veiller à*

1614. *la conservation de la personne de son fils; sans s'éloigner du respect dû à vôtre Sainteté & au Siége Apostolique. Aussi le Parlement de Paris a-t-il pris toutes les précautions possibles, afin que son Arrêt ne donnât aucune atteinte à l'autorité legitime des Successeurs de S. Pierre.* Ces rémontrances ne touchérent point un Pape arrogant & emporté. *Si le Roi de France,* repliqua-t-il, *ne veut pas casser l'Arrét du Parlement, en ce qui concerne les droits du Saint Siége, je suivrai les lumiéres & les mouvemens de ma conscience. Il ne faut pas s'imaginer que la crainte d'une rupture soit capable de m'arrêter en cette rencontre. En cas que Sa Majesté refuse de me donner la satisfaction que je lui demande, je penserai à me faire justice & à suivre les exemples que mes Prédecesseurs m'ont donnez. Est-ce que j'entretiens un Nonce à Paris, pour y être le spectateur des outrages qu'on me fait, & de l'indignité avec laquelle on y foule aux pieds l'autorité du Saint Siége? Etoit-il si difficile d'arrêter les procedures du Parlement? Je connois bien le Chancelier. Les maximes de la politique sont plus de son goût que les veritez de la Religion.*

L'Ambassadeur ne s'étonna point. Il pria le Pape de reflechir sur les raisons que le Parlement avoit euës de condamner le livre de Suarez: *J'ai toûjours oüi dire,* ajouta-t-il en bon Gentilhomme, *que la Théologie est la Science sainte. Elle est donc incompatible avec une opinion qui permet d'assassiner les Rois. L'obligation essentielle du Parlement, c'est la conservation*

Digitized by Google

tion de la bonne Théologie dans le Roiaume, de l'autorité & de la personne du Roi. On lui porte un livre qui soûtient qu'en certain cas, un particulier peut attenter à la vie des Souverains en seureté de conscience. Veut-on que les Magistrats se taisent aprés deux Rois tuez consécutivement par des fanatiques imbus de cette damnable Theologie. Paul repartit qu'il n'étoit pas question du sentiment qui permet de tuër les Souverains declarez tyrans. *J'ai défendu moi-même qu'on l'enseignât*, dit-il, *& je ne sai si je n'ai point eu trop de condescendance. Plusieurs Ecrivains approuvez dans l'Eglise le croient veritable. Je me plains de la condamnation de certains endroits citez dans l'Arrêt, qui parlent uniquement des prérogatives du S. Siége.* Et quels étoient ces endroits? Ceux où Suarez avançoit que le Pape peut deposer les Souverains devenus tirans. L'aveu que Paul V. fit alors, mérite bien d'être remarqué. Il prétendoit avoir fait grace aux Rois, en defendant d'enseigner qu'il sont tuables en seureté de conscience dans certaines rencontres; & par une modération tout-à-fait digne du Successeur de S. Pierre, il se reservoit seulement le droit de les déposer, aprés qu'il auroit jugé que leur domination degénere en tirannie. Trénel repliqua fort à propos au St. Pere, que les Souverains ne lui étoient point tant obligez, & que Sa Sainteté avoit interêt elle-même qu'une pareille doctrine fût proscrite dans toutes les Communions Chrétien-

1614.

1614. nes. *Car enfin*, disoit-il, *les Protestans soutiennent que les Papes sont heretiques, tirans, & Antechrists. Si l'opinion qui permet d'attenter à la vie des tirans, s'établit une fois parmi les Chrétiens, il n'est pas impossible qu'un Huguenot fanatique se mette en tête de faire une belle action en tuant le Pape.*

Paul V. s'échauffoit au lieu de s'adoucir. Il répeta d'un air menaçant & emporté, que rien ne l'empécheroit de soutenir les droits de son Siége, si le Roi ne vouloit pas casser l'Arrêt du Parlement. *Que vôtre Sainteté*, répliqua l'Ambassadeur d'un ton plus soumis, *ait la bonté de donner quelque expédient qui la contente, qu'elle écrive à son Nonce, qu'elle ordonne aux Cardinaux qui sont en France de consulter avec lui sur le temperament qu'on peut prendre pour accommoder cette affaire; la Reine acceptera tout ce qu'elle pourra faire avec honneur. Pour la cassation juridique de l'Arrêt, la chose n'est pas possible dans le temps present.* Trenel ne demandoit qu'à tirer l'affaire en longueur & en négociation, afin que le vieillard hautain & fougueux eût le loisir de s'appaiser & de reflechir sur les suites de la menace qu'il faisoit. Aprés quelques discours, il prit enfin la résolution d'écrire au Nonce, & d'envoier des Brefs aux Cardinaux de Joicuse, du Perron, & de la Rochefoucault, pour leur enjoindre de conférer avec le Nonce sur la satisfaction que Sa Sainteté devoit demander dans la situation presente des affaires de France. En rapportant

ce

ce détail; deux choses me paroissent également surprenantes: l'arrogance d'un prétendu Vicaire de Jesus-Christ, qui ne veut par souffrir que les Têtes couronnées se servent de leur jurisdiction pour maintenir leur puissance souveraine & indépendante, ni pour mettre leur vie à couvert des assassins. Il faut qu'elles demandent humblement au Pape la condamnation d'un Jesuite qui permet d'attenter à leur vie: il faut qu'elles trouvent bon qu'on publie dans leurs Etats, que le Pape a droit d'éxaminer leur conduite, & de les déposer s'il juge qu'elles abusent tyranniquemnent de leur pouvoir. L'autre chose qui ne me cause pas un moindre étonnement, c'est la basse & lâche superstition des Souverains de la Communion du Pape. Quelle bonne raison leur a-t-on alleguée pour les obliger à se soumettre aveuglement au faste & à l'orgueil de l'Evêque de Rome, qui abuse grossierement d'une Religion, dont les principes le reduisent à la simple qualité de Prédicateur de l'Evangile, & d'Inspecteur sur une Eglise particuliére? 1614.

Menagemens de la Cour de France pour contenter le Pape.

La Régente de France & ses Ministres sûrent bon gré au Marquis de Trénel de ce qu'il avoit engagé le Pape à prendre la voie de la négociation pour demander quelque satisfaction sur l'Arrêt du Parlement de Pa is, dont il se plaignoit si amérement. Ce n'est pas que la Cour de France fût effraiée des menaces du bon homme. Son différend avec la République de Ve-

 nise

1614. Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 269. 270. &c.

nise avoit appris au monde, que si la colere faisoit prendre une résolution extrême à Sa Sainteté, elle s'en repentoit bien-tôt aprés, & qu'elle devenoit plus traitable, quand on savoit lui resister à propos. On ne pouvoit pas se persuader qu'un homme de son âge & de son expérience dans les affaires, eût jamais l'imprudence de rompre avec la France. Cette demarche auroit fait plus de tort au Pape & à la Religion Romaine, qu'à ceux qu'il auroit voulu fraper de ses foudres & de ses anathémes. C'étoit donner matiére de triomphe aux Protestans. Ils n'auroient pas manqué d'insulter encore à l'arrogance de Paul V. dont ils avoient déja fait tant de railleries ingénieuses & piquantes. C'étoit s'exposer à l'indignation de tous les Catholiques sages & judicieux, qui auroient blamé hautement un éclat si contraire au bon sens & aux véritables interêts de leur Communion. La Cour de France resolut donc de ne point toucher à l'Arrêt du Parlement. Il avoit eu de bonnes raisons pour flétrir le livre de Suarez: & la conjoncture du temps ne permettoit pas de chagriner les premiers Magistrats du Roiaume. On s'appliqua seulement à chercher les moiens de contenter le Pape & de sortir de cette affaire avec honneur. Quand le Nonce Ubaldini presenta le Bref que Paul avoit écrit de sa main à la Reine, elle lui répondit en termes fort honnêtes. Sa Majesté insinua qu'elle seroit bien-aise que le Nonce concertât avec les Cardinaux Fran-

Digitized by Google

François un expédient, dont Sa Sainteté pût être satisfaite. 1614.

Les Jesuïtes de Rome s'échaufférent encore plus que le Pape & ses Ministres contre l'Arrêt du Parlement. Si nous en voulons croire leur Instituteur, sa Compagnie doit tout faire *à la plus grande gloire de Dieu*. Mais n'auroit-il point inspiré secrétement à ses Disciples, que l'honneur de la Societé doit leur être encore plus cher que la gloire de Dieu & le bien de son Eglise. Tel a été l'esprit des Jesuïtes dez qu'ils ont commencé de se distinguer dans le monde. Les bons Peres ne se mettent pas en peine de causer du scandale & de la division dans l'Eglise de Rome quand il est question de sauver, ou d'augmenter le faux honneur de la Societé. Ils le témoignérent assez ouvertement dans l'affaire dont je parle. Si Paul V. eût suivi les premiers mouvemens de sa colére, il auroit pû perdre la France, comme Clement VII. perdit l'Angleterre. Il ne tint pas aux Jesuïtes que le Pape ne s'exposât au même inconvenient. On les voioit se donner à Rome tous les mouvemens imaginables, afin que *le Saint Office* vengeât l'honneur de Suarez, en condamnant l'Arrêt du Parlement de Paris comme herétique, & en le faisant brûler par la main du Boureau dans le Champ de Flore. Pour arrêter ce zéle impetueux, le Marquis de Trenel fut obligé de les avertir qu'ils joüoient à se faire chasser une seconde fois du Roiaume de France.

Les Jesuites se remuent à Rome pour y faire brûler l'Arrêt du Parlement de Paris.

 ce.

1614. ce. La Cour enjoignit aussi aux principaux Jesuïtes de Paris d'écrire serieusement à Rome, & de déclarer à leurs confreres emportez, que si le Pape prenoit quelque résolution violente, Sa Majesté l'imputeroit aux suggestions de la Societé, & quelle sauroit la punir de la bonne maniére.

Déclaration du Roi dans son Conseil sur l'Arrêt du Parlement.

Un des premiers soins du jeune Roi devenu majeur à la fin du mois de Septembre, ce fut de donner quelque satisfaction au Pape. Sa Majesté s'étant donc fait raporter l'Arrêt du Parlement en plein Conseil, elle ordonna de dresser un acte dans lequel, aprés avoir marqué son zéle pour l'honneur du Siége Apostolique, & le desir qu'elle avoit de contenter le Pape, Louïs XIII. déclare que son intention est que l'éxécution de l'Arrêt ne puisse apporter aucun préjudice à l'autorité legitime du Pape, ni aux privileges du St. Siége que ses Predecesseurs ont toûjours reconnus. Quand la Déclaration fut lûë au Nonce Ubaldini, il s'avisa de chicaner sur ce qu'on y supposoit que la puissance temporelle des Rois est absolument souveraine & independante. C'étoit, au gré du Ministre Italien, rejetter mal à propos les prétensions de la Cour de Rome, qui veut que les Têtes couronnées soient du moins assujetties à l'autorité du Pape en certains cas particuliers. Mais on ne se mit pas en peine des longs raisonnemens de Mr. le Nonce.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 303.

Le Pape ne veut pas se contenter de la Déclaration du Roi.

Son Maître ne fut pas plus content que lui de la Déclaration du Roi. Paul V. dit

dit sans façon qu'elle ne remedioit pas à 1614.
la flétrissure des propositions de Suarez, qui concernoient l'autorité que Jesus-Christ a donnée à Saint Pierre & à ses Successeurs. *Cet Auteur*, disoit le Pape en Theologien fort versé dans l'Ecriture Sainte & dans l'Antiquité Ecclesiastique, *a eu raison de soutenir que j'ai reçu la puissance d'excommunier les Souverains heretiques, & de les déposer même, quand ils demeurent obstinez dans leurs mauvais sentimens, & quand ils entreprenent de contraindre leurs sujets à les embrasser. Si Jesus-Christ n'avoit pas donné ce pouvoir à St. Pierre & à ses Successeurs, il auroit manqué de pourvoir à la conservation de son Eglise. A Dieu ne plaise que je me rende coupable d'une lâche prévarication, en abandonnant la defense des droits de la Chaire de Saint Pierre sur laquelle Dieu m'a élevé.* C'est ainsi qu'il plait aux Papes de former un plan avantageux à leur ambition, sur lequel, à leur avis, Jesus-Christ a dû régler son Eglise. Qui leur a dit que le Sauveur du monde n'auroit pas établi un assez bon ordre dans sa Religion, s'il n'avoit pas suivi le beau systeme qu'ils nous donnent? Dieu a-t-il dû les appeller à son Conseil? Les anciens Papes qui n'ont deposé ni Constantius, ni Valens, ni Julien l'Apostat, étoient donc de francs ignorans, ou de laches prévaricateurs. Est-il croiable qu'ils n'aient pas connu la puissance que Jesus-Christ leur avoit donnée pour le bien de son Eglise? Et s'ils l'ont connuë, pourquoi ne l'ont-

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 296. 299. &c.

ils

Digitized by Google

1614. ils pas emploiée contre des Empereurs qui vouloient rétablir l'Idolatrie, ou forcer leurs sujets à embrasser une des plus pernicieuses herésies qui fut jamais?

Le Roi est enfin obligé de suspendre l'éxécution de l'Arrêt du Parlement.

Sur un si ridicule fondement, Paul V. ne voulut jamais se contenter de la déclaration du Roi. Il demandoit toûjours avec hauteur & d'un ton menaçant que l'Arrêt fût cassé juridiquement. Il fallut user de souplesse & de prieres pour obtenir que l'exécution en seroit seulement suspenduë. La foible Marie de Medicis avoit fait consentir son fils à donner cette satisfaction à Paul V. Il n'y avoit aucune necessité d'avoir une si basse complaisance pour un Pape, dont les menaces n'étoient que de vaines fanfaronades. Qu'eût-il osé faire, si la Cour lui eût resisté? Les Etats Genéraux du Roiaume étoient assemblez. On y demandoit avec ardeur que la doctrine de Suarez & de ses semblables fût déclarée herétique & pernicieuse. Si le fier Borghese se fût avisé de lancer ses foudres, ils auroient été plus méprisez en France, qu'ils ne le furent à Venise quelque temps auparavant. Aux Moines, & à quelques Ecclesiastiques prés, tout le Roiaume se seroit élevé contre lui. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a vû la France faire grand bruit contre les pretensions orgueilleuses des Ultramontrains, & plier ensuite avec indignité. Louïs XIV. au plus haut periode de sa puissance a cedé plus honteusement encore que son pere entrant dans son âge de majorité. Il a pu-

Digitized by Google

publié des Déclarations pour maintenir la puiſſance ſouveraine ; les Evêques ont parlé plus hardiment qu'ils n'avoient jamais fait ; les Ambaſſadeurs & les Miniſtres de France ont inſulté le Pape juſques dans le Vatican. A quoi les appels au Concile & les autres procedures du Parlement contre la Cour de Rome, ont-elles abouti ? A ſacrifier au Pape l'honneur du Clergé, qui n'avoit rien fait que par un ordre exprés de Sa Majeſté. 1614.

Divi-ſions à la Cour de France.

Marie de Médicis avoit encore à demêler des affaires plus chagrinantes que celle de Rome à l'occaſion du livre de Suarez condamné par le Parlement de Paris. Le Maréchal d'Ancre & les Miniſtres d'Etat étoient toûjours diviſez entr'eux. On avoit tâché l'année precédente de les raccommoder les uns avec les autres. Le Marquis de Cœuvres y donna tous ſes ſoins. Il ſembloit que le mariage arrêté entre le Marquis de Villeroi petit-fils du Secretaire d'Etat & la fille de Conchini devoit aſſurer une paix qu'on avoit eu tant de peine à négocier. Mais ſoit que celui-ci revêtu d'une des premieres Dignitez du Roiaume, s'imaginât que l'alliance de Villeroi n'étoit pas aſſez grande pour un homme qui aſpiroit à tout, ſoit que Dolé confident du Maréchal & mécontent de Villeroi, qu'il accuſoit de lui avoir manqué de parole pour un emploi qu'on lui avoit fait eſperer, ne ceſsât point de rendre ce Miniſtre ſuſpect à Conchini ; ſoit enfin qu'il y eût quelqu'autre interêt ſecret que nous ne

Memoires de la Regence de Marie de Médicis.

Digitized by Google

1614. ne connoissons pas, le Maréchal d'Ancre & Villeroi étoient plus brouillez que jamais. Le Chancelier de Silleri & le Secretaire d'Etat se haïssoient encore tout ouvertement. L'un paroissoit devoir faire chasser l'autre de la Cour. Silleri avoit pris le dessus, appuié qu'il étoit de Conchini. Toutes ces divisions nuisoient aux affaires de la Régente. Ses Ministres & son favori avoient chacun leurs amis & leurs ennemis à la Cour, & dans le parti du Prince de Condé qu'ils vouloient avancer, ou reculer, selon qu'ils le jugeoient plus propre à l'établissement de leur fortune.

Le Duc de Vendôme refuse d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud.

Une autre chose donnoit de l'inquietude à la Régente. Cesar Duc de Vendôme ne cessoit point de brouiller dans son Gouvernement de Bretagne. Chagrin de ce que le Prince de Condé l'avoit trop abandonné dans le Traité de Sainte-Menehoud, il refusoit de s'en tenir à ce qu'on y avoit stipulé pour lui. Mais César n'étoit pas assez fort pour soutenir lui seul la guerre en Bretagne. Les Villes principales & le Parlement se déclaroient pour la Cour. Ne sachant que faire pour se rendre plus redoutable, & pour obliger la Régente à lui accorder de meilleures conditions, il s'avisa de tenter le Duc de Rohan. La Roche-Gifart Gentilhomme Breton de la Religion Reformée, se chargea d'aller à S. Jean d'Angeli de la part de César, & de faire à Rohan les plus belles promesses du monde en faveur des Reformez, s'il vouloit se joindre au Duc de

Memoires du Duc de Rohan.

de Vendôme. Rohan répondit qu'il étoit bien fâché que les interêts de Cesar eussent été si mal menagez à Sainte-Menehoud; mais que dans la conjoncture presente le Duc de Vendôme devoit dissimuler sa peine, & s'accommoder au plûtôt avec la Régente. *Il n'est pas en état de resister*, ajoûtoit Rohan, *que fera-t-il si la Cour entreprend de le reduire par la force? Le voila perdu sans ressource.* 1613.

Le Duc de Rohan n'étoit pas lui-même assez puissant dans le Parti Reformé pour le remuër, comme Vendôme se l'imaginoit. Rohan avoit essaié de faire une convocation générale de ceux de la Religion à Tonneins en Gascogne, où l'on devoit tenir en même temps un Sinode National. Je ne sai si le Duc ne pensoit pas à y faire prendre quelque resolution en faveur du Prince de Condé & des Seigneurs mécontens : mais du Plessis-Mornai qui ne vouloit point que les Eglises Reformées allassent s'embarasser dans une guerre civile mal-concertée, détourna fort habilement le coup. La Convocation que le Conseil des Reformez de la basse-Guienne avoit faite à la sollicitation du Duc de Rohan fut jugée illégitime, & le Sinode National bien instruit par le prudent & religieux du Plessis, refusa de se mêler d'aucune affaire politique. Le Roi d'Angleterre toûjours disposé à prendre part aux disputes de Theologie & à negliger ses principaux devoirs, avoit écrit à cette Assemblée à l'occasion d'un differend entre du Mou-

Habileté & prudence de du Plessis-Mornai.

Vie de M. du Plessis Liv. III.

1614. Moulin & Tilenus tous deux Professeurs à Sedan, sur les effets de l'Union Hypostatique. Le Sinode jugea qu'il étoit à propos d'assoupir une contestation emue entre deux Theologiens qui disputoient faute de se bien entendre. On pria du Plessis-Mornai de les accommoder. Il accepta la commission, & il en vint heureusement à bout. Qu'on parcoure tant qu'on voudra l'Histoire ancienne & moderne, je ne sai s'il se trouvera un Gentilhomme comparable à celui-ci. Egalement versé dans les sciences & dans les affaires du monde, il defend sa Religion, il discute les questions les plus épineuses de la Theologie, il maintient les Eglises Réformées par sa prudence, il négocie les affaires les plus difficiles, il donne de bons conseils aux Ministres d'Etat, aux Princes, & aux Rois-mêmes qui l'écoutent avec plaisir.

Marie de Médicis envoie le Marquis de Cœuvres au Duc de Vendôme pour le porter à un accommodement.

Comme la Régente étoit dans la résolution d'éviter la guerre autant qu'il lui seroit possible, Sa Majesté envoia en Bretagne le Marquis de Cœuvres nouvellement revenu de son Ambassade d'Italie, afin de ramener le Duc de Vendôme. Cœuvres eût bien voulu se défendre de ce voiage : mais il fallut obeïr. Il craignoit que ses ennemis ne lui fissent donner une commission facheuse pour le commettre entre la Reine & le Duc dont il étoit proche parent du côté de la fameuse Gabriele d'Etrées. Le Marquis ne gagna rien d'abord

bord : il rapporta seulement des plaintes de la part des Ducs de Vendôme & de Retz, qui croioient que le Traité de Sainte-Menehoud leur étoit trop desavantageux. Marie de Médicis lui ordonna de retourner sur ses pas, & de dire au Duc de Vendôme que Sa Majesté ne feroit pas démolir les nouvelles fortifications de Blavet, pourvû qu'on en fit sortir la garnison & qu'on y mît des Suisses à sa place. Vendôme souscrivit à cette condition & à quelques autres qu'on lui offroit. Le Roi & la Reine sa mere s'avançoient vers Orleans dans le dessein de passer la Loire & d'aller en Poitou & en Bretagne. Le Marquis de Cœuvres fit un troisiéme voiage en Bretagne. Il établit les Suisses dans Blavet : & le Duc de Vendôme aiant mis bas les armes, il fut rétabli dans son Gouvernement par des Lettres patentes de Sa Majesté expédiées à Orleans le 14. Juillet.

1614.

Memoires de la Regence de Marie de Medicis.

Le Prince de Condé étoit venu prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Amboise. Il reconnut sur les lieux que la Cour ne lui avoit pas donné quelque chose de fort considerable, & qu'il ne tireroit pas de grands avantages de la place de seureté qu'il avoit demandée avec tant d'empressement. L'inquiétude le prend ; il cherche de nouvelles occasions de brouiller, il pense à se rendre tout-à-fait redoutable à la Régente. Le voilà donc qui va trouver du Plessis-Mornai à Saumur, & qui donne rendez-vous au Duc de Rohan à la Roche des Aubiers en Anjou.

Nouvelle inquiétude du Prince de Condé.

1614. jou. Il s'imaginoit que s'il venoit à bout d'avoir à sa devotion les deux hommes qui avoient le plus de crédit dans les Eglises Réformées de France, tout le parti Protestant se déclareroit pour lui à la prémiére occasion. Le Prince affecta de témoigner une extrême confiance à du Plessis-Mornai. Il voulut justifier sa retraite de la Cour & son entreprise contre la Régente; il découvrit ses prétendus desseins en demandant la convocation des Etats Generaux du Roiaume; il representa les avantages qu'on en pourroit tirer pour la réformation des abus; il pria du Plessis de lui donner ses bons avis & de lui parler franchement.

L'expérimenté Gentilhomme connoissoit fort bien ce que Condé étoit capable de faire. Il l'exhorta seulement en termes generaux à conserver la paix dans le Roiaume, à prendre les mesures les plus convenables au bien de l'Etat, dont la presente constitution ne pouvoit pas supporter des remedes trop violens, à travailler de concert avec la Reine, de peur que leur mesintelligence n'empéchât le bon succées de l'assemblée prochaine des Etats, enfin d'écoûter les avis des personnes les plus sages & les plus éclairées sur les abus que la situation présente des affaires permettoit de corriger. Voiant que du Plessis n'étoit pas si facile à gagner, Condé feignit de recevoir en bonne part les avis qu'on lui donnoit. Il pria même du Plessis de lui dresser un Memoire

re

Digitized by Google

re sur ce qu'il étoit à propos de faire dans l'assemblée des Etats. Cependant Son Altesse qui n'étoit pas venuë chercher des rémontrances si sages & si contraires à ses inclinations, partit promptement pour aller à la Roche des Aubiers, où Rohan & Soubize l'attendoient. 1614.

Entrevuë du Prince de Condé & Duc de Rohan.

Memoires du Duc de Rohan.

Le Prince leur fit de grandes plaintes du Maréchal de Bouillon. *C'est lui*, disoit-il, *qui m'a débauché les principaux de mon parti. Il a voulu profiter de tout. Si les autres eussent témoigné autant de bonne volonté que le Duc de Nevers, je n'aurois pas été contraint de m'accommoder si tôt avec la Cour. Je sai bien que vous avez quelque sujet de vous plaindre de ce que j'ai semblé vouloir vous engager, lorsque mon Traité étoit déja presque fait. Ce n'étoit pas mon dessein de le conclurre si tôt. Mais pouvois-je faire autrement? Le Maréchal de Bouillon me trompoit. Graces à Dieu, nous avons encore quelque ressource. Mon Parti sera puissant & nombreux dans l'assemblée des Etats Genéraux. Les Grands du Roiaume unis avec moi pourront contraindre la Régente à changer de conduite. Il sera facile de borner son autorité, & de faire des changemens considerables dans l'administration des affaires. Si la Reine s'obstine à refuser ce que nous lui demanderons, nous aurons un prétexte plus spécieux de prendre les armes. On ne manque jamais de mécontens en France. Il y a bon nombre de Gentilshommes & de soldats prêts à se déclarer.*

Quoique le Duc de Rohan fût en d'autres

tres

Digitized by Google

1614. tres principes que du Plessis-Mornai, & que son chagrin contre la Cour, le rendît assez susceptible d'une résolution extrême, il eut la prudence de ne prendre aucun engagement avec le Prince de Condé. Il se contenta de remontrer à Son Altesse, qu'elle ne devoit pas faire un si grand fonds sur les Etats Genéraux du Roiaume. *La Reine y aura plus de crédit que vous*, ajoûta-t-il. *Ceux sur qui vous comptez à present vous abandonneront, au lieu de vous soutenir. La crainte & l'esperance sont les deux grands ressorts qui font agir les membres de ces Assemblées : vous n'étes pas en état de leur promettre de grands avantages, ni de les effraier par des ménaces. La Reine a des emplois & des charges à distribuer. Elle peut faire beaucoup de mal à ceux qui s'opposent à ses volontez. Qui voudra se declarer hautement pour vous contre Sa Majesté? Soiez persuadé, Monsieur, que les Etats Genéraux vous seront entiérement contraires.* Condé voiant que cette entrevuë ne contribueroit rien à l'avancement de ses nouveaux projets, il eut peur que ses entretiens avec le Duc de Rohan, ne donnassent quelque soupçon à la Régente. Il écrivit tout aussi-tôt au Président Jeannin qu'il ne s'étoit abouché avec Rohan, que pour l'empêcher de se joindre au Duc de Vendôme. Que de bassesse, que de honteux artifices dans les hommes les plus distinguez par leur naissance! Falloit-il que pour se disculper à la Cour, Condé rendît lui-même le Duc de Rohan

Digitized by Google

ſuſpect d'avoir intelligence avec le Duc de Vendôme ? Le Prince ſavoit que Rohan avoit conſeillé à Vendôme d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud. Rohan l'avoit dit à Condé qui parut fort content qu'on eût donné cet avis à un jeune homme qui cherchoit à ſe perdre. 1614.

Le Prince de Condé penſe à ſe rendre Maître de Poitiers.

Le Prince de Condé avoit encore un autre deſſein en tête. Il penſoit à ſe rendre Maître de Poitiers. Le Duc de Roannez Gouverneur de la ville étoit d'intelligence avec lui, & le Marquis de Bonnivet devoit aſſembler des Gentilshommes pour ſoutenir l'entrepriſe qu'on méditoit. Le temps de l'élection du Maire approchoit, & il y avoit pluſieurs brigues dans la ville. Roannez & les autres amis de Condé en avoient fait une pour mettre dans cette place importante un homme à leur dévotion. Chataigner Evêque de Poitiers avertit la Régente des différentes pratiques, & il donna de grands ſoupçons à Sa Majeſté de quelque deſſein caché du Prince de Condé. La Cour en ſût bon gré au Prélat. On lui ordonna de veiller ſur ce qui ſe tramoit, & de s'oppoſer autant qu'il pourroit à l'intrigue du Gouverneur & des amis du Prince de Condé. Chataigner qui ſavoit autre choſe que dire ſon Breviaire, gagne la plus grande partie des habitans, fait redoubler la garde par tout, & ſe rend plus puiſſant que le Duc de Roannez dans la ville. Sa précaution déconcerta le Parti du Prince de Condé. Il attendoit impatiemment en Anjou la

1614. nouvelle du ſuccés de l'intrigue qu'on avoit liée pour lui à Poitiers. Pour exhorter ſes amis à ne ſe pas déſiſter de l'entrepriſe, il leur depécha un Gentilhomme nommé Latrie. Mais les Grands gâtent ſouvent leurs affaires pour vouloir agir avec trop de hauteur. Chagrin de ce que l'Evêque non content de la traverſer ouvertement, avoit encore parlé deſavantageuſement de lui, Condé écrivit à Chataigner une lettre injurieuſe & piquante, que Latrie devoit lui rendre. Le Prélat ſe confirme dans la penſée que le Prince cachoit quelque grand deſſein ſur la ville: il prend la réſolution de ſe venger hautement de Condé, & de l'empécher à quelque prix que ce ſoit, d'exécuter ce qu'il avoit entrepris.

Grand tumulte à Poitiers.

Mercure François. 1614.

Chataigner aiant conferé avec quelques-uns de ſes parens & de ſes amis, ils jugent à propos de ſe défaire de l'Emiſſaire du Prince de Condé. Certaines gens apoſtez attaquent Latrie, & le bleſſent de pluſieurs coups de carabine. L'Evêque fait crier dans la ville, qu'on la veut livrer aux ennemis du Roi, le peuple s'émut, on ferme les portes, on tend les chaines, on ſe barricade en pluſieurs quartiers. L'Evêque ſort armé: la pique à la main, il anime les habitans à ſe tenir ſur leurs gardes. Le Duc de Roannez Gouverneur de Poitiers accourt tout auſſi-tôt de ſa maiſon qui n'étoit pas fort éloignée de Poitiers. Il commande qu'on defaſſe les barricades, & s'avance vers l'Evêché pour

ſa-

ſavoir du Prélat la cauſe de ce mouvement 1614.
extraordinaire. Mais la populace encore plus échauffée par le bruit de l'arrivée du Prince de Condé aux environs de la ville, ſe jette ſur le Gouverneur, & le bleſſe legérement au viſage. L'Evêque à l'inſtigation duquel tout cela ſe faiſoit, feint de recevoir Roannez dans la maiſon Epiſcopale, & de le mettre à couvert de la fureur du peuple. Sous ce prétexte on s'aſſure de la perſonne du Duc, & Chataigner donne en vertu d'une commiſſion de la Reine, tous les ordres néceſſaires pour la ſureté de la ville. Qu'il étoit beau de voir un Evêque devenu ſoldat & Capitaine! L'épée au côté, il faiſoit la ronde toutes les nuits autour de la ville, il encourageoit la milice, il lui diſtribuoit de l'argent d ſes propres deniers. Le Parti contraire ne manqua pas de lui en faire de ſanglans reproches: mais le bon Prélat ne s'en mit pas fort en peine. Il fit publier une Apologie, dont l'Auteur prouvoit qu'il eſt permis aux Eccléſiaſtiques de prendre les armes en cas de néceſſité. Le Duc de Roannez ſe crut aſſez heureux d'avoir la liberté de s'en retourner chez lui. Quelques Magiſtrats & les principaux habitans du parti du Prince & du Gouverneur, ſortirent de la ville. Latrie dont les bleſſures n'étoient pas fort dangereuſes, s'échappa pareillement, il rencontra Condé qui venoit en grande diligence à Poitiers, dans la réſolution de ſoutenir ceux de ſon parti. Mais

Digitized by Google

1614. le bon Prince n'avoit pas bien pris ses mesures.

On ferme les portes de la ville de Poitiers au Prince de Condé.

Dez que du Plessis-Mornai eut appris par un exprés de Son Altesse, qu'elle marchoit à Poitiers, sous prétexte de se venger de l'outrage qu'on lui avoit fait dans la personne de Latrie, il envoia promptement au Prince un Gentilhomme pour le conjurer de ne se commettre point mal à propos en cette rencontre, & de se contenter d'écrire à Sa Majesté & de lui demander justice. *Une personne de vôtre rang*, disoit du Plessis à Condé dans une lettre, *est en danger de recevoir du chagrin, quand elle s'expose à une populace émuë, hors d'état de se faire craindre. Les habitans de Poitiers ont refusé autrefois d'ouvrir leurs portes au Roi Henri III. Ils pourront bien les fermer encore au premier Prince du sang. Au nom de Dieu, n'usez point de voies de fait, n'appellez point la Noblesse voisine à vôtre secours. La Reine s'imaginera que ceci n'est qu'une suite de vôtre entrevuë avec Mr. de Rohan, & que vous voulez exciter de nouveaux troubles. Un Prince ne doit pas faire une demarche, quand il voit qu'on peut l'obliger à reculer malgré lui.* Condé n'étoit ni assez judicieux, ni assez de sang froid pour profiter d'un si bon avis. Le voilà qui continuë sa marche vers Poitiers, suivi d'un fort petit nombre de gens. Il reconnut bien-tôt que du Plessis n'avoit pas mal deviné. On ferme les portes de la ville à Son Altesse. Les habitans prenent les armes, & tirent

Vie de M. du Plessis. Liv. III.

Digitized by Google

tirent ſur ceux de ſa ſuite. Enragé de ce nouvel affront, il ſe retire à Chatelераut avec quelques Gentilhommes qui l'étoient venu joindre, & il decharge ſa colére ſur la maiſon de campagne des Evêques de Poitiers, qui ſe trouvoit en ſon chemin. De Chateleraut il écrivit à la Régente pour ſe plaindre des habitans de Poitiers, & pour demander juſtice à Sa Majeſté, qui rioit de tout ſon cœur du chagrin qu'il étoit allé imprudemment chercher. 1614.

Le Roi & la Reine ſa mere ſe mettent en chemin pour aller en Poitou & en Bretagne.

Ces nouveaux mouvemens, dont les ſuites étoient à craindre, obligerent la Régente à prendre la réſolution d'aller en Poitou & en Bretagne avec le Roi ſon fils, & de faire marcher des troupes en même temps. On répandoit le bruit que la ſanté du jeune Louis étoit ſi mauvaiſe, qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps. Le moien le plus ſûr de le diſſiper, de réduire le Duc de Vendôme qui faiſoit toûjours le mauvais en Bretagne, & d'arrêter l'inquiet Prince de Condé, c'étoit de mener le Roi bien accompagné en Poitou & en Bretagne, & de le montrer au peuple dans les Provinces. Cependant Marie de Médicis envoie Monpezat au Prince de Condé. On l'amuſe par de bonnes paroles. Mazurier Maître des Requêtes reçoit ordre d'aller à Poitiers. On lui expedie une commiſſion feinte, ou véritable, d'informer contre des gens auxquels on ſavoit fort bon gré de ce qu'ils avoient fait au Prince de Condé. Monpezat le

Digitized by Google

1614. pressoit de se retirer de Poitou. *La Reine*, lui disoit-on, *prétend vous faire justice. Mazurier vient pour cet effet à Poitiers.* Mais le Prince fortifié par la Noblesse & par les soldats que le Marquis de Bonnivet lui avoit amenez, refusoit de se retirer avant qu'on lui eût donné satisfaction.

Embaras du Prince de Condé.

Il se retire enfin à Chateauroux en Berri.

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III.

Son embaras fut extrême, quand il apprit que leurs Majestez étoient à Orleans, & que les troupes marchoient. Incertain du parti qu'il devoit prendre, il faisoit quelquefois mine de vouloir aller trouver le Duc de Rohan à S. Jean d'Angeli. Mais quel secours pouvoit-il esperer du Parti Reformé? On n'y étoit nullement disposé à se remuer en faveur d'un Prince leger & imprudent dans toutes ses démarches. *Je ne vois pas*, disoit du Plessis-Mornai, *de quelle utilité sera le voiage de S. Jean d'Angeli à M. le Prince. S'il y va suivi de peu de gens, on le méprisera. S'il est bien accompagné, cela ne fera qu'incommoder M. de Rohan son hôte. Peut-on se persuader que les habitans de S. Jean d'Angeli voudront s'exposer au danger d'avoir toutes les forces du Roi sur les bras, en recevant un Prince assez mal intentionné pour la Religion que ses Peres ont defenduë, & incapable de faire du bien à nos Eglises?* Condé voioit fort bien que le Duc de Rohan n'auroit jamais le crédit d'entrainer le Parti Protestant, tant que du Plessis-Mornai persisteroit à dissuader les Reformez de prendre part à ces mouvemens.

mens. Le Prince écrivit donc à du Plessis comme pour lui demander avis. Mais le dessein véritable de Son Altesse, c'étoit de faire peur aux Réformez de la marche de leurs Majestez. *Ce voiage*, disoit-elle dans sa lettre, *n'a été conclu, que pour l'une de ces trois raisons. Ne penseroit-on point à enlever à ceux de vôtre Religion ce que le feu Roi leur a donné? Quelques-uns croient qu'on va recevoir l'Infante & accomplir le mariage de Sa Majesté. J'ai sujet de craindre en mon particulier qu'on ne vienne m'opprimer ici. De grace*, ajoutoit Condé, *dites-moi ce que vous pensez de ce que je dois faire en cette conjoncture.* 1614.

Du Plessis comprit facilement qu'on le sollicitoit à se déclarer, en feignant de lui demander conseil. Il répond au Prince que le voiage du Roi n'allarmeroit point les Eglises Réformées. *Nous sommes persuadez*, disoit-il, *que la Reine voit fort bien qu'elle s'exposeroit à mettre le Roiaume en feu, si Sa Majesté souffroit qu'on attaquât maintenant ceux de nôtre Religion. J'avouë que certaines gens font courir le bruit, que la Reine va recevoir l'Infante. Mais un Prince doit-il prendre ses resolutions sur les discours du peuple? Y a-t-il des Vaisseaux prêts dans les ports que l'Espagne a sur l'Occean? A-t-on équippé des Galleres à Barcelone? L'Infante ne peut venir à present que par mer. Les Espagnols sont trop fiers. Ne croiez pas qu'ils nous envoient jamais* incognito *la fille aînée de leur Roi. Elle ne partira pas que la Cour de Madrid ne*

1614. *soit bien assurée que la Princesse sera reçuë en Reine dez qu'elle mettra le pied en France. Je ne doute pas que Sa Majesté ne vienne, ou en Bretagne contre Mr. de Vendôme qui n'a pas encore accepté le Traité de Sainte-Menehoud; ou bien à Poitiers. Sa presence y paroît absolument nécessaire. C'est pourquoi vôtre Altesse ne peut mieux faire que de se retirer de bonne grace des environs de Poitiers. Il y va de sa réputation de n'attendre pas qu'on la contraigne à le faire.* Le Duc de Mayenne étoit alors à Chatelleraut. Il y étoit allé du consentement de la Cour, & il pressoit Condé d'obéïr promptement à Sa Majesté. Le Prince n'eut pas d'autre parti à prendre. De cette nouvelle équipée, il ne remporta que la honte d'être obligé de s'aller cacher dans sa terre de Chateauroux en Berri. Il n'osa pas retourner dans son nouveau Gouvernement d'Amboise. Ceux qui commandoient pour lui dans la place de sûreté qu'il avoit ardemment desirée, le craignoient si peu, qu'ils en portérent les clefs à la Reine, quand elle y passa peu de temps aprés. Sa Majesté parut mepriser les vains efforts du Prince, en lui laissant une place qu'elle auroit pû enlever sans aucune résistance.

Remontrances de du Plessis-Mornai, à la Régente.

La Régente travailloit à dissiper les soupçons que le Prince de Condé & ses Emissaires tachoient d'inspirer aux Eglises Réformées sur le voiage de leurs Majestez. Dez que la Cour fut arrivée à Orleans, Marie de Médicis depécha un Gentilhomme

me à Saumur avec une lettre de créance. 1614.
Il devoit assûrer à du Plessis que l'Armée du Roi, ne passeroit point dans les Provinces qui sont au delà de la riviere de Loire, que la Reine ne pensoit nullement a conclure le double mariage avec l'Espagne avant la tenuë des Etats Genéraux, & qu'on prétendoit seulement réduire le Duc de Vendôme, qui faisoit tous les jours de nouvelles difficul:ez d'accepter le Traité de Sainte-Menehoud, quoique le Marquis de Cœuvres eût déja fait deux voiages en Bretagne pour le solliciter à rentrer dans son devoir. La Cour alla d'Orleans à Tours. Sa Majesté invita du Plessis à l'y venir trouver. On faisoit courir le bruit que le Roi & la Reine sa mere ne passeroient point par Saumur en allant en Bre:agne. *On n'a garde*, disoient certaines gens, *de mettre leurs M:jestez à la discrétion du plus zéle Huguenot qui soit en France.* Ces discours chagrinérent du Plessis. Il résolut de s'en plaindre à la Reine. *Madame*, lui dit ce Gentilhomme dont la vertu surpassoit celle des Aristides & des Catons, *je n'ajoûte pas foi à ce qu'on me raporte: mais si on avoit proposé dans le Conseil de vôtre Majesté que la personne du Roi ne seroit pas en sureté à Saumur, je croirois que c'est la plus grande injure qu'on me peut faire. Le Gouvernement de Saumur me fut donné comme une recompense & comme un gage du Traité que j'avois menagé entre le feu Roi & son Prédecesseur. La négociation que je finis heu-*

Vie de M. du Plessis. Liv. III.

Lettres & Mémoires de même. 1614.

1614. *reusement a beaucoup contribué à faire monter le feu Roi sur le thrône de ses Ancêcres. A Dieu ne plaise que la place qu'il me confia ensuite, soit jamais suspecte au Roi son fils.* Cette generosité fit plaisir à la Reine. Elle lui parut une invitation honnête d'aller à Saumur.

Du Plessis eut plusieurs audiences particuliéres de Marie de Médicis dans le temps qu'il fut à Tours. Sa Majesté lui parloit volontiers de l'état present des affaires du Roiaume. De son côté, il prenoit à tache d'inculquer souvent à la Régente, d'éviter autant qu'elle pourroit la guerre civile. *Rien*, disoit-il, *n'affoiblit davantage l'autorité du Souverain. J'ai ouï dire plusieurs fois au feu Roi, qu'il n'avoit été véritablement Roi, qu'aprés la fin des guerres civiles. Quelque chose qu'on dise à vôtre Majesté contre ceux de nôtre Religion, soiez persuadée, Madame, que vous n'avez point de sujets plus fideles que ceux qui obeïssent par le principe de leur conscience. Nous avons du moins cet avantage sur nos Adversaires, que nous ne reconnoissons point de puissance superieure entre Dieu & Sa Majesté. Les maximes fondamentales de nôtre Religion ne nous permettent pas d'avoir le moindre commerce avec les étrangers, qui peuvent entreprendre sur l'Etat, ou sur l'autorité du Roi. Permettez moi de vous répresenter encore, Madame, qu'on vous fait depenser inutilement de l'argent pour gagner certains particuliers de nôtre Religion. Nous connoissons ces ames venales. On trompe vôtre Majes-*

Digitized by Google

té en lui insinuant qu'elles sont utiles à son service. Je lui marquerai un moien infaillible d'avoir à peu de frais tous les Réformez à sa devotion. C'est d'ordonner qu'on éxécute promptement ce qu'on nous a promis, de nous faire justice sur nos griefs, d'interpreter un peu plus favorablement les ambiguitez qui se trouvent dans les Edits, de nous accorder certaines choses capables d'assurer le repos de nos Eglises, & qui ne font pas grand tort aux Catholiques Romains. Le zéle ardent & sincere que j'ai pour le service de Sa Majesté, me fait parler contre moi-même. Suivez la méthode que je prens la liberté de vous proposer ; vous nous ôterez, quand il vous plairra, nos Charges & nos pensions. Nos Eglises tranquilles sous la protection de Sa Majesté, ne s'interesseront ni pour moi, ni pour aucun Seigneur du Roiaume. 1614.

L'avis étoit genéreux & digne d'un Gentilhomme vraiment Chrétien. Il auroit pû être de quelqu'utilité à des gens qui n'auroient pensé qu'à maintenir la paix dans le Roiaume en faisant justice, & peut-être quelque legére gratification aux Réformez. Mais on les vouloit ruïner. Et pour venir à bout d'un projet medité depuis long-temps, & suivi durant un siecle presqu'entier, la Cour ne pouvoit prendre des mesures plus convenables, que de corrompre ceux qui avoient du crédit & de l'autorité dans les Eglises Réformées. L'ambition & l'avarice des Seigneurs & d'un grand nombre de Gentils-hommes Protestans, a fait plus de mal à leur Re-

 ligion,

1614. ligion, que la haine du Pape & de son Clergé, que le zéle aveugle & superstitieux des Rois & des Reines de France. Si les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Seigneurs & les Gentilshommes distinguez eussent eu autant de Religion & de probité que du Plessis-Mornai, je ne sai si le fils de celui dont j'écris l'Histoire, auroit osé entreprendre de renverser les Eglises Réformées de son Roiaume. La posterité d'une Noblesse corrompuë & peu affectionnée à sa Religion, deplore maintenant les suites funestes de la lacheté de ses Ancêtres.

Le Roi & la Reine sa mere vont à Poitiers. Mercure François. 1614.

La Régente reçut à Tours des lettres du Duc de Mayenne. Il lui donnoit avis que le Prince de Condé se retiroit à Chateauroux, & qu'il ne demandoit pour le present aucune réparation de l'injure qu'il se plaignoit d'avoir reçûë à Poitiers. C'étoit faire sagement, que de paroître négliger une offense dont la Cour n'auroit jamais accordé la satisfaction que Condé prétendoit. L'Evêque étoit trop bien avoüé de la Reine. Il alla hardiment à Tours accompagné de deux cens habitans, pour supplier leurs Majestez de s'avancer jusqu'à Poitiers. Le jour où Chataigner montra qu'il entendoit mieux le métier de Capitaine, que celui d'Evêque, étoit, à son avis, le jour de la liberté de Poitiers. Leurs Majestez y allérent. Elles y furent reçuës avec toute la joie & avec tous les applaudissemens imaginables. On élut un Maire; & Mazurier eut ordre d'y demeu-

demeurer en qualité d'Intendant de Justice. Rochefort Lieutenant Genéral pour le Roi dans la Province se démit peu de temps aprés de sa Charge. Le Comte de la Rochefoucaut du parti des Guises en fut pourvû. Tout cela ne se faisoit pas sans dessein. On vouloit s'assurer du Poitou pour aller recevoir l'Infante d'Espagne, quand il en seroit temps. Le Duc de Rohan averti par Villeroi, que la Reine seroit surprise qu'il ne parût pas à la Cour, lors qu'elle étoit si prés de S. Jean d'Angeli, vint faire la reverence à leurs Majestez. On le reçût agreablement, & la Régente attentive à chercher les occasions de l'attirer auprés d'elle, lui fit promettre de se trouver aux Etats de Bretagne qu'on devoit tenir à Nantes en presence de leurs Majestez, & d'aller ensuite aux Etats Genéraux qu'on avoit convoquez.

1614.

Mémoires du Duc de Rohan.

Contente de ce que tout plioit devant elle, Marie de Medicis prit le chemin d'Angers pour aller à Nantes. Sa Majesté voulut donner une marque de sa confiance à du Plessis-Mornai en passant par Saumur. Il alla au devant du Roi accompagné de cent Gentilshommes. Dez que le jeune Louis eut mis le pied dans le Château, du Plessis voulut faire sortir la garnison : Mais Sa Majesté ne le permit pas. *Ce n'est point contre nos Rois*, disoit le Gouverneur, *que nous avons obtenu des places de sûreté. Ils ont bien voulu nous les accorder pour nous mettre à couvert de la haine de nos ennemis jurez.*

La Reine va faire tenir les Etats de Bretagne à Nantes.

Vie de Mr. du Plessis. Liv. III.

1614. *Quand Sa Majesté nous fait l'honneur d'y venir, nous ne cherchons plus d'autre sûreté que sa presence.* Le Duc de Vendôme voiant que leurs Majestez venoient tout de bon à lui, s'étoit soumis. On lui donna de nouvelles lettres de rétablissement, qui furent enregitrées au Parlement de Rénnes. Mais il eut le chagrin de voir que dans les Etats de la Province, dont il étoit Gouverneur, on y haranguoit fortement contre lui, & qu'on y prénoit des résolutions injurieuses à sa personne, & tout-à-fait contraires à ses interêts. Un si mauvais début n'étoit pas de bon augure pour le reste de la vie de César de Vendôme. Il n'a jamais sû ni se faire estimer, ni se faire craindre. Henri IV. son pere lui avoit fait épouser l'héritiére de la Maison de Mercœur, & l'une des plus riches particulieres de l'Europe. Il dissipa les biens immenses qu'elle lui avoit apportez.

Mercure François. 1614.

Mémoires de Bassompierre.

Mort du Prince de Conti.

Marie de Médicis retourna triomphante à Paris. Elle y trouva sa Cour diminuée d'un Prince du sang. Le vuide n'étoit pas fort grand. François de Bourbon Prince de Conti mort le 13. Août ne faisoit aucune figure dans le monde. Sa veuve se consola bien-tôt de la perte d'un mari imbécille. Elle aimoit éperdument Bassompierre, & il y eut entr'eux ce qu'on appelle un mariage de conscience. Etragues sœur de la fameuse Marquise de Vernueil & fille de Marie Touchet Maitresse du Roi Charles IX. avoit intenté procés à Bassompierre sur une promesse de mariage qu'il lui

avoit

avoit donnée. Cet homme *à bonnes fortunes* eut deux femmes en même temps; la prémiere d'une Maison plus connuë par les femmes & par les filles galantes qui y sont entrées, ou qui en sont sorties, que par les exploits militaires. La seconde, fille d'un Duc de Guise & veuve d'un Prince du Sang, devoit faire grand honneur à Bassompierre: mais par une avanture assez bizarre, Bassompierre ne voulut jamais reconnoître l'une pour sa femme légitime, l'autre n'osa pas rendre son mariage public. 1614.

Nouvelles divisions entre les Princes de Brandebourg & de Neubourg sur l'administration des Etats de Cléves & de Juliers.

Pendant que la Régente joüissoit du plaisir, que le bon succés de son voiage en Poitou & en Bretagne lui donnoit, les Espagnols profitoient habilement de l'accord secret qu'ils avoient fait avec Marie de Médicis, de l'aider à maintenir son autorité en France, pourvû qu'elle appuiât, ou du moins qu'elle ne traversât pas ouvertement leurs desseins du côté de l'Allemagne, & de l'Italie. Cette fausse politique d'une Régente ridiculement entêtée, que l'appui du Pape & du Roi d'Espagne, lui étoit necessaire pour soutenir son autorité, lui a déja fait commettre plusieurs fautes considérables contre les veritables interêts de son fils. En voici deux autres. On ne devoit jamais souffrir que les Archiducs des Pais-Bas Catholiques, envoiassent le Marquis Spinola avec une puissante Armée pour exécuter le Ban que l'Empereur avoit publié contre la ville d'Aix; ni que sous ce prétexte ils envahissent plusieurs

Interêts des Princes par Mr. de Rohan. II. partie. Discours V. Mercure François. 1614.

pla-

1614. places importantes des Etats de Cléves & de Juliers.

Depuis le mariage du Prince de Neubourg avec Madeleine de Baviére, il y eut une mesintelligence plus ouverte que jamais entre lui & le Prince de Brandebourg. Ils ne pensoient qu'à se fortifier l'un contre l'autre au dedans & au dehors. Deux passions fort aveugles, mais extrémement vives dans le cœur d'un jeune Prince, l'ambition & le ressentiment d'un outrage reçu devant le monde, avoient porté Neubourg à se lier avec l'Empereur, le Roi d'Espagne, & les Archiducs des Païs-Bas Catholiques. Il esperoit que la Maison d'Autriche & la Ligue Catholique d'Allemagne, dont le Duc de Baviére étoit le Chef, l'aideroient à se mettre en possession de tous les Etats de la succession contestée, dez qu'il auroit embrassé la Communion du Pape. Cette maniére de se venger du souflet que l'Electeur de Brandebourg lui avoit donné, paroissoit à Neubourg & plus utile & plus glorieuse. Il se déclara donc Catholique Romain le 15. Mai à Dusseldorp. On peut croire que le Prince avoit differé de faire abjuration publique de la Confession d'Ausbourg, parce qu'il se flatoit qu'en passant encore quelque temps pour Protestant, il exécuteroit avec moins de peine son projet de se rendre seul Maître de quelques-unes des villes principales de la succession contestée. Ce n'étoit pas sans dessein, qu'étant à Juliers dans le mois de Mars,

Mars, il fit dire a Pitham Gouverneur du Château qu'il vouloit y entrer avec ceux de sa suite. L'Officier plus attaché à la Maison de Brandebourg qu'à celle de Neubourg, refusa d'y recevoir le Prince, quand mêmes il y voudroit venir seul. Pitham se fondoit sur un article de la Transaction passée entre les deux Maisons, que les Gouverneurs des châteaux & des places fortes n'y donneroient entrée à aucun des Princes possédans, à moins que l'autre n'y fût present. Le Gouverneur demeurant ferme dans sa résolution, Neubourg continua son chemin vers Liége. Il y alloit voir l'Electeur de Cologne son nouvel allié. Le Prince de Brandebourg tenta peu de temps aprés de surprendre Dusseldorp, mais il manqua son coup aussi bien que l'autre. 1614.

Les Etats des Provinces-Unies, les Electeurs & les Princes de l'Empire, amis des deux Maisons les exhorterent inutilement à la paix. La defiance augmentoit tous les jours, sur tout aprés que Neubourg eut changé de Religion. Les Etats des Provinces-Unies appuiérent alors le Prince de Brandebourg. Il étoit de leur interêt d'empécher que toute la succession de Cleves & de Juliers, n'échût à un Prince devoüé à la Maison d'Autriche, & engagé dans la Ligue Catholique d'Allemagne. Brandebourg consentit qu'ils s'assurassent de la ville & du château de Juliers, & qu'ils y missent garnison, comme pour tenir l'un & l'autre en sequestre. L'entreprise réüssit par

1614. le moien de Pitham qu'on avoit gagné. Il y laissa entrer les soldats & les Officiers que le Prince Maurice d'Orange envoioit. Neubourg eut de son côté l'adresse de se rendre maître de Dusseldorp, où il se fortifia le mieux qu'il pût. Ces entreprises reciproques de Brandebourg & de Neubourg parurent des préludes d'une guerre ouverte qui commenceroit bien-tôt. On parla d'acommodement dans une Conférence tenuë à Wesel. Mais le Prince de Neubourg n'aiant point voulu congédier les troupes qu'il avoit amassées, à moins que la ville & le château de Juliers ne fussent remis dans l'état où l'une & l'autre étoit avant que la garnison Hollandoise y fût entrée, on se sépara sans rien conclure. Chacun ne pensa plus qu'à soutenir son droit à force ouverte & par le secours de ses alliez. La chose reüssit tout autrement que les deux Princes ne se l'imaginoient. Les Espagnols & les Etats des Provinces-Unies, sous prétexte de secourir, ceux-ci la Maïson de Neubourg, & ceux-là l'Electeur de Brandebourg, partagérent entr'eux presque toute la succession litigieuse.

La ville d'Aix-la Chapelle est mise au Ban de l'Empire.

L'Empereur Rodolphe avoit mis la ville d'Aix-la-Chapelle au Ban de l'Empire à cause du changement que le Parti Protestant y avoit fait dans la Magistrature l'an 1611. Mais ce Prince étant mort avant que l'Archiduc Albert son frere, & Ernest de Baviére alors Electeur de Cologne, eussent osé exécuter la commission que Sa Majesté Impériale leur avoit adres-

ſée, de réduire les habitans d'Aix, le Duc 1614.
de Deux-Ponts Adminiſtrateur de l'Electorat Palatin, & Vicaire de l'Empire durant l'interregne, caſſa toutes les procedures & tout ce que Rodolphe avoit ordonné contre la ville d'Aix-la-Chapelle. Mathias ſon frere lui aiant ſuccedé, on ſe plaignit à la Cour Impériale de l'entrepriſe du Duc de Deux-Ponts, & les Catholiques preſſérent l'exécution du Ban publié par le feu Empereur. Sa Majeſté accorda ſans peine une choſe que le Pape & les Eſpagnols appuioient dans ſon Conſeil. Il lui paroiſſoit encore que le Duc de Deux-Ponts avoit paſſé les bornes de ſon autorité, & qu'il avoit entrepris ſur celle de l'Empereur, en caſſant ce que Rodolphe avoit ordonné avant ſa mort. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc miſe derechef au Ban de l'Empire le 20. Fevrier de cette année. L'Archiduc Albert & Ferdinand de Baviére ſucceſſeur d'Erneſt dans l'Electorat de Cologne, eurent la commiſſion de faire éxécuter le nouveau Mandement.

Mercure François. 1614.

Albert fit auſſi-tôt de grandes levées dans les Païs-Bas de ſa domination. Les Etats des Provinces-Unies attentifs aux demarches des Eſpagnols dans leur voiſinage, armérent de leur côté. La bonne politique vouloit qu'ils ſe tinſſent ſur leurs gardes, & qu'ils s'opoſaſſent à ce que la Maiſon d'Autriche voudroit entreprendre ſur les Etats de Cléves & de Juliers, qu'elle trouvoit à ſa bienſéance. Il n'é-

1614. n'étoit pas néceſſaire de mettre des forces ſi conſidérables ſur pied pour obliger la ville d'Aix à ſe ſoumettre. On voioit bien que les Eſpagnols cachoient un deſſein plus important. Les deux Armées demeurérent quelque temps ſans faire de mouvement de part ni d'autre. Chacun ſembloit craindre de ſe charger du reproche d'avoir rompu la tréve qui duroit entre les Archiducs & les Etats Genéraux des Provinces-Unies. La France & l'Angleterre devoient naturellement ſe rendre Mediatrices de tous ces différends & empécher que la Maiſon d'Autriche n'entreprît ſur la ſucceſſion conteſtée. Mais Philippe avoit ſes penſionnaires dans le Conſeil de France & d'Angleterre. Aſſuré que Jacques & Marie de Médicis le regarderoient faire, il reſolut que Spinola Genéral de ſes troupes dans les Païs-Bas, marcheroit au plûtôt ſous prétexte du Ban publié contre la ville d'Aix-la-Chapelle, & qu'il ſe ſaiſiroit en revenant, des meilleures places des Etats de Cléves & de Juliers. C'étoit le moien de diſpoſer enſuite à ſon gré d'une belle ſucceſſion. L'entrepriſe des Provinces-Unies ſur la ville & ſur le château de Juliers parut à la Maiſon d'Autriche une raiſon ſuffiſante pour juſtifier ce qu'elle avoit deſſein de faire depuis long-temps.

Le Marquis Spinola reduit la ville d'Aix-la-Chapelle & ſe ſaiſit de pluſieurs places dans les Etats de Cléves & de Juliers.

Voici donc Spinola en campagne avec une Armée d'environ trente mille hommes. Il paſſe la Meuſe à Maſtricht, & s'en va droit inveſtir Aix-la-Chapelle. Les habi-

habitans trop foibles pour résister, demandent grace dez le second jour, & se soumettent à Sa Majesté Impériale. Spinola maître de la ville retablit les anciens Magistrats Catholiques, & casse les Protestans. On met en prison quelques-uns de ceux qui avoient eu part au changement de 1611. & les autres se sauvent comme ils peuvent en sautant par dessus les murailles de la ville. Aprés avoir tout reglé à sa fantaisie dans Aix-la-Chapelle, Spinola marche vers les Etats de Cléves. Duren lui ouvre ses portes, & de là il passe à Mulheim, il en fit raser les fortifications & combler les fossez, en conséquence de certains Mandemens Impériaux ; obtenus par ceux de Cologne, qui s'étoient toûjours oposez à l'établissement d'une nouvelle ville que les Princes de Brandebourg & de Neubourg y avoient fait commencer, il y a quelques années. Enfin, fortifié par la jonction des troupes que Neubourg lui avois amenées, le Général Espagnol assiége Wesel, le prend, se saisit ce Duisbourg & de plusieurs autres places. 1613.

Maurice Prince d'Orange prend de son côté plusieurs villes dans le même païs.

Maurice Prince d'Orange qui étoit alors au fort de Schenk à la tête d'une Armée de dix-huit mille hommes, se mit aussi à prendre des places de son côté. Il se rend maître d'Emeric, de Rees, & de quelques autres villes en fort peu de temps. On vit alors une chose fort particuliere, Deux Armées ennemies se saisissent de la succession de Cléves & de Juliers sans

1614. ſans rompre la tréve qui duroit entr'elles, ſans vouloir s'attaquer; & ſans tirer l'épée l'une contre l'autre. Le plus diligent des deux Generaux faiſoit de plus grands progrés. Quand l'un avoit pris une place, l'autre ſe retiroit ſans y rien pretendre. On dit que Maurice envoia ſeulement demander à Spinola, au nom de quel Prince il entroit à main armée dans le païs, & que Spinola répondit en faiſant la même queſtion à Maurice. Spinola n'oſoit attaquer Maurice, dont l'Armée étoit plus brave, mieux aguerrie que la ſienne, & Maurice ne vouloit pas hazarder les troupes qui faiſoient la force principale des Provinces-Unies. Il crut que les Etats Generaux auroient aſſez de gloire & d'avantage, en partageant ſans courir aucun riſque la ſucceſſion de Cléves & de Juliers avec le Roi d'Eſpagne. Les deux Generaux continuérent leur expedition ſans s'inquieter d'autre choſe que de faire diligence. Spinola finit en détachant une partie de ſon Armée du côté de Juliers, où elle prit encore quelques places. Maurice envoia le Prince Fréderic-Henri ſon frere dans le Duché de la Mark pour en faire autant. Nouvelle maniére de ſe faire la guerre en demeurant au dehors bons amis de part & d'autre!

Interêts des Princes par M. de Rohan. II. Partie. Diſcours V.

Il n'eſt pas moins ſurprenant que le Roi d'Angleterre, la Regente de France, & les Princes Proteſtans d'Allemagne aiant été ſpectateurs oiſifs de tous ces mouvemens dans une affaire à laquelle toutes ces Puiſ-

Conférence de Santheim ſur les affaires de la

Puissances prirent d'abord un si grand interêt. Mais quoi ? Marie de Médicis devoüée à la Cour de Madrid, se contentoit de donner des paroles & d'envoier des Ambassades pour proposer un accommodement. Jacques dont le Conseil n'étoit pas moins vendu à l'Espagne que celui de France, ne crut pas devoir s'échauffer plus que la Régente. Les Princes d'Allemagne abandonnez des deux Couronnes. & divisez entr'eux d'affection & d'interêt, que pouvoient-ils faire? Il falloit pourtant donner quelque signe de vie en cette rencontre : la succession de Cléves & de Juliers sembloit exposée au premier occupant. La France, l'Angleterre, le Dannemark, les Provinces-Unies, le Comte Palatin, l'Electeur de Cologne, & quelques autres Princes d'Allemagne, envoiérent enfin leurs Ministres à Santheim pour y conférer sur les moiens d'arrêter tous ces mouvemens & de terminer ce long différend. Brandebourg & Neubourg aiant donné chacun leurs demandes & leurs raisons par écrit, on dressa une Transaction que les deux Princes devoient observer par provision, jusques à ce que la contestation fût jugée par les voies de droit. Mais quand il fut question d'en faire agréer les articles à l'Espagne & aux Etats des Provinces-Unies, il y eut tant de dificultez pour l'exécution, qu'il ne fut pas possible de terminer l'affaire. Les Etats en rejettoient la faute sur Spinola, & ceux-ci sur le Prince Mau-

1614. succession de Cléves, & de Juliers.

Mercure François 1614.

1614. Maurice. Disons la verité. Ni les uns ni les autres, ne vouloient d'accommodement. Chacun pensoit à profiter de ce qu'il avoit pris.

Le Duc de Savoie se brouille plus que jamais avec l'Espagne.

Le bon succés des armes Espagnoles du côté de l'Allemagne, sembloit rendre les Ministres du Roi Catholique encore plus fiers en Italie. Mais Inojosa Gouverneur de Milan n'avoit ni l'habileté, ni la bravoure de Spinola. Le Duc de Savoie se moquoit assez ouvertement des menaces qu'on continuoit de lui faire de la part du Roi d'Espagne. *Assurez-moi*, disoit-il, *que la France ne m'ataquera point; je saurai bien me defendre contre le Roi Catholique. Ne connoissons-nous pas bien ce que l'Espagne peut faire maintenant? Il s'en faut beaucoup qu'elle ne soit aussi formidable que sous Charles-Quint, & dans les premiéres années du Regne de son fils. Le Duc de Savoie n'est pas le plus puissant voisin de Philippe: mais il le craint peut-être moins qu'aucun autre.* C'est ainsi que resolu de soutenir sa dignité contre des gens qui lui parloient toûjours en maîtres, Charles Emmanuel se preparoit à une rupture ouverte avec Sa Majesté Catholique. A peine le Marquis de Cœuvres eut-il quitté l'Italie, que les Espagnols contens de se voir desormais les seuls arbitres du différend entre les Maisons de Savoie & de Mantouë, sommérent derechef Charles Emmanuel de conclure le mariage de sa fille veuve du Duc François avec le Cardinal Ferdinand Duc de Mantouë,

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 242. 243. &c.

Mercure François. 1614.

&

& de desarmer au plûtôt. On lui promettoit de travailler immédiatement aprés à l'acommodement de ses differends avec le Cardinal Duc. Charles Emmanuel répondit froidement qu'il ne pouvoit pas congédier ses troupes lorsque la France étoit en armes de tous côtez. *Pour ce qui est du mariage de ma fille avec son beau-frere*, ajoûtoit-il, *mon Conseil est d'avis qu'on me fasse premierement justice, & qu'on me dedommage des pretensions que j'ai sur le Monferrat & sur la Maison de Mantoüe.* L'Ambassadeur pria Son Altesse de lui donner cette réponse par écrit, afin qu'il la pût envoier à Madrid. Le Duc n'en fit aucune difficulté. Et pour témoigner aux Espagnols qu'il ne vouloit pas leur obéïr en sujet, il ordonna de nouvelles levées, il fit fondre du canon, il remplit ses magazins en presence de l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique. 1614.

Cette resolution fit craindre au Ministre Espagnol, que Charles Emmanuel rebuté de la maniére impérieuse dont Inojosa en usoit avec lui, ne se précipitât dans une resolution extrême. Il proposa donc d'un ton plus doux à Son Altesse d'envoier des Jurisconsultes à Milan & de leur donner pouvoir de transiger avec ceux qui viendroient de la part du Cardinal Duc, sur les pretensions réciproques des deux Maisons. Le Gouverneur de Milan & le Prince de Castiglione devoient être les Mediateurs de cette nouvelle négociation, de la part de l'Empereur & du

Digitized by Google

1614. du Roi d'Eſpagne. Charles Emmanuel ne peut pas rejetter la propoſition. Il nomma trois de ſes plus habiles Juriſconſultes. On s'aſſembla de part & d'autre, on propoſa divers expédiens pour accommoder les deux Princes. Les premiéres demandes des Miniſtres de Savoie parurent exorbitantes: mais ils ſe relâcherent dans la ſuite. Le Prince de Caſtiglione eut peut-être terminé l'affaire à des conditions aſſez raiſonnables, d'un double mariage entre les deux Maiſons, & de la ceſſion de quelque dependance du Monferrat, voiſine du Piémont, & à la bienſéance des Ducs de Savoie, ſi le Gouverneur de Milan moins patient que Caſtiglione, n'eût pas tout gâté par ſa hauteur. Chagrin de ce que Charles Emmanuel faiſoit trop de difficulté d'accepter les conditions que les Eſpagnols propoſoient, il fit impetueuſement ſignifier au Duc de Savoie, qu'il eût à deſarmer dans ſix jours. Avant que de commander d'une maniére ſi abſoluë, il falloit être en état de ſe faire obeïr promptement, en cas de refus. Envoier ces ordres précis de la part du Roi d'Eſpagne, & n'avoir pas des troupes prêtes à faire irruption dans le Piémont, n'étoit-ce pas commettre mal à propos un puiſſant Roi avec un Prince inférieur, qui donnoit aſſez à connoître, qu'il ne céderoit qu'à la derniére extremité.

Dez qu'une Monarchie ſe croit ſupérieure, elle devient imperieuſe. Au lieu de négocier, elle veut donner la loi. Les Eſpa-

Espagnols avoient pris ces grands airs sous le Regne de Philippe II. Ils les vouloient retenir aprés sa mort. N'auroit-on pas mieux fait de se souvenir, que l'Espagne avoit déja donné des marques certaines de sa décadence? Ce que l'Espagne faisoit alors, la France a voulu l'imiter de nos jours. Nous l'avons vû parler avec une extrême hauteur au petit-fils de Charles Emmanuel: on le menaçoit fierement des armes du Roi. Qu'en est-il arrivé? Le Duc de Savoie aussi courageux & plus prudent que son ayeul, s'est ennuié comme lui de se voir traiter en sujet. Il s'est uni au grand nombre d'ennemis que la France avoit déja sur les bras: & bientôt il a vû ceux qui prenoient des villes, qui gagnoient des batailles, lui parler en suplians. Trop heureux d'acheter honteusement la paix du Prince qu'ils avoient méprisé! *Dans trois mois*, disoit un Ministre de France hautain & brutal, *il ne sera plus fait mention du Duc de Savoie.* L'Histoire de nôtre temps en parlera tout autrement que cet homme ne se l'imaginoit. La posterité y lira avec étonnement & avec plaisir, qu'une Couronne si fiere a été bien-aise que le Duc de Savoie se soit contenté qu'elle abandonnât tout ce qui avoit été pris du côté de l'Italie sous ce Regne-ci & sous le précedent. 1614.

Le Duc de Savoie tâche de mettre le Venitiens de son côté.

Quelque mécontens que fussent les Venitiens de l'humeur inquiéte & remuante de Charles Emmauuel qui cherchoit à trou-

Digitized by Google

1614. Nani *Historia Veneta.* Lib. I. 1614.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 253. 254.

troubler le repos de l'Italie pour satisfaire à son ambition, ils n'étoient pas fachez de voir qu'un Prince si fort inegal à la puissance de l'Espagne, étoit lui seul capable de braver & d'embarasser des gens qui vouloient faire trembler tout le monde. Le courage intrepide que le Duc de Savoie témoignoit en soutenant sa dignité de Prince Souverain, plût si fort au Sénat, qu'il en fut mieux disposé à écouter les propositions que Charles Emmanuel envoioit faire à la République. Persuadé que des Senateurs qui ne manquent pas de fierté, avoient de l'indignation contre le faste & l'orgueil Espagnol, & qu'ils seroient bien-aises d'éloigner de leurs frontiéres une nation imperieuse & entreprenante, le Duc de Savoie pensoit à sonder la disposition du Sénat, & à lui faire l'ouverture d'une ligue offensive & défensive pour la conservation, ou plutôt pour le recouvrement de la liberté des Souverains d'Italie. Mais il ne savoit comment entrer en négociation avec des gens qui se plaignoient ouvertement de lui, & dont il avoit renvoié l'Ambassadeur d'une maniére assez indigne. Le Cardinal Aldobrandin son ami avoit tenté de le racommoder avec le Sénat, mais on ne voulut pas l'écouter. Jaques I. Roi de la Grande Bretagne cherchoit à s'entremettre dans les affaires d'Italie & à gagner de l'autorité & du crédit de ce côté-là. Il cultivoit l'amitié des Venitiens depuis long-temps, & le Duc de Savoie s'étoit

Digitized by Google

s'étoit fort intrigué en Angleterre. Charles Emmanuel s'avisa donc de s'adresser à Carleton Ambassadeur de Jaques à Venise, & de le prier de ménager une audience à Piscina homme d'esprit & éloquent qu'il envoioit à la République. Carleton n'eut pas beaucoup de peine à l'obtenir. Mieux intentionnée pour Charles Emmanuel depuis que les Espagnols le chagrinoient, la Seigneurie consentit à recevoir l'Envoié de Savoie. 1614.

Piscina déploia toute son éloquence dans sa harangue au Sénat. Il s'y plaignoit des entreprises du Roi d'Espagne; il protestoit que le Duc son maître mourroit plûtôt que de souffrir la maniére indigne dont les Espagnols en usoient avec lui; il déploroit la servitude malheureuse des Princes d'Italie; il raisonnoit sur les conséquences du pouvoir que la Cour de Madrid s'atribuoit; il conjuroit le Sénat de reflechir serieusement sur toutes les demarches des Ministres de Sa Majesté Catholique. Enfin ce long discours aboutit à dire que Charles Emmanuel qui faisoit gloire d'être le fils aîné de la République, se jettoit entre les bras du Sénat protecteur des Princes affligez, que Son Altesse le prioit instamment de l'aider de ses bons avis, & de lui servir de pere. Comme les Venitiens avoient quelque sujet de se plaindre de l'irruption que le Duc avoit faite dans le Monferrat malgré leurs remontrances, son Envoié avoit ordre de les apaiser en leur offrant de les prendre pour ar-

1614. bitres de son diférend avec la Maison de Mantouë.

Les Auteurs Venitiens ornent autant qu'ils peuvent ces endroits de leur Histoire. On diroit qu'ils veulent nous insinuer que les Souverains ont pour le Sénat le même respect, la même deference que de puissans Rois ont euë autrefois pour celui de l'ancienne Rome. Je rens au Sénat de Venise toute la justice qui lui est duë: mais je le trouve fort au dessous du Sénat de Rome, aprés qu'elle eût étendu sa domination en Afrique, en Espagne, en Gréce, en Asie. Les Romains se mocquoient eux-mêmes de ces Rois qui rampoient bassement devant eux: & je ne sai si la qualité de fils aîné de Saint Marc que prenoit Charles Emmanuel, n'étoit point autant indigne d'un Duc de Savoie, que celle d'afranchi du peuple Romain, l'étoit du Souverain d'un assez beau Roiaume. Un Prince qui prétendoit se distinguer dans toute l'Europe, en soutenant si bien sa dignité contre le Roi d'Espagne, avoit-il bonne grace de ramper de la sorte devant les Nobles de Venise, dont l'origine n'est pas fort illustre, ni l'indépendance bien ancienne? L'Ambassadeur que le Roi d'Espagne avoit alors à Venise, saura le leur prouver dans quelque temps. C'est le fameux Marquis de Bedmar dont le nom sera toûjours odieux aux Venitiens pour plus d'une raison.

Quand ce Ministre aussi jaloux qu'aucun

cun autre de la gloire de ſon Prince, eût 1614.
appris ce que Piſcina avoit dit au Sénat de la part du Duc de Savoie, il demanda d'être entendu à ſon tour. L'Eſpagnol parla vivement des bonnes intentions de Philippe pour la conſervation du repos de l'Italie, de l'argent qu'il dépenſoit, des peines qu'il prenoit tous les jours pour cet effet. *Le Roi mon Maître*, dit Bedmar, *étoit en droit d'emploier les moiens les plus efficaces & les plus violens pour reduire le Duc de Savoie aux conditions raiſonnables qu'on lui a ſouvent offertes. La crainte que Sa Majeſté a de donner trop de jalouſie aux Souverains d'Italie l'a retenuë uniquement en cette rencontre. On a eu toute la patience imaginable; on a mis en œuvre les expediens les plus propres à terminer le differend qui dure depuis trop long-temps entre les Maiſons de Savoie & de Mantouë. Si la douceur & la clemence du Roi mon Maître, ne ſervent qu'à rendre le Duc de Savoie plus fier & plus entreprenant, doit-on trouver étrange que Sa Majeſté le menace maintenant d'uſer de la puiſſance que Dieu lui a donnée, & qu'elle protege par la force de ſes armes le Cardinal Duc de Mantouë injuſtement attaqué? Les allures du Duc de Savoie ſont aſſez connuës dans le monde. Maintenant qu'il ſe voit reduit à ſe contenter des conditions équitables qu'on lui accorde, & à congedier les troupes que ſon inquiétude & ſon ambition lui ont fait lever à grands fraix, il s'intrigue, il tâche de ſurprendre les Souverains d'Italie, dans le deſſein de reculer l'accord*

1614. *qu'on lui propose, & d'éviter la honte de desarmer aprés un si grand fracas. Le Sénat a de la lumiére & de la penétration : il connoît par une assez longue expérience l'humeur & la dissimulation du Duc de Savoie : cela suffit pour ne se laisser pas éblouir par les discours artificieux de son nouvel Envoié.*

Quoique les Venitiens fussent plus favorables à Charles Emmanuel qu'aux Ministres du Roi d'Espagne, le Sénat évita de prendre aucun engagement avec le Duc de Savoie. On s'excusa de se mêler de l'affaire du Monferrat & des prétentions réciproques des Maisons de Savoie & de Mantouë; l'arbitrage en aiant été deferé à l'Empereur & au Roi d'Espagne. On exhorta Son Altesse à s'accommoder avec le Cardinal Duc, à donner quelque satisfaction au Roi Catholique, à céder au plus fort, autant que la qualité de Souverain le lui pouvoit permettre. Enfin le Sénat tâcha de la consoler en lui promettant ses bons offices en cette rencontre, & en lui donnant à entendre qu'on ne la laisseroit pas oprimer. Les Espagnols trouvérent mauvais que l'Envoié de Savoie eût été si bien écouté à Venise. Le Gouverneur de Milan qui avoit déja du chagrin contre la République, s'en étant plaint assez hautement, la défiance s'augmenta de part & d'autre. De maniére que le Sénat ordonna de nouvelles levées, & se tint sur ses gardes, en cas qu'il y eût une rupture ouverte entre l'Espagne & la Savoie. Les Venitiens affectoient pourtant au dehors

Digitized by Google

dehors une parfaite neutralité; ils parloient plûtôt comme des amis communs qui cherchent à être Mediateurs, que comme des gens disposez à embrasser un parti preférablement à l'autre. Mais quelque soin qu'ils prissent de dissimuler leurs veritables sentimens, la Cour de Madrid ne se fioit point à eux. On y sentoit fort bien qu'ils ne permetroient jamais que le Duc de Lerme éxécutât le dessein qu'il avoit conçû de perdre le Duc de Savoie, & de mettre les Princes d'Italie dans une entiere dépendance des volontez du Roi Catholique. La jalousie & les soupçons des Espagnols se reveillerent encore plus dans la suite. Charles Emmanuel avoit envoié le fils de son premier Ministre à Venise en qualité d'Ambassadeur ordinaire; & le Sénat nomma Renier Zeno pour demeurer auprés du Duc de Savoie dans le temps que Son Altesse soutenoit ouvertement la guerre contre l'Espagne. 1614.

Le Marquis de Rambouillet est nommé Ambassadeur extraordinaire de France en Italie.

Charles Emmanuel comptoit sur les Officiers & sur les soldats François qui ne manqueroient pas d'acourir à son service, dez que le Gouverneur de Milan feroit mine de vouloir ataquer le Piémont. Son Altesse entretenoit toûjours une étroite correspondance avec le Maréchal de Lesdiguiéres qui commandoit en Dauphiné; & les Espagnols ne doutoient pas que cet ancien ami du Duc de Savoie ne le secourût volontiers. Ces considerations engagérent Inigo de Cardenas Ambassadeur d'Es-

Siri *Mémorie recondita.* Tom. III. pag. 263. 264.

1614. d'Espagne en France à partir pour Nantes, où la Régente étoit alors. Il avoit reçû ordre de se plaindre à Sa Majesté de l'obstination du Duc de Savoie, & de s'assurer de la France en cas que le Roi Catholique se trouvât dans la nécessité de proteger à force ouverte le Cardinal Duc de Mantouë, & de punir l'orgueil & la temerité de Charles Emmanuel. La chose aiant été agitée dans le Conseil de la Régente, on y reconnut la necessité d'accommoder au plûtôt un differend, dont les suites pouvoient aller loin. Ce n'étoit plus une querelle entre les Maisons de Savoie & de Mantouë. Il étoit à craindre que les Espagnols n'envahissent le Piémont. Le Marquis de Rambouillet fut nommé Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté en Italie pour aller négocier un accord, conjointement avec Jules Savelli Nonce extraordinaire du Pape. La France & l'Espagne avoient sollicité Paul V. d'interposer son autorité auprés du Duc de Savoie, mais le bon-homme n'aimoit point à se mêler des affaires de Savoie. Charles Emmanuel faisoit profession de n'avoir pas de fort grands égards pour Sa Sainteté, & le Pape disoit qu'il n'avoit pas de plaisir à traiter avec un Prince, à la parole duquel il ne pouvoit pas se fier. L'instance d'Espagne vint fort à propos pour empêcher que le Duc de Savoie ne tirât des Officiers & des soldats François à son service. Le Maréchal de Lesdiguieres envoioit demander à Sa Majesté la permission

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

Histoire du Connétable de Lesdiguieres. Liv. VIII. chap. 7.

Digitized by Google

miſſion de faire lever dans le Dauphiné deux mille hommes d'Infanterie & quelque Cavalerie pour le Duc de Savoie. La Régente ne voulut pas l'acorder. Elle défendit même à tous les François d'aller ſervir Charles Emmanuel. Malgré les ordres poſitifs & ſeveres de la Reine, Leſdiguiéres trouva le moien de faire paſſer quelques milliers d'hommes en Piémont, qui renforcérent merveilleuſement bien l'Armée de Savoie. 1614.

Charles Emmanuel demeuroit toûjours ferme dans la reſolution qu'il avoit priſe de ne congédier point ſes troupes, à moins que le Gouverneur de Milan ne deſarmât de ſon côté, ou qu'il ne donnât des aſſurances qu'il le feroit immediatement aprés que le Duc de Savoie auroit commencé le premier par déference à la Majeſté Roiale. Inojoſa ne vouloit pas non plus ſe relâcher de ſa prétenſion, que le Roi ſon maître étoit en droit de commander, & qu'il n'appartenoit pas à un Duc de Savoie de traiter avec la Couronne d'Eſpagne d'égal à égal, de Souverain à Souverain. Il fallut donc en venir à une guerre ouverte. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Turin aiant fait de grands reproches à Charles Emmanuel, lui declara tout de bon que Sa Majeſté Catholique irritée d'une ſi longue reſiſtance, alloit enfin ſe faire juſtice à elle-même. Charles l'écouta ſans s'émouvoir. Tirant le Collier de la Toiſon d'or qu'on lui avoit donné autrefois, il le rendit à l'Ambaſſadeur d'un air dédaigneux.

Guerre ouverte entre l'Eſpagne & la Savoie.

Nani Hiſtoria Veneta. Lib. I. 1614.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 266. 267. &c.

Mercure François. 1614.

Digitized by Google

1614. gneux. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je porte jamais l'ordre d'un Prince qui prétend me traiter en sujet*. Le Gouverneur de Milan avoit des troupes prêtres à marcher, & il attendoit encore un nouveau renfort qui lui venoit de Naples & de Sicile. Voici donc Inojosa qui s'avance prés de Verceil, dans la pensée que le Duc se soumettroit humblement, dez que l'Armée Espagnole seroit entrée dans son païs. On crut que ce n'étoit pas sans dessein, que le Roi d'Espagne avoit ordonné que le Prince Philibert fils de Charles Emmanuel, que Sa Majesté Catholique avoit fait Genéral de ses Armées sur mer, amenât lui-même à Génes les troupes destinées contre la Savoie. N'étoit-ce pas vouloir insulter au Duc, en lui faisant voir que son fils aportoit, pour ainsi dire, au Gouverneur de Milan les verges dont Philippe, ou plûtôt le Duc de Lerme prétendoit foüeter un petit Prince qui osoit resister à un grand Roi?

Ces bravades n'étonnérent point Charles Emmanuel. Il entra de son côté dans le Milanois, où ses troupes firent plus de mal, que celles d'Espagne n'en avoient fait dans son païs. Son Altesse acquit même de la gloire & de la réputation. Car enfin, le Marquis d'Inojosa paroissoit un grand novice dans le métier de la guerre. L'Armée Espagnole manqua de belles occasions de battre les Savoiards inferieurs en nombre. Cette expédition mal conduite acheva de rendre le Gou-

ver-

verneur de Milan méprisable en Italie. 1614.
On étoit bien-aise de voir la fierté de l'Espagne humiliée. Pour se venger en quelque maniere, & pour faire sa cour en même temps au Duc de Lerme qui le protegeoit, Inojosa entreprit d'élever un fort assez prés de Verceil sur les terres du Roi d'Espagne. On l'appella le fort de *Sandoval* du nom de la famille du Duc de Lerme. Le dessein du Gouverneur, c'étoit de brider Verceil, de couvrir le Milanois, & d'en fermer l'entrée aux étrangers qui pouvoient aisément y faire irruption par cet endroit. Les Espagnols méditoient cette entreprise depuis long-temps : mais la crainte qu'une pareille nouveauté n'allarmât les Princes voisins, arrêta la Cour de Madrid. On attendoit quelque conjoncture favorable. Inojosa crut ne devoir pas manquer celle de la rupture avec le Duc de Savoie. Le service important qu'il prétendoit rendre à son Maître, ne le mit pas à couvert des reproches des habiles gens de sa nation. Ils se plaignoient que le Gouverneur avoit perdu le temps à batir son fort de Sandoval. On disoit hautement qu'il étoit facile de réduire le Duc de Savoie en entrant bien avant dans le Piémont avec une Armée fort supérieure à la sienne. Toute la Cour de Madrid se déchainoit & contre Inojosa & contre Charles Emmanuel. Elle accusoit le premier de lenteur, de timidité, d'ignorance, peut-être d'infidelité. Pour le Duc de Savoie, son nom étoit

1614. en horreur & en éxécration. Le premier Miniſtre de Philippe ne menaçoit Charles Emmanuel de rien moins, que de le perdre ſans reſſource.

Ecrits réciproques de la part du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoie.

Mercure François. 1614.

On ſe mocqua encore plus des Eſpagnols en Italie, quand ils s'aviſerent de ſe batre à coups de plume contre le Duc de Savoie. Le Capitaine Genéral de la juſtice dans l'Etat de Milan fit afficher un Placard, dans lequel il déclaroit que le Comté d'Aſt & d'autres Seigneuries, que le Duc de Savoie, diſoit-on, tient en fief des Ducs de Milan, étoient confiſquées à Sa Majeſté Catholique, à cauſe de la felonnie de Charles Emmanuel ſon vaſſal. Le Prince de Caſtiglione Commiſſaire de l'Empereur en Italie, fit auſſi ſignifier au Duc de Savoie un Mandement, par lequel on lui ordonnoit au nom de l'Empereur, de congédier inceſſamment ſon Armée, & de s'abſtenir de tout acte d'hoſtilité dans le Monſerrat & ſur les terres du Cardinal Duc de Mantouë, ſous peine d'être mis au Ban de l'Empire. Charles Emmanuel ſe défendit encore aſſez vigoureuſement par la plume. Sa Chambre des Comptes déclara par un acte public que le Comté d'Aſt reléve immediatement de l'Empire, & que les autres terres énoncées par l'Officier de Sa Majeſté Catholique, n'avoient jamais été des fiefs dépendans du Duché de Milan. On en uſa plus reſpectueuſement envers l'Empereur. Charles Emmanuel lui écrivit une longue lettre en forme d'Apologie

& de-

& de Manifeste. Le Duc y rend raison de sa conduite, il se plaint fortement de la hauteur & des entreprises du Roi d'Espagne & de ses Ministres en Italie, & il accuse le Prince de Castiglione de s'être dévoué à la passion des Espagnols contre les veritables interêts de Sa Majesté Imperiale. On dit que les Espagnols ne furent pas trop conténs des procedures de Castiglione. Ils auroient voulu qu'on eût mis la Principauté de Piémont au Ban de l'Empire, & que l'éxécution du Ban fût commise au Gouverneur de Milan. La Cour Impériale ne fut pas d'avis d'y aller avec tant de précipitation. Elle n'étoit pas si aveugle, que de n'apercevoir pas que les Espagnols n'étoient déja que trop puissans en Italie.

1614.

Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de France travaillent à un acommodement entre l'Espagne & la Savoie.

Tandis que les Espagnols & les Savoiards se batent, tantôt avec l'épée, tantôt avec la plume, le Marquis de Rambouillet & le Nonce Savelli proposoient diférens projets d'accommodement au Duc de Savoie & au Gouverneur de Milan. La Régente de France, qui d'ailleurs n'étoit pas trop contente du Duc de Savoie, & qui ménageoit extrémement la Cour d'Espagne, avoit donné ordre à son Ambassadeur de travailler à la paix d'Italie, sans se mettre beaucoup en peine de contenter la fiere délicatesse de Charles Emmanuel, qui vouloit traiter avec les Couronnes presque d'égal à égal. Rambouillet pressoit donc le Duc de Savoie de desarmer promptement le premier, sur la paro-

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag. 287. 288. 289. &c.

1614. parole que le Gouverneur de Milan donneroit de la part de son Maître au Pape & au Roi de France, qu'on n'ataqueroit ni le Piémont, ni les autres Etats de la Maison de Savoie, & que Sa Majesté Catholique congédieroit ses troupes quinze ou vingt jours aprés. Le Pape & le Roi de France offroient la garantie du Traité, & Rambouillet protestoit à Charles-Emmanuel que le Maréchal de Lesdiguiéres viendroit à son secours avec toutes les forces de la France, en cas que l'Espagne contrevint au Traité. Le Duc chicana long-temps là-dessus. Il ne croioit pas devoir se fier trop aux paroles de la France, dans le temps qu'elle prenoit de plus grands engagemens que jamais avec la Couronne d'Espagne. Il consideroit encore que le Gouverneur de Milan ne desarmant qu'aprés lui, il demeuroit à la discretion des Espagnols qui l'auroient chassé du Piémont, avant-que le secours de France eût passé les Alpes. Mais venant à refléchir d'un autre côté, que s'il irritoit le Pape & la France, en refusant avec trop d'opiniâtreté les conditions que leurs Ministres lui offroient, il seroit abandonné de tout le monde, Charles-Emmanuel se trouvoit dans une si grande perplexité qu'il ne savoit quel parti prendre.

Mercure François. 1614.

Une ligue avec la République de Venise étoit son unique ressource. Il sollicitoit le Sénat autant qu'il pouvoit, de s'unir avec lui pour chasser les Espagnols du Milanois. *L'Espagne*, disoit-il à Zeno Ambassadeur de Ve-

Digitized by Google

Venise, *n'est plus ce qu'elle étoit autrefois. Le Milanois est ouvert de tous côtez : on peut l'enlever en une ou deux campagnes. Si la France ne se declare pas pour nous, du moins elle ne nous sera pas contraire. Ses meilleurs Officiers, ses soldats les plus aguerris viendront prendre parti chez nous de l'aveu même du Roi. Les Princes d'Italie les plus dépendans de l'Espagne se souleveront contr'elle quand ils verront sa puissance ébranlée chez nous. Chacun sera bien-aise de profiter de ses depouilles.* Le Duc épuisoit inutilement son éloquence & sa politique auprés du Sénat. Cette sage Compagnie n'étoit pas disposée à suivre l'humeur impétueuse & vindicative de Charles-Emmanuel. Une trop longue expérience lui avoit apris que Son Altesse ne cherchoit qu'à brouiller & à mettre l'Italie en feu, dans l'esperance de s'agrandir, ou du moins de faire parler de lui. Ses remontrances, & ses propositions n'avoient pas été mieux écoutées à la Cour d'Angleterre, dans les Etats Generaux des Provinces-Unies, chez les Princes Protestans d'Allemagne. Il proposoit des ligues dans toutes les Cours jalouses de la grandeur d'Espagne, & il n'en trouvoit pas une qui donnât dans ses vastes & chimeriques projets, Le seul Roi d'Angleterre lui rendit quelques bons offices auprés des Vénitiens. Mais cela se terminoit à faire representer au Sénat qu'il n'étoit pas à propos de souffrir que l'Espagne oprimât le Duc de Savoie, & qu'on devoit chercher les moiens de faire un a- 1614.

com-

1614. commodement qui fût honnête, ſeur, & autant avantageux qu'il ſe pouroit à un Prince qui tenoit un rang conſidérable en Italie.

Le Duc de Savoie accepte les conditions propoſées; & l'Eſpagne les refuſe.

Aprés avoir bien refléchi ſur la ſituation de ſes affaires, Charles-Emmanuel prit enfin le parti qu'on lui avoit vû déja prendre en pareilles rencontres. Ce fut d'accepter les conditions que le Nonce & l'Ambaſſadeur de France lui propoſoient. La crainte d'avoir tout le monde à dos, & l'eſpérance de mettre les Mediateurs de ſon côté, ſi les Eſpagnols faiſoient dificulté de conſentir au projet de l'acommodement, contribuérent beaucoup au ſoudain changement qui parut dans l'eſprit du Duc de Savoie. Savelli & Rambouillet aiant donc dreſſé à Verceil un Traité proviſionnel juſqu'au jugément definitif du diférend mû entre les Maiſons de Savoie & de Mantouë, Charles-Emmanuel ofrit de bonne grace de le ſigner. Le Marquis d'Inojoſa ne fit pas de même. Comme il prenoit alors les interêts du Cardinal Duc de Mantouë avec autant de chaleur, qu'il avoit favoriſé d'abord le Duc de Savoie, il rejetta l'article qui portoit qu'une certaine dépendance du Monferrat qu'on nomme le *Canaveſe*, demeureroit en ſequeſtre, juſqu'à ce que la conteſtation ſur les prétenſions du Duc de Savoie contre la Maiſon de Mantouë, fût jugée par des arbitres choiſis de part & d'autre. Les Mediateurs dreſſérent dans la ville d'Aſt un ſecond projet de Traité en preſence de Char-

les-Emmanuel. L'article du *Canaveſe* en avoit été retranché. On mit à la place que le Cardinal Duc paieroit la dot & qu'il rendroit les pierreries de Marguerite de Savoie sa belle-sœur dans certain temps prefix, qu'il paieroit encore dans deux ans la dot de Blanche de Monferrat, sur quoi les Ducs de Savoie & de Mantouë plaidoient depuis si long-temps. Les autres articles regloient que les prisonniers faits, & les places prises de part & d'autre seroient rendues, & que chacun des deux Princes donneroit une amnistie à ceux de ses sujets qui avoient servi contre lui. 1614.

Charles-Emmanuel signa volontiers; trop content de n'avoir point de satisfaction à faire, ni de pardon à demander au Roi d'Espagne. Mais le Marquis de Rambouillet fut blamé d'avoir trop precipité sa négociation. Les Espagnols l'acusoient de s'être laissé gagner par le Duc de Savoie : d'autres disoient qu'il avoit eu trop d'impatience de s'en retourner à la Cour de France. Le Cardinal Duc de Mantouë devoit s'accommoder du Traité selon toutes les aparences : car enfin, pouvoit-il se dispenser de paier la dot; & de rendre les pierreries de la veuve de son frere? Pour ce qui est de la dot de Blanche de Monferrat, il prétendoit que la Maison de Mantouë s'en étoit acquitée. Ferdinand pouvoit donc répondre lors qu'on l'auroit exigée, que ses Prédecesseurs avoient déja satisfait à cette dette. Mais il s'étoit tellement devoué aux Espagnols

Siri *Memorie recondite.* Tom. III. pag 293. 294. &c.

Nani Historia Veneta. Lib. I. 1614.

Mercure François. 1614.

pour

1614. pour obtenir leur protection, qu'il n'osoit rien accepter sans leur consentement. Voiant donc qu'ils rejetoient fiérement le Traité d'Ast, quoique le Pape & la République de Venise le trouvassent raisonnable, le Cardinal Duc protesta qu'il mourroit plûtôt que d'y consentir. L'Empereur trouvoit fort étrange qu'on n'eût pas seulement fait mention de lui dans un accommodement qui concernoit un fief considérable de l'Empire en Italie. Mais on ne se mettoit pas fort en peine de ses plaintes. Le Roi d'Espagne son parent avoit moins d'égards qu'aucun autre au droit de l'Empire en Italie. Pour ce qui est de la Cour de France, les sentimens y furent partagez sur le Traité d'Ast. Marie de Médicis qui menageoit le Roi d'Espagne, & qui avoit mille sujets de chagrin contre le Duc de Savoie, n'étoit pas fort contente de ce que Rambouillet avoit fait. Elle eût été bien-aise de donner à Charles-Emmanuel la mortification de s'humilier devant le Roi d'Espagne, comme il avoit fait quelques années auparavant. Mais le Duc avoit ses amis en France. Bien des gens y crioient contre l'orgueil & la fierté des Espagnols, qui ne vouloient pas que Charles-Emmanuel en fût quitte pour desarmer quinze ou vingt jours avant le Gouverneur de Milan. Ils pretendoient qu'on obligeât un Prince souverain que le Duc de Lerme haïssoit mortellement, à se mettre à la discretion du Roi d'Espagne & de son Favori, & à deman-

mander pardon à Sa Majesté, de ce qu'il n'avoit pas obéï aux ordres de la Cour de Madrid sans repliquer. Vit-on jamais une pareille arrogance? 1614.

Inojosa répondit froidement à ceux qui portérent le Traité d'Ast à signer, que le Roi son maître lui avoit defendu tout nouvellement de faire la paix avec le Duc de Savoie. Les Mediateurs surpris de ce refus inopiné, lui demandérent du moins une suspension d'armes pour quarante jours, en atendant qu'on eût reponse de Madrid. Le Gouverneur de Milan la refusa: mais il donnoit à entendre que l'hiver aiant déja commencé, la mauvaise saison l'obligeoit assez à faire ce qu'on demandoit de lui. Le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise, y faisoit grand bruit. *C'est une injustice criante*, disoit-il au Sénat, *que le Duc de Savoïe ne soit pas puni de son entreprise contre le repos de l'Italie. Tous les Potentats qui ont interêt de le conserver, ne devroient-ils pas s'unir avec le Roi mon maître pour châtier la temerité du Duc de Savoie?* Carleton Ambassadeur d'Angleterre tenoit un autre language. Il sollicitoit de toute sa force que le Sénat déclarât aux Espagnols que le Traité d'Ast étoit raisonnable, & que toutes les Puissances desinteressées croioient que Sa Majesté Catholique s'en devoit contenter. Bedmar soutenoit contre Carleton que le Roi de la Grande Bretagne n'en étoit pas d'avis, & qu'il s'en étoit expliqué à l'Ambassadeur d'Espagne à Lon-

1614. Londres. Les Venitiens voioient fort bien que le Traité donnoit au Roi Catholique tout ce qu'il pouvoit raisonnablement demander. Cependant, pour ne pas irriter davantage les Espagnols qui leur vouloient déja beaucoup de mal, ils gardoient tous les ménagemens possibles dans leurs réponses au Marquis de Bedmar. *Nous sommes bien fâchez*, disoient-ils, *que la conduite du Duc de Savoie ait contraint le Roi Catholique d'en venir à de si grandes extremitez. Mais nous espérons que Dieu lui inspirera des sentimens plus doux, & que Sa Majesté voudra bien sacrifier une partie de son ressentiment, & se contenter de la justification que le Duc de Savoie ne sera jamais éloigné de lui faire.* Ces honnêtetez & ces complimens chagrinoient les Espagnols, qui s'apercevoient bien qu'on n'étoit pas disposé à leur laisser la liberté de se venger du Duc de Savoie à leur fantaisie, ni de l'humilier autant qu'il leur plairoit.

Qu'il me soit permis de reflechir un peu sur tout ce détail. De quoi s'agit-il dans l'affaire de Savoie & de Mantouë qui fait tant de bruit depuis deux ans entiers? Peu s'en fallut qu'elle ne mit l'Italie & peut-être l'Europe en feu. Presque toutes les Puissances y prirent quelqu'interêt. Il n'est question dans le fonds que d'une somme d'argent assez modique, & tout au plus de quelques châteaux que les Ducs de Savoie prétendoient contre la Maison de Mantouë. Voilà surquoi Charles

les Emmanuel prend les armes, accable ses sujets, porte la desolation dans le Monferrat qui devient le theatre de la guerre. Le Cardinal Duc de Mantouë, qu'on nous représente comme un Prince assez mal-habile & conduit par des Ministres interessez, a pourtant l'adresse de mettre l'Espagne de son côté, quoi qu'elle lui eût été contraire d'abord. Soit que ce fût un coup de son habileté, soit que ce fût un effet du hazard, son affaire particuliere devint celle du Roi Catholique. Mais sur quel fondement Philippe, ou plutôt ses Ministres, rejettent-ils le Traité d'Ast, & se croient en droit d'allumer une guerre, & de ruïner le Piémont? Sur une vetille, sur je ne sai quel point d'honneur. Est-ce donc que les Princes Chrétiens s'imaginent qu'ils sont dispensez de garder les premiéres régles de l'humanité, d'observer les commandemens les plus exprés de Jesus-Christ? Malheureuse condition des hommes, s'il faut qu'ils soufrent que ceux qu'ils ont mis à leur tête, afin qu'ils s'apliquent au bonheur & à la conservation des autres, desolent les Provinces, ruïnent leurs sujets & leurs voisins, fassent perdre la vie à une infinité de gens, pour contenter leur vanité, & pour suivre leurs caprices! 1614.

Tous les Ministtes du Roi d'Espagne en Italie se remuoient d'une étrange maniére, afin d'engager le Gouverneur de Milan à faire une nouvelle irruption dans le Piémont. Ils se flatoient que cet effort

Le Roi d'Espagne n'est pas content de la con-

1614. effort rendroit le Duc de Savoie plus soumis & plus traitable. Inojosa pressé par les reproches que ceux de sa nation lui faisoient de tous côtez, se prepara donc à quelque mouvement. Mais ce fut avec tant de lenteur, que le Prince Thomas fils de Charles-Emmanuel eut le temps de prévenir les Espagnols, & d'entrer lui-même dans le Milanois. La ville de Candie fut prise en cette occasion, & mise à feu & à sang : l'Armée Savoiarde revint chargée d'un butin considerable. Les Médiateurs se plaignent de cette entreprise : mais le Duc de Savoie desavoüe son fils. On tâcha de l'excuser, en disant que le Prince n'avoit rien sû de ce qui s'étoit negocié. Les Espagnols se dedommagerent ensuite par la prise de quelques petites places du Piémont. Charles-Emmanuel surprit peu de temps aprés une lettre du Roi d'Espagne au Gouverneur de Milan. On y voioit que certaines gens avoient rendu de fort mauvais offices à Inojosa auprés de Sa Majesté : elle paroissoit fort mécontente de la conduite du Gouverneur. On lui ordonnoit de faire prendre à son Armée des quartiers d'hyver en Piémont, & de ne consentir à aucun accord avec le Duc de Savoie, à moins qu'il ne fût préalablement soumis à tout ce que Sa Majesté avoit prescrit avant ces derniers mouvemens. Charles-Emmanuel ne manqua pas de rendre la lettre publique. Il y trouvoit un double avantage ; en mortifiant l'orgueil d'Inojosa

Conduite du Gouverneur de Milan.

que

Digitized by Google

que cette lettre censuroit fortement, & en faisant voir aux Puissances qui s'entremettoient pour la paix, que Philippe prétendoit commander aussi absolument aux Princes d'Italie, qu'à ses Grands d'Espagne. 1614.

Majorité de Louis XIII.

Mercure François. 1614.

Recherches de Pasquier. Liv. II. chap. 18.

Mezerai dans la vie de Charles V.

Dans le temps que le Marquis de Rambouillet commençoit sa négociation en Italie, Louïs XIII. entra dans la quatorziéme année de son âge. Le voilà donc majeur conformément à l'Edit du Roi Charles V. donné à Vincennes en 1374. & enregîtré au Parlement de Paris avec grande solennité l'année suivante. On peut être surpris que celui des Rois de France, qui a merité le surnom de *Sage*, ait jugé qu'un Prince pouvoit être capable de gouverner par lui-même dans un âge si peu avancé. Les Historiens disent que Charles crut qu'il étoit important que la minorité des Rois durât le moins qu'il se pourroit, de peu qu'un Régent du Roiaume ne devint assez puissant pour déthroner son pupille, ou du moins pour lui enlever une grande partie de son bien & de son autorité. Le bon Roi pensoit plus à sa famille en cette occasion, qu'à toute autre chose. Sa santé n'étoit pas fort bonne, & ses deux fils devoient demeurer mineurs selon toutes les apparences. De trois freres que Charles avoit, deux ne manquoient ni de hardiesse, ni d'ambition. Pour assurer la Couronne à ses enfans, il étoit important que le Roi avançât le temps de leur

1614. majorité. Les oncles avoient moins de temps pour entreprendre; le jeune Roi étant en droit de dire plûtôt qu'il veut gouverner par lui-même: celui des Princes dont on se seroit defié, pouvoit être reculé des affaires par les autres mieux intentionnez, sous le prétexte plausible du Roi devenu majeur. Ce qu'il y a de singulier dans cette nouvelle Loi, c'est que celui en faveur duquel son pere la fit, eut besoin de Tuteur & de Régent la plus grande partie de sa vie. Il devint fou & imbécille: & ce fâcheux accident causa en France tous les grands maux que Charles V. avoit eu dessein de prévenir.

Ce même Edit nous prouve qu'il y a long-temps que le Conseil de France s'est mis sur le pied de mettre des préfaces assez pitoiables à la tête des Ordonnances les plus solennelles. Charles V. disoit dans la sienne, que les Fils de France ont de si excellens Maîtres, de si bons Gouverneurs pour les former, qu'ils deviennent capables de se conduire & de rendre l'administration de leurs affaires, beaucoup plûtôt que les autres enfans. On a vû deux minoritez sous les deux derniers Regnes. Les Régentes ont-elles eu soin de donner une éducation extraordinaire à leurs fils? La France étoit-elle si fort dépourvuë de Gentilshommes de mérite, que Souvré & Villeroi fussent les plus capables de bien instruire un jeune Roi? Charles V. aportoit encore une autre raison qui

Digitized by Google

qui ne vaut pas mieux que celle-ci. *Dieu,* disoit-il, *qui donne la souveraine puissance aux Rois, ne manque pas de les enrichir au plûtôt des qualitez necessaires pour en faire un bon usage.* Helas! Voions-nous que Dieu fasse des miracles pour rendre les jeunes Princes plus éclairez & plus sages que les autres enfans? Seduits de bonne heure par la flaterie, emportez par leurs passions qui ne trouvent pas de grands obstacles, ces Messieurs commencent ordinairement plus tard que les autres à devenir raisonnables? Et souvent par un juste jugement de Dieu sur les peuples qu'il veut punir, un Roi ne connoît jamais les premiers principes de la raison & du bon sens. 1614.

Selon l'Edit de Charles V, le Roi ne devroit être sacré & couronné qu'aprés sa minorité. Mais on passa sur cette formalité, en faveur du fils de celui qui avoit publié la Loi. Charles VI. étoit mineur quand son pere mourut, & ses oncles contestérent entr'eux pour la Régence. Loüis Duc d'Anjou la prétendoit, comme aîné des freres du feu Roi. Les Ducs de Berri & de Bourgogne vouloient y avoir part. Le Duc de Bourbon oncle maternel du jeune Charles, soutint de son côté qu'il devoit être appellé à l'administration des affaires aussi bien que les oncles paternels. Quelques Seigneurs choisis de part & d'autre, furent les arbitres du différend. On jugea que Charles VI. seroit sacré & couronné nonobstant la Loi de son pere, que les affaires s'expédieroient en

1614. son nom & sous son sçeau, que les Ducs de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon prendroient soin de l'éducation du Roi, & de Louïs Duc d'Orleans son frere, que le Duc d'Anjou auroit le nom & les honneurs de Régent; mais qu'il ne feroit rien que de concert avec les trois autres Princes. Depuis ce temps-là, on prit la coutume de sacrer les Rois mineurs, & d'expedier les affaires à leur nom & sous leur sçeau.

Premier acte de la majorité du Roi.

Le premier acte de majorité qu'on fit faire au jeune Louïs, parut un acte de Religion & de justice. Je ne sai si la politique & la dissimulation n'en furent pas les motifs secrets. On vouloit en imposer au peuple qui croit facilement ce qu'il souhaite avec ardeur. Sa Majesté tint Conseil le 1. jour d'Octobre. La Déclaration qu'elle vouloit faire enregîtrer le lendemain y fut expediée & sellée. Louïs promettoit d'abord de s'apliquer à tout ce qui est *convenable à un Roi Tres-Chrêtien, jaloux de la gloire de Dieu, amoureux de la paix & de la tranquillité de ses sujets, de veiller à l'observation des bonnes & saintes loix publiées par ses Predecesseurs, d'en faire de nouvelles sur les avis qu'on lui donneroit dans l'assemblée prochaine des Etats Généraux du Roiaume*. On confirmoit ensuite l'Edit de Nantes dans tous ses articles, tous les Reglemens faits, tous les Arrêts donnez, & tout ce qui avoit été accordé depuis en intrepretation, ou bien en exécution du même Edit, qu'on vouloit, disoit-on, *garder inviolablement*.

Mercure François 1614.

Aprés

Aprés avoir défendu à ses sujets de prendre des liaisons contraires au bien de l'Etat avec les Princes étrangers, & de recevoir d'eux des pensions secretes, le Roi confirmoit les Edits de son pere contre les duëls, & les Ordonnances de ses Prédecesseurs contre les juremens & les blasphémes. Je ne refuserois pas à une Déclaration si pieuse & si équitable en aparence les justes loüanges qu'elle semble mériter, si le fils de celui qui l'a donnée, n'avoit pas solennellement déclaré que ni son pere, ni son grand-pere n'ont jamais eu intention de faire subsister un Edit qu'ils ont promis tant de fois de maintenir exactement comme *une Loi perpetuelle & irrevocable*. Quoi donc? Ces deux Rois auxquels on a donné les surnoms magnifiques de *Grand*, & de *Juste* étoient de l'aveu de leur fils, des hommes sans conscience, sans probité. La posterité croira-t-elle jamais une chose de cette nature? Pour moi, j'aurai toûjours meilleure opinion d'Henri IV & de Louïs XIII. Je ne puis pas me persuader qu'ils aient été aussi corrompus que Louïs XIV. nous les represente.

1614.

Le lendemain 2. jour d'Octobre, le Roi alla tenir son lit de justice au Parlement de Paris. La marche & la seance furent acompagnées de toute la pompe imaginable. Marie de Medicis y fit un petit discours, par lequel Sa Majesté déclaroit qu'elle avoit remis l'administration des affaires entre les mains du Roi son fils, devenu majeur

Le Roi tient son lit de Justice au Parlement de Paris. Mercure François 1614

Digitized by Google

1614. jeur depuis quelques jours. Louïs fit de grands remercimens à sa mere, & il finit en déclarant qu'il vouloit que la Reine continuât toûjours à prendre soin de lui, & à gouverner l'Etat. C'est ce que la bonne Princesse avoit menagé avec beaucoup d'aplication. Elle conservoit son autorité, sans se rendre responsable de ce qui se feroit desormais. Trop heureuse, si le Favori qui commençoit déja de s'insinuer dans l'esprit du jeune Roi, ne l'eût pas bannie de la Cour, & si le premier Ministre qu'elle établit elle-méme à la place du Favori mort, ne l'eût pas chassée du Roiaume.

Silleri Chancelier, & Verdun premier President haranguérent sur la majorité des Rois de France. Le discours de Servin Avocat genéral fut plus remarquable par les sages & religieuses remontrances qu'il fit au jeune Roi. On y trouva seulement à redire qu'un si grave Magistrat eût donné lui-même dans cette basse flaterie qui s'introduisoit déja dans le Parlement, & qui s'y est depuis si honteusement établie. Servin combla d'éloges excessifs l'administration de Marie de Médicis. Parmi les bons conseils qu'il donnoit à Louïs avec une liberté Chrétienne & Françoise, devoit-il insérer celui de se conduire par les avis d'une mere qui pensoit plus à maintenir son autorité, & à élever ses favoris & ses creatures, qu'à former son fils à la Religion & à la vertu, & à rendre le peuple heureux & content de son administration ? La cerémonie

monie finit par la lecture & par l'enregîtrement de la Déclaration expediée le jour précedent. 1614.

En recherchant le plus soigneusement qu'il m'a été possible, ce qui regarde l'Histoire de la minorité de Louïs XIII. je me suis souvent étonné de trouver si peu de choses de l'éducation du jeune Roi. Son pere lui avoit donné pour Gouverneur Gilles de Souvré. Mais il semble que dans cette occasion, Henri IV. pensa moins à choisir un Gentilhomme qui eût les qualitez que cet emploi important demande, qu'à recompenser la fidelité d'un ancien serviteur. Je trouve bien que Souvré se donna du mouvement pour établir sa famille & pour procurer au Marquis de Courtenvaux son fils une Charge considerable à la Cour. Mais je n'ai rien apris de ce qu'il fit pour donner à Louïs une éducation Roiale. La Maison de Souvré que celui-ci a illustrée, n'a pas duré long-temps aprés sa mort. L'héritiére en a porté les biens dans celle d'un Ministre d'Etat, dont le pere d'une naissance obscure, s'est élevé à la premiére dignité de la Robe.

Education donnée au Roi Louïs XIII.

Vauquelin des Jvetaux fut le premier Précepteur du Roi. Un homme de qualité dont nous avons les Mémoires dit que Vauquelin avoit beaucoup de merite & qu'il étoit fort capable d'instruire un Prince; mais la peinture qu'un Auteur vient de nous faire des amours extravagans & romanesques, de la vie & de la mort tout-à-fait Epicurienne de ce personnage,

Mémoires de la Régence de Marie de Médicis. Mélanges d'Histoire & Litterature.

1614. nage, est une preuve certaine qu'Henri IV. n'étoit pas bon connoisseur en gens de mérite. Le Cardinal du Perron s'étoit fort intrigué pour faire avoir la place de Précepteur à son frere. Il offroit de prendre lui-même le soin & la direction des études du Dauphin. Mais Henri IV. choisit Vauguelin de son propre mouvement. Il ne demeura pas long-temps dans l'emploi. L'envie & la jalousie de certaines gens le lui firent ôter un an aprés la mort d'Henri IV. Nicolas le Févre lui succéda. C'étoit un homme distingué par sa science & par sa pieté. Le feu Roi l'avoit mis auprés du Prince de Condé, qui voulut récompenser le Févre en lui faisant obtenir une place que Vauquelin remplissoit avec assez d'aprobation. Le Févre mourut un an aprés, & Fleurance Rivaut, habile Mathématicien, dit-on, monta de la Charge de Sous-Précepteur à celle de Précepteur en chef. Un jeune homme qui passe par tant de mains diférentes, ne devient pas ordinairement fort habile.

par Vigneul-Marville.

Louis XIII. aprit fort peu de Latin. La Fauconnerie & l'exercice de la Chasse lui plaisoient plus que l'étude. Il dressoit fort bien des oiseaux pour voler, & il devint un des bons piqueurs de son Roiaume. Sa Majesté *parloit aux chiens en perfection*, dit un Historien. N'étoit-il pas plus à propos qu'on la formât à bien parler aux hommes? On remarque encore que Louis n'étoit pas mauvais Canonier, & qu'il entendoit assez bien les fortifications. Ces qualitez

Bernard Histoire de Louïs XIII. Liv. I.

Digitized by Google

litez qui peuvent être de quelque utilité à un cadet de Noblesse qui doit chercher à faire fortune, ne sont point convenables à un Roi, si vous en exceptez l'intelligence des fortifications. Il peut se divertir à la chasse & au vol de l'oiseau : mais il doit emploier son temps à quelque chose de meilleur, qu'à se rendre expert dans la Fauconnerie & dans la Venerie. Je ne trouverois pas à redire que Loüis eût acquis quelque connoissance de l'Artillerie. Cela est necessaire à un Roi qui doit se rendre capable de commander ses Armées quand le bien public l'éxige. Mais n'est-ce pas une chose ridicule qu'on lui laisse charger sa mémoire du nom & de l'usage de la plus petite chose de l'Artillerie? On devoit l'acoutumer à mettre dans sa tête des choses utiles & importantes pour bien gouverner. *Il connoissoit par nom tous les chiens de ses mutes.* Aprendre à connoître les hommes, à distinguer des autres ceux qui sont les plus capabler de bien remplir les premieres dignitez de l'Etat, à recompenser ceux qui servent utilement le public, c'est une occupation plus digne d'un Souverain. Loüis XIII. eut toûjours d'assez bonnes inclinations, & des principes de vertu & d'équité. Les Courtisans n'osoient pas dire des ordures, ni jurer en sa presence. Il craignoit Dieu, il aimoit la justice, il vouloit faire du bien à son peuple. Si Souvré & les autres eussent voulu s'apliquer à bien former & à cultiver comme il faut, ce que Dieu lui avoit donné de jugement, & de droitu- 1614.

Digitized by Google

droiture, ils auroient rendu un service considerable à leur Prince & à leur Patrie. Louïs n'auroit pas été dans la malheureuse necessité de laisser tout faire à un Favori, ou bien à un Ministre, qui ne pensoient qu'à mieux établir leur crédit & leur fortune, en suscitant aujourd'hui une guerre civile, & demain une guerre étrangere.

Fin du premier Tome.

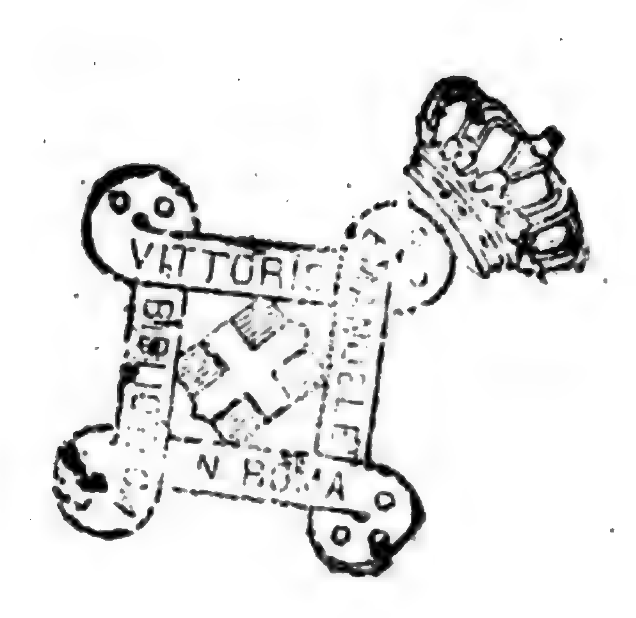

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

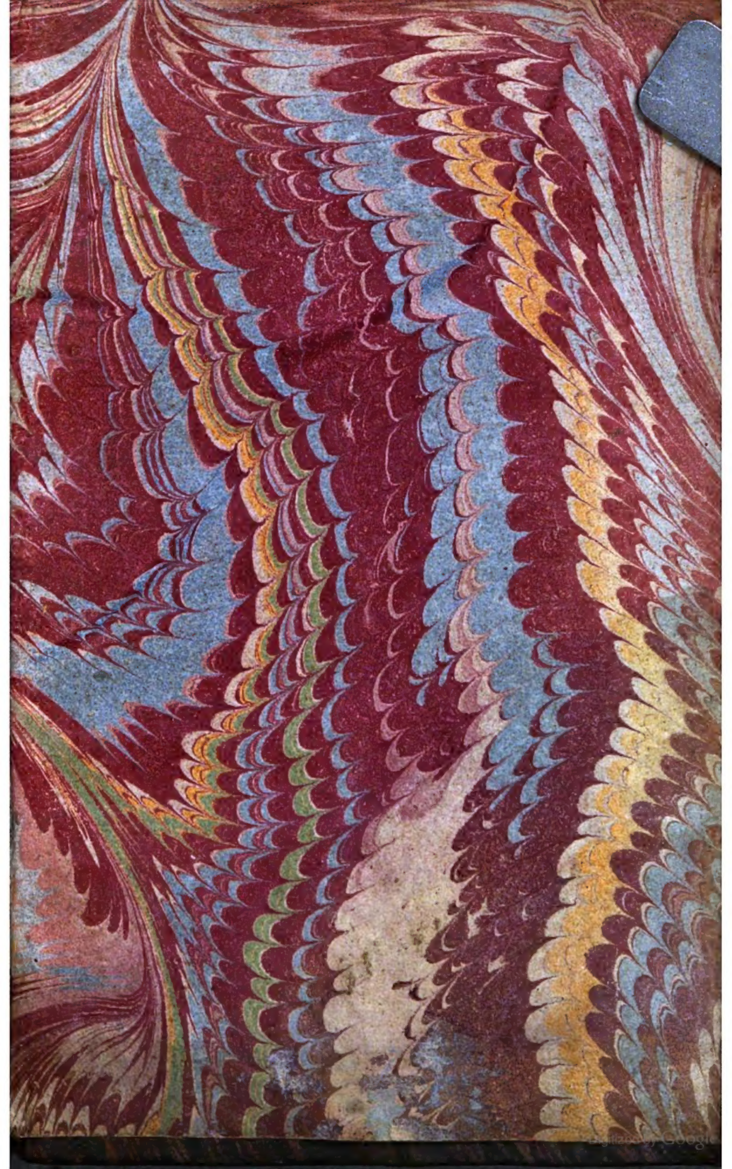
Digitized by Google

Digitized by Google